

LA
JUIVERIE

PAR
GEORGES DE PASCAL

AVEC UNE LETTRE-PRÉFACE D'ÉDOUARD DRUMONT



PARIS
LIBRAIRIE BLÉRIOT
HENRI GAUTIER, SUCCESSEUR

55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 55

1887

A LA MÊME LIBRAIRIE

La France juive, par Édouard DRUMONT, nombreuses illustrations, prix franco..... 12 fr. »

L'ouvrage se compose de quatre parties.

Chaque partie se vend séparément. Prix franco... 3 fr. »

La conquête du monde par les Juifs, par le major OSMAN-BEY, prix franco..... 0 fr. 50

Pour recevoir chacun de ces ouvrages franco par la poste, il suffit d'en envoyer le prix en timbres ou en mandat à M. Henri GAUTIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, à Paris.

LETTRE-PRÉFACE

D'ÉDOUARD DRUMONT

Mon Révérend Père et Ami,

Le jour même où l'on mettait en vente la France juive, à cette heure d'indécision et d'angoisse où l'écrivain, doutant des autres, se prend à douter de lui-même, la Croix publiait le premier article sur le livre.

Au bas de cet article était votre nom.

Vous aviez voulu être le premier à cette bataille des idées. Représentant d'une vieille race, vous aviez tenu à vous mettre à côté d'un fils d'anciens Français qui tentait une sortie contre cette Juiverie cosmopolite dont les hordes incessamment accrues nous assiègent et nous paralysent.

Aujourd'hui nous pouvons faire halte pour causer un peu avant la lutte dernière. Nous savons ce que nous voulions savoir : il y a en notre cher pays de France, aux champs comme à la ville, au nord comme au midi, beaucoup de Français auxquels la suggestion juive n'a pas enlevé toute activité cérébrale, — beaucoup de Français qui sont très réveillés.

Sans doute ce réveil est encore un peu confus. Chacun se frotte les yeux à la place où il était quand on a essayé de l'endormir ; chacun garde un peu de l'attitude d'autrefois. Tout le monde en tout cas est d'accord pour se poser à peu près la même question :

— Ah ça ! qu'est-ce qui est arrivé ? Ce pays laborieux, ce pays, dont la prospérité faisait jadis envie à l'Europe, est réduit à la mendicité. On voit ce qui ne s'était jamais vu depuis que le monde est monde : les paysans ne trouvent plus à vivre en cultivant la terre ; les ouvriers ne travaillent plus assez pour manger ; on met impôt sur impôt sans pouvoir parvenir à combler le déficit. Les uns piaillent, les autres

pleurent ; ceux-ci gémissent, ceux-là vocifèrent. Au-dessus de tout cela on aperçoit planant dans des gloires de papier, dans des apothéoses à la Meyer, toutes sortes d'êtres baragouinants et exotiques, des Cahen d'Anvers, des Camondo de Constantinople, des Bichoffsheim de Bruxelles, des Erlanger de Francfort, qui possèdent des centaines et des centaines de millions. Que se passe-t-il ?

La conclusion que formulent tout ces Français c'est qu'on aimerait bien avoir quelques éclaircissements sur l'immense déplacement monétaire qui s'est accompli depuis quelques années. Les plus modérés seraient heureux de consulter quelques pièces de comptabilité aidant à comprendre comment ceux qui n'avaient rien il y a cinquante ans se trouvent à présent avoir tout, tandis que les autres n'ont plus rien.

C'est un mouvement très intéressant encore une fois pour le sociologue. Tout ce qui pense, écrivains indépendants, artistes, ouvriers, sait parfaitement que le dénouement est inévitable et que ce pays famélique ne se saignera pas

toujours aux quatre veines pour permettre aux Rothschild d'augmenter leurs milliards.

Pendant ce temps nos cent quatre-vingts députés de la droite qui se déclarent les soldats du Christ, qui ont été choisis par la France chrétienne et honnête comme les champions de la Foi, n'osent pas dire à la tribune un mot de ce qui est réellement en cause, ils n'abordent jamais la question financière que par des côtés subalternes et puérils.

Les farouches députés de la gauche, les briseurs de chaînes, qui ont pour devise : « Ni Dieu ni maître, » ont encore plus peur que les autres ; ils sont pris de coliques à la seule idée qu'on puisse discuter au Parlement la fortune de Rothschild.

Ces journaux, qui ont élevé l'irrespect à la hauteur d'une institution, qui parlent de tout, discutent tout, raillent tout, baissent la voix soudain dès qu'il s'agit des Juifs : « Ah ! vous savez, mon cher ami, c'est très délicat pour nous. Au fond, nous trouvons que vous êtes loin encore d'avoir dit toute la vérité, mais

nous sommes tenus à beaucoup de réserve. »

Toute cette fin de société est très curieuse encore une fois, très piquante à étudier, soit d'une cellule, soit d'un cabinet de travail.

Vous faites double besogne avec votre Juiverie. Vous faites œuvre d'exorciste et œuvre de médecin social. Vous rendez la pleine possession d'eux-mêmes, avec un peu d'eau bénite, aux possédés et aux suggestionnés auxquels les Juifs ont enlevé toute liberté de penser. Vous analysez à merveille le système juif, et vous montrez que le fait de s'emparer du bien d'autrui en organisant des sociétés financières qui sont de véritables escroqueries, n'a rien de commun avec le principe de la propriété.

Vous démolissez ainsi l'équivoque dont vit le Juif. Il commence par dérober la propriété des autres au nom des instincts de sa race, et il place en suite le produit de son vol sous l'égide de l'institution sacrée de la propriété. Même parmi nos amis il ne manque pas de gens pour dire : « Erlanger a enlevé trois cent millions à l'épargne française avec des entreprises, comme

les mines de Bingham qui n'ont jamais contenu un filon de minerai, c'est incontestable, mais demander qu'il restitue ces trois cent millions c'est ébranler les bases même de la société. »

Les bases de la société sont ailleurs et vous avez raison de le dire. Si vous voulez le fond de ma pensée, je suis convaincu que si nous parvenions à guérir les chefs du parti conservateur du respect aussi incompréhensible que profond qu'ils éprouvent pour les voleurs, tout finirait très gaiement. Tout les Français se réconcilieraient dans un éclat de rire où se retrouverait tout le bon sens de notre race et aussi son ardent amour de la justice.

Satan est terrible sans doute, mais il est aussi très polisson et très lâche. Pour un Robert le Diable qui brave la puissance divine il y a beaucoup de Robert Macaire que la vue d'un tricorne suffirait à mettre en fuite.

Pour moi, je vois l'explication suprême très joyeuse, avec un scintillement de bayonnette dans le lointain, et, pour présider la chose, un brave officier résolu, malgré des yeux bleus très

doux, comme celui qui est venu me féliciter au nom de ses camarades.

— *Qu'est-ce que vous aviez quand vous êtes arrivé en France, dira-t-on aux Juifs allemands.*

— *J'avais... j'avais une balle de colporteur sur le dos.*

— *Qu'est-ce que vous avez maintenant ?*

— *Cent cinquante millions tout au plus.*

— *Quel travail avez-vous fourni pour gagner cela ?*

— *Mon Dieu... j'ai lancé quelques affaires dont les actions valent aujourd'hui zéro, mais qui, par un hasard singulier, m'ont enrichi et ruiné les actionnaires.*

— *Cent cinquante millions... Gardez-en un... Restituez le reste... et bon voyage !*

La France est réveillée, mon Révérend Père et ami, voilà l'essentiel et le principal. Que Dieu permette seulement que ce pays, jadis si plein de belle humeur et aujourd'hui si morose et si lugubre, puisse se remettre à rire un peu et le maléfice sera rompu, le cauchemar sera dissipé. La sinistre caravane dont parle Jacques

de Biez se remettra en marche, « suivant les cigognes et marchant dans les ronces pour regagner la Palestine et l'Égypte. » Dieu, comme vous le dites, n'aura pas tort, et la France aura eu encore une fois raison.

ÉDOUARD DRUMONT.

Paris, 10 mars 1887.

AVANT-PROPOS

La France juive a été une révélation.

Comme l'éclair qui, dans une nuit d'orage, montre le précipice au voyageur, le livre courageux de Drumont a montré à tous, même aux plus obstinés à ne pas voir, le péril national que nous faisait courir la Juiverie cosmopolite, qui s'est abattue sur notre pauvre pays.

Populariser, vulgariser ce grave enseignement, signaler le mal, indiquer le remède, tel est le but de ce modeste écrit. Aucune pensée de haine n'a inspiré ces lignes ; nous voulons seulement faire acte de vérité, de justice et de légitime défense. C'est bien le moins que nous ne nous laissions pas exproprier de notre patrie sans résistance et sans combat, par une bande d'étrangers rapaces.

Nous ne disons pas : *Sus au Juif* ; nous disons : *Arrière le Juif*.

LA JUIVERIE

PREMIÈRE PARTIE

LE PÉRIL — LA CONQUÊTE JUIVE

CHAPITRE PREMIER

Le Plan

Avant tout faisons une distinction nécessaire : ne confondons pas le *Judaïsme* et la *Juiverie*. Le *Judaïsme*, dont la religion est divine, dont la loi révélée sur le Sinaï a proclamé la morale éternelle, et a doté le peuple élu d'une constitution sociale admirable ; le *Judaïsme*, avec ses grands rois, avec ses prophètes inspirés, avec son histoire héroïque, plus merveilleuse, plus digne de ravir l'enthousiasme que l'histoire de la Grèce et de Rome, le *Judaïsme* mérite tous nos respects. Il est le germe vivant du christianisme, et un jour, à la fin des âges, c'est la doctrine de saint Paul,

par le retour en masse de ses enfants, il réjouira le cœur de l'Église des derniers temps. La *Juiverie*, est l'envers du Judaïsme ; elle en est la perversion et la déformation, elle renferme dans son sein, les fils aveugles d'Israël, qui après avoir méconnu et crucifié le Messie, ont gardé contre le nom chrétien et contre tout ce qui s'inspire du christianisme une haine inextinguible. Cette *Juiverie*, secondée dans son œuvre par l'indifférence et par la stupide complicité de ses victimes elles-mêmes, pousse ses conquêtes avec une opiniâtreté que rien ne décourage, avec une audace qui ne recule devant aucun obstacle. C'est elle que nous attaquons ; c'est elle que nous dénonçons comme un péril public. Que l'on ne s'y trompe pas : la *conquête*, voilà l'objectif de la *Juiverie*, et voilà le danger. L'on a prétendu que le peuple juif, en traversant les nations et les siècles, a été continuellement dirigé et gouverné par une succession non interrompue de chefs suprêmes ; que ces chefs ont toujours caressé l'espoir de retourner dans la Palestine, leur patrie, et d'arriver à dominer le monde. Cette affirmation, appuyée sur des documents qui ne sont nullement à mépriser, est peut-être trop absolue dans certaines de ses parties. Mais ce qui est incontestable, ce qui est attesté par les témoi-

gnages les plus authentiques, et ce qui est vérifié par les faits, c'est la soif de domination qui anime Israël, c'est son désir de mettre à la glèbe les chrétiens et de les exproprier à son profit.

De tout temps, le peuple juif a eu la pensée que, un jour, la Messie triomphant et glorieux, ferait de lui le premier peuple du monde. Cette idée vient d'une interprétation défigurée et toute terrestre des prophéties messianiques. Après sa ruine et sa dispersion définitives, le peuple juif emporta à travers le monde cette espérance indomptable. Elle a survécu à toutes les déceptions, et encore de nos jours la masse de la nation attend ce triomphateur puissant, ce libérateur qui fera cesser l'exil d'Israël et lui apportera l'empire du monde.

Laissons les siècles passés, et rapportons seulement quelques témoignages plus modernes. Le savant allemand Reuchlin parle des Juifs du quinzième siècle en ces termes :

« Ils attendent avec impatience les guerres,
« les ravages des provinces et la *ruine* des
« royaumes. Leur espoir est celui d'un triomphe
« semblable à celui de Moïse sur les Chananéens,
« et qui serait le prélude d'un glorieux retour à
« Jérusalem rétablie dans son antique splendeur.
« *Ces idées sont l'âme des commentaires rabbini-*

« *ques sur les prophètes. Elles ont été tradition-*
« *nnellement transmises et inculquées dans les*
« *esprits de cette nation ; et ainsi se sont préparés,*
« *de tout temps, les Israélites à cet événement,*
« *terme suprême des aspirations de la race juive. »*

Dans la première moitié de notre dix-neuvième siècle, le savant rabbin converti Drach confirme d'une manière éclatante l'affirmation de Reuchlin :
« Le Messie doit être un grand conquérant, qui
« rendra toutes les nations du monde esclaves
« des Juifs. Ceux-ci retourneront dans la Terre-
« Sainte, triomphants et chargés des richesses
« enlevées aux infidèles. »

L'objet de sa mission sera de délivrer et de rassembler Israël dispersé, de le ramener dans la Terre-Sainte, d'établir et de consolider un règne temporel dont la durée sera celle du monde. Toutes les nations alors seront assujetties aux Juifs, et les Juifs disposeront à leur gré des individus qui les composent et *de leurs biens.*

Chez les Juifs *modernisés*, frottés de la culture intellectuelle contemporaine, et faisant assez bon marché des *vieilles légendes*, la croyance en un Messie personnel, conquérant, roi, libérateur, fait place à l'idée d'un *peuple messie*, d'une race privilégiée destinée à dominer l'humanité. En 1860, un Juif allemand, nommé Stamm, publie à Amster-

dam un livre dans lequel il annonce au monde que *le royaume de la liberté universelle sur la terre serait fondée par les Juifs*. La même année un autre Juif allemand, qui signe Stammter, adresse une longue lettre à un journal de Berlin pour démontrer que « désormais les Juifs doivent » prendre la place de la noblesse chrétienne, » et que « Dieu a dispersé les Juifs sur la terre » entière, afin qu'ils soient comme un ferment « pour tous les peuples et comme les élus destinés à régner un jour sur tous les hommes. »

Ce que sera ce « règne de la liberté universelle » un autre Juif de Francfort l'avait annoncé en 1858 :

« Rome, qui il y a dix-huit cents ans a foulé aux pieds le peuple juif, doit tomber par les forces réunies de ce même peuple qui, par là, répandra la lumière sur le monde entier etendra à l'humanité un service éminent. »

En 1861, le président de l'Alliance israélite universelle, l'avocat Crémieux qui a joué un rôle si important dans nos révolutions, s'écriait :

« Israël ne finira pas. Cette petite peuplade, c'est la grandeur de Dieu..... Un messianisme des nouveaux jours doit éclore et se développer..... Une Jérusalem de nouvel ordre, saintement assise entre l'Orient et l'Occident, doit se

« *substituer à la double cité des Césars et des Papes.* »

En 1864, un Juif français de Nancy, M. Lévy Bing, écrivait :

« ... Il faudrait fermer depuis le premier jusqu'au dernier de nos livres s'il fallait chasser Jérusalem de nos pensées ! Et ces aspirations ne sont pas seulement une chose intime, *personnelle à notre race, c'est un besoin universel...* Il est nécessaire de voir bientôt *un tribunal suprême*, saisi des grands démêlés publics, des plaintes entre nation et nation, *jugeant en dernier ressort et dont la parole fasse loi : Et cette parole, c'est la parole de Dieu, prononcée par ses fils aînés, les Hébreux, et devant laquelle s'inclinent avec respect tous les puînés, c'est-à-dire l'universalité des hommes, nos frères, nos amis, nos disciples.* »

M. Lévy Bing ne pêche pas précisément par excès de modestie. En définitive, d'après lui, le peuple juif, devenu l'arbitre universel du monde, doit être le *Peuple-Pape*. Il n'est pas seul à exprimer de semblables idées !

« Dieu, disait en 1866 *l'Univers israélite* de Paris, a choisi Israël pour « être le *porte-flambeau de l'humanité.* »

En 1868, M. Isidore, grand rabbin de France,

déclarait que la *métropole du monde régénéré* par le Juif ne doit être ni Londres, ni Paris, ni Rome, mais *Jérusalem* relevée de ses ruines, « une
« Jérusalem nouvelle », appelée à de grandes destinées, et qui sera « à la fois la ville du passé
« et de l'avenir. »

A ces témoignages venus d'Israël, ajoutons des témoignages chrétiens.

Le manifeste solennel des députés roumains de 1868 nous fournira une preuve que les idées et les espérances des Juifs du dix-neuvième siècle sont identiques à celles des Juifs du moyen âge.
« L'habitude prouve, disait-il, que le judaïsme est
« caractérisé par la *prédomination* et par l'exclu-
« sivisme le plus sévère... Poussés par une force
« instinctive à s'isoler au milieu des peuples qui
« les entourent, les Juifs sentent qu'ils ne peuvent
« pas faire cause commune avec les peuples
« chrétiens, car ils leur sont en tout diamétrale-
« ment opposés. On a observé, au contraire, que
« quelque part qu'on les transporte, soit en grand,
« soit en petit nombre, ils introduisent partout,
« par l'effet même de leur présence, des germes
« de destruction et de dissolution ; car leur ten-
« dance est de *s'élever partout sur les ruines des*
« *autres*. Et quant à ce qui est de la reconnais-
« sance, ils s'en croient complètement déliés

« envers les peuples qui leur ont donné l'hospitalité, parce qu'ils les regardent comme des *usurpateurs*. C'est pourquoi ils font usage de tous les moyens pour acquérir de nouveau les droits de *suprématie et de domination sur l'univers*, droits qu'ils se croient assurés par leur antique pacte religieux...

« Les Juifs considèrent le temps qu'ils passent parmi les autres peuples comme un temps d'expiation, d'épreuve, d'exil, et les habitants du pays où ils sont dispersés comme des *ennemis*, car ils attendent le moment promis où ils constitueront de nouveau une *nationalité distincte*. Leur religion les nourrit de cet espoir, en leur faisant entrevoir la perspective d'un avenir brillant, où finalement *eux seuls domineront sur l'humanité entière*.

« Il est pour nous un fait constaté, qui résulte de tous ces détails, comme aussi de la persévérance avec laquelle les Juifs prennent racine et s'accroissent en Roumanie, c'est qu'ils essaient d'ériger ici cet État judaïque qui est la première réalisation de *leurs idées de prédomination sur les peuples chrétiens*. »

(1) Exposé des motifs du projet de loi contre l'émancipation des Juifs de Roumanie.

Ces assertions concordantes, de sources et de dates si diverses, démontrent de la façon la plus irrécusable, que la passion de domination et de conquête est aussi vivace chez les Juifs contemporains que chez leurs aînés.

Aussi bien, le code religieux, politique et social, auquel obéit la Juiverie, le Talmud, est bien fait pour entretenir en elle, avec la haine du christianisme, cet âpre sentiment d'ambition.

On l'a dit avec raison : « La clef du judaïsme, « c'est le Talmud, et qui ne sait ce que c'est que « le Talmud, est radicalement incapable ou de « déchiffrer l'histoire, ou de pénétrer les mystères « de Juda. Quel est donc ce sphinx à tête de « Janus dont la bouche sourit et déchire ? »

La Bible n'avait jamais été considérée par les Juifs comme la règle unique de leur foi : un sacerdoce, héréditaire dans la tribu de Lévi, avait charge d'interpréter la loi et l'enseignement de Moïse. Quand les tribus eurent été confondues à la suite de la dernière dispersion, il devint difficile que le sacerdoce se maintint, selon les exigences de la loi, dans la seule tribu lévitique. L'autorité religieuse, personnifiée, non plus dans les prêtres du temple, mais dans les rabbins des synagogues, s'était établie, depuis la ruine de Jérusalem, dans la ville de Jemnhia, puis à Tibériade,

et là, elle avait continué de gouverner la race israélite et d'interpréter la Bible. Vers l'an 220 (d'autres disent 189, et quelques-uns 450), l'école rabbinique jugea opportun de recueillir les enseignements des anciens docteurs et les préceptes de la tradition dans un volume, qui fut nommé le *Mischna* (deuxième loi). Deux commentaires (*Ghemara*) complétèrent plus tard cette compilation et donnèrent à la doctrine judaïque une forme nouvelle ; l'un fut le produit de l'école de Palestine ; l'autre, composé en Babylonie, fut clos dès le sixième siècle. Depuis cette époque jusqu'à nos jours, ce recueil est devenu pour toute la nation *le livre sacré par excellence*, supérieur même aux livres de Moïse. Il fut considéré par tous comme le code suprême de la loi religieuse, morale, politique et sociale. Le Talmud est à la lettre le *moule* de la conscience du Juif orthodoxe.

Un des plus célèbres docteurs juifs, Moïse Maimonide, rabbin du douzième siècle, « dont « l'autorité est si grande, dit Drach, dans la « synagogue moderne » parle du Talmud en ces termes :

« Tout ce que contient la *Ghemara* de Babylonie est obligatoire pour tout Israël. Et l'on « oblige chaque ville, chaque contrée, de se con-

« former aux coutumes établies par les docteurs
« de la Ghemara, de suivre leurs arrêts, de se
« conduire selon leurs institutions. » Et encore :
« Ceux qui violent les préceptes des scribes
« doivent être puni plus sévèrement que ceux qui
« violent la loi de Moïse. L'infracteur de la loi
« de Moïse peut être absous, mais le violateur
« des préceptes des rabbins doit être puni de
« mort... »

A ces paroles font écho ces autres paroles d'un rabbin du dix-neuvième siècle, M. Lazard :
« L'immense compilation (du Talmud) s'est
« répandue parmi les Juifs avec une rapidité
« presque miraculeuse. Elle fut acceptée dès son
« apparition comme l'expression vraie et sincère
« de la loi traditionnelle. De nombreuses écoles
« où le Talmud fut l'objet de l'étude la plus res-
« pectueuse, surgirent tout d'un coup en Orient
« et en Occident. Les décisions casuistiques
« furent acceptées par toutes les communautés,
« et cette triple barrière, élevée par les rabbins
« de la Palestine et de la Babylonie autour de la
« Thora, ne rencontra pas un seul téméraire qui
« voulut la franchir... » « Le Talmud, dit *l'Uni-*
« *vers israélite*, n'est pas seulement le *code civil*
« *et ecclésiastique du judaïsme*, mais il est une
« œuvre de haute importance pour le savant. On

« ne saurait nier que les auteurs du Talmud ont
 « bien mérité des Juifs... Le Talmud, pendant
 « deux mille ans, a été et est encore un *objet*
 « *de vénération* pour les israélites, dont il est le
 « *code religieux*. »

M. Achille Laurent, un des membres de la
 « Société orientale » le plus au courant des ques-
 tions juives de l'Asie, témoigne dans le même
 sens sur la suprême autorité dont jouit le Tal-
 mud, à notre époque, aux yeux de tous les Juifs
 en général, et des orientaux en particulier :

« La loi donnée par Moïse au peuple hébreu
 « n'est qu'en apparence aujourd'hui la loi des
 « juifs. Elle a disparu dans les commentaires, et
 « le Talmud, c'est-à-dire le *livre qui a le plus*
 « *d'autorité* chez ce peuple, se compose de la
 « *Mischna*, qui en est le texte, et de la *Ghemara*
 « qui en est le commentaire. Leur réunion forme
 « le corps complet de la doctrine traditionnelle
 « et de la religion... C'est là que sont renfermées
 « toutes les croyances ; et lorsqu'on a le courage
 « de parcourir cet immense recueil, on y trouve
 « les *causes toujours agissantes de la haine des*
 « *peuples* contre les restes dispersés d'Israël.
 « C'est le livre qu'étudient et que commentent
 « tous ceux qui, parmi les Juifs, prétendent au
 « titre de savant. . C'est de ce commentaire (la

« Ghemara de Babylone) que sont dérivées les
« chimères de la *cabale*, les dangereuses erreurs
« de la *magie*, l'invocation des bons et des *mau-*
« *vais* esprits, un long amas d'erreurs morales
« et une théogonie empruntée à la Chaldée et
« à la Perse. La Ghemara est, selon les *Juifs*
« *modernes*, l'accomplissement de la *perfection*.
« Et c'est là même ce que son nom signifie en
« hébreu ; mais, dans la réalité, ce commentaire
« détruit la loi par ses interprétations ridicules
« ou absurdes, et par les *principes de haine qu'il*
« *contient pour tous les hommes qui ne font point*
« *partie de ce qu'il nomme le peuple de Dieu.* »

Est-ce clair ? Donnons maintenant quelques échantillons de ce livre étrange qui, en dépit de certaines dénégations modernes intéressées, demeure l'inspirateur de toute la Juiverie.

La doctrine du Talmud a été brièvement exposée, il y a une dizaine d'années, dans une brochure allemande, assez rare, parce que les nombreuses éditions et les traductions françaises, anglaises, russes, sont accaparées par les Juifs zélés à mesure qu'elles paraissent. L'auteur, le docteur Rohling, s'engage à payer 1,000 thalers à quiconque prouvera la fausseté d'une citation quelconque. Son travail est dans sa partie essentielle une contexture de passages extraits du

Talmud et des livres, revues ou journaux israélites, et disposés par ordre de matière.

Je laisse de côté la partie dogmatique, tissu de rêves absurdes et d'impiétés. La doctrine morale est plus importante pour la question qui nous occupe.

DOCTRINE MORALE.

1° *Sur le prochain* (pp. 32-34) :

« Un israélite est plus agréable à Dieu que les anges. Lui donner un soufflet, c'est autant que d'en donner un à Dieu. Un gohi, c'est-à-dire un non-juif, qui frappe un israélite, est digne de mort. La race des chrétiens est une race de bétail... Ils ne sont pas le prochain, non plus que l'animal, et il n'est pas permis de leur montrer de la miséricorde... »

2° *Sur la propriété et sur la femme d'autrui* (pp. 34-45) :

« Tu ne déroberas rien à ton prochain, dit le décalogue de Moïse ; mais le *gohi* n'est pas notre prochain, et Moïse n'a pas écrit : Tu ne déroberas rien à l'impie. Le monde est aux Juifs : dérober à d'autres qu'aux Juifs, n'est point injustice. »

« Il t'est permis de tromper un *gohi*... Dieu

« ne pardonnera pas au Juif qui rend à un *gohi*
« le bien perdu ; car c'est fortifier la puissance
« des impies... »

« La vie du *gohi* nous appartient, à combien
« plus forte raison son argent ! » Abarbenel,
célèbre rabbin, qui jouit de la faveur d'Alphonse V, roi de Portugal, et de Ferdinand, roi de Castille, et qui fut ministre des finances en Espagne vers 1500, avait dit que les Juifs se croyaient en droit d'exercer l'usure aux dépens des étrangers, mais qu'ils n'entendaient pas par là les chrétiens : « Ils ne sont pas étrangers, » avait-il ajouté, à l'égard du Père céleste ; » mais il se justifie de cette protestation devant ses coreligionnaires en disant qu'il ne l'avait faite que « pour le bien de la paix », afin que les Juifs pussent vivre parmi les chrétiens sans être inquiétés.

« Il est écrit : Ne haïrai-je pas celui qui vous
« hait, Seigneur ? Le meilleur des idolâtres, »
« enlevez-lui la vie. Celui qui retire du fossé un
« *gohi*, sauve un idolâtre ; il est défendu de
« prendre en pitié un idolâtre. Celui qui verse le
« sang des impies, offre une victime à Dieu. Le
« précepte : Tu ne tueras pas, signifie : Tu ne
« tueras pas un fils d'Israël.

« Le précepte de Moïse contre l'adultère,

« doit être entendu de celui qui se commet au
 « préjudice d'un Juif, et non d'un *gohi* : Il n'y a
 « pas de vrai mariage chez les étrangers, non
 « plus que chez les animaux... »

Tirons un voile sur les turpitudes qui s'étalent cyniquement dans ce livre abominable. Le lecteur chrétien veut être respecté.

3° *Sur le serment* (pp. 45-48) :

Les journaux israélites se sont plaints souvent de ce qu'on se défiait du serment prêté par les Juifs. On a bien sujet de ne jamais s'y fier. Ils ne prêtent un pareil serment que lorsqu'ils y sont contraints par nos lois, mais il n'entraîne pour eux aucune obligation, non plus que s'ils le prêtaient envers un animal; d'ailleurs il leur suffit, et ils se croient permis d'user de restriction mentale pour enlever au serment toute valeur. Il y a dans les synagogues des jours de rémission où les rabbins délient de tout péché et de tout serment, sans qu'il soit question de restitution...

4° *Sur les chrétiens* (pp. 49-52) :

La haine contre Jésus-Christ et contre tous ceux qui portent le nom de chrétien respire à chaque page du Talmud. Quoiqu'il reconnaisse divers degrés dans l'idolâtrie, il nous considère cependant comme de vrais *gohim*, païens, ido-

lâtres. « Le premier jour de la semaine, le jour
« du Nazaréen, doit être compté parmi les fêtes
« idolâtriques. » Le fils du charpentier est
appelé Nazaréen, le fou, l'impie, l'apostat...
Quand le Juif en a le pouvoir, il mettra les hérétiques à mort; d'ordinaire, il cherchera un prétexte, mais il emploiera aussi la violence ouverte...

Effrayés par ces révélations, les Juifs ont depuis longtemps cherché à en atténuer l'effet. Le synode polonais ordonna, en 1651, qu'on laissât désormais en blanc certaines pages qui pourraient offenser les chrétiens, celles qui renferment des outrages à l'égard de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des apôtres, et d'autres qui désignent les chrétiens à la haine et à la persécution. On ne pouvait à l'avenir transmettre ces passages que par tradition orale. Toutes les éditions des deux derniers siècles comptent un grand nombre de ces pages blanches et des suppressions nombreuses. Ces précautions ne peuvent effacer la vérité. Les enseignements du Talmud ont fait loi pour le peuple juif. Issus de ces traditions pharisaïques foudroyées par la parole de Jésus-Christ, étouffant la vraie loi de Moïse et les prophètes, ils forment le code sanglant de la haine, dans lequel jusqu'à nos jours,

les Juifs sont venus puiser des inspirations sinistres, se traduisant souvent par des attentats épouvantables.

Nous croyons à la sincérité des Juifs de France, de Belgique, de Hollande lorsqu'ils déclarent qu'ils sont bien éloignés d'admettre dans la pratique telles et telles théories du Talmud; nous ne rendons pas MM. Péreire et de Rothschild, par exemple, responsables des attentats monstrueux commis en Syrie et en Hongrie; nous sommes persuadés que les Juifs civilisés les détestent, bien que leur or ait puissamment contribué à éteindre la lumière et à arrêter le cours de la justice. Mais que des faits d'assassinat et de sacrifices humains se soient produits et se produisent encore (aurait-on déjà oublié l'assassinat du P. Thomas, à Damas, en 1840, et la disparition d'une jeune fille de quatorze ans à Tizla-Esslar, en Hongrie, en 1882), parmi les basses classes du judaïsme orthodoxe, et qu'ils s'y produisent sous l'influence d'un fanatisme inspiré par les doctrines du Talmud, c'est pour nous une conviction appuyée sur les documents les plus certains de l'histoire.

Cette haine du Juif contre le chrétien, fille légitime de l'enseignement talmudique, s'est traduite par une variété d'actes, qui ont fait d'Israël une

race ennemie de la société chrétienne, qui ont appelé sur lui les justes sévérités des rois et des papes, qui dans tous les temps ont créé ce que nous appelons de nos jours un *mouvement antisémitique*, et qui souvent ont suscité de la part des nations pressurées, exploitées par la Juiverie, de terribles représailles.

Je sais bien ce que l'on nous crie : nous racontons l'histoire du passé. Le Juif est en marche, ses mœurs changent, il entre dans la grande voie du progrès, il se transforme et se civilise.

Drach lui-même reconnaît que « le programme « des écoles talmudiques a été actualisé aux « dépens du Talmud »... que « la science du « Talmud a beaucoup décliné. » Le Juif donc s'humanise, il se laisse entamer par la société moderne. Ne serait-il pas plus vrai de dire que le Juif du progrès a entamé la société moderne, qu'il l'a imprégnée de ses propres idées et qu'elle est sa très humble servante, tenue et enserrée par lui de toutes parts comme dans un réseau?

D'ailleurs les *Juifs talmudistes* forment au dix-neuvième siècle, comme dans le passé, la plus grande partie et le noyau indestructible de la nation.

Quant aux *Juifs modernisés*, la portion d'Israël la moins nombreuse et la plus agissante, ils

cachent, sous des apparences doucereuses et sous des formes souvent courtoises les idées anti-chrétiennes et la haine anti-catholique. Le 29 juin 1869, un grand synode israélite fut convoqué à Leipzig. Des représentants de la nation juive, venus de tous les pays d'Europe, s'y réunirent sous la présidence du professeur Lazarus, de Berlin.

Les débats furent très animés entre les différentes fractions du judaïsme.

Enfin, la proposition suivante, présentée par le docteur Philipson, de Bonn, et recommandée par le grand-rabbin de Belgique, Astruc, fut adoptée à l'unanimité par tous les membres :

« Le synode reconnaît que le développement
« et la réalisation des principes modernes sont
« les plus sûres garanties du présent et de l'ave-
« nir du judaïsme et de ses membres. Ils sont les
« conditions les plus énergiquement vitales pour
« l'existence expansive et le plus haut développe-
« ment du judaïsme. »

Nous ne sommes pas assez naïfs pour ignorer ce que signifient les grands mots : *principes modernes*. Au fond, c'est la *révolution*, c'est l'*anti-christianisme social* maître de tout. Que ceux qui sont au courant de l'histoire contemporaine comparent 1869 et 1886 ! Pourront-ils nier que la

« *réalisation des principes modernes* » ne se soit de plus en plus effectuée? Douteront-ils que par cette réalisation de plus en plus parfaite « le « *judaïsme et ses membres* » n'aient obtenu de « *sûres garanties* » pour le « *présent,* » et ne soient sur le point d'atteindre un plus magnifique « *avenir?* » « *L'existence* » actuelle du « *judaïsme* » n'est-elle pas « *expansive* » au suprême degré, et ne marche-t-il pas vers « *le plus haut développement,* » la domination universelle? Qui a procuré « *cette réalisation des principes modernes* » votée par le synode israélite de 1869? Le Juif, ce Juif *progressif*, humanitaire, philanthrope, dont on chante la tolérance, dont on célèbre la charité, non pas le Juif sordide, galeux, en haillons, de la Pologne et des Principautés-Danubiennes, mais le Juif civilisé, ganté, habillé de drap fin, haut baron de la finance, personnage mystérieux et influent du monde politique, appuyé des puissants moyens d'action dont il dispose, l'or, la presse, la franc-maçonnerie, etc.

Ne nous faisons pas illusion, tous ces Juifs *modernisés* ou *talmudistes*, pour lesquels les *principes modernes* sont devenus comme un second code sacré, s'unissent et s'uniront toujours dans une action commune destructive de l'idée et de la société chrétiennes, ils marcheront la main dans

la main pour réaliser leur plan de conquête et de domination. Nous ferions métier de dupes si nous nous fions à leur vernis extérieur de civilisation et de philanthropie et si nous nous laissions prendre aux qualités individuelles de certains Juifs. Bienveillants et aimables dans leurs relations privées, ils sont et seront toujours, à l'égard de la société catholique, ainsi que le disait le prince de Metternich qui les connaissaient bien, « *des révolutionnaires de première volée.* »

Deux mots de deux Juifs très *modernes* trahissent tous les appétits de la race. Stern osa bien dire un jour, en plein cercle de la rue Royale, sans que personne se dressât pour protester : « Dans « dix ans, je ne sais pas comment un chrétien « fera pour vivre. » Et Hirsch le *baron*, du haut de son fameux escalier, regardant monter les ducs, les princes et les marquis, disait à son fils, avec un sourire de triomphant mépris : « Vous « voyez tous ces gens-là, dans vingt ans ils « seront nos gendres ou nos concierges. »

LES INSTRUMENTS DE LA CONQUÊTE

CHAPITRE DEUXIÈME

L'Or

Les Juifs ont fidèlement retenu cette sentence de l'Ecclésiaste, qui est la constatation pratique d'un fait malheureusement trop réel : « *Pecuniæ obediunt omnia* : Tout obéit à l'argent. »

Ils sont incontestablement les rois de la finance, et par la finance, ils sont vraiment « les rois de l'époque. »

— Ville vénale ! s'écriait Jugurtha franchissant le seuil de Rome, cette république si fière, dont les sénateurs et les consuls habitués au pillage du monde avaient si souvent abaissé leur âme devant l'or qu'il leur avait fourni ; ville vénale ! que ne se trouve-t-il un marchand assez

riche pour t'acheter ! Aujourd'hui ce marchand existe.

Maître de l'or, le Juif est le maître de tout. L'or possède le monde, car quelle est la chose, quel est l'homme soustrait aux fortes et austères influences de la religion, qui n'ait point son tarif de vente ? et le Juif possède l'or (1).

Ne remontons point dans la nuit des temps ; laissons de côté ce prince de l'usure des anciens temps, ce Juif dont Michelet a écrit : « Au moyen-
« âge, celui qui sait où est l'or, le véritable alchi-
« miste, le vrai sorcier, c'est le Juif, ou le demi-
« Juif, le Lombard ; le Juif, l'homme immonde ;
« l'homme qui ne peut toucher ni denrée, ni
« femme qu'on ne les brûle ; l'homme d'outrage
« sur lequel tout le monde crache, c'est à lui
« qu'il faut s'adresser ! Sale et prolifique nation !
« Mais ils ont résolu le problème de volatiliser la
« richesse. Affranchis par la lettre de change, ils
« sont maintenant libres ! Ils sont maîtres ! De
« soufflets en soufflets, les voilà au trône du
monde ! »

A peine la Révolution les a-t-elle émancipés

(1) Le Juif achète tout. Elisée Reclus rapporte, dans sa *Géographie universelle*, que Cromwell agita la question de vendre toute l'Irlande aux Juifs, moyennant une rente annuelle de cinquante millions de francs.

qu'ils se précipitent à la curée. Ils jouent le principal rôle dans ce pillage du garde-meuble, si obscur encore, entouré de tant de mystères. Les diamants de la couronne alimentèrent longtemps le commerce des Juifs d'Allemagne.

Tous les Juifs de Paris étaient dans l'affaire. Nous retrouvons dans les débats les Dacosta, Lyon Rouef, marchand forain et aubergiste, rue Beaubourg, ainsi que sa femme Leyde, Israël, Aaron Hombergue, les Anglès père et fils, qui vendent au Juif Bénédic Salmon une grande quantité de diamants. Ce Salmon avait déjà profité de l'occasion pour acheter cent cinquante mille francs de perles fines.

La France corrompue et tripoteuse du directoire offrait aux Juifs une riche proie.

« Les Juifs, écrit Capefigue dans son *Histoire des grandes opérations financières*, une fois
« Paris ouvert à leurs spéculations, y vinrent de
« toutes parts et y prirent de toutes mains; ils
« débutèrent, d'abord timides, par le petit commerce, la fourniture des chevaux et la petite
« usure, l'agiotage limité sur les assignats: ils
« n'avaient pas encore le pied assez ferme sur le
« sol pour oser la banque qu'ils laissaient aux
« Genevois; ils se contentèrent d'acheter les
« vieux meubles des châteaux, les reliques des

« églises, les bijoux confisqués, de prêter quelques louis aux émigrés en échange de bonnes valeurs.

« Dans quelques départements, ils s'étaient établis sur le sol des cultivateurs, comme des corbeaux sur leur proie; dans la haute et basse Alsace et dans la Lorraine, ils devenaient maîtres de la propriété foncière, par des prêts sur hypothèque et des actes à réméré. A Paris, ils inondèrent les quartiers autour du Temple, devenus en quelque sorte leur *ghetto*. Qu'on les laissât marcher en liberté, et, dans une période de temps, ils seraient les maîtres du marché industriel et de l'argent. »

Le petit sous-lieutenant d'artillerie, devenu soudain chef d'empire, fut frappé du péril que faisait courir au pays l'infiltration incessante dans l'organisme social de la Juiverie, élément de décomposition et de trouble. Un cri de douleur, parti de l'Alsace dévorée par l'usure des Juifs, provoqua le fameux décret du 17 mars 1808 qui réglementait avec une juste sévérité la situation et les opérations plus ou moins équivoques des fils d'Israël. Dès lors « le tout-puissant empereur eut contre lui cette force mystérieuse de la finance à laquelle on ne résiste pas, même quand on est Napoléon I^{er}, ainsi que Léon Say,

« l'homme de Rothschild, le déclara un jour insollement à la Chambre (1). »

« Le futur banquier de la Sainte-Alliance, Rothschild, montra, lorsque l'heure du dénouement approcha, une activité sans égale ; la grandeur même des événements semble avoir élevé au-dessus d'elle-même cette nature de Juif peu portée généralement aux actes d'héroïsme.

« Quand le soir tomba sur Waterloo, quand l'empereur eut essayé en vain d'entrer dans le dernier carré, Rothschild, qui guettait à Bruxelles, fut informé immédiatement de la défaite par les Juifs qui suivaient l'armée pour achever les blessés et dépouiller les cadavres. S'il arrivait le premier, en Angleterre, il gagnait vingt millions ; il courut à Ostende, mais une tempête effroyable semblait rendre la traversée impossible. Perplexe un moment devant ces vagues qui déferlaient avec fureur, le banquier donna quand même l'ordre du départ. « N'aie pas peur, aurait-il pu dire au capitaine, tu portes plus que la barque antique, tu portes l'infortune de César, et la fortune de Rothschild (2). »

(1) *La France juive*, t. I, p. 327.

(2) *Ibid.*, p. 328.

« Bonaparte était mort, écrit Michelet; du
« siècle de fer était né le siècle d'argent par
« les emprunts qu'on fit pour la guerre en
« pleine paix et pour toute chose. Un Juif intel-
« ligent, Olinde Rodrigues, au nom de Saint-
« Simon, écrivit l'Évangile de cette nouvelle reli-
« gion.

« Les Juifs, qui jusque-là étaient en répu-
« blique, se constituèrent en double royauté.
« Les Juifs Allemands, plus tard ceux du Midi,
« créèrent deux réservoirs où se versèrent les
« capitaux. Tandis que les premiers faisaient les
« fonds pour les armées de la Sainte-Alliance,
« les seconds se donnèrent au second Bona-
« parte. »

« Michelet semble indiquer un antagonisme
« ou du moins une rivalité. En réalité, la
« paix avait été signée sur les ruines de la
« France entre les Juifs des deux cités; toujours
« d'accord malgré les oscillations apparentes de
« la Bourse, ils allaient monopoliser l'argent de
« l'univers. Peuples et rois n'étaient plus que
« des marionnettes dont les Juifs tenaient les
« fils. Les nations s'étaient battues jusque-là
« pour la patrie, la gloire, le drapeau; elles ne se
« battront plus désormais que pour enrichir

« Israël, avec la permission d'Israël, et pour la
« seule satisfaction d'Israël (1). »

Avec l'avènement des Rothschild, cette dynastie sortie de la Judengasse de Francfort, où elle rognait des ducats, et qui maintenant de son coffre-fort, comme d'une citadelle, allait gouverner le monde, commença pour la Juiverie une ère de prospérité et de gloire. Après la bonne opération de Waterloo, le *compte de liquidation*, auquel aboutissait le formidable mouvement de vingt ans de batailles, enflait singulièrement la bourse de Rothschild. « Centralisant entre ses
« mains toutes les créances particulières d'Allemagne et d'Angleterre, Rothschild mettait en
« même temps des fonds à la disposition du
« gouvernement français ; il fournissait l'argent
« qu'il réclamait, et réclamait l'argent qu'il fournissait... Sous la pression de ce Schylock
« serviable, la France dut payer jusqu'au dernier sou les réclamations les plus improbables, les réparations les plus fantastiques, les dettes les plus chimériques. Tout ce
« que des armées de un million cinq cent mille
« hommes avaient pu causer de dommages réels
« ou imaginaires dans leur promenade à travers

(1) *La France juive*, t. I, p. 329.

« l'Europe, revenait à la Restauration, mais
« grossi par la crasse des mains des Juifs subal-
« ternes, par lesquelles ces créances avaient
« passé avant d'arriver aux mains déjà plus
« propres, mais toujours aussi avides, de Roths-
« child (1). »

Grâce à ces trafics, James de Rothschild, qu
s'était déjà installé rue de Provence, n'était plus
le petit compagnon d'autrefois. Devenu baron
autrichien par la grâce de M. de Metternich, il
commençait à être une manière de personnage.
Les Juifs d'outre-Rhin, qui commençaient à
prendre pied à Paris, s'habituèrent à regarder la
maison Rothschild comme la maison mère du
judaïsme français. « Avec l'esprit de solidarité
« qui anime la race, les Rothschild aidaient les
« nouveaux arrivants, leur fournissaient des
« fonds pour faire la petite usure, en même
« temps ils recevaient d'eux de précieux rensei-
« gnements et organisaient cette police qui est
« sans égal dans le monde entier (2). »

Avec le gouvernement de Louis-Philippe le
règne du Juif s'étend et s'affermir. En réalité,
Rothschild fut le premier ministre de la monar-
chie de Juillet, et il garda immuablement cette

(1) *La France juive*, t. I, p. 334.

(2) *Ibid*, p. 337.

place sous des présidents de conseil changeants.

« Comme le dit Toussenel, il n'y avait plus de
« royauté en France et les Juifs la tenaient
« asservie. » Une indignation patriotique souleva
le cœur d'un homme, qui n'est ni un jésuite ni
même un chrétien, du *fourriériste* Toussenel, et
lui inspira un chef-d'œuvre impérissable : *Les
juifs rois de l'époque*. Lisez cette page admirable
où le généreux écrivain met sous vos yeux vivante
et agissante l'exploitation juive. « Le roi peut
« bien nommer aux fonctions d'officier et de juge,
« à des emplois dont les titulaires jouissent d'un
« traitement de douze cents à trois mille francs ;
« mais tous les emplois élevés ou lucratifs de
« France, voire ceux de la magistrature, sont à la
« nomination des juifs. C'est le Juif qui distribue
« les recettes générales à ses pieux serviteurs,
« et destitue les receveurs généraux qui le
« gênent. Le Juif, possesseur exclusif de l'admi-
« nistration des transports par tout le royaume,
« aura bientôt, à lui seul, plus d'employés que
« l'État.

« Une influence énorme, un pouvoir déjà
« redoutable émane des Juifs et se fait sentir au
« loin. Le roi lui-même, sans leur concours, ne
« fait pas les traités. Je défie le roi et les
« Chambres de faire un traité d'alliance doua-

« nière, un traité de coton, de houille, de fer,
« dont les Juifs ne veulent pas ! Anzin n'a pas
« voulu de la réunion de la Belgique à la France,
« et cette réunion n'a pas eu lieu...

« Qui tient le monopole de la France et celui
« des transports, les deux bras du commerce?—
« Le Juif. — Qui a le monopole de l'or et du
« mercure? — Le Juif. — Qui a le monopole des
« annonces? — Le saint-simonien, valet du
« Juif... Si l'air pouvait s'accaparer et se vendre,
« il y aurait un Juif pour l'accaparer et l'ache-
« ter... Pourquoi, dans la question des sucres,
« avoir écrasé notre commerce maritime et nos
« colonies? Parce que dans la question des
« sucres tous les intérêts nationaux sont en
« opposition directe avec les intérêts de la cote-
« rie des raffineurs, etc., etc., — qui tiennent à
« la haute banque, et que les Chambres et le
« Pouvoir ne surent se préoccuper que d'une
« chose : bien mériter des puissances finan-
« cières (1). »

Il faut lire, dans ce livre vengeur, le récit de l'étrange marché obtenu en vue de la construction et de l'exploitation du chemin de fer du Nord par Rothschild. Sur cent soixante millions à dépen-

(1) *Les Juifs rois de l'époque*, passim.

ser, l'État en dépensait cent et prenait à ses frais l'achat des terrains, les travaux de terrassement, etc. M. Rothschild n'avait qu'à poser les rails et à se pourvoir du matériel; dépense soixante millions. En retour de ces soixante millions, il avait la jouissance pendant quarante ans du chemin de fer du Nord, dont les bénéfices nets, qui sont depuis montés à des taux si élevés, étaient évalués dès lors par les intéressés eux-mêmes, à quinze millions par an. L'indignation publique rendit impossible la conclusion du traité tel quel. Pendant ce temps, on lisait dans le *Journal des Débats*, cette phrase digne de passer à la postérité la plus reculée : « M. de Rothschild sollicite la permission de se ruiner. »

Ainsi s'élevait pierre à pierre l'édifice de cette féodalité financière dont la main de Toussenel a tracé un si terrible tableau :

« La féodalité industrielle, ou financière, ou commerciale, ne repose ni sur l'honneur ni sur les honneurs, comme la République et la Monarchie de Montesquieu. Elle a pour base le monopole commercial, oppresseur et anarchique. Son caractère, c'est la cupidité, cupidité insatiable, mère de l'astuce, de la mauvaise foi et des conditions. Toutes ses institutions

« portent le cachet de l'accaparement, du men-
« songe et de l'iniquité.

« Si le despotisme monarchique n'abat que les
« superbes et respecte les humbles, il n'en est
« pas ainsi du despotisme du coffre-fort.

« Celui-ci envahit la chaumière du pauvre
« comme le palais des princes ; tout aliment con-
« vient à sa voracité. Comme le mercure subtil
« qui s'insinue par sa pesanteur et sa fluidité à
« travers tous les pores de la gangue pour s'em-
« parer des plus minimes parcelles du métal
« précieux qu'elle renferme ; comme le hideux
« ténia, dont les anneaux parasites suivent dans
« leurs circonvolutions tous les viscères du corps
« humain, ainsi le vampire mercantile fait courir
« ses suçoirs jusqu'aux ramifications extrêmes de
« l'organisme social pour en pomper toute la
« substance et en soutirer tous les sucs.

« Le ton, sous le régime de la féodalité d'argent,
« c'est l'égoïsme qui cherche vraiment à se dissi-
« muler sous la marque d'une philanthropie hypo-
« crite.

« Sa devise est : *Chacun pour soi.*

« Les mots de *patrie*, de *religion*, de *foi* n'ont
« pas de sens pour ces hommes qui ont un écu
« à la plac deu cœur.

« Une patrie, les marchands n'en ont pas.

« *Ubi aurum, ibi patriâ.* La féodalité industrielle se personnifie dans le Juif cosmopolite. »

Le coup de foudre de 1848 effraya le premier baron de la Juiverie. Le juif Goudchaux s'introduisit sournoisement comme ministre des finances dans le gouvernement provisoire, et il sauva la banque des frères et amis. Rothschild reprit le cours des affaires ; il traversa l'empire honoré, respecté, malgré que ses sympathies notoires fussent restées à la maison déchue d'Orléans, et sous la troisième république, cette famille plus que royale possède ostensiblement *trois milliards* rien que pour la banque française, trois milliards qui ne restent pas oisifs et qui jetés habilement dans la balance emportent tout à la Bourse, dans le monde, dans la presse, dans la politique. Ces trois milliards comment sont-ils venus aux Rothschild qui, dit-on, en 1812, n'avaient pas plus d'un million ? Ils n'ont fait aucune invention, ils n'ont découvert aucune mine, ils n'ont défriché aucune terre. Ils ont *spéculé*. Ah ! le beau mot, c'est-à-dire ils ont prélevé ces *trois milliards* sur la substance des nations à l'aide d'un mécanisme ingénieux admirablement organisé pour drainer et pour pomper l'argent. En vérité, l'on a eu raison de le dire : « Les mains hébraïques ont je ne

« sais quelle vertu mystérieuse qui attire l'or,
« comme l'aimant attire le fer. »

A côté de ce portrait largement exquissé, il faudrait, pour compléter la galerie, peindre les Pereire, les Mirès, les Camondo, les Fould, les Bischoffsheim, les Dreyfus, les Hirsch et tant d'autres... Il faudrait dire les exploits de la banque juive et judaïsée cosmopolite ; il faudrait raconter leurs entreprises épiques, l'emprunt de Honduras, le Crédit foncier tunisien, les tripotages financiers annexés à l'expédition du Tonkin, surtout l'orgie juive qui bat son plein avec la dictature de Gambetta. Mais il faut se borner. Il nous est impossible cependant de ne pas dire un mot de cette singulière affaire du *Crédit général français* qui a fait quelque bruit. L'on dit qu'il y a pour les naïfs souscripteurs une légère perte de *cinquante millions* dans cette affaire patronnée et gouvernée par haut et puissant seigneur d'Erlanger, juif déguisé en protestant. Après bien des remises, après des multiples incidents de procédure, la cause est enfin venue devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine. Reproduisons textuellement quelques phrases du réquisitoire du substitut, M. Chérot :

« Au surplus des contraventions à la loi sur
« les sociétés, au surplus des contraventions à

« l'article 419, est-ce bien là tout ce qu'on peut
« reprocher à MM. Erlanger et Berthier frères ?
« Les contraventions, si elles existent, suffisent-
« elles à expliquer la situation du Crédit géné-
« ral français et sa ruine complète ? On a, vous
« dit-on, distribué des dividendes fictifs. Soit,
« mais le capital du Crédit général français
« devait se trouver diminué seulement des quel-
« ques millions distribués en trop, et le Crédit
« général français est ruiné. On a agité, spé-
« culé sur les actions et fait monter ou soutenu
« frauduleusement les cours. Soit, mais ces
« cours, qui auraient été élevés frauduleusement
« jusqu'à sept, huit, neuf cents francs, devraient,
« maintenant que la spéculation a cessé, se
« retrouver au taux d'émission, et les actions du
« Crédit général français valent actuellement
« soixante francs. Les distributions de dividendes
« fictifs, les spéculations sur les actions, si elles
« existent, ne sont donc pas la cause ou du
« moins la seule cause de la ruine du Crédit
« général français. Cette cause, quelle est-elle ?
« Le Crédit général français a succombé, parce
« que, *par suite d'un concours frauduleux*,
« MM. d'Erlanger et Berthier frères ont réussi
« à s'en emparer, l'ont saturé, suivant l'énergique
« expression de l'expert, de valeurs majorées

« dans des proportions formidables, l'ont ainsi
« complètement discrédité, et en le discréditant
« l'ont ruiné par là même. »

Telles sont les accusations qui tombent des lèvres d'un substitut de la république ! Telles sont les mœurs, les pratiques que ce réquisitoire met en lumière ! Telle est la source à laquelle se forme, s'alimente, se grossit démesurément cette richesse capitaliste, qui assure à l'esprit juif, à la rapacité financière des agioteurs modernes la domination sur le travail. Les juges ont condamné les frères Berthier à six mois, un an de prison et trois mille francs d'amende ; ils ont sans doute été très heureux que leur conscience leur permit de ne pas infliger une semblable flétrissure à M. d'Erlanger, bien qu'un de leurs considérants déclare sa *conduite coupable et néfaste dans les affaires de la société*. Et maintenant ne sommes-nous pas en droit de dire avec Toussenel : « Les travailleurs qui s'exténuent et
« meurent à la peine, sur les trois quarts de
« la superficie du globe, travaillent pour enrichir
« quelques millions de nababs fainéants de Buda,
« d'Amsterdam et de Londres ? » Et encore !
« Le Juif a frappé tous les États d'une nouvelle
« hypothèque, et d'une hypothèque que ces États
« ne rembourseront jamais avec leurs revenus.

« L'Europe est inféodée à la domination d'Israël... Jérusalem a imposé le tribut à tous les États ; le produit le plus clair du travail de tous les travailleurs passe dans la bourse des Juifs sous le nom *d'intérêts de la dette nationale* (1). »

(1) Cette affaire, vraiment épique, vient d'avoir son dénouement devant la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Paris. L'extrait suivant de l'arrêt mérite d'être encadré :

« En ce qui touche l'escroquerie :

« Considérant que si l'examen approfondi des faits de la cause révèle chez les prévenus des habitudes de spéculation sans scrupule, et plus particulièrement chez l'un d'eux un esprit de lucre habile à disposer toutes choses en vue de son intérêt personnel, en laissant peser sur d'autres la responsabilité des entreprises qu'il a en réalité conçues et dirigées, il est constant que le délit d'escroquerie ne peut exister qu'à la condition que des remises de fonds aient été obtenues à l'aide de manœuvres caractérisées ; qu'il résulte de ce qui précède, que les faits invoqués par les parties civiles, ou bien ne sont pas bien établis, ou bien ne présentent pas le caractère de manœuvres délictueuses ; que le délit ne peut donc être retenu. »

Suit l'acquiescement pur et simple de tous les prévenus, et la *condamnation* des actionnaires aux frais et dépens.

Humbles mortels, taisez-vous et comprenez si vous le pouvez !...

Malheureux actionnaires, payez, et apprenez ce qu'il en coûte de s'en prendre au seigneur Erlangen (dit Erlanger).

CHAPITRE TROISIÈME

La Presse

La Bible dit quelque part : *Terribilis est in civitate sua homo linguosus* : l'homme bavard est une peste pour son pays. Qui a plus éprouvé que la France les funestes influences de cette peste distillée par la langue ! Le virus est encore peut-être plus actif, il produit des effets de désorganisation sociale plus complète lorsqu'il est inoculé par la presse, et par cette presse périodique que l'on appelle le *journalisme*.

Certes, le *journalisme*, cette puissance moderne qui d'un côté *fait* l'opinion et d'un autre côté en est l'écho retentissant, mille et mille fois répercuté, compte de vaillants et honorables représentants qui luttent, j'ose le dire, avec héroïsme,

au milieu de l'indifférence trop générale des bons, pour la justice et pour la vérité. Mais cette réserve faite, il faut bien avouer que la presse, et en particulier le journalisme, est la plupart du temps une puissance vénale à la solde de l'or. Et l'or, nous l'avons vu, c'est le Juif qui le possède. Il faudrait être bien peu au courant des choses du jour pour ignorer qu'un très grand nombre de ces écrivains qui font les braves contre Dieu, contre l'Église, contre le prêtre, sont de vulgaires valets de plume, obéissant au signe du Juif. Quelques-uns auraient encore un débris de conscience, un reste de sang chrétien qui protesterait, mais ils sont engagés, ils sont enrégimentés ; ils ont la liberté d'obéir ou de mourir de faim. C'est un grand art que celui de *fabriquer* l'opinion, et le Juif est passé maître dans cet art. Veut-il lancer ou décrier une affaire ou un personnage, a-t-il quelque intérêt à tourner les esprits ici ou là, comme un chef d'orchestre habile il n'a qu'à faire un geste, et aussitôt les *exécutants* de la presse donnent la note voulue.

« Le propriétaire, le maître de cette machine
« à remuer l'opinion, dirons-nous avec un écri-
« vain distingué, spéculateur latent, qui le plus
« souvent dans la plupart des États de l'Eu-

« rope est de race judaïque ou tend la main aux
« faveurs du Juif, n'a jamais quelquefois ni fa-
« briqué ni écrit la moindre phrase. Mais l'un
« de ses mérites est d'avoir la main sûre dans le
« choix de ses subordonnés, de ces entrepreneurs
« littéraires, habiles eux-mêmes à se pourvoir de
« ces artistes en style dont le nombre, immense
« déjà, s'accroît chaque jour, grâce à l'impoli-
« tique et cruelle sorte d'éducation qui se pro-
« digue sans relâche aux classes nécessiteuses.
« Dressés que sont ces mercenaires à l'art de
« tourner une phrase, et fatalement étrangers ou
« hostiles pour la plupart à toute doctrine sociale,
« à tout principe de fixité, vous les voyez se faire
« de leur talent un métier qui ne saurait admettre
« de chômage, et se disputer sans ménagement la
« main qui daigne leur tendre un salaire.

« Tels sont, dans une grande partie de l'Europe,
« les gens de haute et de basse paye qui foison-
« nent sur les places où se fournit une certaine
« presse ; artisans empressés que nous voyons
« en foule innombrable accourir, offrir leurs ser-
« vices, et, sans sourciller, se faire aux ordres
« du *chef d'atelier* qui les engage, les joyeux
« démolisseurs de l'ordre social des pays chré-
« tiens. Or ces valets de plume, et nous vou-
« lons éviter un terme plus fort qu'employa

« Lamartine, ne sont la plupart du temps que
« les exécuteurs des œuvres du Juif, exact à payer
« ce qui fut promis, et doué d'une habileté rare
« à cacher la main qui trace les plans et qui solde
« l'ouvrage.

« Tous, nous savons que chaque feuille périodique, que chaque journal est une propriété ;
« que semblable à tout objet, à tout édifice capable
« de tenter un acquéreur, il change de maître
« chaque fois que la mort ou les convenances
« l'exigent. Nous savons qu'il se vend alors aux
« enchères, et que l'acheteur est libre d'en congédier le locataire, c'est-à-dire l'esprit qui l'habite, pour y loger et y installer le sien. Grâce
« donc à la surabondance de son or, le Juif est,
« tantôt ouvertement et tantôt sous un nom
« d'emprunt, l'acheteur de cette mobile propriété
« qui penche et versé sans cesse sur son terrain (1). »

L'on ne saurait mieux dire. Sauf les feuilles nettement et hardiment catholiques, combien y en a-t-il, même dans l'opinion *conservatrice*, qui ne soit pas soumises, ne serait-ce que dans le *bulletin financier*, à l'influence plus ou moins manifesté

(1) Gougenot des Mousseaux, *Le Juif, le Judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens*, 2^e édition, p. 360-361.

de la *Juiverie*? Et dans le camp adverse, est-ce que tous ou presque tous les journaux, depuis le grave *Journal des Débats*, où trône Léon Say, l'homme-lige des Rothschild, jusqu'à la *Nation* de l'israélite Dreyfus ; depuis la somnifère *République française*, où Reinach le Juif rend ses oracles, jusqu'au *Figaro*, cette honte de la presse française où, à côté de Ph. de Grandlieu, un spirituel fils d'Israël, Millaud amuse la galerie ; depuis le *Gaulois*, organe d'Arthur Meyer dont on connaît les belles manières et la savante escrime, jusqu'à l'affreuse *Lanterne* d'un autre Mayer, jusqu'aux immondes feuilles pornographiques qui insultent et qui souillent, n'existent pas pour la plus grande gloire et pour le plus grand profit d'Israël, propageant ses affaires et ses haines, exaltant ses hauts faits et ceux de ses amis, tuant par le ridicule, par l'outrage, par le silence quiconque a bien l'audace de vouloir barrer le passage à la puissance judaïque? Quelques exemples choisis entre mille suffiront. Tout le monde sait que le Juif Eugène Mayer est le seigneur et maître de la *Lanterne*, mais ce que l'on ne sait pas également, ce que l'on ne sait pas assez, c'est cette chose honteuse : Mayer et sa *Lanterne*, puissance gouvernementale de premier ordre ; c'est la terreur qu'inspire ce Juif journaliste, c'est la vile obéis-

sance de ceux qui ont la prétention de régir la France, aux ordres de cet homme. Il a suffi à Mayer de traiter le plus honnête magistrat de faussaire et de voleur pour que le malheureux fût immédiatement exécuté par Martin Feuillée, un garde des sceaux qui n'a rien de commun avec Mathieu Molé. Au mois de décembre 1885, M. Denormandie a reproché cette servilité au garde des sceaux qui n'a rien trouvé à répondre.

« Pour la cour d'Angers, disait M. Denormandie, *la Lanterne* du 21 août signalait un magistrat du nom de Marry comme devant être révoqué. Et il le fut quelques jours après.

« Le 29 août, le même journal contenait les mots : « Allons, vite un coup de balai. » Le 6 octobre, les trois magistrats signalés étaient balayés.

« Pour Mont-de-Marsan, c'est encore le journal *la Lanterne* qui dénonce le président de ce tribunal, M. Tourné, comme faussaire et indigne de présider plus longtemps.

« Naturellement, sa révocation ne se fit pas attendre.

« Mais cela ne suffit pas au journal qui, dans un nouvel article, déclara que tous les juges de ce tribunal étaient des faussaires, et qu'il fallait les faire descendre de sièges dont ils n'étaient

« point dignes. Il publiait leurs noms avec des
« commentaires d'une extrême violence, et, peu
« de jours après, ils furent révoqués. » Les
mêmes faits se passent pour la cour de Pau, pour
le tribunal de Vannes et pour celui de Dax.

« Allons, insistait le journal que j'ai cité,
« allons, monsieur le garde des sceaux, il faut
« venir à Clermont et y donner le coup de balai
« que vous avez donné à Mont-de-Marsan et à
« Pau. »

Qui a mené avec le plus d'ardeur l'affaire de
l'expulsion des princes ? Le juif Mayer de *la
Lanterne*. Le juif Dreyfus se faisait son porte-voix
à la Chambre, et le juif Levaillant, avec le juif
Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, pour auxi-
liaire, portait à Eu le décret d'expulsion.

Le cardinal Guibert meurt environné de la
vénération de tous. Mais *la Lanterne* veille, la
Juiverie, dont elle sert les haines, ne saurait par-
donner au saint vieillard l'indomptable énergie
avec laquelle, jusqu'à la dernière heure, il a
défendu les droits de la conscience chrétienne ;
Mayer interdit au gouvernement, encore hésitant,
de rendre à la dépouille du glorieux pontife de
publics honneurs funèbres, et le gouvernement,
au mépris de toutes les convenances et même
des règlements officiels les plus clairs, obéit.

Veut-on un autre exemple, moins connu, mais qui est bien de nature à faire réfléchir les hommes sérieux sur l'influence toute-puissante de la presse et de la parole juive ?

Dans la séance de la Chambre des Députés du samedi 10 juillet 1886, le droit protecteur sur les céréales allait être élevé de trois à cinq francs par hectolitre de blé étranger. Ce droit, quoique bien insuffisant, était réclamé par les syndicats agricoles pour pallier les souffrances intolérables de nos campagnes.

M. Develle, ministre de l'agriculture, est venu, au dernier moment, demander le renvoi du projet de loi à la commission. La Chambre se séparant dans deux jours, autant dire que la loi ne serait pas examinée.

Si l'on se reporte à ce qui s'est passé antérieurement, on verra que déjà à plusieurs reprises les espérances des protectionnistes ont été déçues au moment où tout pouvait leur faire croire qu'ils touchaient au but.

Il y a là un fait qui paraît inexplicable, celui d'un peuple se condamnant lui-même, sciemment et volontairement, à la misère. En présence des élections pour les conseils généraux, le gouvernement aurait eu, semble-t-il, le plus grand intérêt à laisser passer la surtaxe proposée. Mais il faut

qu'avant tout il se soumette au mot d'ordre de la Juiverie, qui commande par la voix de la maçonnerie.

Ce mot d'ordre, en ce qui touche la question agricole, nous le trouvons clairement formulé dans un discours prononcé par un grand rabbin, et dont *le Contemporain* du 1^{er} juillet 1881 a donné un extrait important :

« Sous le prétexte de venir en aide aux classes
« travailleuses, il faut faire supporter aux grands
« propriétaires de la terre tout le poids des impôts,
« et lorsque la propriété aura passé dans nos
« mains, tout le travail des journaliers et prolé-
« taires chrétiens deviendra pour nous la source
« d'immenses bénéfices.

« La pauvreté, c'est l'esclavage, dit un poète,
« le prolétariat est le très humble serviteur de la
« spéculation, mais l'oppression et l'influence
« sont les très humbles servantes de l'esprit
« qu'inspire et stimule la ruse : et qui pourrait
« refuser, aux enfants d'Israël, l'esprit, la pru-
« dence et la perspicacité? »

Et maintenant les pauvres gens d'esprit qui prennent pour des contes de bonne femme ce qu'on leur raconte de la Juiverie, comprendront-ils? Peut-être... quand, dépouillés et ruinés, ils seront devenus les serfs du Juif.

CHAPITRE QUATRIÈME

L'influence mondaine

Nous touchons ici à une plaie vive de la société française.

Le chapitre courageux et hélas ! trop véridique de Drumont sur *Paris juif et la Société française*, a fait jeter les hauts cris même à une foule d'honnêtes gens qui aiment à vivre d'illusions et qui ont la naïveté de croire que le scandale n'existe pas, parce qu'il marche triomphant, la tête haute, sans que personne lui dise en face qu'il est le *scandale*. Qu'il y ait dans ce chapitre de la *France juive* une prise à partie trop violente d'une certaine aristocratie judaïsante et judaïsée, des personnalités trop vives qui ont amené les incidents regrettables que l'on sait ; que Drumont, emporté

par une légitime colère ait parfois frappé trop fort et d'une main trop prodigue, cela peut être, et je ne prétends pas le contester ; mais les faits — sauf quelques détails inexacts — sont d'une vérité poignante ; ils montrent avec une évidence aussi lumineuse que le plein midi, l'invasion progressive de la Juiverie, non plus seulement dans la finance, dans les affaires, dans la presse, mais dans le monde parisien, qu'il serait injuste, j'ai hâte de le dire, de confondre avec la société française, restée *française et chrétienne* encore dans un si grand nombre de ses représentants. Nous pouvons le dire sans forfanterie, mais avec un légitime orgueil, nos classes de moyenne fortune, dans la noblesse et dans la bourgeoisie, surtout en province, l'emportent en honnêteté véritable, en sentiments élevés, en délicatesse morale, sur les classes correspondantes des autres pays de l'Europe. Il y a là une *réserve* précieuse, et ce que l'on en peut tirer de patriotisme, de dévouement religieux, de sacrifices continus et vraiment héroïques, on l'a vu dans les mauvais jours, on le verrait de nouveau. Cette exception faite, et très largement, il faut avouer que trop souvent l'aristocratie en vedette, vraie ou fausse, qui brille aux *premières*, au cirque de la rue Molier, aux bals d'animaux, sur le boulevard et dans les colonnes

de certains journaux, soutenant avec une égale ardeur le trône, l'autel et les libres amours, et que la riche bourgeoisie qui cherche à copier ses manières, ont affichés les plus détestables exemples, et donné ainsi un nouvel et plus vif élément aux passions révolutionnaires qui grondent dans l'âme des foules. Pour qui, dans ce siècle démocratique, croit encore à la *hiérarchie*, et a gardé le sens du respect, il est triste, profondément triste, de voir les descendants des grandes familles qui ont fait la France encombrer les salons des nababs juifs, faire trophée d'une invitation à leurs bals ou à leurs chasses, recevoir avec reconnaissance les cadeaux que ces fils ou petits-fils de marchands de lorgnettes et de rogneurs d'écus ont l'insolence de jeter dans la corbeille de noces de nobles jeunes filles chrétiennes, et quelquefois mêler leur sang, un sang héroïque qui a coulé sur vingt champs de bataille, au sang de la race maudite, usurière, spoliatrice, haineuse du nom chrétien. Les ~~pères~~ pères ont-ils moissonné l'honneur à pleines mains pour que les fils en fassent ainsi litière? Les vieux chevaliers ont-ils porté leurs noms resplendissants de gloire à la pointe de l'épée pour que des neveux dégénérés les humilient dans l'avilissante compagnie du Juif? Si vous voulez faire *quelque chose* dans votre pays, commencez par

être *quelqu'un*, et ne prétendez pas à être des *autorités* respectées si vous ne voulez point accepter les hautes responsabilités que vous imposent l'histoire et les inflexibles devoirs légués par la tradition. C'est en vérité une ironie par trop forte, que de vouloir prendre place dans la classe que l'on appelle *dirigeante*, lorsqu'on ne sait plus que *diriger*, dans la société des fils d'Israël, un *cotillon de bal* ou un *mail-coach* aux champs de course. L'aristocratie a perdu, je n'ai pas à dire ici pourquoi, sa situation sociale, sa fonction publique et les *privilèges* qui en étaient le signe et la reconnaissance extérieure ; mais avec l'intelligence, avec le travail sérieux, avec des efforts suivis et bien dirigés, guidée par le sens de la tradition uni à l'intuition de l'avenir, elle peut reconquérir une place importante dans l'organisme des temps nouveaux.

J'ajouterai même, dût-on me traiter de réactionnaire, que cela est nécessaire pour le bon ordre social. Mais que voulez-vous que le pays fasse d'une caste mêlée et hybride qui n'a que l'amour du plaisir et de l'argent, et qui pour s'amuser ou pour faire un gain quelconque tend la main à la Juiverie, se fait son humble servante et met à sa solde ce qui lui reste encore d'influence et de prestige ? Race d'inutiles et de parasites, qui

ne veut pas comprendre les *signes des temps* et les avertissements d'en haut, et qu'un jour, ♦ bien-tôt peut-être, la Providence, lasse d'attendre, livrera au vent des colères populaires !

Que la Juiverie fasse la loi dans les coulisses, les théâtres, qu'elle soit reine dans le monde des cabotins et des histrions, à la bonne heure ; mais de grâce, qu'elle ne franchisse pas le seuil de la salle des Croisades ; qu'elle soit même consignée à la porte de l'antichambre. Je ne veux pas m'appesantir sur ce pénible sujet ; mais que l'on ne s'y trompe pas, cet envahissement du *monde* et de *la société* par *la Juiverie*, constitue pour elle un de ses triomphes les plus réels et l'un de ses instruments d'action les plus puissants.

CHAPITRE CINQUIÈME

La Politique et l'Alliance israélite universelle

Un homme d'État qui a joué un rôle exceptionnel dans la politique contemporaine, M. Disarié, juif de naissance, passé ensuite au protestantisme anglican, mort *peut-être* catholique, écrivait en 1844 les paroles suivantes : « Les Juifs !
« les Juifs ! est-ce que jamais vous verrez se
« prononcer en Europe un mouvement intellectuel de quelque importance sans que les Juifs
« y figurent pour une large part?... Cette diplomatie russe, si pleine de mystères et devant
« laquelle pâlit l'Europe occidentale tout entière,
« qui l'organise et la dirige ? Des Juifs !... La puissante révolution qui se prépare et se brasse en
« Allemagne, où, de fait, elle sera bientôt une

« seconde Réforme, plus considérable que la pre-
« mière; cette révolution dont un soupçon de jour
« permet à peine aux yeux de la Grande-Bre-
« tagne de pénétrer les mystères, eh bien! sous
« quels auspices prend-elle la plénitude de ses
« développements? Sous les auspices du Juif...
« *Ce monde est gouverné par de tout autres per-*
« *sonnages que ne se le figurent ceux qui ne voient*
« *pas ce qui se passe derrière les coulisses.* »

Le premier ministre de la reine d'Angleterre a vécu assez longtemps pour assister au plein épanouissement politique de cette Juiverie dont il a été l'un des plus brillants rejetons. Il n'est point de siècle, sans doute, qui n'ait vu des Juifs, en dépit de la répulsion instinctive dont ils étaient l'objet, se distinguer dans les diverses carrières où brille l'intelligence humaine. « Mais, dit avec
« raison M. Gougenot des Mousseaux, de nos
« jours on renoncerait à nombrer, dans les diffé-
« rents États de l'Europe et du monde, ceux des
« fils de Jacob qui encomrent et parcourent avec
« distinction les carrières libérales et scienti-
« fiques; ceux qui s'assoient non point sur les
« fleurs de lys, — jamais ils n'ont eu cet hon-
« neur, — mais sur les hauts sièges de notre
« magistrature; ceux qui figurent et se distinguent
« par leur habileté dans les postes administratifs;

« ceux qui, grâce au vote de l'électeur, franchissent le seuil de nos Chambres et deviennent, — ô merveille ! — les législateurs des nations chrétiennes ; ceux que de remarquables talents élèvent au rang de membres des grands conseils, d'hommes d'État, de ministres, ou, disons le mot, de directeurs des plus puissants royaumes ou des plus puissants souverains de la terre (1). »

Mais restreignons-nous à la France. Depuis 1870 particulièrement, elle est, politiquement comme financièrement, aux mains de la Juiverie ; des Juifs comme Raynal, comme Lockroy, se sont assis autour de la table du conseil des ministres ; cela s'était déjà vu. Ce qui est caractéristique, ce qui est le signe éclatant de la conquête de notre pays par la Juiverie, c'est la dictature de Léon Gambetta, le petit-fils d'un Juif wurtembergeois, A. Gamberlé ; c'est le règne occulte, plus actif, plus efficace peut-être, du Juif Crémieux, par *l'Alliance israélite universelle*. Avec Gambetta, « la nouvelle couche » composée de beaucoup de Juifs avec un appoint de francs-maçons, escalade le pouvoir. [Regardez l'entourage du dictateur. C'est bien le plus hétéroclite assemblage qu'on

(1) Gougenot des Mousseaux, *op. cit.*, p. 383.

« puisse imaginer, un bouquet de Juifs, un véritable selam de joutres de tous les pays et de toutes les couleurs. Tous les Juifs du monde, en âge de se transporter, étaient là, ils s'étaient agglomérés au Palais Bourbon comme les moulécules au centre d'une tasse de café. Quelques-uns venaient d'Espagne et étaient nés à Hambourg, d'autres venaient d'Autriche et étaient nés en France. Il y avait Porgès, Reinach, Lévy, Crémieux, Raynal, Strauss; il y avait Dreyfus, qui avait vu le jour en Allemagne; Étienne, parent des Étienne d'Autriche; Thomson, dont la famille était anglaise; Veil-Picard qui arrivait seulement de Besançon. Tout cela tripotait, spéculait, agiotait, dénonçait, adulait; tout cela avait pour commune devise le mot des Narcisse et des Pallas : *Hoc agamus ne quis quidquam habeat* (1). »

C'est au sein de ce petit groupe haineux et avide que se traitaient les projets d'emprunt, de persécution sectaire et de guerre insensée. De là partait le mot d'ordre qui, circulant de bouche en bouche, allait partout exciter les enthousiasmes et donner le signal des applaudissements aux gestes et aux paroles du maître. « Ce coin d'em-

1. *La France juive*, t. I, p. 545-546.

« pire juif, apparaissant tout à coup en pleine
« France, sera l'émerveillement de l'avenir qui ne
« reverra rien d'aussi extraordinaire d'ici à bien
« longtemps (1). »

Enfin le tribun viveur, ce « fou furieux, » où il y avait de l'histrion et du bohème, et qui, ô honte ! avait vu à ses pieds la France de Charlemagne, de saint Louis et de Louis XIV, tomba misérablement et mystérieusement frappé. « L'orgie
« s'éteignit dans une dernière honte. Ce mépri-
« seur de tous, dit très bien Drumont, finit mé-
« prisé de tous. Il avait surgi dans une fin
« d'empire qui ressemblait déjà à une république,
« avec l'abjection, les sacrilèges et les persécu-
« tions en moins ; il disparut dans une fin de
« république qui ressemblait beaucoup à un
« empire, avec la banqueroute en plus. Il fut
« lui-même comme une caricature d'empereur,
« un empereur juif, avons-nous dit en com-
« mençant ; il aurait projeté, si tant est qu'en
« dehors du rêve d'une guerre insensée il ait
« poursuivi quelque dessein bien arrêté, d'ins-
« taller un impérialat juif dans les cadres de la
« vieille société française et de se faire sacrer au
« Grand-Orient de la rue Cadet dans quelque

(1) *La France juive*, t. I, p. 547.

« burlesque cérémonie. Le tablier du franc-
« maçon aurait tenu lieu du manteau semé d'a-
« beilles, et la truelle aurait remplacé le sceptre
« et la main de justice (1).....

« Gambetta, avec sa faconde intarissable et ses
« allures de Mangin, ne fut guère qu'un person-
« nage tout démonstratif chargé de faire la parade
« à la porte et d'exhiber des biceps en coton en
« battant la grosse caisse..... Crémieux occupe
« une place à part... Il fût l'impresario véritable
« de la comédie contemporaine..... Souverain
« grand maître du rite écossais, président de
« *l'Alliance israélite universelle*, chef important
« de la démocratie française, Crémieux incarne
« la révolution maçonnique en ce qu'elle eut de
« plus complet. Il a contribué, plus que tout
« autre, à confisquer la Révolution française au
« profit de la Juiverie, à donner à un mouvement
« qui avait été mêlé d'une part d'idéal, d'aspira-
« tions généreuses, de rêves d'une organisation
« meilleure, un caractère strictement juif ; il
« prépara et il annonça hautement, dans les der-
« nières années de sa vie, le règne messianique,
« l'époque attendue depuis si longtemps où toutes
« les nations seront soumises à Israël, où tous

(1) *La France juive*, t. I^{er}, p. 573.

« les hommes travailleront pour les représentants de la race bénie par Jéhovah (1). »

Crémieux a attaché son nom à deux œuvres politiques d'une importance capitale et qui font de lui la personnification la plus éminente de l'homme d'État juif travaillant dans l'intérêt de la Juiverie; je veux parler de la naturalisation des Juifs en Algérie et de la fondation de *l'Alliance israélite universelle*.

Ce qu'est le Juif en Algérie, le mépris que cette race abjecte, qui ne vit que de trafics honteux, inspire à l'Arabe fils d'une race noble et fière, rien de ce que nous voyons ici ne saurait nous en donner une idée. L'usure pratiquée par les Juifs établis en Algérie atteint des proportions vraiment incroyables. Dans un journal républicain, et à coup sûr peu hostile aux Juifs, *la France*, M. Hugonnet écrivait, à la date du 3 juillet 1884, à l'occasion des troubles sémitiques d'Alger : « L'usure est réellement épouvantable. » En voici un exemple : « Les turcos et les spahis, à la veille de toucher leur solde, empruntent un franc pour en rendre deux le lendemain, c'est-à-dire 3,650 francs pour 100. » Un écrivain peu suspect de cléricanisme, M. de Maupassant, dans

(1) *La France juive*, t. II, p. 3-5.

Au Soleil, a tracé des intéressants protégés de Crémieux le portrait suivant plein de couleur et de mouvement : « A Bou-Saada, on les voit ac-
« croupis en des tanières immondes, bouffis de
« graisse, sordides et guettant l'Arabe comme
« l'araignée guette la mouche. Ils l'appellent,
« essayent de lui prêter cent sous contre un billet
« qu'il signera. L'homme sent le danger, hésite,
« ne veut pas ; mais le désir de boire et d'autres
« désirs encore le tiraillent : cent sous repré-
« sentent pour lui tant de jouissances ! Il cède
« enfin, prend la pièce d'argent et signe le papier
« grasseyé. Au bout de six mois, il devra
« 10 francs, 20 francs au bout d'un an, 100 francs
« au bout de trois ans. Alors le Juif fait vendre
« sa terre, s'il en a une, ou, sinon, son chameau,
« son cheval, son bourricot, tout ce qu'il possède
« enfin.

« Les chefs, caïds, aghas, ou bach'agas tombent
« également dans les griffes de ces rapaces qui
« sont le fléau, la plaie saignante de notre colonie,
« le grand obstacle à la civilisation et au bien-être
« de l'Arabe. Quand une colonne française va
« razzier quelque tribu rebelle, une nuée de Juifs
« la suit, achetant à vil prix le butin revendu aux
« Arabes dès que le corps d'armée s'est éloigné.
« Si l'on saisit, par exemple, six mille moutons

« dans une contrée, que faire de ces bêtes ? Les
« conduire aux villes ? Elles mourraient en route,
« car comment les nourrir, les faire boire pen-
« dant les deux ou trois cents kilomètres de terre
« nue qu'on devra traverser ?

« Et puis, il faudrait, pour amener et garder
« un pareil convoi, deux fois plus de troupes que
« n'en compte la colonne. Alors les tuer ? Quel
« massacre et quelle perte ! Et puis les Juifs sont
« là qui demandent à acheter, à 2 francs l'un,
« des moutons qui en valent 20. Enfin le Trésor
« gagnera toujours 12,000 francs : on les leur
« cède. Huit jours plus tard, les premiers pro-
« priétaires ont repris, à 3 francs par tête, leurs
« moutons. La vengeance française ne coûte pas
« cher.

« Le Juif est maître de tout le sud de l'Algérie.
« Il n'est guère d'Arabe, en effet, qui n'ait une
« dette, car l'Arabe n'aime pas rendre. Il préfère
« renouveler son billet à cent ou deux cents pour
« cent. Il se croit toujours sauvé quand il gagne
« du temps. Il faudrait une loi spéciale pour
« modifier cette déplorable situation. Le Juif,
« d'ailleurs, dans tout le Sud, ne pratique guère
« que l'usure par tous les moyens aussi déloyaux
« que possible. »

Et voilà les beaux personnages que Crémieux,

en pleine guerre contre la Prusse, alors que les Arabes faisaient héroïquement leur devoir, et que les Juifs applaudissaient à nos défaites, faisait monter au rang et à l'honneur de citoyens français. Vraiment le moment était bien choisi, et l'on peut dire sans exagération aucune, qu'il y a eu là trahison pure et simple de la France au profit de la Juiverie.

Un homme que l'on n'accusera certes pas d'être partisan de nos idées, Élisée Reclus, dans l'ouvrage qui a pour titre : *France, Algérie, Colonies*, a jugé sévèrement cette mesure :

« Les Juifs algériens ont été naturalisés en
« bloc, *par décret*, pendant que nous luttions
« contre les hordes disciplinées du peuple évan-
« gélisme. *Ils ne l'avaient pas certes mérité*,
« occupés qu'ils étaient uniquement de banque,
« de commerce, de courtage, de colportage et
« d'usure; nul d'entre eux ne tient la charrue,
« n'arrose les jardins ou ne taille les vignes. Aucun
« n'avait péri dans nos rangs, sous les bandits
« du Nord, comme ces Berbères, ces Arabes, ces
« nègres qui furent parmi les héros de Reich-
« shoffen; et s'ils n'ont point défendu l'Algérie
« contre nous, de 1830 à 1871, ils ne la défen-
« dront pas non plus contre nos ennemis. »

Quant aux suites funestes de ce décret cou-

pable, tout le monde les connaît, et le général Ducrot a pu écrire en toute vérité : « Le décret de
« M. Crémieux sur la naturalisation des Juifs
« mit le feu partout. »

Il paraît d'ailleurs que M. Crémieux n'a pas emporté dans sa tombe le secret des faveurs particulières accordées aux Juifs algériens. Il n'y a pas longtemps, M. Boulanger vient de déclarer que les Israélites d'Algérie ne seraient pas obligés de venir en France faire le service militaire prescrit par la loi de 1875. Ils le feront en Algérie, et nous aurons de fait un corps militaire juif en Algérie.

Mais la grande œuvre de Crémieux, c'est *l'Alliance israélite universelle*, et il a eu raison de dire, à son point de vue, qu'elle était « l'institution la plus belle et la plus féconde qui ait été
« fondée dans les temps modernes. »

« On ne peut rêver d'instrument de domination plus puissant, et l'on s'explique qu'elle
« gouverne le monde. »

L'Alliance constitue pour les Juifs une sorte de pouvoir officiel, une représentation effective de leur nation et qui parle en leur nom à l'Europe. Son organisation est des plus simples. Tout Juif peut faire partie de *l'Alliance* moyennant une faible cotisation de dix francs par an.

L'Alliance est gouvernée par un comité central qui se compose de soixante membres. Le comité central réside à Paris ; il correspond avec les comités généraux ou locaux. Les membres du comité sont nommés pour neuf ans par le vote universel des membres de *l'Alliance*, renouvelables par tiers tous les trois ans indéfiniment et rééligibles ; ils élisent chaque année, parmi eux, un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire général.

Un comité peut être constitué dans toute localité où la société compte dix adhérents, et des comités régionaux constitués dans tout pays où il existe plusieurs comités locaux.

Les comités locaux et régionaux agissent par eux-mêmes dans les questions d'un intérêt purement local, mais sous leur propre responsabilité.

Ils transmettent au comité central et en reçoivent les communications sur tout objet, intéressant la société.

Ils provoquent et recueillent les souscriptions et en versent le produit dans la caisse du comité central,

Le nombre des adhérents est de vingt-huit mille environ. Le budget ostensible dont dispose l'association est d'un million de francs, mais les

ressources réelles sont à peu près illimitées.

A *l'Alliance* se rattachent d'innombrables sociétés répandues dans le monde entier, et, outre la grande presse européenne qu'elle soudoie par son argent, elle entretient des centaines de journaux spéciaux qui s'adressent uniquement aux fils d'Israël.

Crémieux a parfaitement caractérisé en quelques mots l'esprit cosmopolite de l'Institution.

« *L'Alliance* n'est pas une alliance française, allemande, ou anglaise, elle est juive; elle est universelle. Voilà pourquoi elle marche, voilà pourquoi elle réussit. »

Le roman calomnieux d'Eugène Suë sur la compagnie de Jésus, *le Juif-Errant* donne un peu l'idée de ce qu'est en réalité *l'Alliance israélite universelle*. Ce qui n'est pas vrai pour les Jésuites, l'est pour elle. Les Juifs eux-mêmes ont été frappés de ce rapprochement.

« Je me rappelle en ce moment, disait un de leurs orateurs dans l'assemblée générale du 3 février 1870 où l'on fit un si chaleureux éloge de l'Allemagne, une conversation que j'ai eue naguère avec un coreligionnaire qui avait assisté la veille à une séance de *l'Alliance*. Je lui demandai son opinion sur *l'Alliance*, et voici ce qu'il m'a répondu :

« En assistant hier à votre séance, j'ai pensé
« au *Juif-Errant*, d'Eugène Suë, à cette scène où
« Rodin, dépouillant sa correspondance, trouve
« des lettres venant des quatre coins du monde.
« La comparaison entre ces deux sociétés est
« juste quant à l'extension et à l'étendue de nos
« rapports avec le monde, mais elle s'arrête là.
« Ah ! quelle différence entre ces deux œuvres :
« l'une, dit-on, a des ressorts pour opprimer,
« l'autre pour affranchir ; l'une s'étend pour
« étouffer la liberté, l'autre pour la donner ;
« l'une veut éteindre les lumières, l'autre les
« rallumer ; l'une répand le froid et la mort,
« l'autre la chaleur et la vie. » (*Bravos*).

« Ce qu'il y a d'amusant, ajoute Drumont, c'est
« que ces Juifs qui déclarent hautement qu'ils ne
« sont ni Français, ni Anglais, ni Allemands,
« reprochent sans cesse aux catholiques dans
« leurs journaux de reconnaître l'autorité du
« Pape, d'obéir à un souverain étranger.

« Un souverain étranger ! s'écrie le candide
« prolétaire. Est-il possible ? Et ce bon Juif est-
« il patriote de tonner contre cette énormité ! »

On conçoit de quel poids pèse dans la balance
le concours de ces hommes de toutes les nationalités,
obéissant à un mot d'ordre. On l'a bien vu, pour ne citer qu'un exemple, lorsque *l'Alliance*

israélite, traitant d'égal à égal avec les puissances, envoyant des notes, des protestations, des *ultimatum*, est intervenue activement à propos de la question de Roumanie dans la politique extérieure.

Dans leur *exposé* magistral de 1868, document que devraient lire et relire ceux qui regardent comme une chimère le « péril juif, » les députés Roumains disaient :

« L'invasion des Juifs en Roumanie a pris,
« dans ces dernières années, des proportions si
« considérables qu'elle a épouvanté les popula-
« tions roumaines ; car elles se voient inondées
« d'une race à part, hostile, qui a formé à côté
« de la nation roumaine une nationalité étran-
« gère et opposée aux intérêts de celle-là... Ces
« envahisseurs forment pour le moment une
« population flottante de plus de cinq cent mille
« âmes qui augmente continuellement. »

Est-il étonnant que le gouvernement roumain se soit énergiquement opposé à l'envahissement de ces rapaces cosmopolites, et leur ait refusé l'égalité des droits civils et politiques avec les indigènes. Il y avait là une simple mesure de bon sens et de salut national. Aussitôt la presse juive et judaïsée mena un bruit d'enfer au sujet de cette intolérance, dans un siècle de progrès. *L'Alliance israélite universelle* entre en ligne de bataille.

L'on trouva vite un motif d'intervenir, Des Juifs de Moldavie auraient été en butte à des persécutions populaires (en 1867). Le gouvernement roumain eut beau démontrer, par une sérieuse enquête, que les Juifs eux-mêmes avaient « occasionné, sinon *provoqué* le mouvement, » le prétexte cherché était trouvé; c'est tout ce que voulait la Juiverie. Aussitôt le président de *l'Alliance*, Crémieux, se met en campagne, et il fait retentir le monde des doléances et des menaces d'Israël opprimé! Il écrit, sur le ton le plus dictatorial, lettres sur lettres, aux gouvernements européens, et ceux-ci, plus ou moins menés par la *maçonnerie* juive, au lieu de fermer la bouche à l'insolent avocat, répondent avec déférence qu'ils s'occuperont sérieusement de cette affaire.

Toutefois, les efforts des Juifs et de leurs protecteurs n'eurent point alors pleine réussite; ils se brisèrent contre la résistance unanime et désespérée de la nation roumaine. Crémieux et *l'Alliance* ne lâchèrent point prise, et ils continuèrent à travailler les esprits en Roumanie et dans le reste de l'Europe.

Dix ans après, le Congrès de Berlin (1878), par son article 41, posait en principe l'émancipation complète des Juifs de Roumanie. Ce succès était surtout dû à l'infatigable Crémieux, dont le

ministre plénipotentiaire français, le franc-maçon anglican Waddington, exécutait docilement les ordres. Ce fut en vain que le gouvernement roumain fit entendre de vigoureuses protestations.

La République française pesa de tout son poids en faveur des Juifs. Elle fit de l'exécution de cet article 41 la condition *sine qua non* de la reconnaissance officielle de la Roumanie comme puissance indépendante. Depuis lors la Roumanie a été érigée en royaume (1881) et le prince Charles a ceint la couronne. Croit-on que l'influence politique de la Juiverie soit étrangère à ces résultats, et qu'il n'y ait pas eu là une sorte de marché mystérieux.

Cette histoire que nous venons d'esquisser rapidement est des plus instructives. Elle apprend aux niais qui veulent passer pour gens d'esprit, en se moquant des *alarmistes* qui dénoncent le danger, que la Juiverie constitue une force de premier ordre; qu'au fond elle conduit la politique européenne; qu'elle tend à constituer sur les bords du Danube un véritable État juif qui, s'annexant peu à peu les provinces des contrées voisines où pullulent les Juifs, deviendra, dans moins d'un quart de siècle peut-être, étendu et compact, groupera et concentrera tous les efforts des Israélites, et finira, grâce à la puissance de

l'argent, de la presse, de la franc-maçonnerie et de ses annexes, par dominer et diriger tous les gouvernements européens. Dans le remarquable *exposé* que nous avons déjà cité, les députés roumains, qui ne sont pas des rêveurs, signalent hautement cette éventualité redoutable : « Il est
« pour nous, disent-ils, un fait constaté, qui résulte de tous ces détails, comme aussi de la
« persévérance avec laquelle les Juifs prennent
« racine et s'accroissent en Roumanie. C'est
« qu'ils essaient d'ériger ici cet État judaïque qui
« est la première réalisation de leurs idées de
« prédomination sur les peuples chrétiens. »

Que celui qui a des oreilles les ouvre, et qu'il comprenne.

CHAPITRE SIXIÈME

La Juiverie et la Révolution

La Révolution n'est pas autre chose au fond que le *sens dessus dessous social*, par l'organisation de la révolte. Méconnaissance des devoirs les plus sacrés, mépris des droits les plus certains; droits de Dieu, droits de l'Église, droits du pouvoir, droits de la famille, droits du chrétien et droits de l'homme, toute la Révolution est là. A certaines heures des explosions terribles révèlent au monde, un instant épouvanté, le lendemain stupidement rassuré, le feu souterrain qui travaille dans les entrailles de la société. Habituellement la Révolution suit une marche régulière, en apparence calme, et elle accomplit sûrement ses ravages, plutôt à la façon d'un ver

rongeur qu'à la manière de la foudre. Elle a fabriqué de toutes pièces, pour son usage, un merveilleux instrument de destruction : la franc-maçonnerie. La franc-maçonnerie est vraiment le pic du démolisseur ; elle disjoint les assises les mieux liées de l'ordre social, elles les arrache de leur base, les renverse et les pulvérise. Qui ne veut pas prendre au sérieux les menées et les entreprises de la franc-maçonnerie se condamne à ne rien comprendre à l'histoire moderne ; il peut voir les faits, il ne connaît pas les ressorts cachés, les moteurs mystérieux et puissants des événements.

A l'heure présente, la lumière abonde sur ce point. Mais ce qui est moins connu, c'est que la maçonnerie, surtout dans sa partie la plus haute, la plus active, et par conséquent la plus dangereuse, est inspirée et dirigée par la Juiverie. Une opinion s'est propagée de nos jours, qui prétend « qu'un centre de commandement et de direction « a toujours existé chez les Juifs depuis leur dispersion générale jusqu'à nos jours ; que cette « direction se trouve aux mains de *princes* « occultes, dont la succession se perpétue régulièrement, et qu'ainsi la nation juive a toujours « été conduite comme une immense société secrète qui donne à son tour l'impulsion aux

« autres sociétés secrètes. » Il y a, je le reconnais volontiers, une manifeste exagération dans cette thèse, mais ce qui est incontestable, c'est qu'à partir du dix-huitième siècle les loges maçonniques s'ouvrent devant les Juifs, les plus hardis y pénètrent, bientôt ils sont les maîtres, les inspirateurs, les directeurs suprêmes, de telle sorte qu'une grave revue française, pouvait il y a quatre ans, écrire ces mots : « Judaïsme et « maçonnerie paraissent aujourd'hui être une « formule identique... Le judaïsme gouverne le « monde, et il faut nécessairement conclure ou « que la maçonnerie s'est faite juive, ou que le « judaïsme s'est fait franc-maçon (1). »

Les Feuilles historiques et politiques de Munich, publication, comme l'on sait, très sérieuse et très bien informée, ont reproduit en 1862, à l'occasion de la brochure d'Alban Stolz sur la franc-maçonnerie, les doléances d'un maçon (2). Ces pages, y affirme-t-on, passèrent sous les yeux du roi Guillaume, et l'auteur, tout attaché qu'il est au culte protestant, y signale comme le danger le plus imminent pour le trône et pour l'autel « la « puissance que les Juifs ont su acquérir par le

(1) *Revue des Questions historiques*, 67^e livraison, 1^{er} avril 1882.

(2) Voir *le Monde* du 5 novembre 1862.

« moyen de la franc-maçonnerie, puissance qui
« aurait atteint aujourd'hui son zénith... Il existe
« en Allemagne, dit-il, une société secrète à
« formes maçonniques, qui est soumise à des
« *chefs inconnus*. Les membres de cette associa-
« tion sont *pour la plupart Israélites*; leurs
« grades et leurs systèmes n'ont de rites et de
« symboles chrétiens que pour la forme, et servent
« par là d'autant mieux à couvrir leur action. Les
« Juifs n'y font usage du christianisme que par
« moquerie ou pour masquer encore l'obscurité
« de leurs projets et de leurs intrigues... Dans
« les derniers temps, les Juifs ont été exclus d'un
« certain nombre de loges; maintenant, ils sont
« reçus universellement dans toutes les loges du
« monde... A Londres, où se trouve, comme on
« sait, le foyer de la révolution, sous le grand
« maître Palmerston, il existe deux loges juives
« qui ne virent jamais de chrétiens passer leur
« seuil. C'est là *que se réunissent tous les fils de*
« *tous les éléments révolutionnaires qui couvent*
« *dans les loges chrétiennes.* »

Que l'on rapproche de ces révélations ce fait qu'en Italie les membres les plus importants de *la vente suprême* étaient des Juifs et que le plus célèbre, celui qui a le plus travaillé aux bouleversements de la Péninsule, le redoutable « Petit-

Tigre » (Piccolo-Tigre), *était un Juif*, et l'on comprendra que nous sommes dans le vrai quand nous affirmons l'identité actuelle de ces trois termes : *Révolution, Franc-Maçonnerie, Juiverie.*

Tout homme sensé reconnaîtra, je pense, que la persécution religieuse qui sévit en France, savamment organisée, lentement et astucieusement menée, qui s'attache particulièrement à empoisonner l'âme de l'enfant et du peuple, qui lui aussi est un enfant, tandis que d'un autre côté elle cherche à déshonorer, à tuer moralement et enfin à supprimer le clergé, c'est l'œuvre de la franc-maçonnerie. Qui a poussé le fameux cri de guerre : « *Le cléricalisme, voilà l'ennemi !* » Gambetta, un franc-maçon, mais en même temps, nous l'avons vu, un organe, un instrument de la Juiverie ? Quels sont les journaux les plus ardents à conduire la campagne de déchristianisation de la France ? *La République française*, du Juif Reinach, *la Nation*, du Juif Dreyfus (1), *la Lan-*

(1) Sa proposition d'impôt sur le revenu donne au citoyen Camille Dreyfus, boursicotier juif et député radical, sa petite notoriété. Le correspondant parisien du *Journal de Bruxelles* en profite pour croquer le personnage :

« M. Dreyfus, avant d'être député, a été membre du Conseil municipal de Paris. C'est un Juif d'une quarantaine d'années, très lancé dans la politique et dans les affaires. Dans les affaires, c'est tout naturel : les Juifs ont le génie des affaires, les affaires sont leur élément, ils sont aujourd'hui dans

terne, du Juif *Mayer*. Quel est l'apôtre infatigable du divorce, cette atteinte mortelle à la loi sacrée du mariage et à la constitution de la famille ? Le Juif Naquet. Parmi ceux qui font la chasse à nos pauvres desservants, et à nos humbles sœurs, qui brisent les crucifix et qui les jettent pêle-mêle avec les ordures dans des tombereaux, brillent au premier rang les Juifs : Hendlé, maintenant préfet de la Seine-Inférieure ; Isale Levailant, secrétaire général de la préfecture de police ; Hérold, préfet de la Seine. Et le double scandale de l'enfouissement solennel de Victor Hugo et de la profanation du Panthéon, quel en est le principal

presque toutes nos grandes affaires, je devrais dire dans toutes. Mais dans la politique c'est différent : ils sont une infime minorité, leur grande fortune leur fait beaucoup d'envieux, la politique a des retours fréquents et quelquefois violents ; je crois qu'ils manquent à leur prudence traditionnelle en s'y lançant comme si la carrière ne devait jamais leur présenter d'obstacles. Mais c'est leur affaire.

« M. Dreyfus est à la tête d'un journal peu répandu, qui s'appelle *la Nation*. Dans la première page du numéro de ce jour je trouve les titres d'articles suivants : *Orléaneries*, *Lavigerie et C^{ie}* (le cardinal Lavigerie), *Cléricanailleries*. Ces titres vous indiquent l'esprit et le ton du journal, qui est radical de mauvais goût. *La Nation* n'a ni portée politique ni portée littéraire : c'est un journal mal fait et que vous verrez rarement discuté ou même cité dans la presse parisienne.

« Bien que radical, M. Dreyfus ne mène pas une vie égalitaire ; il roule équipage, mène un train luxueux, comme M. Clémenceau et la plupart de nos radicaux qui ont de la fortune ou qui gagnent de l'argent, et que la plèbe radicale

organisateur? Lockroy, dans les veines duquel se mêle du sang de Juif, de jacobin et de cabotin. Qui seconde dans leur œuvre néfaste les Jules Ferry, les Paul Bert, scélérats éminents entre tous, car ils déshonorent et souillent l'âme de ces petits, dont les fronts portent encore la trace des caresses de Jésus-Christ? Des Juifs comme Ferdinand Dreyfus.

Pour défendre et pour soutenir cette entreprise d'enfer, il faut des domestiques.

La loi sur l'épuration de la magistrature est votée. Il se passa alors au Sénat des faits inouïs. Les francs-maçons allèrent voler des bulletins

s'imaginé vivré de pain sec et d'eau pure, pour pouvoir venir en aide à ce qu'elle appelle les travailleurs et les misérables. Le radicalisme est tout simplement une voie politique comme une autre, une grand'route qui coupe à travers champs et qui conduit plus vite à la fortune et au pouvoir ; il n'est plus du tout, et je ne sais s'il l'a jamais été, une règle morale.

« Le type politico-financier de M. Dreyfus est commun à Paris ; ce type, en effet, n'est ni financier ni politique ; c'est un type actif, hardi, avide, mais qui ne sort guère des plans inférieurs, qui reste bâtard, et c'est pourquoi je l'appelle politico-financier, parce qu'il grignote de la politique et de la finance.

« M. Dreyfus a été secrétaire de M. Wilson, gendre du président de la République, et il est resté très lié avec lui. M. Wilson aime les affaires, non seulement pour l'argent qu'on peut y gagner, mais par un certain amour de l'art ; son esprit se plaît aux combinaisons, aux difficultés ; et il s'intéresse, s'il n'y est pas intéressé, à toutes ces affaires qu'enfante le cerveau de Paris. »

ment qui acquitte le Juif protestantisé Erlanger.

Dans l'affaire Drumont-Meyer, la dixième Chambre, présidée par M. Barthelon, délivre au Juif Meyer, du *Gaulois*, un certificat de loyauté qui fait rêver. Certes, prêtre et chrétien, nous regrettons et nous blâmons le duel de notre ami Drumont, mais, le duel étant donné, nous ne pouvons qu'être émerveillé de ce considérant :

« Qu'en effet le corps à corps où les membres
« s'entrecroisent, les souffles se confondent, les
« poitrines se heurtent, où les mouvements sont
« désordonnés, ainsi que dans l'espèce il a été
« décrit par tous, n'est autre chose que le duel au
« couteau, avec la seule différence de la longueur
« des lames. (O M. Prudhomme!) Qu'il y a lieu
« cependant de reconnaître que, sur ce point, le
« prévenu n'a qu'une faible part de responsa
« bilité, etc., etc. »

Cela apprendra à Drumont à aller sur le terrain, au mépris des lois de l'Église, et à ferrailer avec un Juif. Le tribunal lui a donné une leçon d'escrime, et je le félicite d'en être quitte à si bon marché.

Et l'armée... Ne sait-on pas la puissance dont jouit dans les bureaux du ministère de la guerre, Mayer et sa *Lanterne*? En vérité, le Juif a tout envahi, tout conquis, il trace le programme, et il

dirige les coups de la Révolution. Quand donc, non seulement les catholiques, mais encore tous les hommes qui ont quelque souci de l'honneur et du bonheur de la patrie, diront-ils, en retournant le mot de Gambetta : *la Juiverie, voilà l'ennemi !*

DEUXIÈME PARTIE

LE REMÈDE

Dans l'*avant-propos* de cet opuscule j'écrivais : nous ne disons pas : *Sus au Juif* ; nous disons : *Arrière le Juif*.

La violence est à la fois *injuste* et *impuissante* ; mais la *légitime défense* appuyée sur la *justice* et se traduisant énergiquement dans l'*ordre moral*, dans l'*ordre politique* et dans l'*ordre économique*, peut élever des remparts qui mettront la société chrétienne à couvert des invasions de la Juiverie. C'est ce que nous allons montrer dans la seconde partie de ce travail.

CHAPITRE PREMIER

Le remède moral

Quand l'esprit juif monte, l'esprit chrétien baisse. A l'heure présente, la *Juiverie* entame, corrode la société chrétienne de toutes parts, moralement, pratiquement, économiquement. Avant tout il faut relever les mœurs ; cela fait, tout, sans doute, ne sera pas fait ; mais sans cela, tout ce qui pourrait être tenté serait absolument vain et stérile. Les réformes politiques et sociales, qui n'ont pas à la base une solide réforme morale, sont de purs palliatifs, des expédients qui vivent ce que vivent les expédients. La médication la plus savante et la mieux appliquée ne peut que prolonger de quelques jours l'existence d'un malade frappé à mort ; il faut, pour qu'elle

obtienne un résultat heureux, qu'elle soit aidée par les forces vitales de la nature. Ainsi en est-il pour les sociétés humaines ; les plus beaux systèmes de gouvernement, les plus sages théories d'économie politique, sont impuissantes à conjurer un mal qui a atteint le fond même de la santé nationale, et contre lequel chaque malade en particulier ne veut pas énergiquement réagir. Croire qu'il existe une recette propre à guérir une société qui s'obstine à ne pas vouloir être guérie, c'est faire preuve d'une grande ignorance des lois de l'histoire et d'une singulière naïveté. La *conversion* est essentiellement un acte moral individuel, et tout relèvement social doit prendre pour point de départ la libre, généreuse et vaillante énergie de chacun.

Or, quelle est la situation morale actuelle ? « Soyez riches et vous serez considérés. » Ce mot traduit un profond abaissement des caractères. Le Juif possède l'or ; c'est ce qui fait en grande partie sa puissance *mondaine*. A défaut d'honneur, l'or lui donne la considération extérieure, l'influence sociale, il le classe dans une sphère à part, en même temps qu'il lui ouvre toutes les portes, même celles qui devraient rester fermées devant lui ; il attire dans ses hôtels, dans ses châteaux, à ses fêtes, à ses chasses, ceux qui, à tout prix

et n'importe comment cherchent le plaisir et veulent s'amuser. Drumont l'a dit avec une vérité que l'on a trouvée sévère et qui n'est que juste : « Le sentiment dominant dans l'aristocratie française et dans la haute bourgeoisie qui marche dans son sillage, c'est l'amour du plaisir... Cette passion impérieuse livre, on le comprend, tous les grands seigneurs pieds et poings liés aux Juifs. » Les Juifs sont riches ; quoique ménagers de leurs deniers, conquis, on sait par quels moyens, sur les naïfs chrétiens, ils savent à l'occasion semer l'or qui, sous les doigts magiques de la fée du plaisir, éblouit, enchante, ensorcelle. Pourquoi tels ou tels portant des noms honorés, quelquefois illustres, d'une réputation d'honneur incontesté, braves, généreux, s'en vont-ils, oublieux des vieilles traditions, chez ces enrichis plus ou moins par l'usure, et les reçoivent-ils dans leurs demeures ? A coup sûr, ce que ces Français, ce que ces chrétiens, vont chercher auprès de la haute Juiverie, ce n'est ni l'esprit, ni l'aménité des relations, ni la distinction des manières, ni un régal intellectuel ou artistique, rien en un mot de ce dont est si friande notre race aux goûts raffinés, aux sentiments élevés. Mais dans le palais, dans le château de ce Juif l'on s'amuse ; être le commensal d'un Rothschild,

d'un Hirsch, d'un Erlanger, c'est se distinguer de la foule, c'est être *classé*. Les journaux du boulevard citent votre nom ; vous êtes le favori de Sa Majesté l'argent, vous êtes admis à la cour d'un roi de la finance ; quelle grâce ! et quelle grandeur ! Les fiers démocrates de notre temps s'indignent à la lecture de telle lettre de Madame de Sévigné, dans laquelle la spirituelle marquise conte à sa fille son bonheur d'avoir été l'objet de l'attention du roi qui lui a adressé une parole banale. Combien même parmi les descendants d'anciens preux se rengorgent en lisant leurs noms imprimés tout vifs dans les feuilles qui ont le privilège de conter les hauts faits de la Juiverie élégante ! Cela vaut presque une citation à l'ordre du jour pour action d'éclat. A côté de ces oiseaux brillants et légers attirés par le scintillement de l'or et le miroitement du plaisir, une foule d'autres sont pris par la curiosité, la vanité ; d'autres, enfin, obéissent à un sentiment bas et moins avouable. Le Juif est le roi de la bourse, il est le prêtre de ce temple, où sont offerts en sacrifice au veau d'or la fortune, la paix, la sécurité, la dignité morale, quelquefois la vie de tant d'hommes et de familles. Compter parmi ses courtisans, c'est être presque à coup sûr le favori de la fortune. Avec le Juif et par le Juif l'on spéculé, l'on

agiotte, l'on tripote, l'on délaisse les occupations saines, les travaux sérieux et nobles, pour courir au gain rapide, souvent changé en ruine. Comme les grands fauves du désert, le Juif est escorté d'une troupe de petits carnassiers, aux dents moins aiguisées, aux ongles moins prenants, et qui vivent de ses reliefs. Le Juif a conscience de son pouvoir, il sait, il sent son triomphe, et il le fait sentir. Lui, l'opprimé séculaire, il éprouve une âpre jouissance à voir à ses pieds ces chrétiens dont il fut les valets. A l'un de ces Juifs, roi de la finance, l'on conte qu'il échappa de dire, en parlant de l'un de ses rivaux judaïques : « Ah ! si cet homme et moi nous pouvions nous entendre, resterait-il bientôt aux chrétiens autre chose que leurs yeux pour pleurer ? » Cette souveraineté colossale, implacable, sans cesse croissante de l'or judaïque, vient de l'oubli des lois chrétiennes, qui doivent gouverner les sociétés ; elle vient surtout de l'oubli de la loi morale, qui doit gouverner le cœur de quiconque croit à l'Évangile.

Donnez-moi une société dont les membres soient pénétrés de l'enseignement de Jésus-Christ sur la richesse, sur les devoirs qu'elle impose, sur les responsabilités qu'elle crée, sur les dangers redoutables auxquels elle expose, une société qui ait compris la grandeur et la

portée de cette première béatitude, qui est en même temps une loi morale et une loi économique: *Beati pauperes spiritu*: Bienheureux ceux qui ont le cœur détaché des biens périssables; une société où le devoir et cette fleur du devoir, qui s'appelle l'honneur, passe avant tout; une société où le travail honnête et régulier soit tenu en haute estime, où, dans la famille qui conserve avec jalousie le dépôt des vieilles traditions, s'unissent, pour le bien commun, l'autorité, le respect, la piété et l'obéissance filiale, où les joies intimes du foyer remplacent les joles malsaines et enfiévrées; une société, enfin, où chacun, sous le regard et dans la main de Dieu, se tienne à son rang et à sa place, accomplisse sa *vocation*, trace modestement et laborieusement son sillon, sans se laisser mordre par la dent de la cupidité et des orgueilleuses ambitions; donnez-moi, dis-je, cette société, et si la puissance de la *Juiverie*, n'est point par le fait complètement annihilée, elle sera cependant singulièrement diminuée. Vous lui aurez coupé les vivres, vous l'aurez privée de ces tristes complicités, de ces coupables connivences, qui lui fraient le chemin au cœur même de la société chrétienne. *Pensez-y bien*, dirons-nous à nos compatriotes, surtout à ceux qui, par leur conduite et par leurs exemples, ont

contribué à l'invasion mondaine du Juif, *pensez-y* sérieusement et dès aujourd'hui ; sans la réforme morale individuelle, sans le relèvement des mœurs chrétiennes, dans la vie privée et dans la vie publique, vous deviendrez fatalement la proie du Juif. Esclaves de son or, vous serez esclaves de ses volontés, et lorsqu'un jour, pris de honte et sentant frémir au cœur une dernière goutte de sang chrétien, vous vous écrierez : secouons le joug, il sera trop tard.

CHAPITRE DEUXIÈME

Le remède politique

En matière de gouvernement, moins encore qu'en toute autre chose, le *laissez-faire*, le *laissez-passer*, n'est de mise. Gouverner, c'est conduire avec autorité ; c'est avant tout protéger et défendre. Le vieux poète, interprète de la sagesse naïve et du bon sens primitif des peuples, appelait les rois *pasteurs des peuples*. Que penser d'un berger qui ne défendrait pas le troupeau de la dent des loups, ou qui le mènerait dans des pâturages vénéneux ? La Bible le dit, et l'expérience de l'histoire vérifie cette parole : « Là où il n'y a « pas de gouverneur, le peuple s'effondrera comme « une maison en ruines : *Ubi non est gubernator,* « *populus corruet.* » Et encore : « Le prince sage

« est la force de son peuple : *Princeps sapiens*
 « *stabilimentum populi sui.* » Quant à celui qui, méconnaissant ses devoirs envers Dieu, n'a plus l'intelligence des responsabilités de sa charge,
 « c'est un lion rugissant et un ours affamé pour
 « le peuple : *Leo rugiens et ursus esuriens prin-*
 « *ceps impius super populum.* » Intelligence, force, amour dévoué, ne sont-ce pas là les hautes et élémentaires qualités qui doivent orner ceux qui ont charge de peuples ? Dans la question qui nous occupe, quel est le devoir d'un gouvernement digne de ce nom et qui n'est pas une entreprise d'exploitation. On l'a vu, la *Juiverie* constitue un danger national. Nous avons dit l'effort qu'il fallait lui opposer sur le terrain moral et individuel. Croit-on que dans l'ordre politique, il n'y ait rien à faire ? La presse et l'organisation révolutionnaire, dont la franc-maçonnerie est l'âme, sont parmi les instruments de démolition les plus efficaces au service du Juif ; nous n'avons pas à refaire cette démonstration. Il faut à tout prix briser politiquement entre les mains du Juif ces deux engins destructeurs. L'œuvre est loin d'être impossible à un pouvoir intelligent, hardi, résolu. L'homme qui apposera courageusement les scellés sur des lèvres menteuses, et qui d'un revers de son épée brisera les plumes

empoisonnées, aura bien mérité de la patrie.

La presse à la solde de la Juiverie est impie — à des degrés divers — et licencieuse — aussi en des mesures différentes savamment dosées d'après la diversité de la clientèle ; — elle pervertit l'esprit et elle souille les mœurs. A qui serait rebuté par une plaisanterie trop grossière, par une attaque trop violente contre la religion, elle présente une coupe emmiellée, au breuvage composé des venins les plus subtils et les plus meurtriers. Elle connaît à merveille l'art des perfides insinuations, des soupçons calomnieux, des mensonges adroitement dissimulés. Qui sait comme elle répandre en un clin d'œil, aux quatre coins du pays, une nouvelle habilement fabriquée, reconnue fausse le lendemain, mais qui en dépit de tous les démentis, de toutes les rectifications demandées, d'ailleurs soigneusement éludées ou tronquées, laissera une pénible impression dans l'esprit du lecteur ?

Au besoin et en s'adressant à la foule, elle empruntera le langage de la rue, elle jettera à pleines mains la boue de l'outrage sur la robe du prêtre, elle diffamera sans retenue, elle livrera les choses les plus saintes, les personnes les plus dignes de respect aux *lazzis* de la canaille, elle ameutera la plèbe contre la religieuse, contre le

modeste frère des écoles chrétiennes, contre le pauvre desservant de campagne, et pour parfaire son œuvre, elle tiendra cyniquement école de pornographie.

En pareil cas l'indifférence du pouvoir est une trahison. Le gouvernement pourvoit à certaines conditions générales de la santé publique, n'y a-t-il pas ici des mesures de police sanitaire à prendre ? Dans nos grandes villes l'on prend des précautions souvent minutieuses pour assurer la liberté et la propreté de la rue, et nous, chrétiens, nous n'aurions pas le droit d'être protégés dans la liberté de nos croyances, dans la dignité de nos mœurs contre les insultes et les immondices d'une presse vendue à nos pires ennemis !

Aussi bien est-il difficile de réprimer de semblables excès ?

Au fond, une bonne loi sur la presse est ce qu'il y a de plus simple.

En matière de presse, je ne connais que le droit commun, ou la censure préventive ; certes, cette dernière, qui est la législation de l'Église, serait préférable, mais comme, pour une foule de raisons qu'il serait trop long de développer, elle paraît de nos jours et chez nous impossible, sauf peut-être temporairement, il ne reste d'efficace que le droit commun.

Les crimes et les délits commis par la voie de la presse doivent être réprimés, cela est évident. Pourquoi punir ces délits ou crimes d'après une législation spéciale?

Y a-t-il deux morales, une pour ceux qui écrivent et une autre pour ceux qui n'écrivent pas?

Pourquoi deux poids et deux mesures?

Fortifiez le droit commun, si cela est nécessaire; ayez des juges intègres, honnêtes et poursuivez devant eux les journalistes comme les autres citoyens, ni plus ni moins.

Placez au-dessus de toute atteinte ces principes de religion, ces lois de morale, ce Décalogue éternel qui forment la constitution primordiale de toute société qui veut vivre.

Frappez sévèrement, par l'amende plus encore que par la prison, et sans le retentissement de la cour d'assises, l'écrivain, le journaliste, qui substitue l'outrage, le sarcasme insultant aux procédés d'une discussion élevée et sérieuse, qui sous une forme ou sous une autre propage l'immoralité, qui, menteur de propos délibéré, diffame impudemment la religion. Quand quelques exemples anront été faits, sévères et bien choisis, le reste de la troupe se le tiendra pour dit, et vous verrez combien vite sera assainie l'atmosphère empestée

dans laquelle nous respirons. La Juiverie n'aime pas à payer.

Elle veut s'amuser à nos dépens, eh bien ! qu'elle paie les frais.

Je vous assure qu'elle gardera bientôt un silence prudent.

Mais pour cette œuvre de justice il faudrait... Quoi ? Un gouvernement qui ne fût pas de la bande...

L'autre force de la Juiverie, c'est la franc-maçonnerie, avec tout l'ensemble des associations qui rayonnent autour d'elle.

Ici encore, le devoir est clair et simple.

À l'heure présente la Franc-Maçonnerie mène à tout, il faut qu'elle ne mène à rien. Drumont a écrit : *La France juive*, il aurait pu aussi bien écrire *la France franche-maçonne*. Il faut laver la France de cette honte, il faut la purifier de cette lèpre ; il faut extirper le chancre qui la souille et qui la dévore.

Une simple mesure hardie, équitable, aurait raison de cette puissance occulte qui enserre le pays dans les replis de ses anneaux.

Déclarez que toute personne convaincue juridiquement d'appartenir à la franc-maçonnerie ou à une association y affiliée sera privée, pour un temps à déterminer, perpétuellement en cas de

récidive, de l'exercice de ses droits politiques. Pour moi j'irai même, en certains cas, jusqu'à la privation des droits civils. Jen'entre pas dans les détails qu'exige la matière; je me contente d'indiquer la voie à suivre. Qu'il soit aussi bien entendu que la qualité de franc-maçon ferme inexorablement l'entrée de toute fonction publique quelle qu'elle soit. Ce seront là de très légitimes représailles. Nos vainqueurs ne se gênent pour nous dire : « Vous êtes congréganiste, jésuite, simple « *clérical*, seriez vous un miracle de génie, vous « n'êtes bon à rien, et vous devez vous estimer « heureux que l'ou vous laisse une modeste place « au soleil de la patrie.

« Après tout, les vieux païens avaient raison « quand ils criaient à cette maudite engeance « naissante des chrétiens : *Non licet esse vos*; il « ne vous est pas permis d'exister. » Eh bien ! appliquons la peine du talion, et si nous devenons un jour les maîtres, ne nous laissons pas duper par ces grands mots de progrès, de tolérance, etc., etc.; ce serait niaiserie et lâcheté.

Quelques années d'un tel système auraient brisé l'organisation révolutionnaire et réduit à néant la franc-maçonnerie. Celle-ci, la preuve en est faite, n'est redoutable que pour qui la craint.

Quand on la regarde en face et qu'on marche résolûment sur elle, elle s'évanouit et se cache sous terre.

Je le sais, les hommes de cœur qui voueront leur vie et leurs forces à cette tâche, doivent s'attendre à tout. La Révolution, concentrée à haute dose dans les loges, ne livre pas bataille au grand jour.

Elle diffame par sa presse et elle tue dans l'ombre par le poignard de ses sicaires. Mais l'homme assez grand pour entreprendre cette œuvre de justice et d'affranchissement national aura le cœur assez haut pour mépriser de pareilles menaces, et s'il tombe, il pourra, en tombant, jeter au ciel et à son pays ce cri de l'illustre président de la République de l'Équateur, D. Garcia Moreno : *Dieu ne meurt pas.*

CHAPITRE TROISIÈME

Le remède économique et social

« La France aux Français ! » tel doit être le premier principe d'une politique économique vraiment nationale. Il y a un sérieux danger à ce que, ou le sol, ou les capitaux du pays soient entre les mains de l'étranger. Le danger s'accroît lorsque, par suite de manœuvres habiles, l'étranger arrive presque à monopoliser la richesse publique. Nous devons traiter l'étranger comme un frère, non comme un ennemi ; l'esprit chrétien le veut. D'un autre côté, les patries terrestres sont dans l'ordre de la Providence ; elles ont leur vocation déterminée par leur tradition historique, et ceux qui les gouvernent ont le devoir de protéger l'intégrité de cette vocation et de conserver à chaque

peuple les organes et les instruments qui lui sont nécessaires pour remplir son rôle ici-bas. La fraternité proclamée et établie par le catholicisme détruit le sentiment hautain, âpre, féroce, égoïste du païen à l'égard de l'étranger; il est parfaitement compatible avec un amour de préférence pour la patrie, la terre des ancêtres, et nos vieux théologiens rattachaient à la piété filiale la vertu qui nous commande d'aimer et de servir notre pays.

Il faut se défier en cette matière de je ne sais quel sentimentalisme humanitaire, prôné et propagé par la Révolution, ce qui n'empêche pas l'Europe de ressembler à une vaste forêt de Bondy, si l'on aime mieux, à un immense champ de bataille, où des millions et des millions d'hommes sont prêts à se couper la gorge pour le plus grand profit de la Juiverie, qui ramassera l'or à pleines mains, dans ces mares de sang.

Or, que se passe-t-il sous nos yeux? A côté de nous, l'Autriche voit chaque année dix mille domaines ruraux tomber sous le marteau de l'adjudication publique par suite de l'insolvabilité des propriétaires qu'écrase la dette hypothécaire contractée avec les Juifs.

En France nous n'en sommes pas encore là;

mais que la crise agricole s'aggrave, — et elle s'aggraverait, — vous verrez se produire le même phénomène; vous verrez la propriété du paysan, du petit bourgeois, du petit gentilhomme, de ceux enfin qui sont les forces vives du pays, vendue à vil prix, passer entre les mains de spéculateurs pour lesquels la propriété n'a aucun caractère *moral* ou *social*, et enrichir le riche prêteur juif ou judaïsant, plus ou moins usurier. En attendant, MM. les hauts barons de la féodalité financière se taillent de larges fiefs de plaisance dans les départements qui avoisinent Paris, et ressuscitent ainsi les *latifundia* de la décadence de la République romaine. A ce péril il faut opposer un remède énergique, et le remède le voici : il faut faire une loi en deux articles ainsi conçus :

ARTICLE PREMIER. — *Il est interdit à tout étranger de posséder une portion du sol rural du pays.*

ARTICLE DEUXIÈME. — *Les Juifs sont assimilés aux étrangers.*

L'article premier est une mesure de défense nationale parfaitement légitime. Qu'on veuille bien remarquer que je restreins l'interdiction de posséder à la propriété *rurale* ; l'étranger pourrait posséder la propriété *urbaine*. Les esprits sérieux saisiront du premier coup la différence

qui existe entre ces deux ordres de propriétés ; pour les autres, l'explication serait longue, et sans doute inutile.

Quant à l'*article deuxième*, il est impérieusement réclamé par la nature *cosmopolite* du Juif. Qui oserait soutenir que le Juif est ou Français, ou Autrichien, ou Anglais ; il est Juif, et il reste Juif. Il faut donc le traiter en Juif. Je sais bien ce que les gens habitués à se payer de mots, et Dieu sait s'ils sont nombreux, vont m'objecter : l'égalité ! le droit commun . J'avouerai naïvement que je ne comprends pas plus un *droit commun* à des situations sociales *inégaies*, qu'une *mesure commune* à des tailles *inégaies*. Ce qu'il faut, ce qui est juste, c'est, suivant la parole profonde d'un éminent homme d'État autrichien « le respect égal des droits différents. » Voilà ce qu'avaient compris nos pères, voilà ce qui faisait que leur société, en dépit de bien des déficiences et de beaucoup d'irrégularités de *construction*, était, somme toute, une *harmonie*, non une *anarchie*.

Mais cette mesure de *défense extérieure* ne suffit pas encore. Il est nécessaire de constituer un sage *régime intérieur* de la propriété, particulièrement de la petite propriété, et d'édicter des mesures de préservation contre la rapacité

de l'usure juive. Pourquoi ne pas emprunter aux législations étrangères telles ou telles dispositions, qui *consolident* la propriété rurale, qui rattachent indissolublement le foyer à la famille, et qui déclarent le domaine agricole, ou du moins une portion du domaine agricole, insaisissable pour dettes. Si l'on n'adopte pas des mesures semblables ou analogues, l'on verra bientôt, la crise économique aidant, à côté du prolétariat des villes se constituer le prolétariat des campagnes, plèbe sans toit domestique, errant à travers le pays, loin du berceau des enfants et de la tombe des ancêtres, privée du foyer, garantie de dignité morale et de vie matérielle, ne possédant plus une parcelle du sol national pulvérisé par la dette hypothécaire, et jeté en proie à la troupe d'impitoyables créanciers.

Il n'y aura plus alors de patrie, parce qu'il n'y aura plus ni famille, ni foyer, et la France ne sera plus qu'une ferme exploitée par la Juiverie.

Est-ce tout? non. Il faut parer à un danger plus pressant.

Le *capitalisme*, pour me servir d'un mot barbare comme la chose elle-même, est le maître, et le Juif est le roi incontesté du *capitalisme*. Le capitalisme est un système dans lequel l'argent et la spéculation tiennent le premier rang, gou-

verment toute la vie économique des peuples, asservissent le travail. Certes l'argent a un rôle très utile à jouer dans les affaires humaines, et saint Thomas le détermine avec sa précision habituelle.

« Celui, dit-il, qui en vertu d'un contrat de
 « société confie son argent à un marchand ou à
 « un ouvrier, garde la propriété de cet argent, et
 « c'est à ses risques et périls que ses associés
 « le font valoir ; aussi peut-il légitimement récla-
 « mer une portion du gain qui en est le fruit (1). »
 Mais ce contrat très moral et très fécond, dans lequel les différents facteurs sont rétribués proportionnellement à leur effet et à leur activité, contrat favorisé par l'Église, protégé par elle contre les entreprises de l'usure, n'a rien de commun avec ces spéculations modernes nées de la liberté du commerce de l'argent et qui, en définitive, aboutissent par des moyens plus ou moins compliqués à opprimer cruellement ceux qui n'ont rien et à dépouiller ceux qui ont peu. Cette théorie de la liberté de l'argent si chère au

(1) *Ille qui committit pecuniam suam vel mercatori vel arti-
 facti per modum sociotatis cujusdam, non transfert dominium
 pecuniæ suæ in illum, sed remanet ejus : ita quod cum peri-
 culo ipsius mercator de ea negotiatur, vel artifex operatur ;
 et ideo sic licite potest partem lucri inde provenientis expetere,
 tanquam de re sua.* Sum. The. 2^a 2^æ q.68 Art. 2, *ad quintum.*

libéralisme, si sévèrement jugée par l'Église, dont l'indulgence pratique n'entame en rien la vérité de la doctrine, a produit le beau résultat que nous voyons : la concentration entre les mains de quelques-uns de la richesse publique.

Un savant allemand, le docteur Ratzinger, l'a dit très justement : « L'expropriation de la société
« par le capital mobile s'effectue avec autant de
« régularité que si c'était là une loi de la nature.
« Si on ne fait rien pour l'arrêter, dans l'espace
« de cinquante ans, ou, tout au plus, d'un siècle,
« toute la société européenne sera livrée, pieds
« et poings liés, à quelques centaines de ban-
« quiers juifs. »

Ne voyez-vous pas que par ces injustices accumulées, par cet asservissement à l'argent de toutes les forces de l'homme, par la mise à la glèbe de tout un peuple de travailleurs, par les ruines que vous faites, par les cupidités que vous allumez, par les haines que vous provoquez, vous préparez l'avènement prochain et redoutable du socialisme furieux ? « Nous prétendons, dirai-je
« avec l'abbé Morel, dans son remarquable
« ouvrage sur *le Prêt à intérêt*, qu'un pareil état
« de choses fabrique de la haine, que la haine.
« centralisée par les mêmes secrets qui vous ont
« fait centraliser les capitaux, charge la machine

« sociale de tant d'atmosphères quelle doit écla-
« ter, quelque épaisseur que vous donniez au
« revêtement métallique de votre machine, c'est-
« à-dire quelque nombre que vous ajoutiez à
« vos soldats, à vos gendarmes, à votre po-
« lice. »

Le remède vrai serait dans un retour à ces vieux principes de la morale évangélique qui posent la base des rapports équitables entre le capital et le travail. Mais qui aura le courage d'administrer cet énergique remède ? Et qui voudra le prendre ? Les événements, dociles ministres de la justice de Dieu, forceront un jour les sociétés rendues sages par la ruine, aussi bien matérielle que morale, à rebrousser chemin et à demander à la sagesse de l'Église le secret de leur prospérité temporelle.

En attendant cette heure, peut-être moins éloignée qu'on ne croit, faut-il se croiser les bras et ne rien faire pour enrayer le mal ? A Dieu ne plaise.

Je confesse ma profonde incompétence en fait de finance, mais il n'est pas nécessaire d'être grand clerc en cette matière pour comprendre qu'une législation financière juste et inexorablement appliquée, surtout aux potentats du capitalisme, devrait avant tout punir sévèrement les

lanceurs de fausses nouvelles, prohiber les gains illicitement obtenus au moyen de manœuvres frauduleuses, réprimer l'agiotage qui vit de mensonges dont est dupe la naïveté du bon public, toujours un peu crédule comme les enfants. S'incliner devant l'audace des puissants flibustiers de la Bourse, ne pas oser toucher du bout du doigt à l'un de ces nababs cosmopolites qui pratiquent en grand la piraterie financière, et réserver toutes les sévérités de la loi pour un pauvre diable de corsaire de second ordre qui a pris de trop grandes libertés avec le Code pénal, c'est là un détestable exemple qui énerve la moralité publique et qui déshonore la justice. Que dire surtout d'un gouvernement qui tripoterait pour son propre compte, ou qui étranglerait une affaire, quand les actionnaires de cette affaire passeraient pour se recruter dans les partis qui lui sont hostiles !

Mais ce n'est là qu'un commencement. La *société anonyme* envahit toutes les sphères de l'activité humaine. C'est particulièrement la manipulation de l'argent qui est son œuvre de prédilection. Elle draine les petits et les gros capitaux, elle prend dans toutes les poches, elle séduit jusqu'aux plus prudents par le mensonge intéressé d'une presse vénale, et par l'appât de gains fabuleux, elle dégoûte du travail honnête et patient.

et elle conduit fatalement à ces catastrophes colossales où s'engloutissent des millions de fortunes et d'existences humaines, et d'où surgissent plus radieux, plus triomphants, plus insolents que jamais les *conquérants juifs*. Grâce à la *société anonyme*, derrière laquelle s'abritent des chevaliers d'industrie de toute classe, de tout ordre, la richesse se concentre dans des proportions gigantesques entre les mains de quelques syndicats puissants où domine cette Juiverie cosmopolite sans cœur, sans entrailles, qui vendrait les larmes des familles pressurées, les blessures saignantes et le drapeau déchiré de la patrie en deuil.

Je ne prétends pas que toute *société anonyme* soit coupable de pareils méfaits, mais maniée par certains, elle mène à ces désastres. Je reconnais qu'elle est un instrument puissant, utile, nécessaire si l'on veut dans les conditions économiques des sociétés modernes ; je me hâte d'ajouter sans crainte d'un démenti qu'elle est un instrument dangereux. Dès lors elle doit être soigneusement réglementée et surveillée de près. A peu près tout le monde est d'accord pour demander une refonte de la loi de 1867.

Un publiciste distingué, M. Urbain Guérin, dans un article très étudié, paru il y a quelques

mois dans *l'Association catholique* (1), énumère les réformes principales à introduire dans la loi de 1867.

« Tout d'abord une société ne sera constituée
 « que lorsque la moitié du capital aura été réelle-
 « ment souscrit, contrairement aux errements
 « suivis maintenant, dans un grand nombre de
 « sociétés où l'argent n'existe que sur le papier...
 « Tout auteur d'une souscription fictive, tout
 « administrateur qui aura représenté comme va-
 « lable une souscription de complaisance, tom-
 « beront sous le coup de la loi pénale; ils auront
 « commis des faux. Les actions devront rester
 « nominatives jusqu'à leur complète libération,
 « et une telle disposition coupera court aux bri-
 « gandages si fréquents sous la loi de 1867.

« Tout bulletin de souscription devra contenir
 « une énumération précise du quantum des
 « apports et du chiffre réel; bien des gens simples
 « sur lesquels un chiffre de plusieurs millions
 « produit une grande impression, seront moins
 « empressés à souscrire, lorsqu'ils sauront qu'il
 « n'y a rien derrière ce chiffre.

« Les écumeurs de la Bourse ont surtout déva-
 « lisé l'épargne publique au moyen des obliga-

(1) *Les Réformes nécessaires : la loi de 1867*, par M. Urbain Guérin. *Association catholique*, juillet 1886.

« tions; le nom inspirait plus de confiance que
« celui d'actions, et le procédé était d'autant plus
« commode que les obligataires sont livrés à merci
« aux sociétés. Aucun droit ne leur est accordé;
« ils ne peuvent, dans une assemblée générale,
« comme les actionnaires, exprimer leur avis sur
« la marche de la société, provoquer sa dissolu-
« tion, ou telle autre mesure. Désormais des
« garanties hypothécaires leur seront accordées.
« Les sociétés dans lesquelles cette garantie
« n'existera pas, ne pourront émettre des obliga-
« tions, et il sera interdit aux autres d'en faire
« souscrire avant que le capital-actions ait été
« versé et employé en travaux. Les obligataires
« nommeront des commissaires chargés de les
« représenter; ils devront intervenir toutes les
« fois qu'une rectification sera apportée aux con-
« ditions primitives.

« La loi interdira la distribution de tout divi-
« dende prélevé sur la réserve; il sera fourni par
« les bénéfices réels, sinon il n'existe pas.

« La réforme des conseils d'administration se
« recommande également à l'attention du légis-
« lateur; les administrateurs recevront une rému-
« nération fixe; ils ne prélèveront plus ce tan-
« tième sur les opérations de la société qui a
« donné lieu dans les dernières années à de

« scandaleux abus... » J'ajoute timidement qu'il serait peut-être bon d'interdire aux étrangers de faire partie des conseils d'administration. Ce serait un rude coup porté à la Juiverie cosmopolite.

A l'égard des sociétés industrielles, des précautions spéciales seraient prises. Elles seraient tenues de déposer un cautionnement destiné à garantir, en cas de liquidation, le salaire du personnel. Comme les autres sociétés, elles ne distribueraient de dividende que sur les bénéfices réels ; et en cas d'infraction à cette règle, elles seraient frappées d'une peine plus élevée. Toute action ou part d'une société industrielle devrait rester nominative, elle ne pourrait être cédée qu'avec le consentement des autres actionnaires ou participants.

Il serait même avantageux de substituer dans l'avenir à l'anonymat la commandite pour les sociétés de ce genre.

L'exemple du Creusot, société en commandite, prouve qu'elle se plie aussi bien que la société anonyme aux grandes entreprises ; c'est la première usine de France, une des plus considérables du monde.

De plus, cette réforme supprime un des principaux inconvénients des communautés de capitaux : l'absence d'un patron responsable.

« Au lieu d'un directeur qui n'est qu'un subor-
« donné, au lieu d'un conseil d'administration,
« être collectif, impersonnel, qui se perd dans un
« lointain nuageux, elle installe face à face avec
« les ouvriers un être en chair et en os, et sur
« lequel toute la responsabilité retombera.

« Il sera obligé de résider, et, dans les grandes
« industries, les commanditaires se garderont
« bien de mettre à la tête de l'entreprise un gérant
« fictif qui, aux heures difficiles, par exemple
« dans les grèves, sera seul à parlementer avec
« les ouvriers, portera seul le poids des décisions
« prises.

« La reconnaissance des marchés à terme,
« quelque objection qu'elle puisse soulever dans
« l'esprit des juristes, aurait un résultat pratique
« excellent.

« Elle écarterait de la Bourse les gens de toute
« classe qui se laissent séduire par ses promesses,
« et elle leur inspirerait une méfiance qui serait le
« commencement de la sagesse.

« L'abus des émissions serait prévenu par un
« impôt spécial très élevé, doublé et triplé quand
« il s'agirait d'affaires étrangères, frappant tous
« les articles financiers, annonces ou réclames
« recommandant les affaires nouvelles, ainsi que
« tous les prospectus publiés et distribués.

« Un droit proportionnel à la valeur frapperait
« toute action vendue. Une propriété immobilière
« supporte, en cas d'aliénation, un droit d'enre-
« gistrement calculé d'après le prix.

« Pourquoi une action que les menées d'agio-
« teurs poussent de cinq cents francs par exemple
« à plus de trois mille ne supporterait-elle pas un
« pareil droit ? Il serait d'autant plus fort que le
« prix de l'action atteindrait un chiffre plus élevé.

« Ces diverses dispositions, concluerons-nous
« avec M. Urbain Guérin, auront pour résultat
« de restreindre le jeu sur les valeurs mobilières,
« et, en élevant la part de la spéculation dans les
« charges du pays, elles rendront d'autant moins
« lourde la part qui retombe sur les classes pro-
« ductrices. » Elles auront en outre pour effet
d'enrayer, sinon de faire disparaître complètement
l'exploitation du travail par le capital juif.

C'est pourquoi, en ce qui touche les sociétés
industrielles, je préconiserai volontiers un système
conçu par des esprits généreux, que l'on peut
aisément traiter d'utopistes, mais qui, à mon sens,
ont le seul tort d'être en avance de vingt ans sur
les idées courantes et de mieux comprendre les
conditions d'une sérieuse réforme sociale.

A la communauté des capitaux anonymes sans
personnalité distincte, et partant sans responsa-

bilité définie, l'on substituerait l'association corporative des personnes.

Les sociétés anonymes ou en commandite ne pourraient se former à l'avenir, pour une exploitation industrielle, qu'à la condition : 1° d'organiser le personnel de l'exploitation (ingénieurs, contre-maitres, ouvriers) en association corporative ; 2° d'assurer l'amortissement du capital d'établissement de manière à ce que, dans un délai déterminé, le corps professionnel puisse être substitué à la société anonyme dans la propriété des engins de production ; 3° de verser un cautionnement destiné à garantir le personnel en cas de liquidation de la société avant les délais d'amortissement. Des faveurs seraient accordées aux sociétés anonymes actuellement existantes qui constitueraient une société corporative avec amortissement du capital d'établissement dans un délai à déterminer. Elles seraient déchargées d'une partie de la patente ; elles seraient seules admises aux adjudications de l'État, des départements et des communes ; elles recevraient sur les produits des douanes une subvention pour faciliter l'amortissement.

Un autre projet rendrait les ouvriers actionnaires des sociétés dans lesquelles ils seraient employés ; ils n'auraient à verser aucun capital,

mais leur travail serait considéré comme un apport.

Il se peut que ces projets suscitent au point de vue technique, et en se plaçant dans l'ordre des faits actuels, de nombreuses objections. Ils n'en constituent pas moins une théorie appuyée sur les véritables principes *humains et chrétiens*, et ils posent les bases solides d'une solution anti-judaïque de la question sociale.

Mais je m'arrête ; j'ai été déjà bien assez hardi, et je crains fort que nombre de sages esprits, du haut de leur bon sens, ne me jettent l'apostrophe de Festus à saint Paul : « Vous avez perdu la tête ; trop de lecture vous a troublé la cervelle : *Insanis Paule ; multæ te litteræ ad insaniam convertunt.* »

CONCLUSION

J'ai dit le danger ; j'ai indiqué les remèdes.

Tous, je crois, reconnaîtreont le danger ; peu goûteront les remèdes. On les déclarera inapplicables, en désaccord avec les principes de la société moderne, contraires à cette bêtise solennelle que l'on appelle le *droit commun* : bref, l'on concluera pratiquement à ne rien faire.

La *Juiverie* poursuivra le cours de ses conquêtes, et alors qu'arrivera-t-il ? Écoutez :

— « Le flot des vengeances populaires monte
« et monte sans cesse avec l'iniquité et menace
« de crever sa digue, et il est facile de prévoir
« l'heure de la catastrophe. Déjà l'oracle impur

« de la religion régnante, le coryphée des thuriféraires du veau d'or a crié : Les *Barbares* sont à nos portes. Oui, vous avez raison, les Barbares sont à nos portes... et quand ils menacent un monde trop vieux, c'est, comme dit Salvien, que les infamies de ce monde ont comblé la mesure et qu'il est temps de la régénérer.

« Car, c'est la guerre sociale qui commence, je vous le dis ; la guerre de ceux qui n'ont pas contre ceux qui possèdent ; la guerre des affamés contre les repus ; une guerre impitoyable de réaction et d'extermination... (1) »

« La puissance nouvelle, la féodalité boursico-tière a tout envahi, tout remplacé ; elle seule a le privilège de soulever les passions, d'exciter l'enthousiasme et la haine, de faire battre les cœurs, de révéler la vie...

« Son esprit envahit l'Europe entière. De toutes parts surgissent les crédits mobiliers, des coalitions de banquiers, des fusions, des agglomérations de capitaux et d'entreprises à l'image de ce qui se passe chez nous...

« Il n'y a plus à reculer ; il faut que cette situation ait une issue ; et il n'y en a que deux possibles — ou le triomphe du système, c'est-

(1) Toussénel.

« à-dire l'expropriation en grand du pays, la
« concentration des capitaux, du travail sous
« toutes ses formes, au profit d'une poignée de
« croupiers insatiables, — ou la *liquidation* (1). »

« Le ministère public me fait un crime d'avoir
« demandé le dépouillement de Rothschild. Il
« oublie donc l'histoire de France. Est-ce que
« dans l'ancienne France on n'établissait pas des
« *chambres de justice* pour faire rendre gorge aux
« financiers ; est-ce que les procureurs du temps
« ne demandaient pas l'anéantissement de leurs
« fortunes mal acquises ?

« Ce que l'ancienne royauté osait contre les
« voleurs de la finance, les gouvernements
« modernes ne le peuvent plus : car les finan-
« ciers sont les rois de l'époque.

« Les seigneurs féodaux s'embusquaient dans
« les carrefours pour prélever des impôts sur les
« marchands qui passaient ; les financiers se sont
« embusqués dans la Banque pour pressurer le
« commerce et l'industrie.

« Condamnés ou acquittés, nous continuerons
« à dénoncer les Rothschild et les voleurs de la
« finance, à ameuter les colères populaires
« contre leurs crimes, jusqu'au jour où, arrivés

(1) Proudhon.

« au pouvoir par les événements, nous pourrions
 « les enfermer à Mazas et leur reprendre tous
 « les biens volés à la nation (1). »

Toussenhel, Proudhon, Lafargue prophétisent l'avenir. Séduits, énervés, exploités par la Juiverie internationale, vous avez rejeté la réforme sociale basée sur la justice chrétienne, seule capable de faire reculer le socialisme ; le socialisme, nouvel Attila, chemînera terrible et triomphant à travers le monde, confondant dans uneaine commune, Juifs, vassaux et serfs des Juifs. Vous n'avez pas voulu de Jésus-Christ ; vous aurez Barrabas, et Dieu n'aura pas tort.

(1) Lafargue devant la cour d'assises de la Seine.



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE-PRÉFACE DE M. EDOUARD DRUMONT.....	v
AVANT-PROPOS.....	1

PREMIÈRE PARTIE

LE JUIF. — LA CONQUÊTE JUIVE

CHAP. I ^{er} . — Le plan.....	3
--	---

LES INSTRUMENTS DE LA CONQUÊTE

CHAP. II. — L'or.....	25
CHAP. III. — La presse.....	43
CHAP. IV. — L'influence mondaine.....	53
CHAP. V. — La politique et l'Alliance israélite univer- selle.....	58
CHAP. VI. — La Juiverie et la Révolution.....	72

DEUXIÈME PARTIE

LE REMÈDE.

CHAP. 1 ^{er} — Le remède moral.....	89
CHAP. II. — Le remède politique.....	99
CHAP. III. — Le remède économique et social.....	105
CONCLUSION.....	123



ÉDOUARD DRUMONT

LA FRANCE JUIVE

ILLUSTRÉE

Scènes, Vues, Portraits, Cartes, Reproductions

DESSINS DE NOS PREMIERS ARTISTES

La Presse a pu dire avec raison que, si l'apparition de la *France Juive* avait été un événement, la publication **en édition illustrée** de l'œuvre de M. Drumont était un autre événement.

Cette édition, telle qu'elle a été conçue par l'auteur, d'accord avec l'éditeur et les artistes, ornée d'illustrations remarquables, de pages historiques traitées avec un soin exceptionnel, avec des reproductions et documents graphiques empruntés aux Estampes, au Musée Carnavalet, etc., formera un volume de grand format, et des plus précieux, des plus intéressants, des plus curieux de notre époque, volume dont la place est marquée d'avance dans toutes les bibliothèques.

L'Ouvrage complet vaudra 12 francs.

Il se composera de quatre parties.

Chaque partie se vend séparément 3 francs.

La première partie est en vente depuis le 1^{er} Avril 1887.

La seconde partie paraîtra le 15 Juillet 1887.

La troisième partie paraîtra le 1^{er} Novembre 1887.

La quatrième partie paraîtra le 15 Février 1888.

Pour recevoir chaque partie *franco*, il suffit d'envoyer 3 francs en mandat-poste ou en timbres, à M. Henri GAUTIER, Éditeur, 55, Quai des Grands-Augustins, à Paris.

On peut souscrire dès maintenant à l'ouvrage complet.

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

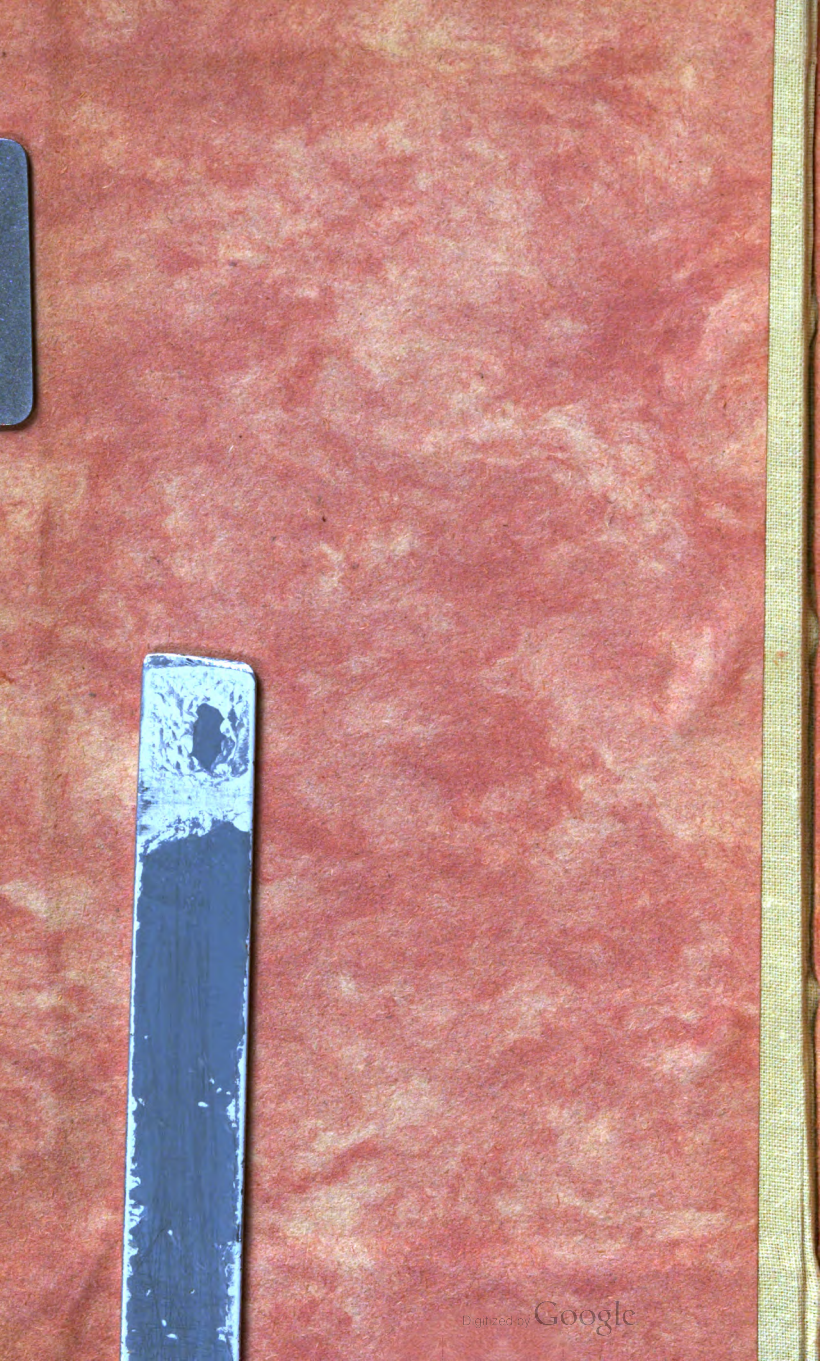
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





481575
M^{GR} HENRI DELASSUS

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

LA CONJURATION ANTICHRÉTIENNE

Le Temple Maçonnique
voulant s'élever sur les ruines de
l'Église Catholique

Les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle.

(MATTH., XVI, 18.)

TOME I

Société Saint-Augustin

Desclée, De Brouwer et C^{ie}

LILLE, 41, Rue du Metz

481575

LA CONJURATION ANTICHRÉTIENNE

LA CONJURATION ANTICHRÉTIENNE

Le Temple Maçonnique
voulant s'élever sur les ruines de
l'Église Catholique

Les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle.

(MATTH., XVI, 18.)



TOME I

Société Saint-Augustin

Desclée, De Brouwer et C^{ie}

LILLE, 41, Rue du Metz

NIHIL OBSTAT :

Insulis, die 11 Novembris 1910.

II. QUILLIET, s. th. d.
librorum censor.

IMPRIMATUR

Cameraci, die 12 Novembris 1910.

A. MASSART, vic. gen.
Domus Pontificiæ Antistes.



SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITÀ

DAL VATICANO, 23 octobre 1910.

MONSEIGNEUR,

Le Saint-Père Pie X a reçu avec un paternel intérêt l'ouvrage intitulé : « La Conjuration Antichrétienne », que vous m'avez prié de Lui remettre en votre nom.

Sa Sainteté vous félicite affectueusement d'avoir mené à bonne fin la composition de cet ouvrage important et suggestif, à la suite d'une longue série d'études qui font également honneur à votre zèle et à votre ardent désir de servir la cause de Dieu et de la Sainte Eglise.

Les idées directrices de votre beau travail sont celles qui ont inspiré les grands historiens catholiques : l'action de Dieu dans les événements de ce monde, le fait de la Révélation, l'établissement de l'ordre surnaturel, et la résistance que l'esprit du

*Monseigneur Henri Delassus,
Prêlat de la Maison du Pape,*

Lille.

mal oppose à l'œuvre de la Rédemption. Vous montrez l'abîme où conduit l'antagonisme entre la civilisation chrétienne et la prétendue civilisation qui rétrograde vers le paganisme. Combien vous avez raison d'établir que la rénovation sociale ne se pourra faire que par la proclamation des droits de Dieu et de l'Eglise !

En vous exprimant sa gratitude, le Saint-Père fait des vœux pour que vous puissiez, avec une santé toujours vigoureuse, réaliser entièrement le plan synthétique que vous vous êtes tracé, et comme gage de sa particulière bienveillance, Il vous envoie la Bénédiction Apostolique.

Avec mes remerciements personnels et mes félicitations, veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

Cardinal MERRY DEL VAL.

A Marie
PRÉSERVÉE DU PÉCHÉ ORIGINEL
EN VUE DES MÉRITES
DE
NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Dieu dit au serpent : Je mettrai des inimitiés entre toi et la Femme, entre ta postérité et sa postérité. Celle-ci te meurtrira à la tête. Et tu la meurtriras au talon.

(GENÈSE, CH. III, 15).

Les deux éditions françaises du PROBLÈME DE L'HEURE PRÉSENTE sont épuisées. Restent quelques exemplaires de la version italienne (1). Les libraires demandent que cet ouvrage soit remis sous presse pour qu'ils puissent répondre aux demandes de leurs clients.

L'auteur n'a point cru devoir s'en tenir à une réimpression.

Le problème que l'Américanisme avait d'abord présenté à ses méditations est bientôt devenu dans son esprit celui de la Révolution, puis celui de la civilisation moderne qui date de la Renaissance.

Aujourd'hui, il le conçoit dans une amplitude plus grande encore : c'est le problème de la résistance que le naturalisme oppose à l'état surnaturel que Dieu a daigné offrir à ses créatures intelligentes. Ainsi considéré, le problème embrasse tous les temps. Il s'est posé à la création des anges, au paradis terrestre, au désert où le Christ a voulu se soumettre à la tentation ; il restera posé, pour la chrétienté et pour chacun de nous, jusqu'à la fin du monde.

1: Desclée et Cie, Rome, Piazza Grazioli, Palazzo Doria ;
Lille 41, rue du Metz.

Refaire l'ouvrage épuisé à ce point de vue offrait des avantages. Après mûre réflexion l'auteur a préféré sectionner son œuvre.

Le problème était ainsi posé : il y a lutte entre la civilisation chrétienne qui est en possession d'état et la civilisation moderne qui veut la supplanter ; quelle sera l'issue de cet antagonisme ?

De là trois questions :

Celle du Juif et du Franc-Maçon qui sont bien aujourd'hui, aux yeux de tous, les assiégeants de la citadelle catholique.

Celle de la Démocratie qui est, au dire des assiégeants eux-mêmes, la suggestion-mère dont ils se servent pour battre en brèche la civilisation chrétienne dans l'opinion et par suite dans les institutions.

Celle de la Rénovation religieuse, sociale et familiale que commandent les ruines déjà amoncelées et celles que l'antichristianisme fera encore.

Ces trois questions ont été intimement unies dans le livre intitulé Le Problème de l'heure présente. L'auteur a cru bon de les déjoindre afin de pouvoir traiter chacune d'elles plus à fond.

La question de la démocratie a été reprise dans l'ouvrage qui vient de paraître sous ce

titre : VÉRITÉS SOCIALES ET ERREURS DÉMO-
CRATIQUES.

La question de la conjuration antichrétienne dont la secte judéo-maçonnique est l'âme et le bras est le sujet du présent livre.

L'auteur ne s'est point arrêté à rechercher les origines de la secte ; il ne s'est point attaché à l'étudier aux points de vue divers où d'autres publicistes se sont placés. Ce qu'il a voulu mettre en lumière, c'est la part d'action que la secte judéo-maçonnique a dans la guerre livrée à l'institution catholique et à l'idée chrétienne, et le but de cette guerre. Ce but est d'arracher l'humanité à l'ordre surnaturel fondé sur la Rédemption du divin Sauveur et de la fixer définitivement dans le naturalisme.

Il restera à parler de la Rénovation. Elle ne peut être que le fruit de la restauration de l'Autorité :

L'autorité de Dieu sur son œuvre, particulièrement sur les créatures intelligentes ;

L'autorité de N.-S. Jésus-Christ, le nouvel Adam, sur l'humanité qu'il a rachetée par son sang et dont il est le Seigneur par sa personnalité divine ;

L'autorité de l'Église sur les peuples qu'elle a dotés de la civilisation chrétienne et qui se précipiteront dans ses bras sous la pression

de la détresse où va les jeter le progrès de la civilisation moderne ;

L'autorité des familles princières sur les nations qu'elles ont faites ;

L'autorité du père dans sa famille et celle des ancêtres sur les générations dont ils ont été le principe ;

Enfin, le droit de propriété sur les biens dont la famille ou l'individu se sont faits les auteurs par leur travail et leurs vertus, et non sur les richesses acquises par l'agiotage et l'injustice.

La Rénovation exige cette sextuple restauration. Si elle ne commence à se produire sous peu, la société familiale, civile, religieuse se précipitera dans l'abîme vers lequel elle court avec une vitesse qui chaque jour s'accélère.

Ce troisième travail fait, il y aurait à reconstruire la synthèse d'où jaillirait la solution de l'énigme qui inquiète les générations contemporaines et qui projetterait sa lumière sur l'avenir de l'humanité.

Septuagénaire depuis cinq ans, l'auteur ne peut espérer remplir une telle tâche. Veuille Dieu, si cela entre dans ses desseins, la confier à qui peut la mener à bonne fin.

I

ÉTAT DE LA QUESTION

CHAPITRE PREMIER

LES DEUX CIVILISATIONS

Le *Syllabus* de Pie IX se termine par cette proposition condamnable et condamnée :

« Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. »

La dernière proposition du décret que l'on a appelé le *Syllabus* de Pie X, proposition également condamnable et condamnée, est ainsi conçue :

« Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science, à moins de se transformer en un christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme sage et libéral. »

Ce n'est sans doute point sans intention que ces deux propositions ont reçu, dans l'un et l'autre *Syllabus*, cette place, la dernière, apparaissant là comme leur conclusion. C'est qu'en effet elles résument les précédentes et en précisent l'esprit (1).

1. Lors de la délibération de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, M. Challeme!-Lacourt dit : « Les Universités catholiques voudront préparer dans les futurs médecins, avocats, magistrats, des auxiliaires de l'esprit catholique qui chercheront à soutenir et à appliquer les principes du *Syllabus*. Or la France, dans sa très grande majorité, considère les propositions condamnées par le *Syllabus* comme les fondements mêmes de notre société ».

Il faut que l'Eglise se réconcilie avec la civilisation moderne. Et la base proposée pour cette réconciliation, c'est, non point l'acceptation des données de la vraie science que l'Eglise n'a jamais répudiée, qu'elle a toujours favorisée, aux progrès de laquelle elle a toujours applaudi et contribué plus que qu'il que ce soit; mais l'abandon de la vérité révélée, abandon qui transformerait le catholicisme en un protestantisme large et libéral dans lequel tous les hommes pourraient se rencontrer, quelles que soient leurs idées sur Dieu, sur ses révélations et ses commandements. Ce n'est, disent les modernismes, que par ce libéralisme que l'Eglise peut voir de nouveaux jours s'ouvrir devant elle, se procurer l'honneur d'entrer dans les voies de la civilisation moderne et de marcher avec le progrès.

Toutes les erreurs signalées dans l'un et l'autre *Syllabus* se présentent comme les diverses clauses du traité proposé à la signature de l'Eglise pour cette réconciliation avec le monde, pour son admission dans la cité moderne.

Civilisation moderne. Il y a donc civilisation et civilisation? Il y a donc eu, avant l'ère dite moderne une civilisation autre que celle dont jouit, ou du moins que poursuit le monde de notre temps?

En effet, il y a eu, et il y a encore en France et en Europe, une civilisation appelée la civilisation chrétienne.

Par quoi ces deux civilisations se différencient-elles?

Par la conception qu'elles se font de la fin dernière de l'homme, et par les effets divers et même opposés que l'une et l'autre conception produisent dans l'ordre social comme dans l'ordre privé.

« Tout le but de l'homme est d'être heureux », dit Bossuet (1). Cela ne lui est point propre : c'est le but vers lequel tendent toutes les intelligences sans exception. Le grand orateur ne manque point de le reconnaître : « Les natures intelligentes n'ont de volonté ni de désir que pour leur félicité. » Et il ajoute : « Rien de plus raisonnable, car qu'y a-t-il de meilleur que de souhaiter le bien, c'est-à-dire la félicité ? (2) ». Aussi trouvons-nous dans le cœur de l'homme une impulsion invincible qui le pousse à la recherche du bonheur. Le voulût-il, il ne pourrait s'en défaire. C'est le fond de toutes ses pensées, le grand mobile de toutes ses actions ; et alors même qu'il se jette dans la mort, c'est qu'il se persuade trouver dans le néant un sort préférable à celui où il se voit.

L'homme peut se tromper, et de fait il se trompe bien souvent dans la recherche du bonheur, dans le choix de la voie qui doit l'y mener. « Mettre le bonheur où il est, c'est la source de tout bien, dit encore Bossuet ; et la source de tout mal est de le mettre où il ne faut pas (3). » Cela est aussi vrai pour la société que pour l'homme individuel. L'impulsion vers le bonheur vient du Créateur, et Dieu y ajoute la lumière qui en éclaire le chemin, directement par sa grâce, indirectement par les enseignements de son Eglise. Mais il appartient à l'homme, individu ou société, il appartient au libre arbitre de se diriger, d'aller prendre sa félicité là où il lui plaît de la mettre, dans ce qui est réellement bon,

1. Méditations sur l'Evangile.

2. *Œuvres oratoires de Bossuet*. Edition critique et complète par l'abbé J. Lebarq. Sermon pour la Toussaint, v. 325.

3. Méditation sur l'Evangile.

et, au-dessus de toute bonté, dans le Bien absolu, Dieu; ou dans ce qui n'a que les apparences du bien, ou qui n'est qu'un bien relatif.

Dès la création du genre humain, l'homme s'est fourvoyé. Au lieu de croire à la parole de Dieu et d'obéir à son commandement, Adam écouta la voix enchanteresse qui lui disait de mettre sa fin en lui-même, dans la satisfaction de sa sensualité, dans les ambitions de son orgueil. « Vous serez comme des dieux »; « le fruit de l'arbre était bon à manger, beau à voir, et d'un aspect qui excitait le désir ». Ayant ainsi dévié, dès le premier pas, Adam a entraîné sa race dans la fausse direction qu'il venait de prendre.

Elle y marcha, elle s'y avança, elle s'y enfonça durant de longs siècles. L'histoire est là pour dire les maux qu'elle rencontra dans ce long égarement. Dieu eut pitié d'elle. Dans son conseil d'infinie miséricorde et d'infinie sagesse, il résolut de remettre l'homme sur la voie du vrai bonheur. Et afin de rendre son intervention plus efficace, il voulut qu'une Personne divine vînt sur la terre en montrer le chemin par sa parole, le frayer par son exemple. Le Verbe de Dieu s'incarna et vint passer trente-trois années parmi nous, pour nous tirer de la voie de perdition et nous ouvrir la route d'une félicité non trompeuse.

Sa parole comme ses actes renversaient toutes les idées reçues jusque-là. Il disait : Bienheureux les pauvres! Bienheureux les doux, les pacifiques, les miséricordieux! Bienheureux les purs! Jusqu'à Lui, on avait dit : Bienheureux les riches! Bienheureux ceux qui dominent! Bienheureux ceux qui sont en mesure de ne rien refuser à leurs passions! Il était né dans une étable, il s'était fait le serviteur de

tous, il avait souffert mort et passion, afin que l'on ne prît point ses paroles pour des déclamations, mais pour des leçons, leçons les plus persuasives que l'on puisse concevoir, données qu'elles étaient par un Dieu et un Dieu s'anéantissant par amour pour nous.

Il voulut les perpétuer, les rendre toujours parlantes et agissantes, aux yeux et aux oreilles de toutes les générations qui devaient venir. Pour cela, il fonda la sainte Eglise. Etablie au centre de l'humanité, elle n'a cessé, par les enseignements de ses docteurs et les exemples de ses saints, de dire à tous ceux qu'elle vit passer sous ses yeux : « Vous recherchez, ô mortels, la félicité, et vous recherchez une bonne chose; prenez garde seulement que vous la recherchiez où elle n'est pas. Vous la cherchez sur la terre, et ce n'est pas là qu'elle est établie, ni que l'on trouve ces jours heureux dont nous a parlé le divin Psalmiste : *Diligit dies videre bonos...* Ce sont ici les jours de misère, les jours de sueur et de travaux, les jours de gémissements et de pénitence auxquels nous pouvons appliquer les paroles du prophète Isaïe : « Mon peuple, ceux qui te disent heureux, t'abusent et renversent toute ta conduite. » Et encore : « Ceux qui font croire au peuple qu'il est » heureux sont des trompeurs. » Donc, où se trouve la félicité et la véritable vie, sinon dans la terre des vivants? Qui sont les hommes heureux, sinon ceux qui sont avec Dieu? Ceux-là voient de beaux jours, parce que Dieu est la lumière qui les éclaire. Ceux-là vivent dans l'abondance, parce que Dieu est le trésor qui les enrichit. Ceux-là enfin sont heureux; parce que Dieu est le bien qui les contente et que lui seul est tout à tous (1). »

1. *Œuvres oratoires de Bossuet*. Sermon pour la Toussaint, v. 325.

Du I^{er} au XIII^e siècle, les peuples devinrent de plus en plus attentifs à ce discours, et le nombre de ceux qui en firent la lumière et la règle de leur vie se trouva de plus en plus grand. Sans doute, il y avait des défaillances, défaillances des nations et défaillances des âmes.

Mais la conception nouvelle de la vie restait la loi de tous, la loi que les égarements ne faisaient point perdre de vue et à laquelle tous savaient, tous sentaient qu'il fallait revenir dès qu'ils s'en étaient écartés. Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec son Nouveau Testament, était le docteur écouté, le guide suivi, le roi obéi. Sa royauté était avouée à ce point par les princes et par les peuples, qu'ils la proclamaient jusque sur leurs monnaies. Sur toutes était gravée la croix, l'auguste signe de l'idée que le christianisme avait introduite dans le monde, qui était le principe de la civilisation nouvelle, de la civilisation chrétienne, qui devait le régir, l'esprit de sacrifice opposé à l'idée païenne, l'esprit de jouissance qui avait fait la civilisation antique, la civilisation païenne.

A mesure que l'esprit chrétien pénétrait les âmes et les peuples, âmes et peuples montaient dans la lumière et dans le bien, ils s'élevaient par cela seul qu'ils voyaient leur félicité en haut et qu'ils s'y portaient. Les cœurs devenaient plus purs, les esprits plus intelligents. Les intelligents et les purs introduisaient dans la société un ordre plus harmonieux, celui que Bossuet nous a décrit dans le sermon sur l'éminente dignité des pauvres. L'ordre plus parfait rendait la paix plus générale et plus profonde; la paix et l'ordre engendraient la prospérité, et toutes ces choses donnaient ouverture aux arts et aux sciences, ces reflets de la lumière et de la beauté des cieux. De sorte que, comme l'a observé Montesquieu : « La

religion chrétienne, qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur en celle-ci (1). » C'est d'ailleurs ce que saint Paul avait annoncé lorsqu'il avait dit : « *Pietas ad omnia utilis est, promissiones habens vitæ quæ nunc est et futuræ*. La piété est utile à tout, ayant les promesses de la vie présente et celles de la vie futu-

1. *Esprit des lois*, livre XXIV, ch. III.

M. de Tocqueville a donné de ce fait une raison qui n'est point la seule ni même la principale, mais qu'il est bon de signaler.

« Dans les siècles de foi, on place le but final de la vie après la vie. Les hommes de ces temps-là s'accoutument donc naturellement, et, pour ainsi dire sans le vouloir, à considérer pendant une longue suite d'années un objet immobile vers lequel ils marchent sans cesse, et ils apprennent, par des progrès insensibles, à réprimer mille petits désirs passagers pour mieux arriver à satisfaire ce grand et permanent désir qui les tourmente. Lorsque ces mêmes hommes veulent s'occuper des choses de la terre, ces habitudes se retrouvent. Ils fixent volontiers à leurs actions d'ici-bas un but général et certain, vers lequel tous leurs efforts se dirigent. On ne les voit point se livrer chaque jour à des tentatives nouvelles; mais ils ont des desseins arrêtés qu'ils ne se lassent point de poursuivre.

» Ceci explique pourquoi les peuples religieux ont souvent accompli des choses si durables. Il se trouvait qu'en s'occupant de l'autre monde, ils avaient rencontré le grand secret de réussir dans celui-ci. Les religions donnent l'habitude générale de se comporter en vue de l'avenir. En ceci elles ne sont pas moins utiles au bonheur de cette vie qu'à la félicité de l'autre. C'est un de leurs plus grands côtés politiques. Mais à mesure que les lumières de la foi s'obscurcissent, la vue des hommes se resserre, et l'on dirait que chaque jour l'objet des actions humaines leur paraît plus proche.

» Quand ils se sont une fois accoutumés à ne plus s'occuper de ce qui doit arriver après leur vie, on les voit retomber aisément dans cette indifférence complète et brutale de l'avenir qui n'est que trop conforme à certains instincts de l'espèce humaine. Aussitôt qu'ils ont perdu l'usage de placer leurs principales espérances à long terme, ils sont naturellement portés à réaliser sans retard leurs moindres désirs, et il semble que du moment

re (1). » Notre-Seigneur n'avait-il pas dit lui-même : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît. (2) Ce n'était point là une promesse d'ordre surnaturel, mais l'annonce des conséquences qui devaient sortir logiquement de la nouvelle orientation donnée au genre humain.

De fait, ne voit-on pas que l'esprit de pauvreté et la pureté du cœur dominant les passions, sources de toutes les tortures de l'âme et de tous les troubles sociaux. La mansuétude, la pacification et la miséricorde produisent la concorde, font régner la paix entre les citoyens et dans la cité. L'amour de la justice, même traversé par la persécution et la souffrance, élève l'âme, ennoblit le cœur et lui procure les plus saines jouissances; en même temps il élève le niveau moral de la société.

Quelle société que celle où les Béatitudes évangéliques seraient placées sous les yeux de tous, comme but à poursuivre, et où seraient offerts à tous les moyens d'atteindre à la perfection et à la béatitude marqués par le sermon sur la montagne :

Heureux ceux qui ont l'esprit de pauvreté!

Heureux ceux qui sont doux!

Heureux ceux qui pleurent!

Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice!

où ils désespèrent de vivre une éternité, ils sont disposés à agir comme s'ils ne devaient exister qu'un seul jour.

» Dans les siècles d'incrédulité, il est donc toujours à craindre que les hommes ne se livrent sans cesse au hasard journalier de leurs désirs, et que, renonçant entièrement à obtenir ce qui ne peut s'acquérir sans de longs efforts, ils ne fondent rien de grand, de paisible et de durable. »

1. I Tim., IV, 8.

2. Matt., VI, 33.

Heureux ceux qui sont miséricordieux!

Heureux ceux qui ont le cœur pur!

Heureux les pacifiques!

Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice!

L'ascension, je ne dirai point des âmes saintes, mais des nations, eut son point culminant au XIII^e siècle. Saint François d'Assise et saint Dominique, avec leurs disciples saint Louis de France et sainte Elisabeth de Hongrie, accompagnés et suivis de tant d'autres, maintinrent quelque temps le niveau qui avait été atteint par l'émulation qu'avaient excitée dans les âmes les exemples de détachement des choses de ce monde, de charité pour le prochain et d'amour de Dieu qu'avaient donnés tant d'autres saints. Mais tandis que ces nobles âmes atteignaient les plus hauts sommets de la sainteté, beaucoup d'autres se refroidissaient dans leur élan vers Dieu; et vers la fin du XIV^e siècle, se manifesta ouvertement le mouvement de recul qui emporta la société et qui a amené la situation actuelle, c'est-à-dire le triomphe prochain, le règne imminent du socialisme, terme obligé de la civilisation moderne. Car tandis que la civilisation chrétienne élevait les âmes et tendait à donner aux peuples la paix sociale et la prospérité même temporelle, le levain de la civilisation païenne, tend à produire ses derniers effets; la poursuite par tous de toutes les jouissances, la guerre, pour se les procurer, d'homme à homme, de classe à classe, de peuple à peuple; guerre qui ne pourrait se terminer que par l'anéantissement du genre humain.

CHAPITRE II

LA DOUBLE CONCEPTION DE LA VIE

La civilisation chrétienne procède d'une conception de la vie autre que celle qui avait donné naissance à la civilisation païenne.

Le paganisme, poussant le genre humain sur la pente où le péché originel l'avait engagé, disait à l'homme qu'il est sur la terre pour jouir de la vie et des biens que ce monde lui offre. Le païen n'ambitionnait, ne recherchait rien au delà; et la société païenne était constituée pour procurer ces biens aussi abondants et ces plaisirs aussi raffinés ou aussi grossiers qu'ils peuvent l'être, à ceux qui étaient en situation d'y prétendre. La civilisation antique était sortie de ce principe, toutes ses institutions en découlaient, surtout les deux principales, l'esclavage et la guerre. Car la nature n'est point assez généreuse, et surtout alors n'avait point été cultivée depuis assez longtemps et assez bien pour procurer à tous les jouissances convoitées. Les peuples forts s'assujétissaient les peuples faibles, et les citoyens mettaient en esclavage les étrangers et même leurs frères pour se donner des producteurs de richesses et des instruments de plaisirs.

Le christianisme vint, et fit entendre à l'homme qu'il devait chercher dans une autre direction le bonheur dont le besoin ne cesse de le tourmenter. Il renversa la notion que le païen s'était faite de la vie présente. Le divin Sauveur nous apprit par sa parole, nous persuada par sa mort et sa résurrection, que si la vie présente est *une vie*, elle n'est point LA VIE à laquelle son Père nous destine.

La vie présente n'est que la préparation à la vie éternelle. Celle-là est le chemin qui conduit à celle-ci. Nous sommes *in via*, disaient les scolastiques, nous acheminant *ad terminum*, en route pour le ciel. Les savants du jour exprimeraient la même idée en disant que la terre est le laboratoire où se forment les âmes, où se reçoivent et se développent les facultés surnaturelles dont le chrétien, après achèvement, jouira au céleste séjour. Telle la vie embryonnaire au sein maternel. C'est aussi une vie, mais une vie de formation, où s'élaborent les sens qui auront à fonctionner au séjour terrestre : les yeux qui contempleront la nature, l'ouïe qui recueillera ses harmonies, la voix qui y mêlera ses chants, etc.

Au ciel, nous verrons Dieu face à face (1), c'est la grande promesse qui nous est faite. Toute la religion est basée sur elle. Et cependant aucune nature créée n'est capable de cette vision.

1. *Vidimus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut cognitus sum.* (I Cor., XIII-12.) Maintenant nous voyons en un miroir et en énigme : mais alors nous verrons face à face. Maintenant je connais imparfaitement : mais alors je connaîtrai comme je suis connu (par intuition.) (Conf. Mat., XVIII-10. I Joan, III-2.)

Le concile de Florence a défini : *Animæ sanctorum... intuentur clare ipsum Deum trinum et unum sicuti est* : Les âmes des saints voient clairement Dieu lui-même tel qu'il est dans la trinité de ses personnes et l'unité de sa nature.

Tous les êtres vivants ont leur manière de connaître, limitée par leur nature même. La plante a une certaine connaissance des suc qui doivent servir à son entretien, puisque ses racines s'étendent vers eux, les recherchent pour se les ingérer. Cette connaissance n'est point une vision. L'animal voit, mais il n'a pas l'intelligence des choses que ses yeux embrassent. L'homme comprend ces choses, sa raison les pénètre, abstrait les idées qu'elles renferment et par elles s'élève à la science. Mais les substances des choses lui restent cachées, parce que l'homme n'est qu'un animal raisonnable et non une pure intelligence. Les anges, intelligences pures, se voient eux-mêmes dans leur substance, peuvent contempler directement les substances de même nature qu'eux et à plus forte raison les substances inférieures. Mais ils ne peuvent voir Dieu. Dieu est une substance à part, d'un ordre infiniment supérieur. Le plus grand effort de l'esprit humain est arrivé à le qualifier « Acte pur », et la Révélation nous a dit qu'il est une trinité de personnes en unité de substance, la seconde engendrée par la première, la troisième procédant des deux autres, et cela dans une vie d'intelligence et d'amour qui n'a ni commencement ni fin. Voir Dieu comme il est, l'aimer comme il s'aime, — ce qui est la béatitude promise, — est au-dessus des forces de toute nature créée et même possible. Pour le comprendre, elle ne devrait être rien moins que l'égale de Dieu.

Mais ce qui n'appartient point naturellement peut survenir par le don gratuit de Dieu. Et cela est : nous le savons parce que Dieu nous a dit l'avoir fait. Cela est pour les anges, et cela est pour nous. Les bons anges voient Dieu face à face, et nous sommes appelés à jouir du même bonheur.

Nous ne pouvons y arriver que par quelque chose de surajouté qui nous élève au-dessus de notre nature, qui nous rend capables de ce dont nous sommes radicalement impuissants par nous-mêmes, comme le serait le don de la raison à un animal ou le don de la vue à une plante. Ce quelque chose est appelé ici-bas la grâce sanctifiante. C'est, dit l'apôtre saint Pierre, une participation à la nature divine. Et il faut qu'il en soit ainsi; car nous venons de le voir, en aucun être, l'opération ne dépasse, ne peut dépasser la nature de cet être. Si un jour nous sommes capables de voir Dieu, c'est que quelque chose de divin aura été déposé en nous, sera devenu une partie de notre être, et l'aura élevé jusqu'à le rendre semblable à Dieu. « Bien-aimés, dit l'apôtre saint Jean, nous sommes maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons un jour ne paraît pas encore : nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est. » (I Joan., III-2.)

Ce quelque chose, nous le recevons dès ici-bas au saint Baptême. L'apôtre saint Jean l'appelle un germe (I Joan., III-9), c'est-à-dire une vie en principe. C'est ce que Notre-Seigneur nous marquait, lorsqu'il parlait à Nicodème de la nécessité d'une nouvelle naissance, d'une génération à une vie nouvelle : la vie que le Père a en lui-même, qu'il donne au Fils, et que le Fils nous apporte en nous greffant sur lui par le saint Baptême. Ce mot de greffe, qui donne une image si vive de tout le mystère, saint Paul l'avait pris de Notre-Seigneur disant à ses apôtres : « Je suis la vigne, vous êtes les branches. Comme la branche ne peut porter de fruit par elle-même, sans demeurer dans la vigne, ainsi vous non plus, si vous ne demeurez en moi. »

Ces hautes idées étaient familières aux premiers chrétiens. Ce qui le montre, c'est que les apôtres, quand ils sont amenés à en parler dans les Epîtres, le font comme d'une chose déjà connue. Et de fait, c'est ainsi que leur étaient présentés en de longues catéchèses les rites du baptême. Puis, les vêtements blancs des néophytes leur disaient qu'ils commençaient une vie nouvelle, qu'ils en étaient pour cette vie aux jours de l'enfance : Fils spirituels, leur était-il dit, comme des enfants nouveau-nés, désirez ardemment le lait qui doit alimenter votre vie surnaturelle : le lait de la foi sans altération, *sine dolo lac concupiscite*, et le lait de la charité divine. Quand le développement du germe que vous avez reçu sera arrivé à son terme, cette foi deviendra la claire vision, cette charité la béatitude de l'amour divin.

Toute la vie présente doit tendre à cet épanouissement, à la transformation du vieil homme, de l'homme de la pure nature et même de la nature déchue, en l'homme déifié. Voilà ce qui se fait ici-bas dans le chrétien fidèle. Les vertus surnaturelles, infuses dans notre âme au baptême, se développent de jour en jour par l'exercice que nous leur donnons avec le secours de la grâce, et la rendent ainsi capable des activités surnaturelles qu'elle aura à déployer dans le ciel. L'entrée dans le ciel sera la naissance, comme le baptême a été l'engendrement.

Voilà ce qui est. Voilà ce que Jésus a fait et ce dont il est venu informer le genre humain. Dès lors la conception de la vie présente fut radicalement changée. L'homme ne fut plus sur la terre pour *jouir* et mourir, mais pour se préparer à la vie d'en haut et la *mériter*.

JOUIR, MÉRITER, ce sont les deux mots qui carac-

térisent, qui séparent, qui opposent les deux civilisations.

Ce n'est point à dire que du moment où le christianisme fut prêché, les hommes ne songèrent plus à rien autre chose qu'à leur sanctification. Ils continuèrent à poursuivre les buts secondaires de la vie présente, et à remplir, dans la famille et la société, les fonctions qu'elles demandent et les devoirs qu'elles imposent. D'ailleurs, la sanctification ne s'opère point uniquement par les exercices spirituels, mais par l'accomplissement de tout devoir d'état, par tout acte fait avec pureté d'intention. « Quelque chose que vous fassiez, dit l'apôtre saint Paul, en paroles ou en œuvres, faites tout au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ... Travaillez à plaire à Dieu en toutes choses, et vous fructifierez en toute bonne œuvre. » (Ad Colos., I-10 et III-17.)

Restèrent d'ailleurs dans la société et y resteront jusqu'à la fin des temps, les deux catégories d'hommes que la Sainte Ecriture appelle si bien : les bons et les méchants. Il est à remarquer toutefois que le nombre des méchants diminue et le nombre des bons s'accroît à mesure que la foi prend plus d'empire dans la société. Ceux-ci, parce qu'ils ont la foi en la vie éternelle, aiment Dieu, font le bien, observent la justice, sont les bienfaiteurs de leurs frères, et par tout cela font régner dans la société la sécurité et la paix. Ceux-là, parce qu'ils n'ont pas la foi, parce que leur regard reste fixé sur cette terre, sont égoïstes, sans amour, sans pitié pour leurs semblables : ennemis de tout bien, ils sont dans la société une cause de trouble et d'arrêt pour la civilisation.

Mêlés les uns aux autres, les bons et les méchants, les croyants et les incroyants, forment les deux cités décrites par saint Augustin : « L'amour de soi pou-

vant aller jusqu'au mépris de Dieu constitue la société communément appelée « le monde », l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi produit la sainteté et peuple « la vie céleste ».

A mesure que la nouvelle conception de la vie apportée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à la terre, entra dans les intelligences et pénétra dans les cœurs, la société se modifia : le nouveau point de vue changea les mœurs, et, sous la pression des idées et des mœurs, les institutions se transformèrent. L'esclavage disparut, et au lieu de voir les puissants s'assujettir leurs frères, on les vit se dévouer jusqu'à l'héroïsme pour leur procurer le pain de la vie présente, et aussi et surtout pour leur procurer le pain de la vie spirituelle, pour élever les âmes et les sanctifier. La guerre ne fut plus faite pour s'emparer des territoires d'autrui, et emmener hommes et femmes en esclavage, mais pour briser les obstacles qui s'opposaient à l'extension du royaume du Christ et procurer aux esclaves du démon la liberté des enfants de Dieu.

Faciliter, favoriser la liberté des hommes et des peuples dans ses démarches vers le bien, devint le but vers lequel les institutions sociales se portèrent, sinon toujours leur fin expressément déterminée. Et les âmes aspirèrent au ciel et travaillèrent à le mériter. La poursuite des biens temporels pour la jouissance qu'on en peut tirer, ne fut plus l'unique ni même le principal objet de l'activité des chrétiens, du moins de ceux qui étaient vraiment imbus de l'esprit du christianisme, mais la poursuite des biens spirituels, la sanctification de l'âme, l'accroissement des vertus qui sont l'ornement et les vraies délices

de la vie d'ici-bas, en même temps que les gages de la béatitude éternelle.

Les vertus acquises par les efforts personnels se transmettaient par l'éducation d'une génération à l'autre; et ainsi se forma peu à peu la nouvelle hiérarchie sociale, fondée, non plus sur la force et ses abus, mais sur le mérite : en bas, les familles qui s'arrêtèrent à la vertu du travail; au milieu, celles qui, sachant joindre au travail la modération dans l'usage des biens qu'il leur procurait, fondèrent la propriété par l'épargne; en haut, celles qui, se dégageant de l'égoïsme, s'élevèrent aux sublimes vertus du dévouement pour autrui : peuple, bourgeoisie, aristocratie. La société fut basée et les familles échelonnées sur le mérite ascendant des vertus, transmises de génération en génération.

Telle fut l'œuvre du moyen âge. Durant son cours, l'Eglise accomplit une triple tâche. Elle lutta contre le mal qui provenait des diverses sectes du paganisme et le détruisit; elle transforma les bons éléments qui se rencontraient chez les anciens Romains et les diverses races de barbares; enfin elle fit triompher l'idée que Notre-Seigneur Jésus-Christ avait donnée de la vraie civilisation. Pour y arriver, elle s'était attachée d'abord à réformer le cœur de l'homme; de là était venue la réforme de la famille, la famille avait réformé l'état et la société : voie inverse à celle que l'on veut suivre aujourd'hui.

Sans doute, croire que, dans l'ordre que nous venons de marquer, il n'y eut point de désordre, serait se tromper. L'esprit ancien, l'esprit du monde que Notre-Seigneur avait anathématisé, ne fut jamais, ne sera jamais complètement vaincu et anéanti. Toujours, même aux meilleures époques, et lorsque l'E-

glise obtint sur la société le plus grand ascendant, il y eut des hommes de joie et des hommes de proie; mais on voyait les familles monter à raison de leurs vertus ou décliner à raison de leurs vices; on voyait les peuples se distinguer entre eux par leur civilisation, et le degré de civilisation se prendre des aspirations dominantes en chaque nation : elles s'élevaient lorsque ces aspirations s'épuraient et montaient; elles rétrogradaient lorsque leurs aspirations les portaient vers la jouissance et l'égoïsme. Quoiqu'il arrivât cependant, que nations, familles, individus s'abandonnassent aux instincts de la nature ou leur résistassent, l'idéal chrétien restait toujours inflexiblement maintenu sous le regard de tous par la Sainte Eglise.

L'élan imprimé à la société par le christianisme commença à se ralentir, avons-nous dit, au XIII^e siècle; la liturgie le constate et les faits le démontrent. Il y eut d'abord arrêt, puis recul. Ce recul, ou plutôt cette nouvelle orientation, fut bientôt si manifeste qu'elle reçut un nom, la RENAISSANCE, renaissance du point de vue païen dans l'idée de la civilisation. Et avec le recul vint la déchéance. « En tenant compte de toutes les crises traversées, de tous les abus, de toutes les ombres au tableau, il est impossible de contester que l'histoire de France — même observation pour toute la république chrétienne — est une *ascension*, comme histoire d'une nation, tant que l'influence morale de l'Eglise y domine, et qu'elle devient une chute, malgré tout ce que cette chute a quelquefois de brillant et d'épique, dès que les écrivains, les savants, les artistes et les philosophes se substituèrent à l'Eglise et l'évincèrent de sa domination (1). »

1. M. Maurice Talmeyr.

CHAPITRE III

LA RENAISSANCE, POINT DE DÉPART DE LA CIVILISATION MODERNE

Dans son admirable introduction à la *Vie de sainte Elisabeth*, M. de Montalembert dit du XIII^e siècle, — qui fut, — du moins pour ce qui est du passé, — l'apogée de la civilisation chrétienne : « Jamais peut-être l'Épouse du Christ n'avait régné par un empire si absolu sur la pensée et sur le cœur des peuples... Alors, plus qu'à aucun autre moment de ce rude combat, l'amour de ses enfants, leur dévouement sans bornes, leur nombre et leur courage chaque jour croissants, les saints que chaque jour elle voyait éclore parmi eux, offraient à cette Mère immortelle des forces et des consolations dont elle n'a été depuis que trop cruellement privée. Grâce à Innocent III, qui continue l'œuvre de Grégoire VII, la chrétienté est une vaste unité politique, un royaume sans frontière, habité par des races multiples. Les seigneurs et les rois avaient accepté la suprématie pontificale. Il fallut que le protestantisme vînt pour détruire cette œuvre. »

Avant même le protestantisme, un premier et bien

rude coup fut porté à la Société chrétienne dès 1308. Ce qui en faisait la force, c'était, comme le dit M. de Montalembert, l'autorité reconnue et respectée du Souverain Pontife, le chef de la chrétienté, le régulateur de la civilisation chrétienne. Cette autorité fut contredite, insultée et brisée par la violence et par l'astuce du roi Philippe IV, dans la persécution qu'il fit subir au pape Boniface VIII ; elle fut aussi amoindrie par la complaisance de Clément V pour ce même roi, qui alla jusqu'à transporter temporairement le siège de la Papauté à Avignon en 1305. Urbain VI ne devait rentrer à Rome qu'en 1378. Durant ce long exil, les Papes perdirent une bonne part de leur indépendance et leur prestige s'en trouva singulièrement affaibli. Quand ils rentrèrent à Rome après soixante-dix ans d'absence, tout était prêt pour le grand schisme d'Occident qui allait durer jusqu'en 1416 et qui décapita pour un moment le monde chrétien.

Dès lors, la force commença à primer le droit, comme avant Jésus-Christ. On vit les guerres reprendre le caractère païen de conquête et perdre le caractère d'affranchissement. La « fille aînée » qui avait souffleté sa Mère à Anagni, subit la première les conséquences de sa forfaiture : guerre de Cent-Ans, Crécy. Poitiers, Azincourt. De nos jours, pour ne rien dire de ce qui a précédé, l'occupation de Rome, l'agrandissement de la Prusse aux dépens de ses voisins, l'impassibilité de l'Europe devant le massacre des chrétiens par les Turcs, et l'immolation d'un peuple aux convoitises de l'empire britannique, tout cela est bien païen.

Pastor commence en ces termes son *Histoire des Papes au moyen âge* :

« L'époque où s'accomplit la transformation de l'antiquité païenne par le christianisme mise à part, il n'en est peut-être pas de plus mémorable que la période de transition qui relie le moyen âge aux temps modernes. On lui a donné le nom de Renaissance.

» Elle se produisit dans une époque de relâchement, d'affaissement à peu près général de la vie religieuse, période lamentable dont les caractères sont, à partir du XIV^e siècle, l'affaiblissement de l'autorité des papes, l'invasion de l'esprit mondain dans le clergé, la décadence de la philosophie et de la théologie scolastique, un effroyable désordre dans la vie politique et civile. C'est dans ces conditions que l'on mettait sous les yeux d'une génération intellectuellement et physiquement surexcitée, malade sous tous les rapports, les déplorables leçons contenues dans la littérature antique.

» Sous l'influence d'une admiration excessive, on pourrait dire malade, pour les beautés des écrivains classiques, on arborait franchement l'étendard du paganisme; les adhérents de cette réforme prétendaient tout modeler exactement sur l'antiquité, les mœurs et les idées, rétablir la prépondérance de l'esprit païen et détruire radicalement l'état de choses existant, considéré par eux comme une dégénérescence.

» L'influence désastreuse exercée dans la morale par l'humanisme se fit également sentir de bonne heure et d'une manière effrayante dans le domaine de la religion. Les adhérents de la Renaissance païenne considéraient leur philosophie antique et la foi de l'Eglise, comme deux mondes entièrement distincts et sans aucun point de contact. »

Ils voulaient que l'homme prît son bonheur sur la terre, que toutes ses forces, toute son activité

soient employées à se procurer le bonheur temporel; ils disaient que le devoir de la société est de s'organiser de telle sorte qu'elle puisse arriver à procurer à chacun de quoi se satisfaire tout son saoul et en tous sens.

Rien de plus opposé à la doctrine et à la morale chrétiennes.

« Les anciens humanistes, dit fort bien Jean Jansen (1), n'avaient pas moins d'enthousiasme pour l'héritage grandiose légué par les peuples de l'antiquité que n'en eurent plus tard leurs successeurs. Avant ceux-ci, ils avaient vu dans l'étude de l'antiquité un des plus puissants moyens de cultiver avec succès l'intelligence humaine. Mais dans leur pensée, les classiques grecs et latins ne devaient pas être étudiés dans le but d'atteindre en eux et par eux le terme de toute éducation. Ils entendaient les mettre au service des intérêts chrétiens; ils désiraient avant tout parvenir, grâce à eux, à une intelligence plus profonde du christianisme et à l'amélioration de la vie morale. Mus par les mêmes motifs, les Pères de l'Eglise avaient recommandé et encouragé l'étude des langues antiques. La lutte ne commença et ne devint nécessaire que lorsque les jeunes humanistes rejetèrent toute l'ancienne science théologique et philosophique comme n'étant que barbare, prétendirent que toute notion scientifique se trouve uniquement contenue dans les ouvrages des anciens, entrèrent en lutte ouverte avec l'Eglise et le christianisme, et trop souvent jetèrent un défi à la morale. »

Même observation au sujet des artistes. « L'Eglise, dit le même historien (2), avait mis l'art au

1. *L'Allemagne à la fin du moyen âge*, p. 50.

2. *Ibid.*, p. 130.

service de Dieu, appelant les artistes à coopérer à la propagation du royaume de Dieu sur la terre et les invitant « à annoncer l'Évangile aux pauvres. » Les artistes, répondant fidèlement à cet appel, n'élevaient pas le beau sur un autel pour en faire une idole et l'adorer pour lui-même ; ils travaillaient « pour la gloire de Dieu ». Par leurs chefs-d'œuvre ils souhaitaient éveiller et augmenter dans les âmes le désir et l'amour des biens célestes. Tant que l'art conserva les principes religieux qui lui avaient donné naissance, il fut dans un constant progrès. Mais dans la mesure où s'évanouirent la fidélité et la solidité des sentiments religieux, il vit l'inspiration lui échapper. Plus il regarda les divinités étrangères, plus il voulut ressusciter et donner une vie factice au paganisme, et plus aussi il vit disparaître sa force créatrice, son originalité ; il tomba enfin dans une sécheresse et une aridité complète (1). »

Sous l'influence de ces intellectuels, la vie moderne prit une direction toute nouvelle qui fut l'opposé de la vieille civilisation. Car, comme l'a fort bien dit Lamartine :

« Toute civilisation qui ne vient pas de l'idée de Dieu est fausse.

1. M. Emile Mâle qui a publié des études si savantes et si intéressantes sur l'ART RELIGIEUX AU XIII^e SIÈCLE et sur l'ART RELIGIEUX A LA FIN DU MOYEN ÂGE, termine le second de ces ouvrages par ces paroles : Il faut reconnaître que le principe de l'art du moyen âge était en opposition complète avec le principe de l'art de la Renaissance. Le moyen âge finissant avait imprimé tous les côtés humbles de l'âme : souffrance, tristesse, résignation, acceptation de la volonté divine. Les saints, la Vierge, le Christ lui-même, souvent chétifs, apparentés au pauvre peuple du XV^e siècle, n'ont pas d'autre rayonnement que celui qui vient de l'âme. Cet art est d'une humilité profonde : le véritable esprit du christianisme est en lui.

Tout différent est l'art de la Renaissance, son principe

» Toute civilisation qui n'aboutit pas à l'idée de Dieu est courte.

» Toute civilisation qui n'est pas pénétrée de l'idée de Dieu est froide et vide.

» La dernière expression d'une civilisation parfaite, c'est Dieu mieux vu, mieux adoré, mieux servi par les hommes (1). »

Le changement s'opéra d'abord dans les âmes. Beaucoup perdirent la conception d'après laquelle toute fin est en Dieu pour adopter celle qui veut que tout soit en l'homme. « A l'homme déchu et racheté, dit fort bien M. Bériot, la Renaissance opposa l'homme ni déchu, ni racheté, s'élevant à une admirable hauteur par les seules forces de sa raison et de son libre arbitre. » Le cœur ne fut plus pour aimer Dieu, l'esprit pour le connaître, le corps pour le servir, et par là mériter la vie éternelle. La notion supérieure que l'Eglise avait mis tant de soin à fonder, et pour laquelle il lui avait fallu tant de temps, s'oblitéra dans celui-ci, dans celui-là, dans des multitudes; comme au temps du paganisme, elles firent du plaisir, de la jouissance, le but de la vie; elles en cherchèrent les moyens dans la richesse, et, pour l'acquérir, on ne tint plus au-

caché est l'orgueil. L'homme désormais se suffit à lui-même et aspire à être un Dieu. La plus haute expression de l'art, c'est le corps humain sans voile : l'idée d'une chute, d'une déchéance de l'être humain, qui détourna si longtemps les artistes du nu, ne se présente même plus à leur esprit. Faire de l'homme un héros rayonnant de force et de beauté, échappant aux fatalités de la race, pour s'élever jusqu'au type, ignorant la douleur, la compassion, la résignation, voilà bien (avec toutes sortes de nuances), l'idéal de l'Italie du XVI^e siècle.

1. Cité par Mgr Perraud, évêque d'Autun, lors des fêtes du centenaire du poète.

tant compte des droits d'autrui. Pour les Etats, la civilisation ne fut plus la sainteté du grand nombre, et les institutions sociales des moyens ordonnés à préparer les âmes pour le ciel. De nouveau, ils renfermèrent la fonction de la société dans le temps, sans égard aux âmes faites pour l'éternité. Alors comme aujourd'hui, ils appelèrent cela le progrès ! « Tout nous annonce, s'écriait avec enthousiasme Campanello, le renouvellement du monde. Rien n'arrête la liberté de l'homme. Comment arrêterait-on la marche et le progrès du genre humain ? » Les inventions nouvelles, l'imprimerie, la poudre, le télescope, la découverte du Nouveau-Monde, etc., venant s'ajouter à l'étude des œuvres de l'antiquité, provoquèrent un enivrement d'orgueil qui fit dire : la raison humaine se suffit à elle-même pour gouverner ses affaires dans la vie sociale et politique. Nous n'avons pas besoin d'une autorité qui soutienne ou redresse la raison.

Ainsi fut renversée la notion sur laquelle la société avait vécu et par laquelle elle avait prospéré depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La civilisation renouvelée du paganisme agit d'abord sur les âmes isolées, puis sur l'esprit public, puis sur les mœurs et les institutions. Ses ravages se manifestèrent en premier lieu dans l'ordre esthétique et intellectuel : l'art, la littérature et la science se retirèrent peu à peu du service de l'âme pour se mettre aux gages de l'animalité : ce qui amena dans l'ordre moral et dans l'ordre religieux cette révolution qui fut la Réforme. De l'ordre religieux, l'esprit de la Renaissance gagna l'ordre politique et social avec la Révolution. Le voici s'attaquant à l'ordre économique avec le socialisme. C'est là qu'il devait en venir, c'est là qu'il trouvera sa fin, ou

nous, la nôtre; sa fin, si le christianisme reprend son empire sur les peuples effrayés ou plutôt accablés des maux que le socialisme fera peser sur eux; la nôtre, si le socialisme peut pousser jusqu'au bout l'expérience du dogme de la libre jouissance ici-bas et nous en faire subir toutes les conséquences.

Cela ne se fit point cependant, et cela ne se continue point, sans résistance. Une multitude d'âmes restèrent et restent toujours attachées à l'idéal chrétien, et l'Eglise est toujours là pour le maintenir et travailler à son triomphe. De là, au sein de la société, le conflit qui dure depuis cinq siècles, et qui est aujourd'hui arrivé à l'état aigu.

La Renaissance est donc le point de départ de l'état actuel de la société. Tout ce dont nous souffrons vient de là. Si nous voulons connaître notre mal, et tirer de cette connaissance le remède radical à la situation présente, c'est à elle qu'il faut remonter (1).

Et cependant, les Papes la favorisèrent, ce qui fut le point de départ de la civilisation dite moderne! Un mot d'explication s'impose.

Les Pères de l'Eglise, avons-nous dit, avaient recommandé l'étude des littératures anciennes, et cela pour deux raisons : ils trouvaient en elles un excellent instrument de culture intellectuelle, et ils en avaient fait un piédestal à la Révélation; ainsi la raison est le support de la foi.

1. M. Jean Guiraud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, qui vient de publier un excellent livre sous ce titre : *L'Eglise et les Origines de la Renaissance*, nous servira de guide pour rappeler sommairement ce qui s'est passé à cette époque. Ce volume fait partie de la « Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique » publiée chez Lecoffre.

Fidèles à cette direction, l'Eglise, et en particulier les moines, mirent tous leurs soins à sauver du naufrage de la barbarie les auteurs anciens, à les copier, à les étudier, à les faire servir à la démonstration de la foi.

Il était donc tout naturel que, lorsque commença en Italie le renouveau littéraire et artistique, les papes s'y montrassent favorables.

Aux avantages ci-dessus marqués, ils voyaient s'en ajouter d'autres, d'un caractère plus immédiatement utile à cette époque. Dès le milieu du XIII^e siècle, des relations suivies avaient été engagées entre la papauté et le monde grec pour obtenir le retour des Eglises d'Orient à l'Eglise romaine. De part et d'autre on s'envoyait des ambassades. La connaissance du grec était nécessaire pour argumenter contre les schismatiques et leur offrir la lutte sur leur propre terrain.

La chute de l'Empire byzantin donna occasion pour ce genre d'études à une nouvelle et décisive impulsion. Les savants grecs, apportant en Occident les trésors littéraires de l'antiquité, excitèrent un véritable enthousiasme pour les lettres païennes, et cet enthousiasme ne se manifesta nulle part davantage que parmi les gens d'Eglise. L'imprimerie vint à point pour les multiplier et pour en rendre l'acquisition infiniment moins onéreuse.

Enfin l'invention du télescope et la découverte du Nouveau-Monde ouvraient aux pensées de plus larges horizons. Ici encore nous voyons les papes, et tout d'abord ceux d'Avignon, par leur zèle à envoyer des missionnaires dans les pays lointains, apporter un nouveau stimulant à la fermentation des esprits, bonne dans son principe, mais dont l'orgueil humain abusa, comme nous le voyons de nos

jours abuser des progrès des sciences naturelles.

Les papes furent donc amenés, par toutes sortes de circonstances providentielles, à appeler et à fixer auprès d'eux les représentants attitrés du mouvement littéraire et artistique dont ils étaient témoins. Ils s'en firent un devoir et un honneur. Ils prodiguèrent les commandes, les pensions, les dignités à ceux qu'ils voyaient s'élever par leurs talents au-dessus des autres. Malheureusement le regard fixé sur le but qu'ils voulaient atteindre, ils ne prirent point assez garde à la qualité des personnes qu'ils encourageaient ainsi.

Pétrarque, que l'on s'accorde à appeler « le premier des humanistes », trouva à la cour d'Avignon la plus haute protection, et y reçut la charge de secrétaire apostolique. Dès lors s'établit à la cour pontificale la tradition de réserver les hautes fonctions de secrétaires apostoliques aux écrivains les plus en renom, de sorte que ce collège devint bientôt l'un des foyers les plus actifs de la Renaissance. On y vit de saints religieux tels que le Camaldule, Ambroise Traversari, mais malheureusement aussi de grossiers épicuriens tels que Pogge, Filelfe, l'Arétin et bien d'autres. Malgré la piété, malgré même l'austérité personnelle dont les papes de cette époque édifièrent l'Eglise (1), ils ne surent, à raison de l'atmosphère qui les enveloppait, se défendre d'une condescendance trop grande pour des écrivains

1. Martin V eut un goût constant pour la justice et la charité. Sa dévotion était grande; il en donna des preuves éclatantes à plusieurs reprises, surtout lorsqu'il ramena d'Ostie les reliques de sainte Monique. Il supporta avec une résignation profondément chrétienne les deuils qui vinrent le frapper coup sur coup dans ses plus chères affections. Dès sa jeunesse, il avait distribué la plupart de ses biens aux pauvres.

Eugène IV conserva sur le trône pontifical ses habitudes

qui, bien qu'à leur service, devinrent bientôt, par la pente à laquelle ils s'abandonnèrent, les ennemis de la morale et de l'Eglise. Cette condescendance s'étendit aux œuvres elles-mêmes bien que, somme toute, elles fussent la négation du christianisme.

Toutes les erreurs qui depuis ont perverti le monde chrétien, tous les attentats perpétrés contre ses institutions, ont eu là leur source; on peut dire que tout ce à quoi nous assistons a été préparé par les humanistes. Ils sont les initiateurs de la civilisation moderne. Déjà Pétrarque avait puisé dans le commerce de l'antiquité des sentiments et des idées qui auraient affligé la cour pontificale, si elle en avait mesuré les conséquences. Lui, il est vrai, s'inclina toujours devant l'Eglise, sa hiérarchie, ses dogmes, sa morale; mais il n'en fut pas ainsi de ceux qui le suivirent, et l'on peut dire que c'est lui qui les mit sur la voie mauvaise où ils s'engagèrent. Ses critiques contre le gouvernement pontifical autorisèrent Valla à saper le pouvoir temporel des papes, à dénoncer en eux les ennemis de Rome et de l'Italie, à les présenter comme les ennemis des peuples. Il alla même jusqu'à nier l'autorité spirituelle des Souverains Pontifes dans l'Eglise, refusant aux papes le droit de se dire les « vicaires de Pierre ». D'autres firent appel au peuple ou à l'empereur pour rétablir, soit la république romaine, soit l'unité ita-

austères de religieux. Sa simplicité et sa frugalité lui avaient fait donner par son entourage le surnom de *Abstenius*. C'est avec raison que Vespasiano célèbre la sainteté de sa vie et de ses mœurs.

Nicolas V voulut avoir dans son intimité le spectacle continu des vertus monastiques. Pour cela, il appela auprès de lui Nicolas de Cortone et Laurent de Mantoue, deux Chartreux, avec lesquels il aimait à s'entretenir des choses du ciel au milieu des tortures de sa dernière maladie.

lienne, soit un empire universel : toutes choses que nous voyons de nos jours, ou tentées (1848), ou réalisées (1870), ou présentées comme le terme des aspirations de la franc-maçonnerie.

Alberti prépara une autre sorte d'attentat, le plus caractéristique de la civilisation contemporaine. Juriste en même temps que littérateur, il composa un traité du droit. Il y proclamait « qu'à Dieu doit être laissé le soin des choses divines, et que les choses humaines sont de la compétence du juge ». C'était, comme l'observe M. Guiraud, proclamer le divorce de la société civile et de la société religieuse; c'était ouvrir les voies à ceux qui veulent que les gouvernements ne poursuivent que des fins temporelles et restent indifférents aux spirituelles, défendent les intérêts matériels et laissent de côté les lois surnaturelles de la morale et de la religion; c'était dire que les pouvoirs terrestres sont incompétents ou doivent être indifférents en matière religieuse, qu'ils n'ont point à connaître Dieu, qu'ils n'ont pas à faire observer sa loi. C'était en un mot formuler la grande hérésie sociale du temps présent, et ruiner par sa base la civilisation des siècles chrétiens. Le principe proclamé par ce secrétaire apostolique renfermait en germe toutes les théories dont se réclament nos modernes « défenseurs de la société laïque ». Il n'y avait qu'à laisser ce principe se développer pour arriver à tout ce dont nous sommes aujourd'hui les témoins attristés.

Attaquant ainsi par la base la société chrétienne, les humanistes renversaient en même temps dans le cœur de l'homme la notion chrétienne de sa destinée. « Le ciel, écrivait Collaccio Salutati, dans ses *Travaux d'Hercule*, appartient de droit aux hommes énergiques qui ont soutenu de grandes luttes ou ac-

compli de grands travaux sur la terre. » On tira de ce principe les conséquences qui en sortaient. L'idéal antique et naturaliste, l'idéal de Zénon, de Plutarque et d'Épicure, était de multiplier à l'infini les énergies de son être en développant harmonieusement les forces de l'esprit et celles du corps. Ce devint l'idéal que les fidèles de la Renaissance substituèrent dans leur conduite, aussi bien que dans leurs écrits, aux aspirations surnaturelles du christianisme. Ce fut de nos jours l'idéal que Frédéric Nietzsche poussa à l'extrême en prônant la force, l'énergie, le libre développement de toutes les passions comme devant faire arriver l'homme à un état supérieur à celui où il se trouve, comme devant produire le *surhomme*. (1).

Pour ces intellectuels, et ceux qui les écoutèrent, et ceux qui jusqu'à nos jours se sont faits leurs disciples, l'ordre surnaturel fut, plus ou moins complètement, mis de côté; la morale devint la satisfaction donnée à tous les instincts; la jouissance sous toutes ses formes fut l'objet de leurs poursuites. La glorification du plaisir était le sujet préféré des dissertations des humanistes. Laurent Valla affirmait dans son traité *De voluptate* que « le plaisir est le vrai bien, et qu'il n'y a d'autres biens que le plaisir. » Cette conviction l'amena, lui et bien d'autres, à poétiser les pires débauches. Ainsi étaient prostitués les talents qui auraient dû être employés à vivifier la littérature et l'art chrétiens.

Sur tous les points, le divorce se faisait donc entre les tendances de la Renaissance et les traditions du christianisme. Tandis que l'Eglise continuait à

1. La glorification de ce que les américanistes appellent « les vertus actives » semble bien aussi venir de là, par l'intermédiaire du protestantisme.

prêcher la déchéance de l'homme, à affirmer sa faiblesse et la nécessité d'un secours divin pour l'accomplissement du devoir, l'humanisme prenait les devants sur Jean-Jacques Rousseau pour proclamer la bonté de la nature : il défiait l'homme. Tandis que l'Eglise assignait à la vie humaine une raison et un but surnaturels, plaçant en Dieu le terme de notre destinée, l'humanisme, redevenu païen, limitait à ce monde et à l'homme lui-même l'idéal de la vie.

De l'Italie, le mouvement gagna les autres parties de l'Europe.

En Allemagne, le nom de Reuchlin fut, sans que ce savant le voulût, le cri de guerre de tous ceux qui travaillèrent à détruire les Ordres religieux, la scolastique et, en fin de compte, l'Eglise elle-même. Sans le scandale qui se fit autour de lui, Luther et ses disciples n'eussent jamais osé rêver ce qu'ils ont accompli.

Aux Pays-Bas, Erasme prépara, lui aussi, les voies à la Réforme par son *Eloge de la Folie*. Luther ne fit que proclamer tout haut et exécuter hardiment ce qu'Erasme n'avait cessé d'insinuer.

La France s'était également empressée d'accueillir chez elle les lettres humaines ; elles n'y produisirent point, du moins dans l'ordre des idées, d'aussi mauvais effets. Il n'en fut point de même pour les mœurs. « Depuis que les mœurs des étrangers ont commencé à nous plaire, — dit le grand chancelier du Vair, qui a vu ce dont il parle, — les nôtres se sont tellement perverties et corrompues, que nous pouvons dire : Longtemps il y a que nous ne sommes plus français. »

Nulle part les chefs de la société n'eurent assez

de clairvoyance pour opérer le départ de ce qu'il y avait de sain et de ce qu'il y avait d'infiniment dangereux dans le mouvement d'idées, de sentiments, d'aspirations qui reçut le nom de Renaissance. De sorte que partout l'admiration pour l'antiquité païenne passa de la forme au fond, des lettres et des arts à la civilisation. Et la civilisation commença à se transformer pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui, en attendant d'être ce qu'elle se montrera demain.

Dieu cependant ne laissa point son Eglise sans secours, en cette épreuve pas plus qu'en aucune autre. Des saints, entre autres saint Bernardin de Sienne, ne cessèrent d'avertir et de montrer le danger. Ils ne furent point écoutés. Et c'est pourquoi la Renaissance engendra la Réforme et la Réforme la Révolution dont le but avoué est d'anéantir la civilisation chrétienne pour lui substituer par tout l'univers la civilisation dite moderne.

CHAPITRE IV

LA RÉFORME

FILLE DE LA RENAISSANCE

Dans son livre *La Réforme en Allemagne et en France*, un ancien magistrat, M. le comte J. Boselli, raconte que M. Paulin Paris, un des savants les plus érudits sur le moyen âge et l'un de ceux qui le connurent le mieux, dit un jour en sa présence, à un interlocuteur qui s'étonnait de la grande différence de la France moderne avec celle d'autrefois, « obscurcie par les ténèbres du moyen âge » : « Détrompez-vous, le moyen âge n'était pas si différent des temps modernes que vous le croyez : *les lois étaient différentes, ainsi que les mœurs et les coutumes*, mais les passions humaines étaient les mêmes. Si l'un de nous se trouvait transporté au moyen âge, il verrait autour de lui des laboureurs, des soldats, des prêtres, des financiers, des inégalités sociales, des ambitions, des trahisons. CE QUI EST CHANGÉ, C'EST LE BUT DE L'ACTIVITÉ HUMAINE. » On ne pouvait mieux dire. Les hommes du moyen âge étaient de même nature que nous, nature inférieure à celle des anges et de plus déchue. Ils avaient nos pas-

sions, se laissaient comme nous entraîner par elles, souvent à des excès plus violents. Mais le but était la vie éternelle : les mœurs, les lois et les coutumes s'en étaient inspirées; les institutions religieuses et civiles dirigeaient les hommes vers leur fin dernière, et l'activité humaine se portait, en premier lieu, à l'amélioration de l'homme intérieur.

Aujourd'hui, — et c'est là le fruit, le produit de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, — le point de vue a changé, le but n'est plus le même; ce qui est voulu, ce qui est poursuivi, non par des individus isolés, mais par l'impulsion donnée à toute l'activité sociale, c'est l'amélioration des conditions de la vie présente pour arriver à une plus grande, à une plus universelle jouissance. Ce qui compte comme « progrès », ce n'est point ce qui contribue à une plus grande perfection morale de l'homme, mais ce qui accroît sa domination sur la matière et la nature, afin de les mettre plus complètement et plus docilement au service du bien-être temporel.

Pour atteindre ce bien-être, ont été successivement proclamées nécessaires l'indépendance de la raison vis-à-vis de la Révélation, l'indépendance de la société civile vis-à-vis de l'Eglise, l'indépendance de la morale vis-à-vis de la loi de Dieu : trois étapes dans la voie du PROGRÈS poursuivi par la Renaissance, la Réforme et la Révolution.

Il ne faut pas croire que les humanistes, littérateurs et artistes, dont nous avons vu les aberrations au triple point de vue intellectuel, moral et religieux, ne formassent que de petits cénacles clos, sans écho, sans action au dehors. D'abord, les artistes parlaient aux yeux de tous; et lorsque, pour

ne prendre que cet exemple, Filarète emprunta à la mythologie la décoration des portes de bronze de la basilique de Saint-Pierre, il n'édifia certainement pas le peuple qui s'y rendait. De plus, c'est à la cour des princes que les humanistes avaient leurs académies; c'est là qu'ils composaient leurs livres; c'est là qu'ils répandaient leurs idées, qu'ils étalaient leurs mœurs; et c'est toujours d'en haut que descend tout mal et tout bien, toute perversion comme toute édification.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si la Réforme, qui fut une première tentative d'application pratique des idées nouvelles émises par les humanistes, fut reçue et propagée avec tant d'ardeur par les princes en Allemagne et ailleurs et si elle trouva dans le peuple un si facile accueil.

La résistance fut assez faible en Allemagne; elle fut plus vigoureuse en France. Le christianisme avait pénétré plus profondément dans les âmes de nos pères que partout ailleurs; combattu en théorie par les humanistes, il survécut plus longtemps dans la manière de vivre, de penser et de sentir. De là, chez nous, une lutte plus acharnée et plus prolongée. Elle commença par les guerres de religion, elle se continua dans la Révolution, elle dure toujours, comme Waldeck-Rousseau l'a fort bien remarqué. Par d'autres moyens que dans le principe, se continue toujours le conflit entre l'esprit païen, qui veut renaître, et l'esprit chrétien, qui veut se maintenir. Aujourd'hui, comme dès le premier jour, l'un et l'autre veulent triompher de leur adversaire : le premier, par la violence qui ferme les écoles libres, dépouille et exile les religieux et menace les églises; le second, par le recours à Dieu et la continuation

de l'enseignement chrétien par tous les moyens qui restent à sa disposition.

Les diverses péripéties de ce long drame tiennent en suspens le ciel, la terre et l'enfer; car si la France finit par rejeter le venin révolutionnaire, elle restaurera dans le monde entier la civilisation chrétienne qu'elle fut la première à comprendre, à adopter et à propager. Si elle succombe, le monde a tout à craindre.

Le protestantisme nous vint de l'Allemagne et surtout de Genève. Il est bien nommé. Il était impossible de qualifier la Réforme de Luther autrement que par un mot de protestation, car elle est protestation contre la civilisation chrétienne, protestation contre l'Eglise qui l'avait fondée, protestation contre Dieu de qui elle émanait. Le protestantisme de Luther est l'écho sur la terre du *Non serviam* de Lucifer. Il proclame la liberté, celle des rebelles, celle de Satan : le libéralisme. Il dit aux rois et aux princes : « Employez votre pouvoir à soutenir et à faire triompher ma révolte contre l'Eglise et je vous livre toute l'autorité religieuse (1) ».

Tout ce que la Réforme avait reçu de la Renaissance et qu'elle devait transmettre à la Révolution est dans ce mot : Protestantisme.

Communiqué d'individu à individu, le protestantisme gagna bientôt de province en province. L'historien allemand et protestant Ranke nous dit quel fut son grand moyen de séduction : la licence, que la Renaissance avait mise en honneur. « Beaucoup de gens embrassèrent la Réforme, dit-il, avec l'espérance qu'elle leur assurerait une plus grande li-

1. *Œuvres de Luther*, XII, 1522 et XI, 1867.

berté dans la conduite privée. » C'est qu'en effet il y a entre le catholicisme et le protestantisme, tel qu'il fut prêché par Luther, une différence radicale sous ce rapport. Le catholicisme promet des récompenses futures à la vertu et menace le vice de châtiments éternels; par là, il met aux passions humaines le frein le plus puissant. La Réforme, elle, venait promettre le paradis à tout homme, même le plus criminel, sous la seule réserve d'un acte de foi intérieur à sa justification personnelle par l'imputation des mérites du Christ. Si, par le seul effet de cette persuasion, qu'il est facile de se donner, les hommes sont assurés d'aller en paradis tout en continuant de se livrer au péché, même au crime, bien sot serait celui qui renoncerait à se procurer ici-bas tout ce qu'il trouve à sa portée.

La présence dans un pays profondément catholique de personnes ayant ces principes et s'efforçant de les propager, devait déjà amener dans l'Etat un certain trouble; il devint profond lorsque le protestantisme ne se contenta plus de prêcher aux individus la foi sans les œuvres, mais se sentit assez fort pour vouloir s'emparer du royaume afin de l'arracher à ses traditions et le façonner à sa guise.

Depuis Clovis, le catholicisme n'avait pas cessé un seul jour d'être la religion de l'Etat. Des traditions carlovingiennes et mérovingiennes, c'est la seule qui fût conservée complètement intacte jusqu'à la Révolution. Durant un demi-siècle, les protestants essayèrent de séparer de sa Mère la fille aînée de l'Eglise; ils usèrent alternativement de la ruse et de la force pour s'emparer du gouvernement, pour mettre le peuple français si catholique sous le joug des Réformateurs, comme ils venaient de le faire en

Allemagne, en Angleterre, en Scandinavie. Ils furent sur le point de réussir.

Après la mort de François de Guise, les Huguenots étaient maîtres de tout le Midi. Ils n'hésitèrent pas, pour s'emparer du reste, à faire appel aux Allemands et aux Anglais, leurs coreligionnaires. Aux Anglais, ils abandonnèrent le Havre; aux Allemands, ils promirent l'administration des évêchés de Metz, Toul et Verdun (1). Enfin, avec la Rochelle, eux-mêmes avaient matériellement créé un Etat dans l'Etat. Leur intention était de substituer à la monarchie chrétienne un gouvernement et un genre de vie « modelés sur ceux de Genève », c'est-à-dire, la république (2). « Les Huguenots, dit Tavannes, sont en train de fonder une démocratie. » Le plan en avait été tracé dans le Béarn, et les Etats du Languedoc en réclamaient l'exécution en 1573. Le juriste protestant François Hatman exerça sur les esprits, dans le sens démocratique, une grande influence par son livre *Franco-Gallia*, 1573. Il met au service des théories

1. Voir Ranke.

2. M. Hanotaux (*Histoire du cardinal de Richelieu*, t. XII, 2^e partie, p. 184), justifie ainsi la révocation de l'édit de Nantes :

« La France ne pouvait être forte, tant qu'elle renfermerait dans son sein un corps organisé, en pleine paix, sur le pied de guerre, avec des chefs indépendants, cadres militaires, places de sûreté, budget et justice à part, armée toujours prête à prendre la campagne. Fallait-il reconnaître l'existence d'un Etat dans l'Etat? Pouvait-on admettre que des Français nombreux et ardents eussent toujours la menace à la bouche et la rébellion dans le cœur? Tolérerait-on leur perpétuel et insolent recours à l'étranger? Un état ne saurait subsister, s'il est ainsi divisé contre lui-même. Pour assurer l'unité du royaume, pour ramasser toutes les forces nationales, en vue des luttes extérieures qui se préparaient, il fallait donc miner le corps des huguenots en France ou l'amener à composition. »

républicaines une histoire de sa façon, pour ramener à grand renfort de textes et d'affirmations, les Français à « leur constitution primitive. » « La souveraine et principale administration du royaume, disait-il, appartenait à la générale et solennelle assemblée des trois Etats. » Le roi règne, mais ne gouverne pas. L'Etat, la République est tout, le roi presque rien. Il jette ses lecteurs en pleine souveraineté du peuple.

La *Franco-Gallia* eut un retentissement énorme. Les pamphlétaires huguenots la pillèrent à qui mieux mieux. Le système exposé dans ce livre est la démocratie telle qu'elle est comprise aujourd'hui. C'est que cette forme de gouvernement, en donnant aux agitateurs un facile accès aux premières charges de l'Etat, leur procure la puissance pour propager leurs doctrines; en même temps, elle répond mieux aux idées d'indépendance qui étaient le fond de la Réforme, au droit que la Renaissance voulait conférer à l'homme de se diriger lui-même vers l'idéal de bonheur qu'elle lui présentait.

La France, par le fait des Huguenots, était au bord de l'abîme.

La situation n'était pas moins critique pour l'Eglise catholique. Elle venait de perdre l'Allemagne, la Scandinavie, l'Angleterre et la Suisse; les Pays-Bas s'insurgeaient contre elle. L'apostasie de la France, si elle venait à se produire, devait causer dans le monde entier le scandale le plus pernicieux et l'ébranlement le plus profond : d'autant plus que l'Espagne devait suivre. L'objectif le plus constant de tout le parti protestant, auquel Coligny ne cessa de travailler, était d'entraîner la France dans une ligue générale avec tous les Etats protestants pour écraser

l'Espagne, seule grande nation catholique restée puissante. C'eût été la ruine complète de la civilisation chrétienne.

Dieu ne le permit pas et la France non plus. Les Valois faiblissaient, hésitaient, variaient dans leur politique. La Ligue naquit pour prendre en main la défense de la foi, pour la maintenir dans le pays et dans le gouvernement du pays. Les catholiques, qui formaient encore la presque totalité des Français (1), voulurent avoir des chefs absolument inébranlables dans leur foi. Ils choisirent la maison de Guise. « Quelque appréciation que l'on porte sur les guerres de religion, dit M. Boselli, il est impossible de méconnaître que la maison de Guise fut, pendant toute cette période, l'incarnation même de la religion de l'Etat, du culte national et traditionnel auquel tant de Français demeuraient attachés. Elle personnifia l'idée de la fidélité catholique. Les Guise fussent très probablement devenus rois de France si Henri III s'était fait protestant, ou si Henri IV ne s'était pas fait catholique. »

Dieu voulut conserver à la France sa race royale, comme il l'avait fait une première fois par la mission donnée à Jeanne d'Arc. L'héritier du trône, d'après la loi salique, était Henri de Navarre, élève de Coligny, protestant et chef des protestants. Dieu changea son cœur. La France recouvra la paix, et Louis XIII et Louis XIV remirent notre pays sur le chemin

1. Les protestants n'étaient que quatre cent mille en 1558. C'est le chiffre que donne l'historien protestant Ranke. Castelnau, témoin bien renseigné, va plus loin; il affirme que les protestants étaient au reste de la nation dans la proportion de 1 à 100. C'est pour cette poignée de calvinistes que les catholiques virent leur pays ravagé pendant cinquante ans.

de la civilisation catholique. Disons cependant que ce dernier commit cette faute, qui devait avoir de si graves conséquences, de vouloir la déclaration de 1682. Elle portait dans ses flancs la constitution civile du clergé, elle commençait l'œuvre néfaste entre toutes, de la sécularisation qui se poursuit aujourd'hui jusque dans ses dernières conséquences.

Louis XV, qui se livra aux mœurs de la Renaissance, vit l'œuvre de déchristianisation commencée par la Réforme, reprise par Voltaire et les Encyclopédistes précurseurs de Robespierre, ancêtres de ceux qui nous gouvernent actuellement. Taine l'a fort bien dit : « La Réforme n'est qu'un mouvement particulier dans une révolution qui commença avant elle. Le XIV^e siècle ouvre la marche; et depuis, chaque siècle n'est occupé qu'à préparer, dans l'ordre des idées, de nouvelles conceptions et, dans l'ordre pratique, de nouvelles institutions. Depuis ce temps-là, la société n'a plus retrouvé son guide dans l'Eglise, ni l'Eglise son image dans la société (1). »

1. *Etudes sur les Barbares et le moyen âge*, p. 374-375.

CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION INSTITUE LE NATURALISME

Le protestantisme avait échoué; la France, après les guerres de religion, était restée catholique. Mais un mauvais levain avait été déposé en son sein. Sa fermentation produisit, outre la corruption des mœurs, trois toxiques d'ordre intellectuel : le gallicanisme, le jansénisme et le philosophisme. Leur action sur l'organisme social amena la Révolution, second et bien plus terrible assaut porté à la civilisation chrétienne.

Ainsi que le démontrera la conclusion de ce livre, tout le mouvement imprimé à la chrétienté par la Renaissance, la Réforme et la Révolution est un effort satanique pour arracher l'homme à l'ordre surnaturel établi par Dieu à l'origine et restauré par Notre-Seigneur Jésus-Christ au milieu des temps, et le confiner dans le naturalisme.

Comme tout était chrétien dans la constitution française, tout était à détruire. La Révolution s'y employa consciencieusement. En quelques mois, elle fit table rase du gouvernement de la France, de ses lois et de ses institutions. Elle voulait « façonner

un peuple nouveau » : c'est l'expression qu'on retrouve, à chaque page, sous la plume des rapporteurs de la Convention; bien mieux : « refaire l'homme » lui-même.

Aussi, les Conventionnels, conformément à la conception nouvelle que la Renaissance avait donnée des destinées humaines, ne bornèrent point leur ambition à la France; ils voulurent inoculer la folie révolutionnaire aux peuples voisins, à tout l'univers. Leur ambition était de renverser l'édifice social pour le rebâtir à neuf. « La Révolution, disait Thuriot à l'Assemblée législative, en 1792, n'est pas seulement pour la France; nous en sommes comptables à l'humanité. » Siéyès avait dit avant lui, en 1788 : « Elevons-nous tout d'un coup à l'ambition de vouloir nous-mêmes servir d'exemple aux nations (1). » Et Barrère, au moment où les Etats-Généraux se réunissaient à Versailles : « Vous êtes, dit-il, appelés à recommencer l'histoire. »

On voit le chemin qu'a fait l'idée de la Renaissance; combien à la Révolution elle se montrait plus achevée dans son développement et plus audacieuse dans son entreprise qu'elle n'avait paru, deux siècles auparavant, dans la Réforme.

Dans son numéro d'avril 1896, *Le Monde* maçonnique disait : « Quand ce qui a été longtemps regardé comme un idéal se réalise, les horizons plus larges d'un idéal nouveau offrent à l'activité humaine, toujours en marche vers un meilleur avenir, de nouveaux champs d'exploration, de nouvelles conquêtes à faire, de nouvelles espérances à poursuivre. »

Cela est vrai dans la voie du bien. Comme le dit

1. *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?*

le Psalmiste, le juste a disposé dans son cœur des degrés pour s'élever jusqu'à la perfection qu'il ambitionne (1). Cela est également vrai dans la voie du mal.

Les hommes de la Renaissance ne portèrent pas leurs vues — du moins tous — aussi loin que ceux de la Réforme. Les hommes de la Réforme furent dépassés par ceux de la Révolution. La Renaissance avait déplacé le lieu du bonheur et changé ses conditions; elle avait déclaré le voir en ce bas monde. L'autorité religieuse restait pour dire : « Vous vous trompez; le bonheur est dans le Ciel. » La Réforme écarta l'autorité; mais elle gardait le livre des Révélations divines, qui continuait à tenir le même langage. Le Philosophisme nia que Dieu eût jamais parlé aux hommes, et la Révolution s'efforça de noyer ses témoins dans le sang, afin de pouvoir établir librement le culte de la nature.

Le *Journal des Débats*, en l'un de ses numéros d'avril 1852, reconnaissait cette filiation : « Nous sommes révolutionnaires; mais nous sommes les fils de la Renaissance et de la philosophie avant d'être fils de la Révolution. »

Inutile de nous étendre longuement sur l'œuvre entreprise par la Révolution. Le Pape Pie IX l'a caractérisée d'un mot, dans l'Encyclique du 8 décembre 1849 : « La Révolution est inspirée par Satan lui-même; son but est de détruire de fond en comble l'édifice du christianisme et de reconstruire sur ses ruines l'ordre social du paganisme. » Elle détruisit d'abord l'ordre ecclésiastique. « Pendant douze cents ans et davantage, suivant l'expression énergique de Taine, le clergé avait travaillé à la cons-

1. Ps. LXXXIII, 6-7.

truction de la société comme architecte et comme manœuvre, d'abord seul, puis presque seul » ; on le mit dans l'impossibilité de continuer son œuvre, on voulut le mettre dans l'impossibilité de jamais la reprendre. Puis on supprima la royauté, le lien vivant et perpétuel de l'unité nationale, le justicier de tout ce qui voulait y porter atteinte. On se débarrassa de la noblesse, gardienne des traditions, et des corporations ouvrières, elles aussi conservatrices du passé. Puis, toutes ces sentinelles écartées, on se mit à l'œuvre, beaucoup pour détruire, ce qui était facile, peu pour réédifier, ce qui l'était moins.

Nous n'avons point à faire ici le tableau de ces ruines et de ces constructions. Disons seulement que, pour ce qui est de l'édifice politique, la Révolution s'empessa de proclamer la République, que la Renaissance avait rêvée pour Rome même, que les protestants avaient déjà voulu substituer en France à la monarchie, et qui aujourd'hui fait si bien les œuvres de la franc-maçonnerie.

Disciples de J.-J. Rousseau, les Conventionnels de 1792 donnèrent pour fondement au nouvel édifice ce principe, que l'homme est bon par nature ; là-dessus, ils élevèrent la trilogie maçonnique : liberté, égalité, fraternité. Liberté à tous et pour tout, puisqu'il n'y en l'homme que de bons instincts ; égalité, parce que, également bons, les hommes ont des droits égaux en tout ; fraternité, ou rupture de toutes les barrières entre individus, familles, nations, pour laisser le genre humain s'embrasser dans une République universelle.

En fait de religion, on organisa le culte de la nature. Les humanistes de la Renaissance l'avaient appelé de leurs vœux. Les protestants n'avaient osé

pousser la Réforme jusque-là. Nos révolutionnaires le tentèrent.

Ils n'en vinrent point du premier coup à cet excès. Ils commencèrent par appeler le clergé catholique à leurs fêtes.

Talleyrand pontifia le 14 juillet 1790, à la grande Fête de la Fédération, entouré des 40 aumôniers de la garde nationale, portant sur leurs aubes des écharpes tricolores, orchestré par 1.800 musiciens, en présence de 25.000 députés et de 400.000 spectateurs. Mais bientôt il ne voulut plus même de ces exhibitions, plus « patriotiques » que religieuses : « Il ne convient pas, dit-il, que la religion paraisse dans les fêtes publiques, il est plus religieux de l'en écarter. »

Le culte national écarté, il fallait en chercher un autre. Mirabeau en proposa un fort abstrait : « L'objet de nos fêtes nationales, dit-il, doit être seulement le culte de la liberté et le culte de la loi. »

Cela parut maigre. Boissy-d'Anglas regretta tout haut le temps où « les institutions politiques et religieuses » se prêtaient un mutuel secours, où « une religion brillante » se présentait avec des dogmes qui promettaient « le plaisir et le bonheur », ornée de toutes les cérémonies qui frappent les sens, des fictions les plus riantes, des illusions les plus douces.

Ses vœux ne tardèrent pas à être exaucés. Une religion nouvelle fut fondée, ayant ses dogmes, ses prêtres, son dimanche, ses saints. Dieu fut remplacé par l'Être suprême et la déesse Raison, le culte catholique par le culte de la Nature (1).

1. A la fête de l'Être suprême, c'est la Nature qui reçut les hommages de Robespierre et des représentants de la

« Le grand but poursuivi par la Révolution, disait Boissy-d'Anglas, c'est de ramener l'homme à la pureté, à la simplicité de la nature. » Poètes, orateurs, Conventionnels, ne cessaient de faire entendre des invocations à « la Nature ». Et le dictateur Robespierre marquait en ces mots les tendances, la volonté des novateurs : « Toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la Nature (1). » C'est actuellement ce que veut l'Alliance Israélite Universelle, ce à quoi elle travaille, ce qu'elle a mission d'établir dans le monde, seulement avec moins de précipitation et plus de savoir-faire.

Rien ne pouvait mieux répondre aux aspirations des humanistes de la Renaissance. Dans la fête du 10 août 1793, une statue de la Nature fut élevée sur la place de la Bastille, et le président de la Convention, Héroult de Séchelles, lui adressa cet hommage au nom de la France officielle : « Souveraine des sauvages et des nations éclairées, ô Nature ! ce peuple immense, assemblé aux premiers rayons du jour devant ton image, est digne de toi. Il est libre ; c'est dans ton sein, c'est dans tes sources sacrées, qu'il a recouvré ses droits, qu'il s'est régénéré. Après avoir traversé tant de siècles d'erreurs et de servitude, il fallait rentrer dans la simplicité de tes voies pour retrouver la liberté et l'égalité. Nature, reçois l'expression de l'attachement éternel des Français pour tes lois ! »

Le procès-verbal ajoute : « A la suite de cette espèce d'hymne, seule prière, depuis les premiers

nation. Voir *A la recherche d'une religion civile*, par l'abbé Sicard, p. 133-144. Nous empruntons à ce livre les faits que nous rapportons ici.

1. Discours du 7 mai 1794.

siècles du genre humain, adressée à la Nature par les représentants d'une nation et par ses législateurs, le président a rempli une coupe, de forme antique, de l'eau qui coulait du sein de la Nature : il en a fait des libations autour de la Nature, il a bu dans la coupe et l'a présentée aux envoyés du peuple français. » On le voit, le culte est complet : prière, sacrifice, communion.

Avec le culte, les institutions. « C'est par les institutions, écrivait le ministre de police Duval, que se composent l'opinion et la moralité des peuples (1). » Parmi ces institutions, celle jugée la plus nécessaire pour faire oublier au peuple ses anciennes habitudes religieuses et lui en faire prendre de nouvelles, fut le Décadi ou dimanche civil. Aussi, est-ce à cette création que la République dépensa le plus de décrets et d'efforts. Au Décadi vinrent s'ajouter des fêtes annuelles : fêtes politiques, fêtes civiles, fêtes morales. Les fêtes politiques avaient pour but, selon Chénier, de « consacrer les époques immortelles où les différentes tyrannies se sont écroulées sous le souffle national, et les grands pas de la raison qui franchissent l'Europe et vont frapper les bornes du monde (2). » La fête républicaine par excellence était celle du 21 janvier, parce qu'on y célébrait « l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français ». Il y avait aussi la fête de la fondation de la République, fixée au 1^{er} vendémiaire. La grande fête nationale, ressuscitée de nos jours, était celle de la fédération ou du serment, fixée au 14 juillet.

1. *Moniteur* des 9, 10 et 11 pluviôse, an VII.

2. Discours du 5 novembre 1793. *Moniteur* du 8.

Pour la morale, il y avait la fête de la jeunesse, celles du mariage, de la maternité, des vieillards et surtout celles des droits de l'homme. Bien d'autres fêtes furent sinon instituées et célébrées, du moins décrétées ou proposées.

Comme couronnement fut inventé un calendrier républicain fondé tout entier sur l'agriculture. C'était une consécration solennelle du nouveau culte, le culte de la Nature.

Tel était l'aboutissement fatal des idées que la Renaissance avait semées dans les esprits. La Réforme en avait essayé une réalisation timide, imparfaite; elle s'était contentée d'abâtardir le christianisme; la Révolution l'anéantit autant qu'il était en elle, et sur ses ruines éleva des autels à la Raison et à la Volupté.

On sait où conduisit le naturalisme qui, dans la pensée de ses promoteurs, devait exalter la dignité de l'homme. Barbé-Marbois, dans son rapport au Conseil des Anciens, dénonçait la jeunesse scolaire comme « dépassant dans ses excès toutes les limites, et jusqu'à celles que la nature elle-même semble avoir assignées aux désordres de l'enfance. » Et à l'autre extrémité de la vie, tous les documents de l'époque nous montrent les trépassés livrés à « d'impurs fossoyeurs », les familles s'habituant à « considérer les restes d'un époux, d'un père, d'un enfant, d'un frère, d'une sœur, d'un ami, comme ceux de tout autre animal dont on se débarrasse. » En 1800, le citoyen Cambry, chargé par l'administration centrale de la Seine de faire un rapport sur l'état des sépultures à Paris, ne crut pouvoir le publier qu'en latin, tant il y avait de honte dans ces

funérailles barbares. Souvent les corps étaient donnés en pâture aux chiens.

Tous ceux qui avaient gardé quelque honnêteté s'épouvantaient du désordre des mœurs ainsi arrivé à son comble. Avec la ruine des mœurs et l'abolition du culte chrétien étaient venues la banqueroute et la misère.

Tel fut l'issue de la civilisation moderne en son premier essai. Celui auquel nous sommes actuellement livrés n'aura point une meilleure fin.

Ruine, misère, désordre moral, ne pouvaient toujours durer et s'aggraver. Le cri public réclamait le rétablissement du culte catholique. Il n'avait jamais cessé d'être pratiqué au mépris de la vie. Des prêtres étaient restés au milieu des populations, qui s'exposaient à tous les périls pour favoriser l'exercice clandestin du saint ministère.

En 1800, l'œuvre de restauration s'imposait, toutes les créations destinées à remplacer le christianisme étaient tombées dans un discrédit absolu et universel. Les Conseils généraux étaient unanimes à le reconnaître et à le déclarer (1). Napoléon vint. S'il rétablit, de concert avec Pie VII, l'Eglise de France, il prit ses mesures, — par les articles organiques, l'institution de l'Université, le Code civil, etc., — pour que la civilisation chrétienne ne pût reprendre son entier empire sur les âmes et qu'elle ne fût point restaurée dans les institutions.

Il ne fit, comme on l'a fort bien dit, qu'endiguer la Révolution.

La Révolution put donc reprendre son cours avec

1. Analyse des procès-verbaux des Conseils généraux des départements pour l'an VIII et l'an IX. Bibl. nationale.

une sorte de régularité qu'elle veut garder jusqu'à ce que soit venu le moment d'un renversement complet et cette fois définitif, croit-elle, de la civilisation chrétienne et de tout ce qui a été édifié sur le Christ, pour établir sur les ruines de l'ordre surnaturel, le règne du naturalisme, la déification de l'homme.

CHAPITRE VI

LA RÉVOLUTION, UNE DES ÉPOQUES DU MONDE

Aux débuts du XIX^e siècle, on pouvait croire que la Révolution française avait été principalement une révolution politique et que cette révolution accomplie, la société allait reprendre son assiette. On ne peut plus avoir cette illusion aujourd'hui, même à ne considérer la Révolution que dans sa première période. Comme l'a dit M. Brunetière : « La grandeur des événements y déborde et y dépasse en tous sens la médiocrité de ceux qui s'en croient ou qu'on en croit les auteurs. La disproportion est prodigieuse entre l'œuvre et les ouvriers. Un courant plus fort qu'eux les entraîne, les emporte, les roule, les brise... et continue de couler. »

Lorsque le duc de la Rochefoucault-Liancourt réveilla Louis XVI pour lui annoncer la prise de la Bastille, le roi demanda : « C'est donc une révolte ? » Le duc répondit : « Non, sire, c'est une révolution ». Il ne dit point assez, c'était non une *révolution*, mais la RÉVOLUTION qui surgissait.

Ce qui apparaît à première vue dans la Révolution, ce que de Maistre y vit et y signala dès le jour où

il se mit à la considérer, et ce que nous voyons à l'heure actuelle avec plus d'évidence encore, c'est l'ANTICHRISTIANISME. La Révolution consiste essentiellement dans la révolte contre le Christ, et même la révolte contre Dieu, bien plus, la négation de Dieu. Son but suprême est de soustraire l'homme et la société au surnaturel. Le mot LIBERTÉ, dans sa bouche, n'a point d'autre signification : liberté pour la nature humaine d'être à elle, comme Satan a voulu être à lui et cela, comme nous l'expliquerons plus loin, à l'instigation de Lucifer qui veut recouvrer la suprématie que la supériorité de sa nature lui donnait sur la nature humaine, et dont l'a évincé l'élévation du chrétien à l'ordre surnaturel. Et c'est pourquoi J. de Maistre a très justement caractérisé la Révolution par ce mot « satanique ».

« Sans doute, la Révolution française a parcouru une période dont tous les moments ne se ressemblent pas; cependant, son caractère général n'a point varié, et dans son berceau même elle prouva ce qu'elle devait être. » « Il y a dans la Révolution un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra. Elle est satanique dans son essence (1). »

Pie IX, en 1849, a dit, — nous avons déjà rappelé ces paroles — avec plus d'autorité encore : « La Révolution est inspirée par Satan lui-même; son but est de détruire de fond en comble l'édifice du christianisme, et de reconstruire sur ses ruines l'ordre social du paganisme. »

Après nos désastres de 1870-1871, M. de Saint-Bonnet disait : « La France travaille depuis un siècle à évincer de toutes ses institutions Celui à qui elle

1. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. I, pp. 51, 52, 55, 303.

doit Tolbiac, Poitiers, Bouvines et Denain, c'est-à-dire Celui à qui elle doit son territoire, son existence ! Pour lui marquer toute sa haine, pour lui faire l'injure de l'expulser des murs de nos villes, la secte excite, depuis 1830, une presse odieuse à guetter l'époque de la fête de ce « Christ qui aime les Francs », de Celui qui s'est fait « Homme pour sauver l'homme, qui s'est fait Pain pour le nourrir ! » Et il conclut : « Et la France demande la cause de ses malheurs ! »

A la haine du Christ que l'on n'eût point crue possible au sein du christianisme, se joint la révolte directe contre Dieu (1).

Il y a des raisons de croire que cette révolte contre Dieu n'a pu avoir lieu même dans l'ardeur du grand combat entre Lucifer et l'archange saint Michel.

Il faut l'esprit borné de l'homme pour s'élever contre l'Infini. Il y faut aussi la corruption et l'extrême bassesse du cœur.

Ce qui ne s'était point vu se voit aujourd'hui « La Révolution, c'est la lutte entre l'homme et Dieu ; ce veut être le triomphe de l'homme sur Dieu. » Voilà ce que déclarent ceux qui disent qu'à l'heure actuelle il s'agit de savoir qui l'emportera de la Révolution ou de la Contre-Révolution.

Aussi, M. de Saint-Bonnet ne dit rien de trop, il

1. Dans une de ses lettres à d'Alembert, Voltaire assigne pour caractère spécial à Damilaville de « haïr Dieu » et de travailler à le faire haïr. C'est sans doute pour cela qu'il lui écrivait plus fréquemment et avec plus d'intimité qu'à tous ses autres adeptes.

Après la mort de ce malheureux, banqueroutier et séparé de sa femme, Voltaire écrivait ceci au même : « Je regretterai toute ma vie Damilaville. J'aimais l'intrépidité de son cœur. Il avait l'enthousiasme de saint Paul (c'est-à-dire autant de zèle pour détruire la religion, que saint Paul pour l'établir) : C'ÉTAIT UN HOMME NÉCESSAIRE. »

ne dit peut-être point assez, lorsqu'il affirme que « le temps présent ne peut être comparé qu'à celui de la révolte des anges. » Et conséquemment, de Maistre, de Bonald, Donoso-Cortès, Blanc de Saint-Bonnet, d'autres sans doute s'accordent à dire : « Le monde ne peut rester en cet état. »

Ou il touche à sa fin, dans la haine de Dieu et de son Christ que l'Antéchrist rendra plus générale et plus violente; ou il est à la veille de la plus grande miséricorde que Dieu ait exercée en ce monde, en dehors de l'acte Rédempteur.

Voilà l'état où nous sommes, celui que la Révolution a créé, celui qui n'a cessé d'être depuis les premiers jours de la Révolution, sous l'empire de laquelle nous sommes toujours.

En 1796, deux ans après la chute de Robespierre, J. de Maistre écrivait : « La révolution n'est pas terminée, rien n'en fait présager la fin. Elle a déjà produit de grands malheurs, elle en annonce de plus grands encore (1). »

A la veille du jour où il semblait aux esprits superficiels que le sacre de Napoléon allait rendre stable le nouvel ordre de choses, il écrivait à M. de Rossi (3 novembre 1804) : « On serait tenté de croire que tout est perdu, mais il arrivera des choses auxquelles personne ne s'attend... Tout annonce une convulsion générale du monde politique (2). »

A l'apogée de l'épopée napoléonienne : « Jamais l'univers n'a rien vu d'égal! Et que devons-nous voir encore? Ah! que nous sommes loin du dernier acte ou de la dernière scène de cette effroyable tragédie! » « Rien n'annonce la fin des catastrophes,

1. *Ibid.*, t. I, p. 406.

2. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. IX, pp. 250-252.

et tout annonce au contraire qu'elles doivent durer (1). » C'est en 1806 qu'il formulait ce pronostic. L'année suivante, il invitait M. de Rossi à faire avec lui cette observation : « Combien de fois, depuis l'origine de cette terrible Révolution, avons-nous eu toutes les raisons du monde de dire : *Acta est fabula?* Et cependant la pièce continue toujours... Tant il est vrai que *la sagesse consiste à savoir envisager d'un œil ferme cette époque pour ce qu'elle est, c'est-à-dire UNE DES PLUS GRANDES ÉPOQUES DE L'UNIVERS*; depuis l'invasion des barbares et le renouvellement de la société en Europe, il ne s'est rien passé d'égal dans le monde; il faut du temps pour de semblables opérations, et je répugne également à croire que le mal puisse n'avoir pas de fin ou qu'il puisse finir demain... Le monde politique étant absolument bouleversé, jusque dans ses fondements, ni la génération actuelle, ni probablement celle qui lui succédera, ne pourra voir l'accomplissement de tout ce qui se prépare... Nous en avons peut-être pour deux siècles... Quand je songe à tout ce qui doit encore arriver en Europe, et dans le monde, il me semble que la Révolution commence (2). »

Vient la Restauration des Bourbons. Il n'avait jamais cessé d'annoncer, avec une imperturbable assurance, malgré l'avènement de l'Empire, le sacre de Bonaparte et la marche constamment triomphante de Napoléon à travers l'Europe, que le roi reviendrait. Sa prophétie se réalise; il revoit les Bourbons sur le trône de leurs pères et il dit : « Un certain, *je ne sais quoi*, annonce que RIEN n'est fini. » « Le com-

1. *Ibid.*, t. X, pp. 107-150.

2. *Ibid.*, t. XI, p. 284.

L'Église et le Temple.

ble du malheur pour les Français serait de croire que la Révolution est terminée et que la colonne est remplacée parce qu'elle est relevée. Il faut croire, au contraire, que l'esprit révolutionnaire est sans comparaison plus fort et plus dangereux qu'il l'était il y a peu d'années. Que peut le roi lorsque les lumières de son peuple sont éteintes? (1) » « Rien n'est stable encore, et l'on voit de tout côté les semences de malheurs (2). » « L'état présent de l'Europe (1819) fait horreur; celui de la France en particulier est inconcevable. La Révolution est debout sans doute, et non seulement elle est debout, mais elle marche, elle court, elle rue. La seule différence que j'aperçois entre cette époque et celle du *grand Robespierre*, c'est qu'alors les têtes tombaient et qu'aujourd'hui elles tournent. Il est infiniment probable que les Français nous donneront encore une tragédie (3). »

Cette nouvelle tragédie ne s'annonce-t-elle pas comme prochaine?

Ce qui donnait à J. de Maistre cette sûreté de vues, c'est qu'il avait su élever son regard au-dessus des faits révolutionnaires dont il était témoin jusqu'à leurs causes premières.

« Depuis l'époque de la Réforme, disait-il, et même depuis celle de Wiclef, il a existé en Europe un certain esprit terrible et invariable qui a travaillé sans relâche à renverser les monarchies européennes et le christianisme... Sur cet esprit destructeur sont venus se greffer tous les systèmes antisociaux et an-

1. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. II, *Du Pape*. Int.

2. *Ibid.*, t. XIII, pp. 133-188.

3. *Ibid.*, t. XIV, p. 156.

tichrétiens qui ont paru de nos jours : *calvinisme, jansénisme, philosophisme, illuminisme*, etc. (ajoutons : libéralisme, internationalisme, modernisme); tout cela ne fait qu'un et ne doit être considéré que comme une seule secte qui a juré la destruction du christianisme et celle de tous les trônes chrétiens, mais surtout et avant tout celle de la maison de Bourbon et du Siège de Rome (1). »

Non seulement de Maistre voyait la Révolution avoir, dans le temps, une assiette qui s'étend sur quatre siècles, mais il la voyait dans l'espace atteindre tous les peuples.

En tête d'un Mémoire adressé en 1809 à son souverain, Victor-Emmanuel I^{er}, il disait : « S'il y a quelque chose d'évident, c'est l'immense base de la Révolution actuelle qui n'a d'autres bornes que le monde (2). »

« Les choses s'arrangent pour un bouleversement général du globe. »

« C'est une époque, une des plus grandes époques de l'univers », disait-il sans cesse, voyant à la Révolution de si grands préliminaires et une si grande surface. Il ajoutait : « Malheur aux générations qui assistent aux époques du monde (3)! »

« La Révolution française est une grande époque, et ses suites dans tous les genres se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer (4). » « Plus j'examine ce qui se passe, plus je me persuade que nous assistons à

1. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. VIII, p. 312.

2. *Ibid.*, t. XI, p. 232.

3. *Ibid.*, t. VIII, p. 273.

4. *Œuvres complètes de J. de Maistre*, t. I, n. 26.

une des plus grandes époques du genre humain (1). »
« Le monde est dans un état d'enfancement. »

Etat d'enfancement, c'est bien cela qui fait qu'un temps est une époque. Il y a eu l'époque du déluge, qui a enfanté la nouvelle génération des hommes, l'époque de Moïse qui a enfanté le peuple précurseur, l'époque du Christ qui a enfanté le peuple chrétien.

L'époque de la Révolution, est l'époque de l'antagonisme le plus aigu entre la civilisation chrétienne et la civilisation païenne, entre le naturalisme et le surnaturel, entre le Christ et Satan.

Quelle sera l'issue de la lutte? Lucifer et les siens pensent bien triompher. Les Juifs disent que la venue de leur Messie, que le règne de l'Antechrist est proche, et que ce règne ouvrira, à leur profit, la plus grande époque du monde.

Nous espérons que nos lecteurs, après avoir lu ce livre, partageront notre conviction qui est tout opposée. La défaite de la Révolution inaugurera le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le genre humain ne formant plus qu'un seul troupeau sous un seul Pasteur.

1. *Ibid.*, t. IX, p. 358.

CHAPITRE VII

CE QUE FAIT ET DIT DE NOS JOURS LA RÉVOLUTION

Dans le discours qu'il prononça le 28 octobre 1900 à Toulouse, comme préface à la discussion de la loi sur les associations, M. Waldeck-Rousseau posa en ces termes la question qui, à cette heure, tient la France en suspens et le monde attentif à ce qui se passe chez nous.

« Dans ce pays dont l'unité morale a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur, deux jeunesses, moins séparées encore par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent sans se connaître, jusqu'au jour où elles se rencontreront, si dissemblables, qu'elles risqueront de ne plus se comprendre. Peu à peu se préparent ainsi deux sociétés différentes, — l'une de plus en plus démocratique, emportée par le large courant de la Révolution, et l'autre de plus en plus imbue de doctrines qu'on pouvait croire ne pas avoir survécu au grand mouvement du XVIII^e siècle, — et destinées un jour à se heurter. »

Le fait constaté dans ces lignes par M. Waldeck-Rousseau est réel. Il y a, en effet, non seulement

deux jeunesses, mais deux sociétés dans notre France. Elles n'attendent point l'avenir pour se heurter, elles sont aux prises et depuis longtemps. Cette division du pays contre lui-même remonte au delà de l'époque que lui assigne M. Waldeck-Rousseau, au delà du XVIII^e siècle. On la constate déjà au XVI^e siècle, dans les longs efforts que firent les protestants pour constituer une nation dans la nation.

Pour rencontrer l'unité morale qui a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur de notre patrie, et que M. Waldeck-Rousseau regrette, il faut se porter plus loin encore. C'est la Renaissance qui commença à faire le partage des idées et des mœurs, restant chrétiennes chez les uns, elles retournaient au paganisme chez les autres. Mais après plus de quatre siècles, l'esprit de la Renaissance n'a pu encore triompher de l'esprit du christianisme et refaire en sens opposé l'unité morale du pays. Ni les violences, les perfidies et les trahisons de la Réforme; ni la corruption des esprits et des cœurs entreprise par le Philosophisme; ni les confiscations, les exils, les massacres de la Révolution, n'ont pu avoir raison des doctrines et des vertus dont le christianisme a imbibé l'âme française durant quatorze siècles. Napoléon le vit toujours debout sur les ruines amoncelées par la Terreur, et il ne trouva rien de mieux que de le laisser vivre, en lui refusant toutefois les moyens de restaurer pleinement la civilisation chrétienne. Dès lors, le conflit avec des vicissitudes diverses, entretenu, comme le remarque M. Waldeck-Rousseau, non point tant par la diversité des classes sociales que par les deux éducations en présence : l'éducation universitaire fondée par Napoléon, et l'éducation chrétienne qui se maintint dans les familles, à l'église, et bientôt dans l'enseignement libre.

Donc, toujours l'Eglise est là, continuant à dire que la civilisation vraie est celle qui répond à la véritable condition de l'homme, aux destinées que son Créateur lui a faites et à celles que son Rédempteur a rendues possibles; par conséquent, que la société doit être constituée et gouvernée de telle sorte qu'elle favorise les efforts vers la sainteté.

Et la Révolution est toujours là aussi, disant que l'homme n'a qu'une fin terrestre, que l'intelligence ne lui a été donnée que pour mieux satisfaire ses appétits; et que par conséquent la société doit être organisée de telle sorte, qu'elle arrive à procurer à tous la plus grande somme possible de satisfactions mondaines et charnelles.

Non seulement il y a division, mais il y a conflit; conflit patent depuis la Renaissance, conflit sourd depuis les origines du christianisme; car du jour où l'Eglise s'efforça d'établir et de propager la vraie civilisation, elle trouva devant elle les mauvais instincts de la nature humaine pour lui résister.

« Il faut en finir, avait dit Raoult Rigault conduisant les otages au mur d'exécution; voilà dix-huit cents ans que cela dure, il est temps que cela finisse. » Il faut en finir! Ce fut le mot de la Terreur, ce fut le mot de la Commune. C'est le mot de Waldeck-Rousseau. Les deux jeunesses, les deux sociétés doivent se heurter dans un conflit suprême; l'une, emportée par le large courant de la Révolution, l'autre soutenue et poussée par le souffle de l'Esprit-Saint à l'encontre des flots révolutionnaires.

Il faut que l'une triomphe de l'autre.

Instruite par l'expérience, la secte dont M. Waldeck-Rousseau s'est fait le mandataire, emploie, pour arriver à ses fins, des moyens moins sanguinaires qu'en 93, parce qu'elle les croit plus efficaces.

Le premier de ces moyens, fut l'anéantissement des congrégations religieuses. M. Waldeck-Rousseau, dans le discours de Toulouse, a exposé en ces termes la raison de la priorité à donner à la loi qui les a fait disparaître : « Un pareil fait (la coexistence de deux jeunesses, de deux sociétés) ne s'explique pas par le libre jeu des opinions : il suppose un *substratum* d'influences jadis plus cachées et aujourd'hui plus visibles, un pouvoir qui n'est même pas occulte, et la constitution dans l'Etat d'une puissance rivale. » Ce *substratum* d'influences, cette puissance rivale, que M. Waldeck-Rousseau dénonçait ainsi, il prétendit la trouver dans les congrégations religieuses. « C'est là, continua-t-il, une situation intolérable et que toutes les mesures administratives ont été impuissantes à faire disparaître. Tout effort sera vain, aussi longtemps qu'une législation rationnelle, efficace, n'aura pas été substituée à une législation à la fois illogique, arbitraire et inopérante. »

Cette législation efficace, M. Waldeck-Rousseau, de concert avec le Parlement, nous l'a donnée. Elle avait été longuement étudiée, savamment préparée dans les loges pour l'effet à obtenir; elle a été votée et promulguée sans encombre en tous ses points, et perfectionnée après coup par des arrêtés, des décrets et des mesures qui semblent bien ne plus laisser en France aucun refuge à la vie monastique et bientôt à l'enseignement religieux.

Cependant, l'anéantissement des congrégations ne met point fin au conflit. M. Waldeck ne l'ignorait pas. Aussi a-t-il eu soin de dire que « la loi des associations n'est qu'un point de départ ». Et de fait, supposons les congrégations disparues, toutes et sans espoir de résurrection : il serait naïf de croire que

l'idée chrétienne disparaîtra avec elles. Derrière leurs bataillons se trouve la Sainte Eglise catholique. Et c'est l'Eglise qui dit, non seulement aux congréganistes, mais à tous les chrétiens et à tous les hommes : « Votre fin dernière n'est point ici-bas ; aspirez plus haut. » C'est en Elle que se trouve, pour parler comme M. Waldeck-Rousseau, ce *substratum* d'influences qui n'a cessé d'agir depuis dix-huit siècles. C'est Elle qu'il faudrait détruire pour tuer l'idée (1). M. Waldeck-Rousseau le sait, et c'est pour cela qu'il a présenté sa loi comme n'étant qu'un point de départ.

« La loi sur les associations est, à nos yeux, le point de départ de la plus grande et de la plus libre évolution sociale, et aussi la garantie indispensable des prérogatives les plus nécessaires de la société moderne. »

Une ÉVOLUTION SOCIALE, voilà, de l'aveu même de M. Waldeck-Rousseau, ce que prépare la loi qu'il se proposait alors de présenter à la sanction du Parlement, et qui maintenant est en exercice.

L'évolution sociale voulue, poursuivie, c'est, nous le verrons dans toute la suite de cet ouvrage, la sortie, sans espoir de retour, des voies de la civilisation chrétienne, et la marche en avant dans les voies de la civilisation païenne.

Comment la destruction des congrégations religieuses peut-elle en être le « point de départ » ?

Ah ! c'est que la seule présence des religieux au milieu du peuple chrétien est une prédication continuelle qui ne lui laisse point perdre de vue la fin dernière de l'homme, le but principal de la société

1. Le 12 juillet 1909, M. Clemenceau a dit à la tribune : « Rien ne sera fait dans ce pays tant qu'on n'aura pas changé l'état d'esprit qu'y a introduit l'autorité catholique ».

et le caractère que doit avoir la vraie civilisation. Vêtus d'un costume spécial qui marque ce qu'ils sont et ce qu'ils poursuivent en ce monde, ils disent aux foules au milieu desquelles ils circulent, que nous sommes tous faits pour le Ciel et que nous devons y tendre. A cette prédication muette s'ajoute celle de leurs œuvres, œuvres de dévouement qui ne demandent point de rétribution ici-bas, et qui affirment par ce désintéressement qu'il est une récompense meilleure que tous doivent ambitionner. Enfin leur enseignement dans les écoles et en chaire ne cesse de semer dans l'âme des enfants, de faire croître dans l'âme des adultes, de propager dans toutes les directions, la foi aux biens éternels. Rien qui s'oppose plus directement et plus efficacement au rétablissement de l'ordre social païen. Rien dont la résurrection de cet ordre projetée, voulue, poursuivie depuis quatre siècles, demande une plus prompte disparition (1). Si longtemps que les religieux sont

1. Au XV^e siècle comme aujourd'hui, les moines furent attaqués par les humanistes de la Renaissance, parce qu'ils représentaient l'idéal chrétien du renoncement. Les humanistes poussaient l'individualisme jusqu'à l'égoïsme; par leur vœu d'obéissance et de stabilité, les moines le combattaient et le supprimaient. Les humanistes exaltaient l'orgueil de l'esprit; les moines exaltaient l'humilité et l'abjection volontaires. Les humanistes glorifiaient la richesse; les moines faisaient vœu de pauvreté. Les humanistes, enfin, légitimaient le plaisir sensuel; les moines mortifiaient leur chair par la pénitence et la chasteté. La Renaissance païenne sentit si bien cette opposition qu'elle s'acharna contre les Ordres religieux avec autant de haine que nos sectaires modernes.

Plus une observance religieuse était rigoureuse, plus elle excitait les colères de l'humanisme.

(*L'Eglise et les Origines de la Renaissance*, par M. Jean GUÉRAUD, page 305.)

Les encyclopédistes eurent à l'égard des Religieux les mêmes sentiments que les humanistes.

Le 24 mars 1767, Frédéric II, roi de Prusse, écrivait

là, qu'ils agissent, qu'ils enseignent, il y a et il y aura non seulement deux jeunesses, mais deux Frances, la France catholique et la France maçonnique, ayant l'une et l'autre un idéal différent et même opposé, luttant entre elles à qui fera triompher le sien. Et comme la maçonnerie, aussi bien que le catholicisme, s'étend au monde entier, que partout les deux Cités sont en présence, partout aussi se voit en même temps le même engagement dans la même bataille. Partout la guerre est déclarée aux religieux, partout le mot d'ordre est donné de les chasser, de les anéantir. Que de lois, que de décrets la Franc-maçonnerie a fait promulguer contre eux, en tous pays, rien que dans le dix-neuvième siècle.

Mais l'anéantissement de la vie monastique n'est et ne peut être, comme le dit M. Waldeck-Rousseau, qu'« un point de départ ». Après les religieux restent les prêtres, et si les prêtres eux-mêmes venaient à être dispersés, l'Eglise resterait, comme aux jours des Catacombes, pour maintenir la foi dans un certain nombre de familles et dans un certain nombre de cœurs; et un jour ou l'autre, la foi rappellerait prêtres et religieux, comme elle le fit en 1800.

Il faut donc quelque chose de plus.

D'abord achever d'asservir l'Eglise, puis l'anéantir. L'asservir, on l'a essayé par « l'exécution stricte du Concordat »; l'anéantir, on espère y parvenir par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

à Voltaire : « J'ai remarqué, et d'autres comme moi, que les endroits où il y a plus de couvents de moines, sont ceux où le peuple est le plus aveuglément attaché à la superstition (au christianisme). Il n'est pas douteux que si l'on parvient à détruire ces asiles du fanatisme, le peuple ne devienne un peu indifférent et tiède sur ces objets qui sont actuellement ceux de sa vénération. Il s'agirait de détruire les cloîtres, au moins de commencer à en diminuer le nombre... »

CHAPITRE VIII

OU ABOUTIT LA CIVILISATION MODERNE

La nécessité d'anéantir l'Eglise pour assurer le triomphe de la civilisation moderne, c'est ce que M. Waldeck-Rousseau avait donné à entendre dans le discours de Toulouse. C'est ce que M. Viviani dit brutalement, le 15 janvier 1901, du haut de la tribune.

« Nous sommes chargés de préserver de toute atteinte le patrimoine de la Révolution... Nous nous présentons ici portant en nos mains, en outre des traditions républicaines, ces traditions françaises attestées par des *siècles de combat où, peu à peu, l'esprit laïque s'est dérobé aux étreintes de la société religieuse...* Nous ne sommes pas seulement face à face avec les congrégations, *nous sommes face à face avec l'Eglise catholique...* Au-dessus de ce combat d'un jour, n'est-il pas vrai que se rencontre une fois de plus ce conflit formidable, où le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se disputent des prérogatives souveraines, essayant, en s'arrachant les consciences, de garder jusqu'au bout *la direction de l'humanité?*

» Comme je le disais au début, est-ce que vous

croyez que cette loi nous mène à la dernière bataille? Mais ce n'est là qu'une escarmouche au regard des batailles du passé et de l'avenir! La vérité, c'est que se rencontrent ici, selon la belle expression de M. de Mun en 1878 (1), la société fondée sur la volonté de l'homme, et la société fondée sur la volonté de Dieu. Il s'agit de savoir si, dans cette bataille, une loi sur les Associations va nous suffire. *Les Congrégations et l'Eglise ne vous menacent pas seulement par leurs agissements, MAIS PAR LA PROPAGATION DE LA FOI...* Ne craignez pas les batailles qui vous seraient offertes, allez; et si vous trouvez en face de vous cette religion divine qui poétise la souffrance en lui promettant les réparations futures, *opposez-lui la religion de l'humanité* qui, elle aussi, poétise la souffrance en lui offrant comme récompense le bonheur des générations. »

Voilà la question posée nettement.

On entend dans ces paroles moins les pensées personnelles de M. Viviani que celles de la secte antichrétienne. Elle déclare lutter depuis des siècles contre l'Eglise catholique : elle se vante d'avoir déjà obtenu que l'esprit laïque se dérobat peu à peu aux étreintes de la société religieuse; elle sait que, dans l'effort fait pour détruire les congrégations, elle n'a engagé qu'une escarmouche, et que, pour s'assurer un triomphe définitif, elle devra livrer de nouvelles et nombreuses batailles.

En son nom, M. Viviani déclare que dans la bataille actuelle, il s'agit de toute autre chose que de « défense républicaine » d'une part, et d'autre part d'acception d'une forme de gouvernement. Ce dont

1. Ou plutôt le 22 mai 1875, clôture du congrès catholique de Paris.

il s'agit, le voici : « dérober l'esprit laïque aux étreintes de la société religieuse », « prendre la direction de l'humanité », « et détruire la société fondée sur la volonté de Dieu, pour construire une société nouvelle, fondée sur la volonté de l'homme (1). »

Voilà pourquoi la guerre déclarée aux congrégations n'est qu'un engagement. La vraie campagne est celle qui met en présence l'Eglise catholique et le Temple maçonnique, c'est-à-dire l'Eglise de Dieu et l'Eglise de Satan, conflit formidable dont dépend le sort de l'humanité. Si longtemps que l'Eglise sera debout, elle propagera la foi, elle mettra au cœur de tous ceux qui souffrent — et qui ne souffre pas ? — les espérances éternelles. Ce n'est donc que sur ses ruines que pourra s'édifier « la religion de l'humanité », qui promet le bonheur sur cette terre.

La suite de la discussion, au Sénat aussi bien qu'à la Chambre, ne fit qu'accentuer l'importance de ces déclarations. Quelques courtes citations montreront que les discours de MM. Waldeck-Rousseau et Vi-

1. On sait le mot-d'ordre donné par Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » et en quelles circonstances. La république du centre-droit, inaugurée avec le septennat de M. le maréchal Mac-Mahon, avait dû bientôt s'éclipser devant une république du centre-gauche. M. Buffet avait été remplacé à la tête du ministère par M. Dufaure. M. Dufaure, lassé d'avoir toujours à résister aux exigences des radicaux, donna sa démission. Mac-Mahon appela alors au pouvoir la gauche, dans la personne de M. Jules Simon. M. J. Simon fit à l'extrême-gauche les concessions que M. Dufaure avait faites à la gauche et M. Buffet au centre-gauche. Mac-Mahon voulut alors remonter le courant. Le 16 mai, il adressa à M. J. Simon une lettre que celui-ci interpréta comme une demande de démission. Le président chargea alors M. de Broglie de former le Cabinet, et, le 18 mai, il adressa aux Chambres un message où, après leur avoir expliqué sa conduite, il les ajournait à un mois, conformément à l'article 24 de la Constitution.

Durant cet ajournement, le 1^{er} juin 1877, Gambetta reçut une députation de la jeunesse des écoles de droit, de mé-

viani ont bien la signification que nous venons de dire.

M. Jacques Piou : « Ce que veulent les socialistes, M. Viviani l'a dit l'autre jour sans détour. C'est arracher les consciences au pouvoir spirituel et conquérir la direction de l'humanité. » L'orateur est interrompu par un membre de la gauche qui lui crie : « Ce ne sont pas seulement les socialistes qui le veulent, ce sont tous les républicains. »

M. Piou ne contredit pas. Il donne lecture d'un discours où M. Bourgeois avait dit : « Depuis que la pensée française s'est libérée, depuis que l'esprit de la Réforme, de la Philosophie et de la Révolution est entré dans les institutions de la France, le cléricalisme est l'ennemi ». M. Bourgeois interrompt; M. Piou réplique : « La citation que j'ai faite est exacte, et M. Bourgeois la maintient tout entière. Il la maintient, car elle est le fond de sa pensée; elle explique son ardeur à soutenir la loi sur les associations, car la loi sur les associations, c'est la vic-

decine, etc., et il leur dit une parole qui n'aurait jamais dû être oubliée, car aucune ne jette, sur le quart de siècle qui vient de s'écouler et sur le caractère de la lutte actuelle, une plus claire lumière. « *Nous avons, dit-il, l'air de combattre pour la forme du gouvernement, pour l'intégrité de la Constitution LA LUTTE EST PLUS PROFONDE : la lutte est contre tout ce qui reste du vieux monde. ENTRE LES AGENTS DE LA THEOCRATIE ROMAINE ET LES FILS DE 89.* »

Un Anglais, M. Bodley, après une longue enquête faite en France, a publié sous ce titre : LA FRANCE, *Essai sur l'Histoire et le Fonctionnement des Institutions politiques françaises*. Cette parole de Gambetta se lit à la page 201.

Quant au cri de guerre « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Gambetta déclara à la tribune en 1876 qu'il le tenait de Peyrat. Peyrat, en effet, avait écrit, au temps de l'empire, dans l'*Opinion nationale*, cette phrase : « Le catholicisme, voilà l'ennemi ! » En substituant le mot cléricalisme au mot catholicisme, Gambetta usait de l'hypocrisie familière aux Frères-maçons.

toire de l'esprit de la Révolution, de la Philosophie et de la Réforme sur l'affirmation catholique. »

A la séance du 22 janvier, M. Lasies replace en ces termes la question sur son vrai terrain : « Il y a deux phrases, je dirai deux actes qui dominent tout ce débat. La première phrase a été prononcée par notre honorable collègue M. Viviani. Il a dit : « Guerre au catholicisme ! » Je me suis levé et je lui ai répondu : « Merci, voilà de la franchise ! » Une autre parole a été prononcée, et celle-là par l'honorable M. Léon Bourgeois. Sur l'invitation de M. Piou, M. Bourgeois a affirmé de nouveau que le but qu'il poursuit avec ses amis, est de remplacer l'esprit de l'Eglise, c'est-à-dire l'esprit du catholicisme, par l'esprit de la Réforme, l'esprit de la Révolution et l'esprit de la Raison. Ces mots planent sur le débat, ils le dominent, et je veux les aborder en face, parce que c'est toute la question, dégagée des subterfuges de langage et des hypocrisies de discussion. »

Le 11 mars, M. C. Pelletan déclare aussi que la lutte actuelle se rattache au grand conflit engagé entre les *droits de l'homme* et les *droits de Dieu*. « Voilà le conflit qui plane au-dessus de tout dans ce débat. »

Le 28 juin, à la clôture de la discussion, M. l'abbé Gayraud croit devoir, avant le vote, rappeler aux députés ce qu'ils vont faire, ce sur quoi ils vont se prononcer. « La loi que vous allez voter n'est pas une loi d'apaisement et de pacification. On trompe le pays avec ces mots. C'est une loi de haine contre l'Eglise catholique. M. Viviani a dévoilé le

fond du projet, quand *il a déclaré à la tribune la guerre à LA FOI catholique.* »

M. de Mun remplit le même devoir : « Personne n'a oublié le discours mémorable de M. Viviani qui restera, malgré l'abondance des discours et des affiches, le mieux compris de tous. M. Viviani voit dans la loi le commencement de la guerre contre l'Eglise catholique qui est l'alpha et l'oméga de son parti... Dans le rapport que l'*Officiel* a publié ce matin et que nous avons dû lire hâtivement, l'honorable M. Trouillot dit que la loi des associations est le prélude de la séparation des Eglises avec l'Etat, qui devra avoir pour corollaire indispensable une loi générale sur la police des cultes. La Chambre et le pays sont donc éclairés. C'est la guerre ouverte déclarée à l'Eglise catholique. Car cette loi générale sur la police des cultes ne sera qu'un ensemble de prescriptions de nature à entraver, par tous les moyens possibles, les ministres du culte. »

M. Viviani monte à la tribune pour confirmer la menace de M. Trouillot, qui d'ailleurs n'a fait que répéter ce que nombre de ministres avaient dit avant lui : « Au cours des séances pendant lesquelles le parti républicain a fait aboutir le projet actuel, si incomplète et si imparfaite qu'en fût la forme légale, nous y avons pleinement adhéré, avec le dessein bien arrêté de le fortifier dans l'avenir par de nouvelles mesures. » (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Quelles doivent être ces mesures ? à quoi doivent-elles tendre ? M. Viviani l'a dit : « substituer la religion de l'humanité à la religion catholique », ou, selon la formule de M. Bourgeois, « donner à l'esprit de la Révolution, de la Philosophie et de la Réforme, la victoire sur l'affirmation catholique » :

l'affirmation catholique qui montre la fin de l'homme au delà de ce monde et de la vie présente, et l'esprit de la Philosophie et de la Révolution qui est de borner l'horizon de l'humanité à la vie animale et terrestre.

Si les paroles que nous venons de rapporter avaient été prononcées dans un club ou dans une loge, elles mériteraient considération à raison de leur gravité. Mais qu'elles aient été dites à la tribune, et répétées, là encore, à près de six mois d'intervalle, applaudies par la grande majorité des représentants du peuple, et enfin sanctionnées par une loi faite dans l'esprit qui les a dictées, voilà assurément un sérieux sujet de méditation.

M. Viviani a dit : « Nous ne sommes pas seulement en présence des Congrégations, nous sommes face à face avec l'Eglise catholique », pour la combattre, pour lui livrer une guerre d'EXTERMINATION. »

Il y a longtemps que cette pensée hante l'esprit des ennemis de Dieu. Il y a longtemps qu'ils se flattent de pouvoir exterminer l'Eglise.

Dans une lettre écrite le 25 février 1758, Voltaire disait : « Encore vingt ans et Dieu aura beau jeu. » Au lieutenant de police Hérault, qui lui reprochait son impiété et lui disait : « Vous avez beau faire, quoi que vous écriviez, vous ne viendrez pas à bout de détruire la religion chrétienne », Voltaire répondit : « C'est ce que nous verrons (1). »

Dieu a eu beau jeu... contre Voltaire. Pour ce qui est de l'Eglise, voici non point vingt ans, mais cent cinquante ans passés; et l'Eglise catholique est toujours debout.

Il en sera de même aujourd'hui, bien qu'ils se

1. Condorcet. *Vie de Voltaire*.

croient assurés d'avoir cette fois mieux pris leurs mesures.

Le 15 janvier 1881, le *Journal de Genève* publiait une conversation de son correspondant de Paris avec l'un des chefs de la majorité franc-maçonne qui dominait alors comme aujourd'hui la Chambre des Députés. Il disait : « Au fond de tout cela (de toutes ces lois promulguées les unes après les autres), il y a une inspiration dominante, un plan arrêté et méthodique, qui se déroule avec plus ou moins d'ordre, de retard, mais avec une logique invincible. Ce que nous faisons, c'est le siège en règle du catholicisme romain, en prenant notre point d'appui dans le Concordat. Nous voulons le faire capituler ou le briser. Nous savons où sont ses forces vives, et c'est là que nous voulons l'atteindre. »

En 1886, dans le numéro du 23 janvier de la *Semaine religieuse* de Cambrai, nous rapportons ces autres paroles qui avaient été dites à Lille : « Nous poursuivrons sans merci le clergé et tout ce qui touche à la religion. Nous emploierons contre le catholicisme des moyens dont il ne se doute même pas. Nous ferons des efforts de génie pour qu'il disparaisse de ce monde. S'il advenait malgré tout qu'il résistât à cette *guerre scientifique*, je serais le premier à déclarer qu'il est d'essence divine. »

M. G. de Pascal écrivant dans la *Revue catholique et royaliste*, numéro de mars 1908, disait :

« Il y a de longues années, le cardinal Mermillod me conta un trait qui peint bien la situation, quand il était encore à Genève : l'illustre prélat voyait de temps à autre le prince Jérôme Bonaparte qui habitait la terre de Frangins. Le prince révolutionnaire goûtait fort la conversation du spirituel évêque. Un jour, il lui dit : « Je ne suis pas un ami de l'Eglise

- catholique, je ne crois pas à son origine divine, mais connaissant ce qui se trame contre elle, les efforts admirablement exécutés contre son existence; si elle résiste à cet assaut, je serai bien obligé d'avouer
- qu'il y a là quelque chose qui dépasse l'humain. »

En juin 1903, la *Vérité Française* rapportait que M. Ribot, dans une conversation intime, avait parlé de même : « Je sais ce qui se prépare; je connais par le menu les mailles du vaste filet qui est tendu. Eh bien, si l'Eglise romaine s'en échappe cette fois-ci en France, ce sera un miracle, miracle si éclatant à mes yeux que je me ferai catholique avec vous. » (1.)

Ce miracle, on l'a vu dans le passé, on le verra dans l'avenir. Les Jacobins pouvaient se croire aussi sûrs, plus sûrs même du succès que nos libres-penseurs; ils durent reconnaître qu'ils s'étaient trompés,... et ils ne se convertirent point. « J'ai vu, dit Barruel, dans ses *Mémoires* (2), j'ai vu Cerutti aborder insolemment le secrétaire du Nonce de Pie VI, et dans une joie impie, avec le sourire de la pitié, lui dire : « Gardez bien votre Pape; gardez bien celui-ci, et embaumez-le bien après sa mort, car, je vous l'annonce, et vous pouvez en être sûr, vous n'en aurez point d'autre. » Il ne devinait pas alors, ce prétendu prophète, continue Barruel, qu'il paraîtrait avant Pie VI devant le Dieu qui, malgré les tempêtes du jacobinisme, comme malgré tant d'autres, n'en sera pas moins avec Pierre et son Eglise jusqu'à la fin des siècles. »

1. Dans la séance du 8 novembre 1909, au Sénat, M. Ribot dit : « Nous maintiendrons l'école laïque comme un instrument nécessaire de progrès et de civilisation. » En parlant ainsi, M. Ribot ne se montrait plus seulement comme l'un des initiés, mais comme étant du complot.

2 Tome V, p. 208.

M. Viviani a dit que si la maçonnerie voulait anéantir l'Eglise, c'était afin de pouvoir substituer à la religion du Christ la religion de l'humanité.

Constituer une religion nouvelle, la « religion de l'humanité », c'est, en effet, nous le verrons, le terme auquel la franc-maçonnerie veut faire aboutir le mouvement commencé à la Renaissance : l'affranchissement de l'humanité.

Dans un ouvrage édité à Fribourg sous ce titre : « *La déification de l'humanité, ou le côté positif de la franc-maçonnerie*, le P. Patchtler a bien montré la signification que la maçonnerie donne au mot « humanité » et l'usage qu'elle en fait. « Ce mot, dit-il, est employé par des milliers d'hommes (initiés ou échos inconscients des initiés), dans un sens confus, sans doute, mais toujours, cependant comme le nom de guerre d'un certain parti pour un certain but, qui est l'*opposition au christianisme positif*. Ce mot, dans leur bouche, ne signifie pas seulement l'être humain par opposition à l'être bestial,... il pose, en thèse, l'indépendance absolue de l'homme dans le domaine intellectuel, religieux et politique; *il nie pour lui toute fin surnaturelle*, et demande que la perfection purement naturelle de la race humaine soit acheminée vers les voies du progrès. A ces trois erreurs correspondent trois étapes dans la voie du mal : *L'Humanité sans Dieu, l'Humanité se faisant Dieu, l'Humanité contre Dieu*. Tel est l'édifice que la maçonnerie veut élever à la place de l'ordre divin qui est *l'Humanité avec Dieu*. »

Quand la secte parle de la religion de l'avenir, de la religion de l'humanité, c'est cet édifice, ce Temple qu'elle a en vue.

En 1870, fin de juillet et commencement d'août, un congrès, auquel prirent part les loges de Strasbourg, Nancy, Vesoul, Metz, Châlons-sur-Marne, Reims, Mulhouse, Sarreguemines, tout l'Est en un mot, fut tenu à Metz. La question de « l'Etre suprême » y fut posée, et les discussions qui s'ensuivirent se propagèrent de loge en loge.

Pour y mettre fin, le *Monde maçonnique*, numéros de janvier et mai, fit cette déclaration : « La franc-maçonnerie nous apprend qu'il n'y a qu'une seule religion, une vraie, et par conséquent une seule naturelle, *le culte de l'humanité*. Car, mes frères, *cette abstraction* qui, érigée en système, a servi à former toutes les religions, Dieu *n'est autre chose que l'ensemble de tous nos instincts* les plus élevés, auxquels nous avons donné un corps, une existence distincte; ce Dieu n'est enfin que le produit d'une conception généreuse, mais erronée, de l'humanité, qui s'est dépouillée au profit d'une chimère. »

Rien de plus clair : l'humanité est Dieu, les droits de l'homme doivent être substitués à la loi divine, le culte des instincts de l'homme doit prendre la place de celui rendu au Créateur, la recherche du progrès dans les satisfactions à donner aux sens, se substituer aux aspirations vers la vie future.

A une séance commune des loges de Lyon, tenue le 3 mai 1882 et dont le compte rendu a été publié dans la *Chaîne d'Union* d'août 1882, le F. . Régnier disait : « Il ne faut pas qu'on ignore ce qui n'est plus un mystère : que depuis longtemps deux armées sont en présence, que la lutte est ouverte actuellement en France, en Italie, en Belgique, en Espagne, entre la lumière et l'ignorance, et que l'une aura raison de l'autre. Il faut qu'on sache que les Etats-Majors,

les chefs de ces armées, sont d'un côté les jésuites (lisez le clergé, séculier et régulier) et de l'autre les francs-maçons. »

Mais la destruction de l'Eglise ne fera point la place suffisamment nette pour la construction du Temple maçonnique; aussi, aux clameurs contre l'Eglise, se joignent toujours des cris non moins haineux contre l'ordre social, contre la famille et contre la propriété. Et il en doit être ainsi, car les vérités de l'ordre religieux sont entrées dans la substance même de ces institutions.

La société repose sur l'autorité qui a son principe en Dieu; la famille, sur le mariage qui tient de la bénédiction divine sa légitimité et son indissolubilité; la propriété, sur la volonté de Dieu qui a promulgué le septième et le dixième commandements pour la protéger contre le vol et même contre les convoitises. C'est tout cela qu'il faut détruire, si l'on veut, comme la secte en a la prétention, fonder la civilisation sur de nouvelles bases.

Léon XIII l'a constaté, dans son Encyclique *Humanae generis*: « Ce que les francs-maçons se proposent, dit-il, ce à quoi tendent tous leurs efforts, c'est de détruire entièrement toute la discipline religieuse et sociale née des institutions chrétiennes, et de lui substituer une autre, adaptée à leurs idées, et dont le principe et les lois fondamentales sont tirés du naturalisme. »

Les idées et les projets exposés à la tribune et dans les loges, sont l'expression d'une pensée et d'une volonté qui se trouvent partout. La France, la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne, les entendent à tous les Congrès démocratiques, les lisent chaque jour dans une multitude de journaux.

En 1865, fut tenu à Liège le congrès des étudiants. C'est de ce congrès que furent tirés tout d'abord l'état-major de l'internationale, puis les auxiliaires de Gambetta. Plus de mille jeunes gens, venus d'Allemagne, d'Espagne, de Hollande, d'Angleterre, de France, de Russie, s'y trouvèrent présents. Ils s'y montrèrent unanimes dans leurs sentiments de haine contre les dogmes et même contre la morale catholiques; unanimité d'adhésion aux doctrines et aux actes de la Révolution française, y compris les massacres de 1793; unanimité de haine contre l'ordre social actuel, « qui ne compte pas deux institutions fondées sur la justice », mot prononcé à la tribune par M. Arnoult, rédacteur du *Précurseur* d'Anvers, et applaudi à outrance par l'assemblée. Un autre orateur, M. Fontaine, de Bruxelles, termina son discours par ces mots : « Nous, révolutionnaires et socialistes, nous voulons le développement physique, moral et intellectuel du genre humain. Notez que je dis *physique d'abord*, intellectuel après. Nous voulons, dans l'ordre moral, *par l'anéantissement des préjugés de religion et d'église, arriver à la négation de Dieu et au libre examen*. Nous voulons, dans l'ordre politique, *par la réalisation de l'idée républicaine*, arriver à la fédération des peuples et à la solidarité des individus. Dans l'ordre social, nous voulons, *par la transformation de la propriété, par l'abolition de l'hérédité*, par l'application des principes d'association, par la mutualité, arriver à la solidarité des intérêts et à la justice! Nous voulons, par l'affranchissement du travailleur d'abord, du citoyen et de l'individu ensuite, et sans distinction de classes, l'abolition de tout *système autoritaire*. »

D'autres parlèrent dans le même sens. C'est que l'anéantissement du christianisme ne peut être conçu,

sans la ruine de toutes les institutions nées de lui et fondées sur lui; les hommes logiques le comprennent, les hommes francs le disent, les anarchistes exécuteront.

En ce même congrès de Liège, Lafargue demandait : « Qu'est-ce que la Révolution ? » Et il répondait : « La Révolution, c'est le triomphe du travail sur le capital, de l'ouvrier sur le parasite, de l'homme sur Dieu. Voilà la Révolution sociale que comportent les principes de 89, les Droits de l'homme portés à leur dernière expression. » Il disait encore : « *Il y a quatre cents ans que nous sapons le catholicisme, la machine la plus forte qui ait été inventée en fait de spiritualisme; elle est solide encore, malheureusement!* » Puis, dans la dernière séance, il poussa ce cri de l'enfer : « Guerre à Dieu! Haine à Dieu! LE PROGRÈS EST LÀ! Il faut crever le ciel comme une voûte de papier. »

La conclusion de Lafargue fut : « En présence d'un principe aussi grand, aussi pur que celui-là (aussi dégagé de surnaturel et de tout ce qui a constitué jusqu'ici l'ordre social), il faut haïr ou prouver qu'on aime. »

D'autres Français demandèrent avec lui que la séparation se fit plus nette et plus entière entre ceux qui haïssent et ceux qui aiment, ceux qui haïssent le mal et aiment le bien, et ceux qui haïssent le bien et aiment le mal. M. Regnard, Parisien, vint dire où la maçonnerie met le mal et le bien : le mal dans le spiritualisme, le bien dans le matérialisme. « Nous rattachons notre drapeau aux hommes qui proclament le matérialisme : tout homme qui est *pour le progrès* est aussi pour la philosophie positive ou matérialiste. »

Lorsque ces mots « progrès » et autres semblables

tombent des lèvres maçonniques, il se trouve des catholiques pour les recueillir avec une sorte de respect et de naïve confiance, croyant y voir des aspirations vers un état de chose désirable. Lafargue et Regnard viennent de nous dire ce que la secte, qui les a mis en circulation, a entendu y faire entrer.

Germain Casse : « Il faut qu'en sortant d'ici nous soyons de PARIS ou de ROME, ou jésuites, ou révolutionnaires. » Et comme sanction, il demande « l'exclusion totale, complète de tout individu qui représente, à quelque degré que ce soit, l'idée religieuse. » Condition nécessaire pour que puisse s'établir et surtout subsister le nouvel ordre de choses voulu et poursuivi.

Inutile de prolonger ces citations, sténographiées par les rédacteurs de la *Gazette de Liège* sur les tables mêmes du congrès. Les autres journaux eurent peur de reproduire ces paroles en leur belle crudité. Le citoyen Fontaine les rappela au respect de la vérité : « Un seul journal, a-t-il dit, un seul a été de bonne foi, c'est la *Gazette de Liège*, et cela parce qu'elle est avec franchise, catholique, apostolique et romaine. Elle a publié une analyse complète des débats. »

L'année suivante, au congrès de Bruxelles, le citoyen Sibrac, Français, fit appel aux femmes pour le grand œuvre; et pour les entraîner il leur dit : « C'est Eve qui a jeté le premier cri de révolte contre Dieu. » — L'on sait que l'un des cris d'admiration de la franc-maçonnerie est : « Eva! Eva! »

Là, encore le citoyen Brismée, dit : « Si la propriété résiste à la Révolution, il faut, par des décrets du peuple, anéantir la propriété. Si la bourgeoisie résiste, il faut tuer la bourgeoisie. » Et le citoyen Pèlerin : « Si six cent mille têtes font obstacle, qu'elles tombent! »

Après les congrès de Liège et de Bruxelles, il y en eut un à Genève, composé d'étudiants et d'ouvriers comme à Bruxelles. Là aussi Dieu et la religion furent écartés d'un commun accord, les idées religieuses furent déclarées funestes au peuple et contraires à la dignité humaine, la morale fut proclamée indépendante de la religion. On y parla d'organiser des grèves « *immenses, invincibles* », devant se terminer par la GRÈVE GÉNÉRALE.

Abrégeons. Un autre congrès international eut lieu à La Haye en 1872. Le citoyen Vaillant y dit aussi que la guerre au catholicisme et à Dieu ne pouvait aller sans la guerre à la propriété et aux propriétaires.

« La bourgeoisie, dit-il, doit s'attendre à une guerre plus sérieuse que la lutte latente à laquelle l'Internationale est actuellement condamnée. Et il ne tardera pas, le jour de la revanche de la Commune de Paris!

» Extermination complète de la bourgeoisie : tel doit être le premier acte de la future révolution sociale (1). »

Si nous voulions donner une idée de ce qui s'est dit et de ce qui a été imprimé en ces trente dernières années, nous serions infini. Il est à la connaissance de tous, que le régime républicain, surtout en ces derniers temps, a laissé entrer, ou même a propagé dans toutes les couches de la société les idées les plus subversives.

1. Ceux qui désirent des citations plus nombreuses et plus étendues, pourront les trouver dans l'ouvrage *Les Sociétés secrètes et la Société*, par N. Deschamps, continué par M. Claudio Jannet.

CHAPITRE IX

C'EST LA FRANC-MAÇONNERIE QUI MÈNE LA GUERRE CONTRE LA CIVILISATION CHRÉTIENNE

Au lendemain de la publication de l'Encyclique, par laquelle Léon XIII dénonça de nouveau au monde la franc-maçonnerie comme étant l'agent secret de la guerre à l'Eglise et à tout l'ordre social, le *Bulletin de la grande Loge symbolique écossaise* exprima en ces termes la pensée de la secte :

« La franc-maçonnerie ne peut moins faire que de remercier le Souverain Pontife de sa dernière encyclique. Léon XIII, avec une autorité incontestable et un grand luxe de preuves, vient de démontrer, une fois de plus, qu'il existe un abîme infranchissable entre l'Eglise, dont il est le représentant, et la Révolution, dont la franc-maçonnerie est le bras droit. Il est bon que ceux qui sont hésitants cessent d'entretenir de vaines espérances. Il faut que tous s'habituent à comprendre que l'heure est venue d'OPTER entre l'ordre ancien, qui s'appuie sur la Révélation, et l'ordre nouveau qui ne reconnaît d'autres fondements que la science et la raison humaine, entre l'esprit d'autorité et l'esprit de liberté (1). »

1. Cité par Don Sarda y Salvany. *Le mal social, ses causes, ses remèdes.*

Cette pensée a été exprimée de nouveau au Convent de 1902, par l'orateur chargé de prononcer le discours de clôture : « ... Ce qui nous sépare ? C'est un abîme, abîme qui ne sera comblé qu'au jour où triomphera la maçonnerie, inlassable ouvrière de progrès démocratique et de justice sociale... Jusque-là, pas de trêve, pas de repos, pas de rapprochement, pas de concessions... C'est la dernière phase de la lutte de l'Eglise et de la Congrégation contre notre société républicaine et laïque. L'EFFORT DOIT ÊTRE SUPRÊME... » L'Eglise renversée, tout le reste croulera.

Aussi, *La Lanterne*, organe officieux et de nos gouvernants et de la Franc-Maçonnerie, n'a cessé depuis lors de dire tous les jours et sur tous les tons : « Avant toute autre question, avant la question sociale, avant la question politique, il faut en finir avec la question cléricale. C'est la clef de tout le reste. Si nous commettons le crime de capituler, de ralentir notre action, de laisser échapper l'adversaire, c'en serait fait bientôt et du parti républicain et de la République. L'Eglise ne nous permettrait pas de recommencer l'expérience. Elle sait aujourd'hui que la République lui sera mortelle, et si celle-ci ne la tue pas, c'est elle qui tuera la République. Entre la République et l'Eglise, c'est un duel à mort. Hâtons-nous d'écraser l'infâme, ou résignons-nous à laisser étouffer pour des siècles la liberté. »

Un fait qui vient de se produire montre en raccourci ce qui sera exposé dans la seconde et la troisième partie de ce livre : comment la secte agit pour arriver à la réalisation de ses desseins.

Sur un vain prétexte, une révolte se produit à Barcelone, des incendies et des massacres forcent le gouvernement espagnol à mettre la ville en état

de siège... L'instigateur Ferrer est saisi. Au lieu de le fusiller sur-le-champ, il est livré au tribunal militaire qui le condamne à mort. Le jugement est ratifié. Des dépêches mensongères sont envoyées aux journaux de tous les pays : Ferrer n'a pas été jugé selon les lois. Son défenseur a été arrêté. Le clergé, le Pape lui-même sont mis en cause. « La main sanglante de l'Eglise, partie au procès, écrit *La Lanterne*, a tout conduit; et les soudards du roi d'Espagne ne font qu'exécuter ses volontés. Tous les peuples doivent se révolter contre cette religion de meurtre et de sang. » A l'appui, une caricature représente un prêtre, un poignard à la main. Des menaces de représailles, d'assassinat du roi et du Pape pleuvent à Madrid et à Rome. Des pétitions circulent à Paris, à Rome, à Bruxelles, à Londres, à Berlin pour protester contre le jugement. Ferrer est exécuté. Aussitôt des manifestations, dont plusieurs sanglantes, se produisent dans les principales villes de France et de tous les pays européens. Pour comble, une sorte de triomphe veut le glorifier dans les rues de Paris, sous le couvert de la police, avec la participation de l'armée, au chant de l'*Internationale*.

Les gouvernants sont interpellés dans les divers parlements, des protestations sont signées par les Conseils départementaux, communaux. Cinquante-sept villes de France décident de donner le nom de Ferrer à l'une de leurs rues.

La spontanéité et l'ensemble prodigieux de ces manifestations pour une cause étrangère aux intérêts des divers pays, indiquent une organisation s'étendant à tous les peuples, et ayant action jusque dans leurs plus humbles localités. Parmi les pièces du procès de Barcelone, il en est qui établissent que

Ferrer appartenait à la grande Loge internationale, le mystérieux foyer d'où s'exerce sur le monde la puissance occulte de la Maçonnerie.

Mais voici que la secte se dénonce elle-même.

Le conseil de l'ordre du Grand-Orient de Paris envoya à tous ses ateliers et à toutes les puissances maçonnique du monde, un manifeste de protestation contre l'exécution de Ferrer. Il y revendiquait l'émeutier pour l'un des siens : « Ferrer fut un des nôtres. Il sentit que dans l'œuvre maçonnique s'exprimait le plus haut idéal qu'il soit donné à l'homme de réaliser. Il affirma nos principes jusqu'à la fin. Ce qu'on a voulu atteindre en lui, c'est l'idéal maçonnique

« Devant la marche du progrès indéfini de l'humanité s'est dressée une force d'arrêt dont les principes et l'action visent à nous rejeter dans la nuit du moyen âge. »

Le grand-Orient de Belgique, s'empressa de répondre au manifeste du Grand-Orient de France : « Le Grand-Orient de Belgique, partageant les nobles sentiments qui ont inspiré la proclamation du Grand-Orient de France, s'associe, au nom des Loges belges, à la protestation indignée que celui-ci a adressée à la Maçonnerie universelle et au monde civilisé contre la sentence inique prononcée et impitoyablement exécutée à l'égard du Frère Francisco Ferrer. »

Le Grand-Orient italien et d'autres sans doute firent de même : « François Ferrer, honneur de la culture et de la pensée modernes, apôtre infatigable de l'idée laïque, a été fusillé par ordre des Jésuites, dans l'horrible cachot de forteresse de Montjuich, encore tout retentissant des cris d'innombrables victimes... Un frémissement d'horreur a parcouru le monde, qui, dans un sublime élan de solidarité humaine, mau-

dit les auteurs avérés et occultes du meurtre et les voue à l'exécration et à l'infamie. »

Le comité central de la Ligue maçonnique des Droits de l'homme, réunie en séance extraordinaire le 13 octobre 1909, décida d'élever un monument à la mémoire de Ferrer « martyr de la pensée libre et de l'idéal démocratique. » Il invita toutes les organisations de la libre-pensée à contribuer à la réalisation de ce projet, et résolut de l'élever à Montmartre, en face de l'église du Sacré-Cœur.

La Franc-Maçonnerie a donc déclaré en paroles et en actes qu'elle considérait Ferrer et le défendait comme l'incarnation de « l'idéal maçonnique ». Quel était donc l'idéal de Ferrer? Lui-même l'a fait connaître en mai 1907 dans la revue pédagogique *Humanidad Nueva* où il exposa les principes de « l'Ecole moderne » qu'il venait de fonder avec l'argent peu loyalement obtenu d'une catholique pratiquante et même pieuse.

« Lorsque nous eûmes, il y a six ans, la très grande joie d'ouvrir l'Ecole Moderne de Barcelone, nous nous empressâmes de faire connaître que son système d'enseignement serait rationaliste et scientifique. Nous désirions prévenir le public que, la science et la raison étant les antidotes de tout dogme, nous n'enseignerions dans notre école aucune religion...

» Plus on nous montrait la témérité que nous avions à nous placer aussi franchement en face de l'Eglise toute-puissante en Espagne, plus nous nous sentions de courage pour persévérer dans nos projets.

» Il est cependant nécessaire de faire connaître que la mission de l'Ecole moderne ne se limite pas seule-

ment au désir de voir disparaître les préjugés religieux des intelligences. Bien que ces préjugés soient de ceux qui s'opposent le plus à l'émancipation intellectuelle des individus, nous n'obtiendrons pas, avec leur disparition, une humanité libre et heureuse, puisqu'on peut concevoir un peuple sans religion, mais aussi sans liberté.

» Si les classes ouvrières se libéraient des préjugés religieux et conservaient celui de la propriété tel qu'il existe à l'heure actuelle, si les ouvriers croyaient sans cesse à la parabole qu'il y aura toujours des pauvres et des riches, si l'enseignement rationaliste se contentait de répandre des notions sur l'hygiène et les sciences et de préparer seulement de bons apprentis, de bons ouvriers, de bons employés de toutes les professions, nous continuerions à vivre plus ou moins sains et robustes avec le modeste aliment que nous procurerait notre modique salaire, mais nous ne cesserions pas d'être toujours les esclaves du capital.

» L'Ecole Moderne prétend donc combattre tous les préjugés qui s'opposent à l'émancipation totale de l'individu et elle a adopté, dans ce but, le rationalisme humanitaire qui consiste à inculquer à la jeunesse le désir de connaître l'origine de toutes les injustices sociales afin qu'elle parvienne à les combattre au moyen des connaissances qu'elle aura acquises.

» Notre rationalisme combat les guerres fratricides, soit intestines, soit extérieures, l'exploitation de l'homme par l'homme; il lutte contre l'état de servitude dans lequel se trouve actuellement placée la femme au sein de notre société; il combat en un mot tous les ennemis de l'harmonie universelle, comme l'ignorance, la méchanceté, l'orgueil et tous les vices

et défauts qui divisent les hommes en deux classes : les exploitateurs et les exploités. »

Dans une lettre adressée à l'un de ses amis, Ferrer manifestait mieux encore la pensée de son école : « Pour ne pas effrayer les gens et pour ne pas fournir au gouvernement un prétexte de fermer mes établissements, je les appelle « Ecole Moderne » et non pas « Ecole d'anarchistes. » Car le but de ma propagande est, je l'avoue franchement, de former dans mes écoles des anarchistes convaincus. Mon vœu est d'appeler la révolution. Pour le moment, nous devons toutefois nous contenter d'implanter dans le cerveau de la jeunesse l'idée du chambardement violent. Elle doit apprendre qu'il n'existe contre les gendarmes et la tonsure qu'un seul moyen : la bombe et le poison. »

L'instruction du procès amena la découverte à la villa « Germinal » qu'il habitait, des documents cachés dans un souterrain habilement dissimulé et ayant plusieurs portes de sortie. Ils prouvèrent qu'il était l'âme de tous les mouvements révolutionnaires qui se sont produits en Espagne, depuis 1872. Voici entre autres des extraits de circulaires rédigées en 1892 :

» Compagnons, soyons hommes, écrasons ces infâmes bourgeois... Avant d'édifier, ruinons tout... Si, parmi les politiciens, quelques-uns font appel à votre humanité, tuez-les... Abolition de toutes les lois... expulsion de toutes les communautés religieuses... Dissolution de la Magistrature, de l'Armée et de la Marine... Démolition des églises...

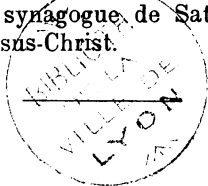
Enfin, de la main même de Ferrer, cette note : « *Je joins une recette pour fabriquer la panclastite.* »

Voilà l'homme que la Franc-Maçonnerie a présenté au monde comme professant son idéal.

Quelques jours après l'exécution de Ferrer, le cabinet de Madrid fut forcé de donner sa démission, les chefs du parti libéral et du parti démocratique, obéissant sans doute aux injonctions de la Loge, firent savoir à M. Maura qu'ils feraient une obstruction irréductible à toute mesure, à tout projet qu'il présenterait. Or, en Espagne, sans les deux tiers au moins des voix, tout peut toujours se trouver arrêté et devient légalement impossible. Le parti libéral et le parti démocratique refusant désormais leur concours, l'administration devenait impossible. Cette démission mit en joie les libres-penseurs et les athées dans toute l'Europe. L'*Action* disait :

« Est-ce que, dans le monde entier, un *grand duel*, partout le même, *n'est pas engagé entre les Religions et la Libre Pensée*, entre l'Autocratie et la Démocratie, entre l'Absolutisme et la Révolution? Est-ce qu'il y a des frontières pour l'Eglise et une patrie pour le Vatican? Le drame de l'humanité ne se joue-t-il pas autour de ces forces internationales qui sont le Convent et l'Ecole? La chute du cabinet Maura, comme aussi bien l'exécution de Ferrer, n'auront été que l'un des épisodes de ce grand drame incessant. »

Nous nous sommes étendu sur ce fait. Rien ne pouvait mieux préparer le lecteur à comprendre ce qui va suivre : l'histoire de l'action maçonnique en France durant les deux derniers siècles, l'exposé de l'organisation de la secte, de ses moyens d'action et de ses procédés, les conjectures sur l'issue de la lutte engagée entre la synagogue de Satan et l'Eglise de Notre-Seigneur Jésus-Christ.



II

L'AGENT DE LA
CIVILISATION MODERNE

HISTORIQUE

PREMIÈRE PÉRIODE
DES DÉBUTS A LA RÉVOLUTION

CHAPITRE X

LA FRANC-MAÇONNERIE A SES DÉBUTS

Dans une Lettre pastorale, écrite en 1878, Mgr Martin, évêque de Natchitoches, aux Etats-Unis, a fort bien dit :

« En présence de cette persécution d'une universalité jusqu'ici inouïe, de la simultanéité de ses actes, de la similarité des moyens qu'elle emploie, nous sommes forcément amenés à conclure l'existence d'une direction donnée, d'un plan d'ensemble, d'une forte organisation qui exécute un but arrêté vers lequel tout tend.

» Oui, elle existe, cette organisation, avec son but, son plan et la direction occulte à laquelle elle obéit; société compacte malgré sa dissémination sur le globe; société mêlée à toutes les sociétés sans relever d'aucune; société d'une puissance au-dessus de toute puissance, celle de Dieu exceptée; société terrible, qui est, pour la société religieuse comme pour les sociétés civiles, pour la civilisation du monde, non pas seulement un danger, mais le plus redoutable des dangers. »

Léon XIII a exposé en ces termes le but que poursuit cette organisation internationale.

« Le dessein suprême de la franc-maçonnerie est de RUINER DE FOND EN COMBLE *toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes*, ET DE LUI EN SUBSTITUER UNE NOUVELLE façonnée à son idée, et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au NATURALISME (1). »

L'idée de substituer à la civilisation chrétienne une autre civilisation fondée sur le naturalisme, est née, avons-nous dit, au milieu du XIV^e siècle; un effort surhumain, continué de nos jours, fut tenté pour la réaliser, à la fin du XVIII^e. On conçoit difficilement que, combattue pendant tout ce temps par l'Eglise, elle ait subsisté et se soit développée à travers cinq siècles, pour éclater enfin avec la puissance que nous lui voyons aujourd'hui, si l'on ne suppose qu'à travers ce long espace, il s'est trouvé des hommes pour s'en transmettre la garde et la propagande de génération en génération et une société puissante pour en préparer le triomphe.

Une véritable conspiration contre le christianisme suppose, en effet, non seulement le vœu de le détruire, mais des intelligences, un concert dans les moyens de l'attaquer, de le combattre et de l'anéantir.

Ces adeptes, puisqu'ils conspiraient contre l'état de choses existant, avaient tout intérêt à se cacher de leur vivant, et à ne laisser après eux que le moins de traces possible de l'existence de leur association et de leur complot.

Cependant des indices sérieux permettent de croire que l'idée des humanistes a été recueillie par la franc-maçonnerie. Qu'elle existât ou non avant eux, elle a tenté la réalisation de leur dessein au XVIII^e et elle l'a reprise de nos jours avec l'expérience que lui a donnée son insuccès.

Les francs-maçons prétendent faire remonter leur

1. Encyclique du 20 avril 1884.

origine au temple de Salomon, et même être les héritiers des mystères du paganisme. Nous n'avons point à examiner ici le bien ou le mal fondé de ces prétentions; mais, nous devons voir si, dans les temps modernes, la secte a été vraiment l'âme de la transformation sociale commencée par la Renaissance, continuée dans la Réforme, et qui veut aboutir par la Révolution (1), continuée depuis plus d'un siècle.

La seconde génération des humanistes, plus encore que la première, introduisit dans les esprits une façon absolument païenne de concevoir l'existence. Cette tendance devait enfin provoquer la résistance de l'autorité suprême de l'Eglise. C'est ce qui arriva sous le règne de Paul II. Ce Pape renouvela le collège des abrégiateurs de la chancellerie et en fit sortir tous ceux qui n'étaient point d'une intégrité et d'une honnêteté parfaites. Cette mesure porta aux dernières limites la colère de ceux qui avaient à en souffrir. Pendant vingt nuits de suite, ils assiégèrent les portes du palais pontifical sans arriver à se faire admettre. L'un d'eux, Platina, écrivit alors au Pape pour le menacer d'aller trouver les rois et les princes, et les inviter à convoquer un concile devant lequel Paul II aurait à se disculper de sa conduite envers eux. Cette insolence le fit arrêter et enfermer au fort Saint-Ange.

Les autres eurent des réunions chez un des leurs, Pomponius Lætus, dont Pastor dit que « jamais peut-être savant n'a imprégné son existence de paganisme antique au même degré que lui. » Il professait pour la religion chrétienne le plus profond mépris, et

1. On remarquera entre ces trois mots : *REnaissance*, *REforme*, *REvolution*, une parenté manifeste. Ils marquent les grandes étapes d'un même mouvement.

ne cessait de se répandre en discours violents contre ses ministres (1).

Ces réunions donnèrent naissance à une société qu'ils appelèrent l'Académie romaine. Une foule de jeunes gens, païens d'idées et de mœurs, vinrent s'y adjoindre. En entrant dans ce cénacle, ils quittaient leur nom de baptême pour en prendre d'autres portés dans l'antiquité, et choisis même parmi les plus mal famés. En même temps, ils s'appropriaient les vices les plus scandaleux du paganisme. Valateranus a reconnu que ces réunions et les fêtes qu'on y célébrait étaient « le début d'un mouvement devant aboutir à l'abolition de la religion. »

Arriva-t-il un moment où ils ne se crurent plus en sûreté dans la maison de Pomponius? Toujours est-il que les noms des membres de l'Académie romaine se trouvent inscrits dans les catacombes; que Pomponius Letus y est qualifié « *Pontifex maximus* » et Pantagathus, « prêtre » (2). A ces noms sont jointes des inscriptions ayant trait à la débauche. Ils n'eurent pas honte de les graver sur ces parois si profondément vénérables. L'historien Gregorovius n'hésite pas à nommer cette Académie, « une loge de francs-maçons classiques. » Elle avait choisi les ténèbres des catacombes pour mieux cacher son existence à l'autorité; et, en donnant à ses chefs les titres de « prêtre » et de « Souverain Pontife », elle marquait bien qu'elle n'était pas une société littéraire, mais une sorte d'Eglise en opposition avec l'Eglise catholique, une religion, cette religion huma-

1. Voir, pour tous ces faits, HISTOIRE DES PAPES depuis la fin du moyen âge. Ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits extraits des archives secrètes du Vatican et autres, par le Dr Louis Pastor, t. IV, p. 32-72.

2. Voir de Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 3 et suiv.

nitaire ou cette religion de la Nature que la Révolution voulut plus tard substituer en France à la religion de Dieu Créateur, Rédempteur, Sanctificateur; et dont la secte, comme nous le verrons, poursuit l'adoption pour le genre humain tout entier.

A l'impiété et à la licence païennes ils avaient donné pour compagne l'idée républicaine. Un des derniers jours de février 1468, Rome apprit à son réveil que la police venait de découvrir une conspiration contre le Pape et d'opérer de nombreuses arrestations, principalement entre les membres de l'Académie. Le projet était d'assassiner Paul II et de proclamer la république romaine. « On ne dissipera sans doute jamais entièrement, dit Pastor, l'obscurité qui plane sur cette conjuration. » Tout cela porte bien les caractères d'une société secrète.

A l'époque de la Réforme, l'existence de la Franc-Maçonnerie devient plus manifeste.

C'est au XVI^e siècle, dit N. Deschamps, à l'année 1535, que remonte le plus ancien document authentique des Loges maçonniques. Il est connu sous le nom de *Charte de Cologne*. Il nous révèle l'existence, ancienne déjà, remontant peut-être à deux siècles, d'une ou plusieurs sociétés secrètes existant clandestinement dans les divers Etats de l'Europe, et en antagonisme direct avec les principes religieux et civils qui avaient formé la base de la société chrétienne.

N. Deschamps donne des preuves de l'authenticité de cette charte. Disons qu'elles ne sont point acceptées par tous. Claudio Jannet les admet. Le document se trouverait en original dans les archives de la mère-loge d'Amsterdam, qui conserve, dit-on, aussi l'acte de sa propre constitution, daté de 1519.

Tout est remarquable dans ce document, les faits, les idées et les noms des signataires. Il nous révèle l'existence et l'activité, depuis un siècle au moins, — ce qui nous reporte au delà de Paul II et de la société secrète des humanistes, — d'une société s'étendant déjà dans tout l'univers, entourée du secret le plus profond, ayant des initiations mystérieuses, obéissant à un chef suprême ou patriarche, connu seulement de quelques maîtres.

« N'obéissant à aucune puissance du monde, disent les signataires, et soumis seulement aux supérieurs élus de notre association répandue sur la terre entière, nous exécutons leurs commissions occultes et leurs ordres clandestins par un commerce de lettres secrètes et par leurs mandataires chargés de commissions expresses. »

Ils disent ne donner accès à leurs mystères qu'à ceux qui ont été examinés et éprouvés et qui se seront liés et consacrés à leurs assemblées par des serments.

Ils caractérisent la distinction entre eux et le monde profane par ces mots que l'on trouve dans tous les documents de la maçonnerie : « Le monde éclairé » et « le monde plongé dans les ténèbres », mots qui expriment le tout de la Franc-Maçonnerie, car son but est de faire passer des ténèbres du christianisme à la lumière de la pure nature, de la civilisation chrétienne à la civilisation maçonnique.

Parmi les signataires de cette charte, se trouvent non seulement Philippus Mélanchthon, le grand ami de Luther (1), Herman de Viec., archevêque-électeur

1. L'éditeur de Mélanchthon, le savant Bretschneider, dit : « Mélanchthon recevait dans son intimité des étrangers qu'il n'avait jamais vus auparavant, et il les recommandait chaleureusement partout où ils allaient et subvenait à leurs besoins de toute sorte. Je ne sais si

de Cologne, qui dut être mis au ban de l'empire pour sa connivence avec les protestants, Jacobus d'Anvers, prévôt des Augustins de cette ville, et Nicolas Van Noot, qui encoururent l'un et l'autre les mêmes reproches, mais aussi Coligny, le chef du parti calviniste en France.

Douze ans auparavant, quatre ans après la constitution de la Loge d'Amsterdam, Franz de Seckongen, dont la révolte avait manqué de mettre toute l'Allemagne en guerre civile, mourait de ses blessures dans son château-fort de Landstuchl, assiégé par les princes alliés de Trèves, de la Hesse et du Palatinat. « Où sont, s'écriait-il, tous nos amis ? Où sont les seigneurs d'Arnberg, de Furstenberg, de Zollern, les Suisses, mes amis, alliés de Strasbourg, et *tous les amis de la fraternité* qui m'avaient tant promis et qui m'ont si mal tenu parole ? » M. Z. Janssen, dans son ouvrage : *L'Allemagne et la Réforme*, demande : « De quels éléments était composée cette FRATERNITÉ dont parle le mourant ? » Il n'est pas impossible que la réponse se trouve dans ce qui précède. — Il est en effet à remarquer que les villes où, d'après la Charte de Cologne, des Loges étaient établies, sont celles où le protestantisme trouva ses premiers adhérents.

De ces faits, nous voyons sortir une probabilité sérieuse, que la Franc-Maçonnerie eut une part très grande dans le mouvement d'idées qui se manifesta à la Renaissance, et qui voulut s'imposer à la société chrétienne par la Réforme, soit qu'elle existât auparavant, soit qu'elle doive son existence aux humanistes, qui l'auraient créée précisément pour incar-

une *pareille familiarité* avait pour cause seulement les vertus de ces hommes ou bien la renommée de Mélanchthon et la doctrine qui lui était commune avec eux. »

ner en quelque sorte en elle leur conception de la vie et leur conception de la société.

A ses origines, la Franc-Maçonnerie devait s'envelopper d'un secret bien plus impénétrable qu'elle ne le peut de nos jours, après une action continuée durant plusieurs siècles; de là la difficulté d'y retrouver ses traces. Mais la part qu'elle prit à la Révolution donne aux indices que nous venons de recueillir une valeur probante qu'ils n'auraient point aussi grande par eux-mêmes; car c'est bien la pensée des humanistes, telle que nous l'avons vue, que la Révolution a voulu réaliser dans la destruction de l'Eglise catholique et dans l'établissement du culte de la nature.

Louis Blanc reconnaît que c'est bien là, le but que poursuit la Franc-Maçonnerie : « Dans le grade du *chevalier du soleil*, lorsqu'une réception avait lieu, le Très Vénérable commençait par demander au premier surveillant : « Quelle heure est-il ? » Et celui-ci devait répondre : « *L'heure de l'obscurité parmi les hommes* ». Interrogé à son tour sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait : « Je viens chercher la lumière, car mes compagnons et moi nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent Hesperus, l'étoile de l'Europe; ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes. » On ne peut dire plus clairement que la civilisation catholique a jeté l'Europe dans les ténèbres, que le genre humain a perdu de vue la fin naturelle de l'homme, et que la Franc-Maçonnerie s'est donné la mission de lui ouvrir les yeux.

Longtemps les historiens ont écarté délibérément la Franc-Maçonnerie de l'histoire; et par là ils ont

présenté la Révolution sous un jour faux et trompeur.

M. Wallon, en publiant les procès-verbaux qui furent dressés sur l'heure, nous a enfin exposé les faits tels qu'ils se sont produits; mais il ne remonte pas aux causes et aux agents premiers qui ont amené ce cataclysme, aux idées dont la propagande l'a rendu possible. Tocqueville et Taine, qui ont apporté dans l'étude de la Révolution une critique si éclairée, n'ont point porté leurs investigations sur le domaine des sociétés secrètes.

Les agissements de la Franc-Maçonnerie en ces derniers temps ont donné l'éveil. On la voit nous préparer de nouveau bouleversements et de nouvelles ruines. On se demande si les malheurs et les crimes qui ont marqué la fin du XVIII^e siècle ne lui sont pas imputables. M. Maurice Talmeyr a fait récemment une conférence qu'il a ensuite publiée en brochure, sous ce titre : *La Franc-Maçonnerie et la Révolution française*. M. Copin-Albancelli, M. Prache et d'autres s'appliquèrent, dans différentes publications, à faire sortir des ténèbres soigneusement entretenues, la part prise par les sociétés secrètes dans la Révolution. Pour leur démonstration, ils purent puiser dans l'ouvrage publié, il y a trente ans, par N. Deschamps, sous ce titre : *Les sociétés secrètes et la société*, complété en 1880 par Claudio Jannet. Et ceux-ci avaient mis largement à contribution un ouvrage antérieur, publié en pleine Révolution, en 1798, par Barruel : *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*.

Ces Mémoires ne donnent point, comme le titre pourrait le faire croire, des documents à mettre en œuvre pour faire l'histoire des crimes commis par les Ja-

cobins; ce que Barruel, dans ses cinq volumes, s'appliqua à fournir aux futurs historiens de la Terreur, ce sont les renseignements qui leur permettraient d'établir le point de départ, les agents premiers et les causes cachées de la Révolution. « Dans la Révolution Française, dit-il, tout, jusqu'à ses forfaits les plus épouvantables, tout a été prévu, médité, combiné, résolu, statué; tout a été l'effet de la plus profonde scélératesse, puisque tout a été amené par des hommes qui avaient seuls le fil des conspirations ourdies dans des sociétés secrètes, et qui ont su choisir et hâter le moment propice aux complots. »

La conviction de cette préméditation et de ces conspirations résulte de la lecture de ses cinq volumes. En tête du quatrième, dans le « Discours préliminaire », il demande : « Comment les adeptes secrets du moderne Spartacus (Weishaupt) ont-ils présidé à tous les forfaits, à tous les désastres de ce fléau de brigandage et de férocité appelé la « Révolution » ? *Comment président-ils encore à tous ceux que la secte médite pour consommer la dissolution des sociétés humaines ?* (1)

» En consacrant ces derniers volumes à éclairer ces questions, je ne me flatte pas de les résoudre avec toute la précision et les détails des hommes qui auraient la faculté de suivre la secte « Illuminée » dans ses souterrains, sans perdre un instant de vue les chefs ou les adeptes... En recueillant les traits qui me sont dévoilés, je n'en aurai pas moins assez pour signaler la secte partout où les forfaits signalent sa fatale influence. »

1. Ce qu'elle méditait de reprendre au lendemain même de la Révolution, elle l'exécute aujourd'hui sous nos yeux. Ce sont bien encore les francs-maçons qui président à tout ce que nous voyons.

On comprend le puissant, le poignant intérêt que présente la lecture de cet ouvrage à l'heure actuelle (1). Ce qui se passe, ce à quoi nous assistons, est le second acte du drame commencé il y a un siècle, pour réaliser l'idée de la Renaissance : substituer une civilisation dite moderne à la civilisation chrétienne. C'est la même Révolution, ravivée à son foyer, avec l'intention, que Barruel avait déjà pu constater, d'en étendre l'incendie au monde entier. Il nous montre ce dessein, cette volonté, exprimés dès le commencement du XVIII^e siècle. Les conjurés pourront-ils arriver à leurs fins ? C'est le secret de Dieu, mais c'est aussi le nôtre. Car l'issue de la Révolution dépend de l'usage que nous voulons faire de notre liberté, aussi bien que des décrets éternels de Dieu.

C'est pour soutenir, pour encourager les bonnes volontés que Barruel a écrit ses *Mémoires* : « C'est pour triompher enfin de la Révolution et à tout prix, non pour désespérer qu'il faut étudier les fastes de la secte. Soyez pour le bien aussi zélés qu'elle a su l'être pour le mal. Que l'on sache vouloir sauver les peuples ; que les peuples sachent eux-mêmes vouloir sauver leur religion, leurs lois et leur fortune, comme elle sait vouloir les détruire, et les moyens de salut ne manqueront pas. » C'est bien aussi la volonté et l'espérance que nous voudrions voir sortir de la lecture de ce livre.

Avant de donner ici un bien court résumé de l'œuvre de Barruel, il est bon de faire entrer nos lecteurs en connaissance avec l'auteur, afin qu'ils sachent quel crédit ils doivent lui accorder.

1. Il était devenu introuvable, il est édité de nouveau avec notes explicatives par la direction du journal *La Bastille*.

Augustin Barruel est né le 2 octobre 1741 à Ville-neuve-de-Berg. Son père était lieutenant du bailliage du Vivarais. Il fit ses études et entra dans la Compagnie de Jésus. Lorsqu'elle fut menacée, il se rendit en Autriche où il prononça ses premiers vœux. Il séjourna pendant quelques années en Bohême, puis en Moravie et fut professeur à Vienne, au collège Thérésien. On l'envoya ensuite en Italie et à Rome. Il revint en France après la suppression de son Ordre, en 1774. Sa fortune le rendant indépendant, il se consacra tout entier aux travaux philosophiques et historiques, et publia dès lors des ouvrages qui, bien qu'en plusieurs volumes, atteignirent jusqu'à cinq éditions.

De 1788 à 1792, il rédigea presque seul le *Journal ecclésiastique*, publication hebdomadaire des plus précieuses pour l'histoire littéraire et ecclésiastique de la seconde moitié du XVIII^e siècle. En en prenant la direction, Barruel dit à ses lecteurs : « Nous sentons tout le poids et toute l'étendue des devoirs que nous nous imposons. Nous ne prévoyons pas, sans en être effrayé, toute l'assiduité qu'ils exigent, en nous interdisant désormais toute occupation qui pourrait nous en distraire. Mais voué, par état au culte du vrai Dieu, à la défense de nos vérités saintes, que ces mêmes devoirs vont nous devenir chers ! Oui, ce jour sous lequel nous aimons à considérer nos fonctions de journaliste ecclésiastique, nous les rend précieuses. » Il porta dans toutes ses œuvres cet esprit de foi.

Plus les jours devenaient mauvais, plus l'abbé Barruel déployait de zèle et de vaillance. Il changeait fréquemment de domicile pour échapper aux mandats d'arrêt. Après le 10 août, il dut suspendre la publication de son journal et passer en Normandie. De là, il se réfugia en Angleterre.

Il y publia, à Londres, en 1794, une *Histoire du Clergé de France pendant la Révolution*. C'est là aussi qu'il conçut le plan de son grand ouvrage : *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*. Il travailla quatre ans à réunir et préparer les matériaux des premières parties. Les tomes I et II parurent à Londres en 1796.

En 1798, ils furent réimprimés à Hambourg, accompagnés du troisième, celui sur la secte des Illuminés. Les deux derniers parurent également à Hambourg en 1803. Barruel en publia une seconde édition, « revue et corrigée par l'auteur », en 1818, deux ans avant sa mort, à Lyon, chez Théodore Pitrat.

Il faut lire cet ouvrage tout entier, si l'on veut connaître la Révolution en son fond. Pour l'écrire, l'abbé Barruel a eu les révélations directes de plusieurs des personnages de l'époque, et il a trouvé en Allemagne une série de documents de premier ordre. « Je dois au public, — dit-il dans les *Observations préliminaires* du troisième volume, celui qui fait connaître les Illuminés, — un compte spécial des ouvrages dont je tire mes preuves. » Il donne la liste des principaux, au nombre de dix, avec une notice sur chacun d'eux, qui permet de juger de leur authenticité. La liste des ouvrages se complète par celle de plusieurs autres documents moins importants. Il ajoute : « En voilà bien assez pour voir que je n'écris pas sur les Illuminés sans connaissance de cause. Je voudrais, par reconnaissance, pouvoir nommer ceux dont la correspondance m'a fourni bien de nouveaux secours, des lettres, des mémoires, que je ne saurais trop apprécier; mais cette reconnaissance leur deviendrait fatale. » Et plus loin :

« Ce que je cite, je l'ai devant moi, je le traduis ; et quand je traduis, ce qui arrive souvent, des choses étonnantes, des choses que l'on croirait à peine avoir pu être dites, je cite le texte même, invitant chacun à l'expliquer, ou bien à se le faire expliquer et à vérifier. Je rapproche même les divers témoignages, toujours le livre en main. Je ne mentionne pas une seule loi dans le Code de l'Ordre, sans les preuves de la loi ou de la pratique. »

De retour en France, il fut consulté au sujet de la promesse de fidélité à la Constitution, substituée, par arrêté du 28 décembre 1799, à tous les serments antérieurs. Il publia, le 8 juillet 1800, un avis favorable. Ses raisons, très nettes, jointes aux explications du *Moniteur*, déclaré journal officiel, décidèrent M. Emery et le conseil archiépiscopal de Paris à se prononcer en faveur de la légitimité de la promesse. Quelques-uns, à cette occasion, accusèrent Barruel de flatter Bonaparte pour se ménager ses faveurs. Loin de flatter, l'abbé Barruel a été d'une audace inouïe : en parlant du premier Consul ; il l'appelle « le fléau de Dieu. » En 1800, il ajoute : « Tous les princes de l'Europe reconnaîtraient la République, je ne vois pas que pour cela Louis XVIII en fût moins le véritable héritier de Louis XVI. Je suis Français. Le consentement des autres souverains sur cet objet est aussi nul pour moi que celui des Jacobins ; il peut bien diminuer mon espoir, retrancher des moyens ; il ne fait rien au droit (1). »

Barruel ne rentra en France qu'en 1802. Il y prit la défense du Concordat et publia à ce sujet son

1. *L'Evangile et le clergé français. Sur la soumission des pasteurs dans les révolutions des empires*, p. 75, Londres.

traité *Du Pape et de ses droits religieux à l'occasion du Concordat* (1).

Pendant l'Empire, Barruel se tint à l'écart, ne reçut ni place, ni traitement. Il entreprit la réfutation de la philosophie de Kant. Lors de l'affaire du cardinal Maury, il fut soupçonné par Napoléon d'avoir propagé le Bref de Pie VII, et il fut emprisonné à l'âge de 70 ans. La police le poursuivit encore aux Cent-Jours. Il termina sa vie dans la maison de ses pères, à Villeneuve-de-Bery, à l'âge de quatre-vingts ans, le 5 octobre 1820.

Il était nécessaire d'entrer dans ces détails pour montrer à quel point cet auteur mérite notre confiance. Voici qui achèvera de la lui concilier.

Durant les cinq et sept ans qui s'écoulèrent entre la publication des trois premiers volumes et des deux derniers, son ouvrage fut lu et il suscita des observations de la part des francs-maçons. « Suivant quelques-uns de ces FF.:., dit Barruel, j'en ai beaucoup trop dit; suivant les autres, il s'en faut bien que j'aie tout dit. On sait que les premiers sont du nombre de ceux que j'ai compris dans l'exception des FF.:. trop honnêtes pour être admis dans les derniers mystères; et les autres, de ceux qui, après avoir tout vu dans les arrière-loges, ont enfin rougi et se repentent d'avoir pu mériter les honneurs maçonniques. Je dois aux uns et aux autres des remerciements, mais je leur dois aussi une réponse. » Cette réponse il la leur donne, en montrant qu'il a dit tout ce qu'il devait dire, et rien que ce qu'il devait dire.

D'autres maçons s'irritèrent de se voir ainsi dévoilés et accusèrent Barruel de mauvaise foi. Ce fut sur-

1. Paris, 1803, deux vol. in-8°.

tout l'œuvre d'un Anglais, Griffith, rédacteur de la *Monthly Review*. Cet écrivain trouve passables, satisfaisantes même les preuves que Barruel donne de la conspiration contre l'autel; mais il dit que celles de la conspiration contre les trônes sont imparfaitement démontrées. En particulier, l'abolition de la royauté en France est due, dit-il, à des circonstances locales, plus qu'aux vœux et aux complots des inspiateurs de la Révolution. Disant cela, il ne fait pas la moindre mention des preuves apportées par Barruel en faveur de sa thèse.

Pour répondre à l'accusation de mauvaise foi, Barruel fait observer qu'il a donné, et qu'il donne de nouveau, les textes dans leur langue originale à côté de la traduction qu'il en a faite. Et pour ce qui est des plus importants des documents auxquels il se réfère, il dit que non seulement il est loisible à chacun de consulter les volumes imprimés, mais de contrôler ces volumes sur les manuscrits qui se trouvent aux archives royales de Munich. Barruel fait plus : il offre à son accusateur un rendez-vous à Munich pour lui montrer dans les *écrits originaux* les preuves évidentes de sa calomnie. Griffith se garda bien de s'y rendre et il refusa même de publier dans sa Revue la réponse de Barruel.

Weishaupt, le fondateur de l'Illuminisme, vint prêter main forte à Griffith, qui était sans doute l'un de ses adeptes. Barruel donna aussi à Weishaupt rendez-vous aux archives de Munich, où il pourrait revoir les originaux de ses propres lettres dont il contestait l'existence ou le texte. « Mais, ajoutait Barruel, comme il ne saurait y paraître sans s'exposer à être pendu (à cause de ses crimes contre les mœurs), il pourra nommer un procureur. » Il n'y alla ni en personne, ni par procuration.

CHAPITRE XI

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIII^e SIÈCLE

I. — LES ENCYCLOPÉDISTES

Voltaire a été l'un des premiers et des plus puissants agents de la Révolution.

Elle se propose, avons-nous dit, après M. de Haller, après Léon XIII, après bien d'autres, et mieux encore d'après ses propres aveux, l'anéantissement de toute religion et le renversement de toute autorité. Voltaire s'est chargé de la première partie de ce programme, sinon en totalité, du moins en sa partie la plus haute, l'anéantissement de la religion du Christ.

Conçut-il ce projet de lui-même, ou lui fut-il suggéré? Condorcet ne le dit point, mais il nous donne cette information : « Ce fut en Angleterre que Voltaire jura de consacrer sa vie à ce projet; et il a tenu parole (1). »

Ce serment le fit-il dans son for intérieur, ou le prêta-t-il à des conjurés? C'est cette dernière supposition qui paraît la plus vraisemblable. « Ce fut

1. Condorcet. *Vie de Voltaire*.

en Angleterre », dit Condorcet. Or, à son premier voyage en ce pays (1725-1728), Voltaire fut reçu franc-maçon dans l'une des sodalités décrites par Toland dans son *Pantheisticon* dédié *Lectori Philometho et Philaleti*. (Cette appellation de Philalèthes sera celle d'une des loges de Paris les plus avancées dans le mouvement révolutionnaire). Pendant ces trois ans de séjour sur le sol anglais, Voltaire mena « la vie d'un Rose-Croix toujours ambulant et toujours caché. »

Nous ne sommes plus ici dans les ténèbres infranchissables des premières époques de la Franc-Maçonnerie, nous sommes, comme l'observe Claudio Jannet, sur un terrain historique parfaitement sûr. C'est de l'époque du voyage de Voltaire en Angleterre et de son initiation dans la Franc-Maçonnerie par les Anglais, que date la fondation des premières loges en France, du moins de celles constituées pour préparer la Révolution (1). Elles furent établies par des Anglais, et dans des villes où les relations avec eux étaient fréquentes. Telles furent celles de Dunkerque et de Mons en 1721, de Paris en 1725, de Bordeaux en 1732, de Valenciennes en 1735, du Havre en 1739 (2).

1. Les francs-maçons (*Liberi Muratorii*) furent condamnés pour la première fois par Clément XII en 1738.

M. Gustave Bord a publié en 1909 un livre très sérieusement documenté sous ce titre : *La Franc-Maçonnerie en France, des origines à 1815*. Tome premier : *Les Ouvriers de l'idée révolutionnaire, 1688-1771*.

2. Ce furent aussi des Anglais qui instituèrent les premières loges dans les autres pays.

Sir George Hamilton, dignitaire de la Grande Loge d'Angleterre se chargea de la Suisse. Le comte Scheffer fut désigné pour la Suède, lord Chesterfield pour la Hollande, le duc d'Exter pour la Saxe, Martin Folkes pour le royaume de Piémont, le duc de Middlesex pour le grand-duché de Toscane. L'émissaire envoyé à Rome fut le F.:. Martin Folkes; et le duc de Wharton reçut le mandat de maçonniser l'Espagne et le Portugal.

L'Angleterre a eu toujours une grande part dans les révolutions du continent, et toujours elle a su en tirer un grand profit. La Révolution française a anéanti notre flotte, nous a fait perdre nos colonies, et a assuré à l'Angleterre l'empire des mers dont elle jouit depuis lors (1). La main de l'Angleterre a été également saisie dans la Révolution dont souffre actuellement la Russie.

A Voltaire s'adjoignirent d'abord d'Alembert, Frédéric II et Diderot. Voltaire fut le chef de la conspiration, d'Alembert en fut l'agent le plus rusé, Frédéric le protecteur, souvent le conseil, Diderot en fut l'enfant perdu. Tous quatre étaient pénétrés d'une profonde haine pour le christianisme : Voltaire parce qu'il en jalousait le divin Auteur et tous ceux dont il a fait la gloire, d'Alembert parce qu'il était né le cœur méchant, Frédéric parce qu'il ne connaissait le catholicisme que par ses ennemis, Diderot

1. M. Lacourt Gayet vient de publier en un volume très documenté le résumé de son cours à l'Ecole supérieure de marine. Nous y voyons que, après l'époque de Colbert, le règne de Louis XVI fut la période la plus éclatante de notre puissance maritime. Durant les quinze ans qui précédèrent la Révolution, nous avons, pour la première et pour la dernière fois jusqu'à présent, pu nous poser en rivaux des Anglais dans la possession de l'empire des mers.

La Révolution survient et les phénomènes « d'anarchie spontanée » se manifestent immédiatement dans les ports de guerre. Dès avant la réunion des Etats généraux, les clubs, les municipalités prétendent se substituer à l'autorité militaire qui ne tarde pas à se trouver radicalement annihilée. Les équipages désertent. Souvent on constate que les navires de guerre appareillent avec un déficit de soixante à cent hommes. Que l'Angleterre ait tiré un immense profit de ce désordre, la preuve n'en est pas à faire. Y collabora-t-elle directement ? Dans une lettre à un de ses amis, lord Granville a confessé que « le gouvernement britannique a l'habitude d'exciter et d'entretenir sur le territoire français des désordres intérieurs. » De son côté, lord Mansfield a déclaré en plein parlement

parce qu'il était fou de la nature, dont il voulait, comme les humanistes, substituer le culte à celui du Dieu vivant. Ils entraînèrent un grand nombre d'hommes de tous rangs dans leur conspiration.

De retour à Paris vers 1730, Voltaire ne fit point mystère de son projet d'anéantir le christianisme contre lequel il avait déjà publié tant d'écrits. M. Hérault, lieutenant de police, lui reprochant un jour son impiété lui dit : « Vous avez beau faire, quoi que vous écriviez, vous ne viendrez jamais à bout de détruire la religion chrétienne. » Voltaire répondit : « C'est ce que nous verrons (1). » Il disait encore : « Je suis las de leur entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire (2). »

que « l'argent dépensé pour fomenter une insurrection en France serait bien employé ».

Plus récemment, en 1899, alors que l'Angleterre était engagée dans la guerre du Transvaal, le fils du ministre des colonies, M. Chamberlain fils, disait dans une correspondance intime publiée par *Le Jura* de Porrentruy : « Outre les assurances du gouvernement français, nous sommes garantis de toutes représailles de Fachoda par les événements intérieurs qui vont se dérouler en France. Si nous ne pouvons guère compter sur l'affaire Dreyfus qui est usée; si le procès de la Haute-Cour ne semble pas créer une sensation suffisante pour absorber l'attention de la nation, nous savons que, dès la rentrée du Parlement de Paris, le gouvernement introduira, avec l'appui de la majorité, différents bills contre les catholiques, qui, par leur violence, pourront plonger la France dans un état de surexcitation extrême et détourner l'attention des Français du sud de l'Afrique. Mon père n'a marché qu'avec toutes les garanties du côté de la France. »

Comment expliquer une telle assurance et une telle complicité si ce n'est par l'entente et l'action des sociétés secrètes internationales?

1. Condillac. *Vie de Voltaire*.

2. *Ibid.*

Mais ce qui montre le mieux son dessein, c'est le mot qui revient constamment sous sa plume et sur ses lèvres. « Tous les conspirateurs, dit Barruel, ont un langage secret, un mot du guet, une formule inintelligible au vulgaire, mais dont l'explication secrète dévoile et rappelle sans cesse aux adeptes le grand objet de leur conspiration. La formule choisie par Voltaire consista dans ces deux mots : « Ecrasez l'infâme ». « Ce qui m'intéresse, écrivait-il à Damilaville (1), c'est l'avilissement de l'infâme. » « Engagez tous les frères à poursuivre l'infâme de vive voix et par écrit sans lui donner un moment de relâche. » « Faites, tant que vous pourrez, les plus sages efforts pour écraser l'infâme ». « On oublie que la principale occupation doit être d'écraser l'infâme. » « Telle est notre situation que nous sommes l'exécration du genre humain, si (dans cet effort) nous n'avons pas pour nous les honnêtes gens (les gens de haute condition). Il faut donc tous les avoir, à quelque prix que ce soit : Ecrasez l'infâme, vous dis-je (2). »

Quel est cet infâme qu'il fallait ainsi poursuivre sans relâche, avilir, écraser, à quelque prix que ce fût et par les efforts de tous les conjurés ?

Dans la bouche de Voltaire et dans celle de tous ses adeptes, ces mots signifiaient constamment : Ecrasez la religion qui adore Jésus-Christ. Les preuves abondent dans leur correspondance. Ecrasez l'infâme, c'est défaire ce qu'ont fait les apôtres ; c'est combattre Celui qu'ont combattu les déistes et les athées ; c'est courir sus à tout homme qui se déclare pour Jésus-Christ. C'est le sens qu'y attache Voltaire, et

1. Lettre du 15 juin 1762.

2. Lettres à Damilaville, à d'Alembert, à Thercot, à Saurin.

ce sens n'est pas moins évident sous la plume des autres. Le christianisme, la secte chrétienne, la superstition christicole sont synonymes sous la plume de Frédéric. D'Alembert est plus réservé dans l'usage de ce mot, mais il le prend toujours dans la pensée que Voltaire y attache. Les autres conjurés n'entendent pas autrement le « mot du guet ». Ils ne le trouvent pas trop fort pour exprimer le vœu diabolique qui est dans leur cœur. L'étendue qu'ils donnent à leur complot ne doit pas laisser sur la terre le moindre vestige de la doctrine et du culte du divin Sauveur

Les conjurés se trouvèrent complètement organisés au retour de Voltaire après son séjour en Prusse, vers la fin de 1752.

Pour écraser l'infâme, le moyen qu'ils crurent devoir employer avant tout autre fut d'attaquer la foi dans les âmes. « Miner sourdement et sans bruit l'édifice, écrivait Frédéric à Voltaire, c'est l'obliger à tomber de lui-même » (29 juillet 1775). Cependant, même en cela, d'Alembert avertissait d'être prudent et de ne vouloir point arriver trop vite. « Si le genre humain s'éclaire, disait-il en constatant l'effet produit par l'Encyclopédie, c'est qu'on a pris la précaution de ne l'éclairer que peu à peu. »

Les conjurés faisaient de l'Encyclopédie le dépôt de toutes les erreurs, de tous les sophismes, de toutes les calomnies inventées jusque-là contre la religion. Mais il était convenu qu'elle ne verserait le poison que de façon insensible. Un art admirable fut employé pour arriver à ce résultat. « Sans doute, écrivait d'Alembert à Voltaire, nous avons de mauvais articles (c'est-à-dire des articles orthodoxes) de théologie et de métaphysique. Avec des censeurs théolo-

giens et un privilège, je vous défie de les faire meilleurs. Il y a des articles moins au jour où tout est réparé (1). » On savait profiter des occasions pour glisser ces articles réparateurs. « Pendant la guerre des Parlements et des Evêques, avait écrit Voltaire à d'Alembert l'année précédente (13 novembre 1756), vous aurez le loisir de farcir l'Encyclopédie de vérités qu'on n'aurait pas osé dire il y a vingt ans. » Et à Damilaville : « Je mets toutes mes espérances dans l'Encyclopédie (2). » De fait, elle fut, au dire de Diderot, un gouffre où des espèces de chiffonniers jetèrent pêle-mêle une infinité de choses mal venues, mal digérées, bonnes, mauvaises, incertaines et toujours incohérentes; et cela, parce que, d'après le même, on voulait insinuer ce qu'on ne pouvait dire ouvertement sans révolter (3).

Tandis qu'ils cherchaient à ébranler les fondements de la foi, les conjurés travaillaient à faire disparaître ses défenseurs, et tout d'abord les religieux. Ce fut le second moyen qu'ils employèrent pour arriver à leurs fins.

Dès 1743, Voltaire fut chargé d'une mission secrète auprès du roi de Prusse, dans le but de séculariser les principautés ecclésiastiques.

En France, il n'y avait pas d'électeurs ecclésiastiques à dépouiller, mais il y avait des Ordres à supprimer. Les premiers attaqués furent les Jésuites. Choiseul donna la raison de ce choix : « L'éducation

1. Lettre du 24 juillet 1757.

2. Lettres du 23 mai 1764.

3. L'Encyclopédie fut tirée à 4.200 exemplaires, en 35 volumes in-folio. L'affaire de la diffusion fut montée avec tout le soin et tout le succès possible. Les libraires y gagnèrent 500 pour cent. C'était une sorte de revue dont la publication dura vingt ans.

qu'ils donnent étant détruite, tous les autres corps religieux tomberont d'eux-mêmes. » On sait comment ils arrivèrent à leur suppression.

Le troisième moyen fut le colportage. La correspondance des conjurés les montre attentifs à se rendre compte mutuellement des ouvrages qu'ils préparent contre le christianisme, du fruit qu'ils en attendent, de l'art avec lequel ils s'emploient à en assurer le succès. Ils les faisaient imprimer pour la plupart en Hollande, et il en paraissait de nouveaux chaque mois.

Pour obtenir la faculté de les répandre, ils avaient à la cour des hommes puissants, même des ministres qui savaient faire taire la loi et favoriser ce commerce d'impiété. C'est en reconnaissance de cet étrange usage de l'autorité qui leur était confiée, que Voltaire s'écriait : « Vive le ministère de France ! Vive Choiseul (1) ! » Malesherbes, qui avait la surintendance de la librairie, était, pour cette propagande, d'intelligence avec d'Alembert. Il montrait dans ses fonctions, une partialité odieuse en faveur des Encyclopédistes. Il rayait des articles de Fréron tout ce qui aurait pu gêner leur œuvre. Cet homme guillotiné à 70 ans avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour propager les idées dont il devait mourir et combattre celles qui auraient pu sauver la société.

Dans leur correspondance, les conjurés se félicitent sur les succès qu'ils obtiennent en Suisse, en Allemagne, en Russie, en Espagne, en Italie. Ce qui montre que dans leur pensée, le complot avoué d'anéantir le christianisme n'était point limité à la France. M. Brunetière l'a fait remarquer : « l'Encyclopédie

1. Lettre à Marmontel, 1767.

était une œuvre internationale. » Relativement à l'Angleterre, ils n'ont aucune sollicitude; elle regorge, disent-ils, de Sociniens. Pour ce qui est de la France, Voltaire et d'Alembert se plaignent des obstacles qu'ils y rencontrent, malgré ce que nous venons de dire de l'aide qu'ils trouvaient dans les hautes régions. Là où ils ne pouvaient répandre les écrits ouvertement impies ou licencieux, ils en publiaient d'autres ayant pour but de mettre en vogue les grands mots de *tolérance*, *raison*, *humanité*, dont la secte n'a point cessé de faire usage, fidèle à la recommandation de Condorcet qui lui disait d'en faire son cri de guerre (1).

Bertin, chargé de l'administration de la cassette du roi, comprit le danger de cette propagande et porta son attention sur les colporteurs. Il vit quels livres ils répandaient dans les campagnes. Interrogés par lui, ils dirent que ces livres ne leur coûtaient rien, qu'ils en recevaient des ballots sans savoir d'où cela leur venait, avertis seulement de les placer dans leurs courses au prix le plus modique. Les instituteurs en étaient également gratifiés. A des jours et heures marqués, ils réunissaient les ouvriers et les paysans, et l'un d'eux faisait à haute voix lecture du livre qui avait servi à le corrompre lui-même. C'est ainsi que les voies à la Révolution étaient préparées jusque dans les classes infimes de la société.

Les recherches que fit Bertin pour remonter à la source de cette propagande, le conduisirent à un bureau d'instituteurs, créé et dirigé par d'Alembert.

Ce bureau s'occupait aussi de procurer des instituteurs aux villages et de placer des professeurs dans les collèges. Les adeptes, répandus de côté et d'autre,

1. *Esquisse du tableau historique des progrès*. Epoque 9.

s'informaient des places vacantes, en instruisaient d'Alembert et ses coadjuteurs et donnaient en même temps des renseignements sur ceux qui se présentaient pour les remplir. Avant de les y envoyer, on leur traçait la règle de conduite à suivre et les précautions à prendre suivant les lieux, les personnes et les circonstances. Déjà alors la Franc-Maçonnerie avait compris que nul ne pouvait mieux répandre ses idées, mieux servir ses desseins que l'instituteur.

Pour s'emparer du peuple, on eut recours à d'autres moyens encore. Barruel signale particulièrement celui employé par ceux qui se faisaient appeler « Economistes », parce qu'ils se donnaient comme amis du peuple, soucieux de ses intérêts, désireux de soulager sa misère et de faire observer plus d'ordre et d'économie dans l'administration. La race n'en est point perdue. « Leurs ouvrages, dit Barruel, sont remplis de ces traits qui annoncent la résolution de faire succéder une religion purement naturelle à la Religion révélée. » En preuve il apporte l'analyse qu'il fait de ceux de M. le Gros, prévôt de Saint-Louis du Louvre.

Ces « économistes » avaient persuadé Louis XV que le peuple des campagnes et les artisans des villes croupissaient dans une ignorance fatale à eux-mêmes et à l'Etat, et qu'il était nécessaire de créer des *Ecoles professionnelles*. Louis XV, qui aimait le peuple, saisit ce projet avec empressement, et se montra disposé à prendre sur ses revenus propres pour fonder ces écoles. Bertin l'en détourna. « Il y avait longtemps, dit-il, que j'observais les diverses sectes de nos philosophes. Je compris qu'il s'agissait bien moins de donner au enfants du laboureur et de l'artisan des leçons d'agriculture que de les empê-

cher de recevoir les leçons habituelles de leur catéchisme ou de la religion. Je n'hésitai pas à déclarer au Roi que les intentions des philosophes étaient bien différentes des siennes. »

Bertin ne se trompait point. Barruel rapporte les aveux et les remords qu'exprima, trois mois avant sa mort, un grand seigneur qui avait rempli les fonctions de secrétaire de ce club des « Economistes » : « Nous n'admettions dans notre société que ceux dont nous étions bien sûrs. Nos assemblées se tenaient régulièrement à l'hôtel du baron d'Holbach. De peur que l'on en soupçonnât l'objet, nous nous donnions le nom d'économistes. Nous eûmes Voltaire pour président honoraire et perpétuel. Nos principaux membres étaient d'Alembert, Turgot, Condorcet, Diderot, La Harpe, Lamoignon, garde des sceaux, et Damilaville, à qui Voltaire donne pour caractère spécial la haine de Dieu. » Pour achever d'éclairer le Roi, Bertin lui dévoila le sens de ces demi-mots « Ecr. l'inf. », par lesquels Voltaire terminait un si grand nombre de ses lettres. Il ajouta que tous ceux qui recevaient de Voltaire des lettres terminées par l'horrible formule étaient ou membres du comité secret ou initiés à ses mystères.

Ce club avait été fondé entre les années 1763 et 1766. Au moment où la Révolution éclata, il travaillait donc depuis vingt-trois ans au moins à séduire le peuple, sous le spécieux prétexte de lui venir en aide et de soulager ses maux.

Pour arriver au grand but de leur conjuration, les sectaires crurent qu'il ne suffisait point d'employer les moyens généraux que nous venons de dire et auxquels tous devaient concourir d'un commun effort. Ils s'attribuèrent chacun une besogne particu-

culière à laquelle ils se consacrèrent plus spécialement.

Voltaire s'était chargé des ministres, des ducs, des princes et des rois (1). Quand il ne pouvait approcher le prince lui-même, il le circonvenait. Il avait placé près de Louis XV un médecin, Quesnay, qui sut si bien s'emparer de la direction des idées du roi que celui-ci l'appelait son « penseur ». Et le moyen choisi par le penseur pour s'immiscer dans l'esprit du roi était celui employé par les économistes : appeler son attention sur ce qui pouvait faire le bonheur du peuple.

D'Alembert fut chargé ou se chargea de recruter de jeunes adeptes. « Tâchez, lui écrivait Voltaire, tâchez, de votre côté, d'éclairer la jeunesse autant que vous le pourrez (15 septembre 1762). » Jamais mission ne fut remplie avec plus d'adresse, de zèle et d'activité. D'Alembert s'établit le protecteur de tous les jeunes gens qui vinrent à Paris avec quel-

1. E. J. F. Barbier, avocat au Parlement de Paris, a tenu un « Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, publié par la société de l'histoire de France, d'après le manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale par A. de la Villegille (Paris, chez Jules Renouard et Cie, rue de Tournon, 6, MDCCCXLIX. On y voit comment les princes étaient particulièrement recherchés par les chefs de la Franc-Maçonnerie : « Nos seigneurs de la Cour ont inventé tout nouvellement un ordre appelé des Frimasons, à l'exemple de l'Angleterre, où il y a aussi différents ordres de particuliers et nous ne tarderons pas à imiter les impertinences étrangères. Dans cet ordre étaient enrôlés quelques-uns de nos secrétaires d'Etat et plusieurs ducs et seigneurs. On ne sait quoi que ce soit des statuts, des règles et de l'objet de cet ordre nouveau. Ils s'assemblaient, recevaient de nouveaux chevaliers, et la première règle était un secret inviolable pour tout ce qui se passait. Comme de pareilles assemblées, aussi secrètes, sont très dangereuses dans un Etat, étant composées de seigneurs, surtout dans les circonstances du changement qui vient d'arriver dans le ministère, le cardinal Fleury a cru devoir

que talent et quelque fortune. Il se les attachait par les couronnes, les prix, les fauteuils académiques dont il disposait à peu près souverainement, soit comme secrétaire perpétuel, soit par ses intrigues. Son influence et ses manœuvres en ce genre s'étendaient bien au delà de Paris. « Je viens, écrivait-il à Voltaire de faire entrer à l'académie de Berlin, Helvétius et le chevalier de Jaucourt. » Il donnait des soins tout particuliers à ceux qu'il destinait à former d'autres adeptes en leur faisant confier les fonctions de professeurs ou de précepteurs. Il réussit à en placer dans toutes les provinces de l'Europe et tous le tinrent au courant de leur propagande philosophique. « Voilà, mon cher philosophe, écrivait-il à Voltaire dans la joie de sa méchante âme, voilà ce qui a été prononcé à Cassel le 8 avril (1772) en présence de Mgr le landgrave de Hesse-Cassel, de six princes de l'empire et de la plus nombreuse assemblée par un professeur d'histoire que j'ai donné à Mgr le landgrave. » La pièce envoyée était un discours plein d'invectives contre l'Eglise et le clergé.

C'était surtout auprès des jeunes princes destinés à gouverner les peuples qu'il importait aux conjurés

étouffer cet ordre de chevalerie dans sa naissance, et il a fait défense à tous ces messieurs de s'assembler et de tenir de pareils chapitres ». T. II, mars 1737, p. 448.)

En 1738, parut à Dublin un livre que la F. M. publia spécialement pour la France. Le titre en est : *Relation apologique et historique de la Société des Francs-Maçons*, par S. G. D. M. F. M. Cette apologie fut condamnée par le St-Siège en février 1739. Clément XII venait de lancer la première bulle papale contre la F. M. ; le cardinal Fleury avait donné au général de police Hérault l'ordre de faire une enquête dans les assemblées des Free-Mason et le 14 septembre 1737, une sentence de police avait prohibé leurs réunions. L'attention des Pouvoirs spirituels et temporels était appelée sur la secte. Le pouvoir civil qui avait en mains les moyens de coercition ne sut point aller jusqu'au bout.

rés de placer des instituteurs initiés aux mystères.

Leur correspondance montre leur attention à ne pas négliger un moyen si puissant. Ils usèrent de tous les artifices pour mettre auprès de l'héritier de Louis XVI un prêtre disposé à inspirer leurs principes à son illustre élève, comme ils avaient réussi à placer l'abbé Condillac auprès de l'Infant de Parme (1). Cependant il ne fut pas donné aux conjurés de voir le philosophe assis sur le trône des Bourbons comme il l'était sur les trônes du Nord. Mais Louis XV, sans être impie, sans pouvoir être compté au nombre des adeptes, n'en fut pas moins une des grandes causes du progrès de la conjuration antichrétienne. Il le fut par la dissolution de ses mœurs et la publicité de ses scandales. De plus, Louis XV s'entoura ou se laissa entourer de ministres sans foi, qui eurent des rapports intimes avec Voltaire et ses conjurés.

Barruel consacre les chapitre XII à XVI de son premier volume à faire connaître les conquêtes qu'ils firent parmi les têtes couronnées, les princes et les princesses, les ministres, les grands seigneurs, les magistrats, les gens de lettres, et enfin, hélas! dans le clergé (2). Il est vrai de dire que les conjurés

1. Le grand-duc Nicolas Mikhaïlowitch de Russie vient de publier un livre, *Comte Paul Stroganow*. Stroganow fut confié par sa famille aux soins du futur conventionnel et régicide Romme, comme Alexandre Ier, dont il devint l'ami et le conseiller, eut pour précepteur l'illuminé La Harpe. Romme emmena son élève en France et ne lui laissa pas manquer une seule séance de la Constituante, « la meilleure école de droit public ». En janvier 1790, Romme fonde un club la « Société des amis de la loi »; il y fait entrer son élève à qui il donne dès lors le nom de Paul Otcher. Le 7 août 1799, Paul Otcher est reçu membre du club des Jacobins. Catherine, avertie par son ambassadeur, rappelle alors Stroganow qui dut rentrer en Russie.

2. Le F. J. Emile Daruty a intercalé dans un de ses ouvrages, un TABLEAU DES OFFICIERS ET MEMBRES DU GRAND ORIENT DE FRANCE, en 1787.

Cette liste comprenait : 1 prince du sang : le duc d'Or-

tirés du corps ecclésiastique étaient presque tous de ceux que l'on appelait les « abbés de cour ». Barruel rend un hommage bien mérité à l'ensemble du clergé de France à la veille de la Révolution. Il loue particulièrement les ecclésiastiques qui, par leurs écrits, s'efforcèrent d'entraver la corruption des esprits si ardemment poursuivie par les conjurés.

léans, Grand-Maître; 2 ducs : le duc de Luxembourg, Administrateur Général; le duc de Crussol, Grand Conservateur de l'Ordre en France; *treize* prêtres, religieux : *Officier Honoraire*: Pingré (abbé Alexandre Guy) membre de l'Académie Royale des Sciences, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève; — *Officiers en exercice*: Beaudéau (abbé), prévôt mitré de Vidzini, vicaire-général et plénipotentiaire du Prince Evêque de Vilna; Coquelin (abbé), chanoine de l'église Royale de Saint-Aubin, de Crespy en Valois; — Sauvigne (abbé); — Vermondans (abbé), *aumônier du Roi!!!* — *Députés non dignitaires* : Baudot, religieux bénédictin; — Bertolio (abbé Antoine René Constante) substitut du Grand Maître du Rite Ecossais Philosophique en 1776; — Champagne (abbé Jean François), professeur-fondateur du collège Louis-le-Grand; — Expilly (abbé Jean Joseph d'); — Guessier de la Garde de Longpré, prêtre, docteur en théologie; — Le Febvre (abbé), procureur-général de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève; — Robin, religieux bénédictin; l'un des fondateurs de la loge *Les Neuf Sœurs*, dont il faisait encore partie en 1806 et Tavernier (abbé), chanoine de l'église de Meaux (*op. cit.*, pages 161 à 169 inclusivement).

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'Aumônier de Louis XVI, l'abbé de Vermondans, était, en 1787, Officier du Grand Orient de France. L'infortuné monarque était donc, de toutes parts, environné de Francs-Maçons, de ces Franc-Maçons dont les représentants s'étaient joints aux *Illuminés*, comme on le verra plus loin, pour voter sa mort au Convent de Wilhelmsbad!

CHAPITRE XII

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIII^e SIÈCLE

II. — LES ANARCHISTES

Les Encyclopédistes ne furent point seuls à préparer la Révolution; Barruel ne l'ignorait pas. Il divise en trois classes les démolisseurs qu'il vit appliqués à saper les fondements de la société chrétienne: Voltaire et les siens, qu'il appelle « les sophistes de l'impiété », parce que leur principal objectif était de renverser les autels de N.-S. Jésus-Christ; les francs-maçons, qu'il appelle les sophistes de la rébellion, parce qu'ils se proposaient — ceux du moins qui étaient dans le secret de la secte — de renverser les trônes des rois; les illuminés, qu'il appelle les sophistes de l'anarchie, parce que, au serment de renverser les autels du Christ, ils ajoutaient celui d'anéantir toute religion quelconque, et au serment de renverser les trônes, celui de faire disparaître tout gouvernement, toute propriété, toute société gouvernée par les lois.

Plus tard, nous verrons apparaître les Maçons des Ventes qui reprirent après la Révolution l'œuvre qu'elle n'avait pu complètement accomplir. Les car-

bonari, ou Maçons des Ventes inférieures, auront pour mission spéciale de susciter la révolution politique et de substituer les républiques aux monarchies, la Haute Vente, celle de détruire la souveraineté temporelle des Papes, et de préparer par là la ruine du Pouvoir spirituel.

Barruel appelle donc les Francs-Maçons, à raison de la fonction propre assignée à ceux de son temps : « les sophistes de la rébellion », rebelles puisqu'ils avaient à poursuivre le renversement des trônes ; sophistes, parce que le premier moyen employé pour arriver à ce résultat était la propagande au sein de la société d'un sophisme, le sophisme de l'égalité, père de l'anarchie.

A mesure que nous avancerons dans cette étude, nous verrons de mieux en mieux que le sophisme et le mensonge ont toujours été et sont encore les grands moyens d'action employés par la secte pour arriver à ses fins. Ils n'en pouvaient vouloir d'autre pour voiler aux yeux du public et aux yeux des francs-maçons eux-mêmes ce que le Pouvoir occulte poursuit, ce qu'il leur fait exécuter.

C'est là la raison pour laquelle le premier sophisme employé pour amener la révolution fut appelé le SECRET MAÇONNIQUE par excellence.

Barruel raconte comment il put un jour s'introduire dans une Loge pour assister à la réception d'un apprenti (1). « L'article important pour moi, dit-il, était d'apprendre enfin le fameux secret de la maçonnerie. On fit passer le récipiendaire sous la voûte d'acier pour arriver devant une espèce d'autel, où on lui fit un discours sur l'inviolabilité du secret qui allait lui être confié et sur le danger de manquer au serment qu'il devait prononcer. Le récipiendaire jure

1. T. II, p. 278 et seq. Edit. princeps.

qu'il veut avoir la tête coupée, s'il vient à trahir le secret. Le Vénérable, assis sur un trône derrière l'autel, lui dit alors : « Mon cher F.:., le secret de la Franc-Maçonnerie consiste en ceci : Tous les hommes sont égaux et libres, tous les hommes sont frères. » Le Vénérable n'ajouta pas un mot. On s'embrassa et on passa au repas maçonnique. « J'étais alors, continue Barruel, si éloigné de soupçonner une intention ultérieure dans ce fameux secret, que je faillis éclater de rire lorsque je l'entendis et que je dis à ceux qui m'avaient introduit : Si c'est là tout votre grand secret, il y a longtemps que je le sais. » Et en effet, si l'on entend par « égalité » et « liberté » que les hommes ne sont pas faits pour être esclaves de leurs frères, mais pour jouir de la liberté que Dieu donne à ses enfants ; si par « fraternité » on veut dire qu'étant tous les enfants du Père céleste, les hommes doivent tous s'aimer, s'aider mutuellement comme des frères, on ne voit pas qu'il soit besoin d'être maçon, pour apprendre ces vérités. « Je les trouvais bien mieux dans l'Evangile que dans leurs jeux puérils », dit Barruel. Il ajoute : « Je dois dire que dans toute la Loge, quoiqu'elle fût assez nombreuse, je ne voyais pas un seul maçon donner au grand secret un autre sens. »

Barruel observe qu'il n'y avait là que des non initiés ; et la preuve qu'il en donne est qu'aucun de ceux qui assistaient à cette tenue ne donna dans la Révolution, si ce n'est le Vénérable.

C'est qu'en effet si la Franc-Maçonnerie est une association très nombreuse d'hommes, unis par des serments et apportant tous une coopération plus ou moins consciente et plus ou moins directe à l'œuvre voulue, il n'est qu'un petit nombre d'initiés connaissant le dernier objet de l'association même. Cet

objet, il faut donc, pour cette époque, le trouver dans ces mots « Égalité, Liberté, » puisqu'ils étaient donnés à l'apprenti comme le secret de la société, secret à garder sous les plus graves peines consenties par serment, secret à méditer et dont le sens profond serait livré peu à peu dans des initiations successives.

Dans son récent ouvrage, M. Gustave Bord confirme cette manière de voir. D'après lui aussi, la première suggestion lancée dans le monde par la Franc-Maçonnerie pour préparer les voies à la Jérusalem de nouvel ordre, le Temple que les francs-maçons veulent élever sur les ruines de la civilisation chrétienne, ce fut l'idée d'égalité.

Notre-Seigneur Jésus-Christ avait prêché l'égalité, mais une égalité procédant de l'humilité qu'il sut mettre dans le cœur des grands. « Les rois des nations dominant sur elles. Pour vous, ne faites pas ainsi; mais que le plus grand parmi vous soit comme le dernier, et celui qui gouverne comme celui qui sert » (Luc, XXII, 25-26). A cette égalité de condescendance qui incline les grands vers les petits, la Franc-Maçonnerie substitue l'égalité d'orgueil qui dit aux petits qu'ils ont le droit de s'estimer au niveau des grands ou d'abaisser les grands jusqu'à eux. L'égalité orgueilleuse, prêchée par elle, dit aussi bien à la brute qu'à l'infortuné : « Vous êtes les égaux des plus hautes intelligences, des puissants et des riches et vous êtes le nombre ». Le mot « liberté » précisait cette signification : l'égalité parfaite ne doit se trouver que dans la liberté totale, dans l'indépendance de chacun, à l'égard de tous, après la rupture définitive des liens sociaux. Plus de maître, plus de magistrats, plus de pontifes ni de sou-

verains; tous égaux sous le niveau maçonnique, et libres de suivre leurs instincts, — telle était la signification totale des mots : *égalité, liberté*.

Ce double dogme maçonnique devait avoir et a pour effet de détruire toute hiérarchie et de lui substituer l'anarchie, c'est-à-dire d'anéantir la société. Tandis que la doctrine prêchée par Notre-Seigneur Jésus-Christ eut pour effet l'abolition de l'esclavage et l'exercice d'une autorité et d'une obéissance prenant, l'une son inspiration, l'autre son pouvoir dans la volonté de Dieu, ce qui régénéra l'humanité et produisit la civilisation chrétienne.

« L'idée de l'égalité orgueilleuse que la Franc-Maçonnerie s'ingénia à faire entrer dans les entrailles de la nation est, dit M. Gustave Bord, la plus néfaste, la plus terrible qui se puisse imaginer. La substitution de l'idée d'égalité à l'idée de hiérarchie est destructive de toute idée sociale. Elle conduit les sociétés aux pires cataclysmes. »

Et plus loin : « Les idées d'égalité sociale imprégnèrent leurs mentalités (des Francs-Maçons), à tel point qu'elles se manifestèrent avant leurs idées antireligieuses, qui triomphèrent à leur tour, non pas comme unique but de la maçonnerie, mais comme conséquence de l'application de leurs théories de l'égalité à l'au delà, après les avoir appliquées à la vie sociale et politique; non seulement ils s'en imprégnèrent, mais encore ils feront adopter à la France et à l'Europe entière leurs doctrines devenues la raison d'être des sociétés nouvelles. »

Ce fut le 12 août 1792 que la maçonnerie crut que le temps du mystère était passé, que le secret était désormais inutile. « Jusque-là les Jacobins n'avaient daté les fastes de leur Révolution que par

les années de leur prétendue *liberté*. En ce jour, Louis XVI, depuis quarante-huit heures déclaré par les rebelles déchu de tous les droits au trône, fut emmené captif aux tours du Temple. En ce même jour, l'ensemble des rebelles, prononça qu'à la date de la *liberté*, on ajouterait désormais dans les actes publics la date de l'*égalité*. Ce décret lui-même fut daté de la quatrième année de la *liberté*; la première année, le premier jour de l'*égalité* (1).

» En ce même jour, pour la première fois, éclata enfin publiquement ce secret si cher aux francs-maçons, et prescrit dans leurs Loges avec toute la religion du serment le plus inviolable. A la lecture de ce fameux décret ils s'écrièrent : « Enfin nous y voilà; la France entière n'est plus qu'une grande Loge; les Français sont tous francs-maçons et l'univers entier le sera bientôt comme nous. J'ai été témoin de ces transports; j'ai entendu les questions et les réponses auxquelles ils donnèrent lieu. J'ai vu les maçons jusqu'alors les plus réservés répondre désormais sans le moindre déguisement : « Oui, enfin, voilà le grand objet de la Franc-Maçonnerie rempli. *Egalité et Liberté; tous les hommes sont égaux et*

1. Il est à remarquer que les deux mots dont est composé le nom que les francs-maçons se sont donné marquent, le premier, ce qu'ils sont, ou du moins ce qu'ils veulent être et tout le genre humain avec eux, c'est-à-dire libres ou *francs*, au sens marqué d'indépendance; et le second, ce qu'ils veulent faire : *maçonner* construire LE TEMPLE. Nous dirons plus loin ce que ce temple veut être.

Le mot fraternité n'a complété la trilogie que plus tard. Il servit de masque à la société pour la faire paraître comme une institution de bienfaisance.

Observons que la formule sacrée des mystères maçonniques était si précieuse à Voltaire que Franklin ayant eu la bassesse de lui présenter ses enfants à bénir, il ne prononça sur eux que ces paroles : Egalité, Liberté. (Condorcet, *Vie de Voltaire*.)

frères, tous les hommes sont libres ; c'était là l'essence de notre code, tout l'objet de nos vœux, tout notre grand secret. » J'ai entendu plus spécialement ces paroles sortir de la bouche des francs-maçons les plus zélés, de ceux que j'avais vus décorés de tous les ordres de la Franc-Maçonnerie et revêtus de tous les droits pour présider aux loges » (1).

Chose curieuse : il était strictement défendu aux francs-maçons de jamais présenter aux profanes ces deux mots juxtaposés : Egalité, Liberté (c'est l'ordre dans lequel ils se trouvaient alors). » Cette loi, dit Barruel, était si bien observée par les écrivains maçonniques, que je ne sache pas l'avoir jamais vue violée dans leurs livres quoique j'en aie lu un bien grand nombre et des plus secrets. Mirabeau lui-même, lorsqu'il faisait semblant de trahir le secret de la maçonnerie, n'osait en révéler qu'une partie, liberté, ici, égalité des conditions, là. Il savait que le temps n'était pas encore venu où ses F. : . pourraient lui pardonner d'avoir, par la juxtaposition de ces deux mots, éveillé l'attention sur le sens qu'ils pouvaient prendre, éclairés l'un par l'autre. »

Le mot liberté, considéré seul et en lui-même, présente à l'esprit non une chose mystérieuse et secrète, mais une chose connue et éminemment bonne. C'est même le don le plus précieux qui ait été fait

1. « Il existe, dit Barruel, un livre imprimé il y a cinquante ans (par conséquent vers 1750) sous ce titre : *De l'origine des francs-maçons et de leur doctrine*. Cet ouvrage m'eût été bien utile, si je l'avais connu plus tôt. Qu'on ne m'accuse pas d'avoir été le premier à dévoiler qu'une égalité et une liberté impies et désorganisatrices étaient le grand secret des arrière-loges. L'auteur le disait aussi positivement que moi et le démontrait clairement en suivant pas à pas les grades de la maçonnerie écossaise, tels qu'ils existaient alors. »

par Dieu à la nature humaine, celui qui la place dans un règne si supérieur à celui occupé par les animaux : le don de faire des actes qui ne soient pas nécessités, qui, par conséquent, emportent avec eux la responsabilité et le mérite, et permettent par là à chacun de nous de grandir indéfiniment.

Le mot égalité appliqué au genre humain marque, que dans la diversité des conditions, la communauté d'origine et de fin dernière donne à toutes les personnes qui le composent une même dignité.

Aussi la Franc-Maçonnerie ne voyait-elle aucun inconvénient, loin de là, à ce qu'on la présentât à ceux-ci comme glorifiant la liberté, à ceux-là comme glorifiant l'égalité. Ce qu'elle ne voulait point en dehors de ses loges, ce qu'elle voulait au contraire dans leur intérieur, c'est que ces mots fussent présentés ensemble et unis. L'intelligence de ce qu'elle avait eu l'intention de mettre dans leur union, voilà ce qu'elle voulait être saisi par ses adeptes et caché au vulgaire. C'était là son mystère. Et ce mystère, il importe encore aujourd'hui de le percer à jour, car la Franc-Maçonnerie n'a point cessé de mystifier le public par ces mots, qu'elle et les siens prennent dans un sens et les honnêtes gens dans un autre.

Remarquons d'abord quel genre d'égalité la Franc-Maçonnerie exaltait dans ses loges. Tous les maçons, fussent-ils princes, étaient « Frères ». L'égalité qu'elle établissait entre eux marquait que ce qu'elle s'était donné la mission d'établir dans le monde, ce n'était point l'égalité que nous tenons de notre commune origine et de nos communes destinées, mais l'égalité sociale, celle qui doit abolir toute hiérarchie et par conséquent toute autorité, faire régner l'anarchie. Le mot liberté accolé à celui d'égalité venait accentuer au dernier point cette signification. Il di-

sait que l'égalité voulue ne se trouverait que dans la liberté, c'est-à-dire dans l'indépendance de tous à l'égard de tous, après la rupture de tous les liens qui rattachent les hommes les uns aux autres. Donc, plus de maîtres ni de magistrats, plus de prêtres ni de souverains, et par suite de subordonnés à quelque titre que ce soit : tous égaux sous le niveau maçonnique, tous libres de la liberté des animaux, pouvant suivre leurs instincts.

C'est à cela que la Franc-Maçonnerie voulait dès lors arriver, c'est là qu'elle voulait mener le genre humain ; mais c'était un secret à garder. Répandons dans le public les mots de liberté et d'égalité ; mais gardons-en pour nous la signification dernière.

Déjà Voltaire avait déclaré vouloir rendre la liberté à la raison opprimée par le dogme, et rétablir entre les hommes l'égalité que le sacerdoce armé de la révélation avait rompue. « Il n'y a rien de si pauvre et de si misérable, disait Voltaire, qu'un homme recourant à un autre homme pour savoir ce qu'il doit croire (1). » Il appelait de ses vœux « ces jours où le soleil n'éclairera plus que des hommes libres et ne reconnaissant d'autres maîtres que leur raison (2). »

A cette première égalité dans l'incrédulité, la haute maçonnerie jugea qu'il était nécessaire d'en joindre une autre, l'égalité sociale. Il fallait, par conséquent, se défaire des rois comme des prêtres, abattre les trônes comme les autels et avant tout celui qui dominait tous les autres, le trône des Bourbons. *Lilia pedibus destrue*, ce fût le mot d'ordre, qui se répandit de loge en loge, et de là, dans le peuple.

1. Lettre au duc d'Usez, 19 novembre 1760.

2. Condorcet. *Esquisse d'un tableau historique du progrès de l'esprit humain*. (Epoque 9^e).

Dans les loges, on faisait entendre qu'il n'y a ni liberté ni égalité pour un peuple qui n'est pas souverain, qui ne peut faire ses lois, qui ne peut ni les révoquer ni les changer.

Au peuple, il ne fut pas besoin de longues explications. Il suffit de lui faire entendre ces mots : liberté, égalité. Il comprit, et aussitôt il se montra prêt pour les combats qui devaient lui procurer les objets de ses plus ardents désirs. Aussi, en un instant, armé de piques, de baïonnettes et de torches, il s'élança à la conquête de la liberté et de l'égalité. Il sut où trouver les châteaux à brûler et les têtes à couper pour ne plus rien voir au-dessus de lui et avoir en tout et pour tout les coudées franches.

On ne médit pas de la Franc-Maçonnerie quand on affirme que le secret qu'elle tenait caché sous ces mots, liberté et égalité, c'était la Révolution avec toutes ses horreurs.

Citons cependant, à cause de son importance et de sa clarté, ce que dit John Robison, professeur de philosophie naturelle et secrétaire de l'Académie d'Edimbourg. Il se fit recevoir franc-maçon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et obtint bientôt le grade de Maître écossais. Avec ce titre, il visita les loges de France, de Belgique, d'Allemagne et de Russie. Il acquit un si grand crédit auprès des francs-maçons, que ceux-ci lui offrirent les grades les plus élevés. C'est alors, en 1797, qu'il publia le résultat de ses études dans un livre intitulé : *Preuves des conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe, ourdies dans les assemblées secrètes des illuminés et des francs-maçons.* « J'ai eu, dit-il, les moyens de suivre toutes les tentatives faites pendant cinquante ans, sous le pré-

texte spécieux d'éclairer le monde avec le flambeau de la philosophie, et de dissiper les nuages dont la superstition religieuse et civile se servent pour retenir le peuple de l'Europe dans les ténèbres de l'esclavage. » Toujours les mêmes mots pour exprimer les mêmes intentions : anéantir la civilisation chrétienne pour lui substituer une civilisation uniquement fondée sur la raison et devant donner satisfaction ici-bas à toutes les convoitises de la nature.

« J'ai vu, continue John Robison, se former une association ayant pour but unique de détruire, jusque dans leur fondement, tous les établissements religieux, et de renverser tous les gouvernements existant en Europe. J'ai vu cette association répandre ses systèmes avec un zèle si soutenu, qu'elle est devenue presque irrésistible; et j'ai remarqué que *les personnages qui ont eu le plus de part à la Révolution française étaient membres de cette association, que leurs plans ont été conçus d'après ses principes et exécutés avec son assistance.* »

Un personnage plus autorisé encore, le comte Haugwitz, ministre de Prusse, accompagna son souverain au congrès de Vérone, et, dans cette auguste assemblée, il lut un mémoire qu'il eût pu intituler : « Ma confession ». Il y dit que non seulement il fut franc-maçon, mais qu'il fut chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques d'une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Russie. « La maçonnerie, dit-il, était alors divisée en deux parties dans ses travaux secrets »; ce qu'un autre maçon appelle « la partie pacifique », chargée de la propagation des idées, et « la partie guerrière », chargée de faire les révolutions. « Les deux parties se donnaient la main pour parvenir à la domination du monde... Exercer une influence dominatrice sur les sou-

verains : tel était notre but (1). » Cette volonté d'arriver à la domination du monde est propre aux Juifs ; les francs-maçons ne sont en cela que leurs instruments ; elle explique presque tous les événements des deux derniers siècles, et surtout ceux de l'heure présente.

La Révolution est le fait de la maçonnerie ; ou plutôt, comme le dit Henri Martin, « la franc-maçonnerie a été le laboratoire de la Révolution (2) ». Elle-même d'ailleurs ne se fait point faute de revendiquer l'honneur de l'avoir mise au monde.

A la Chambre des députés, séance du 1^{er} juillet 1904, M. le marquis de Rosanbo ayant dit : « La franc-maçonnerie a travaillé en sourdine, mais d'une manière constante à préparer la Révolution. »

M. JUMEL. — C'est en effet ce dont nous nous vantons.

M. Alexandre ZÉVAËS. — C'est le plus grand éloge que vous puissiez en faire.

M. Henri MICHEL (Bouches-du-Rhône). — C'est la raison pour laquelle vous et vos amis la détestez (3).

M. de Rosanbo répliqua : « Nous sommes donc parfaitement d'accord sur ce point que la maçonnerie a été le seul auteur de la Révolution, et les applaudissements que je recueille de la gauche, et auxquels je suis peu habitué, prouvent, messieurs, que vous reconnaissez avec moi qu'elle a fait la Révolution française.

M. JUMEL. — Nous faisons plus que le reconnaître. Nous le proclamons.

1. L'écrit de cet homme d'Etat a été publié pour la première fois à Berlin, en 1840, dans l'ouvrage intitulé : *Dorow's Denkschriften und Briefen zur charackteristick der Wett und litteratur*. (T. IV, p. 211 et 221.)

2. *Histoire de France*, t. XVI, p. 535.

3. *Journal Officiel*, 2 juillet, page 1799.

L'Église et le Temple.

Dans un rapport lu à la Tenue Plénière des Respectables Loges *Paix et Union* et *La Libre Conscience*, à l'Orient de Nantes, le lundi 23 avril 1883, nous lisons :

« Ce fut de 1772 à 1789 que la Maçonnerie élabora la grande Révolution qui devait changer la face du monde... »

» C'est alors que les francs-maçons vulgarisèrent les idées qu'ils avaient prises dans leurs Loges... (*Rapport*, p. 8). »

Dans la circulaire que le grand conseil de l'ordre maçonnique envoya à toutes les loges pour préparer le centenaire de 89, nous trouvons le même aveu suivi d'une menace : « *La maçonnerie qui prépara la Révolution de 1789 a pour devoir de continuer son œuvre; l'état actuel des esprits l'y engage.* »

Bien avant cela, en 1776, Voltaire avait écrit au comte d'Argental : « Une Révolution s'annonce de tous côtés. »

Il savait ce que lui et ses amis des loges préparaient à l'Eglise et à la société; le conventionnel Guffroy l'a ainsi caractérisé : « Non jamais l'histoire des peuples barbares, jamais l'histoire affreuse des tyrans, n'offrira l'image d'une conspiration plus épouvantable ni mieux combinée contre l'humanité et la vertu. »

Déjà, en cette même année 1776, le comité central du Grand Orient avait choisi, parmi les maçons, des hommes chargés de parcourir les provinces et de visiter les loges dans toute l'étendue de la France, pour les avertir de se tenir prêtes à apporter leur concours à ce qui allait s'accomplir (1).

1. Voici comme exemple ce qui, au témoignage de Baruel, fut tenté en Flandre :

« Dès l'année 1776, le comité central de l'*Orient* char-

M. Copin-Albancelli a fait une très juste observation : « Pour arriver à devenir maîtresse des destinées de la France, il a fallu à la franc-maçonnerie près de soixante-dix ans de préparation.

» Pourquoi si longtemps ? Cela tient à la méthode qu'elle était obligée d'employer.

» Lorsque la maçonnerie parut en France, nous venant d'Angleterre, sous la Régence, elle était totalement impuissante. Elle visait pourtant dès lors à détruire les traditions françaises, c'est-à-dire les éléments dont se composait l'être appelé la France. Faire de la France une autre France ! Comment arriver à la réalisation de ce but, aussi fou que celui qui tendrait à faire d'un homme un anti-homme, de l'Humanité une anti-Humanité ?

» La puissance occulte maçonnique, ne pouvant agir par force, puisqu'à son origine elle n'avait pas la

gea ses députés de disposer les frères à l'insurrection, de parcourir et visiter les loges dans toute l'étendue de la France, de les presser, de les solliciter en vertu du serment maçonnique, et de leur annoncer qu'il était temps enfin de le remplir par la mort des tyrans.

» Celui des grands adeptes qui eut pour sa mission les provinces du Nord, était un officier d'infanterie appelé Sinetty. Ses courses révolutionnaires l'amènèrent à Lille. Le régiment de la Sarre était alors en garnison dans cette ville. Il importait aux conjurés de s'assurer surtout des frères qu'ils comptaient parmi les militaires ; la mission de Sinetty n'eut rien moins que le succès dont il s'était flatté, mais la manière dont il s'en acquitta suffit à notre objet. Pour la faire connaître, je ne veux que répéter ici l'exposition qu'a bien voulu m'en faire un témoin oculaire, alors officier dans ce régiment de la Sarre, choisi par Sinetty pour entendre l'objet de son apostolat, ainsi que plusieurs autres du même régiment.

« Nous avions, me disait ce digne militaire, notre loge » maçonnique ; *elle n'était pour nous, comme pour la* » *plupart des autres régiments, qu'un véritable jeu ;* » les épreuves des nouveaux arrivés nous servaient de » divertissements ; nos repas maçonniques charmaient nos » loisirs et nous délassaient de nos travaux. Vous sentez

force, était réduite à agir par persuasion, par suggestion. Mais il n'est pas facile de suggérer à une nation qu'elle doit détruire ses traditions, c'est-à-dire se détruire elle-même. On ne peut atteindre un pareil résultat qu'en procédant par suggestions successives, ménagées avec une extrême habileté et une prodigieuse hypocrisie; une hypocrisie dont la mesure est donnée par ce fait que la devise *liberté, égalité et fraternité* qu'on n'a cessé de présenter, tant qu'il s'agissait de séduire la nation, comme une chartre d'émancipation et d'universelle félicité, manifesta son venin dès qu'on fut arrivé à dominer cette nation, par la terreur et la guillotine.

» Pour faire accepter toute la série des suggestions par lesquelles il était nécessaire de passer, pour créer les états d'esprit intermédiaires indispensables à l'obtention du résultat poursuivi, on comprend qu'il fallut beaucoup de temps. »

» bien que *notre liberté et notre égalité* n'étaient rien
» moins que la liberté et l'égalité des Jacobins. La grande
» généralité et presque l'universalité des officiers ont su
» le démontrer quand la Révolution est arrivée.

» Nous ne pensions à rien moins qu'à cette Révolution, lorsqu'un officier d'infanterie nommé Sinetty, fameux franc-maçon, se présenta à notre loge. Il fut reçu en frère. Il ne manifesta d'abord aucun sentiment contraire aux nôtres. Mais peu de jours après, il invita lui-même vingt de nos officiers à une assemblée particulière. Nous crûmes qu'il voulait simplement nous rendre la fête que nous avions donnée.

» Suivant son invitation, nous nous rendîmes à une guinguette appelée *la Nouvelle-Aventure*. Nous nous attendions à un simple repas maçonnique, lorsque le voilà qui prend la parole en orateur qui a d'importants secrets à dévoiler de la part du Grand-Orient. Nous écoutons. Imaginez notre surprise quand nous le voyons prendre tout à coup le ton de l'emphase, de l'enthousiasme, pour nous dire qu'il en est temps enfin; que les projets si dignement conçus, si longtemps médités par les vrais francs-maçons, doivent s'accomplir; que l'univers enfin va être délivré de ses fers; que les tyrans appelés

Portant de là son regard sur ce qui se passe aujourd'hui, M. Copin Albancelli ajoute : « La franc-maçonnerie prépara donc son premier règne pendant près de soixante-dix ans. Or, ce règne ne dura que quelques années. Etouffée dans le sang de la Terreur et dans la boue du Directoire, la franc-maçonnerie se retrouva aussi faible qu'elle avait été à ses débuts.

» Elle fut obligée de recommencer son travail souterrain, de préparer de nouveau les états d'esprit sur lesquels elle pourrait s'appuyer un jour pour escalader, une seconde fois, le pouvoir qu'elle avait été obligée d'abandonner. Il ne lui fallut pas moins de quatre-vingts ans.

» Soixante-dix ans d'efforts patients et misérablement hypocrites, la première fois; quatre-vingts ans

» rois seront vaincus; que toutes les superstitions religieuses feront place à la lumière; que la liberté, l'égalité, vont succéder à l'esclavage dans lequel l'univers gémissait; que l'homme enfin va rentrer dans ses droits.

» Tandis que notre orateur se livrait à ces déclamations, nous nous regardions les uns les autres comme pour nous dire : Qu'est-ce donc que ce fou-là? Nous primes le parti de l'écouter pendant plus d'une heure, nous réservant d'en rire plus librement entre nous. Ce qui nous paraissait le plus extravagant, c'était le ton de confiance avec lequel il annonçait que désormais les rois ou les tyrans s'opposeraient en vain aux grands projets; que la Révolution était infaillible et qu'elle était prochaine; que les trônes et les autels allaient tomber.

» Il s'aperçut sans doute que nous n'étions pas des maçons de son espèce; il nous quitta pour aller visiter d'autres loges. Après nous être quelque temps divertis de ce que nous prenions pour l'effet d'une cervelle dérangée, nous avons oublié toute cette scène, quand la Révolution est venue nous apprendre combien nous nous étions trompés. » (BARRUEL, *Mémoires*, tome II, page 446). Dans les *Notes* sur quelques articles des deux premiers volumes, Barruel joint d'autres témoignages de ce fait à celui qu'il vient de rapporter ici.

la seconde! On comprend qu'instruite par ses premières expériences, elle ne puisse se résoudre maintenant à lâcher le morceau!

» Elle ne veut donc pas quitter le pouvoir et nous pouvons être assurés qu'elle fera l'impossible pour y rester et achever enfin l'œuvre de ruine à laquelle, depuis deux siècles, elle a employé tant d'astuce et de violences. »

CHAPITRE XIII

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIII^e SIÈCLE

III. — LES ILLUMINÉS

L. Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, constate l'existence de ces sanctuaires plus ténébreux que les loges, « dont les portes ne s'ouvrent à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. »

C'est de ces sanctuaires que descendent dans les loges, et « la lumière », et l'impulsion.

Avant 89, ce fut la secte des « Illuminés » qui imprima à la franc-maçonnerie les directions voulues pour que pût aboutir le projet de révolutionner la France et l'Europe. Après la Restauration, ce fut à la Haute-Vente qu'échut le rôle de préparer les événements auxquels nous assistons et qui doivent compléter et achever l'œuvre interrompue de la Révolution.

« Après les travaux historiques de ces dernières années, dit Mgr Freppel, il n'est plus permis d'igno-

rer la parfaite identité des formules de 1789 avec les plans élaborés dans la secte des Illuminés (1). »

Barruel a mis en plein jour l'organisation de l'Illuminisme, ses doctrines, l'action qu'il exerça sur la franc-maçonnerie et par elle sur le mouvement révolutionnaire.

Pour faire ces révélations, il s'appuie sur des documents, dont il faut d'abord dire l'origine et l'autorité.

Vers l'année 1781, la Cour de Bavière soupçonna l'existence d'une secte qui s'était constituée en ce pays pour se superposer à la franc-maçonnerie. Elle ordonna des recherches, que les sectaires eurent l'art d'écarter ou de rendre inutiles. Cependant, le 22 juin 1784, son Altesse Electorale fit publier dans ses Etats l'interdiction absolue de « toute communauté, société et confraternité secrète ou non approuvée par l'Etat. » Beaucoup de francs-maçons fermèrent leurs loges. Les Illuminés, qui avaient des F. :. à la Cour même, continuèrent à tenir leurs assemblées.

La même année, un professeur de Munich, Babo, dévoila ce qu'il savait de leur existence et de leurs projets dans un livre intitulé *Premier avis sur les francs-maçons*. Le gouvernement déposa alors Weishaupt de la chaire de Droit qu'il occupait à Ingolstadt, non parce qu'on le savait fondateur de l'Illuminisme, ce qui n'était point clair, mais en qualité de « fameux maître des loges (2). » En même temps, deux

1. *La Révolution française*. A propos du centenaire de 1789, p. 34.

2. Weishaupt, « le plus profond conspirateur qui ait jamais paru », dit L. Blanc, plus connu dans les *Annales* de la secte sous le nom de Spartacus, naquit en Bavière vers l'an 1748. Voici le portrait qu'en trace Barruel : « Athée sans remords, hypocrite profond, sans aucun de ces talents supérieurs qui donnent à la vérité des défenseurs célèbres, mais avec tous ces vices et toute cette

professeurs d'humanités à Munich, le prêtre Cosandey et l'abbé Benner, qui, après avoir été les disciples de Weishaupt, s'étaient séparés de lui, reçurent ordre de comparaître devant le tribunal de l'Ordinaire, pour y déclarer, sous serment, ce qu'ils avaient vu chez les Illuminés de contraire aux mœurs et à la religion. On ne savait point alors que ces arrière-loges avaient aussi pour mission de conspirer contre les gouvernements. Barruel a publié leurs dépositions faites le 3 et le 7 avril 1786. Le conseiller aulique Utschneider et l'académicien Grumberger, qui s'étaient retirés de l'ordre, dès qu'ils en avaient connu toute l'horreur, firent également une déposition juridique que Barruel a aussi publiée.

Ces dépositions toutes importantes qu'elles étaient, n'amènèrent point à prendre les mesures qu'elles appe-

ardeur qui donnent à l'impiété, à l'anarchie de grands conspirateurs. Ce désastreux sophiste ne sera connu dans l'histoire que comme le démon, par le mal qu'il a fait et par celui qu'il projetait de faire. Son enfance est obscure, sa jeunesse ignorée; dans sa vie domestique, un seul trait échappe aux ténèbres dont il s'environne, et ce trait est celui de la dépravation, de la scélératesse consommée (inceste et infanticide avoués dans ses propres écrits.)

» Mais c'est plus spécialement comme conspirateur qu'il importe de connaître Weishaupt. Dès que l'œil de la justice le découvre, elle le voit à la tête d'une conspiration, auprès de laquelle toutes celles des clubs de d'Alembert et de Voltaire ne sont que les jeux de l'enfance. On ne sait, et il est difficile de constater si Weishaupt eut un maître, ou s'il fut le père des dogmes monstrueux sur lesquels il fonda son école. »

Une tradition, que Barruel n'a pu contrôler, veut que, vers l'année 1771, un marchand Judlandois, nommé Kolmer, après avoir séjourné en Egypte, se mit à parcourir l'Europe. On lui donne pour disciple le fameux Cagliostro, et l'on affirme qu'il se mit en relation avec Weishaupt.

Il peut se faire que Kolmer fût un messenger du comité

laient, soit que les Illuminés eussent des intelligences au sein même du tribunal, soit que l'éloignement de Weishaupt fit croire que la secte, étant décapitée, disparaîtrait d'elle-même.

Il fallut, dit Barruel, que le ciel s'en mêlât. Déposé de ses fonctions, Weishaupt s'était réfugié à Ratisbonne, plus ardent que jamais à poursuivre son œuvre. Il avait près de lui un prêtre apostat, nommé Lanz. Au moment où il lui donnait ses instructions, avant de l'envoyer porter en Silésie ses mystérieux et funestes complots, la foudre tomba sur eux et Lanz fut tué aux côtés de Weishaupt (1).

L'effroi ne laissa pas aux conjurés assez de liberté d'esprit pour soustraire aux yeux de la justice les

central des sociétés secrètes internationales, ou du Patriarche qui, d'un sanctuaire impénétrable, règle et dirige la guerre faite à la civilisation chrétienne.

Le fin de l'Illuminisme, ce à quoi il devait mener, ne varia jamais dans l'esprit de Weishaupt : plus de religion, plus de société, plus de lois civiles, plus de propriétés, fut toujours le terme fixe de ses complots ; mais il comprenait qu'il était nécessaire de n'y conduire ses adeptes qu'en leur cachant sa pensée dernière. De là des initiations mystérieuses et successives qui occupent une grande partie de l'ouvrage de Barruel. « Je ne puis, écrivait Weishaupt à Xavier Zwack, employer les hommes tels qu'ils sont : il faut que je les forme ; il faut que chaque classe de mon ordre soit une école d'épreuves pour la suivante. »

Comme son secret, sa pensée dernière pouvait être, un jour ou l'autre, divulguée, il prenait bien garde d'exposer sa personne. Il écrivait à ses confidents : « Vous savez les circonstances où je me trouve. Il faut que je dirige tout par cinq ou six personnes : *il faut absolument que je reste inconnu* » (Ecrits originaux). « Quand l'objet de ce vœu (le sien), disait-il encore, est une Révolution universelle, il ne saurait éclater sans exposer celui qui l'a conçu à la vindicte publique. C'est dans l'intimité des sociétés secrètes qu'il faut savoir propager l'opinion. » (T. I, Lettres à Caton, 11 et 25.)

1. Barruel donne ici pour référence : *Apologie des Illuminés*, p. 62.

papiers dont Lanz était chargé. La lecture de ces documents rappela les dépositions de Cosandey, de Benner, d'Utschneider et de Grümberger, et l'on résolut de perquisitionner chez ceux que l'on savait avoir eu des liaisons plus étroites avec Weishaupt.

Le 11 octobre 1786, au moment où Xavier Zwack, conseiller aulique de la régence, — appelé Caton dans la secte, — se croyait à l'abri de toute recherche, des magistrats se transportèrent dans sa maison de Landshut. D'autres firent en même temps une descente au château de Sanderstorf, appartenant au baron de Bassus, — Annibal pour la secte. Ces visites mirent la justice en possession des statuts et des règles, des projets et des discours, en un mot, de tout ce qui constituait les archives des Illuminés. Sur des billets, la plupart écrits en chiffre par Massenhausen, conseiller à Munich, — appelé Ajax par les conjurés, — se trouvaient des recettes pour composer l'Aqua toffana, pour rendre malsain l'air des appartements, etc. La saisie comprit également une collection de cent trente cachets de souverains, de seigneurs, de banquiers, et le secret d'imiter ceux que l'ordre ne pouvait se procurer.

La conspiration de Weishaupt se montra dans ces documents si monstrueuse, dit Barruel, que l'on pouvait à peine concevoir comment toute la scélératesse humaine avait suffi pour s'y prêter.

L'Electeur fit déposer les documents saisis dans les archives de l'Etat. Il voulut en même temps avertir les souverains du danger qui les menaçait tous, eux et leurs peuples. Pour cela, il les fit imprimer sous ce titre : ÉCRITS ORIGINAUX DE L'ORDRE ET DE LA SECTE DES ILLUMINÉS chez Ant. François, imprimeur de la cour de Munich, 1787.

La première partie de cet ouvrage contient les écrits découverts à Lanshut chez le conseiller de la Régence, sieur Zwack, les 11 et 12 octobre 1786.

La seconde partie contient ceux qui ont été trouvés lors de la visite faite par ordre de son Altesse électorale, au château de Sanderstof.

En tête du premier volume et sur le frontispice du second, se trouve cet avertissement bien digne d'attention : « Ceux qui auraient quelque doute sur l'authenticité de ce recueil, n'ont qu'à s'annoncer aux Archives secrètes de Munich, où l'on a ordre de leur montrer les pièces originales. »

Dans ces deux volumes, se trouve réuni tout ce qui peut porter à l'évidence la conspiration antichrétienne la plus caractérisée. On y voit les principes, l'objet, les moyens de la secte, les parties essentielles de son code, la correspondance entre les adeptes et leur chef, leurs progrès et leurs espérances. Barruel dans ses *Mémoires* en reproduit les pièces les plus intéressantes (1). Chacune des Puissances de l'Europe reçut donc ces documents. Toutes furent

1. Les autres ouvrages dont Barruel a tiré ses preuves sont :

1^o *Le véritable Illuminé ou le parfait Rituel des Illuminés*. Le baron Knigge, surnommé Philon dans la secte, qui est l'auteur de ce code, a attesté en ces termes la sincérité de cette publication : « Tous ces grades, tels que je les décris, ont paru cette année imprimés à Edesse (c'est-à-dire à Francfort sur-le-Mein) sous le titre de *Véritable illuminé*. Je ne sais quel est cet éditeur, mais ils sont absolument tels qu'ils sont sortis de ma plume, tels que je les ai rédigés. » (*Dernier éclaircissement de Philon*, p. 96.)

2^o *Dernier éclaircissement ou dernier mot* de Philon. Ce sont les réponses de Knigge à diverses questions sur ses liaisons avec les Illuminés.

3^o Divers travaux de Spartacus (Weishaupt) et de Philon (Knigge). Après les *Ecrits originaux*, cet ouvrage est le plus important qui ait paru sur l'Illuminisme.

4^o *Histoire critique des grades de l'Illuminisme*. Tout ce

ainsi averties authentiquement de la monstrueuse Révolution méditée pour leur perte et celle de toutes les nations. L'excès même de ces complots les leur fit peut-être regarder comme chimériques, jusqu'au moment où éclatèrent les événements qu'ils préparaient.

En Bavière, on mit à prix la tête de Weishaupt; il se réfugia auprès de son Altesse le duc de Saxe-Gotha. La protection qu'il y trouva, celle dont jouirent dans diverses cours plusieurs de ses adeptes, s'expliquent par le nombre des disciples qu'il avait dans les postes les plus éminents, au rang même des princes (1).

qui y est dit est prouvé par les lettres mêmes des grands adeptes.

5^o *L'Illuminé dirigeant.* C'est le complément du n^o 3.

6^o *Dépositions remarquables sur les Illuminés.* Comme tout est juridique dans ces dépositions, comme elles ont été confirmées par serment devant les tribunaux, nul besoin d'insister sur leur force probante.

7^o *Les apologies des Illuminés.*

Outres les documents qu'il eut en mains, Barruel put se renseigner par d'autres voies. Les voyages qu'il avait faits en divers pays l'avaient mis en relation avec nombre de personnages qui, de vive voix et par correspondance, le mirent au courant de ce qui se passait près d'eux.

1. Barruel donne la liste des personnages qui ont fait partie de la secte des Illuminés depuis sa fondation, 1776, jusqu'à la découverte de ses écrits originaux en 1786. Nous y trouvons les noms propres des conjurés, leurs noms de guerre, leurs résidences, leurs qualités, fonctions et dignités, etc

Nous y relevons ce qui suit à cause de l'intérêt plus particulier qu'il présente.

Dans le monde ecclésiastique : 1 évêque, vice-président du conseil spirituel à Munich, — 1 premier prédicateur — 1 curé, — 1 prêtre, — 1 ecclésiastique, — 2 ministres luthériens.

— 1 prêtre, — 1 ecclésiastique, — 2 ministres luthériens.
Dans la noblesse : 1 prince, — 2 ducs, — 2 comtes, — 7 barons.

Dans la magistrature : 1 conseiller aulique de la Régence, — 1 vice-président, — 17 conseillers, — 2 juges,

Excepté Weishaupt, qui avait su échapper à ses juges, pas un des conjurés n'avait été condamné en Bavière à des peines plus fortes que l'exil ou une prison passagère, et depuis le Holstein jusqu'à Venise, depuis la Livonie, jusqu'à Strasbourg, pas la moindre recherche n'avait été faite dans leurs loges. La plupart des adeptes reconnus pour les plus coupables, avaient trouvé bien plus de protection que d'indignation. Aussi, la secte se garda bien d'abandonner la partie. Zwack écrivit : « Il faut, pour rétablir nos affaires, que, parmi les F. :. échappés à nos revers, quelques-uns des plus habiles prennent la place de nos fondateurs, qu'ils se défassent des mécontents et que, de concert avec de nouveaux élus, ils travaillent à rendre à notre société sa première vigueur. Weishaupt, dans une lettre à Fischer, faisait entendre cette menace contre ceux qui le chassaient d'Ingolstad : « Nous changerons un jour leur joie en pleurs. »

Edifiés sur la valeur des documents que Barruel met en œuvre dans ses *Mémoires* (1), nous pouvons,

— 1 procureur, — 1 secrétaire des Etats, — 1 secrétaire d'ambassade, — 1 chancelier, — 1 coadjuteur, et un secrétaire de coadjuteur, — 1 surintendant, — 1 trésorier, — 1 commissaire, — 1 bailli.

Dans l'armée : 1 général, gouverneur d'Ingolstad, — 1 officier, — 1 capitaine, — 1 major.

Dans l'enseignement : 1 professeur de théologie catholique et 1 professeur de théologie protestante, — 4 professeurs, — 1 instituteur dans une maison princière, — 1 gouverneur des enfants d'un comte, — 1 bibliothécaire, — 1 libraire.

Autres professions : Le médecin de l'Electrice douairière, — un autre médecin, — etc., sans compter, dit Barruel, un nombre prodigieux d'autres adeptes désignés seulement par leurs noms de guerre et dont le vrai nom n'a pas été découvert.

1. Barruel renvoie aux *Ecrits originaux*.

en toute confiance, pénétrer dans l'autre des Illuminés et nous rendre spectateurs des trames par lesquelles ils préparaient la Révolution.

Weishaupt était, avons-nous dit, professeur à l'Université d'Ingolstadt quand il jeta les fondements de l'Illuminisme, le 1^{er} mars 1776. Parmi les étudiants qui suivaient son cours, il choisit Massehausen, qui fut depuis conseiller à Munich et auquel il donna le nom d'Ajax, et Merz qui fut plus tard secrétaire de l'ambassadeur de l'Empire à Copenhague; il lui donna pour nom de guerre Tibère. Il dit au premier : « Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher dans l'univers. Vous qui êtes mon Pierre, pourquoi vous laisserai-je oisif et tranquille? Allez donc et prêchez. » L'année 1776 précède de bien peu celle de la Révolution; et ce sont là de bien faibles commencements. Mais n'oublions pas que la franc-maçonnerie était organisée depuis plus longtemps et que la secte des Illuminés n'avait qu'à lui donner sa dernière impulsion.

Pas plus de deux ans plus tard, le 13 mars 1778, Weishaupt, dans une lettre adressée à Tibère, Merz se félicitait ainsi du succès de son entreprise : « J'ai un plaisir extrême à vous apprendre les heureux progrès de mon ordre... Je vous conjure, mettez donc la main à l'œuvre. Dans cinq ans, vous serez étonné de ce que nous aurons fait. Le plus difficile est surmonté. Vous allez nous voir faire des pas de géant. »

Ce qui lui donnait cette confiance, c'était la facilité qu'il trouvait à séduire des hommes jouissant de la considération publique. A Eichstad, où se trouvait la loge qu'il présidait lui-même, il poussa ses tentatives jusque sur deux chanoines.

Bientôt, il put envoyer des missionnaires dans toute l'Allemagne et toute l'Italie. Nous dirons plus tard comment l'Illuminisme s'introduisit en France.

Du fond de son sanctuaire, il suivait tous ses adeptes et entretenait avec eux des rapports continuels. La correspondance de Voltaire est prodigieuse; elle n'approche pas de celle de Weishaupt.

Comme Voltaire d'ailleurs, ou plutôt comme d'Alembert, il s'ingéniait à placer ses hommes auprès des princes, à les introduire dans leurs conseils, à les faire pénétrer dans leurs congrès (1). « L'histoire aura sans doute un jour à dire avec quel art il sut, au congrès de Rastadt, faire combiner les intérêts de sa secte avec ceux des Puissances et avec ses serments de les détruire toutes. Celui de ses disciples qui le suivit le mieux sous ce rapport ce fut Xavier Zwack : « Personne ne sut jamais mieux prendre les airs d'un serviteur zélé pour son prince, pour sa patrie et la société, tout en conspirant contre son prince, sa patrie et la société. »

En différents endroits de son ouvrage, au cours de sa narration, Barruel s'est amené à parler des hauts personnages que Weishaupt gagna en grand nombre, soit par lui-même, soit par ses affiliés. Il sut faire de ces princes des instruments, des apôtres et les propagateurs d'une conspiration dont ils devaient être les premières victimes.

Mais ce à quoi Weishaupt s'appliqua le plus, ce fut de s'emparer de la direction de la franc-maçonnerie. Dès les premiers jours de la fondation de sa secte, et peut-être même auparavant, il avait compris le parti qu'il tirerait pour ses complots de la multitude des francs-maçons répandus sur les divers points du monde, si jamais il pouvait obtenir leur concours.

En l'année 1777, il s'était fait recevoir à Munich,

1. Voir Barruel, IV, p. 47, 52, 174, etc.

à la loge appelée de Saint-Théodore. Il avait ainsi qualité pour s'immiscer dans leurs convents. Ce qu'il avait fait lui-même, il recommandait à ses initiés de le faire également. « Il avait les secrets de la franc-maçonnerie, observe Barruel, et les francs-maçons n'avaient pas les siens. » Il savait que lui et eux tendaient au même but, mais se trouvaient placés, sur la route qui y menait, à des points inégalement distants du but. Nous verrons tout cela se reproduire au siècle suivant avec la Haute-Vente. M. Copin-Albancelli, dans son livre *Le pouvoir occulte contre la France*, a mis en pleine lumière cette hiérarchie entre les diverses sociétés secrètes, et les supérieures pénétrant par quelques-uns de leurs membres dans les inférieures pour leur imprimer la direction que sans doute elles reçoivent elles-mêmes de plus haut.

Le démon des Révolutions, dit Barruel, servit Weishaupt à souhait pour l'exécution de son dessein. Il lui envoya un baron Hanovrien, nommé Knigge « Philon-Knigge ». « Qu'on me donne six hommes de cette trempe, dit Weishaupt quand il l'eut connu, et avec eux je change la face de l'univers (1). » Ces deux tisons d'enfer se complétaient l'un l'autre. Une occasion unique se présenta pour mettre leurs desseins à exécution.

On était à l'année 1780. Sous la protection et les auspices de son Altesse le prince Ferdinand, duc de Brunswick, une assemblée générale des députés maçonniques venait d'être convoquée à Wilhelmsbad pour l'année suivante. « Ce n'était pas une société insignifiante, dit Barruel, que celle dont les députés accoururent de toutes les parties du monde. » Bien des francs-maçons à cette époque croyaient pouvoir

1. *Ecrits originaux*, T. I, Lettre 56.

porter à trois millions le nombre de leurs initiés; ceux de la loge *La candeur*, établie à Paris, se flattaient, dans leur encyclique du 31 mai 1782, d'en trouver un million en France seulement.

« Quel étrange intérêt appelle dans une cour de l'Allemagne, de toutes les parties de l'Europe, du fond même de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, les agents, les élus de tant d'hommes, tous unis par le serment d'un secret inviolable sur la nature de leurs associations et sur l'objet de leurs mystères? quels projets apportaient avec eux les députés d'une association si formidable? » La réponse est que la Révolution était décrétée, que l'heure de la Révolution était proche. Dans ce coin de l'Allemagne et par ce convent se trouvait et s'allumait le foyer d'où devait partir l'incendie qui allait ravager l'Europe.

D'autres assemblées de francs-maçons avaient été tenues depuis une vingtaine d'années à Brunswick, à Wiesbaden et en d'autres villes allemandes; aucune n'avait été aussi générale; aucune n'avait réuni une telle variété de sectes. « C'était en quelque sorte, dit Barruel, tous les éléments du chaos maçonnique réunis dans le même centre. »

« Les F. . . arrivaient de tous côtés munis de passe-ports de l'autorité civile. Pendant plus de six mois, ils entrèrent et délibérèrent tranquillement dans leur immense et ténébreuse loge, sans que les magistrats daignassent s'inquiéter de ce qui s'y passait pour eux ou pour leurs peuples. Si les corps religieux, si le corps épiscopal lui-même avaient, en ces jours, tenu une assemblée générale, le souverain eût réclamé le droit d'y envoyer des commissaires; il les aurait chargés de veiller à ce que, sous prétexte de questions religieuses, il ne se passât rien de contraire aux droits de l'Etat. Ici, la politique s'en reposa

sans doute sur les princes que les maçons comptaient parmi leurs F.. Elle ne savait pas qu'il n'est pour les adeptes de ce rang que des demi-confidences.

Weishaupt envoya donc à Wilhelmsbad son lieutenant Knigge (1), dans la pensée et peut-être avec la mission, venue de la direction suprême des sociétés secrètes, qui les avait convoquées, d'entraîner toutes les diverses sectes de la franc-maçonnerie dans le mouvement révolutionnaire.

Knigge jugea plus expédient de se tenir à la porte de l'assemblée, d'en surveiller les démarches et d'y agir par ses confidents plus que par lui-même. Il se servit surtout de l'adepte *Minos*, c'est-à-dire du baron Dittfurth, conseiller à la chambre impériale de Wetzlar, qu'il savait rempli de zèle et d'enthousiasme pour l'Illuminisme et qu'il avait eu soin de faire mettre au rang des députés. « Les principales dispositions convenues entre Knigge et Dittfurth, dit Barruel, furent décrétées par le congrès. » Nous n'entrerons point dans le détail des manœuvres qu'il accomplit pour arriver à son but; on peut les lire dans le quatrième volume des *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*. Il suffira de dire que ce but fut atteint.

« Si je ne craignais pas d'accabler d'étonnement et de douleur les francs-maçons honnêtes, dit Barruel, je les engagerais ici de peser un instant ces paroles :

1. Le baron Knigge, surnommé *Philon*, est le plus fameux des Illuminés après l'auteur de la secte. Il se chargea de rédiger et rédigea en effet presque tout le code des Illuminés sous ce titre *Véritable illuminé*, imprimé à Francfort-sur-le-Mein. Dans un autre ouvrage : *Dernier éclaircissement*, il donne son histoire, celle de l'Illuminisme, de ses conventions avec les chefs de la secte et des travaux qu'il entreprit pour elle.

« Tous furent enchantés, tous dans l'enthousiasme ! Elus et Rose-Croix, Frères Templiers, Frères de Zennendorff et Frères de Saint-Jean, chevaliers du soleil et chevaliers Kadosch, philosophes parfaits, tous écoutent, reçoivent avec admiration les oracles de l'Epopée Hiérophante (Knigge) rendant à la clarté primitive leurs antiques mystères, montrant dans leur Hiram leur Mac-Renac, et leur Pierre polie, toute l'histoire de cette liberté et de cette égalité primitives, toute cette morale qui n'est pas autre chose que l'art de se passer de prince, de gouvernement, de religion et de propriété ! »

Un des membres les plus distingués de la noblesse du Dauphiné, le comte de Virieu, qui avait été trompé par les apparences mystiques du système de Saint-Martin, fondateur d'un Illuminisme distinct de celui de Weishaupt, faisait partie de la loge des *Chevaliers bienfaisants de Lyon*, et avait été, en cette qualité, délégué au congrès de Wilhelmsbad. De retour à Paris, pressé par le comte de Gilliers : « Je ne vous dirai pas les secrets que j'apporte, dit-il, mais ce que je crois pouvoir vous dire, c'est qu'il se trame une conspiration si bien ourdie et si profonde, qu'il sera bien difficile, et à la religion, et aux gouvernements de ne pas succomber. » (1)

L. Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, a fort bien caractérisé l'œuvre de Weishaupt : « Par le seul attrait du mystère, la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même

1. Dans une lettre adressée à la *Gazette de France*, le 26 février 1909, M. Gustave Bord dit : « Virieu non seulement n'abandonna pas la Franc-Maçonnerie, mais je puis prouver qu'en 1788, il fit tous ses efforts pour retenir dans la secte le duc d'Haire qui avait donné sa démission ».

souffle des milliers d'hommes dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux; les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés; avec une légion pareille peser secrètement sur les cœurs envelopper les souverains, diriger à leur insu les gouvernements, et mener l'Europe à ce point que toute superstition (lisez toute religion) fût anéantie, toute monarchie abattue, tout privilège de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli : tel fut le plan gigantesque de l'Illuminisme. »

CHAPITRE XIV

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIII^e SIÈCLE

IV. — LES JACOBINS

C'est du convent de Wilhelmsbad que datent les progrès de la secte bavaroise qui devait donner l'impulsion définitive à la Révolution.

« Après les travaux historiques de ces dernières années, dit Mgr Freppel (1), il n'est plus permis d'ignorer la parfaite identité des formules de 1789 avec les plans élaborés dans la secte des illuminés, dont Weishaupt et Knigg étaient les promoteurs, et tout particulièrement au congrès général des loges maçonniques tenu à Wilhelmsbad en 1871. On ne saurait oublier, d'ailleurs, avec quel empressement accoururent à Paris, pour prendre une part active à tous les événements, le Suisse Pache, l'Anglais Payne, le Prussien Clootz, l'Espagnol Guzman, le Neufchâtelois Abarat, l'Américain Fournier, l'Autrichien Prey, les Belges Proly et Dubuisson, un prince de Hesse, des Polonais, des Italiens, des Bataves, et des transfuges

1. *La Révolution française* (à propos du centenaire de 1789), p. 34.

de tous les pays dont la Révolution accepta les services et fit la fortune. »

Les députés des loges, après avoir reçu le baptême de l'Illuminisme, retournent dans leurs pays et travaillent partout la franc-maçonnerie dans le sens qui leur a été marqué : en Autriche, en France, en Italie, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Pologne. « La contagion est si rapide que bientôt l'univers sera rempli d'Illuminés. » Leur centre est désormais à Francfort, du moins pour ce qui est d'organiser l'action révolutionnaire. Nous verrons ce qui y fut résolu contre la dynastie capétienne, sommet de l'ordre social européen. Knigge y établit son siège. De là, il étend de l'Orient à l'Occident et du Nord au Midi ses conspirations, il initie à ses mystères, et il recrute cette multitude de têtes et de bras dont la secte a besoin pour les révolutions qu'elle médite.

« Sur la France, dit Barruel, la secte a des desseins plus profonds. » Dans le plan de Weishaupt et de Knigge, les Français devaient être les premiers à agir, mais les derniers à être instruits. On comptait sur leur tempérament. « On se sentait assuré que leur activité n'attendrait pas pour éclater que soit venue l'heure où l'Europe entière serait en révolution pour abattre chez eux les autels et le trône. »

Il s'y trouvait cependant déjà quelques adeptes dès 1782, ceux des députés des loges qui avaient été admis au secret, lors de l'assemblée de Wilhelmsbad. Les deux plus connus, et qui devaient avoir l'action la plus funeste, étaient Diétrich (1), maire de Strasbourg, et Mirabeau.

1. C'est chez lui que fut chantée pour la première fois la Marseillaise.

Celui-ci, chargé d'une mission en Prusse par les ministres de Louis XVI, s'y lia étroitement avec Weishaupt et se fit initier à Brunswick à la secte des illuminés, quoiqu'appartenant déjà depuis longtemps à d'autres sociétés secrètes. De retour en France, il *illumina* Talleyrand et d'autres collègues de la loge *Les Amis réunis* (1). Il introduisit aussi les nouveaux mystères dans la loge appelée des *Philalètes*. Les chefs de la conspiration s'occupaient alors principalement de l'Allemagne. Mirabeau leur affirma qu'en France le terrain était admirablement préparé par Voltaire et les Encyclopédistes et qu'ils pouvaient se mettre à l'œuvre en toute assurance. Ils donnèrent donc mission à Bode, conseiller intime, à Weymar, qu'ils surnommaient Aurelius, et à cet autre élève de Knigge, nommé Bayard dans la secte, et qui, de son vrai nom, était le baron de Busche, Hanovrien au service de la Hollande.

Les circonstances étaient en effet, on ne peut plus favorables pour leur propagande. Comme le dit Baruel, « les disciples de Voltaire et de Jean-Jacques avaient préparé dans les loges le règne de cette *égalité* et de cette *liberté* dont les derniers mystères devenaient par Weishaupt ceux de l'impiété et de l'anarchie la plus absolue.

« L'égalité et la liberté, disait celui-ci, sont les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originaire et primitive, reçoit de la nature; la première atteinte à cette égalité fut portée par la propriété;

1. En 1776, écrit Henri Martin, le jeune Mirabeau avait rédigé un plan de réformes, où il proposait à l'ordre maçonnique de travailler avec modération, mais *avec résolution* et activité soutenue, à *transformer progressivement le monde, à miner le despotisme, à poursuivre l'émancipation civile, économique, religieuse*, la pleine conquête de la liberté individuelle. (*Histoire de France*, t. XVI, p. 435.)

la première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou les gouvernements; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles : donc, pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile et finir par l'abolition de toute propriété (1).

Dans ces mêmes discours, Weishaupt traçait aux initiés cette ligne de conduite pour arriver à l'anéantissement de la propriété, de la société civile et de la religion, but de son institution.

« Le grand art de rendre infaillible une Révolution quelconque, c'est d'*éclairer les peuples*. Les éclairer, c'est insensiblement amener l'opinion publique au vœu des changements qui sont l'objet de la Révolution méditée.

» Quand l'objet de ce vœu ne saurait éclater, sans exposer celui qui l'a conçu à la vindicte publique, c'est dans l'intimité des sociétés secrètes qu'il faut savoir propager l'opinion.

» Quand l'objet de ce vœu est une Révolution universelle, tous les membres de ces sociétés tendant au même but, s'appuyant les uns les autres, doivent chercher à dominer invisiblement et sans apparence de moyens violents, non pas sur la partie la plus éminente ou la moins distinguée d'un seul peuple, mais sur les hommes de tout état, de toute nation, de toute religion. Souffler partout un même esprit, dans le plus grand silence et avec toute l'activité possible, diriger tous les hommes épars sur la surface de la terre vers le même objet.

» Voilà ce sur quoi s'établit le domaine des so-

1. Barruel, III, 24.

ciétés secrètes, ce sur quoi doit porter l'empire de l'Illuminisme.

» Cet empire, une fois établi par l'union et la multitude des adeptes, que la force succède à l'empire invisible; liez les mains à tous ceux qui résistent, subjuguez, étouffez la méchanceté dans son germe, c'est-à-dire tout ce qui reste d'hommes que vous n'aurez pas pu convaincre » (1).

Ainsi instruites par les délégués de l'Illuminisme, les loges, ou du moins les arrière-loges, se mirent à l'œuvre et commencèrent par s'organiser plus fortement.

Un « Rapport lu à la Tenue plénière des Respectables Loges *Paix et Union* et la *Libre Conscience* à l'Orient de Nantes, le lundi 23 avril 1883 » a été

1. Instructions données à celui qui reçoit le grade d'Epopte ou prêtre illuminé pour la direction des Illuminés d'ordre inférieur.

« C'est à pratiquer nos travaux que tu es appelé aujourd'hui. Observer les autres jour et nuit; les former, les secourir, les surveiller; ranimer le courage des pusillanimes, l'activité et de zèle des tièdes; prêcher et enseigner les ignorants; relever ceux qui tombent, fortifier ceux qui chancellent, réprimer l'ardeur des téméraires, prévenir la désunion, cacher les fautes et les faiblesses, prévenir l'imprudence et la trahison, maintenir enfin la subordination envers les supérieurs, l'amour des Frères entre eux, tels et plus grands encore sont les devoirs que nous t'imposons... Aidez-vous, appuyez-vous mutuellement; augmentez votre nombre. Êtes-vous devenus nombreux à un certain point? Vous êtes-vous fortifiés par votre union? N'hésitez plus; commencez à vous rendre puissants et formidables aux méchants (c'est-à-dire à ceux qui résistent à nos projets). Par cela seul que vous êtes assez nombreux pour parler de force et que vous en parlez, par cela seul, les méchants, les profanes commencent à trembler. Pour ne pas succomber au nombre, plusieurs deviennent bons (comme nous) d'eux-mêmes et se rangent sous nos drapeaux. Bientôt vous êtes assez forts pour lier les mains aux autres, pour les subjuguier. » Barruel, III, p. 171, 199.

imprimé en brochure sous ce titre : *Du Rôle de la Franc-Maçonnerie au XVIII^e siècle.*

A la page 8, nous lisons que la fondation (en 1772) du Grand Orient de France, qui fut une concentration des troupes maçonniques françaises jusque-là dispersée donna « une force considérable à la Franc-Maçonnerie. »

« Elle prit tout son développement (continue le Rapport), si bien qu'en 1789 elle ne comptait pas moins de 700 Loges en France et dans ses colonies, sans compter un grand nombre de Chapitres et d'Aréopages. Ce fut de 1772 à 1789 qu'elle élaborait la grande Révolution qui devait changer la face du monde...

» C'est alors que les Francs-Maçons vulgarisèrent les idées qu'ils avaient puisées dans leurs Loges...

» Quels hommes sortirent de ces Loges, où bouillonnait la pensée humaine! Sieyès (L.:. n° 22), les deux Lameth, Lafayette (L.:. *La Candeur*), Bailly, Brissot, Camille Desmoulins, Condorcet, *Danton*, (L.:. *Les deux Sœurs*)... *Hébert*, Robespierre et tant d'autres!... (*Rapp.*, p. 8).

Le Grand Orient fut dès lors ce qu'il est aujourd'hui le grand Parlement maçonnique de toutes les loges du royaume qui y envoyaient leurs députés. Le tableau de sa correspondance nous montre, en l'année 1787, pas moins de 282 villes ayant chacune des loges régulières sous sa direction. Dans Paris seulement, il en comptait dès lors 81; il y en avait 16 à Lyon, 7 à Bordeaux, 5 à Nantes, 6 à Marseille, 10 à Montpellier, 10 à Toulouse, et presque dans chaque ville un nombre proportionné à la population (1).

1. M. Gustave Bord a pu retrouver 154 loges parisiennes, 322 loges provinciales et 21 loges de régiment. On sait

Les loges de la Savoie, de la Suisse, de la Belgique, de la Prusse, de la Russie, de l'Espagne, recevaient du même centre les instructions nécessaires à leur coopération. En cette même année 1787, on comptait, dit Deschamps, d'après les sources historiques fort sûres, 703 loges en France, 627 en Allemagne, 525 en Angleterre, 284 en Ecosse, 227 en Irlande, 192 en Danemark, 79 en Hollande, 72 en Suisse, 69 en Suède, 145 en Russie, 9 en Turquie, 85 dans l'Amérique du Nord, 120 dans les possessions d'outre-mer des Etats européens.

La parole de Louis Blanc n'est que trop vraie : « A la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense; répandue dans l'Europe entière, elle présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile. »

Sous le Grand Orient, la *Loge des Amis réunis* était chargée de la correspondance étrangère. Son Vénérable était Savalette de Lange, chargé de la garde du trésor royal, honoré par conséquent de toute la confiance du souverain, ce qui ne l'empêchait point d'être l'homme de toutes les loges, de tous les mystères et de tous les complots. Il avait fait de sa loge le lieu de plaisirs de l'aristocratie. Tandis que les concerts et les bals y retenaient les F.:. et les S.:. de haut parage, il se retirait dans un sanctuaire où l'on n'était admis qu'après avoir juré haine à tout culte et à tout roi. Là étaient les archives de la

que la Révolution ne fut possible que grâce à la soudaine dissolution de l'armée royale : or, à lire attentivement la composition des 21 Loges de régiment, on se persuade facilement que rien n'était — en 1771 — plus probable que cette dissolution. La Maçonnerie était installée dans l'armée dès l'origine par les régiments irlandais; elle envahit les troupes nationales; elle y jeta forcément l'indiscipline.

correspondance secrète, là se tenaient les conseils mystérieux.

« Il y avait, dit Barruel, des antres moins connus et plus redoutables encore. Là on évoquait les esprits et on interrogeait les morts, ou, comme dans la loge d'Ermonville, on se livrait à la plus horrible dissolution des mœurs. »

Pour que la maçonnerie passât de la propagande doctrinale et de l'influence morale à l'action politique, un travail d'organisation et de concentration de toutes les obédiences était nécessaire. Il se fit, et le duc de Chartres, plus tard Philippe-Egalité, en fut le pivot. Ce prince était tout désigné pour être le chef des conjurés et leur servir d'égide. « Il le fallait puissant, dit Barruel, pour appuyer tous les forfaits qu'ils avaient à commettre; il le fallait atroce, pour qu'il s'effrayât peu du nombre des victimes que devaient entraîner tous ces forfaits. Il lui fallait non pas le génie de Cromwel, mais tous ses vices. Il voulait régner. Mais, pareil au démon, qui veut au moins des ruines s'il ne peut s'exalter, Philippe avait juré de s'asseoir sur le trône, dût-il se trouver écrasé par sa chute. (1). » Louis XVI avait été averti,

1. M. Stéphane Pol a publié, en 1900, un manuscrit inédit de Elizabeth Duplay, veuve du conventionnel Le Bas. Aux *Notes éparses*, on lit : « Robespierre eut une impression affreuse du vote (pour la mort de Louis XVI) du duc d'Orléans : « Quoi ! dit-il, lorsqu'il pouvait se récuser si aisément. »

La citoyenne Le Bas ajoute : « Cet homme profondément immoral et si désireux de devenir roi, avait répandu la plus grande partie de sa fortune pour parvenir à son but : les Mirabeau, les Danton, les Camille Desmoulins, les Collot-d'Herbois, les Billaud-Varennes et tant d'autres aussi méprisables que lui avaient eu part à ses prodigalités corruptrices ».

A la mort de Louis XVI, voyant qu'il avait été joué, il envoya à la Franc-Maçonnerie sa démission dans une lettre pleine d'amertume.

il resta dans une sécurité dont il ne reconnut l'illusion qu'à son retour de Varennes. « Que n'ai-je cru, il y a onze ans ! Tout ce que je vois aujourd'hui, on me l'avait annoncé (1). »

Philippe était déjà Grand-Maître du corps écossais, le plus considérable de l'époque, quand, en 1772, il joignit à cette Grande-Maîtrise celle du Grand Orient. Ses conjurés lui amenèrent alors la Mère-Loge anglaise de France. Deux ans après, le Grand-Orient s'affilia régulièrement les Loges d'adoption et les fit ainsi passer sous la même direction. L'année suivante, le Grand Chapitre général de France se joignait aussi au Grand-Orient. Enfin, en 1781, un traité solennel intervint entre le Grand-Orient et la Mère-Loge du rite écossais.

La concentration ainsi faite, on se prépara à l'action. A l'issue du convent de Wilhelmsbad, Knigge avait fondé à Francfort le groupe des *Eclectiques*. Ce groupe n'avait encore que quatre années d'existence, lorsqu'il fut trouvé assez nombreux et assez répandu au dehors pour en convoquer une assemblée générale

1. *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 74 à 81.

Puisque Varennes se présente ici sous notre plume, rappelons que lorsque les armées allemandes étaient en marche sur Paris, le roi de Prusse fit arrêter ses troupes à Varennes et là, ayant à ses côtés Bismarck et Moltke, les deux génies de la victoire, il réunit autour de lui les principaux officiers et leur adressa ces paroles : « Vous savez où nous sommes et quel attentat s'y est accompli, il y a quatre-vingts ans. C'est d'ici que sont partis tous les malheurs qui sont tombés sur la France. Quand une nation traite ainsi son roi, la main de Dieu s'appesantit sur elle. »

A quelque temps de là, le roi Guillaume, proclamé empereur allemand, pour fruit de la victoire, rappela lui-même l'incident au cardinal de Bonnechose et le commenta de manière à en faire une leçon pour la France. (*Vie du cardinal de Bonnechose*, par Mgr Besson, t. II, p. 146.)

à la *Grande Loge Eclectique*. Là, fut résolu l'assassinat de Louis XVI et du roi de Suède (1). Le fait est aujourd'hui incontestable : les témoignages abondent. D'abord celui de Mirabeau qui, à l'ouverture des Etats-Généraux, dit en montrant le roi : « Voilà la victime » ; puis celui du comte de Haugwitz, ministre de Prusse, au congrès de Vérone, où il accompagna son souverain, en 1822. Il y lut un mémoire qu'il aurait pu intituler « ma confession ». Il dit que non seulement il avait été franc-maçon, mais qu'il fut chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques en divers pays. « C'est en 1777 que je » me chargeai de la direction des Loges de Prusse, » de Pologne et de Russie.

» J'y ai acquis la ferme conviction que tout ce » qui est arrivé en France, depuis 1788, la Révolution française, enfin, y compris l'assassinat du Roi » avec toutes ses horreurs, non seulement avait été » décidé dans ce temps, mais que tout avait été » préparé par des réunions, des instructions, des serments et des signaux qui ne laissent aucun doute » sur l'intelligence qui a tout préparé et tout conduit. » « Que ceux qui connaissent mon cœur et mon

1. C'est au grand théâtre de Stockholm que Gustave III fut assassiné par quatre seigneurs de sa cour. Les meurtriers répandirent le bruit que le roi avait été frappé par un révolutionnaire français. Mais bientôt ils furent découverts. Gustave n'avait été que blessé, mais le quatorzième jour il mourut empoisonné, déclara le médecin Dalberg. Le meurtre de Gustave et l'arrivée au pouvoir de son frère étaient préparés de longue date par les loges, ainsi qu'en témoignent les papiers du duc de Sudermanie, ainsi que les procès-verbaux qu'il faisait dresser et qu'il paraphait à la suite des séances de magnétisme maçonnique auxquelles il avait assisté en 1783. La maçonnerie avait mis neuf ans à trouver cinq truands en Suède pour assassiner Gustave.

intelligence jugent de l'impression que ces découvertes produisirent sur moi (1). »

En 1875, le 7 avril, le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, écrivit à l'un de ses amis une lettre qui fut communiquée à M. Léon Pagès et publiée par celui-ci. On y lit : « Il y eut à Francfort en 1784, une assemblée de francs-maçons, où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Marie de Bouleguey, président du Parlement. Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus... Le dernier survivant (des deux) l'a dit à M. Bourgon (Président de chambre honoraire à la Cour) qui a laissé une grande réputation de probité, de droiture et de fermeté parmi nous. Je l'ai beaucoup connu et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis quarante-deux ans et il est mort assez récemment. Il a raconté souvent le fait à moi et à d'autres. »

Mgr Besson, alors vicaire général du cardinal Mathieu et depuis évêque de Nîmes, compléta cette révélation en ces termes : « Je puis confirmer la lettre du cardinal par des détails qui ne sont pas sans intérêt et qui m'ont été racontés souvent à Besançon, non seulement par M. le président Bourgon, mais par M. Weiss, bibliothécaire de la ville, membre de l'Institut et le principal auteur de la *Biographie universelle*, publiée sous le nom de Michaud. M. Bourgon et M. Weiss étaient des hommes de bien dans toute la force du mot... M. de Raymond

1. L'écrit de cet homme d'Etat a été publié pour la première fois à Berlin en 1840, dans l'ouvrage intitulé *Dorrev's Denkschriften und Briefen zur charackteristik der wet und litteratur*. (T. IV, p. 211 et 221.)

La citation ci-dessus est tirée de *Histoire et documents sur la franc-maçonnerie*, par le Dr Eckert.

vécut jusqu'en 1839. Ce fut lui qui leur révéla le secret des loges sur la condamnation de Louis XVI, à un âge où l'on ne doit plus au monde que la vérité. M. Weiss et M. le président Bourgon citaient encore sur ce sujet les aveux du baron Jean Debry, préfet du Doubs. Franc-maçon, conventionnel et régicide, ce personnage, que les événements avaient éclairé, joua, à Besançon un rôle honorable, dans les douze années qu'il y passa de 1801 à 1814. »

Mais voici qui achèvera de convaincre. Dans les premiers jours de mars 1898, le R. P. Abel, Jésuite de grande renommée en Autriche, dans l'une de ses conférences pour hommes données à Vienne à l'occasion du Carême, dit : « En 1784, il y eut à Francfort une réunion extraordinaire de la grande Loge Eclectique. Un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI, roi de France, et de Gustave, roi de Suède. Cet homme s'appelait Abel. C'était mon grand-père. » Un journal juif, *La nouvelle Presse libre*, ayant reproché à l'orateur d'avoir ainsi déconsidéré sa famille, le P. Abel dit à la conférence suivante : « Mon père, en mourant, m'a marqué, comme sa dernière volonté, que je m'appliquerais à réparer le mal que lui et nos parents avaient fait. Si je n'avais pas eu à exécuter cette prescription du testament de mon père, daté du 31 juillet 1870, je ne parlerais point comme je le fais (1). »

1. Le P. Abel est fils du fameux ministre de Bavière dont la carrière mérite d'être rappelée en deux mots.

D'abord libéral, agent du parti prusso-maçonnique, en Bavière, et par conséquent fidèle à la tradition de son père, le franc-maçon de 1784, le ministre Abel se convertit à la suite de la mort de sa femme, et devint ce que les Prussiens appellent un clérical, un ultramontain, car c'est de Prusse que sont sortis ces deux mots, immédiatement adoptés par nos loges.

Abel fut renversé en 1847 par... la danseuse Lola Mon-

L'Église et le Temple.

M. Gustave Bord croit que la mort du roi ne fut décidée qu'après Varennes. Il ignore sans doute cette déclaration du P. Abel qui a été publiée dans les journaux autrichiens au moment où elle a été faite, c'est-à-dire à la date ci-dessus marquée.

La mort du roi décidée, il fallait trouver les moyens de l'accomplir et, pour cela, trouver une assemblée composée d'hommes capables de commettre ce forfait.

MM. Augustin Cochin et Charles Charpentier, dans une étude publiée le 1^{er} et le 16 novembre 1904 dans la Revue *l'Action française*, ont montré comment la campagne électorale de 1789 a été conduite en Bourgogne. De cette étude et de plusieurs autres semblables, ils sont arrivés à cette conclusion, vérifiée par toutes leurs recherches, que dans l'état de dissolution où étaient tombés tous les anciens corps indépendants, provinces, ordres ou corporations, il a été facile à un parti organisé de s'emparer de l'opinion et de la diriger sans rien devoir ni au nombre de ses affiliés, ni au talent de ses chefs. Cette organisation ils la montrent existante et agissante par des documents d'archives (1).

tés. Le roi voulait la créer comtesse, et il fallait pour cela un acte d'indigénat, que le ministre refusa de signer. Il fut congédié et remplacé par Maurer, le premier protestant qui fut ministre en Bavière. Son premier acte fut la signature de l'acte demandé.

1. En 1888, M. Auguste Carion publia à Lyon (Librairie Vitte) cette brochure : *La Vérité sur l'Ancien régime et la Révolution*. Nous y trouvons ce passage qui entre dans l'ordre d'idées développé par MM. Charpentier et Cochin :

Il se trouve dans certains cahiers (*des doléances du Tiers-Etat en 1789*), écrit M. Carion, des propositions où perçait l'esprit révolutionnaire. M. Taine donne l'explication de ce fait. Des avocats, des procureurs, des notaires de petites villes avaient écrit de leur chef des doléances et pré-

En les étudiant de près, en relevant les noms et les dates, ils arrivent à « filer » les maçons, à trouver leurs traces dans une série de démarches qui, prises à part, n'ont rien de frappant, mais qui, vues d'ensemble, révèlent un système ingénieux et une entente mystérieuse. Quand on compare les résultats de ce travail dans deux provinces différentes et éloignées, l'impression devient saisissante.

André Chénier qui avait été adepte enthousiaste des idées qui ont produit la Révolution, qui l'a conduit lui-même à l'échafaud, avait bien vu, lorsqu'il disait : « Ces Sociétés, se tenant toutes par la main, forment une espèce de chaîne électrique autour de la France. Au même instant, dans tous les coins de l'empire, elles s'agitent ensemble, poussent les mêmes cris, impriment les mêmes mouvements. »

A mesure qu'approche l'ouverture des Etats Généraux, les sociétés secrètes redoublent d'activité pour discréditer la famille royale et ébranler le gouverne-

senté ses cahiers au chef-lieu du bailliage, sans avoir même assemblé la communauté pour lui en donner lecture. (Voir Taine, *l'Ancien Régime*, p. 5109.) (*La Vérité sur l'Anc. Régime*, Carion, p. 68.)

M. L. Ricaud dans un livre considérable : *La Bigorre et les Hautes-Pyrénées pendant la Révolution*. (Paris, librairie Honoré Champion, et Tarbes, librairie Croharé, 1894), fait la même observation pour la région pyrénéenne.

Examinant les 260 cahiers de doléances du Tiers-Etat qui sont conservés dans les Archives du département des Hautes-Pyrénées, M. Ricaud a recherché comment chaque commune avait rédigé le sien, et il trouve que ces cahiers n'ont nullement été rédigés par les communes.

Voici d'abord, dit-il, les cahiers d'Argelès-Bagnères et de Bonnemazon. Au premier instant, on remarque que ni l'un ni l'autre n'a été composé dans le village dont il exprime les doléances. L'un et l'autre, en effet, sont conçus dans les mêmes termes et écrits presque entièrement de la même main. Cela indique une commune origine; car il est impossible que ces deux villages, séparés par une dis-

ment. Grâce aux adeptes répandus partout, les mots d'ordre se transmettent, les légendes circulent, l'agitation se propage, les troubles éclatent : le tout se fait sans qu'aucune organisation paraisse. C'est un mouvement, c'est une révolution qui paraît spontanée. Cependant des adeptes placés à la cour endorment la méfiance royale, les uns sachant ce qu'ils font, les autres ne se rendant point compte, telle la princesse de Lamballe auprès de la Reine.

Puis, vint « l'affaire » du collier. Nous savons aujourd'hui ce que c'est qu'une « affaire », par qui elle est montée et ce qu'elle produit, Dreyfus nous l'a appris. Il y en eut alors plusieurs : l'affaire des Jésuites, l'affaire Calas, l'affaire La Chalotais et par-dessus toutes, celle du collier de la Reine, montée par le juif Cagliostro. Philosophes et francs-maçons, après les avoir lancées, publièrent des brochures pour exciter les jalousies de classes et éveiller les passions

tance assez considérable et sans rapports de voisinage, aient eu les mêmes idées, en même temps que deux écrivains, pour les exprimer dans les mêmes termes et avec la même écriture. De plus, l'auteur des deux pièces avait laissé des blancs pour qu'on y insérât le nom du village, celui des députés qui serait nommés, ainsi que la date du jour où la communauté se réunirait pour signer son cahier et choisir son mandataire... (*La Bigorre*, p. 12, 13).

Dans les Hautes-Pyrénées, huit ou dix villages voisins déposèrent parfois *le même cahier écrit sur le même papier avec la même écriture*, tandis que pour d'autres groupes de localités, les paysans se bornaient à recopier des formules générales qu'on leur avait données (*La Bigorre*, p. 15 à 21).

Il en fut de même, d'ailleurs, à quarante lieues de la Bigorre, dans l'Armagnac, où un rapport du 29 mai 1789, émané du marquis de Fodoas, qui gouvernait cette contrée, nous apprend que « ... Sur un seul brouillon, (les avocats, procureurs et notaires des petites villes) faisaient, pour toutes les communes, des copies pareilles, qu'ils vendaient bien cher aux conseils de chaque paroisse de campagne. » (Cité par M. Ricaut, *La Bigorre*, p. 21.)

religieuses. En même temps Turgot et Necker étaient imposés au Roi, les Assemblées provinciales et le Parlement obéissaient à des comités occultes.

Le mouvement préparatoire à la Révolution, s'étendait plus loin.

« D'insaisissables délateurs, dit Louis Blanc, faisaient circuler d'un lieu à un autre, comme par un fil électrique, les secrets dérobés aux cours, aux collèges, aux chancelleries, aux tribunaux, aux consistoires. On voyait séjourner dans les villes certains voyageurs inconnus, dont la présence, le but, la fortune, étaient autant de problèmes. » Il montre Cagliostro remplissant le rôle de commis-voyageur de la franc-maçonnerie en France et en Italie, en Pologne et en Russie.

En 1787, un nouveau changement se produisit dans la maçonnerie française, un nouveau grade fut introduit dans les loges. Les F. . de Paris se hâtèrent de le communiquer aux F. . de province. « J'ai sous les yeux, dit Barruel, le Mémoire d'un F. . qui reçut le code de ce nouveau grade dans une loge à plus de quatre-vingts lieues de Paris. »

Les résolutions prises au Grand-Orient portaient pour toutes les provinces à l'adresse des Vénérables de chaque loge. Les instructions étaient accompagnées d'une lettre conçue en ces termes :

« Aussitôt que vous aurez reçu le paquet ci-joint, vous en accuserez la réception. Vous y joindrez le serment d'exécuter fidèlement et ponctuellement tous les ordres qui vous arriveront sous la même forme, sans vous mettre en peine de savoir de quelle main ils partent ni comment ils vous arrivent. Si vous refusez ce serment ou si vous y manquez, vous serez regardé comme ayant violé celui que vous avez fait

à votre entrée dans l'ordre des F.:. Souvenez-vous de l'*Aqua Tophana*; souvenez-vous des poignards qui attendent les traîtres (1). »

Le club régulateur pouvait compter au moins sur cinq cent mille francs-maçons, pleins d'ardeur pour la Révolution, répandus dans toutes les parties de la France, tous prêts à se lever au premier signal d'insurrection et capables d'entraîner avec eux, par la violence d'une première impulsion, la plus grande partie du peuple.

On vit alors ce que nous voyons se reproduire aujourd'hui : la franc-maçonnerie avait besoin pour l'exécution de ses desseins d'un nombre prodigieux de bras; et c'est pourquoi elle qui n'admettait jusque-là dans son foyer que des hommes ayant une certaine situation, y appela alors la lie du peuple. Jusque dans les villages, les paysans y vinrent entendre parler d'égalité et de liberté et s'échauffer la tête sur les droits de l'homme. Pour ces gens-là, les mots liberté et égalité n'avaient pas besoin pour être compris des initiations des arrière-loges, et il était facile aux meneurs de leur imprimer par ces seuls mots tous les mouvements révolutionnaires qu'on voulait produire.

Dans le même temps, le duc d'Orléans appela aux loges et fit entrer dans la secte les Gardes-Françaises.

Rien ne se fait sans argent, et les révolutions moins que tout le reste.

Le comité directeur, présidé par Sieyès, et qui comprenait entre autres Condorcet, Barnave, Mirabeau, Pétion, Robespierre, Grégoire, ne manquait point

1. Barruel, II, p. 476.

de recueillir et d'amasser des fonds pour la grande entreprise.

Doudat, dans un livre publié en 1797, dit : « Ce fut par les francs-maçons que s'établirent une correspondance générale et les levées des deniers nécessaires au parti (de la Révolution). Ces levées sous le nom de *rétributions franc-maçonniques* se firent dans tous les pays de l'Europe et servirent, sans que tous les Frères y préussent, à alimenter la Révolution de France. Avec ces fonds, le parti entretenait d'un bout du royaume à l'autre des émissaires et, à Paris, des résidents ; il jetait des candidats dans les corporations d'arts et métiers, il soudoyait des agents, des espions, lâchait des prédicants et des assassins. C'était à Nîmes qu'était le trésor, c'était là qu'aboutissaient tous les canaux qui, répondant aux divers repaires des calvinistes, amenaient et distribuaient les contributions, et d'un coup de levier, mettaient toutes leurs machines en mouvement. Cet argent servit à soudoyer des émissaires dans toute la France pour diriger les assemblées bailliagères. Il servit à mettre le peuple sous les armes ». (*Les Véritables auteurs de la Révolution de France*, p. 451-456).

Mirabeau, dans son livre *La Monarchie prussienne* (1), publié avant les événements dont il fut lui-même l'un des grands acteurs, en parle ainsi : « La maçonnerie en général, et surtout la branche des Templiers, produisait annuellement des sommes IMMENSES par les frais des réceptions et les contributions de tout genre : une partie était employée en dépenses d'ordre, mais une autre TRÈS CONSIDÉRABLE coulait dans une caisse générale dont personne, excepté les premiers d'entre les frères, ne savait l'emploi. »

1. Tome VI, p. 67.

Même renseignement nous est donné par les papiers secrets trouvés chez le cardinal de Bernis. Deschamps cite l'un de ces documents appartenant au club de propagande annexé au comité directeur des Philalèthes qui avait pour mission non seulement de coopérer à la Révolution de France, mais de travailler à l'introduire chez les autres peuples de l'Europe. On y voit que, le 23 mars 1790, il y avait en caisse 1.500.000 francs, dont le duc d'Orléans avait fourni 400.000 francs; le surplus avait été donné par d'autres membres à leur réception. D'autres clubs ou loges avaient d'autres ressources. La caisse générale de la franc-maçonnerie comptait en 1790, vingt millions de livres, argent comptant; suivant les comptes rendus il devait s'y trouver dix millions de plus avant la fin de 1791. Lorsque Cagliostro fut arrêté à Rome par la police pontificale en septembre 1789, il avoua que la maçonnerie avait une grande quantité d'argent dispersé dans les banques d'Amsterdam, Rotterdam, Londres, Genève, Venise, que lui, Cagliostro, avait reçu six cents louis comptants, la veille de son départ pour Francfort (1).

Tout étant ainsi préparé, le jour de l'insurrection est fixé au 14 juillet 1789. Les francs-maçons, revenus de nos jours au pouvoir, savent bien pourquoi ils ont choisi le 14 juillet de préférence à d'autres dates pour la fête nationale. « La troisième République a choisi cet anniversaire, dit M. Gustave Bord, parce qu'elle n'est que la figuration politique de la Franc-Maçonnerie, et que la prise de la Bastille, en dépit de toutes les légendes romanesques, ne fut elle-même

1. Deschamps, II, p. 126.

que le résultat d'une vaste conspiration maçonnique... » (1)

1. Les détails, d'une précision absolue, que donne M. Bord, ne laissent place à aucun doute, ne prêtent à aucune équivoque.

Ce fut d'abord l'armée qui fut embauchée pour le complot par l'intermédiaire des Loges militaires. On s'adressa à la Loge des *Trois Frères Unis*, qui eut successivement pour vénérables : Minette de Saint-Martin, exempt des gardes du corps ; Schmidt, commis de la marine ; Chauvet, commis de la guerre ; Desbarodières, capitaine de cavalerie.

Dans une autre Loge de l'époque, également militaire, *Le Patriotisme*, on trouve Vauchelles, principal commis d'artillerie, et Mathieu de l'Épidor, secrétaire général des gardes du corps.

Les Gardes françaises, dont la défection assurera le succès de la journée, ont leur Loge : *Les Amis de la Gloire* ; les sous-officiers ont même leur Loge spéciale, dont le vénérable est Beyssac, sergent : c'est l'*Union des Bons Français*, à l'O... de Paris.

La Maçonnerie s'était, d'ailleurs, infiltrée dans toutes les branches de l'administration, non moins que dans l'armée.

Elle tenait les Postes par le surintendant d'Ogny, du chapitre des *Amis Réunis* ; les Messageries, par Chignard ; les Finances du Roi, par Savalète de Lange. Latouche, Chaumont, Pelletier de Lépine, Gillet de la Croix, représentaient le duc d'Orléans et ses partisans ; Perronnet apportait le contingent des ponts et chaussées ; Boucault, les eaux et forêts ; Méry d'Arcy, la Compagnie des Indes ; Lalande recrutait les savants ; Roettiers de Montaleau, ami de Cagliostro et mêlé de très près à l'affaire purement maçonnique du Collier, avait derrière lui les employés des Monnaies. Les chirurgiens, les médecins, les avocats, les concierges des bâtiments royaux, étaient en majeure partie affiliés aux Loges.

Le gouvernement de la Ville était peuplé de Maçons. La « Veuve » y était représentée par le lieutenant de police Thiroux de Crosne, par Ethis de Corny, procureur du roi, par Veytard, greffier en chef. Le prévôt des marchands, Flesselles, était Maçon également, mais un Maçon tiède et timoré, qui montrait peu d'enthousiasme pour le complot. Pour se garantir d'une défection inopportune ou même d'une trahison possible, on prit le parti de le massacrer...

Dans le comité insurrectionnel, nous voyons encore le marquis de la Salle, de la Loge *Les Deux Sœurs* ; Deleu-

La Bastille tombe (1). Les courriers qui en portent la nouvelle aux provinces reviennent en disant que partout ils ont vu les villages et les villes en insurrection. Les barrières dans Paris sont brûlées,

tre, du *Contrat Social*; Quatrième, de la Loge *Heradom*; Jamin, de la *Constante Vérité*; Osselin, du *Parfait contentement*.

Le 13 juillet, à onze heures du matin, les conjurés se réunissent dans l'église du Petit-Saint-Antoine. Ordre du jour : renvoi des troupes; organisation de la milice bourgeoise. La séance est présidée par Dufour, avocat officier du Grand-Orient, et par Villeneuve, député de la Loge la *Modération*.

Le lendemain, au moment où tout est déjà prêt pour l'attaque, le comité insurrectionnel envoie quatre députations au gouverneur pour l'engager à ouvrir ses portes et à se rendre. La première députation est composée d'Ethis de Corny, Maçon; de Bellon, aide-major, Maçon; de Billeford, sergent d'artillerie, Maçon. Dans la troisième députation, on trouve l'abbé Fauchet, et Chignard, Maçon; dans la quatrième, Poupard de Beaubourg, Maçon; de Milly, Maçon; Jamin, Maçon.

Ce sont encore des Maçons qui commandent l'attaque contre la Bastille, et parmi eux, Moreton de Chabrilan, de la Loge *La Candeur*.

La forteresse une fois prise, le Comité qui informe l'Assemblée nationale de cet exploit populaire, est composé, entre autres, de Garran de Coulon, Maçon, de la Feutrie, Maçon; de Morillon, Maçon.

Dans la députation qui reçoit la délégation de l'Assemblée nationale, il y a Deleutre, Maçon. Le membre de l'assemblée nationale qui sera chargé d'entrer en pourparlers avec le Comité insurrectionnel s'appelle Herwyn, et il est Maçon, lui aussi, comme par hasard.

Enfin, lorsque la Commune occupe officiellement la Bastille, c'est le chevalier de Laizer qui l'installe; il est officier du G. . . O. . ., vénérable de l'*Avenir des Amis de la Gloire*, et député de l'*Union militaire*, de Valognes...

1. Preuve que la Révolution française a été organisée par une association cosmopolite : Auguste Vaquerie a écrit dans le *Rappel* du 27 messidor an 102, autrement dit, 15 juillet 1794, un article qui se terminait par ces mots :

« Maître de la Bastille, le peuple la démolit, et il sembla qu'un poids était enlevé de dessus la poitrine du monde.

» Ce ne fut pas seulement la France qui respira. A

en province les châteaux sont incendiés. Le redoutable jeu des lanternes a commencé; des têtes ont été portées sur des piques; le monarque a été assiégé dans son palais, ses gardes ont été immolés; il est lui-même emmené captif dans sa capitale.

Alors commence le règne de la Terreur organisée afin de laisser à la secte toute liberté pour exécuter ses sinistres projets.

Il fut inauguré vers la fin du mois de juillet 1789, sur les différents points de la France, dit M. Frantz Funck-Brentano (1), de l'Est à l'Ouest, et du Nord au Midi, se répandit subitement une terreur étrange, terreur folle. Les habitants des champs se réfugiaient dans les villes dont les portes étaient ensuite fermées en grande hâte. Les hommes se réunissaient en armes sur les boulevards; c'étaient, criait-on, les brigands. Dans certaines localités, un messenger arrivait, les

Londres, il y eut un banquet où Sheridan but « à la destruction de la Bastille, à la Révolution. »

» La prise de la Bastille fut donnée comme sujet de concours dans les Universités anglaises.

» L'Italie l'acclama par la bouche d'Alfiéri.

» A Saint-Petersbourg, on s'embrassait dans les rues en pleurant de joie.

» C'est qu'en effet tous les peuples étaient intéressés à la délivrance du peuple *fraternel* qui ne travaille pas pour *lui seul* et qui, lorsqu'il fait une déclaration des droits, déclare, non les droits du Français, mais les droits de l'homme »

M. de Ségur qui était alors à Saint-Petersbourg a écrit dans ses Mémoires : « Quoique la Révolution ne fût assurément menaçante pour personne à Saint-Petersbourg, je ne saurais exprimer l'enthousiasme qu'excitèrent parmi les négociants, les bourgeois et les jeunes gens d'une classe plus élevée, la chute de cette prison d'Etat et le premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, Anglais, Danois, Allemands, Hollandais se félicitèrent comme si on les eût débarrassés d'une chaîne qui pesait sur eux. Chacun sentait qu'une nouvelle aurore se levait ».

1. *La Réforme sociale*, n° du 1^{er} novembre 1904, p. 670-672.

yeux fous, couvert de poussière, sur un cheval blanc d'écume. Les brigands étaient là-bas sur la colline, embusqués dans le bois. Dans deux heures, ils seraient dans la ville. (M. Frantz Funck-Brentano décrit ici ce qui se passa particulièrement en Auvergne, dans le Dauphiné, en Guyenne, etc.) Le souvenir de cette alarme demeura très vif parmi les générations qui la connurent. « La grande peur » fut la dénomination qu'on lui donna dans le centre de la France. Dans le Midi, on dit « la grande pourasse », la « grande paou », « l'annada de la paou ». Ailleurs ce fut « la journée des brigands » ou « le jeudi fou », « le vendredi fou », selon le jour où la panique éclata. En Vendée, le souvenir de l'événement est resté sous ce nom « les brouilles de la Madeleine ». La peur y éclata en effet à la fête de la Madeleine le 22 juillet. »

Le décret que l'Assemblée nationale publia le 10 août 1789, constate dans son préambule la généralité et la simultanéité de la panique. « Les alarmes ont été semées dans les différentes provinces, dit l'Assemblée, à la même époque et presque le même jour. »

Les documents réunis par M. Frantz Funck-Brentano font voir que la « grande peur » a éclaté dans les provinces suivantes : Ile-de-France, Normandie, Maine, Bretagne (de langue française), Anjou, Touraine, Orléanais, Nivernais, Bourbonnais, Poitou, Saintonge, Angoumois, Périgord, Limousin, Agenais, Guyenne et Gascogne, Languedoc, Provence, Dauphiné, Forez, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Champagne, Lorraine, Alsace. » Il ajoute ne connaître aucun document signalant la peur dans la Bretagne bretonnante, la Picardie, l'Artois et la Flandre. Je me souviens pourtant en avoir entendu parler par ma mère.

Cette terreur panique fit que les citoyens s'armèrent. La garde nationale se forma. En moins de quinze jours, trois milliers d'hommes furent enrégimentés et parés des couleurs nationales. La peur des brigands engendra des brigands véritables qui se pourvurent en ce moment des armes nécessaires. « La pensée populaire, dit M. Frantz Funck-Brenzano, n'a peut-être pas tort en considérant cet événement comme le plus important de toute la Révolution. Du jour au lendemain, les Français virent tomber tout ce qui avait fait leur existence séculaire. Devant ce néant subit, ce fut la « grande peur » dans les âmes simples, le grand accès de fièvre précurseur de la crise terrible qui va secouer la nation tout entière et jusqu'au plus profond de ses entrailles » (1).

1. En 1797 fut publié à Neuchâtel un livre intitulé : « Les Véritables auteurs de la Révolution de France en 1789 », par Sourdat. A la page 453, il est dit : « Ce fut par les francs-maçons que se répandit au mois de juillet 1789, le même jour, à la même heure, dans tout le royaume, l'alarme des prétendus brigands ; ce fut par les francs-maçons que s'établirent une correspondance générale et les levées des deniers nécessaires au parti.

La revue *La Révolution française*, juin 1904, page 556, a publié sur la grande peur les témoignages d'hommes qui ont pour la Révolution un véritable culte :

M. Marcel Bruneau, Inspecteur d'Académie, (*Les Débuts de la Révolution*, Cher et Indre, 1902) : « La grande peur devint par ses conséquences un des plus grands événements de la Révolution ». M. Georges Bussière, (*Événements historiques de la Révolution en Périgord*, t. III. *La Révolution bourgeoise, La Révolution spontanée*, p. 73, 74) : « La grande peur peut être envisagée comme un des événements les plus considérables de la Révolution ». M. Aulard : Cette grande peur de juillet et août 1789 qui est peut-être l'événement le plus important de la Révolution française ».

« Beaucoup d'historiens ont vu là la preuve d'une organisation savante et complète du parti révolutionnaire, dont les agents, sur tous les points du territoire, auraient obéi à un mot d'ordre. (M. Pierre de Vitt. *La peur en 1789. — La journée des brigands en Limousin*, p. 7.)

Qui était assez puissant pour soulever en même temps la même peur, à travers une immense étendue de territoire par les mêmes procédés, par les mêmes mensonges? Comment expliquer un tel mouvement, si ce n'est par l'action concertée d'une secte répandue sur tous les points du royaume, afin de rendre possibles les crimes qu'elle méditait?

Pour les accomplir, il fallait le concert des têtes et des bras. Pour diriger les uns et les autres, Mirabeau appelle ses F... conjurés dans l'église des religieux connus sous le nom de Jacobins; et bientôt l'Europe entière ne connaît les chefs et les acteurs de la Révolution que sous le nom de Jacobins. Il désigne à lui seul tout ce que comprend de plus violent la conjuration contre Dieu et contre son Christ, contre les rois et contre la société.

Nous n'avons point à en faire ici le récit ni même le tableau, le but de ces chapitres étant uniquement de répondre au vœu ainsi formulé par Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution*. « Il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusèrent alors, sous les trônes, et sous les autels, les révolutionnaires, instruments profonds et agissants des Encyclopédistes. »

Dans cet antre nous trouvons tous les personnages qui ont eu la part la plus active au bouleversement politique, social et religieux de la fin du XVIII^e siècle : Philippe-Egalité, Mirabeau, Dumouriez, La Fayette, Custine, les frères Lameth, Dubois-Crancé, Rœderer, Lepelletier de Saint-Fargeau appartiennent à la loge de la *Candeur*; Babeuf, Hébert, Lebon, Marat, Saint-Just, à celle des *Amis réunis*; Bailly, Barrère, Guillotin, Danton, Garat, Lacépède, Brissot, Camille Desmoulins, Pétion, Marat, Hébert, Collot-d'Herbois,

Dom Gosle sont sortis de la loge des *Neuf sœurs* à laquelle avaient appartenu Voltaire, d'Alembert, Diderot et Helvétius. Sieyès faisait partie de celle des *Vingt-deux*, Robespierre était rose-croix du Chapitre d'Arras.

C'est Mirabeau qui, le 6 mai 1789, montre Louis XVI en disant : « Voilà la victime ! »

C'est Sieyès qui, le 16 juin, proclame qu'il ne peut exister aucun *veto* contre l'assemblée qui va régénérer la France.

C'est Guillotin qui, le 21 juin 1792, entraîne les députés dans la salle du Jeu de Paume, et c'est cet autre maçon Bailly qui improvise le serment de la révolte. C'est Camille Desmoulins qui, le 14 juillet, dans le jardin du Palais-Royal, jette à la foule le cri : « Aux armes ! » signal du premier meurtre et du pillage.

C'est La Fayette qui, le 21 juin 1791, expédie à Varennes cet autre maçon Pétion pour saisir le roi fugitif et qui se fait lui-même geôlier des Tuileries.

Le même Pétion, maire de Paris, livre, le 20 juin 1792, la famille royale aux outrages des hordes avinées des faubourgs.

C'est Rœderer qui, le 10 août, après un nouvel assaut aux Tuileries, livre la famille royale à la Convention.

C'est Danton qui organise les massacres de septembre, tandis que Marat fait creuser un puits, rue de la Tombe-Issoire, pour enfouir dans les catacombes de Paris les cadavres des égorgés.

C'est Garat, franc-maçon comme tous les autres, qui, la veille du 21 janvier, vient signifier au roi martyr son arrêt de mort sans sursis.

Et après le régicide, c'est Robespierre qui devient grand-maître de l'échafaud.

Le projet de la franc-maçonnerie ne se bornait point à jacobiniser la France, mais l'univers entier : aussi avons-nous vu l'Illuminisme porté simultanément dans tous les pays.

La loge établie rue Coq-Héron, présidée par le duc de la Rochefoucauld, était devenue spécialement celle des grands maçons et s'occupait de la propagande européenne ; c'est là que se tenaient les plus grands conseils. Celui qui a le mieux connu cet établissement est M. Girtanér. Dans ses *Mémoires sur la Révolution française*, il dit : « Le club de la *Propagande* est très différent de celui des Jacobins, quoique tous les deux se mêlent souvent ensemble. Celui des Jacobins est le grand moteur de l'Assemblée nationale. Celui de la Propagande veut être le moteur du genre humain. Ce dernier existait déjà en 1786 ; les chefs en sont le duc de la Rochefoucauld, Condorcet et Sieyès. Le grand objet du club propagandiste est d'établir un ordre philosophique, dominant sur l'opinion du genre humain. Il y a dans cette société deux sortes de membres, les contribuables et les non-payants. Le nombre des payants est d'environ cinq mille ; tous les autres s'engagent à propager partout les principes de la société et à tendre toujours à son objet. »

Leurs efforts ne furent pas stériles. « De tous les phénomènes de la Révolution, dit Barruel, le plus étonnant sans doute, et malheureusement aussi le plus incontestable, c'est la rapidité des conquêtes qui ont déjà fait la révolution d'une si grande partie de l'Europe, et qui menacent d'en faire la révolution de l'univers ; c'est la facilité avec laquelle ses armées ont arboré son drapeau tricolore et planté l'arbre de son égalité et de sa liberté désorganisatrices dans la Savoie et la Belgique, en Hollande et aux rives

du Rhin, en Suisse et au delà des Alpes, du Piémont, du Milanais et jusqu'à Rome même. » Puis, après avoir accordé à la valeur des troupes françaises et à l'habileté de ses chefs la part qui leur est due dans ces conquêtes, il ajoute : « La secte et ses complots, ses légions d'émissaires secrets devancèrent partout ses armées. Les traîtres étaient dans les forteresses pour en ouvrir les portes, ils étaient jusque dans les armées de l'ennemi, dans les conseils des princes pour en faire avorter les plans. Ses clubs, ses journaux, ses apôtres avaient disposé la populace et préparé les voies. »

Barruel donne de nombreuses preuves de cette affirmation. L'histoire sincère des conquêtes de la République et de l'Empire l'a confirmée.

L'AGENT DE LA CIVILISATION MODERNE

HISTORIQUE. — II^e PÉRIODE DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS

CHAPITRE XV

LA FRANC MAÇONNERIE SOUS LE PREMIER EMPIRE

Le renversement de la civilisation chrétienne projeté vers la fin du XIV^e siècle, nous l'avons vu poursuivi par une société secrète qui, de génération en génération, s'est transmis le plan indiqué par les Humanistes, développé par les Encyclopédistes, définitivement arrêté par les Illuminés et mis à exécution par les Jacobins.

Étouffée dans le sang de la Terreur et dans la boue du Directoire, la Franc-Maçonnerie ne put élever le Temple de l'Humanité sur les ruines de l'Eglise de France qu'elle avait renversée.

L'Eglise se releva. La Franc-Maçonnerie ne renonça point à son projet. Elle s'y remit dès les premiers jours de l'empire. Elle agrandit d'année en année le cercle de son action; et à l'heure présente, elle se tient assurée d'aboutir cette fois, d'autant plus

sûrement qu'elle connaît ce qui l'a fait échouer au XVIII^e siècle.

Lentement et sûrement, tel est le mot d'ordre qu'elle a imposé à ses agents et à elle-même, qui a été tenu et qui va, pense-t-elle, lui procurer enfin ce qu'elle poursuit depuis cinq cents ans.

Elle veut anéantir tout l'ordre de choses existant, religion, société et propriété, pour lui substituer l'état de pure nature. Elle ne le put. L'Empire fut une réaction que la Restauration accentua. Nous la verrons sous les gouvernements qui vont se succéder, travailler à traverser leurs bonnes intentions et à paralyser leurs efforts dans le bien, à les inspirer et à les seconder dans le mal; puis enfin à s'emparer elle-même du pouvoir, et alors poursuivre ouvertement la réalisation des desseins que les encyclopédistes, les francs-maçons et les illuminés avaient conçus.

La réaction se fit d'abord dans l'ordre religieux.

Le catholicisme n'avait pu être entièrement étouffé. Sa doctrine et sa morale n'avaient cessé de vivre dans une multitude de cœurs, et son culte même d'être pratiqué au péril de la vie. Lorsque celui qui avait conçu la pensée et qui s'était donné le pouvoir de rétablir un certain ordre dans la société, voulut se mettre à l'œuvre, il comprit que, pour relever la France de ses ruines, il fallait nécessairement commencer par la restauration du culte. Portalis l'avait parfaitement montré dans le discours qu'il prononça au Corps législatif, dans la séance du 15 germinal an X. Mais quel culte? Nul autre que le culte catholique n'eût été accepté, nul autre n'ût été viable. Tout le monde le sentait bien, et Napoléon mieux que tout autre. Or, le culte catholique ne pouvait être restauré que par le Pape : de là, la néces-

sité de s'entendre avec lui. Napoléon le vit, et aussitôt il entama les négociations qui devaient aboutir au Concordat de 1801. Cependant, la franc-maçonnerie était toujours là et elle ne renonçait nullement à son projet d'anéantir le catholicisme et avec lui la civilisation chrétienne. Nous allons donc la revoir à l'œuvre, non plus avec l'impétuosité de 93, mais discrètement, lentement et, pensait-elle, plus sûrement (1).

Dès le jour même de la conclusion du Concordat — fût-ce sous l'inspiration maçonnique? il est difficile de le dire (2) — commencèrent les réserves, et bientôt les reprises de l'esprit antichrétien. Après un siècle de travail incessant, cet esprit est arrivé de nos jours à consolider presque toutes les conquêtes que la Révolution avait faites, et qu'elle avait été contrainte d'abandonner sous la pression de l'esprit catholique.

La religion catholique restaurée eût dû être comme autrefois la religion de l'Etat (3). Il semble bien que la chose se présentait ainsi à l'esprit de Napoléon, lors des premières ouvertures qu'il fit à Pie VII.

1. Voir pour l'histoire de l'Eglise de France au XIX^e siècle (1802-1900), les conférences faites aux catholiques par M. L. Bourguin. Deux volumes in-12. P. Téqui, éditeur, rue de Tournon, 29, Paris.

2. Ce qui est certain, c'est que Talleyrand, Grégoire, Fouché, les constitutionnels, les vieux jansénistes rentrés dans les conseils du gouvernement, les révolutionnaires de la cour de Bonaparte, les sceptiques et les impies qui assiégeaient la Malmaison, désespérant d'empêcher le consul de traiter, concertèrent leurs efforts pour fausser l'esprit et la lettre du Concordat.

3. La religion de l'Etat est la religion que l'Etat n'impose à personne, mais qu'il pratique pour son propre compte. La République a une religion, l'athéisme, et elle l'impose à ses sujets.

Dans le projet de Concordat daté du 26 novembre 1800, les négociateurs français laissèrent passer le mot de « religion d'Etat. » Au titre IX, art. 1^{er}, il était dit : « Aux conditions ci-dessus et vu leur acceptation par le Saint-Siège, le gouvernement français déclare que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. » Bonaparte voulait donc restaurer le culte national en tant que culte public, en tant que culte de l'Etat, tout en laissant aux individualités la liberté d'en pratiquer un autre. Et cependant le premier Consul s'en défendit bientôt; et tous les efforts furent inutiles, ceux de Spina, ceux de Consalvi, ceux de Pie VII lui-même, pour le faire revenir au projet primitif, si naturel, si logique, qui devait s'imposer à un esprit aussi lucide que le sien.

Encore une fois, nous ne saurions dire s'il y eut, près de Napoléon, dès ce moment, une intervention de cette Contre-église que nous avons vue dépositaire de la pensée de la Renaissance, et qui, depuis quatre siècles, travaillait, avec une persévérance que rien ne décourageait, à la faire triompher. Ce que nous savons, c'est ce que l'histoire a recueilli, de la bouche du cardinal Pacca, cet échange de mots entre Volney et Bonaparte, au lendemain de la signature du Concordat : « Est-ce que c'est là ce que vous avez promis ? — Calmez-vous. La religion en France a la mort dans le ventre : vous en jugerez dans dix ans ! »

C'est à un juif du XVIII^e siècle, Guillaume Dohm, qu'il faut faire remonter la pensée initiale de l'égalité des cultes. Il en a été l'instigateur et le docteur auprès des princes du monde moderne. Il était archiviste de S. M. le roi de Prusse et secrétaire au département des affaires étrangères lorsqu'il écrivit,

en 1781, son mémoire *De la réforme politique de la situation des Juifs*, adressé et dédié à tous les souverains.

Il y étale la théorie de l'Etat indifférent en religion, neutre, athée, et, ce qui est plus grave, dominateur de toutes les religions.

« Le grand et noble emploi de gouvernement, dit-il, consiste à mitiger les principes exclusifs de toutes ces différentes sociétés catholique, luthérienne, sociennienne, mahométane, de façon qu'elles ne tournent point au préjudice de la grande société.

» Que le gouvernement permette à chacune de ces petites sociétés particulières d'avoir l'esprit de corps qui lui est propre, de conserver même ses préjugés quand ils ne sont pas nuisibles; mais qu'il s'efforce d'inspirer à chacun de ses membres un sujet plus grand d'attachement pour l'Etat; et il aura atteint le grand but qu'il lui convient d'avoir en vue, quand les qualités de gentilhomme, de paysan, de savant, d'artisan, de chrétien ou de juif seront toutes subordonnées à celle de *citoyen*. »

C'est bien l'idée napoléonienne : ce programme tracé vingt ans d'avance, Napoléon a voulu le réaliser.

Après de longs débats, il réussit à introduire dans le Concordat même, et surtout il déposa dans les articles organiques, dont il l'accompagna subrepticement, un germe qui ne demandait qu'à se développer pour devenir cette autre constitution civile du clergé que M. Briand a forgée dans la loi de séparation et qu'il espérait bien nous faire accepter.

Le Concordat porte ceci : « Le gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la grande majo-

rité du peuple français. » Dans ces mots, il n'y a que la reconnaissance d'un fait, d'un fait qui aurait pu ne pas être à ce moment-là et qui peut changer avec le temps; non la reconnaissance du droit que donne à l'Eglise catholique sa divine origine, et celle de la situation unique que cette origine lui fait. Le Concordat, par cette rédaction, reconnaissait au protestantisme et au judaïsme, à raison de la fraction de citoyens qui en font profession, des droits dans l'Etat semblables à ceux du catholicisme. Ces droits semblables devinrent bientôt des droits égaux, et, actuellement, c'est aux protestants et aux juifs, qui restent cependant toujours le petit, très petit nombre, qu'est faite la situation privilégiée.

Le Pape, à la date du 12 mai 1801, écrivit au premier Consul pour lui exprimer sa douleur de cette exigence : « Nous ne vous cacherons pas, et tout au contraire nous vous en ferons l'aveu éclatant, combien nous avons éprouvé une joie vive aux premières ouvertures qui nous ont été faites pour le rétablissement de la religion catholique en France; et l'espérance flatteuse que cette religion serait rétablie dans son antique splendeur *comme dominante*, m'a fait voir avec bien de la douleur l'article désagréable qui, dans le projet officiel, a été proposé comme la base de tous les autres... Nous ne pouvons nous empêcher de vous mettre sous les yeux, qu'étant constitué par Dieu pour la défense de cette religion et sa propagation,... nous ne pouvons, par un article d'une convention solennelle, en sanctionner la dégradation... Si la religion catholique est celle de la majorité des Français, pouvez-vous douter que leurs vœux ne soient remplis en lui rendant son premier lustre? Serez-vous retenu par l'oppo-

sion du petit nombre, sur lequel la majorité l'emporte à un si haut degré? A cause d'eux, priveriez-vous la France et l'autorité publique des grands avantages que lui procurerait l'entier rétablissement de la religion catholique? »

Rien n'y fit; et le Pape, pour éviter un plus grand malheur, dut en passer par la volonté de Bonaparte (1).

La question était d'importance capitale. M. Emile Olivier exagère lorsqu'il exprime l'opinion que cet article du Concordat consacrait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, que l'on réclame maintenant, dit-il, comme si elle n'était point faite depuis un siècle. Loin de consacrer le principe de la séparation, le Concordat sanctionne l'union sous un nouveau mode. Il est vrai que la religion catholique n'est plus la religion de l'Etat. Mais quoique moins intime, moins avantageux pour l'Eglise que l'ancien ordre de choses, celui qui a été substitué par le Concordat n'est pas d'une autre nature. Elle garde avec l'Etat des liens, et des liens obligatoires. Le Concordat a conservé les principes intacts, il n'a pas consacré la séparation, « le dogme religieux de la Révolution française. »

Mais la Révolution, qui veut la séparation, qui la veut partout, l'a préparée dès lors en France autant qu'il était en elle.

Les Etats séparés de l'Eglise et l'Eglise romaine privée de la souveraineté temporelle, telles sont les deux préoccupations les plus constantes de la franc-

1. Dans une communication portée au Comte de Chambord par M. de Vaussay, le Cardinal Pie ne demandait pas pour le catholicisme la qualification de « religion d'Etat », mais cette déclaration : « La religion de quatorze siècles dans le passé et de trente-cinq millions de citoyens dans le présent, est la religion du pays et de ses institutions ».

maçonnerie, le double objet de ses plus continuels efforts. Il faut que l'Eglise, pour qu'on puisse en avoir raison, soit d'abord sans point d'appui sur la terre.

C'est dans ce but que l'on s'efforça d'abaisser le catholicisme en France au rang d'une religion quelconque, de diminuer son prestige et sa force, d'humilier le clergé et de le paralyser. Il rentre en France, mais il ne forme plus un Ordre dans l'Etat, il n'a plus aucun droit en tant que corps, il n'est plus qu'une collection d'individus qui bientôt ne seront distingués des autres que pour subir plus d'avaries et plus d'outrages. Il n'est même plus propriétaire. L'on sait à quel point la propriété est nécessaire à l'indépendance; le clergé n'en aura plus. Ses biens, les plus légitimes qui fussent, ne lui seront point rendus; il sera réduit à la condition de salarié, et l'on ne se fera point faute de lui couper les vivres pour lui rappeler sa sujétion. Il est vrai que l'article XV du Concordat dit : « Le gouvernement aura soin de laisser aux catholiques la liberté de faire, s'ils le veulent, de nouvelles fondations en faveur des églises », et de reconstituer ainsi l'ancien patrimoine de l'Eglise de France. Mais l'on sait par quelle savante tactique cette liberté a été restreinte de jour en jour, puis comment les fondations pieuses durent être toujours constituées en rentes sur l'Etat, afin qu'il fût plus facile de s'en emparer au jour de la séparation, et enfin comment l'indemnité concordataire fut elle-même supprimée.

Au gouvernement, déjà chargé de fournir au clergé le vivre et le couvert, le Concordat accorda encore le choix des personnes à élever aux dignités ecclésiastiques : « Le premier Consul nommera, dans les

trois mois qui suivront la publication de la Constitution apostolique, les archevêques et évêques qui doivent gouverner les diocèses des nouvelles circonscriptions. — De même, le premier Consul nommera les nouveaux évêques aux sièges épiscopaux qui vacqueront par la suite. Le Siège apostolique leur donnera l'institution canonique. Les évêques nommeront aux paroisses, et ils ne choisiront que des personnes agréées par le gouvernement. »

A diverses époques, les gouvernants se firent un devoir de religion ou d'honnêteté publique de choisir les plus dignes; mais, en d'autres moments, ils allèrent prendre, de parti-pris, des incapables et même des indignes. Napoléon en donna l'exemple. Il imposa au cardinal Caprara quinze évêques constitutionnels. Plus tard, il chercha les moyens de se passer de l'institution canonique. Il convoqua pour cela un Concile national; mais il ne put en obtenir ce qu'il voulait. Ce n'eût plus été pour le clergé la dépendance ni même l'asservissement, c'eût été le schisme.

A côté du clergé séculier, il y a dans l'Eglise le clergé régulier. Celui-ci pouvait trouver dans sa constitution même des conditions d'indépendance refusées au premier. Aussi Bonaparte se garda bien de laisser les Ordres religieux se reconstituer. Le décret du 22 juin 1804 prononça la dissolution de l'association des Pères de la Foi, et « de toutes autres congrégations ou associations formées sous prétexte de religion et non autorisées ». En outre, il statua que : « Aucune congrégation ou association d'hommes ou de femmes ne pourra se former à l'avenir sous prétexte de religion, à moins qu'elle n'ait été formellement autorisée par un décret impérial. » Bonaparte disait d'ailleurs et répétait qu'il ne voulait point de congrégations, que cela est inu-

tile, qu'il n'y a pas à craindre qu'il rétablisse les moines (1).

Cependant il autorisa les Lazaristes et les prêtres des Missions étrangères. « Ces religieux, dit-il, au Conseil d'Etat, me seront très utiles en Asie, en Afrique et en Amérique. Je les enverrai prendre des renseignements sur l'état du pays, ce seront des agents secrets de diplomatie ». Il autorisa aussi les Frères des écoles chrétiennes à titre de rouage de la machine universitaire. « Le Grand-Maître de l'Université visera leurs statuts *intérieurs*, les admettra au serment, leur procurera un habit particulier et fera surveiller leurs écoles. » (Décret du 17 mars 1808, art. 109). L'autorisation accordée aux Sœurs de charité rentre dans le même plan. « La supérieure générale résidera à Paris et sera ainsi sous la main du gouvernement. » Il imposa comme générale sa propre mère, Mme Lœtitia Bonaparte. M. Hanon fit observer respectueusement que la règle ne le permettait pas. Il fut enfermé dans la prison de Fénestrelle.

Pour en revenir au clergé séculier, Bonaparte veille à ce que son recrutement ne se fasse point facilement; il ne faut pas que les prêtres soient en nombre. Trente-sept mille quatre cents curés sont institués au lendemain du Concordat. Bonaparte déclare n'être obligé par ce traité de rétribuer que les curés-doyens, au nombre de trois mille quatre cents. Il accorde néanmoins cinq cents francs à vingt-quatre mille curés desservants. Les dix mille autres, ainsi que tous les vicaires, resteront à la charge des communes, qui généralement sont trop pauvres ou trop

1. Correspondance, X, 127.

imposées pour pouvoir leur donner les moyens de vivre (1). Aussi Rœderer, l'un des présidents du Conseil d'Etat, dit : « Les desservants n'ont encore pu obtenir de traitement fixe dans *aucune* commune. Les paysans ont voulu avec ardeur leur messe et leur service du dimanche comme par le passé, mais payer est autre chose (2). » Ce n'était guère encourageant pour les vocations. Elles ne suffirent point à remplir les vides que la mort multiplie parmi ces vieillards revenus de l'exil ; néanmoins, les évêques sont obligés, avant de procéder à une ordination, d'envoyer à Paris la liste de ceux auxquels ils veulent conférer les saints Ordres (3). Napoléon l'écoutait selon son bon plaisir. Mgr Montault, évêque d'Angers, et Mgr Simon, évêque de Grenoble, ne purent, le premier en sept ans, le second en huit, ordonner chacun que dix-huit prêtres.

Mais il y a plus. Napoléon veut surveiller et diriger l'enseignement des séminaires. « Il ne faut pas, dit-il, abandonner à l'ignorance et au fanatisme le soin de former les jeunes prêtres... On a trois ou quatre mille curés ou vicaires, enfants de l'ignorance, et dangereux par leur fanatisme et leurs passions. Il faut leur préparer des successeurs plus éclairés, en instituant, sous le nom de séminaires, des écoles spéciales qui seront sous la main de l'autorité. On placera à leur tête des professeurs instruits, dévoués au gouvernement et amis de la tolé-

1. Le budget du culte catholique en 1802 fut de 1.258.197 fr. Celui de 1803 s'éleva à 4 millions. Le dernier budget régulier du culte catholique sous le premier empire (1813) dépassa de très peu 17 millions.

2. Œuvres, III, 481.

3. Articles organiques, 25. Cette disposition ne fut apportée qu'en 1810.

rance (1). Ils ne se borneront pas à enseigner la théologie : ils y joindront une sorte de philosophie et une honnête mondanité (2). » Le décret du 5 février condamne comme trop ultramontaine la théologie de Bailly ! Nous verrons reparaître plus tard ces idées d'enseigner dans les séminaires une certaine philosophie, d'y faire prendre une certaine mondanité et de préparer les jeunes prêtres à être des amis de la tolérance.

Napoléon voulait avoir en même temps la main sur le culte. Dans les négociations qui précédèrent la signature du Concordat, le Pape y réclamait la reconnaissance de la liberté de la religion et de l'exercice public de son culte. Cet exercice avait été proscrit par la Révolution ; il importait qu'il fût reconnu formellement dans le Concordat que ces lois tyranniques étaient abrogées. Ce point donna lieu aux plus pénibles discussions. « A force d'indiscibles fatigues, de souffrances et d'angoisses de tout genre, dit Consalvi, enfin arriva le jour où il semblait qu'on touchât au terme désiré. » Il avait fait reconnaître, dans l'article premier de la convention, la liberté et la publicité du culte catholique. Au moment où il allait signer, il s'aperçut qu'on avait glissé sous sa plume un texte tout différent de celui qui avait été convenu. Tout était à recommencer. Nouvelles discussions et négociations. Consalvi, à cette phrase : « La religion catholique, apostolique, romaine, sera librement exercée en France, » voulait que l'on n'ajoutât que ces mots : « Son culte sera public ». Les commissaires français avaient ordre d'exiger cette addition : « En se conformant aux

1. Ce mot révèle l'inspiration maçonnique.

2. Thibaudeau, II, 485.

règlements de police. » Consalvi présentait un piège. Il ne se trompait point : ce piège, c'étaient les articles organiques que le gouvernement tenait en réserve et dont il n'avait jamais été fait mention au cours des négociations. Le Saint-Siège protesta solennellement contre cet acte extra-diplomatique. Les articles organiques furent maintenus ; ils furent présentés comme ne faisant qu'un seul et même tout avec le Concordat. On sait l'abus qui en a été fait au cours du XIX^e siècle. Les règlements de police ont tout envahi, et il est donné au maire du plus humble village d'en formuler à sa guise. Bientôt le culte public n'existe plus qu'à l'état de souvenir. Non seulement toute manifestation, mais tout signe extérieur de religion finira par être interdit sous le beau prétexte que l'on ne doit pas porter atteinte à la conscience de MM. les libres-penseurs.

L'Eglise ne peut pas être entièrement réduite à l'esclavage si longtemps que le Pape est libre ; aussi il n'y a rien que la franc-maçonnerie poursuivra avec plus de persévérance que l'abolition du Pouvoir temporel des Papes, nécessaire à son indépendance.

Est-ce sous son inspiration, ou suivant les impulsions de sa propre ambition que Napoléon I^{er} tenta de faire du Pape son vassal ? Il n'était encore que le général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, lorsqu'après la capitulation de Mantoue il se rendit à Bologne pour y faire, dit M. Thiers, « la loi au Pape ». De là, il écrivit à Joubert : « Je suis à traiter avec cette prêtraille, et, *pour cette fois-ci*, saint Pierre sauvera encore la capitale en nous cédant ses plus beaux Etats. » Le lendemain, il écrivait au Directoire : « Mon opinion est que Rome, une fois privée de Bologne, Ferrari, la Romagne, et des trente

millions que nous lui ôtons, ne peut plus exister : CETTE MACHINE SE DÉTRAQUERA TOUTE SEULE. » Dans cette lettre, se trouve la première éclosion diplomatique de l'idée napoléonienne, que nous verrons poursuivie par Napoléon 1^{er}, puis par Napoléon III, idée identique à l'idée maçonnique. Le 22 septembre, sur le bruit de la maladie du Pape, il prescrivait à son frère Joseph, « si le Pape venait à mourir, de mettre tout en œuvre pour empêcher qu'on en fit un autre et pour susciter une révolution. » M. Thiers donne à cette occasion la raison dernière de tout ce qui a été fait depuis un siècle contre la Papauté : « Le Directoire voyait dans le Pape le chef spirituel du parti ennemi de la Révolution, » c'est-à-dire de la civilisation païenne. Voilà pourquoi le Directoire et son général voulaient qu'il n'y eût plus de Pape. Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon expose ouvertement cette idée fondamentale de la maçonnerie, et comment il avait pensé d'abord la réaliser. Parlant de ses proclamations aux musulmans, il dit : « C'était du charlatanisme, mais du plus haut... Voyez les conséquences : je prenais l'Europe à revers ; la vieille civilisation demeurait cernée, et qui eût songé alors à inquiéter le cours des destinées de notre France et de la *régénération du siècle*? (1) » Anéantir la vieille civilisation, la civilisation chrétienne, régénérer le siècle à la païenne, et cela par la France, voilà le mot qui fait pénétrer au fond de l'histoire contemporaine.

Si Napoléon était dans ces pensées, se demanderait-on, pourquoi rétablit-il le culte catholique en France ? Il l'explique dans son *Mémorial* : « Quand je relèverai les autels, avait-il dit, quand je protégerai les mi-

1. Voir aussi : *Correspondance de Napoléon 1^{er}* publiée par ordre de Napoléon III, t. V, p. 185, 191, 241.

nistres de la religion comme ils méritent d'être traités en tout pays, le Pape fera ce que je lui demanderai; il calmera les esprits, les réunira dans sa main et les placera dans la mienne. » Et ailleurs : « Avec le catholicisme j'arrivais plus sûrement à tous mes grands résultats... Dans l'intérieur, chez nous, le grand nombre absorbait le petit (protestants et juifs), et je me promettais de traiter celui-ci avec une telle égalité, qu'il n'y aura bientôt plus lieu de connaître la différence. (En d'autres termes, j'arriverais à faire régner l'indifférence en matière religieuse). Au dehors, le catholicisme me conservait le Pape, et avec mon influence et mes forces en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, de *finir par avoir à moi la direction de ce Pape*, et dès lors, quelle influence, quel levier d'opinion sur le reste du monde ! (1) » Nous verrons la Haute-Vente prendre la suite de cette idée et s'efforcer de la mener à bonne fin.

Sur le trône impérial, Napoléon ne perdit pas son point de vue. Nous savons ce qu'il fit pour confondre dans l'esprit du peuple la vraie religion avec les hérésies, en mettant le tout sur le même rang, ce qu'il fit pour arriver peu à peu à supprimer tout culte extérieur, à faire du clergé un corps de fonctionnaires, et même à se passer du Pape pour l'institution canonique des évêques. Tout cela ne pouvait être durable, si l'on ne parvenait point à enlever au Pape son indépendance. Napoléon s'y employa de son mieux. Le 13 février 1806, il avait écrit à Pie VII : « Votre Sainteté est souveraine à Rome, mais j'en suis l'empereur. » Deux ans plus tard, le général Miollis s'empare de la Ville éternelle, et,

1. *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. V, p. 384, 388.

le 10 juin, Napoléon publie un décret qui réunit tous les Etats du Pape à l'empire français. Le 6 juillet, Pie VII est enlevé du Quirinal, tandis que les cardinaux sont internés à Paris ou enfermés dans les prisons de l'Etat. Prisonnier, lui aussi, le doux vieillard subit le double assaut de la violence et de la fourberie pour obtenir l'annulation du Concordat de 1801, et lui en faire signer un autre où était fait abandon quasi-complet de sa juridiction sur l'Eglise de France (1).

Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* (2), Napoléon dit qu'en détruisant ainsi le pouvoir temporel des Papes il avait « bien d'autres vues ». Parlant de la proposition qu'il avait faite d'un autre Concordat : « J'avais mon but, dit-il, et il ne le connaissait pas » ; et, après que la signature en eût été arrachée à la faiblesse d'un vieillard épuisé de force et terrorisé : « Toutes mes grandes vues, s'écrie-t-il, s'étaient ac-

1. Lorsque la prison de Napoléon à Sainte Hélène devint plus étroite et plus dure, Pie VII écrivit au cardinal Consalvi, cette lettre admirablement chrétienne :

« La famille de l'empereur Napoléon nous a fait connaître, par le moyen du cardinal Fesch, que le climat de Sainte-Hélène est mortifère et que le pauvre exilé dépérit à vue d'œil. Nous avons appris une telle nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez avec nous sans aucun doute parce que nous devons tous les deux nous rappeler que, après Dieu, c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans le grand royaume de la France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps ses torts subséquents. *Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit et des égarements de l'ambition humaine.* Le Concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur.

» Ce serait dans notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un, nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne. »

2. T. IV, p. 208, et t. V, de la page 391 à 401.

complies sous le déguisement et le mystère... J'allais relever le Pape outre mesure, l'entourer de pompes et d'hommages, j'en aurais fait une idole, il fût demeuré près de moi, Paris fût devenu la capitale du monde chrétien, et j'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique. »

Le concordat suivi des articles organiques et l'emprisonnement de Pie VII à Savone et à Fontainebleau sont les fruits concordants de cette même pensée. Ces actes s'enchaînent, ils sont la réalisation partielle et successive du plan unique conçu par la Révolution. La doctrine révolutionnaire proclame l'omnipotence de l'Etat; elle ne peut admettre l'existence d'un pouvoir spirituel indépendant et supérieur, tel que l'Eglise. Comment l'abattre? L'Etat va commencer par s'unir à l'Eglise et se servir de cette union pour l'asservir; puis quand il la croira assez affaiblie pour ne pouvoir plus vivre par elle-même, il se séparera de nouveau d'elle, espérant que, privée de son soutien, elle périra. Napoléon, — ces paroles et ces actes le prouvent, — a voulu, en faisant le Concordat, asservir l'Eglise à son pouvoir absolu. Quand il crut le moment venu, il épuisa toutes les ressources de la ruse et de la violence pour s'emparer du pouvoir spirituel, ne craignant même pas, pour y arriver, d'affaiblir secrètement le Pape par des breuvages de morphine.

Pour pouvoir diriger le monde religieux dans les voies qui devaient amener « la régénération du siècle », il n'était pas moins nécessaire de s'emparer de la direction des esprits que de réduire le Pape à l'état d'idole. Napoléon le comprenait bien. Dans ce but, il voulut supprimer la presse religieuse pour la réorganiser à sa façon : « Mon intention, écrit-il

à Fouché, ministre de la police, est que les journaux ecclésiastiques cessent de paraître, et qu'ils soient réunis dans un seul journal, qui se chargera de tous les abonnés. Ce journal devant servir à l'instruction des ecclésiastiques s'appellera *Journal des Curés*. Les rédacteurs en seront nommés par le cardinal-archevêque de Paris.

C'est dans la même pensée qu'il institua l'Université et lui donna le monopole de l'enseignement. Le F. . Fontanes, futur grand-maître de l'Université, interrogé sur la note de M. Champagny qui avait conclu à la reconstitution de l'Oratoire, de l'Ordre des Bénédictins de Saint-Maur et des congrégations de la doctrine chrétienne, répondit ce que disent nos maîtres du jour : « Il faut dans l'enseignement, comme en toutes choses, l'unité de vue et de gouvernement. La France a besoin d'une seule Université et l'Université d'un seul chef. » « C'est cela, répliqua le dictateur, vous m'avez compris. » Et le F. . Fourcroy apporta au Corps législatif, le 6 mai 1806, un projet de loi ainsi conçu :

« Art. I. — Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé EXCLUSIVEMENT de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'Empire. »

Dans son ouvrage *l'Instruction publique et la Révolution*, Duruy loue Napoléon d'avoir, par l'institution de l'Université, sauvé la Révolution et l'esprit révolutionnaire. « Quelle merveilleuse conception que cette Université de France avec son grand-maître, son conseil, ses inspecteurs généraux, ses grades et sa puissante hiérarchie ! quel trait de génie d'avoir compris qu'il n'était qu'une grande corporation laïque pour disputer les jeunes générations aux débris des vieilles corporations enseignantes et surtout à

leur esprit! Avant le 18 brumaire, on pouvait déjà prévoir le moment où la réaction aurait regagné dans le domaine de l'enseignement tout le terrain perdu depuis 1789. Grave danger et qui ne tendait à rien moins qu'à remettre en question, dans un très prochain avenir, les principes de tolérance et d'égalité dont la conquête avait été le but de tant d'efforts et qui sont demeurés l'excuse de tant d'excès... Après avoir rivé le présent à la Révolution par le Code civil et le Concordat, il lui assurait l'avenir par l'éducation. De tous les services que Napoléon a rendus, je n'en sache pas de plus mémorable que d'avoir arraché l'enseignement aux pires ennemis du nouveau régime pour le confier à un corps profondément imbu des idées modernes. »

Que telles aient été, les pensées et les desseins de Napoléon, lui-même l'affirma équivalement.

Le soir de l'assassinat du duc d'Enghien, il dit à ses familiers : « On veut détruire la Révolution. Je la défendrai, CAR JE SUIS LA RÉVOLUTION, MOI, MOI (1). »

1. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers, t. V, p. 14.

Napoléon Ier était-il en rapports avec la franc-maçonnerie?

Dans la *Révolution française*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, publiée par la *Société de l'Histoire de la Révolution*, sous la direction de M. Aulard, M. Georges Bourgin a publié une série d'articles sous ce titre : Contribution à l'Histoire de la franc-maçonnerie sous le premier Empire. A la page 45 du fascicule du 14 juillet 1905, il fait cette citation : « Je lui (à Napoléon) fis, dit O'Méara, (le chirurgien anglais de Napoléon à Sainte-Hélène), quelques questions sur la franc-maçonnerie et lui demandai son opinion sur eux : « Ils ont aidé à la Révolution et dans ces derniers temps encore à diminuer la puissance du Pape et l'influence du Clergé ». Je lui témoignai le désir de savoir s'il n'avait pas encouragé les francs-maçons. Un peu, répondit-il, parce qu'ils combattaient le Pape ».

M. Philippe Gonnart vient de publier un ouvrage sur les origines de la légende napoléonienne où il étudie « l'œuvre historique de Napoléon à Sainte-Hélène. » Il y relève et prétend résoudre cette question : « Napoléon a-t-il altéré la vérité et dénaturé ses idées en se représentant lui-même comme le continuateur de la Révolution ? »

« Napoléon était dans la vérité en répétant à satiété, dit M. Gonnard, dans les écrits de Sainte-Hélène qu'il avait été le défenseur des idées de 1789 en France, comme le défenseur du principe des nationalités en Europe. Que disait-il qui ne fût exact quand il rappelait qu'en vendémiaire, en fructidor, en 1815, il s'était opposé à la « réaction » et qu'il avait sauvé « les grandes vérités de notre révolution. » Il disait vrai quand il proclamait : « J'ai consacré la Révolution, je l'ai infusée dans les lois ». Il disait vrai quand il se nommait lui-même « le Messie » de la Révolution. Dans les Récits de la captivité de Monthon il dit : « J'ai semé la liberté à pleines mains partout où j'ai implanté mon code civil. »

Napoléon III, interprétant fidèlement cette pensée dans son ouvrage : *Les Idées napoléoniennes*, a rendu à son oncle ce témoignage : « La Révolution mourante, mais non vaincue, avait légué à Napoléon ses dernières volontés. *Eclaire les nations, dut-elle lui dire, affermis sur des bases solides les principaux résultats de nos efforts. Exécute en étendue ce que j'ai dû faire en profondeur.* SOIS POUR L'EUROPE CE QUE J'AI ÉTÉ POUR LA FRANCE. Cette grande mission, Napoléon l'accomplit jusqu'au bout (1). »

De fait, partout où Napoléon portait ses armes, il y faisait ce qui avait été fait en France. Il éta-

1. *Idées napoléoniennes*, t. I, p. 28-29.

blissait l'égalité des cultes, bien certainement l'un des principaux résultats poursuivis et obtenus par la secte qui a fait la Révolution. « Il y a une RELIGION UNIVERSELLE, di le *Bulletin du Grand-Orient* (Juillet 1856, p. 172), qui renferme toutes les religions particulières du globe : c'est cette religion que nous professons ; c'est CETTE RELIGION UNIVERSELLE QUE LE GOUVERNEMENT PROFESSE QUAND IL PROCLAME LA LIBERTÉ DES CULTES. » Pie VII ne s'est donc point trompé lorsqu'il dit dans son Encyclique du 22 mars 1808 : « Sous cette égale protection de tous les cultes, se cache et se déguise la persécution la plus dangereuse, la plus astucieuse qu'il soit possible d'imaginer contre l'Eglise de Jésus-Christ, et malheureusement la mieux concertée pour y jeter la confusion et même la détruire, s'il était possible que la force et les ruses de l'enfer puissent prévaloir contre elle. »

Tout en établissant l'égalité des cultes partout où ses armes le portaient, Napoléon expulsait les religieux et vendait les biens ecclésiastiques ; et pour changer l'ordre social comme l'ordre religieux, il imposait le partage forcé des successions, il abolissait les corporations ouvrières, il bouleversait les provinces, il détruisait les libertés locales et renversait les dynasties nationales ; en un mot, il anéantissait l'ordre de choses ancien pour en établir un nouveau, il s'efforçait de substituer à la civilisation chrétienne une civilisation dont les dogmes révolutionnaires auraient été le fondement et le principe.

CHAPITRE XVI

SOUS LA RESTAURATION

L'empire écroulé, la France crut que ceux-là seuls qui l'avaient faite pourraient, après tant de bouleversements et tant de ruines, la relever et la faire rentrer dans ses voies. Elle tourna donc les yeux vers les fils de S. Louis (1). Déjà, en 1799, son cœur les appelait. La franc-maçonnerie aurait bien voulu, si le régime monarchique s'imposait de nouveau, nous

1. Un écrivain non suspect, Duvergier de Hauranne, a reconnu que « les Bourbons ne trouvèrent aucun appui dans les monarchies du continent ».

Les adversaires de la Restauration furent contraints d'avouer au premier moment que nul mouvement ne fut plus national. Le maréchal Ney : « Pour éviter à la patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser entièrement la cause de leurs anciens rois ». Le régicide Carnot : « Aucun doute raisonnable ne pouvait s'élever sur le vœu de la nation française en faveur de la dynastie des Bourbons ». La Fayette disait qu'il était heureux de voir le retour des Bourbons « devenir un signal et un gage de bonheur et de liberté publique » et il ajoutait qu'il était profondément uni à cette satisfaction nationale.

Et Guizot : « Plus on prouvera qu'aucune volonté générale, aucune grande force, interne ou externe, n'appelait et n'a fait la Restauration, plus on mettra en lumière la force propre et intime de cette nécessité supérieure qui détermina l'événement ».

livrer à des princes étrangers. Mirabeau avait avancé la candidature du duc de Brunswick et dès 1791, Carro avait proposé au chef des Jacobins la candidature du duc d'York, fils du roi d'Angleterre. Mais la secte sentait si bien que le vœu de la nation appelait le retour des Bourbons, et qu'un jour ou l'autre ce vœu deviendrait irrésistible, qu'elle voulut prendre les devants et s'emparer du mouvement pour le dominer et le diriger. Deux maçons émérites, les généraux Malet et Oudet, fondateurs de la société des Philadelphes à Besançon, entamèrent des négociations avec Louis XVIII. Ils furent devancés par Sieyès et ceux qui, avec lui, préparaient la dictature qui fut inaugurée par le coup d'Etat du 18 brumaire.

Ce que la maçonnerie voulait, par un moyen ou un autre, c'était, tout en subissant les nécessités qui s'imposaient, sauver la Révolution, maintenir son esprit et garder le plus possible de ses conquêtes. La secte l'avait obtenu de Napoléon par le despotisme; de Louis XVIII, elle se promettait de l'obtenir par ce qu'elle appelle « la liberté ». Ce que Malet et Oudet avaient voulu négocier avec Louis XVIII, c'était, ce qu'il subit quinze ans plus tard, l'établissement du régime constitutionnel, du mécanisme parlementaire qui permettrait de continuer la guerre à l'Eglise.

En 1799, Louis XVIII eût pu plus facilement se dégager de l'étreinte maçonnique. Il eût été plus libre de restaurer l'antique constitution nationale dépouillée de ses abus. Le rétablissement du culte catholique s'imposait, nous l'avons vu, à ce point que Napoléon ne vit rien de plus urgent que de négocier avec le Pape. Si Louis XVIII, au lieu de Napoléon, eût négocié le Concordat, il eût été autre. Il le montra bien par les démarches dont il

prit l'initiative auprès du Saint-Siège après la seconde Restauration, dans le but d'améliorer celui que Napoléon lui avait légué; et, libre, l'Eglise de France, épurée par le martyre, débarrassée des souillures du Jansénisme, eût pu remettre la nation très chrétienne dans les voies de la vraie civilisation.

L'Europe entière. était bouleversée. C'était donc à toute l'Europe, et non seulement à la France, qu'il fallait rendre de fermes assises. Les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse voulurent s'y employer, et firent entre eux cette célèbre convention qui fut appelée la « Sainte-Alliance ».

« Il y a dans cette affaire, — écrivait J. de Maistre, de Saint-Pétersbourg, à M. le comte de Valaise, — un côté touchant et respectable qui doit être apprécié et vénéré, indépendamment de toute question qu'on pourrait élever sur *l'esprit qui l'a dicté* et QUI EST AUJOURD'HUI ASSEZ PUISSANT POUR SE FAIRE OBÉIR PAR LES SOUVERAINS ». Quel était cet esprit? En qui, en quoi, était-il incarné pour avoir cette puissance? J. de Maistre, dans une nouvelle communication à son roi, dit que cet esprit était celui des Illuminés. « C'est cet Illuminisme (non celui de Weishaupt, mais celui de Saint-Martin) qui a dicté la convention de Paris, et surtout les phrases extraordinaires de l'article qui a retenti dans toute l'Europe... Je suis parfaitement au courant des machines que ces gens-là ont fait jouer pour s'approcher de l'auguste auteur de la convention (l'empereur de Russie), et pour s'emparer de son esprit. Les femmes y sont entrées, comme elles entrent partout... Si l'esprit qui a produit cette pièce avait parlé clair, nous lirions en tête: Convention par laquelle tels et tels princes déclarent que tous les chrétiens ne sont qu'une famille professant la même

religion, et que les différentes dénominations qui les distinguent ne signifient rien (1). » Cette religion universelle, en laquelle les sectaires voulaient dès lors confondre toutes les religions, ils l'appelaient le *christianisme transcendantal*, et le concevaient comme une pure religiosité ou une religion sans dogmes. C'est ce que continuent de poursuivre de nos jours, quoique sous d'autres noms, l'Alliance-Israélite-Universelle et la franc-maçonnerie. Et aujourd'hui comme alors, francs-maçons et juifs se servent, pour y arriver, des gouvernants et des gouvernements. J. de Maistre l'avait constaté pour le siècle précédent : « On peut affirmer que, pendant le XVIII^e siècle, les gouvernements de l'Europe n'ont presque rien fait, d'un peu remarquable, qui n'ait été dirigé par l'esprit secret vers un but dont les souverains ne se doutaient pas (2). » Il le constatait de nouveau à l'entrée du XIX^e siècle; et aujourd'hui il est facile, à tous ceux qui savent voir, de faire la même observation par leurs propres yeux.

Impuissantes à s'opposer à la marche des événements, les sociétés secrètes s'efforcèrent donc, lors de la Restauration, de les diriger à leur profit pour empêcher l'ordre social fondé sur la foi de se rassembler en Europe, et surtout en France. Ce qu'elles avaient obtenu par la « Sainte-Alliance » de l'empereur de Russie, de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, elles s'efforcèrent de l'obtenir du roi de France. Sans doute, Louis XVIII, personnellement, n'était point un catholique de première trempe, il avait bu à la coupe de son siècle; mais il avait le sens royal, et s'il n'eût été circonvenu, s'il eût eu les

1. J. de Maistre, *Œuvres complètes*; t. XIII, 219-222.

2. J. de Maistre, *Œuvres complètes*, t. XIII, p. 339.

maines libres, il eût, sans aucun doute, donné à la France une Restauration plus parfaite et plus solide.

Entre toutes les conquêtes de la Révolution, celle qui était la plus importante aux yeux de la secte, la plus utile à ses desseins, la plus nécessaire à garder, c'était l'indifférence du pouvoir à l'égard de la religion. Aussi, ce qu'elle craignait le plus dans la restauration royaliste qui, en 1799, s'annonçait comme imminente, c'était le rétablissement de la religion d'Etat; et ce qu'elle s'efforça par-dessus tout d'obtenir lorsque la Restauration se fit, ce fut le maintien de l'égale protection de tous les cultes que Napoléon avait mise en vigueur (1). Une autre question

1. La Charte de 1814 s'exprimait en ces termes :

Art. 5. — Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Art. 6. — Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat.

Art. 7. — Les ministres de la religion catholique et romaine et ceux des autres cultes chrétiens reçoivent seuls des traitements du trésor royal.

Le Souverain Pontife dans un bref daté de Césène s'en plaignit à l'évêque de Troyes : « Alors que nous espérions, disait Pie VII, qu'après un si heureux retour politique la religion catholique serait non seulement débarrassée de tous les obstacles qu'elle rencontrait en France et contre lesquels nous n'avions cessé de réclamer, mais encore rendue à sa splendeur et à sa dignité d'autrefois, nous avons vu que la constitution garde à ce sujet un profond silence et qu'elle ne fait pas même mention du Dieu tout-puissant par qui les rois règnent et les princes commandent. Vous comprendrez facilement combien il nous est douloureux de voir... que cette religion, qui est celle de la majorité des français, ne soit pas proclamée celle que les lois et le gouvernement protègent de leur autorité. Notre douleur s'accroît à la lecture de l'article 22, (du plan de constitution arrêté par le Sénat dans sa séance du 6 avril. Le Sénat, créé par Bonaparte, était composé de francs-maçons), qui non seulement permet la liberté des cultes et de la conscience, mais promet protection à cette liberté et aux ministres des divers cultes. Il ne faut pas vous démon-

qu'elle avait également à cœur, c'était celle de la souveraineté. Elle voulait bien que le roi régnât, elle ne pouvait consentir à ce qu'il gouvernât, à ce qu'il eût en mains l'autorité efficace et réelle. La Charte déclara bien que l'autorité résidait tout entière dans la personne du roi, et que la religion catholique était la religion de l'Etat : l'article 6 témoignait des intentions du roi, mais ce n'était que des mots contredits par l'article 5 et par l'article 7. Et de même que, la Constitution accordait la liberté des cultes et la liberté de la presse, elle restaurait la liberté de la tribune, silencieuse depuis dix ans. Deux maîtres illuminés, Talleyrand et Dallery, usèrent près de Louis XVIII des influences dont vient de parler J. de Maistre, pour obtenir que le roi apportât avec lui ces *pestes*, comme les appelle Grégoire XVI. D'autres agirent près d'Alexandre, et c'est sur son invita-

trer quelle blessure mortelle cet article porte à la religion catholique en France. Car dès que l'on affirme la liberté de tous les cultes sans distinction, l'on confond la vérité avec l'erreur et l'on met sur la même ligne que les sectes hérétiques et la perfidie juive la sainte et immaculée épouse du Christ, l'Eglise en dehors de laquelle il n'y a point de salut. D'autre part, dès qu'on promet faveur et protections aux sectes hérétiques et à leurs ministres, non seulement on tolère, on protège les personnes, mais encore les erreurs; or c'est en cela que consiste cette hérésie funeste et trop déplorable, qui, selon l'expression de S. Augustin, affirme que tous les hérétiques suivent le bon chemin et tiennent la vérité : affirmation si absurde qu'elle semble incroyable. Nous avons été également surpris et affligé de l'article 23, qui accorde la liberté de la presse; c'est un grand péril, la perte certaine des mœurs et de la foi : si l'on pouvait en douter, l'expérience des temps passés la démontrerait; car c'est par ce moyen-là surtout, c'est certain, que l'on a perverti d'abord les mœurs des peuples, ensuite corrompu et détruit leur foi, et enfin excité les séditions, les troubles et les révolutions. Parmi la grande corruption qui règne, ces mêmes maux seraient à craindre, si l'on accordait à chacun ce qu'à Dieu ne plaise, la faculté d'imprimer ce qu'il lui plaît ».

tion péremptoire que Louis XVIII fit la déclaration de Saint-Ouen, qui donna à la secte le gage des libertés constitutionnelles. C'est à ce moment-là même que fut créé le mot *libéral*, destiné à servir de voile aux idées et aux œuvres de la franc-maçonnerie.

Cependant, l'élan d'amour avec lequel la France accueillit son roi, et la joie avec laquelle elle se porta vers les autels, fit craindre que les précautions prises devinssent inutiles. Le retour de Napoléon fu résolu, préparé, accompli.

Dans les premiers jours de janvier 1910, l'historien de Napoléon, M. Frédéric Masson, publia les papiers inédits de Camille Gautier et de Dumonin. Ils apportèrent la preuve que le retour de l'île d'Elbe fut une machination maçonnique. A Grenoble et en Dauphiné, le nombre des maçons étaient considérable en 1789. En 1814, il s'accrut de tous les officiers renvoyés, qui se groupèrent sous la direction de Gautier (1).

1. Gautier, initié à la loge « La Concorde », Orient de Livourne, y passa maître en 1802; il reçut, deux ans plus tard, de la loge « Les Amis de l'Honneur français », Orient de Porto-Ferrajo, de considérables dignités, que compléta, à l'Orient de l'Île-Rousse, le chevalier prince de l'Aigle et du Pélican, parfait maçon libre d'Hérédon; le 26 janvier 1805 ou 1807, à l'Orient de Bastia, il fut élevé, par le « Souverain chapitre de Rose croix », à la dignité de prince et chevalier maçon parfait libre d'Hérédon, sous le titre de souverain prince chevalier de Rose Croix, avec tous pouvoirs de convoquer loge, tenir le siège des loges assemblées, faire et parfaire des maçons jusqu'au grade de chevalier de l'Epee dit de l'Orient. Enfin, le 8 août 1808, il reçut du Grand-Orient de France de suprêmes pouvoirs que confirmèrent, avec le représentant du grand-maître, les délégués de la Grande Loge Symbolique, de la Grande Loge d'administration et du Grand Chapitre général. Il ne pouvait, dans les grades capitulaires, monter plus haut.

A coup sûr, ces honneurs maçonniques ne pouvaient manquer de lui assurer, sur tous les régiments et sur toutes les villes où fonctionnait une loge régulière, une suprématie incontestée.

Ce fut avec la certitude d'une base d'opérations en pleine montagne que Napoléon répondit à l'appel qui lui était fait (1).

C'est donc bien à la Franc-Maçonnerie que nous devons la seconde invasion. La première fut la conclusion de la Révolution que la secte avait préparée, organisée, perpétrée, et la troisième fut le fruit de la politique de Napoléon III fidèle aux serments qu'il lui avait prêtés.

Après Waterloo les francs-maçons, qui devaient tant reprocher aux Bourbons d'être revenus dans les « fourgons de l'étranger » (2), sollicitèrent les

1. « Que les amateurs d'aventures extraordinaires, dit M. Frédéric Masson, aient conçu d'autre façon et aient autrement raconté le retour de l'île d'Elbe; qu'ils aient trouvé l'Empereur plus poétique s'il arrivait en France sans avoir prévenu personne ni rien préparé pour son retour; qu'ils aient trouvé la nation plus émouvante, si elle était uniquement conquise par l'apparition de Napoléon, cela se peut; mais la version que, pour la première fois, m'ont permis de donner les papiers inédits de Camille Gautier et de Dumoulin paraîtra, à quiconque réfléchit, à la fois plus probable et plus digne de la sagesse de l'Empereur ».

2. Jusqu'au 31 mars 1814, les souverains alliés avaient continué à traiter avec Napoléon, et quand la disparition de l'empereur parut inévitable, ils cherchèrent une combinaison politique qui exclût les Bourbons. Le Czar surtout ne voulait pas entendre parler d'eux. Par contre, les témoignages des contemporains les moins suspects de partialité, comme Carnot, Ney, Lafayette, le général Foy établissent tous que les vœux unanimes des Français étaient pour une restauration monarchique, et les historiens A. Sorel, L. Blanc, Guizot, Henry Houssaye, dans son œuvre capitale *1814 et 1815*, ont tous convenu qu'elle était exigée par l'intérêt national.

M. Edmond Biré, dont la science et la probité historiques sont universellement connues, a écrit dans *Alfred Nettement, sa vie et ses œuvres*, pp. 267-279 :

« Il n'y avait chez les Alliés, en 1814, aucun parti pris en faveur des Bourbons; ils avaient au contraire des dispositions peu bienveillantes pour l'ancienne dynastie, qui avait si longtemps régné sur la France et tenu le premier rang en Europe. Ils commencèrent la guerre sans que la restauration des principes monarchiques entrât pour rien

alliés de vouloir bien donner, de leurs mains, à la France un roi autre que le chef de la maison de Bourbon. Par deux fois, une députation de francs-maçons se rendit au camp des alliés leur demander d'imposer la royauté d'un Hollandais, le prince d'Orange, ou celle de Louis-Philippe, qu'ils réussirent à introniser plus tard. Le chef de cette ambassade était Charles Teste (1). Louis XVIII, revenu de Gand, était aux portes de Paris dès le 6 juillet, mais la diplomatie maçonnique qui entourait les rois coalisés ne lui permit d'entrer dans sa capitale que le 8, après qu'il eut renvoyé ceux de ses ministres qui l'avaient suivi dans l'exil, et qu'il les eut remplacés par des hommes de la Révolution (2), les deux apostats Talleyrand et Louis, avec le régicide Fouché comme ministre de la police (3).

Le régime constitutionnel fut dès lors implanté dans leurs projets; ils l'achevèrent sans que cette combinaison s'offrit à leur pensée. Ils eurent jusqu'au bout l'intention de traiter avec Napoléon; même après avoir renoncé de traiter avec lui, ils ne songèrent pas encore à Louis XVIII.

1. Eckert de Dresde, protestant : *La franc-maçonnerie*, 1852, etc., t. II, pp. 162-172. — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, t. V, chap. II et IV.

2. Rohrbacher, XXVIII, 194.

3. Fouché fut imposé par la Franc-maçonnerie. Après les cent jours, M. de Vitrolles étant allé à Arnouville sonder les intentions de la coalition, Wellington lui dit : « Il y a en tout ceci une question de choses, la cocarde tricolore, et une question de personne, Fouché. M. de Vitrolles ayant rappelé au duc que la cocarde tricolore était le signe de la révolte contre le roi et Fouché un régicide : « Eh bien, répliqua le général anglais, on pourrait peut-être abandonner la question de choses, mais pour celle de personne c'est impossible (L. Blanc, *Histoire de dix ans*. Introduction). Fouché étant le maître de la police la Franc-Maçonnerie put se réorganiser librement. Quand il se retira, il laissa la place à un autre maçon de carrière Descazes : « Descazes, dit encore L. Blanc, c'était Fouché amoindri ».

en France, et avec lui la maçonnerie restait maîtresse. « Louis XVIII, dit le secrétaire du Grand-Orient, Bazot, donna la Charte. C'est le gouvernement constitutionnel. Ce principe nous protège (1). » C'était en effet la royauté limitée au pouvoir exécutif, et l'autorité réelle donnée à des ministres, commis éphémères des majorités des Chambres, qui elles-mêmes finiraient bien par être à la dévotion de la secte. Aussi Thiers put-il dire dans un discours prononcé en 1873 au Corps législatif : « La Constitution de 1814 est sortie des entrailles mêmes de la Révolution ». Aucun système politique n'est plus favorable aux desseins de la secte, aucun ne lui donne plus de facilité pour paralyser l'autorité légitime, pour enchaîner l'Eglise et la persécuter. Elle ne s'en fit pas faute, même sous les rois légitimes. Ils firent ce qu'ils purent, Charles X surtout, pour résister à ses entreprises ; le système était plus fort qu'eux. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'instruit par cette triste expérience, Henri V se soit refusé à la recommencer en sa personne en 1873. C'était

1. Pour expliquer l'effondrement du pouvoir politique colossal de Napoléon I^{er}, Chateaubriand disait : « La force du camp cachait la faiblesse de la cité ». Et pour expliquer la chute de la Restauration, il disait avec autant de justesse : « On croyait avoir restauré la monarchie, on avait institué simplement *une démocratie royale*. On a changé les draps du lit impérial, on n'en a même pas tourné les matelas ». Au virus révolutionnaire introduit dans les lois françaises par Napoléon I^{er} vient donc s'ajouter le parlementarisme où les passions du quart d'heure se substituent aux plans longuement mûris. Ces deux causes devaient fatalement accomplir leur œuvre de destruction des énergies morales et des forces matérielles de la nation.

Dans ses Mémoires publiés en 1908, le baron de Frenelly exprime la même pensée lorsqu'il dit : « Il y avait contre-sens à restaurer la légitimité des personnes sans restaurer la légitimité des choses. »

Rien de plus vrai. Que ne le comprit-on en 1871-1872 ?

aussi le régime constitutionnel que voulaient lui imposer avec ce qui en était le symbole, des hommes qui ne savaient pas à quel esprit ils obéissaient, peut-être même quelles influences ils subissaient et dans quel abîme ils allaient nous entraîner.

Malgré les précautions prises par la secte pour empêcher la Restauration de favoriser le retour à une civilisation vraiment chrétienne, celle-ci fit cependant ce qu'elle put pour seconder l'action du clergé dans son œuvre de rénovation religieuse.

Dès le 29 février 1816, les religieux sont autorisés à donner l'enseignement. Des comités cantonaux sont nommés pour surveiller et encourager l'instruction; les curés non seulement en font partie, mais les président. Permission est donnée aux évêques d'établir des écoles ecclésiastiques, les séminaristes ne sont plus astreints à suivre les cours des lycées, les évêques peuvent ordonner qui ils jugent digne sans autorisation du pouvoir. Les missions paroissiales sont encouragées, malgré les clameurs et les calomnies, les chansons et les caricatures des libéraux, et les missionnaires sont placés sous la protection du Grand Aumônier. Des aumôniers sont donnés à l'armée. Une loi est faite pour l'observation du dimanche. Une commission est nommée pour étudier les moyens de rendre à l'Eglise son ancienne splendeur. L'archevêque de Reims est chargé de présenter au roi les sujets qui lui paraissent les plus dignes d'être élevés à l'épiscopat. Enfin, une convention avec le Souverain Pontife augmente le nombre des diocèses.

Dans les instructions qui furent remises au comte de Blacas pour négocier un nouveau Concordat plus favorable à l'Eglise que ne l'était celui conclu avec

Napoléon, le roi disait : « Sa Majesté apprécie, comme elle le doit, la position difficile où se trouvait alors le Saint-Siège : mais elle voit aussi que les dispositions prises dans des circonstances si différentes, si orageuses pour l'Eglise de France, ne s'appliquent plus à la situation actuelle, et que ce qui pouvait convenir pour la sauver du naufrage ne suffirait plus pour sa régénération. »

En exécution de ce dessein, un projet de convention fut rédigé le 25 août 1816, signé par le Pape, le 4 septembre et aussitôt transmis à Louis XVIII. Le Concordat de 1516 devait être rétabli; les deux parties contractantes procéderaient de concert à une nouvelle circonscription des diocèses et à la translation de certains évêques; enfin les articles organiques seraient abolis.

Le haut franc-maçon Decazes qui prenait de jour en jour plus d'influence sur le roi, démontra que le Souverain Pontife exigeait beaucoup trop et qu'en particulier il n'était pas possible de laisser supprimer ainsi les articles organiques, principale garantie des droits de l'Etat et des libertés gallicanes (1).

La Chambre de 1815, la Chambre introuvable (2), favorisait les bonnes dispositions du roi. Mais la maçonnerie veillait. Elle avait su placer près du souverain, faire entrer dans son intimité l'un des siens, Decazes, commandeur du suprême conseil du 33^e degré de l'Ecossisme. Chassé du ministère après la

1. La Restauration demanda et obtint le rétablissement de vingt-deux évêchés.

2. Ce nom d'*introuvable* fut donné à cette Chambre par Louis XVIII comme un éloge, à cause de la communauté de principes entre elle et la royauté.

mort du duc de Berry, il se mit à la tête de l'opposition.

C'est alors que surgit, du sein de la franc-maçonnerie, une autre société plus secrète, avec des serments plus terribles et des sanctions inéluctables, le carbonarisme. Venu de l'Italie, il se répandit avec une étonnante rapidité dans toute l'Europe. En France, il organisa les conspirations militaires de Belfort, de Saumur, la Rochelle, etc., qui purent être heureusement déjouées (1).

Les loges se multipliaient; on y faisait entrer les officiers en demi-solde, les acquéreurs des biens de la noblesse et du clergé. Le Grand Orient faisait rechercher en quels lieux ils se trouvaient en nombre suffisant pour former une loge; il leur envoyait un vénérable, étranger au pays; le vénérable s'installait au milieu d'eux, et par eux répandait dans la population les idées maçonniques, donnait le mot d'ordre toutes les fois qu'il y avait une mesure à prendre ou à faire prendre, dans les conseils communaux ou départementaux, pour arriver à opprimer l'Eglise avec sagesse et avec art.

En même temps, la tribune et la presse menaient campagne contre la Restauration. Elles ne cessaient d'opposer l'immortel 89 à l'ancien régime relevé, la liberté au despotisme, la démocratie à l'autocratie, la révolution à la contre-révolution.

Tandis que les esprits étaient ainsi travaillés, le carbonarisme s'armait, et préparait les hommes de

1. Une loge, dite des « amis de la vérité », dit Louis Blanc, s'était recrutée dans les écoles de droit, de médecine, de pharmacie et chez des jeunes gens voués à l'apprentissage du commerce. » C'est de cette loge que le carbonarisme, dont nous aurons à parler, s'étendit à toute la France. Elle en avait reçu les statuts de Naples. Clavel avoue que les « Amis de la vérité » furent les premiers à prendre les armes à la révolution de juillet.

désordre à agir quand serait jugée opportune l'heure d'une nouvelle révolution. La loge des Amis de la Vérité organisa l'émeute de juin 1820. Ce fut elle qui organisa aussi le complot militaire du 19 août.

Cependant Charles X avait succédé à Louis XVIII. Malgré les difficultés dont la secte embarrassait son gouvernement, le peuple était heureux. L'un des plus tenaces adversaires de l'Eglise, l'un des révolutionnaires les plus décidés, Henri Beyle, pseudonyme Stendhal, nous en est un témoin irrécusable. Forcé par l'évidence, il caractérise ainsi ce règne : « Il faudra peut-être des siècles à la plupart des peuples de l'Europe pour atteindre au degré de bonheur dont la France jouit sous le règne de Charles X (1). » En même temps, elle rentrait en possession de sa prééminence en Europe et dans le monde : l'Algérie était conquise, l'alliance avec la Russie allait nous donner la frontière du Rhin sans effusion de sang.

On a pu dire que l'histoire n'offre peut-être pas d'œuvre plus extraordinaire que celle du gouvernement de la Restauration qui en si peu d'années sut réparer les ruines matérielles et morales faites par la Révolution et rétablir le pays dans sa force et son prestige.

Malgré cela, ou plutôt à cause de cela même, le noble vieillard est entouré de tant de pièges qu'il lui est impossible d'échapper à tous, il n'a que le choix des fautes. On lui arrache des mesures qui font saigner son cœur de Fils aîné de l'Eglise, qu'il voulait être non seulement de nom mais en réalité. Toutes les franchises de la charte sont employées à démolir le trône. Il cède sur un point, sur un autre, et il finit par dire : « Je suis confirmé dans

1. *Promenades dans Rome*, 1^{re} série, p. 27, 1853.

la foi de toute ma vie : toute concession aux libéraux est inutile. » Il aurait pu dire « funeste ». Que de fois, en ces dernières années, l'Eglise de France a pu se convaincre de cette vérité !

En s'appuyant loyalement sur l'article 14 de la Charte, Charles X signe, le 25 juillet 1830, des ordonnances auxquelles ne sont contraires ni le texte, ni l'esprit de cet acte. Elles réglementent la liberté de la presse, elles tendent à réprimer les plus criants abus. Au lieu d'être acceptés comme un bienfait, elles sont le signal de la révolution que la secte préparait de longue main, de concert avec celui qu'elle avait choisi pour en bénéficier.

Deschamps et Claudio Jannet montrent, en s'appuyant sur documents (1), que les principaux acteurs de « la comédie de quinze ans » (2) étaient tous franc-maçons. C'est un franc-maçon qui y mit fin. Au moment décisif, quand Charles X était entouré

1. *Les Sociétés secrètes et la Société*, liv. II, ch. VIII, § 5.

2. « Il y a eu comédie pendant quinze ans, écrit le *Globe*, sans vergogne, le 22 avril 1831. Car ceux des libéraux d'alors qui ne conspiraient pas, soit qu'on eût craint leur légèreté, soit qu'eux-mêmes se fussent refusés à jouer si gros jeu, les Benjamin Constant, les Casimir Périer et mille autres, savaient, au moins, à n'en pas douter, que l'on conspirait, qu'il existait des carbonari organisés en ventes; ils sympathisaient avec les conspirateurs, souhaitaient le succès de leur entreprise, et cependant ils juraient leurs grands dieux qu'il n'y avait de complots et de comité directeur que dans l'imagination malade des hommes de la droite; ils accusaient chaudement la police, leur bête noire alors, d'être les agents provocateurs de basses intrigues, pour compromettre des citoyens innocents et paisibles. » Un peu plus loin, le journaliste interpelle le président du Conseil, Casimir Périer, et lui dit qu'il « devrait bien savoir que *M. Barthe, son collègue* (alors ministre de la justice), *a figuré dans la charbonnerie et ne s'en cache pas* ».

Tout l'article est sur ce ton, et le journaliste n'hésite pas à déclarer que la comédie dure encore, avec d'autres personnages, à l'heure où il écrit et qu'elle se prolongera sous le règne de Louis-Philippe.

de troupes fidèles à Rambouillet, et avait toute facilité de réprimer la révolte et de rentrer en maître dans la capitale, c'est le maréchal Maison qui, par la plus odieuse trahison du serment militaire, consomma l'œuvre de la révolution. Louis Blanc en donne des preuves qui ne permettent point le doute (1).

Les conjurés ne purent contenir leur joie et la manifestation des espérances que la chute du trône leur faisait concevoir. Aussitôt qu'il vit la famille royale sur la route de l'exil, M. de Barante écrivit à sa femme : « Ils sont partis. Je crois que nous allons marcher (2). » Un inspecteur général de l'Université, M. Dubois, disait dans le même temps, avec plus d'emphase, à la jeunesse des écoles : « Nous marchons vers une grande époque, et peut-être assisterons-nous aux funérailles d'un grand culte. » Trois ans auparavant, le 30 novembre 1827, Lamennais avait écrit à Berryer : « Je vois beaucoup de gens s'inquiéter pour les Bourbons; on n'a pas tort : je crois qu'ils auront la destinée des Stuarts. Mais ce n'est pas là, très certainement, la première pensée de la Révolution. Elle a des vues bien autrement profondes : *c'est le catholicisme qu'elle veut détruire, uniquement lui*; IL N'Y A PAS D'AUTRE QUESTION DANS LE MONDE (3).

1. *Histoire de dix ans*, 4^e édit., t. I, pp. 422 à 431.

2. *Souvenirs du baron de Barante*, III, 571.

3. *Œuvres posthumes de Lamennais. Correspondance*, t. I, p. 303.

CHAPITRE XVII

SOUS LE GOUVERNEMENT DE JUILLET

La main de la franc-maçonnerie est manifeste dans la révolution de 1830. « Ne croyez pas, dit un haut maçon de la loge des Trinosophes, M. Dupin l'aîné, ne croyez pas que trois jours aient tout fait. Si la révolution a été si prompte et si subite, si nous l'avons faite en quelques jours, c'est que nous avons une clef à mettre à la voûte, et que nous avons pu substituer immédiatement un nouvel ordre de choses complet à celui qui venait d'être détruit ». La secte ne pouvait souffrir plus longtemps de voir sur le trône la branche aînée des Bourbons; d'autre part, les souvenirs horribles de la première République étaient encore trop récents pour oser affronter le sentiment public en proclamant une République nouvelle. C'est pourquoi elle prit un moyen terme et mit « comme clef à la voûte » de l'édifice qu'elle préparait depuis quinze ans, « le fils du régicide » (1), le fils de l'ex Grand-Maître de la Franc-

1. Les *Mémoires* de Metternich, récemment publiés, jettent le plus vif éclat sur les conjurations maçonniques qui aboutirent au renversement de la royauté légitime pour lui substituer le gouvernement voltairien de Louis-Philippe.

Maçonnerie qui lui-même avait été le secrétaire du Club des Jacobins.

La société *Aide-toi le ciel t'aidera*, dont M. Guizot était président, avait été spécialement chargée de lui préparer les voies. Le 18 mai 1833, M. Didier en fit l'aveu à la Chambre des Députés : « C'est par les soins de notre société que toutes les brochures contre la Restauration étaient publiées et distribuées, que les souscriptions étaient organisées en faveur des condamnés politiques, qu'on donnait le mot d'ordre, qui fut longtemps de se plaindre des Jésuites et de crier dans les émeutes : « Vive la Charte ! » On devait profiter de toutes les occasions pour déconsidérer le pouvoir, pour lui susciter des embarras et accroître ceux que le hasard pouvait faire naître. (1)

Cette société n'était point franc-maçonne à proprement parler, mais sous la direction de la franc-maçonnerie. Une autre, qui était au-dessus des Loges et des Orient, travaillait dans le même sens. C'était l'Ordre du nouveau Temple. Il avait été fondé avant la grande Révolution, et l'un de ses membres, Aswell, marque ainsi son caractère : « Une seule haine remplit le cœur de ses adeptes, celle des Bourbons et des Jésuites... Avant la Révolution de 1789, les nouveaux Templiers n'avaient d'autre but avoué que l'anéantissement du catholicisme... A l'époque où les hordes étrangères vinrent imposer les Bourbons, les Templiers se bornèrent à poursuivre l'expulsion de la race asservie, et nous avons été tous fidèles, jusqu'au 3 août, à ce patriotique devoir... La haine se tempérait de mépris et sommeilla plusieurs années ; mais, au jour de l'oppression, elle éclata comme la foudre... L'irritation calmée a fait place au besoin de travailler avec persévérance au but que se

1. Cité par Deschamp, II, 274.

proposaient toutes les fractions du Temple : *l'affranchissement absolu de l'espèce humaine*; le triomphe des droits populaires, de l'autorité légale; l'anéantissement de tous les privilèges sans exception, et une guerre à mort contre le despotisme religieux ou politique de quelque couleur qu'il puisse se parer. Une immense propagande est maintenant organisée dans ce but général. »

Le Nouveau Temple, comme la Haute-Vente qui lui succéda, était l'une de ces sociétés plus profondément mystérieuses, que le Pouvoir occulte crée selon les besoins du moment, avec des éléments choisis, et auxquelles il livre, dans la mesure nécessaire, le secret de ses intentions dernières. Nous les trouvons ici exprimées : « Guerre à mort à l'autorité civile et à l'autorité religieuse; anéantissement de tous les *privilèges*, c'est-à-dire des lois privées, particulièrement de celles qui régissent le corps ecclésiastique et de celles qui font de l'Eglise catholique une société distincte, autonome; droits à donner à la multitude aveugle, pour se servir d'elle comme instrument de guerre contre les deux autorités et les deux sociétés; enfin, dernier but, affranchissement absolu de l'espèce humaine, » même et surtout à l'égard de Dieu. Comme moyen d'obtenir tout cela : « Immense propagande » d'idées révolutionnaires...

Tel fut le but de la révolution de 1830. Elle fut un point de départ et servit de point d'appui à tout le mouvement antisocial et anticatholique qui de Paris s'étendit à toute l'Europe. Le gouvernement de Juillet le favorisa en Italie par l'occupation d'Ancone, en Espagne et en Portugal par l'établissement de régimes semblables à ce qu'il était lui-même, et surtout dans les Etats du Pape par le *Memorandum*.

A l'intérieur, l'un des premiers actes du gouvernement de Juillet marque bien l'action du Pouvoir occulte dans la Révolution de 1830. L'infidélité ju-daïque fut mise sur le même rang que les commu-nions chrétiennes. L'article VII de la Charte de 1830 disait : « Les ministres de la religion catholique, apos-tolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes *chrétiens*, reçoivent des traitements du Trésor public. » Par une dérogation expresse à cet article, les rabbins furent inscrits au budget dès l'année suivante (1). « Au-jourd'hui, dit à ce sujet, M. le rabbin Astruc dans son livre *Entretiens sur le judaïsme, son dogme et sa morale*, dans nos pays l'égalité est complète : notre culte marche à côté des autres. Nos temples ne sont plus cachés; ils s'élèvent aux yeux de tous, construits par les Etats et les communes autant que par nous-mêmes. Nous ne désirons plus rien que

1. Il n'y avait aucune raison valable pour octroyer un salaire aux soi-disant ministres du culte israélite. Les juifs eux-mêmes ne leur reconnaissent aucun caractère sacerdotal, ni aucune autorité sur leurs coreligionnaires. Par-lant du privilège qui venait d'être accordé aux Juifs, Portalis dit : « C'est une reconnaissance publique de la secte qui l'obtient, c'est un établissement qu'on lui accorde, ce sont des lettres de grande naturalisation qu'on lui donne, c'est une homologation solennelle de sa doctrine et de ses dogmes dont on encourage la propagation et dont on assure l'enseignement. »

Les Bourbons de la Restauration avaient repris à l'égard des juifs la sage politique de Louis XVI que Napoléon n'avait pu abandonner. Ils s'étaient appliqués à éviter aux juifs toute vexation, mais ils n'avaient pas jugé devoir faire oublier aux juifs qu'ils étaient des hôtes et non des fils de la maison. Ils n'avaient pas pensé que toute mesure de protection doit être abandonnée contre l'ambition des Israé-lites de dominer les chrétiens, selon la sentence talmu-dique : « Le monde est aux juifs ». Ils leur avaient ac-cordé la pleine jouissance du droit des gens et même celle du droit civil; ils avaient limité leurs droits politiques, et surtout ils avaient écarté la reconnaissance publique de

d'adorer librement le Dieu de la liberté universelle. »

Le gouvernement de Louis-Philippe ne se contentait plus de méconnaître, comme celui de Napoléon I^{er}, l'origine divine de l'Eglise catholique; il déclarait méconnaître la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en accordant des faveurs indues de tout point à ceux qui font profession de la nier et de la blasphémer. C'était un nouvel et bien grand encouragement à l'indifférence religieuse, dernier objet des vœux et des efforts de la conjuration antichrétienne.

Louis-Philippe s'était entouré de tous les Pontifes de la Franc-Maçonnerie : Decaze, La Fayette, Dupont de l'Eure, Talleyrand, Charles Teste, etc. Aussi une guerre sourde fut faite au catholicisme. Ce n'était plus l'exil et l'échafaud qui étaient employés contre lui, mais le mépris public provoqué par toutes sortes de moyens. La religion était insultée sur presque tous les théâtres, le clergé y était représenté sous

leurs croyances et de leur culte en regard de la foi chrétienne.

Dès le 7 août 1830, c'est-à-dire deux jours avant que le duc d'Orléans n'acceptât le titre de roi des Français, le franc-maçon Viennet demanda l'inscription au budget du paiement des rabbins. Le 13 novembre 1830, le ministre de l'instruction publique et des cultes, Mérilhon, franc-maçon affilié aux carbonari, déposa un projet de loi accordant aux rabbins un traitement payable par le Trésor. La loi fut promulguée le 8 février 1831.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que le traitement des rabbins était environ deux fois plus élevé, en France, que celui des curés catholiques. Ceux-ci touchaient 1.800, 1.200 ou 900 fr., selon l'importance de leur cure; et la moyenne obtenue en divisant par le nombre des curés l'ensemble des crédits inscrits au budget était de 1.014 francs. Or, la moyenne des traitements des rabbins était de 2.105 fr. Les pasteurs protestants étaient moins bien traités que les rabbins, mais mieux que les curés, puisqu'ils recevaient 1.900 francs.

Ainsi ceux à qui l'Etat ne devait rien étaient mieux traités que ceux envers qui l'Etat s'est engagé à servir une partie des intérêts des biens confisqués!

les traits les plus odieux; la débauche, l'assassinat, l'incendie y étaient mis au compte de ses actions ordinaires. En même temps, l'administration à tous les degrés s'acharnait à le tracasser de toutes manières. Il faut suivre dans l'*Ami de la Religion* les avanies qu'on lui faisait subir journellement.

C'est en ce temps-là que naquit la question ouvrière qui devait bientôt, sous le nom de question sociale, prendre une si grande place dans la préoccupation de tous, ouvriers et patrons, gouvernés et gouvernants, et jusque dans la pensée du Souverain Pontife lui-même. La formidable insurrection lyonnaise en fut la révélation et le premier exploit.

La Restauration avait inauguré le grand essor industriel qui devait se développer sous les régimes qui suivirent. Pendant ces quinze années, il n'y eut pas une grève importante. Partout l'accord régnait entre les patrons et les ouvriers. « Pendant l'hiver de 1829 à 1830, dit M. Le Play, j'ai constaté, dans la plupart des ateliers parisiens, entre le patron et les ouvriers, une harmonie comparable à celle que je venais d'admirer dans les mines, les usines et les fermes du Hanovre (1). » Mais, avec 1830, un esprit nouveau s'empara de l'industrie. Les économistes officiels mirent en honneur la théorie selon laquelle le travail n'est qu'une marchandise comme une autre. Beaucoup de patrons l'adoptèrent avec empressement, ne songèrent plus qu'à faire fortune, et exploitèrent leurs ouvriers au lieu de s'efforcer de les élever par leurs leçons et leurs exemples. C'était la conséquence nécessaire de la diminution de l'esprit de foi et du progrès des doctrines naturalistes qui ne voient d'autre fin pour l'homme que

1. *La Réforme en Europe et le Salut en France*, p. 51.

la jouissance et le bien-être. De leur côté, les ouvriers prêtaient l'oreille à ceux qui leur prêchaient le progrès, après l'avoir placé dans la facilité et la multiplication des jouissances, à ceux qui les excitaient au mépris du clergé et qui les mettaient en défiance contre la doctrine qui élève les âmes en leur montrant, pour but suprême de leurs efforts, les récompenses éternelles. Ce que nous voyons n'est que le développement de ce qui se fit alors.

Cependant les catholiques ne se laissaient point faire comme aujourd'hui. Bien plus, ils s'efforçaient de réagir. Ils commencèrent par l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*, puis les *Conférences de Saint-Vincent de Paul*; des *Académies religieuses* s'établirent dans presque toutes les grandes villes de France; les *Conférences de Notre-Dame* furent inaugurées, et enfin et surtout le *Parti catholique* ouvrit la croisade pour la liberté d'enseignement.

La Charte de 1830 avait consacré en principe la liberté d'enseignement, qui y était entrée on ne sait comment. Le premier qui, pour la revendiquer, engagea par lettre publique la lutte qui devait être si ardente, fut le vieil évêque de Chartres. Après lui, se levèrent les grands champions, Mgr Parisis, M. de Montalembert et M. L. Veuillot.

Cette revendication de la liberté d'enseignement souleva d'autres questions : le droit pour le clergé d'exprimer son avis sur les grandes questions sociales, et celui des évêques de pouvoir s'entendre et se concerter pour la défense des intérêts religieux; l'emploi de la presse dans la discussion de ces intérêts, et le concours que les laïques peuvent et doivent apporter au clergé dans la défense ou la con-

quête des libertés de l'Eglise; l'iniquité des attaques contre la vie religieuse et en particulier contre l'Institut des Jésuites.

Dans cette grande lutte, nous voyons le gouvernement français chercher un point d'appui à Rome. Il y envoya le comte Rossi, Italien de naissance, venu en France après la révolution de 1830, nommé, coup sur coup, doyen de la Faculté de Droit de Paris, membre de l'Institut, pair de France. C'est la fortune ordinaire de ceux sur qui les sociétés secrètes ont jeté les yeux pour des missions particulières; comme aussi la mort de Rossi sous le poignard d'un assassin est la fin ordinaire de ceux qui n'obéissent point jusqu'au bout à la consigne qui leur a été donnée.

Envoyé extraordinaire près la Cour pontificale, il reçut, malgré les répugnances manifestées par Grégoire XVI, le titre et les fonctions d'ambassadeur. Sa mission était d'obtenir, par le secrétaire d'Etat, les concessions dont le gouvernement avait besoin pour arriver à ses fins. On peut voir dans le livre de M. Follioley, *Montalembert et Mgr Parisi*, comment il sut conduire ces négociations et le succès qu'il obtint. M. L. Veuillot en exprima le caractère et en plaida la justification en ces mots : « Il y eut parmi nous assez de cœurs timides pour que le Pape eût cru sage de prier et d'attendre (1). »

1. *Mélanges*, 1^{re} série, t. II, p. 293.

CHAPITRE XVIII

SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE

De 1844 à 1848, la campagne pour la liberté de l'Eglise fut menée avec autant de courage que de talent. Aussi la maçonnerie se mit-elle à étudier les voies et moyens d'y mettre fin. Pour cela, elle résolut de réunir un grand convent, ce qu'elle fait toujours à la veille de ces commotions publiques, qu'elle ne manque point de susciter toutes les fois qu'elle voit se lever une opposition sérieuse à l'œuvre qu'elle poursuit depuis cinq siècles. Rien ne pouvait lui paraître plus opposé à ses desseins que la liberté pour l'Eglise d'élever chrétiennement les enfants; et le parti catholique se montrait de force à la conquérir.

Ce convent se réunit en 1847 à Strasbourg, lieu central pour le rendez-vous des émissaires de France, d'Allemagne et de Suisse. Eckert donne les noms de tous les membres de cette assemblée. Nous remarquons parmi les délégués de France : Lamartine, Crémieux, Cavaignac, Caussidière (1), Ledru-Rollin,

1. Marc Caussidière peut être considéré comme un type parmi les agents de la franc-maçonnerie. On voit en lui d'où ils sortent, où on les pousse, ce qu'ils font. Il était employé dans une fabrique de soieries à Saint-Etienne, lorsqu'il s'af-

Louis Blanc, Proudhon, Marrast, Marie, Pyat, etc., tout le gouvernement provisoire (1).

Aux premiers jours de l'année suivante, la révolution éclata non seulement en France, mais dans toute l'Europe, avec une simultanéité inexplicable, si l'on ne tient compte de la conspiration internationale des loges. L'explosion eut lieu en même temps à Paris, à Vienne, à Berlin, à Milan et dans toute l'Italie, à Rome même. « La Révolution, dit Eckert, agita partout son poignard sanglant et sa torche incendiaire. »

filia au parti révolutionnaire. Il prit part, en 1834, à l'insurrection de Lyon. Condamné à vingt ans de détention et amnistié en 1839 il se fit courtier en vins. Il l'était encore quand éclata la révolution de 1848. Il se promut de sa propre autorité préfet de police, et il créa pour la garde de sa préfecture, le corps des Montagnards, composé de membres des sociétés secrètes et d'anciens condamnés politiques. Et comme on lui reprochait ces choix étranges, il dit qu'il « faisait de l'ordre avec les éléments du désordre ». Après les journées de juin, où il joua un rôle des plus équivoques, il se réfugia en Angleterre puis aux Etats-Unis, et après l'amnistie de 1859, il rentra en France pour y mourir.

Il protégea si bien aux jours d'émeute l'hôtel de M. de Rothschild que celui-ci le commandita largement après le coup d'Etat pour lui permettre de reprendre le commerce des vins.

1. *L'Osservatore cattolico* de Milan a publié au mois d'août 1888 une série de lettres qu'il avait reçues de Berlin au sujet des dispositions de l'Empereur d'Allemagne à l'égard de la franc-maçonnerie et de la juiverie. Entre beaucoup de faits intéressants qui y sont rapportés se trouve celui-ci :

« Glasbrenner, juif et franc-maçon, a publié à Berlin, en octobre 1847, un calendrier dans lequel il avait écrit sous la date du 26 février 1848 ce qui suit : « La maison de Louis-Philippe fait son inventaire : le passif surpasse l'actif. » Ainsi quatre mois d'avance, ce juif marquait à deux jours près la date de la révolution qui devait éclater à Paris et dans une grande partie de l'Europe. Evidemment, comme en 1789, le Pouvoir occulte avait préparé les événements et les dates. »

Il est à remarquer que l'antijudaïsme légal prit fin en Occident avec la révolution de 1848. L'émancipation des Juifs fut faite alors en Autriche, en Allemagne, en Grèce, en Suède, en Danemark.

Les francs-maçons qui avaient siégé au conseil de Strasbourg s'emparèrent en France du gouvernement. Le 6 mars 1848, le gouvernement provisoire reçut une députation officielle des Loges maçonniques. Les délégués, portant leurs insignes, furent reçus par MM. Crémieux et Garnier-Pagès, membres du gouvernement provisoire revêtus eux aussi de leurs insignes maçonniques : « Ils saluèrent le triomphe de leurs principes et s'applaudirent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par les membres du gouvernement la consécration maçonnique. Quarante mille maçons répartis dans plus de cinq cents ateliers, ne formant entre eux qu'un même cœur et un même esprit promettaient leur concours pour achever l'œuvre commencée (Voir le *Moniteur* du 7 mars 1848).

Quatre jours après, le Suprême Conseil du rit Ecosais alla aussi féliciter les membres du gouvernement provisoire de leur succès. Lamartine répondit : « Je suis convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour, et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et, j'espère, la dernière représentation, il y a peu de jours (1). »

1. Impossible de mieux dire comment se font les révolutions. Elles sont préparées par les idées et les sentiments jetés dans le public qui, ainsi prévenu, laisse faire ou même applaudit. Ces sentiments et ces idées sont élaborés dans l'ombre des loges pour le résultat à

Le Grand-Orient vint aussi offrir ses félicitations, et un autre membre du gouvernement provisoire, le Juif Crémieux, lui dit : « La République est dans la maçonnerie (1). » Après cet aveu et cette promesse, il indiqua quel genre de travail la République devait accomplir de concert avec la franc-maçonnerie : « L'union des peuples sur tous les points du globe contre l'oppression de la pensée (par l'Eglise) et contre la tyrannie des pouvoirs » ; en d'autres termes, l'insurrection du genre humain tout entier contre toute autorité civile et toute autorité religieuse, contre tout ce qui s'oppose à l'établissement de la civilisation maçonnique. Peu après, pour préparer dans tout l'univers les voies à cette civilisation, le même Crémieux fonda l'Alliance-Israé-

obtenir, puis lancés dans le courant de l'opinion, d'abord à demi-jour, puis dans la pleine lumière. Quand la secte les juge suffisamment entrés dans l'esprit public, elle donne le signal de l'explosion. Ces sentiments et ces idées se rattachent tous et toujours aux « Idées modernes », aux « Principes de 89 », aux « Droits de l'homme ». On verra plus loin, au chapitre de « la corruption des idées » que ces « Principes » ont été forgés, de leur propre aveu, par les Juifs pour établir leur domination sur les chrétiens et sur tout le genre humain.

1. Un employé supérieur de la ville de Paris du nom de Flottard a publié dans la *Revue hebdomadaire* le récit de la prise de l'Hôtel-de-Ville et de la création du gouvernement provisoire. Il ne fut composé que de cinq membres ; mais lorsque le décret sortit de l'imprimerie nationale, il en portait sept. Crémieux et Marie y avaient été ajoutés. « J'affirme, dit Flottard, que cette addition n'a pas été délibérée et qu'elle n'avait pas été faite sur l'épreuve renvoyée de l'imprimerie et que j'ai sous les yeux en écrivant ceci. » Un seul nom eût provoqué des protestations. Celui de Marie devait faire passer celui de Crémieux.

Crémieux ne manqua point de s'installer aussi au gouvernement provisoire de 1871 pour y faire également les affaires des Juifs. Il décréta leur naturalisation en masse en Algérie.

lite-Universelle, dont le but déclaré est l'anéantissement du christianisme et l'hégémonie de la race juive sur toutes les autres races.

Le mouvement révolutionnaire ainsi suscité par la franc-maçonnerie, soutenu, développé par les sociétés secrètes, eut sa plus forte poussée dans les journées de juin. Mais le courant conservateur que l'on avait vu sourdre en 1843, qui avait grossi sous l'action du parti catholique, et qui avait vu arriver à lui tous ceux qu'effrayaient les menaces du socialisme, devint assez puissant pour enrayer le mouvement révolutionnaire. Bientôt les conservateurs comprirent qu'il n'y avait de salut que dans la religion, et ce sentiment devint assez général et assez fort pour forcer Cavaignac et Napoléon à rivaliser d'avances aux catholiques. Ce fut ce qui imposa l'expédition de Rome et la loi de la liberté de l'enseignement. Ces deux grandes victoires en amenèrent d'autres. On vit renaître la liberté des conciles et la liberté du dévouement chrétien : une place prépondérante fut donnée au clergé et aux communautés religieuses dans les institutions en faveur des malheureux, et dans l'étude des moyens pour résoudre la question sociale posée sous le régime précédent, mais que les doctrines socialistes aggravaient singulièrement.

Il semblait que l'Eglise allait triompher de l'esprit révolutionnaire. Mais non ; le courant catholique n'était pas assez pur, et le courant maçonnique ne faisait que suspendre un instant son cours pour pousser ses eaux avec plus de vigueur.

Le courant catholique était déjà infecté de libéralisme (1). Le libéralisme catholique consiste essen-

1. Le libéralisme n'est pas une hérésie ordinaire. Il a été très justement appelé par l'abbé Chesnel (les droits de

tiellement dans l'effort fait pour rapprocher l'Eglise et le Monde, l'Evangile et les Droits de l'homme, pour réconcilier, comme le dit Pie IX dans la dernière des propositions du Syllabus, l'Eglise et « la civilisation », la civilisation telle que l'a entendue l'humanisme de la Renaissance, telle que la veut la franc-maçonnerie. Tout le travail des catholiques libéraux, depuis trois quarts de siècle, a tendu uniquement à faire ce mariage, travail ingrat et funeste qui ne peut aboutir qu'au triomphe du mal.

Lamennais fut le créateur du catholicisme libéral, comme l'abbé de Saint-Cyran, avec lequel il a de la ressemblance, avait été le vrai créateur du Jansénisme. L'un et l'autre s'attachèrent particulièrement à faire pénétrer le venin de leur doctrine dans

Dieu et les idées modernes) l'hérésiarchie. C'est l'hérésie propre, personnelle de Satan, puisqu'elle consiste, pour la créature, à usurper à son profit l'indépendance et la souveraineté qui n'appartiennent qu'à Dieu, de toute éternité, et dans l'ordre des temps à Notre-Seigneur Jésus-Christ. On voit par là en quoi le libéralisme moderne diffère de tout ce qui l'a précédé en fait de révolte et de péché. C'est le péché lui-même, le dernier terme et le plus haut degré du péché. Le libéralisme appelle « l'homme de péché », il prépare les voies à l'antéchrist.

La séduction libérale a aveuglé presque toutes les intelligences; les dernières notions du vrai christianisme achèvent de s'effacer dans les esprits. Quelle transformation dans les idées, dans les mœurs, dans les croyances, depuis les juristes régaliens du XIV^e et du XV^e siècles jusqu'à nos jours, en passant par Luther, par Voltaire et Jean-Jacques Rousseau et par Lamennais le grand séducteur des catholiques! Ils sont les fils de la même idée, les agents de la même séduction. Leur apparition successive marque les étapes du mouvement révolutionnaire.

Le dernier venu, Lamennais, n'est pas le moins dangereux et le moins funeste. Il est le père et le chef de l'école à la fois catholique et révolutionnaire, de la pacification, de l'adaptation, de l'union enfin et de la fusion entre le christianisme et la Révolution.

L. CHAPOT, *Revue catholique des Institutions et du Droit*,
Septembre 1904, numéro 9, page 198.

le clergé, bien convaincus que de là il descendrait facilement dans l'âme du peuple. Aujourd'hui encore, ceux des démocrates chrétiens qui veulent mettre sous cette étiquette autre chose que ce que Léon XIII a approuvé, se réclament de Lamennais; et ils ont raison, car il est vraiment leur père et leur maître.

« Lamennais, dit M. Crétineau-Joly, s'annonce comme l'ange exterminateur du rationalisme; et il arrive de plein saut à l'apothéose de la raison humaine: il ne parle que du principe d'autorité, et il le sape à tous ses degrés et sous toutes ses formes; son premier cri de guerre est contre l'indifférence, son dernier soupir propagera, sanctionnera l'indifférentisme réel, par la confusion des divers cultes dans un culte universel procédant de la franc-maçonnerie; il immole le sacerdoce et l'empire à la tiare, puis il finit par abaisser la tiare sous l'autorité des masses ignorantes ou profanes; il s'entoure de la jeunesse cléricale ou laïque, il accapare les bonnes volontés et les conduit jusqu'à l'abîme, au bord duquel Grégoire XVI les arrêta aussi bien en France qu'en Italie, en Belgique qu'en Allemagne... La dissimulation était dans les voies de Lamennais. Il ne s'expliquait pas sincèrement; mais *il savait outrer les espérances, et pousser jusqu'au bout la fièvre du bien apparent que ses opinions devaient tôt ou tard réaliser* (1). » Que de traits de ce portrait sont devenus ceux de nos contemporains qui se font gloire d'être et de se dire ses disciples!

Annonçant le second volume de son *Essai*, Lamennais avait écrit à l'un de ses admirateurs des Etats-Unis : « L'Eglise est ici bien abandonnée; nous n'avons même, à vrai dire, qu'une ombre d'Eglise en ce moment. » Ces propos, nous les entendons

1. *L'Eglise romaine en face de la Révolution*, II, 276-284.

encore aujourd'hui. Autre trait de ressemblance : Le cardinal Bernetti, rendant compte de l'audience accordée à Lamennais par Léon XII, disait : « Il ne sera ni le premier, ni le dernier, à vouloir nous dominer du haut de son obéissance... à nous faire payer sa défense en nous imposant ses doctrines et en nous faisant épouser ses exagérations.. » Le zèle affecté pour la défense « des directions pontificales » n'a-t-il point servi aussi de nos jours de passavant aux exagérations dangereuses et même à des doctrines mauvaises ?

CHAPITRE XIX

SOUS LE SECOND EMPIRE

Le mouvement révolutionnaire de 48 était prématuré. La réaction qu'il amena dans l'opinion publique, en France et dans les divers pays de l'Europe, fit comprendre à la franc-maçonnerie que, maintenir la République chez nous, c'était faire reculer son œuvre dans les autres Etats. Elle résolut donc de substituer à la République une dictature, et choisit, pour en être le titulaire, un homme lié à elle par de terribles serments, qu'elle aura soin plus tard de lui faire rappeler : le carbonaro Louis-Napoléon Bonaparte (1). On peut voir dans l'ouvrage de MM. Deschamps et Claudio Jannet (tome II, pages 315 à 324), comment cette dictature fut préparée et patronnée par la maçonnerie internationale, et particulièrement par l'un de ses grands chefs, Lord Pal-

1. Napoléon III était entré dans la Franc-Maçonnerie à l'âge de 23 ans. Son frère s'était fait carbonaro comme lui et avec lui. La secte s'attacha aussitôt à le suggestionner. Elle lui fit entrevoir la pure auréole de gloire réservée au prince qui voudrait imposer partout la justice et rendre les peuples à eux-mêmes. De là la politique des nationalistes.

merston (1), et comment la secte qui avait pris tant de soin à restreindre le pouvoir de Louis XVIII et de Charles X, se prêta à l'établissement d'une véritable autocratie (2).

Le Pouvoir occulte n'a cessé d'agir ainsi. Lorsqu'il se trouve désarçonné par les événements, ce qu'il fait, c'est de susciter un prétendu sauveur ou de donner son appui à celui que poussent les circonstances du moment. En raison de ses origines, celui-ci est condamné à ne rien sauver du tout. Il continue au contraire à affaiblir le pays matériellement et moralement. C'est ce qui est arrivé avec

1. Palmerston se trouvait être à la fois ministre en Angleterre et grand-maître dans la maçonnerie universelle. Il en est qui supposent qu'il eut une politique personnelle et qu'il l'imposa à la Maçonnerie. Cette conception est tout à fait erronée. Il n'y a pas d'action personnelle en matière de Franc-Maçonnerie. Toute éducation maçonnique n'a d'autre but que d'annihiler les caractères, de façonner les esprits, et les degrés d'initiation marquent les progrès faits par le maçon dans le renoncement à lui-même et dans l'obéissance passive.

2. Nous avons parlé du convent tenu à Strasbourg en 1847. En 1852 se tint à Paris un autre convent des chefs des sociétés secrètes européennes. Là furent arrêtées la dictature, sous le nom d'empire, dans la personne de Louis-Napoléon et la révolution italienne. Mazzini, alors sous le coup d'une condamnation à mort prononcée contre lui en France, ne voulut s'y rendre que sur un sauf-conduit signé de Louis-Napoléon lui-même. Trois membres seulement du grand convent persistèrent avec lui à demander l'établissement d'une république démocratique. Mais la grande majorité pensa qu'une dictature ferait mieux les affaires de la Révolution et l'empire fut décrété.

Le 15 octobre 1852, dix mois après le coup d'état du 2 décembre et six semaines avant la proclamation de l'empire, le Conseil du Grand-Maître du Grand-Orient vota une adresse à Louis-Napoléon, se terminant ainsi : « La franc-maçonnerie vous doit un salut; ne vous arrêtez pas au milieu d'une si belle carrière; assurez le bonheur de tous en plaçant la couronne impériale sur votre noble front; acceptez nos hommages et permettez-nous de faire entendre le cri de nos cœurs : Vive l'Empereur! »

Napoléon I^{er} et Napoléon III, l'un et l'autre laissèrent la France, la plaie de l'invasion saignante au flanc et aussi épuisée d'âme que de corps.

Cependant, en montant sur le trône, Napoléon III avait compris, ou du moins paru comprendre, où était le salut de la France, et ce qu'exigeait l'intérêt de sa dynastie. Il avait dit de belles et bonnes paroles, donné au clergé des satisfactions, mais aucune de celles qui auraient pu atteindre les conquêtes de la Révolution sur l'Eglise. C'est ainsi qu'ayant demandé à Pie IX de venir le sacrer, le Pape avait répondu : « Je veux bien, mais à la condition que les articles organiques seront abrogés. » Napoléon préféra renoncer au sacre.

Dans l'ouvrage qu'il avait publié précédemment sous le titre : *Idées napoléoniennes*, Louis-Napoléon avait mis à nu le fond de ses pensées. « Les grands hommes ont cela de commun avec la divinité, qu'ils ne meurent jamais tout entiers; leur esprit leur survit, et l'idée napoléonienne a jailli du tombeau de Sainte-Hélène, de même que la morale de l'Evangile s'est élevée triomphante malgré le supplice du Calvaire... *Napoléon, en arrivant sur la scène du monde, vit que son rôle était d'être l'exécuteur testamentaire de la Révolution...* Il enracina en France et introduisit partout en Europe les principaux bienfaits de la grande crise de 89... L'empereur doit être considéré comme le Messie des idées nouvelles (1). »

Idées nouvelles, nouvel Evangile, nouveau Mes-

1. *Œuvres de Napoléon III*, t. I. Voir les pages 7, 28, 65, 102 et 125. Il y a cinq ans, l'héritier des Napoléons disait dans un manifeste : « Vous connaissez mes idées. Je crois utile aujourd'hui de les préciser pour mes amis. Rappelez-vous que vous êtes les défenseurs de la Révolution de 1789. Napoléon, suivant sa propre expression, a « dessouillé la Révolution ». Il en a maintenu fortement les principes. »

sie, aucun mot ne peut mieux caractériser ce que la Révolution veut introduire dans le monde et ce dont Napoléon III, après Napoléon I^{er}, s'est constitué le serviteur... Il fut plus dissimulé mais aussi déterminé que son cousin, qui, au Sénat, le 25 février 1862, faisait siennes ces paroles de M. Thiers en 1845 : « Entendez bien mon sentiment. Je suis du parti de la Révolution, tant en France qu'en Europe. Je souhaite que le gouvernement de la Révolution reste entre les mains des hommes modérés; mais quand ce gouvernement passera dans les mains d'hommes ardents, fût-ce les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela; je serai toujours du parti de la Révolution. »

La tradition continue.

A l'occasion du centenaire du Code civil, le prince Victor-Napoléon écrivit à M. Albert Vandal une lettre où il dit : « On va célébrer le centenaire du Code qui résuma l'œuvre sociale de la Révolution française dans ses données fondamentales, l'affranchissement des personnes et des biens... Les hommes de 1789 avaient proclamé les principes du nouvel ordre social. Il s'empara de ces principes; il leur donna une forme nette et précise; il en fit le monument législatif que l'Europe salua plus tard du nom de « Code Napoléon ». Le Code Napoléon a consacré en France les doctrines de 1789. Il les porta même bien au delà de nos frontières: »

Napoléon I^{er} a toujours, on le voit, des héritiers de sa pensée et de son œuvre. Comme Napoléon III, comme le prince Jérôme, le prince Victor l'a reçue en dépôt, il en est le gardien fidèle.

Dès le premier jour, Napoléon III montra qu'il était bien effectivement l'homme de la Révolution, se

croyant, ou se donnant la mission « de l'enraciner en France et de l'introduire partout en Europe ». A peine les troupes françaises avaient-elles ouvert à Pie IX les portes de Rome, qu'il écrivit à Edgar Ney : « Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : *amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral* ». Amnistie générale, c'était une nouvelle prime d'encouragement donnée à ses F. . les carbonari; sécularisation de l'administration, c'était la laïcisation sans autres limites que l'anéantissement absolu du pouvoir ecclésiastique (1); code Napoléon signifiait : destruction de l'ancienne propriété et abolition d'une législation à laquelle présidaient le nom et l'autorité de Dieu; gouvernement libéral, Napoléon n'en voulait point pour lui-même, et il prétendait l'imposer au Pape.

La maçonnerie voulait plus que tout cela. L'attentat d'Orsini vint le rappeler à l'empereur, et il dut se montrer fidèle à ses serments. Il se mit donc en devoir d'exécuter ce que la première République, puis le premier empereur avaient tenté : la destruction du pouvoir temporel des Papes. On connaît cette lamentable histoire : l'empereur, pris entre les intérêts évidents de la France et de sa dynastie, et son désir de se faire, après son oncle, l'exécuteur testamentaire de la Révolution, s'avancait, reculait, jouait double jeu, l'un officiel par ses ministres et ses ambassadeurs, l'autre par une diplomatie occulte dont

1. D'après les relevés établis alors par M. Fr. de Corcelles, il y avait dans l'administration des Etats Pontificaux, 6.836 fonctionnaires laïques contre 289 ecclésiastiques, y compris 179 chapelains de prison et attachés au Vicariat de Rome. Les officiers de l'armée ne figuraient pas dans ce tableau comparatif.

les agents étaient pris dans les sociétés secrètes (1). Le but est atteint. Depuis quarante ans, l'Italie est une, le pouvoir temporel n'existe plus qu'à l'état de souvenir ou d'ombre. Nous ne préjugeons rien des desseins de la Providence. Nous ignorons si, quand et comment elle rendra au souverain Pontificat ses moyens d'action ordinaires et nécessaires dans l'ordre régulier des choses; mais la secte se tient bien assurée que c'en est fini. Et si elle veut un changement à ce qu'elle a fait, c'est la transformation du régime actuel de l'Italie en république. S'unissant à la république sœur de France, aux républiques espagnoles et portugaises qui seront au jour et à l'heure que la maçonnerie voudra, à d'autres encore sans doute, elle contribuera à former le noyau de la République universelle, ou de la juiverie gouvernant le monde à découvert d'une extrémité à l'autre de l'univers.

Toute la politique extérieure de Napoléon III fut inspirée et dirigée par la volonté d'affranchir l'Italie

1. En septembre 1896, *Le Correspondant* a publié sous le titre : *Un ami de Napoléon III, le comte Arèse*, des documents inédits sur les relations très intimes qui existèrent pendant le deuxième empire entre le carbonari couronné et le sectaire italien. Parmi ces documents il est une lettre qui révèle l'hypocrisie dont il usa dans la question romaine. Tandis que ses ministres prodiguaient les déclarations propres à rassurer les catholiques français, il avait avec le comte Arèse des conversations que ce dernier résumait comme suit dans une lettre adressée au comte Pasolini :

« *Endormez le Pape*; laissez-nous avoir la conviction que vous ne l'attaquerez pas et je ne demande pas mieux de m'en aller (de retirer les troupes de Rome). Après, vous ferez ce que vous voudrez. »

Cette phrase attribuée à l'empereur par son ami Arèse, ne remet-elle pas en mémoire la parole de Mgr Pie : « Lave tes mains, ô Pilate ! »

et d'accomplir son serment de carbonaro. Il avait fait pour elle la guerre de 1859, sans pouvoir réaliser totalement son programme. Il vit dans le conflit austro-prussien le moyen d'affranchir la Vénétie, et ce fut tout le secret de sa collaboration aux cyniques projets de Bismarck. « L'empereur l'a aidé, dit M. Emile Olivier, non par faiblesse ni par captation, mais en connaissance de cause. Il a, de sa libre volonté, contribué à sa fortune autant qu'à celle de Cavour. Il voyait en lui l'instrument providentiel par lequel s'achèverait l'affranchissement de l'Italie ». Lorsqu'arriva à Paris, le 3 juillet 1866, la nouvelle de la victoire remportée à Sadowa par les Prussiens sur l'armée autrichienne, victoire qui portait un si rude coup à la puissance française, les ministres insistèrent pour mobiliser l'armée, l'empereur souscrivit d'abord à leurs vœux : mais le prince Napoléon intervint le 14 juillet et remit à l'empereur une note dans laquelle il était dit : « Pour ceux qui rêvent pour l'empereur le rôle de la réaction et du cléricanisme européen à faire triompher par la force, ils doivent pousser à une alliance avec l'Autriche et à une guerre contre la Prusse. Mais ceux qui voient dans Napoléon III, non le modérateur de la Révolution, mais son chef éclairé, ceux-là seraient bien inquiets le jour où il entrerait dans une politique qui serait le renversement de la véritable grandeur et de la gloire de Napoléon III. » Napoléon III se rendit aux vœux de son cousin (1).

1. Le *Journal de Bruxelles* rapporta les paroles prononcées à cette époque par le prince Jérôme dans un dîner chez M. de Girardin :

« L'heure est venue où le drapeau de la Révolution, celui de l'Empire, doit être largement déployé.

» Quel est le programme de cette Révolution ?

» *C'est d'abord la lutte engagée contre le catholicisme,*

La guerre de 1870 eut aussi la même fin dans les desseins de la secte; la *Gazette d'Ausbourg* en a donné cette explication : « Sur les champs de bataille du Rhin, nous n'avons pas seulement fait la guerre contre la France; nous avons aussi combattu Rome qui tient le monde asservi; nous avons tiré sur le clergé catholique (1).

Briser le trône pontifical, favoriser le triomphe du protestantisme en Europe, c'était beaucoup assurément; ce n'était point assez pour satisfaire aux

lutte qu'il faut poursuivre et clore; c'est la constitution des grandes Unités nationales, sur les débris des Etats factices et des traités qui ont fondé ces Etats; c'est la démocratie triomphante, ayant pour fondement le suffrage universel, mais qui a besoin, pendant un siècle, d'être dirigée par les fortes mains des Césars; c'est la France impériale au sommet de cette situation européenne; c'est la guerre, une longue guerre, comme instrument de cette politique.

» Voilà le programme et le drapeau.

» Or, le premier obstacle à vaincre, c'est l'Autriche. L'Autriche est le plus puissant appui de l'influence catholique dans le monde, elle représente la forme fédérative opposée au principe des nationalités unitaires : elle veut faire triompher à Vienne, à Pesth et à Francfort, les institutions opposées à la démocratie; c'est le dernier repaire du catholicisme et de la féodalité; il faut donc l'abattre et l'écraser.

» L'œuvre a été commencée en 1859, elle doit être achevée aujourd'hui.

» La France impériale doit donc rester l'ennemie de l'Autriche; elle doit être l'amie et le soutien de la Prusse, la patrie du grand Luther, et qui attaque l'Autriche par ses idées et par ses armes; elle doit soutenir l'Italie, qui est le centre actuel de la Révolution dans le monde, en attendant que la France le devienne, et qui a la mission de renverser le catholicisme à Rome, comme la Prusse a pour mission de le détruire à Vienne.

» Nous devons être les alliés de la Prusse et de l'Italie, et nos armées seront engagées dans la lutte avant deux mois ».

1. Extraits cités dans la *Politique prussienne*, par un Allemand anonyme, pages 133-143.

exigences de la secte. Napoléon III demanda à M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, de dresser à son usage un plan de campagne contre l'Eglise de France. Ce plan, trouvé dans les tiroirs de l'empereur en 1870, lui fut livré en avril 1860.

Il porte ce titre significatif : *Mémoire sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Eglise*. Il débute par demander s'il faut « changer brusquement de système : expulser les congrégations religieuses, modifier la loi sur l'enseignement, appliquer rigoureusement les articles organiques (1). » Non. « Il faut arriver peu à peu et sans bruit ». A ce mot, qui ne reconnaîtra la sagesse de la secte qui a donné aux Gambetta et aux Ferry ce mot d'ordre : « lentement mais sûrement » ? Qu'ils sont donc aveugles ceux qui, dans cette continuité d'efforts persévérants durant un siècle et plus, se refusent encore à voir, la main d'une puissance toujours vivante et agissante, et qui, aux hostilités actuelles, ne trouvent d'autre cause que des représailles à prendre contre ceux qui, sans conspirer contre le régime républicain, n'ont pour la république maçonnique qu'une admiration relative (2).

Le *Mémoire* signale comme un danger « la croyance de l'épiscopat et du clergé à l'infailibilité du Pape » ; « le développement des conférences de Saint-Vincent de Paul et des sociétés de Saint-François Régis », « les progrès des congrégations religieuses vouées à l'enseignement populaire. »

« Il est impossible à l'élément laïque, dit à ce sujet M. Rouland, de lutter sur ce terrain contre l'enseignement religieux qui, en réalité ou en apparence,

1. C'est la marche qui fut suivie jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce qui montre bien que c'est toujours la même puissance occulte qui dirigeait nos gouvernants, hier comme aujourd'hui.

2. Voir entre autres *Démocratie, chrétienne*, mars 1900.

présentera toujours aux familles bien plus de garanties de moralité et de dévouement. » Et un peu plus loin : « On serait fort affaibli au point de vue du suffrage universel, si tout l'enseignement primaire passait aux mains des congrégations. » Combien ces deux phrases sont éloquentes !

Deux nouveaux mémoires faisant suite au premier furent rédigés par M. Jean Vallon, ancien rédacteur de l'*Etendard* qui passa après le concile dans le camp des « vieux catholiques » de Suisse (1).

Le plan fut aussitôt mis à exécution.

D'abord la société de Saint-Vincent de Paul. — Le ministre de l'intérieur avertit les préfets de ses « menées ténébreuses », et voulut soumettre le conseil central, les conseils provinciaux et les conférences locales, à l'autorisation du gouvernement. La société préféra la mort à la dégradation et tomba comme elle devait tomber. Dieu l'en récompensa plus tard en la ressuscitant.

Puis la loi de 1850 sur la liberté d'enseignement. — Rouland dit, dans son *Mémoire*, qu'elle est un « grand mal », mais que vouloir la supprimer, soulèverait « une lutte immense, acharnée », paroles qui montrent qu'en persécutant la religion, tous ces hommes de gouvernement maçonnique savent qu'ils vont à l'encontre du sentiment public. Ne pouvant supprimer la liberté d'enseignement, le gouvernement de

1. Les originaux de ces trois pièces sont entre les mains de M. Léon Pagès, rue du Bac, 110, Paris. Elles ont été publiées intégralement dans *La Croix* éditée à Bruxelles du 6 février 1874 au 4 janvier 1878.

Le mémoire de M. Rouland se trouve dans le n° du 2 juin 1876; et ceux de M. Jean Vallon dans les n°s du 30 juin 1876 et 28 juillet même année. Ces derniers proviennent de la bibliothèque de Mme Hortense Cornu, née Lacroix, amie d'enfance de Napoléon III et sa confidente en bien des projets.

l'empereur l'attaqua sournoisement par des décrets administratifs.

Les congrégations. — Rouland donnait le conseil de ne plus tolérer pour les religieux aucun établissement nouveau, d'être sévère pour les congrégations de femmes, et de ne plus approuver que difficilement les dons et legs qui seraient faits aux uns ou aux autres.

Le clergé séculier. — On s'efforce de semer la zizanie dans le champ de l'Eglise, en opposant les intérêts du clergé inférieur à ceux de l'épiscopat. « Rien ne serait *plus habile* et plus juste à la fois, dit M. Rouland, que d'augmenter le traitement du clergé inférieur. » Mais, en même temps, il demande que l'on suscite « une réaction antireligieuse qui ferait la police des fautes du clergé et formerait autour de lui un cercle de résistance et d'opposition qui le comprimerait. » Pour ce qui est des évêques, M. Rouland avait dicté cette manière de faire : « Choisir résolument pour évêques des hommes pieux, honorables (on ne dit point : instruits et fermes de caractère), mais connus par leur attachement sincère à l'empereur et aux institutions de la France..., sans que le Nonce y ait le moindre regard. » En exécution, on cesse d'inviter tous les cinq ans, comme cela se faisait, les archevêques et évêques à désigner confidentiellement les ecclésiastiques qu'ils croient les plus dignes d'être promus à l'épiscopat. De plus, interdiction est faite aux évêques de se réunir. Sept archevêques et évêques ayant cru pouvoir signer, dans *Le Monde*, une réponse collective sur la nécessité de considérer les intérêts de l'Eglise dans les élections, Rouland leur écrit que, par là, ils ont tenu une espèce de concile particulier, sans égard aux articles organiques, et les poursuit devant le Conseil d'Etat.

La pensée de l'empereur et de son entourage porta plus loin encore. Il vint un moment où ils songèrent à une rupture avec Rome.

Un prélat, qui passait alors pour être dévoué à la dynastie, Mgr Thibault, évêque de Montpellier, fut mandé à Paris. Le ministre des cultes commença par chambrer le pauvre évêque et lui reprocher l'hostilité des Pie, des Gerbet, des Salinis, des Plantier, des Dupanloup contre la politique du gouvernement français. Puis Napoléon le reçut en audience privée. Le souverain expliqua qu'il s'agissait de sauver l'Eglise de France et d'opposer une digue aux progrès de l'irréligion. Le prélat promit de se consacrer à l'œuvre qu'on attendait de lui et prit l'engagement de faire reflourir « les traditions et les doctrines de Bossuet. »

Mais à peine Mgr Thibault était sorti des Tuileries, que sa conscience lui reprocha l'acquiescement criminel qu'il venait de donner à ce qui n'était rien moins qu'un projet de schisme. Sur-le-champ, il ordonne au cocher de le conduire chez l'archevêque de Paris. C'était alors le cardinal Morlot qui occupait le siège de saint Denis. « Eminence, commença Mgr Thibault, je suis bien coupable. Je viens d'accepter de l'empereur la mission de favoriser la rupture de l'Eglise de France avec le Saint-Siège... » Ces dernières paroles venaient d'expirer sur les lèvres du prélat, quand, soudain, Mgr Morlot voit son interlocuteur blêmir et s'affaïsser sur le sol. Mgr Thibault était mort.

En même temps que l'on s'efforçait d'abaisser l'Eglise, on encourageait ouvertement la franc-maçonnerie. Elle est officiellement reconnue par le ministre de l'intérieur, duc de Persigny; et le prince Murat,

inaugurant ses fonctions de Grand-Maître, dit hautement : « L'avenir de la maçonnerie n'est plus douteux. L'ère nouvelle lui sera prospère; *nous reprenons notre œuvre* sous d'heureux auspices. *Le moment est venu où la maçonnerie doit montrer ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle peut.* »

Vient le *Syllabus* qui dresse le catalogue des erreurs contemporaines. Le ministre des cultes se permet d'en juger, et il transmet sa sentence aux évêques. Il leur écrit que « le *Syllabus* est contraire aux principes sur lesquels repose la constitution de l'Empire. » Conséquemment, il leur fait défense de le publier.

Rouland dit à la tribune, et l'on crie jusque dans les villages, que le *Syllabus* « vient barrer le chemin à la civilisation moderne ». A la civilisation de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, assurément. On laisse dire. On proclame que « l'Eglise modifiera sa doctrine ou l'Eglise périra »; c'est *Le Siècle* qui est chargé de prononcer cet ultimatum. L'Eglise, restée elle-même, vit toujours, mais l'Empire a sombré.

Inutile de prolonger cette revue et de parler de la *ligue de l'enseignement*, chargée de préparer l'école neutre, des collèges de filles, de la direction imprimée à la presse, de la composition des bibliothèques populaires, de la multiplication des cahiers et des mauvais lieux, tous moyens d'arracher l'âme du peuple à l'empire de la religion.

Tout cela prépare la Commune, qui formulera ainsi sa première loi : Article 1^{er}. L'Eglise est séparée de l'Etat. Article 2. Le budget des cultes est supprimé. Article 3. Les biens appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés pro-

priété nationale. Article 4. Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens pour en constater la valeur et les mettre à la disposition de la nation. Comme sanction, vinrent les fusillades.

C'est le programme que réalise aujourd'hui un gouvernement qui a les apparences d'un gouvernement régulier.

La secte se sert également des gouvernements réguliers et des irréguliers, des légitimes et des révolutionnaires pour poursuivre la réalisation de ses desseins. La revue rapide des événements que nous venons de faire, du Concordat à l'Assemblée Nationale de 1871, doit en convaincre tous nos lecteurs.

CHAPITRE XX

SOUS L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Jamais réaction ne fut plus forte et ne sortit plus évidemment des entrailles de la nation que celle de 1871.

Gambetta qui avait le pouvoir en mains fit le possible et l'impossible, d'abord pour retarder les élections, puis pour se les rendre favorables.

Voici quelques dépêches bien significatives :

GAMBETTA A JULES FAVRE. — Je persiste plus que jamais à considérer les élections générales comme funestes à la République. Je me refuse à les accepter, à y faire procéder.

DÉLÉGATION DE TOURS A PARIS. — Les électeurs seraient probablement réactionnaires. Cela est plein de périls.

GAMBETTA A PRÉFET DE LA ROCHELLE. — Il faut une assemblée républicaine. Faites tout ce que commanderont les élections.

CHALLEMEL-LACOUR (Rhône). — Assemblée sera mauvaise, si nommée sans pression républicaine, etc., etc

Malgré cette pression révolutionnaire, l'Assemblée

nationale fut catholique et monarchiste. On sait ce qu'elle fit.

Jamais plus cruelle déception ne suivit un si grand espoir. Le pays vit tomber sans regret, le 4 septembre 1870, un régime qui, pour la troisième fois, avait compromis son existence. Mais, aux élections du 8 février 1871, il manifesta son peu de confiance en la République, qui avait été proclamée sans lui. Il envoya à Bordeaux, pour composer l'Assemblée nationale, une majorité considérable d'hommes connus par leurs sentiments catholiques et royalistes. Au point de vue politique l'Assemblée comprenait 400 royalistes — légitimistes et orléanistes à peu près égaux en nombre — 30 bonapartistes et 200 républicains de nuances diverses (1).

Le premier acte de l'Assemblée nationale fut de demander des prières dans toutes les églises « pour supplier Dieu d'apaiser nos discordes civiles et de mettre un terme à nos maux. » Trois députés seulement s'opposèrent à cette motion. Puis elle déclara d'utilité publique « la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande faite par l'archevêque de Paris », c'est-à-dire pour être dédiée au Sacré-Cœur comme ex-voto de repentir, de prière et d'espérance. Elle voulait relever le pays humilié et désespéré, et c'est à Dieu qu'elle en demandait les moyens, obéissant en cela à son mandat aussi bien qu'à ses propres sentiments.

L'armée est à refaire. La loi qui la réorganise stipule que, chaque dimanche et chaque jour de fête, un temps suffisant sera donné aux soldats pour remplir leurs devoirs religieux. Les aumôniers sont rétablis, non plus attachés aux régiments, mais, ce qui est mieux, aux garnisons et aux camps.

1. Hanotaux, *Hist. de la France contemporaine*, I, 38-41.

Après l'armée, l'enseignement. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique est réformé. L'Eglise y reçoit sa place dans la personne des évêques. Bientôt après, l'enseignement supérieur est déclaré libre, et les Universités catholiques se constituent.

Les commissions administratives des établissements charitables : hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, sont réorganisées ; le curé est appelé à y siéger à côté du maire.

La liberté du bien n'est plus entravée. Non seulement la société de Saint-Vincent de Paul se reconstitue, mais des cercles d'ouvriers sont fondés dans les villes, les patronages se multiplient dans les campagnes, et l'instruction religieuse prépare des générations chrétiennes.

Comment ce bel-élan put-il être arrêté, puis tourné en sens inverse ?

Beaucoup de membres de l'Assemblée nationale étaient peu faits aux intrigues du parlementarisme. Ils se laissèrent suggestionner. Beaucoup aussi avaient l'esprit plein des demi-vérités du catholicisme libéral, souvent plus funestes, au dire de Pie IX, que les erreurs manifestes. M. Thiers qui, dans sa jeunesse, avait fait sur le crucifix serment de haine à la royauté (1), et qui, dans sa vieillesse, avait

1. En 1849, Michel de Bourges rappela le fait dans le 15^e bureau de l'Assemblée nationale : « Nous jurâmes, M. Thiers et moi, HAINE A LA MONARCHIE, avec cette circonstance assez piquante : M. Thiers tenait le crucifix quand j'ai prêté serment, et je tenais le même crucifix quand M. Thiers a juré haine à la monarchie. » C'était dans une vente de Carbonari, pourvu que la police n'intervînt pas ; et, si elle intervenait, c'était une réunion d'amis pour fêter un lauréat.

La Provence, journal d'Aix, a rappelé longuement ces faits dans son numéro du 1^{er} décembre 1872, alors que M. Thiers était Président de la République, et que, dans

l'ambition de gouverner la France et de régner, eut vite fait de s'emparer de la direction de l'Assemblée nationale, pour la mener où il voulait. Et lui-même n'était-il point mené par ceux qui flattèrent son ambition, espérant bien en avoir le profit?

Il fallait d'abord conjurer le danger d'une restauration monarchique en la personne du comte de Chambord; ce prince si chrétien et si français était en même temps si ferme dans ses vues de gouvernement qu'aucun espoir ne pouvait naître de lui faire renouveler la faute commise par Louis XVIII. Toutes les forces de la Révolution, toutes ses factions diverse, à partir du libéralisme catholique, travaillèrent, non par une entente positive, mais chacune de son côté et à sa manière; à l'écarter du trône de ses pères.

Ce fut d'abord la Commune, protégée par M. de Bismarck, ménagée, à ses premières heures, par M. Thiers, et soutenue par la franc-maçonnerie. Elle voulut d'un seul coup et par la violence, à la mode de 93, ce qui se fait aujourd'hui d'une manière plus sûre et plus durable par la légalité. Le 26 avril 1871, cinquante-cinq loges, plus de dix mille francs-maçons (1), conduits par leurs dignitaires, revêtus

cette ville, de nombreux amis surveillaient avec soin tout ce qui était écrit sur lui. Aucun démenti n'est venu.

M. Dupin aîné expliquait comment la révolution de 1830 a été si subite et si prompte a aussi parlé de ce serment. « Lorsque, dit-il, le carbonarisme s'établit en France, suivant des formes que des hommes, à cette heure pairs de France et fonctionnaires publics allèrent chercher en Italie et en Allemagne, il eut pour but le renversement de tout pouvoir irresponsable et héréditaire. On ne peut y être affilié sans prêter serment de haine aux Bourbons et à la royauté. En quelques lieux même, ce serment était prononcé sur un crucifix et sur un poignard. Il y a des députés et des pairs qui s'en souviennent ».

1. Dix à onze mille, estime le *Journal Officiel* de la Commune.

de leurs insignes, se rendirent en procession sur les remparts pour y planter leurs bannières, ils en arborèrent soixante-deux, et à l'Hôtel de Ville pour saluer le pouvoir révolutionnaire (1). Le F. Tiri-forque avait dit aux communards : « La Commune est la plus grande révolution qu'il ait été donné au monde de contempler, » et la raison qu'il en donnait est qu'elle était « le nouveau Temple de Salomon », c'est-à-dire la réalisation de la conception ju-daique de l'organisation sociale. Celui des membres de la Commune qui fut chargé de lui répondre dit : « Nous savons que le but de votre association est

1. Voici l'appel que le Grand-Orient de France fit à la franc-maçonnerie universelle, en faveur de la Commune. Il fut publié en 1871.

« Frères en maçonnerie et frères compagnons, nous » n'avons plus à prendre d'autre résolution que celle de » combattre et de couvrir de notre égide sacrée le côté » du droit.

» Armons-nous pour la défense!

» Sauvons Paris, sauvons la France!

» Sauvons l'humanité!

» Paris, à la tête du progrès humain, dans une crise » suprême, fait son appel à la *Maçonnerie universelle*, » aux compagnons de toutes les corporations, il crie : *A moi les enfants de la veuve!*

» Cet appel sera entendu par tous les francs-maçons et » compagnons: tous s'uniront pour l'action commune, en » protestant contre la guerre civile *que fomentent les sou-teneurs de la Monarchie.*

» Tous comprendront que ce que veulent leurs frères de » Paris, c'est que *la justice passe de la théorie à la pratique*, » que l'amour des uns pour les autres devienne la règle » générale, et que l'épée n'est tirée du fourreau, à Paris, » *que pour la légitime défense de l'humanité.* »

Dans la séance de la Commune du 17 mai furent prononcées ces paroles significatives : « Nous avons des égaux parmi les prêtres, frappons ceux-là de préférence ». Ils furent exécutés le 24.

En mai 1908 fut inauguré au Père Lachaise un monument des Fédérés portant cette inscription :

AUX MORTS DE LA COMMUNE
21-28 mai 1871.

le même que celui de la Commune, la *régénération sociale*. »

A chacune de nos révolutions, ce sont les mêmes mots qui se font entendre, marquant le même but à atteindre, et vers lequel on ne cesse de marcher, tantôt directement, tantôt par des voies détournées : l'anéantissement de la civilisation chrétienne au profit d'une civilisation contraire. Raoul Rigault le disait brutalement aux otages : « Voilà dix-huit cents ans que cela dure : il faut que ça finisse. »

La Commune vaincue, l'intrigue prit la place de la violence. M. Thiers employa aussitôt toutes les facultés de son esprit à désagréger la majorité royaliste de l'Assemblée, à soulever toutes sortes de défiances entre personnes que tout devait rapprocher et unir.

Cependant le peuple, voyant que les hommes lui manquaient, élevait la voix vers Dieu. Les pèlerinages aux sanctuaires de Saint-Michel et de la Salette, de Paray-le-Monial et de Lourdes, se multipliaient; sur tous les chemins retentissait ce cri d'appel au Sacré-Cœur : « Sauvez Rome et la France ! » Le 24 mai 1873, l'Assemblée nationale reprit possession d'elle-même. Mais le pays n'était déjà plus ce qu'il s'était trouvé sous la main vengeresse de Dieu. La propagande révolutionnaire, reprise par M. Thiers et ses agents, manifestait de jour en jour ses progrès dans les élections partielles; et, d'autre part, des catholiques avaient acculé Henri V à des déclarations dont ils se servirent pour l'écarter définitivement (1).

1. « L'Assemblée, dit M. Samuel Denis, dans son *Histoire contemporaine*, t. IV, p. 647, était composée en grande partie de libéraux qui étaient par surcroît des chrétiens fervents et convaincus. »

Ces paroles, dans la pensée de l'historien, ne sont point

« Sous des prétextes divers », dit M. Hanotaux dans son « Histoire de la France contemporaine », l'Assemblée nationale écarta « tout ce qui est l'essence des pouvoirs forts : la légitimité, l'hérédité et l'autorité : la légitimité, dans la personne du comte de Chambord, l'hérédité, par le septennat et enfin l'autorité, par la république.

M. le duc de Broglie, père, avait publié, en 1861, un livre intitulé : « Vues sur le gouvernement de la France » qui fut réimprimé en 1870. La première édition saisie par la police, « ne fut, dit M. Hanotaux, connue que d'un cercle assez restreint, mais ce cercle était composé des têtes dirigeantes de la future assemblée nationale. » Le duc de Broglie avait écrit : « Tranchons le mot : une république qui touche à la monarchie, une monarchie constitutionnelle qui touche à la république et qui n'en diffère que par la constitution et la permanence du pouvoir exécutif, c'est la seule alternative qui reste aux amis de la liberté. » Il parlait de la monarchie constitutionnelle avec un accent religieux : « Admirable mécanisme qui n'est pas fait de main d'homme, simple développement des conditions attachées par la Providence aux progrès des sociétés civilisées ». Il disait encore : « La pire des révolutions, c'est une restauration (1). »

un blâme pour le libéralisme de ces catholiques, au contraire : ce quatrième volume est tout entier à les justifier et à rejeter sur Henri V l'échec de la monarchie.

1. Les idées de M. de Broglie et de ses amis dataient de loin. Sous la première république il y eut aussi des « monarchiens. »

En 1792, fut publié à Paris, avec cette mention : « Se trouve dans les Pays-Bas, chez tous les libraires », une brochure dédiée à Louis XVI, sous ce titre : « *Le monarchianisme dévoilé*, par M. Th. Abd. C*** ».

L'auteur y dénonce la *Société des amis de la Constitution*

« Ce livre et celui de Prevost-Paradol *La France nouvelle* eurent, dit M. Hanotaux, sur les destinées futures de la France, et sur les dispositions de l'Assemblée nationale, une influence immédiate. »

Les « fusionnistes voulurent une restauration de la monarchie dans la conciliation de deux principes, de deux ordres de gouvernement jusque-là contraires. La fusion consistait d'un côté, à faire reconnaître par les princes de la maison d'Orléans les droits héréditaires du comte de Chambord, et de l'autre à gagner le petit-fils de Charles X à la monarchie constitutionnelle et parlementaire de 1830. Double

monarchique, société fondée « sous les auspices d'un nom qui rappelle l'antique chevalerie française, M. de Clermont-Tonnerre ». Les membres de cette société, dit-il, se sont répandus dans toute la France, sous le nom de *monarchiens*.

« Se dire purement les amis de la *Constitution*, observe-t-il, eût été trop se rapprocher de ses créateurs. On a ajouté le mot *monarchique*, car il en faut un peu dans le plan de ces Messieurs. Mais comme s'en tenir à cette formule ne paraissait pas tout à fait d'accord avec le système du parti dominant, on ajouta à l'expression monarchique celle-ci « décrétée par l'Assemblée nationale » (p. 7). L'auteur après avoir pris une à une les « expressions désignatives de cette société » et les raisons invoquées pour en approuver le but conclut : « Elles ne sont autre chose que l'herbe trompeuse destinée à couvrir et cacher l'ouverture du précipice ».

Le fondateur du « monarchisme » avait donné à cette société pour symbole, une *Balance* dans laquelle on voyait, d'un côté une Couronne et de l'autre un Bonnet phrygien, avec cette devise : Vivre libres et fidèles. « Ainsi la *Couronne*, telle qu'une Assemblée de Factieux, après l'avoir avilie, dégradée, après l'avoir arrachée de la tête auguste de notre souverain, veut bien encore la conserver; ainsi le *bonnet de la liberté*, ce signal effrayant d'une licence sans bornes, ce panache ensanglanté de tous les scélérats; l'un et l'autre sur la même ligne, dans un niveau parfait, voilà l'emblème sous lequel les Monarchiens s'annoncent et la fidélité qu'ils promettent, pourvu qu'ils soient libres d'abord, voilà la devise de ces modernes chevaliers. » (p. 8.) « Il ne faut pas croire qu'ils aient vu dans le système qu'ils s'efforcent de soutenir, le bonheur de leur

opération dont chacun des termes était exclusif de l'autre.

M. le comte de Chambord voulait la fusion en tant qu'elle devait être la reconnaissance pure et simple du principe monarchique dont il était le représentant et le rapprochement loyal des deux branches de la famille royale.

La question du drapeau était depuis 1848, l'obstacle principal à la fusion. Tandis que pour le comte de Chambord, le drapeau blanc, symbole du droit dynastique des Bourbons, était l'emblème nécessaire de la monarchie traditionnelle et héréditaire, les parlementaires et les libéraux réclamaient irréductible-

patrie; ce n'est pas là le motif de leur prédilection pour cette forme de gouvernement dont les Anglais nous offrent le modèle; mais chacun d'eux y a trouvé dans son ensemble, ou dans ses parties, de quoi satisfaire sa passion dominante. » (p. 10.)

Après cette accusation, l'auteur, dans les chapitres qui suivent, examine le système des Monarchiens: 1^o par rapport au roi et à la monarchie (p. 12), 2^o par rapport au peuple (p. 20), 3^o par rapport à la noblesse (p. 26), 4^o par rapport à la religion et à ses ministres (p. 34). Puis il ajoute (p. 46) : « Ils ont dit que le roi, convaincu de la pureté de leurs vues, approuvait leurs plans, et c'est avec les apparences d'une mission de sa part qu'ils cherchent à tromper la bonne foi des gens honnêtes. » « Ce que je demande, c'est la constitution française dans sa pureté primitive. Eux, disent que vouloir rétablir la constitution française, c'est une chimère : que tout est détruit, désorganisé, et que le seul parti qui reste à prendre dans une telle occurrence, c'est de songer seulement à mettre le roi sur le trône, en lui donnant pour conseils et pour surveillants deux chambres telles qu'ils les proposent » (p. 52). « Mais enfin, demande l'auteur, quels titres ont-ils donc pour se faire ainsi des médiateurs entre la nation outrageuse et la nation outragée? Quelle mission est la leur? Sur quoi veulent-ils que nous transignons? »

L'auteur termine en disant que « la poursuite de cette chimère empêcherait sans retour le rétablissement du trône ».

L'histoire instruit peu, même les gens les plus intéressés à l'écouter.

ment le maintien du drapeau tricolore représentatif des idées de 1789 et de 1830.

« Si j'avais admis toutes les concessions qui m'étaient demandées, accepté toutes les conditions que l'on voulait m'imposer, dit le comte de Chambord au marquis de Dreux-Brézé, j'eusse peut-être reconquis ma couronne, mais je ne serais pas resté six mois sur mon trône. Avant la fin de ce court espace de temps, j'eusse été de nouveau relégué dans mon exil par la Révolution dont j'étais devenu, dès ma rentrée en France, le prisonnier » (1).

De son côté, l'Allemagne ne dissimula pas sa vive opposition à la royauté traditionnelle.

Le baron de Plancy, ancien député de l'Aube, ancien écuyer du prince Jérôme-Napoléon, rapporte dans ses *Souvenirs*, cet entretien :

« Républicain; certes le prince Napoléon l'était, et, comme après un dîner au château de Monza (chez son beau-frère le roi Humbert), il l'exprimait énergiquement au prince impérial d'Allemagne, depuis Frédéric III, celui-ci lui ayant demandé la permission de parler librement, lui dit ces paroles, « que j'engage chacun à méditer » :

« Monseigneur, en France, *la République*, selon moi, n'a pas de raison d'être; et si vous l'avez, c'est que

1. Donoso Cortès : « Cette école (l'école libérale) ne domine que lorsque la société se dissout; le moment de son règne est ce moment transitoire et fugitif où le monde ne sait s'il choisira Barrabas ou Jésus, et demeure en suspens entre une affirmation dogmatique et une négation suprême. La société alors se laisse volontiers gouverner par une école qui n'ose jamais dire : J'affirme, qui n'ose pas non plus dire : Je nie, mais qui répond toujours : Je distingue. Tous les entre-deux seront broyés par la Révolution ou rejetés avec dédain par la reconstruction. »

nous vous l'avons donnée (1)... pour votre malheur ! »

« Je tiens du Prince lui-même ce récit de franchise impériale. »

On sait enfin qu'en 1872, les sociétés secrètes se concertèrent dans toute l'Europe pour empêcher l'avènement d'Henri V. Quinze jours après sa mort, le 9 septembre 1883, nombre de francs-maçons se réunirent à la loge des Hospitaliers de Saint-Ouen, et le F. Cuénot y but « à la santé de la mort d'Henri V. » Ce toast fut couvert d'applaudissements et de rires. Aussitôt après, le même Cuénot but à la santé de M. de Bismarck.

Le 28 octobre 1873, Mgr Dupanloup avait écrit à un ministre protestant, M. de Pressensé ; « Ma con-

1. Les lettres de Bismarck publiées par son fils montrent, en effet, que la République nous a été imposée par la Prusse.

Lorsque le prince de Hohenlohe publia ses *Mémoires*, on trouva dans le journal de la mission du prince à Paris, de 1874 à 1885, des preuves nouvelles de l'appui que prêta Bismarck à l'établissement de la république. Les instructions que Bismarck avait données au prince en le chargeant de l'ambassade d'Allemagne à Paris étaient : l'intérêt de l'empire veut que la France reste dans l'état de division et de faiblesse que garantit la république. Il veut même que cette république soit « la plus rouge possible » et que les anticléricaux en deviennent les maîtres.

Dans la livraison de mars 1906 du *Correspondant*, Mgr Vallet, ancien aumônier du Lycée Henri IV, a donné le récit d'une conversation qu'il eut avec Bismarck en 1879, durant son séjour à Gastein. Bismarck méditait alors de cesser le Kulturkampf et de s'accorder avec Rome. Parlant de l'état de l'Europe, des volontés de l'Allemagne et des moyens de la France, il dit avec cette brusquerie qui lui était propre, à son interlocuteur, qui venait de prononcer le nom de la république :

« Pour faire quelque chose, la France a besoin d'un gouvernement stable, il lui faut une Monarchie. Moi, si j'étais Français, je serais carliste.

— Carliste, pour le comte de Chambord ?

— Oui, oui, c'est ce que je veux dire : légitimiste.

L'intérêt prussien demandait que la France fût en répu-

viction profonde, c'est que les maux de la France, si ce qui se prépare échoue (1), étonneront le monde; nous irons de calamité en calamité jusqu'au fond de l'abîme. La malédiction de l'avenir et de l'histoire s'attachera à ceux qui, pouvant asseoir le pays sur des bases séculaires dans la stabilité, la liberté et l'honneur, auront empêché cette œuvre et précipité cette malheureuse France, au moment où elle essayait un dernier effort pour le sauver, sur la pente fatale où elle est entraînée, depuis bientôt un siècle, de catastrophe en catastrophe. Quelle tristesse et quels remords pour certains hommes forcés alors de se dire: « Il y eut un jour, une heure où l'on aurait pu sauver la France, où notre concours aurait décidé de tout, et nous n'avons pas voulu (2)! »

Nous voyons bien quels personnages Mgr Dupanloup avait en vue dans ses reproches, sur qui il voulait faire retomber la lourde responsabilité d'avoir

blique. M. de Bismarck l'avait dit en propres termes à M. d'Arnim : « Nous n'avons certainement pas pour devoir de rendre la France plus forte en consolidant sa situation intérieure et en y établissant une monarchie en règle ». Ces paroles à d'Arnim sont le complément de celles à Mgr Vallet. Il est difficile d'être plus conséquent avec soi-même que ne le fut Bismarck sur ce sujet-là.

Il avait un autre intérêt à s'opposer à la restauration du pouvoir légitime. Il avait fait écrire à d'Arnim par le ministre de Bavière : « En aucun cas nous ne pouvons marcher avec les légitimistes, attendu qu'ils seront toujours acquis à la cause du Pape. »

Dans un entretien avec le prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris, il dit aussi : « La France peut se refaire une armée si elle le veut, mais il y a une chose que nous ne souffririons pas, c'est que la France devînt cléricale. »

1. Une monarchie parlementaire caractérisée par le drapeau tricolore.

2. Publié par M. le marquis de Dreux-Brézé. *Notes et Souvenirs* pour servir à l'histoire du parti royaliste, 1872-1883, pages 167-168.

refusé son concours au salut de la France, et d'avoir ainsi mérité les malédictions de l'avenir; mais nous doutons que l'histoire s'associe à la pensée qui a inspiré ces paroles et se montre d'accord avec le prélat sur les personnes à qui elle attribuera cette responsabilité. Quoi qu'il en soit, la prophétie devait se réaliser : nous fûmes, dès ce moment, précipités sur la pente fatale; et maintenant, nous roulons vers l'abîme.

L'Assemblée nationale fit d'excellentes lois et permit la fondation d'excellentes institutions mais bientôt les républicains abolirent ces lois, détruisirent ces institutions, forgèrent des lois et établirent des institutions en sens contraire.

L'assemblée donnait avec raison, dans son estime, la première importance aux questions religieuses et morales, puis aux questions sociales. Elle se trompait en plaçant au dernier rang, dans l'ordre de succession, la question politique. Dans l'œuvre du labour, la charrue importe bien plus que les bœufs qui la traînent; cependant la charrue n'est point placée avant les bœufs. Il fallait d'abord restaurer le pouvoir, ce n'était point à l'assemblée qu'il appartenait de faire ce dont elle ne pouvait assurer ni la défense ni la durée. Son unique devoir était de reconstituer l'autorité, de laisser son auguste représentant venir reprendre sa place à notre tête.

Elle ne le fit point, parce que beaucoup de ses membres étaient plus ou moins atteints de *modernisme*, c'est-à-dire imbus des idées modernes.

« L'essence du modernisme, dit M. Charles Perin, c'est la prétention d'éliminer Dieu de la vie sociale. L'homme, suivant l'idée moderne, étant à lui-même son Dieu et le maître souverain du monde,

il faut que dans la société tout se fasse par lui et par la seule autorité de la loi qu'il porte. Ceci est le modernisme absolu, donnant la contradiction radicale à l'ordre social qu'avait fondé l'Eglise, à cet ordre suivant lequel la vie publique et la vie privée se rapportaient à la même fin, et où tout se faisait directement en vue de Dieu, et sous la suprême autorité du pouvoir institué de Dieu pour régir l'ordre spirituel.

« Il y a un modernisme tempéré qui ne fait pas ouvertement la guerre à Dieu, et qui, en quelque sorte, compose avec lui. Sans le nier, ni le combattre, il lui mesure, en le mettant dans le droit commun, la place qu'il peut occuper parmi les hommes. Par cette tactique, tout en conservant les apparences d'un certain respect, il met Dieu sous la domination et sous la tutelle de l'Etat. Ce modernisme tempéré et circonspect, c'est le libéralisme de tout degré et de toute nuance. »

On peut dire avec autant de vérité : c'est le maçonisme, comme nous le verrons plus loin.

« Suivant les circonstances, continue M. Charles Perrin, la révolution incline d'un côté ou de l'autre, mais elle reste toujours la même quant à sa prétention fondamentale : la sécularisation de la vie sociale à tous ses degrés et sous toutes ses formes.

» Quelle étrange illusion ! quelle contradiction singulière que de se flatter de rendre à notre temps quelque stabilité, tout en acceptant, à un degré quelconque, d'une façon ou d'une autre, si atténuée qu'elle puisse être, l'idée du modernisme (1). »

Dans le recueillement de ses dernières années, M. Guizot, l'homme de 1830, avait pourtant fait

1. *Le Modernisme dans l'Eglise*, d'après des lettres inédites de Lamennais.

cette confession et adressé à ceux de son parti cette exhortation : « Nous nous sommes crus les sages, les prudents, les politiques : nous avons méconnu non seulement les limites de notre puissance, mais les droits de la Puissance souveraine qui gouverne le monde et nous-mêmes; nous n'avons pas tenu compte des lois éternelles que Dieu nous a faites, et nous avons formellement prétendu mettre à leur place, et partout, nos propres lois... Hâtons-nous de sortir des ornières où l'esprit révolutionnaire nous a jetés; elles nous mèneraient toujours aux mêmes abîmes. » Il ne fut point écouté par ceux mêmes qui procédaient de lui.

Henri V avait montré sa ferme résolution de régler toutes les questions politiques et sociales du temps, non suivant le modernisme, mais suivant le christianisme. Il avait ainsi formulé sa pensée souveraine : Faire rentrer Dieu en maître dans la société, afin que lui-même pût y régner en roi (1).

Cette parole choqua les catholiques libéraux; et pour ceux qui n'étaient pas infectés de modernisme, ou ne l'étaient qu'à faible dose, ils ne savaient pas ce qu'est la franc-maçonnerie et le rôle qu'elle joue depuis deux siècles. C'est l'aveu que M. de Marcère a fait loyalement. Cette ignorance les rendit hésitants, incertains de ce qu'ils devaient faire, et devant ces hésitations, la Révolution s'enhardit et finit par emporter la place.

1. A ceux qui lui reprochaient d'avoir fait de son gouvernement l'allié de l'Eglise, Garcia Moreno répondait avec Henri V : « Ce pays est incontestablement le royaume de Dieu; il lui appartient en propre et il n'a fait autre chose que le confier à ma sollicitude. Je dois donc faire tous les efforts possibles pour que Dieu règne dans ce royaume, pour que mes commandements soient subordonnés aux siens, pour que mes lois fassent respecter ses lois. »

Il y eut cependant quelques hommes qui eurent l'intuition des mesures qu'il eût été nécessaire de prendre contre les sociétés secrètes internationales. On en trouve la preuve dans le Rapport de la Commission d'Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars.

Voici en effet ce qu'on peut lire dans H. Ameline, fin du tome III des dépositions (1).

« *M. le Président de la Commission.* — Des mesures spéciales doivent être prises contre les sociétés secrètes affiliées à des factions étrangères. On dit qu'on rendrait un grand service à la France en détruisant l'Internationale; mais quel est le moyen d'y arriver? Ce n'est pas en déportant quelques individus. Il faut que ceux qui font partie des sociétés secrètes affiliées à des sociétés secrètes étrangères, cessent d'être des citoyens français et, par cela même, puissent, à toute heure, être expulsés du territoire. »

Pourquoi les mesures proposées par le président de la Commission lors de l'insurrection de 1871, n'ont-elles pas été appliquées à la Franc-Maçonnerie?

On ne savait pas, on n'osait pas.

1. Enquête sur l'insurrection du 18 mars 1871, p. 253. (Paris, Dentu, 1872.)

CHAPITRE XXI

SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

En octobre 1872 avait eu lieu dans la province de Novare, à Lucano, un conciliabule des principaux chefs de la maçonnerie italienne. Dans ce convent, Félix Pyat représentait la France, et le général Etzel représentait la Prusse. On y avait décidé la dictature du franc-maçon Gambetta.

La réalisation de ce projet paraissait bien invraisemblable et bien impossible. M. Gambetta revenait de Saint-Sébastien, placé entre les ruines de la guerre et les ruines de la Commune; il avait aussi contre lui les DÉSDORDRES FINANCIERS de sa première dictature et les TRAFICS qui l'avaient marquée : ces obstacles semblaient insurmontables.

La franc-maçonnerie sut les aplanir. Les commissions d'enquête de l'Assemblée se turent, les ministres s'abstinrent, bien que la plupart d'entre eux ne fussent point francs-maçons : ce qui montre bien jusqu'où celle-ci, par ses influences secrètes, peut étendre son action.

Dans la tournée oratoire qu'il fit, après que l'Assemblée nationale eut déclaré sa mission terminée, M. Gambetta exposa le programme que la maçonnerie, tou-

jours audacieuse et par là toujours victorieuse (1), proposait au pays : « Il faut que la nouvelle assemblée se lève et dise : Me voilà ! Je suis toujours la France du libre examen et de la libre-pensée. »

Après le 24 mai 1873, le gouvernement de Mac-Mahon continua à traiter le Grand-Orient d'égal à égal. M. Léon Renault, préfet de police, ouvrait, à l'insu de M. le duc de Broglie, ministre de l'intérieur, des négociations avec la franc-maçonnerie comme avec une puissance étrangère.

Les élections du 20 février 1876 substituèrent à la République conservatrice, que l'Assemblée nationale s'était flattée de constituer, la République révolutionnaire et antichrétienne.

Mac-Mahon dissout cette Chambre le 16 mai 1877.

A la veille des élections qui devaient la remplacer, les chefs du gouvernement conservateur adressent à la France une suprême adjuration.

« Si vous nommez ces hommes, — les 363 opportunistes et radicaux, — s'ils reviennent aux affaires, voici ce qu'ils feront :

» Ils bouleverseront toutes les lois. — Ils désorganiseront la magistrature. — Ils désorganiseront l'armée. — Ils désorganiseront tous les services publics. — Ils persécuteront le clergé. — Ils rétabliront la loi des suspects. — Ils détruiront la liberté de l'enseignement. — Ils fermeront les écoles libres et rétabliront le monopole. — Ils porteront atteinte à la propriété privée et à la liberté individuelle. — Ils remettront en vigueur les lois de violence et d'oppression de 1792. — Ils expatrieront les Ordres religieux et rappelleront les hommes de

1. « Osez, ce mot renferme toute la politique de notre révolution. » Saint-Just, *Rapport fait à la Convention au nom des comités de salut public et de la sûreté générale*, 8 ventôse, an II.

la Commune. — Ils ruineront la France au dedans et l'humilieront au dehors. »

Toutes ces menaces disaient en effet ce qui devait être, ce que nous avons vu et ce que nous voyons; mais ce n'est point avec des objurgations qu'on arrête un peuple sur la pente du mal.

« Les principaux moyens d'influence et de corruption de M. Gambetta dans la France entière pour faire triompher les siens au scrutin, a dit le *Citoyen*, journal socialiste, ont été basés sur l'action de la franc-maçonnerie (1), et à Paris spécialement sur l'administration de l'Assistance publique.

» Un mois avant la date du décret de convocation des électeurs, toutes les loges maçonniques de

1. Voici un trait bien curieux et bien caractéristique :

Alors que M. Gambetta était président de la Chambre, il donna un jour un grand dîner officiel auquel il invita tout le bureau de l'Assemblée, et l'ordre des préséances assit à sa droite le plus ancien des vice-présidents, l'honorable comte de Durfort de Sivrac, un des chefs de la droite catholique et monarchique.

Au cours du repas, le député de l'Anjou remarqua le verre singulier et même extraordinaire dont se servait son amphitryon; et avec la familiarité courtoise qu'autorisait le caractère du président, il lui fit part de son étonnement en lui demandant si ce verre étrange se rattachait à quelque souvenir particulier.

— En effet, lui répondit tout simplement M. Gambetta; c'est le verre de Luther, qui était conservé en Allemagne depuis trois siècles et demi comme une relique, et que les sociétés franc-maçonniques d'outre-Rhin m'ont fait l'honneur insigne de m'offrir en témoignage de sympathie.

Chateaubriand, dans ses *Mémoires*, parle aussi du verre de Luther, qu'il avait vu à Berlin, entouré de vénération, comme la chaise de Calvin est gardée pieusement à Genève.

Pour que les Allemands aient pu se dessaisir d'un objet aussi précieux à leurs yeux, et pour qu'ils en aient fait hommage à l'homme même qui posait pour personnier en France l'idée de la guerre à outrance et de la revanche implacable contre l'Allemagne, quels services exceptionnels n'avait-il pas dû rendre à la secte internationale!

France furent appelées à délibérer sur la question électorale.

» Celles qui témoignèrent de l'éloignement à l'égard de la politique gambettiste ne furent plus convoquées; mais celles dont l'adhésion fut constatée, devinrent, durant toute la période d'élections, et restent encore des centres permanents d'action politique en faveur de l'opportunisme.

» Quant à l'Assistance publique, *nous savons que des sommes considérables ont été distribuées, sous forme de secours, pour faire de la propagande électorale* dans tous les quartiers de Paris où le gambettisme était plus particulièrement battu en brèche (1).

» C'est surtout à Belleville qu'on s'est aperçu de de ces distributions insolites depuis deux mois. »

La Franc-Maçonnerie cosmopolite avait fait comprendre aux chancelleries étrangères que l'avenir était à Gambetta et qu'elles devaient commencer à compter avec lui. Peu de mois avant le 16 mars, il avait été reçu deux fois par Victor-Emmanuel et les relations du roi avec Gambetta ont été depuis lors mises en pleine lumière.

Les élections ont lieu, elles se font contre « le gouvernement des curés ». Mac-Mahon se soumet, puis se démet. Alors se fonde l'Union républicaine, qui va du centre gauche à l'extrême gauche et déclare avoir un ennemi à combattre : « le cléricalisme ». Le cléricalisme, c'est le catholicisme; on le proclame hautement, et on s'impose le devoir de l'exterminer « lentement et sûrement » (2).

1. Inutile de rappeler que dans la France entière les commissions des hospices et des bureaux de bienfaisance furent renouvelées de fond en comble.

2. C'est le 26 mars 1876 que M. Spuller déposant un rapport favorable à la « réforme » gouvernementale dit : « Nous la voterons parce qu'elle est conforme à la po-

L'heure arrive pour de nouvelles élections; le pays se montrera-t-il mieux éclairé, plus prévoyant? La Chambre du 21 août 1881 est plus mauvaise que la précédente. Elle fait « le grand ministère », Gambetta en tête? Le ministre des cultes et de l'instruction publique, Paul Bert, proclame la nécessité de détruire « le phylloxéra noir ». Cette Chambre fait la loi de l'école neutre, la loi du divorce, la

litique que nous voulons suivre, parce que nous voulons aller *lentement mais sûrement*. » Le 18 septembre 1878, Gambetta se rendit à Romans, et là — dans cette petite ville qui avait eu une abbaye pour berceau — devant cinq à six mille personnes réunies dans un hangar en planches, qu'on avait construit pour la circonstance, il s'exprima en ces termes :

« La question cléricale, c'est-à-dire la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, commande, tient en suspens toutes les autres questions. C'est là que se réfugie et se fortifie l'esprit du passé. Je dénonce ce péril de plus en plus grand que fait courir à la Société moderne l'esprit ultramontain, l'esprit du Vatican, l'esprit du *Syllabus*, qui n'est que l'exploitation de l'ignorance en vue de l'asservissement général. »

Ces paroles furent applaudies avec fureur.

Désireux de ne point froisser les israélites et les protestants, Gambetta reprit :

« J'ai parlé des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Je sais bien que pour être correct, je devrais dire : *des églises*, mais au point de vue gouvernemental et national, il n'y a que *l'ultramontanisme* qui s'obstine à faire échec à l'Etat. Quand j'examine les usurpations incessantes auxquelles se livre l'ultramontanisme, les invasions qu'il fait tous les jours sur le domaine de l'Etat, j'ai le droit de le dire : *Le péril social; le voilà!* L'esprit cléricale cherche à s'infiltrer partout, dans l'armée, dans la magistrature, et il y a ceci de particulier que c'est toujours quand la fortune de la France baisse que le jésuitisme monte! »

L'assistance acclama longuement l'orateur.

Le sénateur Malens, qui présidait la séance, avait pour principal assesseur M. Emile Loubet, le futur président de la République.

Déjà en 1872, à Saint-Julien, Gambetta avait exposé le programme du parti dit « républicain ». Ce programme religieusement suivi tient en trois mots : Guerre au catholicisme.

loi des enterrements civils. Les élections d'octobre 1885 sont meilleures. Le pays semble se raviser, et faire effort pour secouer le joug maçonnique. Mais la secte est trop puissante, trop bien organisée, trop bien gouvernée, pour se laisser pousser dehors par un scrutin. L'Union républicaine compte 380 membres dans la nouvelle Chambre et l'opposition 204. C'est trop. La majorité abuse sans pudeur de sa force pour invalider en masse ses adversaires, intimider les électeurs, et se donner pour le mal les coupées aussi franches que précédemment. Comme représailles, quatre à cinq cents prêtres sont privés de leur traitement, s'il faut employer ce mot; et d'autorité, sans entente avec les évêques, la plupart des vicariats subventionnés par l'Etat sont supprimés.

Dès lors, plus rien n'arrête la secte, elle fait ce qu'elle veut, à son heure et dans la mesure où elle le juge opportun pour arriver sûrement à ses fins.

Le plan général de la guerre contre l'Eglise fut déposé à la Chambre le 31 mars 1883 par M. Paul Bert. Il reste le document capital de ce temps. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat — Dénonciation du Concordat — Sécularisation des biens du clergé régulier et séculier. Voilà ce qui doit être poursuivi patiemment (1).

1. Après avoir proposé les mesures à prendre, Paul Bert constatait ainsi ce qui déjà était fait.

« D'abord, *toutes les institutions monastiques ont disparu*. On ne voit plus ces ordres nombreux qui dévoraient sans avantage la substance du peuple... et qui ne servaient, dans les Etats modernes, qu'à y entretenir un esprit étranger et funeste.

» En second lieu, les privilèges qui n'avaient pour but que de protéger le recrutement du clergé contre l'intention des populations, sont supprimés : les séminaristes se

En attendant la réalisation de ce desideratum, il faut se servir du Concordat comme d'une arme pour frapper sûrement l'Eglise. « Le Concordat, disait en terminant Paul Bert, donne à l'Etat une arme puissante, s'il sait s'en servir; et cette arme c'est le choix des évêques et l'agrément donné à la nomination des curés.

Ferry, Waldeck, Combes, Loubet, Briand, Clemenceau n'ont eu aucune politique personnelle. Ils ont passivement exécuté les ordres de la Maçonnerie pour la réalisation du plan dont Paul Bert, sous sa dictée, avait tracé les lignes. Chaque ministère a eu une partie de ce plan à exécuter, et il fit sa besogne avec plus ou moins d'habileté. Mais il avança à l'ordre..

La Chambre de 1889 fait la loi sur les fabriques; celle de 1893 fait la loi d'accroissement; celle de 1898 prépare la séparation de l'Eglise et de l'Etat

- rencontrent sous les drapeaux avec les autres étudiants; aucune dotation spéciale n'est plus accordée aux grands séminaires, qui cesseront d'occuper des bâtiments appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes.

» Les Evêques, classés à leur rang de préséance parmi les fonctionnaires départementaux, ne jouissent plus des honneurs extraordinaires que leur conféraient les décrets. Ils vont quitter les palais, dont l'habitation, parfois princière, augmentait au moins autant leur autorité morale que leurs ressources matérielles.

» Les établissements ecclésiastiques ne peuvent plus posséder d'immeubles, et leurs richesses mobilières doivent concourir à l'augmentation du crédit public, par leur placement en rentes sur l'Etat. Les prêtres à qui vous avez déjà enlevé la domination des cimetières, perdent celle des fabriques, dont la comptabilité bien établie ne permet plus d'abus, et dont les communes ne sont plus contraintes de combler les déficits.

» Le clergé, par les lois que vous avez déjà votées, n'a plus aucune part dans la direction de l'instruction publique, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat est nettement établie.

« Le prêtre, quelque rang qu'il occupe dans la hiérarchie,

dans la loi sur les associations; celle de 1902 accomplit la séparation; celle de 1906 en fait sortir les effets que la secte en attendait.

En janvier 1892, quinze ans après la substitution de la république maçonnique à la république conservatrice, les six cardinaux français, auxquels adhèrent douze archevêques, y compris deux coadjuteurs, et soixante-cinq évêques, y compris deux évêques titulaires, publièrent un EXPOSÉ DE LA SITUATION FAITE A L'EGLISE DE FRANCE suivie d'une DÉCLARATION.

Ils commençaient par rappeler des paroles qui venaient d'être dites du haut de la tribune française au nom du gouvernement : « La République est pleine

ne peut plus compter sur l'impunité presque toujours assurée jusqu'ici aux plus coupables écarts de langage. Il ne pourra plus, sans être justement puni, sortir de son rôle religieux pour se mêler d'administration, de politique et d'élection. Qu'il soit pourvu d'un traitement concordataire ou d'une simple allocation due à la bienveillance de l'Etat, il se verra enlever ces avantages lorsque sa culpabilité sera prouvée.

» En même temps, des décisions gouvernementales, sous forme de décrets ou d'arrêtés, auront abrogé une foule de mesures prises dans l'intérêt de l'Eglise, et dont aucune des prescriptions du concordat ne fait une obligation à l'Etat.

» L'Eglise, ramenée ainsi à la *stricte exécution du Concordat* qu'elle a signé, sans qu'aucune apparence de persécution puisse être invoquée justement par elle, ne recevant plus de l'Etat aucune concession propre à augmenter sa richesse et son influence politique, n'aura plus que la part très grande et très légitime d'autorité que lui accorde la docilité des fidèles.

» C'est en ce temps-là, c'est après avoir constaté les résultats de ce fonctionnement législatif inconnu depuis 1804, qu'il pourra être, selon nous opportun et expédient d'examiner s'il convient de prononcer la séparation de l'Eglise et de l'Etat rentré dans la plénitude de son pouvoir, d'avec l'Eglise réduite à ses propres forces et à son strict droit.

» Nous aurons rempli notre tâche en *préparant cet avenir.* »

d'égard pour la religion. Aucun gouvernement républicain n'a eu la pensée de froisser en quoi que ce soit la religion ou de restreindre l'exercice du culte. Nous ne voulons pas, et le parti républicain tout entier ne veut pas être représenté comme ayant, à aucun moment, voulu empiéter sur le domaine religieux et attenter à la liberté des consciences. »

A ces paroles impudentes, les cardinaux venaient opposer les faits. Ils commençaient par dire : « Ce qui est malheureusement vrai, c'est que depuis douze ans, le gouvernement de la République a été autre chose qu'une personnification de la puissance publique : il a été la personnification d'une doctrine, disons d'un programme, en opposition absolue avec la foi catholique, et il applique cette doctrine, réalise ce programme, de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'aient été méthodiquement frappés, amoindris, et autant que possible détruits. »

Nos lecteurs savent quelle est cette doctrine, d'où elle vient, à quelle époque elle remonte, quels en ont été les inventeurs ; et ils n'ignorent point non plus qu'elle est l'association ténébreuse qui s'est chargée de la faire triompher et d'établir son règne sur la ruine de toutes les institutions chrétiennes, au grand détriment de tous les intérêts légitimes.

Entrant dans le détail, l'Exposé passait en revue la conduite du gouvernement à l'égard de Dieu et du culte qui lui est dû, à l'égard du clergé, à l'égard de l'enseignement, à l'égard de la famille. Treize ans se sont écoulés depuis lors. Chacune de ces années a vu promulguer de nouvelles lois et de nouveaux décrets marquant tous la même tendance : la volonté d'anéantir le catholicisme en France.

C'est ce que le Pape Léon XIII fit observer quelques jours après la Déclaration des cardinaux : « Com-

ment ne serions-nous pas saisis d'une vive douleur, à l'heure présente, en considérant à fond la portée du vaste complot que certains hommes ont formé d'anéantir en France le christianisme, et l'animosité qu'ils mettent à poursuivre la réalisation de leur dessein, foulant aux pieds les plus élémentaires notions de liberté et de justice pour le sentiment de la majorité de la nation, et de respect pour les droits inaliénables de l'Eglise catholique?... Pauvre France! Dieu seul peut mesurer l'abîme de maux où elle s'enfoncerait, si cette législation, loin de s'améliorer, s'obstinait dans une telle déviation qui aboutirait à arracher de l'esprit et du cœur des Français la religion qui les a faits si grands (1) ».

Il faudrait un volume pour rappeler tous les actes législatifs, tous les décrets, toutes les mesures prises durant le dernier quart de siècle pour anéantir le catholicisme en France. Car c'est là ce que vise la secte : elle considère toujours la France comme étant le point d'appui terrestre de l'Eglise, édifiée sur Pierre par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle voudrait la faire disparaître du milieu des nations. Nous avons dressé le bilan sommaire de la persécution, dans la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai, lors de l'avant-dernière élection législative. Inutile de le reproduire ici; les faits sont encore dans la mémoire et sous les yeux de tous (2).

1. Encyclique *Inter sollicitudines*.

2. Ceux qui voudraient avoir sous la main le tableau des actes législatifs de persécution, promulgués depuis vingt-cinq ans, pourraient recourir à plusieurs brochures : *La persécution depuis quinze ans* par un patriote, (Maison de la Bonne Presse). *Vingt-cinq ans de gouvernement sans Dieu*, par Paul GRÉVEAU, (Paris, comité-antimaçonnique). *Les actes du ministère Waldeck-Rousseau*, (Paris, chez Louis Tremaux). *La guerre à la religion. Exposé des projets de loi antireligieux, soumis aux Chambres françaises*,

Mais ce qu'il importe de constater, c'est que toutes ces mesures de persécution ont été imposées par la Franc-Maçonnerie.

« On peut affirmer sans être téméraire — disait en septembre 1893 un journal qui passait pour refléter les idées prépondérantes au sein du Grand-Orient, *Le Matin*, — que la plupart des lois que subissent les Français — nous parlons des grandes lois politiques — ont été étudiées par la Franc-Maçonnerie avant de paraître à l'*Officiel*. » Il ajoutait : « Les lois sur l'enseignement primaire, sur le divorce, les lois d'accroissement, les lois militaires, et entre autres la loi sur l'obligation du service pour les séminaristes, ont pris leur vol de la rue Cadet vers le Palais-Bourbon; elles en sont revenues *inviolables et définitives*. » Et comme conclusion, ce cri de triomphe : « Nous sommes encore tout-puissants, mais à la condition de synthétiser nos aspirations dans une formule. Pendant dix ans, nous avons marché en répétant : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » Nous avons partout des écoles laïques, les prêtres sont réduits au silence, les séminaristes portent le sac. Ce n'est pas un résultat ordinaire dans une nation qui s'appelle la fille aînée de l'Eglise (1). »

Nous trouvons dans le *Bulletin du Grand-Orient* la preuve de ce que dit le *Matin*.

En 1891, le 18 septembre, le Convent vota la proposition suivante : « Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer à l'hôtel

par C. GROUSSAU, (Société générale de librairie catholique). *La persécution depuis vingt ans*, par Jean Lefauvre. (Paris, rue Bayart, 5). Et surtout le livre publié par M. Louis Hosotte, *Histoire de la troisième République*, 1870-1910. in-8° de 835 pages. Paris, Librairie des Saints-Pères.

1. Article du *Matin* cité par « la Franc-Maçonnerie démasquée », septembre 1893, pages 322-325.

du Grand-Orient, *tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre*, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération. Après chacune de ces réunions, le Bulletin publiera la liste de ceux qui se seront rendus à la convocation du Conseil de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse. Ces communications officielles du Grand-Orient, ainsi que les échanges de vues qui les suivront, devront être faits dans un de nos temples, sous la forme maçonnique, au grade d'apprenti, le Conseil de l'Ordre dirigeant les travaux, les invités se tenant sur les colonnes (1). »

On prouverait facilement que, de même que toutes ces lois de persécution ont été proposées par des francs-maçons, ce fut par des francs-maçons obéissant à une consigne, parfois mis en demeure par le signe de détresse, que le F. . Brisson est chargé de faire planer au-dessus de l'assemblée, qu'elles furent votées et enfin aggravées, après promulgation, par les circulaires et règlements de MM. les ministres francs-maçons.

Au convent de 1894 fut adopté le vœu suivant publié dans le *Recueil Maçonnique*, page 308 :

« Tout profane admis à recevoir la lumière devra auparavant prendre l'engagement suivant :

— Je promets sur mon honneur, quelle que soit la situation politique ou autre à laquelle il me soit donné d'arriver un jour, de répondre à toute convocation qui pourra m'être adressée par la franc-maçonnerie, et à défendre, par tous les moyens en mon pouvoir, toutes les solutions données par elle aux questions politiques et sociales.

1. *Bulletin du Grand-Orient*, 1891, page 668.

» Ledit engagement, après la lumière donnée, devra être séance tenante, transcrit en entier, par le néophyte sur une pl. . *ad hoc* et signé par lui, après avoir été daté en toutes lettres. Cet engagement écrit sera transmis par les soins du V. . de l'A. . au Conseil de l'Ordre, qui en fera le classement alphabétique dans ses archives (1).

Plusieurs fois, les journaux ont fait le relevé des ministres ayant immolé leur libre arbitre aux pieds du Grand-Orient. Dans tous les cabinets, ils ont toujours formé, depuis vingt ans, la grande majorité. Aussi le F. . Colfavra a-t-il pu dire en toute vérité : « C'est de nos rangs que sont sortis les hom-

1. Cette proposition fut votée à l'unanimité. Il est impossible de nier la portée de ce document, c'est « le mandat impératif dans toute son étendue. »

Voici un exemple de la manière dont l'application en est faite :

Au lendemain des interpellations Dide et Hubard sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, tous les députés franc-maçons furent convoqués rue Cadet. La réunion fut présidée par le Fr. . Thulié, président du Conseil de l'Ordre. Plusieurs orateurs reprochèrent vivement à quelques-uns de leurs collègues, de n'avoir pas voté en faveur de la proposition de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Ce fait montre clairement : 1^o que le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, conformément à la décision prise ou renouvelée en septembre 1891, adresse dans un but politique, des convocations aux députés franc-maçons, et que ceux-ci obéissent à ces convocations; 2^o qu'il y a conséquemment en France un pouvoir occulte, non nommé par la nation, et qu'un bon nombre de députés se considèrent comme relevant de ce pouvoir occulte.

Cette immixtion de la Maçonnerie dans les choses du Parlement et sa domination sur un grand nombre de députés et de sénateurs, s'est encore plus affirmée dans l'Assemblée générale du Grand-Orient au Convent tenu du 12 au 17 septembre de l'année 1892. Le F. . : Laffont y fit la proposition suivante :

« Considérant que le devoir strict de tout Maçon est de mettre en conformité avec les principes maçonniques tous les actes de sa vie privée et publique; que, particu-

mes les plus considérables du gouvernement de la République et du parti républicain (1). »

Rien de plus vrai que le mot de Mgr Gouthé-Soulard : « Nous ne sommes pas en République, mais en Franc-Maçonnerie » ; ou celui de M. Gadaud, alors ministre des travaux publics : « La Franc-Maçonnerie, c'est la République fermée ; la République, c'est la Franc-Maçonnerie ouverte » ; ou celui de M. Massé : « Le jour où la République sera vraiment la Franc-Maçonnerie à découvert, de même que depuis longtemps déjà la Franc-Maçonnerie n'est autre chose que la République à couvert... » (2).

Un homme qui a été un des principaux acteurs dans la politique de cette époque, M. de Marcère, a publié quatre volumes sous ce titre : L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 1871. Au moment où il participait aux événements qu'il raconte, comme président du centre gauche, puis ministre dans le cabinet Du faure, ayant conservé son portefeuille dans le cabinet Waddington qui suivit la chute du maréchal, il ne soupçonnait même pas l'existence du pouvoir mystérieux qui nouait les mailles du filet dans lequel la France est prise aujourd'hui. Il l'avoue avec une admirable bonne foi :

« Dans l'état de choses créé en 1871, on ne distin-

lièrement, les membres de la Franc-Maçonnerie qui appartiennent au Parlement et aux assemblées élues ont l'obligation de poursuivre par leurs votes la réalisation du programme maçonnique républicain, et, en première ligne, la suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat ;

» Le Convent déclare que les Maçons qui ne se conforment pas à ces principes ont manqué à leur devoir, et leur inflige un blâme. »

C'est bien une mise en demeure précise, formelle. C'est bien l'injonction au devoir maçonnique dans toute sa force.

1. *Congrès international du centenaire*, compte-rendu, p. 98.
2. Convent général. Séance du 29 septembre 1903.

guait pas encore les causes profondes du mal, aujourd'hui arrivé à l'état aigu, dont la France souffrait... personne, même parmi les conservateurs les plus antirévolutionnaires n'avait l'idée des desseins formés par les sectateurs de la Révolution. Personne ne pouvait imaginer que par le concours, longtemps inconscient, de la gauche républicaine, et par le travail d'abord secret, ténébreux des sectes juives et maçonniques, travail peu à peu avoué, professé, puis devenu officiel, on en arriverait à cet extraordinaire événement : la déchristianisation de la France et le triomphe de la Maçonnerie... Jamais la France n'aurait laissé s'établir ce parti, si les modérés, aujourd'hui excommuniés, n'avaient été sa caution devant le pays... La Franc-Maçonnerie a pour objectif l'anéantissement du christianisme et surtout de l'Eglise catholique, elle poursuit le dessein satanique dénoncé par J. de Maistre, dès l'époque de la Révolution. »

CHAPITRE XXII

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Le principal organe du calvinisme, le *Journal de Genève*, lors du convent du Grand-Orient de France en 1906, confirmait en ces termes ce qui a été dit ci-dessus de la volonté de la secte d'anéantir le christianisme en France : « La Franc-Maçonnerie tient en ce moment ses assises à Paris où quatre cents délégués des diverses loges du pays, délibèrent. C'est un gros événement. Il ne faut pas se dissimuler en effet, que la Franc-Maçonnerie tient entre ses mains les destinées du pays. Quoiqu'elle ne compte que vingt-six mille adhérents, elle dirige à sa guise la politique française. Toutes les lois dont le catholicisme se plaint si amèrement ont été d'abord élaborées dans ses convents. Elle les a imposées au gouvernement et aux Chambres. Elle dictera toutes les mesures destinées à en assurer l'application. Nul n'en doute, et personne, non pas même les plus indépendants, n'oseraient heurter de front sa volonté souveraine. Il serait bientôt brisé celui qui se permettrait seulement de la méconnaître. Jamais depuis l'époque où Rome commandait aux rois et aux princes on ne vit pareille puissance.

« La volonté de la Franc-Maçonnerie, nul ne l'ignore plus, c'est de détruire le catholicisme en France. Elle n'aura ni cesse ni répit qu'elle ne l'ait jeté bas. Tous ses ressorts sont uniquement tendus vers ce but. »

Déjà la Révolution s'était donné pour mission de réaliser ce dessein.

Elle crut l'atteindre par la constitution civile du clergé. Par elle, elle séparait l'Eglise de France de Rome et elle savait bien qu'abandonnée à elle-même l'Eglise de France ne pourrait longtemps subsister. L'article IV du Titre I^{er} de la Constitution portait : Il est défendu à toute église ou paroisse de France et à tout citoyen français de reconnaître en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, l'autorité d'un évêque ordinaire ou métropolitain dont le siège serait établi sous la domination d'une puissance étrangère, ni celle de ses délégués résidant en France ou ailleurs. » Cette formule visait directement le Pape, dont on niait en principe l'autorité de juridiction sur les évêques français.

L'article 19 du Titre II portait : « Le nouvel évêque (élu par un collège électoral laïque) ne pourra s'adresser au Pape pour en obtenir aucune confirmation; mais il lui écrira comme au chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de communion qu'il doit entretenir avec lui. »

C'était le schisme non seulement organisé, mais commandé, puisqu'il est, d'une part, *défendu* à toute église et à tout citoyen français de reconnaître, *en aucun cas*, l'autorité d'un évêque étranger à la France, et que de l'autre, il est également *interdit* aux évêques nommés en vertu de la nouvelle constitution, de *s'adresser* au Pape pour en obtenir aucune confirmation. » On pensait bien que, privés de la sève

de vie surnaturelle dont Jésus-Christ a placé la source au Vatican, l'Eglise de France ne tarderait point à périr d'inanition.

On sait que clergé et fidèles, par l'effusion de leur sang, obtinrent que les rapports entre l'Eglise de France et son Chef fussent rétablis conformément à l'institution de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce qui avait été tenté à la fin de la première période de l'action maçonnique fut tenté de même à la fin de la seconde période. La loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat est faite pour reprendre l'œuvre de la Constitution civile du clergé, et comme elle, et dans le même but, organiser le schisme. La secte éprouve la même résistance et aura le même insuccès. Quatre lois ont été forgées successivement pour surprendre, par ruse, le consentement du clergé à son entrée dans une voie couverte qui voulait aboutir au schisme, on en annonce une cinquième, mais la Vigie à l'œil ouvert et l'équipage est docile à ses mots d'ordre.

Comme l'affaire Ferrer, la préparation, la confection et l'application de la loi de séparation mettent dans une éclatante lumière la façon d'agir de la Franc-Maçonnerie, et disent comment elle sait imposer ses volontés aux pouvoirs publics. C'est pourquoi nous devons nous y arrêter.

Déjà, en 1868, sous l'Empire par conséquent, Jules Simon exposant le programme des « républicains », promettait la lacération du Concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Jules Simon n'était que le porte-paroles de la secte antichrétienne. Il y avait plus d'un demi-siècle que ce programme était l'un des chapitres du plan tracé à la maçonnerie pour la guerre à faire à la civilisation chrétienne, et qui s'exécutait sans interruption depuis lors.

Les articles organiques avaient commencé par mettre le clergé, le culte et même l'enseignement doctrinal sous la dépendance de l'Etat.

L'indemnité concordataire était devenue un traitement depuis que les ministres protestants d'abord puis les rabbins juifs furent inscrits au budget au même titre que les prêtres catholiques.

Ceux-ci furent, dès lors, considérés comme des fonctionnaires, présentés comme tels au public et traités comme tels.

Les églises et les cathédrales furent peu à peu rattachées aux départements et aux communes. Il ne fut plus possible d'en construire, même avec les seules offrandes des fidèles, sans en faire donation au civil, sous peine de ne pouvoir les livrer au culte, afin que lorsque viendrait l'heure de la séparation elles pussent, sans difficulté, être ravies aux catholiques. De même, malgré une clause expresse du Concordat, il ne fut plus permis à l'Eglise de France d'acquérir des terres et autres immeubles, toutes ses ressources durent être converties en rentes sur l'Etat afin que celui-ci n'eût qu'à fermer la main qui les détenait, lorsque viendrait l'heure de la séparation.

Peut-on, en présence de ces desseins à longue échéance, dont la réalisation est poursuivie d'une manière continue, nier l'existence d'un agent qui les a conçus, qui en exécute, ou en fait exécuter les diverses parties, selon les facilités que présentent les temps et les circonstances? La multitude infinie des hommes, qui, dans les diverses branches de l'administration et même dans les hautes fonctions du pouvoir, a prêté son concours à ce mystérieux agent, ne savaient pour la plupart ce à quoi ils travaillaient. Le pouvoir occulte qui les suggestionnait,

qui les faisait agir, savait ce qu'il voulait, et à quoi tendait son action persévérante.

En 1871, M. Pradier, républicain catholique, déposa un projet de loi de séparation. Nous ne voulons pas dire qu'il se soit fait en cela le serviteur direct et conscient de la Franc-Maçonnerie, nous sommes certain du contraire, mais par l'ouverture donnée en son esprit aux idées que la Franc-Maçonnerie propage, il se trouva, comme tant d'autres, préparé à faire son œuvre, tout en l'ignorant ou en la détestant.

Du moment où les républicains se virent en majorité à la Chambre, la question fut soulevée à chaque discussion du budget des cultes. Au convent de 1899, le 23 septembre, le F. . Prêt donna en ces termes la raison de cette tactique : « Lorsque nous aurons obtenu la séparation de l'Eglise et de l'Etat que nous appelons depuis si longtemps de tous nos vœux — car vous sentez bien que l'obtention en sera due à votre influence — si on nous demande alors comment nous avons fait pour l'obtenir, nous répondrons : *en la proposant et en la faisant proposer toujours* » (1).

Ainsi rappelée d'année en d'année, la proposition paraissait de moins en moins étrange et de moins en moins irréalisable.

M. Paul Bert avait commencé cette tactique en 1873. « L'heure viendra, dit-il, prenons patience, attendons que les lois sur l'instruction aient produit leur effet, attendons que l'éducation des femmes soit délivrée des croyances religieuses, et pendant ce temps, pressons la rupture avec l'Eglise par une série de mesures qui l'affaibliront graduellement. »

Dix ans après, il annonça que l'heure était venue de commencer par ramener l'Eglise de France à l'exé-

1. Compte rendu, p. 266.

cution stricte du Concordat (lisez des *Articles organiques*) et d'en venir à la suppression de tous les privilèges accordés aux ecclésiastiques et à l'Eglise (1).

« C'est après avoir constaté les résultats de ce fonctionnement législatif inconnu depuis 1804, ajouta Paul Bert, qu'il pourra être, selon nous, opportun et expédient d'examiner s'il convient de prononcer la séparation de l'Etat rentré dans la plénitude de son pouvoir, d'avec l'Eglise réduite à ses propres forces et à son strict droit. »

En 1900, le convent du Grand-Orient fut saisi d'un ensemble de propositions et de vœux émanant de divers Congrès et At. . . Maç. . ., notamment du *Congrès des loges de la région parisienne* et des *Loges du sud-ouest*; des Loges de Gap; *L. . . des Amis des Hautes-Alpes*; de Boulogne-sur-Mer : *Loge l'Amitié*; de Melun : *L. . . des Enfants d'Hiram*; de Sommières : *L. . . la Marche en Avant*; de Toulon : *L. . . la Réunion*; de Ribérac : *L. . . la Ruche des Patriotes*; de Caen : *L. . . Thémis*; d'Oran : *L. . . l'Union africaine*, etc. Après avoir pris connaissance de ces vœux, le convent formula ainsi sa résolution :

« Considérant que si l'abolition du Concordat, la séparation des Eglises et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, le retrait de l'ambassade française au Vatican et la reprise des biens de main-morte demeurent au nombre des revendications les plus formelles du parti républicain, il convient cependant, en attendant le triomphe de ces revendications, de poursuivre des *résolutions d'attente immédiatement*

1. M. Emile Ollivier traduisit ainsi le programme d'action tracé par Paul Bert : « Tenir l'Eglise attachée au pilier du temple, afin qu'elle n'eût pas le champ libre, et la fustiger à l'aise, jusqu'à ce que, épuisée de force, avilie, elle puisse être achevée sans péril. »

réalisables. » Suit une longue série de vœux répondant à ce desideratum (1).

En février 1904, M. Keller dans sa *Correspondance hebdomadaire* dit, qu'au cours de cette préparation, M. Loubet, qui n'était point encore président de la République, se promenant au Sénat dans la galerie des Bustes, dit dans une conversation : « Moi aussi, je sois partisan de la Séparation, mais je ne la voterai qu'après que nous aurons achevé de brider l'Eglise et de désarmer les curés. »

On y travailla par des lois, par des décrets, par des mesures diverses sagement espacées.

Cependant l'attention des catholiques à ce qui se faisait devenait de jour en jour plus inquiète.

Le président Carnot, fût-ce de son propre mouvement ou par suggestion maçonnique ? crut devoir pour endormir l'opinion publique et la vigilance pontificale, écrire une lettre autographe à Léon XIII, promettant l'observation sincère du Concordat et le respect des traités qui portent la signature de la France.

Ce n'était qu'une tactique, qu'un stratagème. A la faveur de la confiance que ces paroles inspiraient, la secte faisait ses derniers préparatifs.

Après un demi-siècle d'études et de dispositions elle crut l'heure enfin venue de passer à l'action. Elle n'osa point toutefois parler encore ouvertement, présenter en propres termes une loi de confiscation et de séparation. M. Waldeck-Rousseau fut chargé de faire voter et promulguer une loi sur les associations en général : il ne serait point difficile de déclarer ensuite que les diocèses et les paroisses sont des associations religieuses et de les faire passer

1. Convent de 1900. Séance du 8 septembre. Compte rendu, p. 313.

sous le régime des autres associations de même caractère.

M. Waldeck-Rousseau se proposait-il vraiment de n'appliquer qu'avec modération aux congrégations la loi qu'il venait d'obtenir et de s'en tenir là ? Toujours est-il qu'une fois la loi votée, il fut renversé et remplacé par M. Combes.

On sait avec quelle rigueur il appliqua la loi sur les associations et les hécatombes qu'il fit et dont il se vanta. Mais il ne crut pas cette arme suffisante contre l'Eglise. Le 21 mars 1903, à la Chambre, et le 14 janvier 1904 au Sénat, il parla d'une loi expresse sur la Séparation. « J'ai toujours été, dit-il, partisan de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. » Puis, il ajouta : « Mais quand j'ai pris le pouvoir, j'ai jugé que l'opinion publique n'était point encore suffisamment préparée à cette réforme ; j'ai jugé nécessaire de l'y amener ».

Peu de temps après, il publia sous ce titre : *Une deuxième campagne : vers la Séparation*, ces lignes : « Les congrégations ont été dissoutes, leurs maisons ont été fermées. Au lendemain de cette opération, la paix la plus profonde a régné partout, même dans les localités les plus anciennement abandonnées aux agissements des couvents. Le silence s'est fait, là comme ailleurs, sur les congrégations si remuantes la veille. A l'heure présente, l'oubli a englouti jusqu'à leurs noms.

» Il en sera de même des conséquences sociales de la Séparation des Eglises et de l'Etat. »

Ces paroles montrent que son opinion était faite et qu'il croyait pouvoir aller de l'avant.

Aussi le convent de septembre de cette même année débuta par un ordre du jour d'entière confiance au F.^r. Combes, où il est dit que « les délè-

gués des Loges de France, réunis en Assemblée générale le lundi 12 septembre 1904, demandent de faire discuter simultanément à la session de janvier la Séparation des Eglises et de l'Etat et la caisse des retraites ouvrières. »

Et le F. . Combes répond le 15 septembre : « Je m'appliquerai de toutes mes forces à réaliser aussi promptement que faire se pourra les réformes démocratiques indiquées dans l'adresse reçue. »

Cependant, pour une mesure si grave, il était bon de donner le change à l'opinion et de lui faire croire que les torts étaient du côté de l'adversaire.

On sait les odieux moyens qui furent pris.

Un historien, qui n'est nullement disposé à voir l'intervention divine dans les événements humains, a ainsi caractérisé la mission de la France dans le monde :

« A la conversion de Clovis, le pays des Francs et de la Gaule devint le centre du catholicisme, et par là de la civilisation. » Comment cela se fit-il ? Le Pape Etienne le dit : par le rôle que la France accepta dès ses origines d'être le défenseur du Saint-Siège. Dans une lettre écrite à Pépin, il fait ainsi parler l'apôtre saint Pierre : « Selon la promesse reçue de Notre-Seigneur et Rédempteur, je distingue le peuple des Francs entre toutes les nations. Prêtez aux Romains (aux Papes) l'appui de vos forces, afin que moi, Pierre, je vous couvre de mon patronage en ce monde et dans l'autre. »

La France était encore fidèle à cette mission au XIX^e siècle ; elle rétablissait Pie IX sur son trône et montait la garde près de lui. La secte antichrétienne subissait cela avec frémissement. Elle exigea de Napoléon III qu'il retirât de Rome le drapeau français,

afin que le Piémontais pût y entrer. L'Europe n'acquiesça pas complètement à ce crime, elle maintint ses ambassadeurs auprès du Pape et lui conserva ainsi son rang parmi les souverains. De leur côté, les Papes Pie IX, Léon XIII et Pie X n'ont cessé de protester, et par là d'empêcher que la prescription puisse prendre date. Les Papes maintinrent ainsi le droit en son entier.

Les chefs d'Etats catholiques se firent une loi inviolable de ne point visiter à Rome les rois d'Italie, afin de ne point paraître, aux yeux des peuples, reconnaître la souveraineté que les princes de Savoie s'y attribuent illégitimement. Les souverains d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de Saxe, de Bavière, de Belgique se sont interdit, dans ce but, même des visites de famille à Rome sans caractère politique, afin de ne point se mettre dans l'obligation morale d'y saluer l'usurpateur. Les empereurs et les rois des nations schismatiques, lorsqu'ils se sont rendus à Rome, ont manifesté la même volonté de sauvegarder eux aussi les droits du Saint-Siège. Devant être admis à présenter leurs hommages au Pape, ils ont eu recours à cette combinaison : ils ont pris domicile à leur ambassade, qui fait partie de leur territoire, et de là, ils se sont rendus au Vatican, souvent dans des équipages qu'ils avaient fait venir directement de leur pays, faisant ainsi au Pape-Roi une visite dans laquelle ils professaient ignorer la présence à Rome de l'usurpateur.

La secte supportait cela impatiemment. Elle résolut d'y mettre fin, et de se servir pour cela du Président de la République française. Elle y trouvait trois avantages : faire que la France achevât de répudier son rôle providentiel ; que la Paupauté perdît le dernier vestige de sa souveraineté, et que la

République eût un prétexte pour sa loi de séparation. Car elle pensait bien que le Pape ne laisserait point passer une telle injure sans protester, et elle s'armerait de cette protestation pour motiver une éclatante séparation.

Le scenario fut exécuté de point en point. Le voyage de M. Loubet fut annoncé à la Chambre et des crédits lui furent demandés. Ils furent accordés. Les ralliés laissèrent à M. le comte Boni de Castellane à la Chambre, et à M. Dominique Delahaye au Sénat, l'honneur de défendre le droit pontifical et l'honneur de la France; et ce qui est plus déplorable encore, des deux prêtres-députés, l'un M. Gayraud, s'abstint de voter, l'autre, M. Lemire, donna par son vote à M. Loubet les moyens d'accomplir son forfait.

Le 23 avril 1904, M. Loubet quitta Paris pour se rendre à Rome où il arriva le lendemain soir. Il s'y conduisit en humble serviteur de la maçonnerie internationale.

Le Souverain Pontife adressa secrètement au gouvernement de la République une protestation contre la « grave offense » faite par le chef de l'Etat aux droits du Saint-Siège. Cette protestation fut communiquée aux autres gouvernements, afin que le fait accompli ne pût faire loi. Un demi-juif, le prince de Monaco, la livra à un journal pour être publiée.

M. Combes prétendit que cette publication était le fait du Saint-Siège et fit demander des explications par l'ambassadeur. Le Secrétaire d'Etat réclama que la question fût posée par écrit. Au lieu de se rendre à un désir si légitime et si sage, l'ambassadeur fit savoir qu'il avait reçu l'ordre de partir en congé. Puis M. Combes exigea le retrait des deux lettres par lesquelles les deux évêques de Laval et de Dijon étaient appelés à Rome pour se justifier des accu-

sations portées contre eux. Le retrait de ces lettres emportait l'abdication de toute autorité pontificale sur les évêques de France. Sur le refus du Saint-Siège, les relations diplomatiques furent définitivement rompues.

Toutes choses ainsi préparées, le premier jour de février 1905 fut discutée à la Chambre une interpellation de M. Morlot. Elle fut close par cet ordre du jour : « La Chambre constatant que l'attitude du Vatican a rendu inévitable la Séparation de l'Eglise et de l'Etat et comptant sur le gouvernement pour en faire aboutir le vote immédiatement après le budget, passe à l'ordre du jour ».

Douze ans auparavant, au convent de septembre 1892, le F. . Doumer, président, avait proposé et fait accepter une proposition de la L. . l'Emancipation, O. . de Paris ainsi conçue : « Tout F. . M. . investi d'un mandat électif a l'obligation de voter toute proposition devant assurer à bref délai la Séparation des Eglises et de l'Etat sous peine de délit maçonnique. Un vote contraire émis par ce F. . entraînera sa mise en accusation immédiate. Un second vote contraire sera considéré comme délit de première classe (compte rendu analytique).

Quand le projet de loi fut déposé à la Chambre, les ralliés, reprenant le rôle d'endormeurs qu'ils avaient déjà rempli tant de fois, crièrent tout d'une voix : Cela n'aboutira pas ! Et quand cela aboutirait il n'y aurait point à s'en désoler, car l'Eglise de France recouvrera par là la plénitude de sa liberté.

La Chambre commença la discussion au mois de mars 1905.

Une question préalable s'imposait : Le parlement a-t-il le droit de voter une loi qui touche à tant d'intérêts sans consulter le pays ? On s'en garda bien.

M. le marquis de Rosambo émit l'avis que le groupe d'opposition catholique devait refuser de coopérer en quoi que ce fût à cette loi et de discuter les conditions de notre spoliation et de notre servitude. Le mieux lui paraissait de quitter la salle des séances en notifiant à la France les raisons de cette attitude, et ne rentrer que lorsque la besogne des Loges eût été terminée. L'avis était sage. Mais nous ne sommes plus au temps des résolutions franches.

Aux premiers jours d'avril, fut voté le passage à la discussion des articles par 358 voix contre 217, et en même temps l'urgence qui repoussait la garantie inscrite dans la loi d'une deuxième délibération. La loge avait dit : Faites vite.

M. Berthouliet demanda qu'avant le vote définitif on profitât de la session des conseils municipaux et généraux pour s'informer de l'état de l'opinion sur cette question. Cette motion fut repoussée.

Cependant survient au cours de la discussion l'affaire de la délation qui fait sombrer M. Combes. Il est remplacé par M. Rouvier. Lorsque M. Combes avait introduit la question de la Séparation au conseil des ministres, Rouvier avait prononcé contre ce projet un discours véhément, terminé par cette phrase : « Si vous faites la Séparation, je vous f... mon portefeuille, vous pouvez le prendre. »

La maçonnerie ordonne, Rouvier obéit. La discussion continua, et, avant de se séparer, fin d'avril, la Chambre vota le fameux article 4. Le point culminant de la loi, ce qu'elle voulait obtenir par-dessus tout, c'était l'institution des associations cultuelles selon les sept articles du Titre IV. Les fabriques, au moment de se dissoudre, devaient leur transmettre les biens dont elles avaient la gérance. La grande objection qui fut faite est que ces associations, telles

que la loi les voulait, ne connaissaient pas la hiérarchie catholique, ni n'étaient connues d'elles. C'était autant de petites églises schismatiques qu'il y avait de paroisses en France que l'on voulait créer. Les intentions, les fins poursuivies par la secte étaient trop nettement dévoilées. On comprit que l'on se heurterait à une résistance non moins grande que celle qu'avait soulevée la Constitution civile du clergé. Il fallait masquer ces fins, sans les abandonner. On crut y arriver par un amendement introduit dans l'article 4, titre II.

Voici cet article. Les italiques marquent la modification apportée au projet présenté par le Gouvernement et la Commission :

« Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des Menses, Fabriques, Conseils presbytériens, Consistoires et autres Etablissements publics du culte, seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent, transférés aux mêmes titres par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, *en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice*, se seront légalement formées suivant la prescription de l'article 17, pour l'exercice de ce culte, dans les anciennes circonscriptions desdits établissements. »

Ainsi amendé, l'article 4 fut voté par 509 voix contre 44. On voit par ces chiffres que cet article fut accepté par le centre et une partie de la droite. Dans la presse catholique, il fut accueilli avec une satisfaction marquée qui, chez quelques-uns, est allé presque à l'enthousiasme : tant l'esprit de conciliation est invétéré dans les esprits du jour. Il avait pourtant été demandé à la Chambre, que la hiérarchie,

c'est-à-dire les évêques et le Pape eussent à se prononcer sur la qualité des associations qui réclameraient les biens des paroisses et des diocèses. Commission et Gouvernement s'y étaient refusés et avaient proposé cette formule amphigourique : « Règles d'organisation générale du culte », qui n'engageait à rien, dont on pouvait restreindre le sens à volonté. Et d'ailleurs qui aurait à prononcer sur la conformité ou la non-conformité avec les règles d'organisation ? Serait-ce les évêques ? nullement ; mais les tribunaux où siègent juifs et protestants, francs-maçons et libres-penseurs, ayant intérêt à désorganiser l'Eglise catholique. « Je prétends, écrivit M. Jaurès dans son journal, que l'article 4, tel que nous l'avons voté, sera, devant les tribunaux civils, pour les prêtres républicains et les associations cultuelles solidarisées avec eux, un excellent moyen de défense. Il protège contre l'arbitraire politicien des évêques. »

L'ensemble de la loi fut voté le 3 juillet par 341 voix contre 223. Il est bon de remarquer que les 341 députés de la majorité avaient été élus par 2.980.340 électeurs sur 11.219.992. Ils représentaient donc le quart de la souveraineté nationale, à condition de mettre en dehors d'elle les femmes, les jeunes gens.

De la Chambre, le projet de loi passa au Sénat. « Il faut, s'écria le sénateur Philippe Berger, qu'elle soit votée telle quelle. » Et M. Clemenceau, après en avoir montré les incohérences, dit : « Et pourtant, je la voterai parce que je suis pris dans un étau dont il m'est impossible de me dégager, parce que je suis prisonnier de mon parti. »

Dès la mi-juillet, la Commission sénatoriale adopta, par 11 voix contre 2, le projet voté par la Chambre

sans y changer un iota. Une modification, si légère qu'elle fût, aurait prolongé la discussion. Il fallait aboutir au plus tôt. M. Briand, rapporteur de la Commission, ne craignit point de donner, dans son journal, l'*Humanité*, le motif de cette précipitation : « L'Eglise actuelle est une citadelle endormie, ses remparts sont dégarnis de canons ; ses arsenaux sont vides, ses armées dispersées, ses chefs assoupis. Si nous savons nous y prendre, nous tomberons à l'improviste sur cette citadelle sans défense et nous l'enlèverons sans combat, « comme les soldats de Mahomet enlevèrent Byzance. »

M. Maxime Lecomte présenta son rapport à la Commission sénatoriale dans les derniers jours d'octobre. Il y exécutait tous les projets de modification au texte voté par la Chambre : « parce que, dit-il, il n'y avait pas un instant à perdre. »

Le Sénat en commença la délibération le jeudi 9 novembre. Lui aussi vota l'urgence. Et cependant, observait le *Journal des Débats*, « la Séparation est incontestablement la réforme la plus grave qu'on eût votée et discutée depuis un siècle. »

Le 6 décembre, le Sénat avait fini sa besogne.

Quinze jours après, M. Veber, député, présidait à Pantin un banquet en l'honneur de la Séparation. M. Ferdinand Buisson y prit la parole. « La Séparation, dit-il, demande trois nouvelles tâches : 1^o la tâche légale, la législation devra, dans un bref délai, corriger la loi (1) ; 2^o la tâche morale, nous devons

1. On lit dans le compte rendu officiel du Convent de 1905 : « Le Convent émet le vœu que la loi imparfaite, mais perfectible, sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, déjà votée par la Chambre des Députés, soit le plus rapidement possible adoptée par le Sénat et promulguée avant les élections générales, mais qu'elle soit ensuite amendée par le Parlement républicain dans un sens plus nettement laïque. » (Compte rendu, p. 402.

faire entrer l'esprit de la loi dans la famille, la détacher elle aussi de l'Eglise; 3° la tâche sociale, la Séparation serait inutile si elle ne devenait un instrument d'émancipation du dogme afin de hâter la conquête du bonheur terrestre par la justice sociale et la fraternité humaine. »

En d'autres termes, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat est une grande victoire remportée dans la lutte entre les deux civilisations. Mais pour que la victoire soit complète, il faut qu'elle soit poursuivie sur le terrain politique, le terrain familial et le terrain social. Aussi l'*Action* s'écria : « Le vote du parlement français marque une *date historique de l'HUMANITÉ*. La fille aînée de l'Eglise devient la mère glorieuse de la Libre Humanité. »

Jaurès, jetant un regard sur l'ensemble des débats qui venaient d'avoir lieu à la Chambre et au Sénat, sur une question de cette importance, faisait dans son journal cette constatation qui n'était pas à notre honneur :

« Nos adversaires ont-ils opposé doctrine à doctrine, idéal à idéal? Ont-ils eu le courage de dresser contre la pensée de la Révolution, l'entière pensée catholique, de réclamer pour le Dieu de la révélation chrétienne, le droit non seulement d'inspirer et de guider la société spirituelle, mais de façonner la société civile? Non, ils se sont dérobés, ils ont chicané sur des détails d'organisation. Ils n'ont pas affirmé nettement le principe même qui est comme l'âme de l'Eglise. »

Hélas! ceux de nos représentants qui auraient été de taille — s'il s'en trouvait — à tenir ce rôle, n'auraient point été soutenus du dehors. La parole de M. Jaurès rapportée ci-dessus ne manquait point de fondement. Nous étions dans le désarroi, que dis-je?

Nos adversaires avaient la volonté du mal, nous avons perdu la volonté du bien. Les seuls qui s'agitassent étaient les conciliateurs. Durant toute la discussion de la loi, chaque dimanche, dans un certain atelier de l'impasse Ronsin, M. Desjardins réunissait une quinzaine de personnes, parmi elles, M. Buisson, président de la Commission parlementaire, des abbés, des pasteurs protestants et les juifs Joseph et Salomon Reinach. M. Buisson s'y renseignait sur les sacrifices que l'Eglise pourrait consentir et sur les dispositions inacceptables pour elle. Ce fut peut-être là que furent concertés les termes de l'addition à l'article 4.

Les abbés qui étaient là ne tenaient pas le dernier rang dans la masse des démocrates chrétiens, des sillonnistes, des modernistes qui rêvent un ordre de choses nouveau pour l'Eglise et pour le monde. Cette masse énerve l'Eglise de France. Aussi après quelques gémissements annonçait-elle le dessein de tirer parti du nouveau régime : « Il se trouve, disait l'abbé Lemire au directeur de la *Croix du Cantal*, des journaux catholiques pour dire que la nouvelle loi est une loi schismatique. Il n'en est rien ». Ils parlaient comme ce rédacteur de la *Tribune de Genève*, journal protestant, qui disait : « Les catholiques fonderont des associations cultuelles. Ils ne répugnent pas à vivre sous un autre régime que celui du concordat. Ils y trouveront des avantages... et des inconvénients. La Séparation est un expédient politique; ce n'est pas une question religieuse. Je crois que les catholiques y puiseront une plus grande force au point de vue de la foi. »

Rien d'étonnant, à ce que, dans ces conditions, le *Bulletin de la Semaine* vint donner ce mot d'ordre : « Il convient surtout de préparer, sans attendre, un

modèle *unique, uniforme* de ces associations culturelles qui doivent être établies sur tout le territoire et de se mettre d'accord sur les principes qui doivent les constituer. »

Des journaux, envoyés gratuitement au clergé, furent aussitôt créés pour l'engager dans cette voie et commencer la mise en œuvre de la loi. On sut plus tard que les directeurs de ces journaux avaient reçu, pour les créer et les répandre, une part des fonds secrets de la main de M. Clemenceau.

De leur côté, les sectaires disaient bien haut qu'ils n'en resteraient point là. « Ce n'est qu'une étape », avait dit M. Bepmale, député de Saint-Gaudens, la loi votée n'est qu'une transition. Et au Congrès radical, qui eut lieu à cette époque, M. Pelletan et tous les orateurs eurent soin de notifier que « la charte bâclée n'était qu'une charte provisoire. »

On sait comment le Souverain Pontife mit à néant les espérances des uns et des autres.

Par le même acte, Pie X entrava les projets de la Franc-Maçonnerie internationale. Elle venait, croyait-elle, par le jeu des Associations culturelles, de poser le principe de la dissolution de l'Eglise de France. Elle se promettait bien de faire, sur le même modèle, la même opération chez les autres peuples. Aussi, lorsque Clemenceau, après la première application de la loi de Séparation, annonça aux Chambres qu'il venait de « tirer son premier coup de canon » sur l'édifice catholique, le Grand-Orient d'Italie adressa au Grand-Orient de France un télégramme de félicitations et le Grand-Orient de France, dans sa réponse au Grand-Orient d'Italie, salua « le jour prochain où la Rome laïque proclamera la déchéance de la Rome papale. »

Des correspondances semblables furent échangées

entre d'autres puissances maçonniques. Dans l'Amérique méridionale, la loge *Estella de Oriente* fit savoir qu'elle invitait les trois cents loges de la République Argentine à célébrer le même jour, par un meeting, le grand œuvre que la maçonnerie française venait d'opérer.

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat et la constitution civile du clergé sont les deux points culminants du travail maçonnique en France. Ils terminent deux périodes, périodes de préparation à un nouvel état dont ils devaient être le point de départ.

Cet état de choses ne put aboutir, il fut étouffé dans son principe à l'époque de la Révolution par l'attachement du clergé au Siège apostolique et l'attachement des fidèles à leurs pasteurs légitimes.

Nous assistons aujourd'hui au même dénouement grâce aux encycliques de Pie X, à l'union de l'épiscopat, au désintéressement du clergé et au bon esprit des fidèles.

Nous allons voir maintenant les agissements de la Franc-Maçonnerie, non plus seulement sur le théâtre restreint de la France, mais sur celui de l'Europe et même du monde.

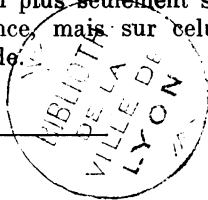


TABLE DES MATIÈRES

I

ÉTAT DE LA QUESTION

CHAPITRE PREMIER

Les deux civilisations	9
----------------------------------	---

CHAPITRE II

La double conception de la vie	18
--	----

CHAPITRE III

La Renaissance point de départ de la civilisation moderne	27
---	----

CHAPITRE IV

La Réforme fille de la Renaissance	43
--	----

CHAPITRE V

La Révolution institue le naturalisme.	51
--	----

CHAPITRE VI

La Révolution, une des époques du monde	61
---	----

CHAPITRE VII

Ce que fait et dit de nos jours la Révolution	69
---	----

CHAPITRE VIII

Où aboutit la civilisation moderne.	76
---	----

I. — L'Église et le Temple

20 bis

CHAPITRE IX

C'est la franc-maçonnerie qui mène la guerre contre la civilisation chrétienne.	92
---	----

II

L'AGENT DE LA CIVILISATION MODERNE

I. — Historique

PREMIÈRE PÉRIODE

DES DÉBUTS A LA RÉVOLUTION

CHAPITRE X

La franc-maçonnerie à ses débuts	103
--	-----

CHAPITRE XI

La franc-maçonnerie au XVIII ^e siècle. — Les Encyclopédistes.	119
--	-----

CHAPITRE XII

La franc-maçonnerie au XVIII ^e siècle. — Les Anarchistes	134
---	-----

CHAPITRE XIII

La franc-maçonnerie au XVIII ^e siècle. — Les Illuminés	151
---	-----

CHAPITRE XIV

La franc-maçonnerie au XVIII ^e siècle. — Les Jacobins	166
--	-----

II^e PÉRIODE

DE LA RÉVOLUTION A NOS JOURS

CHAPITRE XV

La franc-maçonnerie sous le premier Empire	194
--	-----

CHAPITRE XVI

Sous la Restauration	215
--------------------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES

313*

CHAPITRE XVII

Sous le gouvernement de Juillet 231

CHAPITRE XVIII

Sous la seconde République 239

CHAPITRE XIX

Sous le second Empire 247

CHAPITRE XX

Sous l'Assemblée nationale 261

CHAPITRE XXI

Sous la troisième République 277

CHAPITRE XXII

La séparation de l'Eglise et de l'Etat 292



IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET ^c^{de}.

41, RUE DU METZ, LILLE. — 6.798.

DU MÊME AUTEUR :

L'Américanisme et la Conjuration antichrétienne.

In-2 de XL-448 pages. *Epuisé* 3-50

Le Problème de l'heure présente. Nouvelle édition corrigée et complétée. Deux volumes in-8° de X-673 et de 709 pages. *Epuisé*. 12 fr.

Il existe de cet ouvrage une traduction italienne. En vente à Rome. Prix. 12 fr.

Vérités sociales et erreurs démocratiques. In-12 de 412 pages 3-50

VIENNENT DE PARAÎTRE :

La Question juive. Pages détachées du livre *La Conjuration antichrétienne*. In-12 de 204 pages 2 fr.

L'Esprit familial. Dans la Maison, dans la Cité et dans l'Etat. Pages détachées du *Problème de l'heure présente*. Dédié à la jeunesse qui espère et qui veut. In-12 de 244 pages 2-50

La Condamnation du Modernisme social dans la Censure du Sillon. Lettre du Souverain Pontife aux évêques de France et Réponses à diverses questions au sujet de cette lettre. In-8° de 64 pages 1 fr.



La tyrannie maçonnique : nos maîtres / Edouard Drumont

Drumont, Édouard (1844-1917). La tyrannie maçonnique : nos maîtres / Edouard Drumont. 1899.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

100 400 L
Édouard DRUMONT

NOS MAÎTRES

La Tyrannie Maçonnerique

Prix : 0 fr. 75

PARIS
LIBRAIRIE ANTISÉMITES

14, Boulevard Montmartre, 14

1899



F

Édouard DRUMONT

NOS MAÎTRES

La Tyrannie Maçonnière

Prix : 0 fr. 75

PARIS
LIBRAIRIE ANTISÉMITES

14, Boulevard Montmartre, 14

1899



80 Lb 57
12587

Handwritten notes:
Lander
Lander

PRÉFACE

Je crois rendre service au pays en publiant cette brochure sur la Franc-Maçonnerie. Elle n'a pas la prétention d'être complète ; ce n'est pas une brochure, ce n'est pas un volume, c'est dix volumes qu'il faudrait pour écrire l'histoire de la Franc-Maçonnerie, ou plutôt pour dégager la part qui revient dans l'histoire de ces deux derniers siècles à cette association véritablement extraordinaire.

Si la Franc-Maçonnerie touche, en effet, par certains côtés aux derniers confins de la niaiserie et de la bêtise, elle semble aussi, si l'on en juge par l'influence politique exercée, dirigée par des chefs invisibles qui seraient d'une intelligence supé-

rieure; peut-être même la supériorité de leur intelligence consiste-t-elle simplement dans la connaissance qu'ils ont de la bêtise humaine.

Quoiqu'il en soit, cette fois encore, je me suis proposé seulement de mettre sous les yeux des lecteurs des éléments d'appréciation en leur laissant le soin de conclure, en leur fournissant uniquement un thème de pensée.

Je souhaite même que mes lecteurs soient plus heureux que moi et comprennent ce qu'il y a au fond de la Maçonnerie. Quant à moi, j'avoue ne pas pouvoir m'expliquer la conception intellectuelle et morale à laquelle peut répondre la Maçonnerie actuelle.

Dès que l'esprit s'arrête à cette organisation maçonnique, on est comme frappé de stupeur. Toutes les contradictions, toutes les hypocrisies semblent réunies pour faire de cette œuvre l'institution la plus bizarre, la plus incohérente, la plus difficile à définir qu'il soit possible d'imaginer.

Voilà des hommes qui prétendent combattre toutes les manifestations religieuses qu'ils traitent de mômeries.

Et ces hommes émancipés ont recours à un cérémonial enfantin qui rappelle les peuples sauvages; ils ont tout un attirail d'ustensiles, d'attributs, de cordons qui ressemblent étrangement aux grigris et aux amulettes des Botocudos et des Cafres adoreurs de Manitous...

Voilà des hommes qui se prétendent des chercheurs de lumière, qui dans leur jargon baroque emploient incessamment le mot de lumière, « l'initiation à la lumière, le F.°. a reçu la lumière, la lumière du 3^e appartement. »

Et ces hommes s'enveloppent de l'obscurité la plus profonde et du mystère le plus impénétrable. Ils font « tuiler » afin de s'assurer que la Loge est à couvert. Ils ont des mots de passe et des mots de ralliement qui doivent rester inconnus de la foule.

Et ce sont ces cachottiers et ces ténébreux qui accusent les autres d'obscurantisme !

Voilà des hommes qui posent pour les champions de la liberté et de la tolérance et qui préparent infatigablement dans leurs Loges des mesures de persécution, qui déclarent eux-mêmes, en s'en

vantant, que toutes les lois d'oppression ou de spoliation ont été mises sous le maillet avant d'être imposées au gouvernement.

Il y a là quelque chose qui confond mon entendement.

Évidemment, et je crois que cette brochure, après tant d'autres, ne laissera pas de doute sur ce point — la Maçonnerie est un instrument entre les mains de quelques politiciens sans scrupules qui se servent des naïfs pour arriver à satisfaire leurs convoitises. Il est bien naturel que ceux-là n'aient aucune honte à prostituer les nobles mots de liberté et de tolérance.

Cette explication, cependant, ne me satisfait pas entièrement, je l'avoue, et ne me donne pas le mot de l'énigme maçonnique.

En dehors des politiciens de profession, il y a, parmi les vingt-cinq mille Francs-Maçons, des hommes qui peuvent ne pas être d'une intelligence très élevée mais qui, recrutés pour la plupart dans la classe moyenne, ont encore une certaine culture, peuvent assembler deux idées de suite.

Comment ces hommes ne sont-ils pas saisis de l'illogisme, de l'absurdité, de l'iniquité odieuse des actes qu'on leur fait commettre ?

Comment ne se trouvent-ils pas ridicules à leurs propres yeux en réclamant pour eux le privilège d'être une société secrète dans laquelle personne n'a rien à voir et en refusant aux autres citoyens le droit de s'associer comme ils l'entendent, de se grouper selon leurs opinions et leurs croyances ?

On comprend que des ouvriers, auxquels le travail manuel laisse peu de loisirs pour lire et pour méditer, se laissent entraîner par quelques rhéteurs possédant un certain bagout, que des êtres qui sont des impulsifs ou des instinctifs ne s'aperçoivent pas toujours des pièges que leur tend la Juiverie.

Tel n'est pas absolument le cas des Francs-Maçons. S'ils sont, pour la plupart, de la race gobeuse et moutonnière que les malins conduisent par le bout du nez, quelques-uns, cependant, doivent être en état de se rendre vaguement compte de ce qu'ils font ou plutôt de ce qu'on leur fait faire. Comment expliquez-vous que ceux-

là ne se lèvent pas pour dire à leurs camarades :

« Ce que nous faisons est tout simplement ignoble. Notre raison d'être, la mission que nous nous sommes assignée, a toujours été de protester contre toutes les tyrannies, de revendiquer les droits de l'homme, c'est-à-dire la liberté de croire ou de ne pas croire, de penser à sa guise, de faire élever ses enfants comme il vous plaît. En refusant ces droits aux autres et en pesant sur le gouvernement pour faire adopter toutes les mesures de persécution et d'ostracisme, nous sommes ou des coquins ou des grotesques. »

Parmi ces vingt-cinq mille Maçons, il en est certainement dix ou quinze mille qui sont capables d'apprécier les ravages exercés par les Juifs, qui ont plus ou moins souffert des grandes escroqueries financières de ce temps, qui ont vu leurs parents ou leurs amis en souffrir. Pourquoi ces hommes ont-ils laissé les Juifs devenir les maîtres souverains dans les Loges ? Pourquoi se sont-ils abaissés volontairement à n'être plus que les domestiques des Juifs ?

Voilà les réflexions que je me suis faites

et que mes lecteurs se feront probablement comme moi en parcourant cette brochure dont le seul mérite est d'être un résumé de la question maçonnique. Tous les faits mentionnés, tous les discours cités sont absolument exacts et, c'est un devoir pour moi, que de remercier mon ami et excellent collaborateur de Boisandré qui a eu l'obligeance de recueillir dans les publications maçonniques beaucoup de détails inconnus du grand public sur le fonctionnement de cette association singulière où l'on conspire sans cesse contre la liberté des autres.

Quant à moi, tout en m'associant à la courageuse campagne entreprise par Jules Lemaître et poursuivie par lui avec tant d'énergie et de talent, je ne demande pas qu'on supprime la Franc-Maçonnerie.

Je veux simplement, comme tous les citoyens qui ont conscience de leurs droits, que l'on fasse cesser cette anomalie monstrueuse, cette inégalité déshonorante pour ceux qui la subissent :

Une société secrète affirmant arrogamment, sa puissance, constituant, en quelque sorte, un corps dans l'Etat, donnant

ouvertement des ordres au gouvernement, intervenant sans cesse dans les affaires publiques, tandis que les autres associations sont menacées ou interdites.

Tous les Français hors la loi, les Francs-Maçons au-dessus des lois, tel est le spectacle, extravagant et abominable à la fois, auquel nous assistons depuis bientôt trente ans. Il faut que ce spectacle cesse et si tous les citoyens honnêtes savent vouloir, il cessera.....

LA TYRANNIE MAÇONNIQUE

LA FRANC-MAÇONNERIE

EST D'ORIGINE JUIVE

Si les Juifs sont en grande majorité Francs-Maçons, tous les Francs-Maçons ne sont pas Juifs. Tous les Francs-Maçons ne sont pas non plus judaïsants. J'en connais qui sont des Antisémites ardents et convaincus, et je ne fais aucune difficulté d'avouer que je compte au nombre de mes amis des hommes auxquels « l'acacia est connu. »

Il n'en est pas moins vrai que la Franc-Maçonnerie est une institution d'origine juive. J'ajoute qu'elle est restée juive et qu'elle est aujourd'hui plus enjuivée que jamais; tout l'indique, tout le démontre : son symbolisme, moins insignifiant peut-être et moins ridicule qu'on ne suppose, son fonctionnement, ses tendances. A quiconque ne se pénètre pas de cette idée que la Franc-Maçon-

nerie n'est qu'une machine de guerre inventée par les Juifs pour conquérir le monde et réaliser leur vieux rêve d'universelle domination, la Franc-Maçonnerie demeurera une énigme incompréhensible.

Ainsi que je l'écrivais dans la *France-Juive*, les Hébreux ne peuvent même pas être accusés d'avoir usé de beaucoup de dissimulation, quand ils créèrent cette association destinée à favoriser leur action dissolvante.

Jamais but plus clair ne fut indiqué sous une plus transparente allégorie. Il a fallu toute l'ingénuité des Aryens pour ne pas comprendre qu'en les conviant à s'unir pour reconstruire le temple de Salomon, on les conviait à assurer le triomphe d'Israël.

Ouvrez n'importe quel rituel, et tout vous parle de la Judée.

Kadosch veut dire *Saint* en hébreu. Le chandelier à sept branches, l'arche d'alliance, la table en bois d'acacia, rien ne manque à cette reconstitution figurative du Temple. L'année maçonnique est à peu près réglée sur l'année juive. Les mois maçonniques sont les mois juifs: *adar*, *veadar*, *nissan*, *iyar*, *sivan*, *tammouz*, *ab*, *eloul*, *tischri*, *heschvan*, *kislev*, *tebeth*, *schebat*.

La phrase fameuse qu'échangent entre eux les initiés, et dont Andrieux s'est spirituellement égayé: « L'acacia m'est connu », se rattache également aux plus lointaines traditions juives.

Les Hauts-Maçons vous diront que l'acacia est le rameau d'or de l'« initiation moderne » ; c'est pour cela et par cela qu'on est Maçon, quand on a pénétré le secret.

Or, d'après l'Écriture Sainte, cet arbre souvent désigné sous le nom de *Shittah* (au pluriel *Shittim*) était considéré comme sacré parmi les Hébreux. Sur l'ordre de Moïse, le tabernacle, l'arche d'alliance et tous les ustensiles religieux furent composés de ce bois, et le prophète Isaïe recommandait à son tour, aux Israélites, à leur retour de captivité, d'avoir soin de planter dans le désert des cèdres et des acacias (*Shittim*).

Regardez les gravures qui ornent les anciens rituels des hauts grades, vous reconnaîtrez tous les symboles de l'ancienne Loi. Vous y verrez Moïse et Élie sortant d'un nuage de feu, tandis que sur une banderolle, on lit : *Rends la liberté aux captifs*. Les mots de passe sont *Judas* et *Benjamin*. Il n'est question que d'*Adonaï*, de la fontaine de *Siloé*, de *Zorobabel* qui vient demander, lui aussi, qu'on rende la liberté aux captifs et qu'on leur permette d'aller rebâtir le Temple de leur Dieu.

Étudiez le cérémonial des admissions et vous vous croirez à Jérusalem.

D. — Frère très respectable, premier Surveillant, êtes-vous Grand-Architecte ?

R. — Puissant Maître, j'ai vu la grande lumière du troisième appartement.

D. — Où avez-vous été reçu Grand-Architecte ?

R. — Dans le haut lieu et la chambre du milieu.

D. — Pourquoi la nommez-vous ainsi ?

R. — Parce que c'était l'endroit où Salomon travaillait au plan du Temple avec le Surintendant des ouvrages.

D. — A quoi vous occupez-vous dans le grade de Grand-Architecte ?

R. — A bâtir le dernier édifice ou le troisième corps qui fait le comble du bâtiment, à dresser des Tabernacles, à les garnir d'ornements précieux et consacrés.

D. — Quels sont ces ornements ?

R. — L'Arche d'alliance, soutenue par deux Chérubins qui la couvrent de leurs ailes, la Table d'airain, celle des Holocaustes, celle des Pains, et le Chandelier à sept branches.

D. — Que renferme l'Arche d'Alliance ?

R. — Le Stekenna, qui se fixe lui-même entre les Chérubins qui le couvrent de leurs ailes dans le Saint des Saints, le jour de la dédicace où il rendait ses oracles.

D. — Quelle fut la principale loi donnée par le Stekenna ?

R. — Celle qui fut donnée sur le Mont Sinaï, gardée depuis dans l'Arche, qui est la première loi écrite.

D. — Donnez-moi le signe de cette loi ?

R. — On le donne en portant les deux mains sur la tête, les doigts ouverts, ce qui marque le symbole des dix commandements.

D. — Dans quelle forme représente-t-on le Stekenna ?

R. — Sous la forme d'un agneau tranquille, couché, reposant sur le livre des Sept-Sceaux.

D. — De quel bois était construit l'Arche ?

R. — De Sethim, bois incorruptible, parsemé de lames d'or...

Dans la Maçonnerie d'adoption, qui est la Maçonnerie des femmes, vous démêlez tout aussi nette-

ment l'influence juive. Là, c'est Judith qui joue le rôle principal.

La récipiendaire, la tête couverte d'un drap noir saupoudré de cendre, arrive à la porte du Temple. Elle est arrêtée par un garde qui avertit le deuxième Surveillant. Celui-ci va vers elle, et le dialogue suivant s'engage :

D. — Que voulez-vous ?

R. — Je veux parler au Grand-Prêtre et aux principaux du peuple.

D. — Qui êtes-vous ?

R. — Judith.

D. — De quelle nation ?

R. — Femme juive de la tribu de Siméon.

Judith est alors introduite entre les deux colonnes. Les Frères et les Sœurs restent assis, ayant la main droite sur le cœur, la gauche sur le front, et la tête baissée pour simuler la douloureuse consternation qu'on éprouvait en Béthulie avant la sortie de Judith.

Le Grand-Prêtre interroge de nouveau la récipiendaire :

D. — Que demandez-vous ?

R. — Que vous me fassiez ouvrir les portes de la ville pendant la nuit et que tout le monde prie pour moi pendant cinq jours. Alors je vous apporterai des nouvelles de Béthulie. Je vous conjure de ne point rendre la ville avant ce temps.

D. — Allez en paix, et que le Seigneur soit avec vous !

Elle sort et rentre dans la salle de préparation. Elle quitte son drap noir, se lave et revêt ses orne-

ments. Elle prend de la main droite un sabre, de la gauche une tête de mort peinte, qui avaient été déposés pendant qu'elle était en Loge.

A son retour, elle crie à la porte : Victoire ! Victoire ! Le garde en avertit le second Surveillant qui le dit au premier ; celui-ci informe le Grand-Prêtre qu'on a crié deux fois : « Victoire ! » à la porte de la Loge.

Judith est introduite :

Le Grand-Prêtre. — Faites-voir qui a crié ainsi.

R. — C'est Judith.

Le Grand-Prêtre. — Faites-la entrer ; mes frères et mes sœurs, soyons debout.

« Loué soit le Grand-Architecte de l'Univers qui n'a point abandonné ceux qui espèrent en lui, qui a accompli par sa servante la miséricorde qu'il a promise à la nation d'Israël, et qui a tué cette nuit, par ma main, l'ennemi de son peuple. »

Elle lui montre la tête de mort !

L'image douloureuse de Jérusalem vaincue apparaît ainsi à chaque instant dans l'œuvre maçonnique. C'est la Veuve dont les fils dispersés se reconnaissent au bout du monde en criant : « *A moi les fils de la Veuve !* »

Dans la cérémonie pour le grade de Rose-Croix, à cette question : « Quelle heure est-il ! » on répond :

« Il est la première heure du jour, l'instant où le voile du Temple se déchira, où les ténèbres de la consternation se répandirent sur la surface de la terre, où

la lumière s'obscurcit, où *les outils de la Maçonnerie se brisèrent*, où l'étoile flamboyante disparut, où la pierre cubique fut brisée, où la parole fut perdue. »

Ouvrez maintenant, le *Rituel du Chevalier Rose-Croix, dix-huitième degré de la Franc-Maçonnerie écossaise* (Paris, imp. J. Claye. — A. Quantin et Cie, rue Saint-Benoît). Vous y verrez que certaines Loges s'unissent aux Juifs pour célébrer la Pâque en commémoration de l'exode d'Égypte.

Cette cérémonie qui s'appelle la fête de l'*Agape* est extrêmement curieuse et suggestive. En voici la description textuellement copiée dans le Rituel.

La salle de l'Agape est décorée d'une manière brillante, la tenture est rouge avec des accessoires blancs et verts (quelquefois des guirlandes vertes et des draperies blanches ou des fleurs).

Le fond est occupé par la Croix et la Rose, soit en relief, soit en peinture. On complète la décoration avec les diverses autres attributions du 18^e degré.

La table a la forme d'une croix latine dont la tête est à l'Orient.

Un grand candélabre à sept branches occupe le milieu de cette table. Les chap.^{rs} qui n'ont qu'un candélabre à sept branches très élevé et se posant à terre, le placeront derrière le siège du T.^{rs} Sage ou Athirsata.

Les verres doivent être à pied pour ressembler aux calices et être placés ainsi que les bouteilles et les carafes sur une ligne tracée par deux rangs de rubans rouges.

Il n'y a qu'un pain pour deux couverts, mais il est placé sur l'un des deux et pas entre les deux.

Les FF.°. à l'ordre du B.°. P.°. (Bon Pasteur) quittent le Temple où a été édifée la Cène et se rendent en procession à la salle des *Agapes*.

C'est le 1^{er} M.°. des Cérémonies qui est chargé de régler le cérémonial et de faire observer l'ordre suivant :

Les Maîtres des Cérémonies ;

Le Porte-Etendard ;

Les Chev.°. du Chapitre sur deux files ;

Les deux F.°. F.°. gardiens ;

Le Chev.°. d'éloquence et le M.°. des Dépêches ;

Les F.°. F.°. auxquels on a accordé les honneurs de l'Orient ;

Le T.°. Sage.

Le 1^{er} M.°. des Cérémonies conduit la procession par l'un des côtés de la Croix jusqu'à l'Orient. C'est là qu'il fait ouvrir les rangs et qu'on se dirige vers l'Ouest en environnant la table, de sorte que chacun se trouve à sa place.

Le 1^{er} G.°. (gardien) occupe l'extrémité de la Croix du côté nord ; le deuxième G.°. (gardien) occupe celle du côté sud ; le premier M.°. des Cérémonies se place au bas de la table, faisant face au T.°. Sage qui siège à l'Orient.

Avant qu'on ne s'asseye, le T.°. Sage a soin de prévenir les assistants que :

La table s'appelle autel ;

La nappe, tapis ;

Les serviettes, écharpes ;

Les verres, calices ;

Les bouteilles et les carafes, amphores.

Le T.°. Sage ajoute :

— « Vous voyez qu'il n'y a qu'un pain pour deux convives. Le F.°. devant lequel il est placé devra le partager avec le F.°. qui est à sa droite, en le lui présentant, afin de le rompre ensemble. Lorsque, dans le

courant de l'Agape, on aura besoin de pain, nul ne pourra se servir de celui qui sera apporté sans l'avoir partagé en le rompant avec un autre F.°.

« Vos cœurs, T.°. C.°. Chev.°, sentiront sans doute tout ce qu'il y a de touchant et de fraternel dans cette tradition.

« Prenez place, mes F.°. »

Les assistants rompent le pain, s'asseyent et mangent.

Au second service, on apporte un agneau rôti et un fourneau allumé. Alors le T.°. Sage dit :

— « *Voici la Victime qui symbolise les sacrifices matériels de l'ancienne Loi et les sacrifices moraux de la nouvelle.*

L'ÉTERNEL PROTÈGERA NOS FOYERS COMME IL A PROTÉGÉ CEUX DE NOS PÈRES, PARCE QU'ILS AVAIENT MARQUÉ LEURS PORTES DU SIGNE MYSTÉRIEUX AVEC LE BOUQUET D'HYSOPE TREMPÉ DANS LE SANG DE L'AGNEAU SANS TACHE.

Chev.°. garde du Temple, assurez-vous si des profanes ne jettent pas leurs regards sur nos travaux, car la voix de la Vérité a dit que l'étranger et le mercenaire doivent être exclus... »

Le Chev.°. deuxième expert, ou garde du Temple :

— « Nous sommes en sûreté, T.°. Sage.

Le T.°. Sage :

— « *Enlevons les parties impures et livrons-les aux flammes.*

(Il coupe la tête et les pieds qu'il met dans le fourneau).

— « Maintenant, Chev.°, continuons à célébrer notre Agape, CAR NOUS AVONS ACCOMPLI LE PRÉCEPTÉ TRADITIONNEL.

L'accomplissement de ce précepte traditionnel n'est autre que la célébration pure et simple de

la Pâque juive. Il est aisé de s'en convaincre en relisant au Livre de l'Exode la manière dont fut instituée cette cérémonie :

« Le Seigneur dit à Moïse et à Aarōn, sur la terre d'Égypte : « ... Qu'au dixième jour de ce mois chacun prenne un agneau pour sa famille et pour sa maison. Que s'il n'y a pas dans la maison assez de personnes pour pouvoir manger l'agneau, il en prendra de chez son voisin dont la maison tient à la sienne, autant qu'il en faut pour manger l'agneau.

« Cet agneau sera sans tache ; ce sera un mâle et il n'aura qu'un an. Vous pouvez aussi prendre un chevreau qui ait les mêmes conditions.

« Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois et toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera au soir. Ils prendront de son sang et ils en mettront sur l'un ou l'autre poteau et sur le front des portes des maisons où ils le mangeront.

« Et, cette nuit, ils en mangeront la chair rôtie au feu ; et des pains sans levain avec des laitues sauvages. Vous n'en mangerez rien qui soit cru ou qui ait été cuit dans l'eau, mais il sera rôti au feu. Vous en mangerez la tête avec les pieds et les intestins. Et il n'en demeurera rien jusqu'au matin. S'il en reste quelque chose, vous le brûlerez au feu...

« Or, voici comment vous mangerez : vous ceindrez vos reins, vous aurez vos chaussures aux pieds et vos bâtons en mains, et vous mangerez en hâte ; car ceci, c'est la *phase* (c'est-à-dire : le passage) du Seigneur. Et je passerai sur la terre d'Égypte pendant cette nuit, et je frapperai tous les premiers nés de cette terre,

depuis l'homme jusqu'à la bête. Mais le sang dont vous aurez marqué les maisons dans lesquelles vous serez me servira d'avertissement, et je passerai devant, et vous ne serez pas atteints par la plaie dont je frapperai l'Egypte.

« Vous garderez de ce jour un souvenir durable, et vous le célébrerez, par vos enfants, d'un culte sans fin. »

« Lorsque vous serez entrés dans la terre que le Seigneur vous donnera comme il vous l'a promise, vous observerez les mêmes cérémonies. Et lorsque vos fils vous diront : quel est ce rite ? vous leur direz : c'est la victime du passage du Seigneur, lorsqu'il passa sur les demeures des enfants d'Israël, frappant les Egyptiens et épargnant nos demeures... »

Moïse à son tour, quand il porte à l'Assemblée des Anciens les ordres de Jéhovah, n'omet point cette prescription de la célébration annuelle de la Pâque.

Comparez ces textes avec la formule rituelle prononcée par le T.^o Sage au festin des Agapes, et vous serez édifiés.

En célébrant la Pâque juive au sein de leurs Loges ou de leurs Chapitres, les Maçons reconnaissent et proclament eux-mêmes leur filiation juive. Ils s'avouent les fils spirituels d'Israël, les continuateurs de sa tradition religieuse et politique.

Dès lors, ce qui était obscur devient clair ; le symbolisme indéchiffrable et qui paraissait ridicule ou puéril s'illumine tout à coup ; la Maçonnerie cesse d'être une énigme. On comprend sa haine du

Christianisme qui est, avant tout, une haine religieuse, une haine cléricale ; on comprend la perversion chez elle du sens patriotique, les basses rancunes dont elle poursuit l'armée, son sectarisme politique, ses appétits de domination. On s'explique le rôle prépondérant joué par les Juifs tant à l'origine, lors de la fondation des principaux rites maçonniques, que plus tard, dans les grands événements politiques de ce siècle, et jusqu'à aujourd'hui, dans le Panama, par exemple, et dans l'affaire Dreyfus. On conçoit la fureur qui s'est emparée des Loges à la nouvelle du triomphe des candidatures antijuives en Algérie, fureur poussée à un tel degré qu'ils ont voulu excommunier leur F.°. Morinaud, parce qu'il avait fait campagne avec nous.

Tous ces faits demeureraient obscurs et incompréhensibles si la Franc-Maçonnerie était l'association libérale, impartiale, indépendante qu'elle se pique d'être. Ils deviennent d'une simplicité enfantine dès que l'on sait que la Franc-Maçonnerie n'est qu'une annexe de l'Alliance israélite universelle, dès que l'on constate que les Loges ne sont que des synagogues laïques.

Et c'est la vérité pure, aujourd'hui plus que jamais. Il y eut peut-être des époques où l'élément judaïque fut plus ou moins refoulé des Loges par certaines aspirations généreuses. De nos jours, il y exerce une influence prépondérante : il y est maître absolu.

Gouvernée par des maîtres invisibles et que nul ne soupçonne, la Franc-Maçonnerie — depuis la Guerre surtout — est devenue une sorte de Judaïsme ouvert, une espèce d'appartement de garçon, de bureau d'annonce où les Juifs fraternisent avec des gens qu'ils ne recevraient pas chez eux. En cette maison qu'ils ont eu l'art de présenter comme le Temple de la Philosophie, les Juifs ont attiré, en même temps qu'une foule naïve de braves gens faciles à éblouir avec de grands mots, tout ce que la France pouvait contenir de politiciens avides, d'aigrefins sans scrupules, d'ambitieux prêts à tout.

Ils ont dit à ces hommes de paille :

— Servez-nous fidèlement, soyez nos esclaves dévoués et discrets, travaillez sans relâche pour Israël, sans jamais l'avouer, et nous vous comblerons d'honneurs et de richesses. »

Grâce à cette tactique, infiniment habile d'ailleurs, il faut le reconnaître, la Maçonnerie n'est plus aujourd'hui qu'un grand club des Jacobins approprié au goût et aux mœurs de notre époque, une vaste machine politique et électorale qui fabrique indifféremment pour le compte d'Israël, des magistrats et des préfets, des généraux et des évêques, des députés et des sénateurs, des présidents de République et jusqu'à des lois. !

Vingt à vingt-cinq mille individus qui ne peuvent à aucun titre avoir la prétention de former une élite

intellectuelle ou morale, et qui obéissent eux-mêmes à un mot d'ordre mystérieux donné par des chefs occultes, commandent à trente-huit millions de Français, qui ne s'en doutent pas.

En réalité, les vingt-cinq mille Maçons — pour les neuf dixièmes, tout au moins — ne sont pas plus initiés que les trente-huit millions de profanes. Le seul véritable initié, c'est le Juif qui, abrité derrière le paravent maçonnique, poursuit tranquillement ses desseins, accomplit toutes sortes de méfaits et jure sur la mémoire d'Abraham qu'il a l'âme fraternelle et qu'il ne rêve que justice et tolérance pour tous les hommes...

LA FRANC-MAÇONNERIE EST

UNE INSTITUTION CLÉRICALE

Qu'est-ce que le cléricalisme ?

Est-ce le fait d'exercer publiquement et librement un culte ?

Pas le moins du monde. Le cléricalisme ne se confond pas avec la religion ; il en est l'abus. Le cléricalisme comporte une idée d'intolérance, d'oppression, d'usurpation soit dans le domaine religieux, soit dans le domaine politique.

A certaines époques de notre histoire, il arriva que le haut clergé français se permit de vouloir empiéter sur ce dernier terrain. Les rois de France n'hésitèrent pas une seconde à le faire rentrer dans le rang, et, sous ce rapport, on peut dire que les rois très chrétiens, depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV, furent les plus énergiques des anti-cléricaux.

Ces conflits entre le Pouvoir civil et l'Autorité ecclésiastique ne sont plus que de lointains souvenirs historiques. Le prêtre aujourd'hui n'a aucune part au gouvernement. M. Homais lui-même n'oserait plus parler du « gouvernement des curés ». Il aurait trop peur qu'on lui répondit :

— « Vieux farceur ! Regardez à la Chambre et

au Sénat combien il y a de curés, et comparez le nombre de ces curés à celui des Francs-Maçons, des Protestants et même des Juifs qui grouillent sur tous les bancs. »

Le clergé catholique est donc absolument inoffensif au point de vue politique.

Serait-il dangereux, se montrerait-il intolérant, sectaire, oppressif dans le domaine religieux ?

Personne ne le soutiendrait sérieusement. Pas plus que moi, j'imagine, vous n'avez jamais ouï parler d'un curé ou d'un évêque qui aurait essayé d'empêcher un pasteur de prêcher au Temple, ou un rabbin d'officier à la Synagogue.

Voilà donc des gens qui ne demandent qu'à vivre tranquilles, en bonne harmonie et en parfaite entente avec tout le monde. Bien que le catholicisme compte en France trente-six millions environ d'adeptes titulaires, et au moins quinze à vingt millions d'adeptes effectifs, ces braves catholiques acceptent même avec résignation la situation effacée et subalterne qui leur est faite. Eux qui forment la majorité de la nation, et même l'immense majorité, ils consentent à se laisser gouverner, diriger, mener comme un troupeau par une minorité de Francs-Maçons, de Protestants et de Juifs qui, tous réunis, sont à peine un million.

Si la Franc-Maçonnerie était ce qu'elle prétend, c'est-à-dire le Temple de la Philosophie et le dernier asile de la liberté de conscience, elle

pourrait sans doute écraser de ses dédains ces types d'humanité inférieure qui croient encore aux « mensonges du prêtre », mais elle se garderait de persécuter les catholiques, parce qu'ils ont de l'énigme de la vie une autre conception que Brisson. Elle se contenterait de leur dire tout simplement :

— « Il faut que vous soyez de rudes jobards pour croire qu'il y a une âme immortelle, qu'il existe un ciel et un enfer, et que chacun sera récompensé et puni pendant toute l'éternité, selon qu'il aura bien ou mal agi dans ce monde. Nous nous tordons, nous autres, en Loge, en parlant de ces billevesées ; mais enfin, continuez de gober, si bon vous semble, vos histoires de nourrices, puisque cela vous soulage et vous aide à supporter les misères de l'existence. Nous n'aurons garde de vous en empêcher, car nous sommes des libres-penseurs, c'est-à-dire des esprits supérieurs et des génies bienfaisants qui se sont donné mission d'assurer à eux-mêmes et aux autres la liberté de penser et de croire. »

Au lieu de s'en tenir à cette philosophie tolérante et large qui lui eût concilié l'estime de tous, que fait la Franc-Maçonnerie ?

Son programme est contenu tout entier dans la lettre si connue de Voltaire à Damilaville :

« La religion chrétienne est une religion infâme, une hydre abominable, un monstre qu'il faut que cent mains invisibles percent... ; il faut que les philosophes courent

les rues pour la détruire, comme les missionnaires courent la terre et les mers pour la propager. Ils doivent tout oser, tout risquer, jusqu'à se faire brûler pour la détruire. Ecrasons, écrasez l'infâme... »

— « Oui, réplique à un siècle de distance le F.° de Lanessan à son illustre ancêtre de la Loge *Les Neuf Sœurs* — oui, nous devons écraser l'Infâmie ; mais l'Infâme, ce n'est pas le cléricalisme : l'INFÂME, C'EST DIEU. (Discours du F.° de Lanessan à la fête solsticiale donnée par la L.° *La Clémentine Amilié*, 13 mars 1881).

Lanessan, il est vrai, n'a pas encore réussi jusqu'à présent à écraser Dieu. Il faut l'excuser : il était trop occupé sans doute à correspondre avec le maître-chanteur Canivet...

Un autre F.° a pris soin de préciser encore mieux le but véritable de la Franc-Maçonnerie, qui n'est point la lutte contre le cléricalisme et ses abus, mais la destruction complète de la religion catholique, et de cette religion là seulement.

« La distinction entre le catholicisme et le cléricalisme est purement officielle, subtile, pour les besoins de la tribune ; mais ici, en Loge, disons-le hautement pour la vérité, LE CATHOLICISME ET LE CLÉRICALISME NE FONT QU'UN. (*Chaîne d'Union*, juillet 1880.)

Ces aveux ne sont pas seulement révoltants par leur hypocrisie monstrueuse ; ils sont remarquables également par le parfum de bigotisme, de cagotisme qu'ils exhalent. Ce n'est point la

philosophie, haute et sereine, qui parlerait ainsi ; la passion, la haine religieuse seules sont capables de pousser ces cris de guerre et de mort.

Sainte-Beuve qui n'était point un clérical, mais un athée ; Sainte-Beuve qui banquetait au saucisson le vendredi Saint, a dit de la correspondance de Voltaire et de d'Alembert :

« Toute la correspondance de Voltaire et de d'Alembert est laide ; elle sent la secte et le complot, la confrérie, la société secrète... »

On dirait que ce jugement du grand critique vise la littérature maçonnique. Parcourez les « planches », les rituels, les catéchismes, les bulletins du Grand-Orient, vous le sentirez à pleinez, « cet esprit de secte et de confrérie », qui n'est pas autre chose que ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit clérical.

Ayez la force de ne pas vous endormir sur les pompeuses tirades philosophiques, ayez la patience de lire quelques pages du jargon prétentieux et plat que l'on parle et que l'on écrit dans les Loges ; vous aurez bientôt la sensation d'avoir pénétré dans une religion inconnue, dont vous ignorez le Dieu, mais qui est bien la plus étroite, la plus fermée, la plus intolérante, la plus féroce des religions.

Les écrivains qui se sont occupés de la Franc-Maçonnerie ont « blagué » tant qu'ils ont pu le symbolisme des Loges. Ces écrivains ont eu raison

sans doute, puisque ce symbolisme est éminemment grotesque ; mais il leur a peut-être échappé que ce symbolisme bas n'en était pas moins la représentation , le signe extérieur et sensible d'une religion également basse. C'est ce qu'il importe de bien mettre en lumière.

Je trouve sur ce sujet, dans la brochure de M. Georges Goyau, *La Franc-Maçonnerie en France*, des renseignements pleins d'intérêt. M. Goyau nous montre quelle importance extrême les vrais Maçons attachent à ce symbolisme qui excite les rires des profanes, et quelle résistance énergique ils opposent aux enfants terribles des Loges qui voudraient en finir avec ces vieilleries d'un autre âge.

Ces farouches libres-penseurs qui n'ont pas assez de railleries pour les sacrements, ont éprouvé le besoin d'instituer des sacrements à eux qui sont conférés selon des rites spéciaux, et auxquels ils tiennent mordicus. On n'a pas oublié les fameux baptêmes laïques de la Maison du peuple où Clovis Hugues officia, baptisant les nouveau-nés au nom du ciel bleu, des arbres verts et des petits oiseaux. Ce n'était là qu'un accès de lyrisme d'un poète qui ne craint point d'affronter à l'occasion le ridicule. Le G.°. O.°. a beaucoup mieux à offrir en fait de sacrements.

Nous citerons d'abord, pour les Baptêmes, le *Rituel d'adoption aux trois voiles*, composé en 1885 par M. Foussier, conseiller municipal de Paris.

L'enfant pénètre dans le Temple, où les Frères sont réunis, la tête triplement voilée. Le « Frère surveillant », sur l'ordre du Vénérable, arrache de ce jeune front les trois « étoffes sombres » sur lesquelles on lit en lettres d'or : « *Misère, Ignorance, Fanatisme.* »

Le F.°. Blatin, qui fut longtemps maire et député radical de Clermont-Ferrand, a composé de son côté un *Rituel d'adoption*. Le F.°. Blatin ne s'en est pas tenu là. Il est également l'auteur d'un *Rituel de reconnaissance conjugale*, pour les mariages, et d'un *Rituel de cérémonie funèbre pour tenue blanche*.

En Maçonnerie d'ailleurs, il y a des rites pour tout, même pour les actes les plus ordinaires et les plus vulgaires de la vie. Les philosophes du Grand-Orient, qui se moquent du *Benedicite* des catholiques, sont pleins d'estime et de vénération pour les *Rituels des trois premiers degrés et de la Loge de Table* du F.°. Minot. Dans cet ouvrage indispensable à tout Maçon qui veut se tenir à table décemment, le F.°. Minot règle la façon dont les Frères, après avoir fraternellement partagé la *Pierre brute* (pain) et le *sable* (sel), doivent, en scandant leurs *tuiles* (assiettes) avec leurs *glaires* (couteaux), porter certaines santés avec des *canons* (verres) de *poudre rouge* (vin rouge) ou de *poudre forte* (vin blanc), tempérée, s'ils le veulent, par les *barriques* (bouteilles) de *poudre blanche* (eau) qui sont à leur disposition.

Voulez-vous du symbolisme d'ordre un peu plus relevé?

Lisez la *Frac-Maçonnerie et la Question religieuse* de M. Copin-Albancelli. Vous y apprendrez que « tout a un caractère religieux dans les ateliers de Rose-Croix. Les principaux emblèmes y sont le pélican, la croix avec l'inscription *Inri*, le bon pasteur, etc. A chaque réunion ont lieu des agapes, au cours desquelles les Frères mangent au même morceau de brioche et boivent une gorgée au même calice qu'ils se passent, après s'être frappé neuf coups sur l'épaule, s'être embrassés et s'être dit : « Prenez et mangez, et donnez à manger à ceux qui ont faim ! Prenez et buvez, et donnez à boire à ceux qui ont soif ! »

Les Fracs-Maçons ne se contentent pas d'avoir des rituels, ils ont également des catéchismes, tout comme de vulgaires catholiques, et ils en ont même pour chaque grade. Aussi M. Copin-Albancelli, qui a été Maçon pendant six ans et qui parle, par conséquent, en connaissance de cause, n'hésite-t-il pas à déclarer que la Franc-Maçonnerie est une association de « bigots »...

Les témoignages de ce « bigotisme » abondent, en effet. On pourrait composer un gros volume rien qu'avec les textes qui dénoncent le cléricalisme maçonnique.

En 1895, le F.°. Blatin, dont nous avons déjà parlé, déclarait à l'Orphelinat maçonnique que « la Maçonnerie possède *un grand idéal moral qui*

lui est propre. » Et la Loge parisienne *Osiris* exprime le vœu que « ce grand idéal moral » soit enseigné, dans chaque hameau de France, par *un conseiller du peuple*, sorte de pasteur laïque qui serait installé, « parallèlement à la fonction sacerdotale. »

Il n'y a donc plus à en douter : la prétendue libre-pensée avec laquelle les meneurs de la Franc-Maçonnerie attirent les gogos, comme on attire les alouettes avec un miroir, n'est que de la haine agrémentée d'hypocrisie. Quand les Loges travaillent à la destruction du catholicisme, elles ne sont point mues, comme elles l'affirment, par la volonté de détruire à jamais dans les âmes l'idée religieuse. L'esprit qui les anime est l'esprit de concurrence. Elles veulent purement et simplement substituer une religion à une autre, dresser autel contre autel...

— Quelle est donc, demanderez-vous, la religion maçonnique ?

Il est difficile de la définir, puisqu'elle est secrète, comme tout ce qui est du ressort de la Maçonnerie.

Les catholiques se sont fait un peu naïvement mystifier avec les histoires de Palladisme et de Luciférianisme. Il faut laisser de côté désormais la « religion de Satan » qui serait encore une religion beaucoup trop haute et compliquée pour les mastroquets et les droguistes de dixième ordre qui forment l'élément prépondérant des Loges.

Devons-nous croire plutôt que la religion maçonnique est tout simplement l'athéisme et le matérialisme ?

Je ne le pense pas : le matérialisme et l'athéisme sont l'envers de toute croyance ; ce ne sont que des négations parfaitement incapables d'exciter chez des hommes la haine, la jalousie, la fureur, toutes les passions violentes par lesquelles se fait remarquer la secte maçonnique.

— Mais, cependant, objecterez-vous, il y a des textes formels...

Oui, je sais, il y a des textes. C'est ainsi, par exemple, que le Convent de 1877 vota solennellement la disparition de Dieu ; mais ce fut sur la proposition de M. Desmons, *ancien pasteur protestant*.

Voici un document de date plus récente qui semble bien prouver encore que le Grand-Orient est l'ennemi déclaré de toute idée métaphysique :

« Nous sommes positivistes... Il ne faut pas se préoccuper des causes premières... Nous voulons instituer le culte des réalités... »

Ce document est emprunté au compte-rendu du Convent de 1886. Il émane de M. Dide, *pasteur protestant....*

Vous commencez à trouver qu'il y a beaucoup de pasteurs protestants dans le rationalisme maçonnique ?

Ce n'est pas tout : il y a encore autre chose.

Gambetta, qui était, on le sait, d'origine juive (le fait est indiscutable et M. Leroy-Beaulieu lui-même, l'a reconnu) va nous mettre sur la piste de la véritable religion des Loges. Dans son fameux discours de Romans, en 1878, l'inventeur de l'anticléricalisme s'exprimait en ces termes à propos de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

« Nous ne pouvons nous dispenser de poursuivre la solution, ou du moins la préparation de la solution des rapports de l'Eglise — je sais bien que pour être correct, je devrais dire « *des Eglises* » avec l'Etat — mais si je ne dis pas « *des Eglises*, » c'est que, vous l'avez senti, je vais toujours au plus pressé. Or, il faut rendre justice à l'esprit qui anime les autres Eglises, et s'il y a chez nous un problème clérical, *ni les Protestants ni les Juifs n'y sont pour rien ; le conflit est fomenté uniquement par les agents de l'ultramontanisme.* »

Que pensez-vous de ce *distinguo* ?

Si Gambetta était encore de ce monde, il se garderait bien de laisser échapper aujourd'hui de pareils aveux ; mais, en 1878, on ne soupçonnait pas encore le Juif. Le tribun parlait à « couvert » ; comme on dit dans les Loges, et, pour ce métis hébreu, il y avait sans doute une profonde volupté d'ironie à s'exprimer ainsi en langage clair — mais clair pour lui seul et pour quelques initiés — devant ce troupeau de *goyim* qui, non contents de se laisser rouler, avaient encore la naïveté de l'applaudir avec enthousiasme.

Il en fut de même pour Jean Macé et pour sa *Ligue de l'Enseignement*.

Jean Macé ébaucha le plan de sa Ligue sous l'Empire. C'était alors une Ligue bonne enfant, n'ayant pour objet que la diffusion de l'instruction, sans la moindre couleur politique ou confessionnelle. En une sorte d'article-manifeste cité par M. Lenervien dans sa brochure : *Le Cléricalisme maçonnique*, Jean Macé disait :

« Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre, *politiquement et religieusement parlant*, et qui placent assez haut la question de l'enseignement populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste. Ce ne serait pas la peine d'essayer si l'on voulait faire autre chose. »

Les listes d'adhésion à la ligue étaient ainsi libellées :

« Les soussignés, désireux de contribuer personnellement au développement de l'instruction dans leur pays, déclarent adhérer au projet d'établissement en France d'une ligue de l'Enseignement, au sein de laquelle il demeure entendu qu'on ne servira les intérêts particuliers *d'aucune opinion religieuse ou politique*. »

Aussitôt que la Juiverie et la Maçonnerie eurent triomphé avec Gambetta sous l'enseigne usurpée de république, le bon Jean Macé s'empressa de jeter le masque, et d'avouer cyniquement qu'il avait travaillé pour le compte des Loges.

Au Congrès de la Ligue à Lille, en 1883, ce vieux tartufe déclara :

« Oui, ce que nous faisons *est une œuvre maçonnique*. Non, personne ici ne voudra y renoncer à cause de cela.

Qu'importe à ceux d'entre nous qui n'en font pas partie ce qui s'y passe (dans les Loges) à huis-clos, puisque ce qui se passe chez nous à ciel ouvert est conforme à la loi qu'elles reconnaissent ? La ligue est une MAÇONNERIE EXTÉRIEURE. *Je l'ai dit cent fois dans les Loges, d'un bout de la France à l'autre.* »

... La Ligue de l'Enseignement est une « Maçonnerie extérieure. » C'est Jean Mâcé, le fondateur... même de la Ligue, qui l'a proclamé : *Habemus confitentem reum*. La réforme de l'enseignement à laquelle la Ligue a donné l'impulsion est donc elle-même une œuvre maçonnique.

Or, quelle a été la caractéristique de cette prétendue réforme ? Qui l'a préparée, surveillée, dirigée ?

Des Protestants et des Juifs !

J'ai parlé à diverses reprises dans la *Libre Parole* de cette œuvre anti-française qui a livré l'enseignement national aux cosmopolites et produit cette lignée d'universitaires dreysusards que nous avons vu baver sur notre armée en compagnie des anarchistes et des Juifs allemands.

Trois hommes ont été surtout les protagonistes de cette criminelle entreprise, et c'étaient trois protestants, anciens pasteurs plus ou moins défroqués.

C'était Buisson, directeur de l'enseignement primaire, qui donnait ces conseils aux mères françaises :

« Quand on ne verra plus des milliers de badauds assister aux revues militaires ; quand, au lieu de l'ad-

miration du titre et de l'épaulette, vous aurez habitué l'enfant à dire : « Un uniforme est une livrée et toute » livrée est ignominieuse, celle du prêtre et celle du » soldat, celle du magistrat et celle du jaquais », alors vous aurez fait faire un pas à l'opinion. »

C'était l'onctueux Pécaut — celui qui mourut de douleur parce qu'on ne réhabilitait pas Dreyfus assez vite, et qui versa ses dernières larmes le jour de l'arrestation du « divin Picquart » — qui avouait en 1879 que la prétendue réforme de l'enseignement avait pour but d'achever par une voie détournée la réforme religieuse ébauchée au XVI^e siècle par Luther et Calvin. Ce Pécaut, en qualité d'inspecteur général de l'instruction publique, fut chargé de réorganiser nos Écoles normales.

C'était le prussien Steeg, directeur du Musée pédagogique et de l'école de Fontenay, qui laissait échapper ce cri du cœur à la veille d'entreprendre le grand œuvre de la laïcisation :

Je me sens plus que jamais, à travers tout cela et en tout cela, pasteur protestant.

Aux noms de ces trois pasteurs qu'on était allé chercher en Suisse pour réorganiser l'enseignement français, et qui ne se défroquèrent que pour éviter d'être reconnus, ajoutez ceux de leurs innombrables coreligionnaires qui pullulent dans les hauts grades de l'Université : les Liard, les Rabier, les Monod, les Giry, les Stappfer, etc.,

etc. Joignez-y les noms des universitaires juifs, comme ce Weill, qui donnait à ses élèves comme sujet de composition *le Rêve du Poète*, c'est-à-dire l'apothéose de Dreyfus : une grande parade militaire à Longchamp, avec Dreyfus à la droite et Picquart à la gauche du Président de la République ; comme Basch, ce Juif hongrois, dont la scandaleuse attitude a failli déclencher des émeutes à Rennes...

Vous comprendrez alors combien Jean Macé avait raison de dire que sa Ligue de l'Enseignement était une œuvre maçonnique.

Et vous comprendrez aussi que le cléricalisme maçonnique n'est rien autre chose que la coalition haineuse des deux cléricalismes juif et protestant contre le catholicisme qui non seulement est la religion de la majorité des Français, mais qui constitue une sorte de mentalité atavique à la France tout entière.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LA R PUBLIQUE

Dans le volume intitulé : *Constitution et Règlement général de la fédération du Grand-Orient de France*, il y a un article 15 qui dit :

« Ils (les Ateliers ou Loges) s'interdisent tous débats sur les actes de l'autorité civile et toute intervention maçonnique dans les luttes des partis politiques... »

Ce paragraphe contient autant de mensonges que de mots.

La vérité est qu'au sein des Loges il n'est à peu près question que de politique, et que les F.° non seulement discutent constamment sur les actes de l'autorité civile, mais encore ne cessent d'exercer sur les pouvoirs publics un contrôle minutieux et despotique, comparable à la surveillance soupçonneuse d'un maître jaloux de ses droits sur des serviteurs dont il se méfie. La Maçonnerie, depuis vingt ans, a peu à peu accaparé, confisqué la République qui est devenue sa chose, sa vache à lait, sa métairie. Et c'est ce qui explique que les Juifs, maîtres de la Maçonnerie, soient par là même maîtres de la France.

Les textes de nature à prouver cette mainmise

sur le gouvernement d'un pays de 38 millions d'hommes par une secte qui ne compte pas 25.000 adhérents, sont aussi abondants que précis.

« Les Loges maçonniques, écrivait, en 1887, Anatole de la Forge, ont été le berceau de la France nouvelle. » (*Lettre au président du Conseil*).

« Sainte Maçonnerie, écrivait, en 1888, l'orateur du Convent, le F.^o. Dequaire ; — sainte, c'est-à-dire trois fois consacrée, tu es la grande crucifiée de la République. C'est toi qui souffre pour elle, c'est toi qui pratique sur toi-même toutes les expériences salutaires, c'est toi, mère dévouée, institutrice admirable de la démocratie, qui ne transporte dans le monde profane que celles de tes tentatives qui ont réussi dans tes flancs ! »

Au Congrès maçonnique international, en 1889, le F.^o. Colfavru, qui fut député de Seine-et-Oise, fait des déclarations analogues :

« La Franc-Maçonnerie, dit-il, fut la pépinière où le gouvernement de la Défense nationale allait trouver ses plus fermes et ses plus énergiques représentants. C'est de nos rangs que sont sortis les hommes les plus considérables du gouvernement de la République et du parti républicain. »

En 1894, le F.^o. Gadaud, sénateur, à qui son grade maçonnique valut le portefeuille de l'Agriculture, complète et précise, en l'enchâssant dans une formule saisissante, la pensée du F.^o. Colfavru :

« La Franc-Maçonnerie n'est autre chose que la République à couvert, comme la République elle-même

n'est autre chose que la Franc-Maçonnerie à découvert. » (Convent de 1894. Bulletin officiel).

Le F.^o. Lucipia, ancien condamné à mort de la Commune et qui préside à la fois le Conseil municipal de Paris et le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, n'hésite pas plus que le F.^o. Gadaud à reconnaître l'identification parfaite, absolue, de la Franc-Maçonnerie et de la République actuelle.

« Depuis quelque temps, dit-il, un esprit nouveau semble renaître en France, remplaçant l'esprit nouveau qui nous avait tant inquiété... A la tête du gouvernement, il n'y a pour ainsi dire que des Francs-Maçons, non pas de ces Francs-Maçons qui, un jour ayant reçu la lumière, ont oublié ensuite le chemin de nos ateliers, mais des Francs-Maçons qui sont restés des frères fidèles et dévoués... Aussi, qu'on ne s'y trompe pas. On dit maintenant partout que nous ne sommes pas « en République », que nous sommes en « Franc-Maçonnerie » ; le mot est de l'évêque Gouthé-Soulard. Eh bien, il aurait raison cet évêque, si *Franc-Maçonnerie et République n'étaient pas précisément la même chose.* (Discours prononcé à la fête de la Loge parisienne *La Fraternité des Peuples*, 4 décembre 1895).

Pour couronner cette série d'aveux suggestifs, il convient de rappeler la déclaration toute récente de Brisson sur « l'ossature » du parti républicain actuel, composée — disait-il — par les Francs-Maçons, les Juifs et les Protestants. Quand ces paroles furent relevées, elles parurent cyniques et firent sensation. On voit cependant, par ce qui précède, que Brisson se bornait à répéter purement

et simplement ce qui se dit quotidiennement dans les Loges...

L'arrivée de Bourgeois à la présidence du Conseil marque l'apogée de la puissance maçonnique.

Il faut bien se rendre compte, en effet, qu'il y a Maçon et Maçon, comme il y a fagot et fagot. Il y a — ainsi que le remarquait le F.°. Lucipia dans le discours dont nous citons tout à l'heure un fragment — il y a les vrais Maçons, les Maçons fidèles, les Maçons actifs, et il y a les Maçons tièdes, les Maçons endormis. Il y a le Maçon genre Brisson et Bourgeois, et le Maçon genre Méline et Félix Faure. Les premiers sont en grand honneur rue Cadet, et les seconds sont tenus à l'œil ; ils n'ont pas la confiance de l'Ordre.

Félix Faure passa cependant pour un vrai Frère, le jour où il appela Bourgeois au pouvoir. Ce fut dans les Loges, d'un bout de la France à l'autre, un long cri d'allégresse.

Le président de la grande Loge symbolique se fit l'interprète de l'universelle jubilation des fils de la Veuve au banquet qui fut offert au mois de décembre 1895 à l'un des membres du cabinet, le F.°. Mesureur.

« Vous trouverez tout naturel, mes F.°, dit-il, que par un enchaînement logique, j'englobe dans le même toast le gouvernement tout entier... Le premier magistrat de la République, le F.°. Félix Faure, qui, dans sa correction constitutionnelle, n'a pas hésité à appeler aux affaires le parti radical, est de notre grande famille ; je n'aurai

garde de l'oublier, alors qu'il est en butte en ce moment à des attaques odieuses qui ne méritent que le mépris.

Ils sont aussi de la grande famille, tous les membres du Cabinet, à deux ou trois exceptions près. Quant à ces derniers, il me suffira de citer comme ministre prof.: (profane) M. Berthelot, pour avoir le droit de dire qu'il ne leur manque, pour être des nôtres, que la formalité de l'initiation.

Oui, nous avons un gouvernement de Francs-Maçons et de Francs-Maçons dignes de ce nom...

La raison qui valait à M. Berthelot en particulier cette citation si flatteuse doit être recherchée dans les affinités de l'ancien ministre des Affaires étrangères avec le parti protestant et anglophile. Je ne sais si M. Berthelot, qui se donne, naturellement, comme libre-penseur, appartient ou non à la religion réformée. Dans tous les cas, une de ses filles a épousé un protestant. Il est de l'ossature ! dirait Brisson...

La fête solsticiale d'hiver de la Loge *La Justice* fut une autre occasion pour les F.F.: de témoigner leur contentement et de couvrir le gouvernement de fleurs.

Au dessert, le secrétaire excusa « le frère Léon Bourgeois » président du Conseil qui accompagnait « le frère Félix Faure » en voyage, et tous les ministres, ainsi que « le frère Lucipia », parti en Belgique pour célébrer, à Mons, le cent soixante-quinzième anniversaire de la Loge de cette ville fondée par le Grand-Orient.

Puis le colonel Sever, alors député du Nord, qui présidait, prit la parole et conseilla à tous les

républicains de s'unir pour maintenir le ministère. Pour consolider cette union et la rendre plus étroite, le F.°. Sever proposa même « l'institution d'un parlement maçonnique, siégeant en permanence à côté de l'autre Parlement et *prêt à parer à tous les dangers.* »

Mais le F.°. Tinière, membre du Conseil de l'Ordre, qui me paraît être un homme d'infiniment de bon sens, fit observer qu'il n'y avait pas péril en la demeure et que « *si le Conseil de l'Ordre venait à disparaître, il pourrait être remplacé par le Conseil des ministres.* »

Le F.°. Tinière ajouta :

« En un mot, la situation est exceptionnelle pour les Maçons. *On pourrait fonder une loge à l'Elysée ; le nombre des maîtres serait suffisant ; le Vénérable serait tout indiqué.* »

C'était vraiment la lune de miel entre les Loges et la Présidence de la République. Quand Félix Faure voyageait avec Bourgeois, les Maçons accouraient à sa rencontre ; ils le comblaient d'attentions, de discours et de « bijoux. »

La lune de miel fit place à la lune rousse, lorsque Méline succéda à Bourgeois. Méline est trop mou ; les FF.°. lui reprochent de s'être mis lui-même en sommeil. On fit sentir au F.°. Félix Faure qu'il avait péché gravement contre la Maçonnerie. On le tint à distance désormais ; le silence se fit sur son nom dans les « tenues » et, plus d'une fois même, il arriva qu'une allusion aigre-

douce du F.°. Orateur remplaça les « batteries d'allégresse » et les « triples houzé » de jadis.

Désolé de cette disgrâce, le pauvre Félix Faure se promet bien de saisir la première occasion qui se présenterait de rentrer en faveur. A la chute de Méline, il s'empessa de rappeler Bourgeois, en lui adjoignant cette fois Brisson, pour que la joie des FF.° fut complète. On sait que cette marque de soumission aux volontés de l'Ordre a plutôt mal réussi au prédécesseur de Loubet...

Il s'agit maintenant de montrer que lorsque les Francs-Maçons se vantent d'être les maîtres de la République, ils ne parlent pas seulement par vaine gloriole.

Pour faire une étude complète à ce sujet, il faudrait avoir les listes de toutes les Loges et pointer sur chacune d'elles les noms des FF.° qui sont ministres, sénateurs ou députés, magistrats ou officiers, membres de l'enseignement, fonctionnaires d'une administration quelconque, de tous ceux en un mot qui détiennent une part de la direction des affaires publiques.

Comme nous n'avons actuellement ni les moyens ni le loisir de nous livrer à de pareilles recherches, nous nous contenterons de prendre comme microcosme de la puissance maçonnique la Chambre des députés où il est facile d'avoir des données à peu près précises.

Dans un récent article de la *Revue hebdomadaire*, François Coppée écrivait qu'il avait sous les

yeux une liste de 169 députés Francs-Maçons.

Il y a bien des chances pour que le chiffre soit exact, et peut-être même au-dessous de la vérité.

L'auteur de *La Franc-Maçonnerie et la Question religieuse*, M. Copin-Albancelli, qui connaît bien la Franc-Maçonnerie, puisqu'il a été lui-même Franc-Maçon pendant plusieurs années, évalue à plus de cent cinquante le nombre des députés affiliés aux Loges. Au Sénat, la proportion est au moins aussi forte, sinon plus.

Ces chiffres donnent déjà singulièrement à penser, quand on les compare au chiffre global des représentants de nos deux Assemblées. Il y a dans le Parlement actuel 581 députés et 300 sénateurs. S'il y a cent cinquante Maçons au Palais-Bourbon et une centaine seulement au Luxembourg, vous pouvez vous faire une idée de la formidable action qu'exercent les Loges sur le fonctionnement du Parlementarisme.

En prenant pour base le chiffre de 150 Maçons à la Chambre, M. Copin-Albancelli s'est livré à un calcul vraiment saisissant.

« Il y a en France, dit-il, environ neuf millions et demi d'électeurs, et sur ces neuf millions et demi, cinq cent soixante-seize députés (1), ce qui fait un député pour seize mille cinq cents électeurs environ.

D'après cette proportion, un groupe quelconque de vingt-quatre mille électeurs n'a même pas droit à un député et demi.

(1) Le chiffre actuel est, comme nous l'indiquons ci-dessus, de 581 députés.

Les quatre fédérations maçonniques qui ont leur siège en France, n'y réunissant pas vingt-cinq mille initiés, elles ne devraient donc être représentées que par un député et demi, et, en conséquence, il ne devrait y avoir à la Chambre qu'un député, plus une moitié de député Franc-Maçon.

Or les députés Francs-Maçons sont plus de cent cinquante.

« Dans ces conditions, poursuit M. Copin-Albancelli, tandis que *neuf millions et demi d'électeurs ordinaires* sont représentés à la Chambre par *quatre cent vingt-six députés*, *vingt-quatre mille Francs-Maçons* le sont par *cent cinquante députés*.

« Si nous divisons neuf millions et demi par quatre cent soixante-seize, le quotient que nous trouvons donne UN DÉPUTÉ SUR VINGT-DEUX MILLE citoyens ordinaires.

« Si nous divisons d'autre part, vingt-quatre mille par cent cinquante, en regard de cette proportion de un député sur vingt-deux mille citoyens, nous trouvons cette autre vraiment incroyable, de UN DÉPUTÉ SUR CENT SOIXANTE FRANCS-MAÇONS.

Les Francs-Maçons sont donc *cent trente-sept fois plus favorisés* que les autres Français, et ces vingt-quatre mille privilégiés accumulent dans leur petit groupe la même puissance d'éligibilité que possède une masse de trois millions trois cent mille électeurs...

Ce qui rend ce calcul véritablement effrayant dans ses conséquences, c'est que tout député — ou pour généraliser, tout élu — reste après son élection, autant et plus encore qu'avant, le serviteur très humble, l'esclave forcément docile des Loges auxquelles il doit obéir sous peine d'être brisé comme verre.

« Des circulaires, des papiers d'imprimerie sont les

seules choses qui les engagent vis-à-vis de leurs électeurs, dit encore très justement M. Copin-Albancelli; mais vis-à-vis du Grand-Orient, ils sont liés par des serments comme l'étaient, vis-à-vis de leur règle, ces religieux qu'ils ont fait expulser — pour ce seul fait — du territoire français. »

Ce n'est pas seulement M. Copin-Albancelli, ancien Franc-Maçon, qui dit cela. Les Francs-Maçons les plus en odeur de sainteté près de la Veuve, les plus fidèles, les plus actifs, les plus zélés ne se lassent point de le répéter à ceux de leurs FF.°. que le succès électoral a grisés au point de les rendre oublieux et ingrats.

« Il est bon, disait en 1884 le garant d'amitié du Grand-Orient auprès du Suprême Conseil, il est bon que nous rappelions de temps en temps à ceux de nos frères *que notre confiance, parfois naïve, a placés à la tête des affaires de la République*, qu'ils doivent fidélité aux principes dont se réclame la Maçonnerie et que leur strict devoir est de protéger ceux de nos Frères qui luttent ou qui souffrent pour le triomphe de ces principes...

« Si nous avons été indulgents, c'est que nous sommes avant tout des pacificateurs, des tolérants et parfois des dédaigneux. Mais *il ne faut pas abuser de nos vertus*, et nous devons rappeler à ceux qui les oublient, leurs serments de solidarité; juger maçonniquement ceux qui, arrivés par nous et *qui, sans la Maçonnerie ne seraient rien*, oublient ou dénigrent l'*Alma mater* et enfin prouver par l'intervention active des autorités maçonniques auprès de ceux de nos frères à qui *nous avons donné autorité sur le monde profane*, que lorsque nos adversaires touchent à un seul membre du corps maçonnique, immédiatement le *corps entier tressaille*,

prend la défense de l'attaqué, répare le dommage causé et rend l'attaque avec usure. » (1)

« Nos Frères, à qui *nous* avons donné autorité sur le monde profane ! » Cette phrase cynique dénonce avec une force singulière les étroites affinités qui existent entre la Franc-Maçonnerie et la Juiverie. Les Loges donnent autorité au Franc-Maçon sur le monde profane comme le Kahal donne autorité au Juif sur le Goy.

Le « monde profane », c'est pour le Grand-Orient, ce qu'est la « semence de bétail » pour le Talmud !...

Les FF.°, je vous prie de le croire, ne se privent point d'user et d'abuser de cette « autorité ».

Demandez-le au F.°. Blatin, ancien député.

Ce Très-Illustre vous répondra que le Conseil de l'Ordre a « organisé, dans le sein même du Parlement, *un véritable syndicat de Maçons* », et qu'il lui est arrivé, à lui, Blatin, grâce à la coopération de ce syndicat, « d'obtenir des interventions extrêmement effectives auprès des pouvoirs publics, de faire rendre raison à des centaines de Maçons. »

Ces aveux n'ont point empêché d'aimables farceurs comme Cornély de faire des gorges chaudes quand nous avons écrit qu'il s'était formé un syndicat pour réhabiliter Dreyfus !...

(1) P. M. Lenervien, *Le Cléricalisme maçonnique*.

Voulez-vous encore une citation au hasard :

« Quand tous les hommes qui ont fait notre éducation politique tiennent la tête du pouvoir, notre devoir est de leur rappeler, *de bas en haut, du simple conseil communal au Parlement, que les principes maçonniques sont les seuls qui doivent diriger un véritable Frère, aussi bien dans la vie civile et politique qu'au milieu de nos modestes ateliers.* »

« De bas en haut », depuis le plus modeste des fonctionnaires jusqu'au plus majestueux des gros bonnets, nul n'échappe au contrôle : il faut que chacun avance à l'ordre.

Le député Maçon a deux mandats : celui qu'il tient de ses électeurs, qui ne compte pas, qui est le mandat pour rire, le mandat qu'on peut violer impunément, tant que l'on veut, et celui qu'il tient de ses frères, qui est le mandat impératif et sacré.

Si le député hésite, on tire sur sa chaîne ; on le fait venir rue Cadet, où quelque Dequaire ou quelque Blatin le chapitre. Le député, fût-il Bourgeois ou Brisson lui-même, n'a qu'à faire son *meâ culpâ* et à promettre qu'il ne recommencera plus. Autrement, pas d'absolution !

Les ministres, quand ils ne marchent pas droit, doivent passer comme les autres par ce confessionnal maçonnique. Quant aux fonctionnaires, vous vous imaginez facilement comment on les traite.

S'ils sont fidèles, on les pousse, on les défend, non seulement contre les attaques du dehors, mais contre les sévérités de leurs supérieurs hiérar-

chiques. Vous lirez dans les *Bulletins* du Grand-Orient que c'est une « tradition de l'Ordre ».

S'ils sont mous, s'ils se relâchent, on les brise, et rien n'est plus facile, puisqu'il s'agit simplement d'arracher leur exécution au ministre compétent par une démarche, comminatoire au besoin, du groupe maçonnique parlementaire.

L'origine de ce syndicat maçonnique du Parlement est curieuse à rappeler. Ce fut le trop fameux Barbe, le Barbe de la Dynamite et du Panama qui le fonda en 1885 à la Chambre sous le nom de *Groupe fraternel d'études*. Mais le syndicat maçonnico-parlementaire a été considérablement perfectionné depuis. Barbes'était contenté de l'ébaucher. Il avait d'autres syndicats à organiser et, tout en demeurant un Maçon fidèle, il réussit surtout à devenir un chéquard excessivement distingué.

Aujourd'hui les syndicats maçonniques tant parlementaires qu'extra-parlementaires fonctionnent si admirablement que rien ne se fait en France sans la permission des Loges. Cette situation que subissent sans se plaindre trente-huit millions de Français n'a rien d'ailleurs qui doive nous surprendre. Les FF.°, il faut le reconnaître, nous avaient loyalement avertis que le retour au servage nous attendait tôt ou tard. L'un d'eux déclarait textuellement en 1890 :

... Si la Maçonnerie veut s'organiser, non pas sur le terrain des théories, mais sur le terrain intellectuel qui

nous préoccupe, je dis que *dans dix ans d'ici, la Maçonnerie aura emporté le morceau et que personne ne bougera plus en France en dehors de nous.* »

De quel « terrain intellectuel » était-il question ?

Le F. : ne pouvait faire allusion aux « intellectuels » de l'affaire Dreyfus, puisque, en 1890, il n'était point encore question du youpin néfaste en l'honneur duquel Reinach a « chambardé » la France. Il n'en est pas moins vrai que ce F. : avait vu juste, et qu'en dehors de la trilogie maçonnique, juive et protestante, personne, en ce pays, n'a plus le droit de lever un doigt.

La nation française, si renommée jadis par la clarté de son intelligence et pour son impatience de tout joug, se laisse mener comme un troupeau par une association secrète, internationale, illégale, qui ne comprend pas vingt-cinq mille membres et dont le personnel dirigeant — celui que nous connaissons, tout au moins — est d'une médiocrité universellement reconnue.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LE PEUPLE

La Franc-Maçonnerie se vante volontiers, depuis quelque temps, d'incarner le vrai socialisme en même temps que la vraie République. C'est là un double mensonge.

La vérité est que la Maçonnerie, après avoir fait de la République idéale de nos pères le plus égoïste des syndicats et le plus fermé des monopoles, cherche à absorber par les mêmes moyens le mouvement socialiste qu'elle redoute. Les bourgeois de la rue Cadet se disent que si les ouvriers avaient jamais à leur tête des chefs honnêtes et incorruptibles, ils finiraient tôt ou tard par secouer le joug qui les tient enchaînés depuis si longtemps. Et que deviendraient alors les politiciens des Loges ? Où serait leur clientèle ? Qui voterait désormais pour eux ?...

Les vrais sentiments de la Franc-Maçonnerie pour la classe ouvrière sont des sentiments de méfiance et de mépris, et nous les trouvons exprimés dans la Constitution même du Grand-Orient.

L'article 1^{er} de cette Constitution a beau proclamer que la Franc-Maçonnerie est « une institution essentiellement *philanthropique*, philoso-

phique et progressive », il n'est pas besoin d'aller plus loin que l'article 8 pour voir ce qui se cache d'hypocrisie et de fausseté sous cette ostentation d'altruisme à laquelle les naïfs se sont longtemps laissé prendre. L'article 8, en effet, nous apprend que pour être Franc-Maçon, il est indispensable, sinon d'avoir pignon sur rue, au moins d'avoir le porte - monnaie convenablement garni. Il dit expressément que :

« Nul ne peut être admis à l'initiation et jouir des droits attachés au titre de Franc-Maçon :
... *S'il n'a des moyens d'existence honorables et suffisants.* »

Ce mépris du pauvre, dans la Franc-Maçonnerie, va jusqu'à la haine. Il semble que, sur ce point comme en tout, les Loges aient pris le contre-pied de la doctrine de l'Église, et qu'elle haïsse les humbles et les petits aussi violemment que le Christ les a aimés.

« N'introduisez jamais dans l'Ordre, dit le F.°. Beur-nouvelle, que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre. »

Pour le F.°. Ragon, la pauvreté, c'est « la lèpre hideuse de la Maçonnerie en France. » Pour le F.°. Bazot, le pauvre, le Maçon qui tend la main, est un « génie malfaisant » qui vous obsède partout et à toute heure.

« Rien ne peut vous soustraire à son importunité, et son insolence ne connaît ni bornes, ni obstacles. Il est

à votre lever, au moment de vos affaires, à votre repas, à votre sortie. Mieux vaudrait rencontrer sa main armée d'un poignard ; vous pourriez du moins opposer le courage au glaive assassin. »

Je ne prétends point que chaque Franc-Maçon pris isolément pense ainsi ; je suis même persuadé que beaucoup de Francs-Maçons sont des êtres naturellement bons et généreux ; mais l'esprit collectif, l'esprit officiel de la secte est un esprit foncièrement égoïste, et quand le F.°. Lucipia, président du Conseil de l'Ordre, vient nous vanter « la doctrine maçonnique de l'altruisme », le F.°. Lucipia se moque agréablement du monde.

L'altruisme maçonnique, en effet, est un mythe : il n'a jamais existé. Les FF.°. ont pour principe de n'aider que leurs FF.°. : les profanes, même ceux qui sont tout près d'eux pour la doctrine, leur restent toujours indifférents, et c'est en vain qu'ils font des appels réitérés au tronc de la Veuve : le tronc reste hermétiquement et impitoyablement clos.

« Après un échange d'observations entre les membres présents relativement aux subventions à accorder, à titre de propagande, le Conseil prend la résolution suivante :

« Le Conseil de l'Ordre décide :

« Qu'en présence des ressources limitées qu'il peut
» consacrer à la propagande, ses subventions seront
» réservées *aux œuvres exclusivement maç.°.*, et qu'en
» aucun cas, il n'aura à subventionner des groupes
» d'études dont il peut approuver la constitution et le

» but, mais qui n'ont aucun caractère mac.°. proprement dit.

» Lorsqu'il sortira des travaux de ces groupes, des écrits susceptibles d'aider aux œuvres de la Maç.°, le Conseil se réserve d'apprécier s'il y a lieu de subventionner ces écrits et de déterminer la quotité de ces subventions. »

On voit par là à quoi se réduit l'altruisme maçonnique.

La solidarité maçonnique — c'est-à-dire l'assistance mutuelle que se prêtent les FF.°. — ne donne pas, officiellement du moins, des résultats beaucoup plus brillants.

Le Convent, chaque mois de septembre, vote un budget général qui s'élève de 101.000 à 103.000 francs. Sur cette somme 7.300 francs seulement sont affectés aux dépenses philanthropiques. Quant à l'Orphelinat maçonnique, il ne vit qu'aux dépens de l'État, du Conseil général de la Seine et de la Ville de Paris qui se cotisent pour lui verser une subvention annuelle de 34.000 francs.

La philanthropie des Loges est donc bien maigre, bien pâle, bien insignifiante, si on la compare à cette philanthropie catholique qui s'appelle la Charité. Les FF.°. eux-mêmes sont forcés d'en convenir :

« Toutes les fois que nous voulons entrer dans le domaine de la création d'établissements de bienfaisance et de secours, nous échouons pitoyablement.

« L'Orphelinat général maçonnique nous en fournit une preuve de plus. Si nos adversaires, les cléricaux, pouvaient mesurer l'inanité de nos efforts dans la voie

de la bienfaisance pratique, ils trouveraient un beau thème à nous couvrir de ridicule.

« En comparant la situation du seul établissement créé par nous, comptant à l'heure qu'il est vingt-deux années d'existence, à la foule d'institutions au moyen desquels l'Eglise distribue à un peuple de clients des secours de toute nature, nos ennemis pourraient véritablement nous prendre en pitié.

« Nous faisons des vœux pour que le rapport de la sous-commission des finances, dont le F. V. Leven est président, ne leur tombe pas sous les yeux. Il importe à l'honneur de la Libre-Pensée que la Franc-Maçonnerie ne fasse pas rire d'elle. »

C'est le *Monde Maçonnique* qui, en un jour de franchise, laisse échapper cet aveu mélancolique. Il est vrai que pour excuser par avance les Loges de leur impuissance dans les œuvres de solidarité et de philanthropie, un de leurs pontifes, le F. V. Ragon, a pris soin de déclarer que « la Bienfaisance n'est pas le but, mais seulement un des caractères, et des moins essentiels de la Maçonnerie. » (Ragon, *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*).

Sur cette question de la prétendue philanthropie maçonnique, vous trouverez des détails très curieux dans le livre de M. Copin-Albancelli que j'ai déjà eu l'occasion de citer.

Dans un autre chapitre, le même auteur montre avec quel soin jaloux les FF. V. tiennent fermés aux ouvriers les portes de leurs ateliers.

« Le minimum des taxes pour la collation des grades, dit l'article 139 de la constitution, est :

Pour le grade d'Apprenti, cinquante francs ;

Pour celui de Compagnon, vingt francs ;

Pour celui de Maître, trente francs ;

Pour les grades capitulaires, jusqu'à celui de Rose-Croix, inclusivement, trente francs ;

Pour les grades philosophiques jusqu'à celui de Che.°. Kad.°. inclusivement, trente francs.

Ces taxes sont payables et doivent être perçues par le trésorier, avant l'introduction pour les épreuves.

L'art. 141 dit de son côté :

« Le montant annuel des cotisations ne peut être moindre de dix-huit francs dans les Loges, de dix francs dans les Chapitres, et de dix francs dans les Conseils.

Dans ces chiffres ne peuvent jamais être comprises, ni la valeur des jetons de présence, ni la quote-part due par chaque membre pour les banquets obligatoires.

Les cotisations sont payables par trimestre et d'avance. »

Ce n'est pas tout. Il y a encore, dit l'article 139 déjà cité », les droits à payer au Grand-Orient pour les diplômes, brefs ou patentes, ainsi que le prix de la Constitution et du règlement général qui doit être remis à tout apprenti lors de son initiation. »

J'ignore en quelle matière sont fabriqués les diplômes, brefs ou patentes ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne les donne pas. Jugez-en plutôt.

Un diplôme de Maître coûte dix francs, un bref de Rose-Croix, dix francs également. Une patente de Kadosch vaut quinze francs, et on n'obtient point une grande patente avant d'avoir sorti un beau louis de sa bourse.

— « C'est salé », direz-vous ?

— Oui; mais vous ignorez peut-être qu'aucun titre « ne peut être remis à l'impétrant qu'après avoir été signé des *Cinq Lumières* et timbré du sceau de l'atelier ».

Un louis pour avoir un diplôme signé des « Cinq Lumières, » ce n'est pas, après tout, la mer à boire..

Il n'en est pas moins vrai que l'ouvrier, qui n'a point pour se garnir le gousset quelque agréable prébende, quelque bon petit canonicat laïque, se trouve presque toujours dans l'impossibilité de sortir si fréquemment le louis ou même la pièce de cent sous de sa profonde.

S'il lui reste quelques sous sur sa paie de quinzaine, il aimera mieux boire un litre avec un copain ou casser la croûte avec sa bourgeoisie dans une guinguette de banlieue, que de payer dix-huit francs pour avoir le droit de contempler Brissot enjambant le cadavre d'Hiram et dansant le pas du Maître.

L'ouvrier se dit, et non sans raison, qu'il est mieux que ça pour deux sous à la Foire au Pain d'épice.

Si la Franc-Maçonnerie avait réellement pour le peuple les sentiments dont elle se targue, un moyen bien simple s'offrirait à elle de lui faciliter l'accès des Loges.

Ce moyen, les bourgeois de la rue Cadet le connaissent : ils l'ont trouvé depuis longtemps et ils

l'ont même consigné dans le dernier paragraphe de l'article 139 de la Constitution, ainsi conçu :

« Les Ateliers peuvent abaisser les taxes ci-dessus à la moitié du minimum en faveur des lowtons, des militaires de terre ou de mer, et des membres du corps enseignant, soit en activité de service, soit en retraite. »

Ainsi, les lowtons (enfants de Francs-Maçons), les militaires, les professeurs et instituteurs bénéficient du demi-tarif, mais la même faveur n'est pas stipulée au profit des ouvriers.

Pour quelles raisons ?

Ce n'est toujours point parce qu'on n'y a pas songé.

A maintes reprises en effet, il est arrivé, comme le fait remarquer M. Copin-Albancelli, que certains FF.°, trouvant illogique et injuste cette barrière d'écus dressée contre le peuple à l'entrée des Loges, ont proposé la suppression complète ou partielle des droits en faveur des ouvriers. Mais ils se sont toujours vus arrêtés par une majorité hostile qui, souvent, s'élevait presque jusqu'à l'unanimité.

La grande raison de cet ostracisme, s'il fallait en croire les FF.°, serait l'ignorance du peuple, l'insuffisance de son éducation, qui ne lui permettrait pas de partager les travaux d'une société comme la Franc-Maçonnerie. Ce beau dédain d'intellectuels est du dernier comique quand on connaît le ramassis d'âneries et de stupidités que les Loges appellent prétentieusement leurs « Travaux » et quand on a parcouru les listes de leurs

adeptes qui sont généralement recrutés dans les milieux les plus ignares et les plus arriérés de la petite bourgeoisie.

C'est précisément, au contraire, parce qu'ils redoutent la perspicacité et l'intelligence native de l'ouvrier que les gros mandarins du Grand-Orient refusent si obstinément de lui ouvrir leurs portes. Ils ont à grand peine recruté un petit noyau d'hommes peu éclairés qu'ils éblouissent par de grands mots creux et par de grands gestes vagues, qu'ils affolent par des rites et des symboles dont ces malheureux sont hors d'état de comprendre la signification réelle, et qu'ils font manœuvrer au doigt et à l'œil comme un caporal fait manœuvrer des recrues.

Et vous voudriez que ces politiciens retors, qui ne vivent que de l'exploitation de la bêtise humaine, commissent la gaffe insigne d'introduire au milieu de ces ahuris qui leur obéissent passivement, ces ouvriers débrouillards et malins comme des singes, ces gavroches fureteurs et gouailleurs dont la réputation de finesse est légendaire dans le monde entier ? Ce serait introduire bénévolement le loup dans la bergerie !

L'ouvrier des champs manque souvent d'instruction, mais son robuste bon sens lui permettrait bien vite de voir clair et de deviner, à travers toutes les singeries et toutes les fantasmagories, le véritable secret des bonzes encore plus hypocrites que ridicules qui trônent au Grand-Orient.

Quant aux ouvriers des villes, il n'est pas rare

d'en rencontrer qui ont su, grâce aux cours du soir et aux bibliothèques, perfectionner une première éducation négligée, et vous en trouvez qui sont, non seulement très intelligents, mais encore réellement et profondément instruits.

Supposez que ces gens-là, qui ne sont pas plus bêtes que Brisson, Blatin, Viguiier et consorts, soient un beau jour affiliés à la Franc-Maçonnerie, et qu'ils assistent à une « tenue » quelconque. Leur premier mouvement au spectacle des cérémonies grotesques qui s'étalera sous leurs yeux, sera d'éclater de rire en chœur; le second mouvement sera de s'écrier comme un seul homme :

— On vous connaît, beaux masques, ce que vous voulez, c'est nos voix!... »

C'est, en effet, au bulletin de vote du travailleur que les bourgeois roublards de la rue Cadet en veulent avant tout, mais ce bulletin de vote, ils entendent que l'ouvrier le leur donne en toute confiance et sans demander d'explications.

La tactique des exploiters du prolétariat n'a d'ailleurs pas varié. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier.

Autrefois le politicien disait à l'ouvrier :

— Dresse des barricades, fais-toi fusiller dans la rue pour que nous devenions sénateurs, députés et ministres.

Aujourd'hui, ils ne demandent plus qu'on élève des barricades, parce que ce n'est plus la mode; ils exigent seulement que l'on continue à voter

aveuglément pour eux, malgré tous leurs parjures et toutes leurs apostasies.

Si le vrai peuple pouvait assister à la nauséabonde cuisine qui se fait dans les Loges, il en serait vite dégoûté. C'est pour cela qu'on ne l'a jamais admis et qu'on ne l'admettra jamais, à voir la « lumière du troisième appartement ». Tout au plus permet-on qu'il stationne de temps à autre dans l'antichambre, la casquette à la main.

C'est ainsi, par exemple, que les Pontifes de la rue Cadet voient d'un œil satisfait l'affiliation des ouvriers aux Ligues de la Libre Pensée, aux associations anti-cléricales et autres groupements similaires que la Maçonnerie honore de sa haute approbation morale, sans toutefois les encourager — nous l'avons vu plus haut — de ses subsides. Que le peuple paie et vote, c'est bien assez bon pour lui ; il aurait vraiment mauvais caractère, s'il ne se trouvait infiniment flatté et récompensé au centuple quand les dignitaires du Grand-Orient daignent lui faire connaître, comme à un domestique intelligent et dévoué, qu'ils sont contents de sa manière de servir...

Un instant, la Franc-Maçonnerie s'inquiéta sérieusement de la poussée socialiste qui sembla, il y a quelques années, devoir entraîner le quatrième État vers de nouvelles destinées. Elle eut peur que le peuple, las des éternels mensonges de ses exploiters, ne leur échappât définitivement pour monter, avec des chefs de son choix et de sa

classe, à l'assaut des fonctions électives et du pouvoir.

Ces préoccupations se manifestèrent pour la première fois d'une façon précise au Convent de 1893.

Personne ne s'étonnera d'apprendre que ce fut un Juif qui, le premier, flaira le danger que courrait la bourgeoisie maçonnique d'être abandonnée par ses troupes. Ce Juif, en même temps qu'il signalait le péril, indiquait le moyen de le conjurer :

« Il y a une éducation sociale à faire, déclarait le F.°. Benoît-Lévy ; l'esprit public est imbu d'une foule de préjugés et cède à toutes les suggestions ; toute réforme ne repose que sur l'ordre, le travail, la diffusion des vérités scientifiques et sociologiques ; C'EST A LA MAÇ.°. A FAIRE CETTE ÉDUCATION, c'est à nous tous qu'il appartient d'y concourir. »

Ce langage fut admirablement compris de l'Assemblée, et le F.°. Merchier traduisit l'opinion de tous lorsqu'il résuma les débats sur ce point par les déclarations suivantes :

« Au point de vue des explications données par notre F.°. président, nous avons cru depuis devoir indiquer certains points de façon à prouver *qu'il est absolument nécessaire et indispensable qu'il y ait un coup de gouvernail plus net donné du côté des questions sociales*, de façon à montrer que la Maç.°. n'a pas peur du socialisme, au contraire.

« Nous avons cru qu'il importait, *à côté du socialisme révolutionnaire, d'établir le socialisme maç.°.*; *que nous prenions d'une façon plus nette la tête de ce mouvement*, CAR NOUS SOMMES AUJOURD'HUI COMME JADIS L'ÉTAT-MAJOR DU PARTI RÉPUBLICAIN. »

Tout le secret de la politique maçonnique, qui n'est que le succédané de la politique juive, tient dans cet aveu d'une cynique naïveté. La Franc-Maçonnerie sera tout ce qu'on voudra, pourvu qu'elle continue à rester l'état-major, l'oligarchie qui dirige et qui profite. Opportuniste hier, elle arrive — après s'être arrêtée un instant au radicalisme — au socialisme, parti plus nouveau, plus vigoureux et qui lui paraît avoir le vent en poupe. Avec autant de souplesse, elle redeviendra demain royaliste ou bonapartiste, comme elle l'a déjà été, si la monarchie ou l'empire lui semble avoir quelques chances de restauration. Une seule chose lui importe, c'est qu'elle soit aujourd'hui, comme hier, et demain comme aujourd'hui du côté du manche, ou plutôt, que ce manche, ce soit elle qui le tienne.

Ce qu'elle a tenté de faire en 1893 avec le mouvement socialiste qui lui semblait menaçant pour sa vieille prépondérance politique, elle essaye de le faire, en ce moment même, avec un autre mouvement qui ne l'inquiète pas moins : le mouvement en faveur de la revision de la Constitution, et de la réforme du suffrage universel. Dans l'impossibilité où elle se trouve d'endiguer le flot de l'opinion qui monte de ce côté, elle veut au moins le canaliser et le dériver.

Je trouve à ce propos un document bien curieux dans le *Bulletin hebdomadaire des travaux de la Maçonnerie en France*, n° 783, du 17 février 1899.

REVISION DE LA CONSTITUTION RÉPUBLICAINE

PRINCIPES QUI DOIVENT Y PRÉSIDER

1. — Sur l'initiative de la Loge : *Les Vrais Amis*, puis ensuite du Congrès des LL. de la région parisienne, l'Assemblée générale du G. O. de F. de 1898 a proclamé que la Réforme du suffrage universel et l'établissement de la Représentation proportionnelle devait être placée en tête de tout projet de revision constitutionnelle.

2. — La L. *Les Vrais Amis*, poursuivant ses études, a émis l'opinion, dans sa tenue du 26 janvier 1899, que la situation actuelle des partis, l'influence grandissante de la Réaction et du Cléricalisme, l'insuffisance des études faites en matière constitutionnelle parmi les groupes des partis avancés, l'absence par conséquent, pour ces partis, d'un programme constitutionnel commun et précis, l'entente au contraire, de tous nos adversaires sur des principes de revision dont le triomphe assurerait la ruine de la République, tout fait un devoir aux Républicains dignes de ce nom, de se montrer les *adversaires résolus de toute proposition de revision par une Constituante*.

« Elle pense qu'il faut faire prévaloir en ce moment le principe de revision PARTIELLE et SUCCESSIVE, par les moyens que nous fournit la Constitution qui nous régit actuellement.

« Elle est, en conséquence, d'avis que tous les groupes républicains se mettent d'accord sur certains points à reviser, afin d'en faire successivement les plate-formes électorales des élections futures. »

Je ne crois pas qu'il ait jamais été publié un document qui mette mieux en relief l'insigne tartuferie qui est la caractéristique dominante du tempérament maçonnique.

Voilà des gens qui sont des radicaux, car la politique maçonnique et la politique radicale se confondent ; voilà des gens qui, depuis vingt ans, ont comme article fondamental de leur programme la revision d'une Constitution qu'ils ont été les premiers à déclarer réactionnaire et contraire au bon fonctionnement de toute république digne de ce nom. A force de leur entendre dire que cette Constitution de 1875 est une Constitution monarchique à peine déguisée et qu'elle empêche toutes les réformes, la nation a fini par le croire. Elle leur crie :

— Eh bien, qu'attendez-vous donc pour reviser ? Nous sommes avec vous, nous pensons comme vous. A quand l'élection d'une Constituante ?

Or, c'est maintenant la Franc-Maçonnerie — c'est-à-dire le parti radical --- qui ne veut plus de revision.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que le parti radical est nanti, maintenant ; les farouches revisionnistes d'antan sont aujourd'hui des *beati passidentes* qui n'admettent plus de revision que pour Dreyfus.

Mais le peuple, lui, ne comprend rien à cette palinodie ; il y tient à cette revision dont on lui a

si souvent parlé et qu'on lui a si longtemps promise ; il la réclame, il l'exige...

Qu'à cela ne tienne. Les politiciens de la rue Cadet sont trop habiles pour rompre brusquement en visière avec la masse électorale. Ils savent qu'on ne prend pas les mouches avec du vinaigre, et, après avoir fait semblant de croire que les partisans de la revision par une Constituante sont des conspirateurs déguisés qui en veulent à l'existence même de la République, les bons apôtres se proposent pour rédiger eux-mêmes le programme d'une bonne petite revision, pas méchante, qui ne changera rien que des mots et des apparences et qui, surtout, ne leur enlèvera pas, à eux, le monopole de l'assiette au beurre...

— C'est le vieux jeu classique, me direz-vous.

— Sans doute, mais ce vieux jeu n'en a pas moins toujours réussi jusqu'à présent. Il a obtenu notamment un plein succès auprès du parti socialiste, grâce à l'indignité de chefs bourgeois comme les Jaurès et les Millerand, qui n'ont pas hésité à livrer leurs troupes à la Franc-Maçonnerie et aux Juifs.

Une fois de plus, les ouvriers se sont laissé éblouir par des mots. Au lieu d'écouter les avertissements de Jules Guesde, ils ont prêté l'oreille aux tirades de dirigeants enjuivés qui se sont bornés eux-mêmes à répéter, en les commentant et en les enjolivant, les hypocrites protestations maçonniques.

Jaurès et Millerand se sont d'ailleurs bien gardés de tout dire aux ouvriers; ils ont parlé avec enthousiasme de l'anticléricalisme résolu de leurs FF., mais ils n'ont pas ajouté qu'au nom de la supériorité de leurs doctrines philosophiques, les Loges, uniquement recrutées dans la classe bourgeoise, revendiquent plus haut que jamais la direction du mouvement socialiste.

Jaurès et Millerand n'ont rien dit des efforts tentés dès 1893 par la Maçonnerie, sous les auspices du Juif Benoît-Lévy, pour instituer — selon l'expression du F.°. Merchier — à côté du socialisme révolutionnaire, le socialisme maçonnique.

Dans leurs innombrables articles, dans leurs discours, dans leurs conférences, ils n'ont jamais fait la moindre allusion à des déclarations dans le genre de la suivante, qui ne laisse planer aucun doute sur le but que poursuit la Maçonnerie en faisant mine d'adopter le socialisme :

... Elle (la Maçonnerie) veut organiser le socialisme pratique, CANALISER les revendications sociales, *leur imprimer la direction* qui fera surgir de ces revendications l'évangile de demain... (Discours du F.°. Dequaire, président du Convent, 26 septembre 1896)...

Les ouvriers, je l'ai dit, ont l'intelligence vive et pénétrante, mais ils ont aussi un grand fond de naïveté qui les fait parfois ressembler à des enfants. Ce sont des êtres en dehors, des êtres de loyauté qui ne peuvent se déterminer à croire à la mauvaise foi chez autrui.

L'éloquence creuse, mais sonore et pompeuse de Jaurès, les a en quelque sorte hypnotisés, et tandis que, ravis, ils écoutaient la musique des belles phrases déclamatoires, les Francs-Maçons et les Juifs les ont tout doucement... « canalisés ».

C'est Dreyfus seul qui a profité, jusqu'à présent, de cette canalisation...

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET L'AFFAIRE DREYFUS

On a beaucoup parlé du rôle des Juifs et des Protestants dans l'affaire Dreyfus. Il est temps de dire également avec un peu de précision quelle a été l'attitude de la Franc-Maçonnerie dans cette vaste conspiration antinationale.

Il est arrivé pour les Francs-Maçons ce qui s'est produit pour les Protestants et même pour les Juifs. Quelques-uns d'entre eux — un trop petit nombre — ont su se dégager de l'esprit de secte, ont eu l'énergie de répudier de coupables solidarités. Ceux-là se sont souvenus qu'ils appartenaient à la France avant d'appartenir à la Franc-Maçonnerie: ce sont de bons citoyens qui ont droit à l'estime de tous.

La Franc-Maçonnerie officielle, au contraire, n'a pas hésité un seul instant à faire cause commune avec les stipendiés de Reinach, avec les alliés de Panizzardi, de Schwarzkoppen et de Guillaume II.

La Franc-Maçonnerie, remarquez-le bien, ne pouvait guère faire autrement. Je vous ai expliqué que la Franc-Maçonnerie était d'origine juive et que les Juifs, depuis la Guerre surtout, étaient les

maîtres à peu près absolus des Loges. Ils n'y ont comme rivaux, ou plutôt comme émules, que quelques politiciens protestants, pasteurs plus ou moins défroqués comme les Desmons et les Dide, qui sont heureux de trouver au Grand-Orient un exutoire à leur prurit de prosélytisme en même temps qu'un moyen d'assouvir leurs vieilles haines et leurs vieilles rancunes contre la France catholique.

Dirigée mi-partie par les Juifs, mi-partie par un lot de huguenots fanatiques, comment la Franc-Maçonnerie aurait-elle pu se dispenser de prendre fait et cause pour Dreyfus, alors que les Juifs et les Protestants avaient fait de l'affaire Dreyfus leur affaire ?

Les Juifs, d'ailleurs, ont eu la précaution d'appeler les Francs-Maçons à la rescousse. Le 29 mai 1897, Yves Guyot, qui est lui-même un F.°, des plus distingués, esquissait dans le *Siècle* un premier geste de détresse :

« Les Francs-Maçons ayant les mêmes ennemis que les Israélites, écrivait-il, on ne comprend guère une tactique qui les met à la merci de leurs adversaires, au lieu de les unir contre ceux-ci. »

Quelques mois après, M. Francis Charmes, qui n'a jamais passé pour un agent déguisé des Jésuites, relevait dans l'*Univers israélite*, journal des principes conservateurs du Judaïsme, et citait dans la *Revue des Deux-Mondes* l'appel suivant,

aussi curieux par son caractère agressif que par la bizarrerie de son style :

« A vous donc, Juifs, Protestants, Francs-Maçons, et quiconque veut la lumière et la liberté, de vous serrer les coudes et de lutter pour que la France, comme dit une de nos prières, conserve son rang glorieux parmi les nations, car déjà un sombre corbeau a planté ses griffes sur le crâne du coq gaulois et se met en devoir de lui becqueter les yeux. »

Les « Fils de la Veuve » ont beau se piquer de matérialisme et d'athéisme, ils s'empressèrent de répéter la prière de l'*Univers israélite*, et d'accourir en compagnie des émigrés des ghettos d'outre-Rhin au secours de l'infortuné coq gaulois qui, par bonheur, n'a pas encore été complètement aveuglé cette fois-ci...

Ce furent indiscutablement les Loges qui suscitèrent le ministère Brisson-Bourgeois, premier ministère de trahison qui engagea la revision contre la volonté de la Chambre, contre le vœu du pays et contre la loi.

Pendant que Brisson et ses acolytes travaillaient ouvertement à démolir l'armée nationale au profit des Juifs, des Allemands et des Anglais, la Franc-Maçonnerie leur prodiguait ses encouragements et ses excitations. Les textes abondent et nous n'avons que l'embarras du choix parmi les nombreux documents qui s'offrent à nous.

Le 25 juillet 1898, le Congrès des LL.°. de la région parisienne vote à l'unanimité un ordre du

jour qui devra être remis aux FF.°. Brisson et Bourgeois par le président du Congrès, accompagné des FF.°. Desmons et Delpech, sénateurs, président et vice-président du Conseil de l'Ordre.

Cet ordre du jour était ainsi conçu :

« Les délégués adressent aux FF.°. Brisson et Bourgeois l'expression de leur sympathie fraternelle... Ils savent qu'ils peuvent compter sur eux... Ils leur demandent d'agir avec la plus grande énergie envers ceux qui conspirent contre la République, contre la justice et contre la liberté. »

Quelque temps après, la Loge *Tolérance* « jette le cri d'alarme ».

« Un innocent condamné pour le crime d'un autre, dit-elle, est au bagne ; il est maintenu parce que le parti jésuite l'exige. Le Jésuitisme allié au Militarisme, et grâce à la lâcheté des gouvernants, sera-t-il triomphant ? »

Cette Loge *Tolérance*, en dépit de son nom, se montrait, il faut l'avouer, singulièrement dure pour les FF.°. Brisson et Bourgeois qui ne méritaient pas d'être taxés de lâcheté au moment même où ils faisaient si bien les affaires des Juifs et des cosmopolites. La Loge *Tolérance* était également injuste pour les FF.°. restés fidèles au devoir patriotique, tels que le F.°. Edmond Lepelletier par exemple, qui, bien que 33.° et ancien membre du Conseil de l'Ordre du G.°. O.°, n'a cessé de combattre comme nous contre les dreyfusards et pour

l'armée. Le F.°. Edmond Lepelletier se serait-il donc, lui aussi, affilié au « Jésuitisme » ?

Quoi qu'il en soit, le Convent ne resta point sourd au cri d'alarme jeté par la Loge *Tolérance*. Il pensa comme cette Loge, si bien nommée, que l'heure était venue de prendre des « résolutions viriles » et que ces « résolutions viriles » devaient être ensuite « portées aux pouvoirs publics comme les desiderata intangibles de la Mac.°. tout entière ». Un ordre du jour en ce sens, proposé par le Conseil de l'Ordre, fut adopté à l'unanimité par l'assemblée, le 19 septembre 1898...

Votre conviction est faite, je suppose, et il est inutile de multiplier les citations. Notons encore, si vous le voulez, pour faire nombre, les adresses de félicitations votées à l'immonde Zola, au moment de son procès, par plusieurs Loges de Paris et de province, notamment par les Loges du Puy et de Clermont.

La Loge *la Justice sociale* (O.°. de Paris) adressait « au grand écrivain Emile Zola, l'expression de sa sincère admiration pour l'acte courageux qui l'a fait condamner par les petits bourgeois tremblotants (*sic*) du jury de la Seine ».

Elle adressait également « l'expression de sa plus vive sympathie à MM. Picquart et Grimaux » ; elle déclarait « traîtres à l'humanité les députés et sénateurs qui, par leurs votes, maintiennent une injustice et une iniquité pour couvrir quand même

un gouvernement aux abois (le ministère Méline) et un état-major coupable de cette monstruosité ».

Au moment où l'auteur de « J'accuse » recevait des Loges enjuivées ce tribut de louanges, toute la presse reptilienne d'Allemagne et d'Italie le couvrait de fleurs, en même temps qu'avec une rage nouvelle elle accablait d'outrages l'armée française et le jury de la Seine.

La *National Zeitung* qualifiait le verdict condamnant Zola de « victoire de la peur »; la *Gazette de Voss* écrivait que les jurés, avec l'aide d'un juge cynique, avaient étranglé la justice devant l'idole d'un patriotisme de mauvais aloi. Le *Berliner Tageblatt* qualifiait les officiers français de « prétoriens vendus », et il menaçait la France de la guerre.

En Italie, la *Tribuna*, le journal de Crispi, l'organe gallophobe par excellence, intitulait son article « Vive Zola ! » Au milieu d'éloges dithyrambiques, on y reprochait à Zola sa modération. Il n'a pas osé aller jusqu'au bout, disait l'auteur de l'article. « Il n'a pas accusé le vrai, le seul, le grand coupable de l'infamie judiciaire qui a été commise : *le militarisme français !* »

En mêlant ses félicitations et ses outrages aussi odieux les uns que les autres, en ajoutant ses délations et ses menaces aux vociférations et aux cris de haine de la presse juive et cosmopolite, la Franc-Maçonnerie est restée dans son rôle d'asso-

ciation internationale tombée aux mains des dirigeants d'Israël.

Elle est restée dans son rôle encore le jour où, par l'intermédiaire de Brisson, elle a fait à la tribune de la Chambre le geste de détresse pour rallier les députés Maçons hésitants et sauver le ministère Waldeck-Galliffet qui avait promis l'acquittement de Dreyfus aux Juifs et à l'Allemagne.

C'est elle encore, en sa qualité de société secrète, pour qui le mystère est la condition même de la vie, qui essaya d'étouffer le procès de Rennes et de liquider en famille la trahison de Dreyfus comme on avait liquidé, quelques années auparavant, les vols et les chantages du Panama.

— « La lumière, toute la lumière, des flots de lumière ! » beuglaient en chœur depuis deux ans les compagnons de Reinach et de Zadoc-Kahn.

A la veille du procès, ce bel enthousiasme tomba subitement. Tous les braillards de la Justice et de la Vérité ne parlaient plus qu'à voix basse, dans les petits coins ténébreux. Clemenceau, pour un peu, eût refait son article de 1894 sur la nécessité du huis-clos, et Reinach, le gendre de l'espion prussien, était prêt à invoquer l'intérêt supérieur du patriotisme.

Le rêve de tous ces farceurs eût été que chaque séance s'ouvrit par ces paroles du président Jouaust, qui était d'ailleurs Franc-Maçon, à ce qu'on nous affirme et qui a voté pour Dreyfus :

— « F. : premier Surveillant, assurez-vous que nous sommes à couvert !... »

Le patriotisme de la nation a déjoué ces intrigues. Dreyfus a été condamné de nouveau après vingt-neuf audiences plus accablantes pour lui les unes que les autres.

Mais la Maçonnerie enjuivée n'a pas désarmé devant ce verdict acclamé par le pays tout entier. Lisez le compte-rendu du dernier Convent, lisez les *Bulletins* du Grand-Orient, vous y verrez des dithyrambes en l'honneur de Dreyfus, ce martyr, de Picquart et de Scheurer-Kestner, ces héros ; vous y trouverez à chaque page l'annonce de quelque conférence contre le « militarisme... »

Déjà, le bandit de l'Ile du Diable a été gracié par Loubet. Ce n'est, ainsi que l'ont déclaré les dreyfusards eux-mêmes, qu'une première étape. La Synagogue et la Loge coalisées exigent l'amnistie du traître. Vous verrez qu'elles finiront par l'obtenir.

LA FRANC-MAÇONNERIE

EST UNE

ASSOCIATION INTERNATIONALE

« La Franc-Maçonnerie est une association internationale ; elle ne s'en cache pas, elle s'en vante ; elle se flatte même d'être universelle.

Ouvrez les *Bulletins* du Grand-Orient, parcourez les journaux maçonniques : vous verrez qu'il y est à chaque instant question des « relations extérieures ».

Dans le *Bulletin du Grand-Orient de France* (Journal officiel de la Fédération) n° de mars-avril 1894, je lis à la page 47 :

« Le F. Viguier rend compte au Conseil de la réponse adressée aux FF. d'Angleterre et des documents joints à cette correspondance.

« Il rend également compte de l'envoi aux Loges du Grand-Orient de France en Australie et en Nouvelle-Zélande des « préalables pour l'initiation » en anglais.

« Il fait connaître les mesures préparées pour donner satisfaction aux desiderata des esprits libres dans les pays anglo-saxons.

« Les dépenses de traductions, impressions, etc.,

seront supportées par les fonds destinés à la propagande extérieure. »

La politique maçonnique à l'extérieur, on le voit, n'est pas simplement une politique théorique, une politique d'études; c'est une politique active, alimentée par une caisse spéciale.

Les Loges étrangères entretiennent avec le Grand-Orient une correspondance suivie, qui n'est pas seulement une correspondance maçonnique, mais une correspondance politique, pouvant par conséquent intéresser plus ou moins directement les intérêts français.

« Le F.°. Géraldino, dans une communication frat.°, annonce l'envoi de huit exemplaires, avec traduction française, d'une résolution du Sup.°. Cons.°. de Colon et de Cuba, relative aux incidents touchant le Sup.°. Cons.°. dominicain... (*Bulletin du Grand-Orient de France*, octobre-novembre 1893, p. 665.)

« Le G.°. O.°. espagnol a adressé le 2 novembre au G.°. O.°. de France un télégramme de sympathie à la France au sujet de son attitude envers l'Espagne, à l'occasion des incidents marocains. Cette manifestation a été suivie d'une adresse signée le 6 du même mois par un certain nombre d'Ateliers ressortissant à cette Puissance, et animés du même esprit. »

Il arrive parfois, pour des communications d'origine plus délicate sans doute, que le Conseil de l'Ordre se montre beaucoup plus sobre de détails encore.

Nous lisons, par exemple, dans le *Bulletin*

de juillet 1893, sous le titre : *Relations extérieures*, les lignes suivantes :

« Ce que nous pouvons dire de nos relations avec les Puissances maçonniques de l'extérieur, c'est qu'en dépit des combinaisons regrettables qui ont pu, à un moment donné, par timidité d'esprit, s'ébaucher dans le but plus ou moins ostensible d'arrêter l'essor de l'esprit de progrès du Grand-Orient de France, il n'y a rien qui puisse donner souci à la Fédération, et nous pouvons ajouter que nous entretenons, avec les Puissances les plus considérables au point de vue de l'influence sur les masses profanes et de l'autorité morale dans le monde maç., les relations les plus courtoises et les plus amicales.

« Sur ce sujet, du reste, notre T. . C. . F. ., Président de la commission des relations extérieures, vous donnera verbalement, si vous le désirez, quelques renseignements de détails qui ne peuvent trouver place dans le présent rapport imprimé. »

Quel est donc le caractère de ces relations du G. . O. . avec les Puissances maçonniques internationales dont on ne parle qu'à mots couverts dans le *Bulletin Officiel*, et sur lesquelles il n'est permis de s'expliquer que verbalement ?

Nous n'en savons rien ; mais nous sommes en droit de croire ces relations suspectes, puisqu'on nous les cache avec tant de soins.

Si d'ailleurs la Franc-Maçonnerie est toujours et en tout mystérieuse, elle l'est surtout dans ses relations extérieures qu'elle a soin de recouvrir d'un voile impénétrable.

« En 1894, nous dit M. George Goyau dans la bro-

chure que nous avons eu déjà l'occasion de citer, le rapport de M. Dequaire sur les relations extérieures, « ne peut être imprimé, à cause des aperçus délicats qu'il renferme sur les relations du Grand-Orient de France avec diverses fédérations de l'Univers ». En 1896, on transmet mystérieusement à la Commission des relations extérieures une planche relative aux affaires espagnoles et cubaines. Dans les Convents plus récents, on fait le silence.

« Une organisation internationale, sise rue Cadet, concerte avec la Maçonnerie universelle une « politique extérieure » (je reprends le mot de M. Dequaire); et les Maçons épars sur tout le territoire sont tenus à l'écart.

« Est-ce Paris, Londres ou Rome, qui donne le mot d'ordre? Cette « politique occidentale », que certains historiens de l'heure présente conseillent à la France, serait-elle la politique du Grand-Orient? La ville aux sept collines, par une sorte de prédestination fatale au titre de reine du monde, inspirerait-elle la contre-église, dont M. Bourgeois fut parfois le missionnaire transalpin, comme elle a inspiré l'Eglise? On est réduit à des hypothèses... »

Jules Lemaître, dans sa brochure, pose les mêmes questions et ne les résout pas davantage. Il me semble cependant que, dans cet ordre d'idées, on peut se permettre autre chose que des conjectures et aller jusqu'à des présomptions très voisines de la vérité. Le rêve de la Franc-Maçonnerie n'est pas autre chose dans le fond que le vieux rêve d'Israël des flancs duquel elle est sortie comme nous l'avons démontré : c'est toujours l'éternel rêve de la conquête du monde, de l'universelle domination, et la politique maçonnique,

comme la politique juive, n'a pas d'autre but que la réalisation de ce plan gigantesque.

En voici l'aveu tombé des lèvres maçonniques :

« Travaillons, mes FF. . ., avec la Maçonnerie universelle, à hâter l'heure où tous les peuples, arrivés par une évolution logique à la forme républicaine, se grouperont naturellement sous l'égide maçonnique pour former les Etats-Unis d'Europe.

« Alors le Triangle magique éclairera de sa radieuse clarté l'humanité réunie dans le Temple de la Justice et de la Raison dans un même sentiment de concorde et d'amour, et ce ne sera plus l'épée flamboyante de l'ange gardant jalousement la porte du paradis perdu, mais, au contraire, notre étoile flamboyante maçonnique éclairant de sa lueur libératrice l'entrée du paradis retrouvé, largement ouvert à tous les peuples, désormais libres et maîtres de leurs destinées.

« Alors sera réalisée la parole du Sage : *L'humanité tout entière aura pour terre la terre promise, et le monde entier pour Jérusalem* ».

Un rabbin prononçant une allocution au Comité de l'*Alliance israélite universelle* ne tiendrait pas un autre langage. Les lignes que l'on vient de lire ne sont cependant pas d'un rabbin ; je les emprunte à un discours prononcé à la Fête d'Ordre de la Loge *Les Arts et l'Amitié*, O. . . d'Aix, le 18 juin 1893, par le F. . . Beaulard, orateur de la Loge, docteur ès-sciences, professeur agrégé de l'Université.

Ce qu'il y a d'inquiétant dans la politique qui a pour objet la réalisation de ces rêves de grandeur maçonnique, c'est que cette politique dispose de

nous, chétifs profanes, sans que nous ayons voix au chapitre, sans que la rue Cadet daigne jamais nous consulter ni nous avertir en quoi que ce soit du sort qu'elle nous réserve.

Si les Francs-Maçons faisaient de la politique pour eux et pour eux seuls, ce serait parfait : l'idée ne nous viendrait pas d'y mettre notre nez. Mais nous savons qu'il n'en est rien.

« La République, a dit le F. . Gadaud, c'est la Franc-Maçonnerie à découvert, comme la Franc-Maçonnerie est la République à couvert. »

Si la Franc-Maçonnerie est réellement la République à couvert, elle l'est aussi bien pour l'extérieur que pour l'intérieur. C'est donc elle qui stipule nos traités et négocie nos alliances, comme c'est elle qui nomme nos magistrats et qui fait et défait nos préfets.

Ainsis'expliquent certains événements politiques modernes qu'il est impossible de comprendre autrement. Cette imbécile et néfaste politique des nationalités, qui nous a valu Sedan et qui nous vaudra peut-être pire encore, fut incontestablement une politique voulue par la Maçonnerie. En vain Proudhon la combattait avec toute la puissance de sa logique, avec toute la clairvoyance de son prophétique génie ; en vain, il s'écriait :

« Je comprends la nouvelle insistance avec laquelle l'Angleterre poursuit la formation de l'unité italienne. Ce que je ne comprends pas, c'est l'attitude de la presse

française. L'Italie, avec une armée de trois cent mille hommes, amoindrit la France de toutes façons. Nous sommes trop voisins de l'Italie, nous lui avons rendu de trop grands services pour qu'elle nous aime. L'ingratitude en politique est le premier des droits et des devoirs ; la coalition contre la France compte désormais un membre de plus.»

Tout fut inutile. Les « italianissimes », qui n'étaient que les agents des Loges, rappelèrent à Napoléon III ses serments maçonniques, et Napoléon III dut s'exécuter.

Si la Maçonnerie a pu exercer cette influence sur un puissant souverain comme Napoléon III, quelle ne doit pas être son autorité sur des personnages falots, sur des êtres instrumentaires comme Hanotaux et Delcassé ?

On décide que l'escadre française ira à Kiel ; on abandonne Fachoda ; on va saluer Guillaume II à Bergen ; le ministre des affaires étrangères de France part subitement pour Saint-Pétersbourg. Nous voyons ces événements se succéder comme les tableaux d'un cinématographe et, si par hasard, à la Chambre, un député se permet de poser une question, les cent cinquante ou deux cents députés Maçons s'unissent pour lui crier d'une seule voix « Chut ! malheureux, vous vous engagez sur un terrain brûlant ; prenez garde de compromettre par une imprudence les intérêts les plus graves et les plus sacrés du pays... »

Il n'y a qu'au Grand-Orient, dans les tenues secrètes qu'on peut avoir quelques explications

sur ces affaires si délicates. Ce que les représentants du peuple ne doivent jamais connaître sous aucun prétexte, les Fils de la Veuve se le crachotent dans l'oreille, avec une mimique aussi solennelle que ridicule.

Nous ne saurons jamais, ni vous ni moi, ce que Delcassé est allé faire à Saint-Pétersbourg ; mais les Viguier, les Dequaire et les Thulié le savent aussi bien que Delcassé lui-même, et peut-être même le savaient-ils avant lui.

Ils sont ainsi, rue Cadet, quelques douzaines d'illustrations dans ce genre qui tranchent souverainement des destinées d'un pays de 38 millions d'hommes qui passa jadis pour le plus intelligent de la terre...

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LE PATRIOTISME

Par un illogisme singulier, la Franc-Maçonnerie qui est internationaliste au point de souhaiter ardemment la disparition, — ou si l'on préfère — la fusion des patries, est en même temps d'une susceptibilité farouche pour tout ce qui touche au patriotisme.

On se rappelle l'émotion qui s'empara de la rue Cadet lorsque, en 1893, la *Libre Parole* publia la fameuse planche de convocation de la R.°. I.°. *Le Globe*, Or.°. de Vincennes, sur laquelle figurait, à l'ordre du jour du 3 septembre 1886, l'annonce d'une conférence du F.°. Trollet sur les « *Motifs devant faire désirer à la France, A LA FRANC-MAÇONNERIE SURTOUT, que l'Alsacc-Lorraine demeure allemande.* »

Les gros pontifes de la Maison revêtirent en hâte leurs plus solennels tabliers et se parèrent de leurs plus beaux bijoux. Ainsi équipés, ils s'assemblèrent sous la présidence de F.°. Paul Vi-guier, président du Conseil de l'Ordre, pour arriver à parer au plus vite aux périls de la situa-tion.

En réalité, les TT.°. CC.°. FF.°. ne parèrent à rien du tout. Ils se contentèrent de nous traiter, à huis-clos, d'« agents du Gésu », de « tartufes », de « presse de scandale et d'injure », mais ils ne prouvèrent pas, et pour cause, l'inauthenticité de la planche que nous avions publiée.

J'ai sous les yeux le numéro du *Bulletin* du Grand-Orient (mars-avril 1893) où l'affaire Trollet est racontée, expliquée et commentée dans tous ses détails. J'y vois bien des protestations indignées et de solennelles affirmations de patriotisme rédigées les unes et les autres en charabia de Loge, mais je ne trouve rien qui soit de nature à diminuer la gravité de l'incident scandaleux ébruité par la *Libre parole*.

D'une planche adressée par le F.°. A. Woirhaye, vénérable, et par le F.°. L. Dusacq, au T.°. C.°. président Viguiier, il ressort même que la malencontreuse conférence du F.°. Trollet fut, pendant plusieurs mois, une cause de conflit entre la L.°. *Alsace-Lorraine* et la L.°. *Le Globe*. Cette dernière, bien que blâmée par le Conseil de l'Ordre, ne voulait pas avoir tort, et il y eut de la brouille dans le ménage.

Je lis, à la page 36 du *Bulletin* :

La Resp.°. L.°. *Le Globe* ne parut pas d'abord disposée à s'incliner devant le blâme que lui avait infligé le Conseil de l'ordre. C'est alors que la L.°. *Alsace-Lorraine* prononça dans sa tenue de Comité du 13 décembre 1886, la rupture des relations frat.°. avec cet At.°. et porta

à l'ordre du jour de sa tenue solennelle du 13 janvier 1887, la discussion de la proposition suivante du F.^o. Gerschel :

« Les motifs qui obligent la L.^o. *Alsace-Lorraine* et la Fr.^o. Maç.^o. de rompre leurs relations avec la L.^o. *Le Globe*, de l'O.^o. de Vincennes. »

La L.^o. *Le Globe* ne céda pas encore devant cet avis comminatoire. Les relations entre les deux Loges ne reprirent que deux mois après à la suite d'un ordre du jour dans lequel la L.^o. *Le Globe* regrettait d'« avoir porté à son ordre du jour une question qui a pu faire suspecter son patriotisme ». Il lui avait fallu de la réflexion pour exprimer ce regret, puisque la conférence du F.^o. Trollet, cause première du conflit, avait eu lieu le 3 septembre 1886, et que l'ordre du jour de repentir ne fut voté que le 11 février 1887.

Entre temps, le F.^o. Trollet avait donné sa démission de premier Surveillant de la L.^o. *Le Globe*, mais il ne continua pas moins d'en faire partie.

Si ce Trollet vit toujours, ce doit être aujourd'hui un fier dreyfusard !...

De Trollet à Jeanne d'Arc, la transition est brusque, mais l'incident Jeanne d'Arc vaut l'incident Trollet pour montrer que les Francs-Maçons ont du patriotisme une conception tout à fait particulière.

La Franc-Maçonnerie n'aime pas Jeanne d'Arc. C'est une tradition qu'elle tient de Voltaire.

Elle a d'abord essayé de faire passer l'héroïque Pucelle pour une hystérique, pour une hallucinée,

victime du fanatisme clérical. Mais la thèse était dangereuse, car représenter Jeanne d'Arc comme cléricale, c'était avouer que le cléricalisme est parfois susceptible de pousser aux sublimes actions.

Les FF.°. ont alors repris leur thèse à rebours. Au lieu de faire de Jeanne d'Arc une voyante, une affolée de mysticisme, ils nous l'ont donnée comme la sainte laïque du patriotisme martyrisée par les curés.

Vous ignorez peut-être les apostrophes du F.°. sénateur Delpech à « cette Église romaine qui a fourni les hideux bourreaux de la jeune paysanne de Domrémy », et qui « veut aujourd'hui mettre la main sur Jeanne, la cataloguer dans son calendrier de saintes » ?

C'est bien dommage, car c'est de la belle littérature !

Mais je m'étonne que quelqu'un n'ait pas encore eu l'idée de répondre à ce Delpech :

— Puisque vous prétendez que Jeanne d'Arc a été martyrisée par l'Église romaine, pourquoi ne l'adoptez-vous pas, vous, la contre-Église, vous, la chapelle de la rue Cadet ?

Or, de cette prétendue victime de Rome, les Loges ne veulent à aucun prix. Elles ont protesté en masse contre l'institution d'une fête de Jeanne d'Arc, qui, d'après le Congrès des Loges de la région parisienne en 1894 « serait une fête cléricale, supprimant celle du 14 juillet ».

Singulière logique, on l'avouera ! De deux

choses l'une, en effet : ou bien Jeanne d'Arc est une victime du cléricalisme et sa fête ne saurait être une fête cléricale; ou bien Jeanne d'Arc est une héroïne chrétienne, et, dans ce cas, c'est à tort que les Francs-Maçons la prétendent victime du cléricalisme. Entre ces deux termes, il n'y a pas de terme moyen; il faut, de toute nécessité, choisir.

Inutile d'ajouter que dans cette question de la fête nationale de Jeanne-d'Arc, la Franc-Maçonnerie l'a emporté comme dans toutes les questions où elle se donne la peine d'exercer son influence.

La fête nationale de Jeanne d'Arc a été, il est vrai, votée au Sénat; mais la Chambre des députés s'est refusée à confirmer ce vote, malgré les efforts du vieux républicain, du vieux libre-penseur et du vieux Maçon qu'est M. de Mahy.

Il se produisit même au moment de la discussion un petit incident qui vaut la peine d'être rappelé. Comme M. de Mahy se voyait interrompu à chaque instant par les députés Maçons qui le criblaient d'apostrophes furibondes, l'honorable député de la Réunion donna lecture à la tribune d'un factum adressé par la R.°. L.°. « *La Clémence Amitié* » à tous les FF.°. M.°. *et en particulier aux FF.°. de la Chambre des Députés.*

Voici ce qu'on lisait, notamment, dans cette adresse :

« La Chambre est aujourd'hui saisie d'un rapport

sentimental, appuyé sur des pétitions de femmes colportées par les curés dans les alcôves. Le projet de loi pour une fête de Jeanne d'Arc porte de nombreuses signatures de membres du Parlement, aveugles ou complices de la réaction cléricale. Les aveugles, adressez-vous à eux, TT.°. CC.°. FF.°, et relevez leurs paupières; les complices... Les complices du pape et des Jésuites... *C'est notre affaire; nous les reconnâtrons et nous ne les oublierons pas*; mais nous vous supplions, TT.°. CC.°. FF.°, républicains sans compromissions sordides, d'empêcher l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc.

Le vénérable de la *Clément Amitié* qui signait cet ordure n'était autre qu'un certain Edgard Monteil, auteur de vagues romans-feuilletons aussi insipides que platement pornographiques. Bourgeois, dès son arrivée au pouvoir, s'empressa de caser ce romancier incompris à la Sûreté générale. Mais on ne tarda pas à reconnaître que Monteil était impropre même à faire un policier; c'est pourquoi Brisson, l'année dernière, n'hésita point à en faire un préfet...

Une brochure peu connue, mais bien intéressante, à certains points de vue, va nous révéler la cause secrète de cette haine séculaire de la Franc-Maçonnerie pour Jeanne d'Arc. Cette brochure est intitulée *L'Erreur de Jeanne d'Arc* et elle a pour auteur M. Louis Martin.

L'erreur de Jeanne d'Arc, d'après M. Louis Martin, fut de choisir « le mauvais prétendant » à la couronne de France, c'est-à-dire de prendre le parti de Charles VII, le « roi de Bourges », au lieu

de prendre celui de Henri VI, roi d'Angleterre. M. Louis Martin reproche tout simplement à Jeanne d'Arc d'avoir lutté, d'avoir souffert et d'être morte martyre pour que la France restât française et que l'Anglais fut « bouté dehors ».

C'est une thèse comme une autre, et je reconnais volontiers que l'auteur de *l'Erreur de Jeanne d'Arc* la soutient avec une certaine originalité; mais enfin, il la soutient, c'est un fait, et dès lors, il relève de l'opinion et de la critique.

« Jeanne, dit M. Louis Martin, dans sa préface, n'a agi que par un sentiment patriotique très étroit, presque blâmable, puisque, venue au moment où les peuples, lassés du régime féodal, allaient se solidariser provinces par provinces, en de grands Etats, et trouvant l'Angleterre et la France unies sous le sceptre de Henri VI, elle a défait les liens qui les retenaient ensemble et qui en auraient fait l'unique, la grande, la dévorante et absorbante nation du monde moderne. On peut avancer hardiment que l'Europe française était là en germe et que Jeanne d'Arc l'a étouffée dans l'œuf.

Cette opinion de M. Louis Martin sur l'œuvre de Jeanne d'Arc n'enlève rien à son admiration pour l'héroïsme et le génie guerrier de la Bergère de Vaucouleurs. Il en fait un grand éloge, et il paraît sincère dans ses louanges autant que dans ses critiques. Mais il ne lui pardonne pas son « erreur ». A chaque instant il y revient.

« Le temps a achevé l'œuvre de Jeanne d'Arc. La scission entre Anglais et Français à partir de ce moment se fait de plus en plus profonde; « la haine pour sa

malvoisine » s'enracine si fort au sol français qu'aujourd'hui une simple proposition d'alliance de la France avec l'Angleterre semble une monstruosité.

Voilà pour quelles raisons M. Louis Martin estime que « l'adulation dont Jeanne d'Arc est présentement l'objet sonne faux ».

Au travers de ces théories sur Jeanne d'Arc, il est facile de reconnaître deux thèses d'essence purement maçonnique : les Etats-Unis d'Europe et l'alliance anglaise.

C'est pour réparer l'« Erreur de Jeanne d'Arc », que des politiciens Francs-Maçons comme Lanessan, comme Trarieux, comme Yves Guyot, ont fondé, avec des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, le groupe fameux de l'*Entente Cordiale*. Ce club politique anglo-français devait travailler à nous rapprocher de l'Angleterre et à préparer une alliance qui ne pouvait manquer de nous rendre à bref délai les arbitres du monde. Or, jusqu'à présent, cette « Entente Cordiale » ne nous a valu que Fachoda. C'est une façon plutôt malheureuse de réparer l'« Erreur de Jeanne d'Arc », et j'aime à croire que le F.^{.[.]} Louis Martin, lui-même, en tombera d'accord... (1).

L'alliance anglaise n'est pas le seul dada maçonnique. Les Loges aspirent également à l'alliance

(1) Nous disons : le F.^{.[.]} Louis Martin. M. Louis Martin est certainement en effet, Franc-Maçon, puisqu'une de ses brochures, citée sur la couverture de celle dont nous parlons ci-dessus, a été publiée par la L.^{.[.]} *La Rose Ecossaise*.

allemande, et Jules Ferry, sous ce rapport, comme en ce qui concerne la prétendue réforme de l'enseignement, n'a été que leur instrument aveugle et servile. Il y a longtemps que l'alliance allemande serait un fait accompli, si le général Boulanger n'avait eu, au moment de l'affaire Schnœbelé, une lueur de clairvoyance et une poussée malheureusement trop brève de virilité patriotique.

Les Francs-Maçons et les Juifs ne pardonnèrent d'ailleurs jamais à Boulanger d'avoir ravivé chez nous le sentiment national en relevant avec énergie les insolentes provocations de Bismarck. Si le malheureux a fini lamentablement en exil, abandonné de tous, déshonoré et sali, c'est bien moins à cause de ses fautes et de ses défaillances personnelles que pour le crime qu'il avait commis en contrariant les visées politiques des Consistoires et de la rue Cadet. Les Juifs et les internationalistes des Loges condamnèrent froidement à mort ce soldat qui avait osé parler fièrement au nom de la France et qui avait su réveiller chez une race engourdie et comme anesthésiée le vieil esprit militaire qui tenait autrefois le monde en respect.

Après la défaite du Boulangisme, les Judéo-Maçons ont recommencé leurs campagnes, tantôt en faveur de l'alliance anglaise, tantôt en faveur de l'alliance allemande.

L'alliance russe n'a été conclue que malgré



l'opposition acharnée de leurs représentants les plus qualifiés au Parlement et dans la presse. La Haute Banque, les Rothschild en tête, ont tout mis en œuvre pour la faire échouer. Et le traité était à peine signé, que les mêmes bandits ont recommencé leurs intrigues comme de plus belle pour en abolir toutes les conséquences heureuses et fécondes.

Ils y sont à peu près arrivés aujourd'hui.

L'alliance anglaise ne paraît pas très en faveur pour le moment à cause de Fachoda ; mais nous courons à l'alliance allemande.

Hanotaux nous a menés à Kiel ; Delcassé nous a conduits à Bergen. Guillaume II n'attend plus que l'apaisement des esprits pour venir en personne à Paris mettre son paraphe au bas de la convention qui sera l'abdication militaire de la France.

Nous verrons cela, sans doute, pendant l'Exposition, et nous n'aurons rien à dire, car, à cette époque, et grâce à l'affaire Dreyfus, notre armée dont nous étions si fiers, il y a deux ans encore, n'existera plus que de nom.

Telle est l'œuvre à laquelle ont travaillé sans relâche les Francs-Maçons poussés par les Juifs et alliés à un certain nombre de Protestants sectaires.

Et que les FF.°. ne viennent pas nous dire le contraire !

Ne nous ont-ils pas avoué, par la bouche du

F. : Gadaud, ancien ministre de l'agriculture, « que la République d'aujourd'hui n'était que la Franc-Maçonnerie à découvert, comme la Franc-Maçonnerie elle-même n'était que la République à couvert » ?

C'est nous faire savoir que le régime actuel va chercher rue Cadet son orientation politique, aussi bien pour l'extérieur que pour le dedans.

Nous avons dès lors le droit de penser et de dire que si nos gouvernants recherchent l'alliance allemande, c'est uniquement parce que la Franc-Maçonnerie l'exige.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET L'ARMÉE

On se rappelle le beau tapage que firent, il y a quelques mois, les Francs-Maçons et les Juifs, parce que la Ligue de la Patrie française — ligue nationale, largement ouverte et qui n'a rien d'occulte — s'était permis d'adresser à des officiers en activité de service quelques circulaires ou bulletins d'adhésions.

L'embauchage dans l'armée ! Vous avez encore présents à la mémoire les articles indignés que les Reinach, les Ranc, les Jaurès et les Clemenceau écrivirent quinze jours durant sur ce thème.

Or, la Franc-Maçonnerie, société secrète, société internationale, ayant à son budget un chapitre des relations extérieures, pratique méthodiquement l'embauchage dans l'armée, et cela à la connaissance du gouvernement qui, bien loin de s'en émouvoir, accorde à cette inquiétante et louche propagande son approbation tout au moins tacite.

Je lis dans le *Bulletin* du Grand-Orient de septembre 1893 :

« ... Nous avons deux catégories à taxe réduite à moitié, l'une pour les fils de F.°. M.°, l'autre pour les membres du corps enseignant et *pour les militaires...* »

Ce demi-tarif qu'elle concède si généreusement aux militaires, la Franc-Maçonnerie a toujours refusé de l'accorder aux ouvriers, qui sont pourtant encore plus dénués d'argent que les officiers. Il faut qu'il y ait à cela de bien puissantes raisons.

Il en existe en effet.

« ... Il y a un intérêt majeur, immense, tant pour l'armée que pour la société, d'ouvrir les portes de nos Temples à ceux d'entre eux (les militaires) qui, sollicitant cette faveur, en auront été reconnus dignes. (Discours du F.^o. Vizien au cha.^o. *Isis Montyon*, le 22 juin 1880, *Chaîne d'union*, 1880, p. 274.)

« Votre commission a pensé que l'armée étant un terrain essentiellement propice pour la diffusion des lumières maçonniques, et, par suite, la propagation des idées républicaines, est d'avis que la Maçonnerie doit faire tous ses efforts pour recruter des adeptes parmi les cadres permanents. Notez, mes F.^o., que ces gradés sont de véritables éducateurs de la jeunesse française, et que leur action se fait sentir précisément à ce moment fort important où le jeune homme entre en possession de ses droits de citoyen. »

Cette idée de transformer les officiers de notre armée en agents électoraux n'est à coup sûr pas banale. Elle émane d'un ancien officier, le F.^o. Bergère, ancien capitaine adjudant-major d'infanterie et ancien membre du Conseil de l'Ordre, qui l'adressa, sous forme de vœu, au Congrès des I.L.^o. du Midi, réuni à l'Or.^o. de Tarbes, au mois de juillet 1890:

L'embauchage maçonnique dans l'armée est donc, on le voit, un fait indiscutable.

Cet embauchage est-il fructueux ? Nous l'ignorons, mais il est certain qu'il donne des résultats.

... Je n'ai pas de renseignements relativement à des officiers généraux, mais il est des *officiers supérieurs*, qui ont été reçus avec la taxe réduite de moitié. (*Bulletin du G.°, O.°, du 12 septembre 1893, p. 132.*)

« Le Conseil de l'Ordre, nous apprend M. Louis Dasté dans son intéressante brochure : *La Franc-Maçonnerie et l'Armée*, renferme presque tous les ans un ou plusieurs officiers en activité. Pour l'exercice 1894-1895, il comprenait les FF.°. Dumeste (Jean-Baptiste), rose-croix, capitaine au 53^e d'infanterie, à Tarbes, et Pasquier (Ernest), 33^e, capitaine au 53^e d'infanterie, à Avignon.

Les officiers Maçons prennent parfois la précaution de se mettre « à couvert », pour éviter sans doute des indiscrétions qui pourraient leur nuire. Leurs noms figurent bien sur les « planches », mais ils n'y figurent que savamment estropiés et à peu près méconnaissables. C'est ainsi que sur les listes, le capitaine Pasquier, dont nous parlions tout à l'heure, s'appelle F.°. Paquet, propriétaire. Un autre officier, le capitaine Poncet, prend les nom et profession de F.°. Paucet, propriétaire.

Cette façon de dissimuler sa véritable personnalité et de ne venir à la Loge qu'*incognito* ne rencontre pas toujours, je dois le reconnaître,

l'approbation de tous les Maçons. Au Convent de 1898, le F.°. Eymond fit même à ce propos cette déclaration brutale :

« Je ne puis admettre qu'il soit permis à des F.°, qui ont l'honneur de représenter leurs Loges à l'Assemblée générale, de supprimer leur nom ou du moins d'en mettre un qui ne soit pas le leur; je me demande alors à quoi servirait la liste qu'on nous offre tous les ans... *J'estime que ceux d'entre nous qui n'ont pas le courage de mettre leur nom ou qui ne veulent pas le laisser paraître n'ont qu'à rester chez eux.* »

Le F.°. Guillain, rapporteur, comprit tout de suite que cette sortie violente était dirigée contre les officiers dont on avait maquillé les noms. Il plaida les circonstances atténuantes.

« Si vous admettez, dit-il, l'utilité de la présence d'officiers à ce Convent, il faut admettre la nécessité de ne pas reproduire leurs noms véritables... Si un instituteur, un receveur des finances peut venir au Convent sans être menacé d'être révoqué, il n'en est pas de même des officiers qui doivent confier à leurs chefs, lorsqu'ils s'absentent, non seulement où ils vont, mais pourquoi ils se déplacent ».

J'arrête ici le F.°. Guillain.

Dans les lignes que l'on vient de lire, il avoue qu'on a dû estropier les noms des officiers délégués au Convent parce que ces officiers sont venus sans être munis d'une permission régulière.

Que devient dès lors l'article 2 du vœu du F.°. Bergère présenté au Congrès des Loges du Midi par le F.°. capitaine Dumeste, et qui est ainsi conçu :

2° Que dans tous les At.°, il soit dès maintenant rappelé aux F.°, M.°, qui font partie de l'armée, et principalement aux gradés, que la Constitution recommande la propagande par la parole et par l'exemple, et que *dans les limites indiquées par le rapport* CE DEVOIR MAÇONNIQUE N'EST NULLEMENT INCOMPATIBLE AVEC LE DEVOIR MILITAIRE.

Le plaidoyer du F.° Guillain pour les officiers aux noms maquillés vient de nous démontrer que, tout au contraire, le devoir maçonnique et le devoir militaire sont inconciliables, s'excluent réciproquement et que, pris entre la consigne qu'il tiendra des Loges et celle qu'il recevra de son chef, l'officier n'hésitera point à donner la préférence à la première, comme ferait en pareil cas le magistrat ou le député Maçon.

Il est bon d'ajouter que si les officiers attaqués par le F.° Eymond et défendus par le F.° Guillain étaient venus au Convent sans permission régulière, cette petite liberté prise avec la discipline s'expliquait --- si elle ne s'excusait pas --- par l'urgence et par l'importance de la mission qu'ils avaient à remplir rue Cadet.

« Cette année, déclarait le F.° Dequaire après avoir proposé de régler l'incident par l'ordre du jour pur et simple, cette année, deux officiers venaient à ce Convent, *sachant qu'une discussion d'une nature déterminée pouvait s'y produire*, discussion qui ne se reproduira pas l'année prochaine, nous l'espérons du moins, *parce que les problèmes sur lesquels elle roule auront reçu leur solution légale*. Cette discussion, vous, en tant que Maçonnerie, vous l'avez d'ailleurs close, par votre admirable ordre du jour de lundi. »

Quel était cet admirable « ordre du jour de lundi » ?

Il s'agissait, nous apprend M. Louis Dasté, « de la discussion mémorable qui a abouti au vote unanime par le Convent, d'une *déclaration vigoureusement dreyfusarde...* »

Dreyfus n'ayant pas toujours existé, on s'est parfois occupé dans les Loges d'autre chose que de l'affaire Dreyfus. A vrai dire on s'y occupe même de tout ; on y discute, on y délibère et on y scrutine *de omni re scibili et quibusdam aliis*.

Au Convent de 1893, par exemple, nous voyons le F.°. Racine, officier en activité de l'armée de terre, présenter à l'Assemblée, au nom de la L.°. *La Fraternité vendéenne* dont il est le délégué, le vœu suivant :

Considérant que la liberté de conscience doit être respectée dans l'armée de mer comme elle l'est dans l'armée de terre ;

La L.°. *La Fraternité vendéenne* émet le vœu :

1° Que, dans la marine, les prières à bord n'aient plus lieu par ordre à une heure fixe et en commun ;

2° Que les cérémonies prescrites à bord des bâtiments de l'État et dans les ports le jour du vendredi saint soient défendues ;

3° Que le Convent invite ceux de nos FF.°. qui font partie du Parlement à poursuivre la réalisation de ces deux desiderata.

Je n'ai pas à discuter, quant au fond, le vœu du F.°. Racine, mais il me semble qu'on serait en droit de lui opposer la question préalable.

— « Qu'est c' que c' lancier dans les dragons ? » disait une scie qui fit fureur autrefois. On pourrait dire de même à propos du F.°. Racine et de son vœu :

— Qu'est c' que c' fantassin dans la marine ?

Mais il est entendu que du moment qu'un homme est Maçon, il a le droit de s'occuper de tout, de trancher sur tout.

C'est égal, je voudrais bien savoir ce que dirait le ministre de la guerre s'il apprenait un beau jour qu'un officier, affilié à la Ligue antisémitique, a déposé un vœu pour demander que les soldats juifs ne soient plus favorisés pour les congés de Pâques, au détriment de leurs camarades. Cet officier là, à la différence du F.°. Racine, s'occuperait au moins d'une chose de sa compétence. Eh bien, je parie tout ce qu'on voudra qu'il n'y couperait pas, comme on dit, de 60 jours d'arrêt de rigueur, pour commencer, et en attendant la mise en disponibilité !

Ce qui est intéressant dans ces discussions des Loges, si souvent insignifiantes et ridicules en raison de la profonde nullité des gens qui y prennent part, c'est qu'elles sont presque toujours le point de départ, le germe en quelque sorte des grandes campagnes politiques menées par la presse à la dévotion des Juifs et des Francs-Maçons.

Cette accusation de cléricalisme portée au Convent contre la marine par un officier de l'armée de terre, vous la trouverez développée,

délayée, commentée, amplifiée à l'infini dans cent articles de Clemenceau, de Ranc, de Jaurès ou de Pelletan.

Depuis un an ou deux, vous avez pu suivre la progression d'une autre campagne de presse en faveur de l'abaissement du service militaire à dix-huit mois ou même à un an. Cette réforme s'impose-t-elle réellement ? Est-elle utile, est-elle pratiquement réalisable à l'heure actuelle ?

Ce sont là autant de questions délicates et complexes que vous hésiterez sans doute à trancher si, comme moi, vous n'avez été ni ministre de la guerre, ni généralissime, ni tout au moins commandant de corps d'armée.

Si vous aviez vu « la lumière du troisième appartement », vous ne connaîtriez point ces timidités et ces hésitations. Vous seriez sûr de vous-même, comme le lieutenant Reboulet, qui, au nom de la Loge de Montélimar, déposa au Convent de 1897, un vœu tendant à la réduction du service militaire à dix-huit mois. Le F.°. Reboulet ne se borna pas à déposer ce vœu. Il en exposa les avantages en même temps que ceux d'un autre projet plus radical encore, dû à l'initiative des LL.°. de la région parisienne, et aux termes duquel la durée du service militaire devait être abaissée à un an. Le rapport du F.°. Reboulet fut tellement goûté de l'Assemblée que, sur la proposition du F.°. Souchet, le Convent lui vota des félicitations à l'unanimité.

Quelques citations sont maintenant indispensables pour vous faire connaître les sentiments que, dans le fond de son cœur, la Franc-Maçonnerie professe à l'égard de l'armée :

« ... Il ne faut pas s'étonner si peu d'officiers ont osé, jusqu'à présent, s'affilier à la Franc-Maçonnerie, source des principes démocratiques. On pourrait ajouter que ceux qui sont entrés quand même dans notre grande famille ont fait preuve d'une robuste foi républicaine, en bravant ainsi les préjugés et la malveillance de leurs camarades de la noblesse et de la bourgeoisie, trop oublieux de leurs ancêtres sans culottes. » (Rapport du F.^r, Bergère, ancien capitaine adjudant-major d'infanterie, et ancien membre du Conseil de l'Ordre, à la R.^r. L.^r. *La Libre Pensée*, de Narbonne.)

« Pénétrez au fond de cet être qu'on appelle le *soldat* ; essayez l'analyse psychologique de tout homme qui porte un sabre, et vous verrez que le désir de paraître, de briller, de tenir de la place et par conséquent de prendre la place des autres, est le seul mobile qui le fait agir. Il parle de dévouement, d'abnégation, de culte de la patrie : mensonge que tout cela ; le premier objet de son culte, c'est lui-même, et je ne vois en lui que la personnification la plus complète de l'égoïsme. » (Discours du F.^r, Fort à la L.^r. *Les Amis Réunis* de Cette et à la L.^r. *Les Trinosophes de Bercy*, CHAÎNE D'UNION 1889, p. 148.)

« Le F.^r, Serin, absent, a chargé un F.^r, de l'atelier, au sujet de l'institution du conseil de guerre, d'exprimer cette opinion que les conseils de guerre devraient être composés de militaires et de civils mêlés. L'esprit de corps ou d'autorité fausse chez les mieux intentionnés la notion du juste. Il faut des membres du dehors pour ramener le jugement dans sa bonne ligne. Cette innovation ferait honneur à un ministre de la guerre. » (Travaux de la L.^r. *L'Équerre*, tenue du 14 décembre 1894.)

Cette question de la réforme des Conseils de

guerre préoccupe plus que jamais les Loges, et, en attendant l'arrivée au pouvoir du ministre de la guerre idéal -- pourquoi ne serait-ce pas Gailliffet? — le F.^r. Massé, député de la Nièvre, qui a été rapporteur de la Commission de propagande au Convent, a déjà déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, réalisera dans une certaine mesure les *desiderata* du F.^r. Serin.

Encore quelques citations. Elles sont, dans cet ordre d'idées, particulièrement suggestives :

Le F.^r. Artaud déclare que « le militaire, -- dans le sens étroit du mot, -- est dominé par des séductions enfantines du même genre que celles qui s'emparent de la femme. »

« Tout le monde soldat, dit le F.^r. Minot, ne constitue pas une armée nationale ! Bien au contraire, une armée incorporant la masse, si elle est sous le régime d'un code féroce et sanguinaire, si ceux qui la commandent forment une catégorie spéciale de citoyens, pourvus de droits extravagants, si ses chefs échappent à tout contrôle sous prétexte de discipline, si le soldat qui sert dans les rangs perd sa qualité et sa dignité d'homme, si indépendamment des justes exigences d'une discipline humaine, il est meurtri à chaque instant par l'arbitraire, par une tyrannie qui se repaît de la souffrance de ses victimes, par l'autorité d'un orgueil fou, par le trait blessant de volontés absolues, où ne se distinguent plus les signes de l'intelligence qui fait naître le respect volontaire, et ceux de la raison qui inspirent confiance, une pareille armée n'est pas la nation en armes ; c'est un instrument épouvantable de dépression intellectuelle général, qui peut causer le plus grand tort à un peuple, qui l'habitue au règne des castes, qui peut l'annuler en tarissant sa force et aller jusqu'à effacer les caractères de sa race. »

Le F.°. Minot, on le voit, n'y va pas par quatre chemins. Ce n'est cependant encore qu'un timide, qu'un tiède et qu'un pâle à côté du F.°. Catalo, qui, lui, met carrément en question l'idée même de patrie :

« ... Esquivant la conséquence, le F.°. Minot est venu nous démontrer que la patrie française et l'humanité sont liées, que l'amour de la seconde entraîne nécessairement l'amour de la première. Il fallait dire si, oui ou non, l'exaspération de la misère unie à l'intelligence abolit fatalement chez l'individu la notion morale de la patrie. Cette question défierait-elle encore le courage des hommes de libre discussion ? »

Du même F.°. Catalo, cette opinion sur la discipline :

« D'autre part, quel est le rôle de l'officier quant à ses rapports avec ses subordonnés ? Il préside à cette terrible chose : la discipline, c'est-à-dire la mise en grève pour un temps, de la liberté du moi humain ; c'est encore là une fâcheuse coïncidence (*sic*) qui fortifie le moral de l'officier dans l'absolu de son omnipotence (*sic*).

« ... Ne devons-nous pas encore faire campagne pour que la discipline ne soit plus l'antique servage, immobilisant, *dégradant* l'individu dans la main du chef ? »

L'extrait suivant de la *Revue Maçonnique* est encore de nature à prouver que si Dreyfus est « cocardier », comme dit Cornély, ses F.F.°. les Maçons le sont beaucoup moins que lui :

Il paraît que la Société serait ébranlée sur ses bases si on retirait le port de l'arme aux militaires en ville, comme on le propose. L'armée serait humiliée et démoralisée. On se

fait un monstre d'un rien. Le militaire qui trimballe des lardoires suspendues à sa personne n'a pas plus de prestige que s'il était privé de ces accessoires qui, le plus souvent, l'assomment et sont pour la liberté de ses mouvements et de sa personne une dure servitude. Lorsqu'on aurait pris quelque habitude de ne plus voir nos soldats porter ainsi des produits de coutellerie rattachés à la taille, on se demanderait comment on a pu pendant si longtemps conserver un usage aussi dépourvu de raison. (*Revue Maçonnique*, février 1897, p. 29 et 30.)

On éprouve une douce gaité à entendre railler ainsi le sabre et l'uniforme par des gens qui ne perdent jamais une occasion de sortir dans la rue ceints de petits tabliers de forme bizarre, couverts des pieds à la tête de cordons, de galons, d'insignes et d'amulettes, porteurs de maillets, de triangles, d'équerres, déguisés, en un mot, avec toutes sortes d'oripeaux étranges qui feraient le succès d'une troupe de chienlits un jour de carnaval. Comme ils sont bien venus à traiter de « lardoire » la baïonnette que le petit fantassin porte au côté, les bonzes ridicules qui ne peuvent « initier » le mastroquet du coin sans sortir leurs épées en zinc pour former au-dessus de sa tête ébahie la « voûte d'acier » !

On ne songe plus à rire cependant, quand on réfléchit que des officiers de notre armée prennent part à ces cérémonies grotesques, qu'ils sont chaque jour exposés à entendre dans les Loges des discours où sont exposées des théories dans le genre de celles dont je viens de vous donner quelques échantillons.

Les officiers qui consentent à faire partie d'une société secrète où l'on parle ainsi de l'armée, de leurs chefs, de leurs camarades, montrent sans doute une nature assez laide. Ce ne sont point, à coup sûr, de belles âmes, et l'on éprouve un sentiment de tristesse et comme une espèce d'humiliation à voir des gens qui portent l'uniforme profiter de l'ombre protectrice des Loges pour dénigrer des hommes et des choses que, dans la vie ordinaire, ils font semblant de respecter et d'aimer. On est habitué à trouver chez les soldats plus de crânerie et plus de loyauté.

Les plus coupables cependant ne sont pas les officiers Maçons. Les vrais responsables, ce sont les membres du gouvernement, ce sont les ministres de la guerre, qui n'ignorent pas ce qui se passe dans les Loges, qui savent en quels termes on y parle de l'armée, du haut commandement, de la discipline, et qui n'osent pas, par crainte d'une interpellation ou d'une campagne de presse, défendre aux militaires de faire partie de la Franc-Maçonnerie.

En 1882, à l'époque de son premier ministère, le général Billot avait adressé aux commandants de corps d'armée une circulaire aux termes de laquelle il était interdit aux militaires en activité d'entrer dans aucune association. Immédiatement les Francs-Maçons envoyèrent au général Billot une délégation pour protester contre cette mesure, et le ministre s'empressa de donner à ces ambassadeurs

des Loges l'assurance qu'il n'avait nullement entendu viser la Franc-Maçonnerie, ni la comprendre dans l'interdit.

En 1889, M. de Freycinet, à son tour, défendit aux officiers et soldats de faire partie d'une association quelconque non approuvée par le ministre.

Les Loges s'émurent. D'innombrables « planches » furent envoyées au Conseil de l'Ordre. Celui-ci décida qu'une délégation composée des FF.°. Desmons, Colfavru, Faure, Blatin et Doumer, ferait une démarche auprès du ministre de la guerre. Il fut entendu qu'au préalable, et pour aplanir le terrain, la délégation verrait d'abord le F.°, Constans, ministre de l'intérieur, et ancien membre du Conseil de l'Ordre. (*Bulletin du G.°. O.°, mars 1889, p. 33.*)

Précaution superflue, car Freycinet ne demandait qu'à capituler devant les sommations du Grand-Orient. Il répondit aux délégués « qu'il avait dû faire une circulaire générale, mais qu'il ne s'opposait aucunement à ce que les militaires entrassent dans la Maç.°, se rendissent aux LL.°, mais à la condition de ne faire aucune manifestation publique et de ne pas attirer sur eux l'attention de la presse. » (*Bulletin du G.°. O.°, avril 1889, p. 95.*)

Ces piteuses reculades ne nous montrent pas seulement la petitesse des caractères, la mollesse, la veulerie de deux anciens ministres qui jouèrent l'un et l'autre un certain rôle dans la politique contemporaine; elle nous indique que l'action

juive, sous un pseudonyme, s'exerce sur l'armée comme partout, et que là comme ailleurs elle est toute-puissante.

Le but de la Franc-Maçonnerie est de désorganiser l'armée, de détruire l'œuvre immense de reconstitution nationale à laquelle la France est attelée depuis trente ans. Jaurès et son nouvel ami Galliffet, qui ne sont que les porte-voix des Juifs et des Loges, ont déclaré à maintes reprises qu'il fallait remplacer cette armée superbe, dont nous étions fiers et qui nous avait rendu le respect du monde, par une garde civique qui aura pour unique attribution d'assurer la police intérieure.

Dans un avenir prochain, la France est donc vouée à tomber au rang des Puissances de troisième ou quatrième rang, à n'être plus qu'une Belgique ou une Suisse.

L'affaire Dreyfus, comme nous l'avons expliqué tant de fois, n'a été montée que pour précipiter le chambardement militaire...

Il est désolant tout de même de penser que, pour en arriver là, on a fait suer aux contribuables vingt ou vingt-cinq milliards, et qu'on a enfermé, pendant des années, dans des casernes plus ou moins tristes et malsaines, des millions de jeunes Français qu'il eût été si facile de laisser à leurs études, à leur métier ou à leur sillon.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LA MAGISTRATURE

S'il n'y a que relativement peu de militaires dans la Franc-Maçonnerie, les magistrats en revanche y pullulent. On pourrait même dire sans exagération que les Loges sont autant de bureaux de recrutement où les gardes des sceaux vont chercher les fonctionnaires du département de la justice. De même que pour faire un civet, il faut prendre un lièvre, de même, pour faire un juge, il faut prendre un Franc-Maçon.

L'opération n'est ni longue ni difficile. Il suffit de choisir un F.°. plus ou moins vaguement teinté de connaissances juridiques. On l'affuble d'une robe noire ou rouge, d'une toque à galons d'argent ou d'or; une peau de lapin par là-dessus, et ça y est : voilà un homme qui pourra désormais distribuer à ses semblables des mois de prison comme s'il en pleuvait !

Ce qu'il y a de plus curieux, et de moins rassurant pour les vulgaires justiciables que nous sommes, c'est que les Francs-Maçons professent à l'égard de la Justice profane le mépris le plus pro-

fond. Ils la trouvent bonne pour nous, mais ils n'en veulent pour eux à aucun prix.

Les Loges ont, en effet, leur organisation judiciaire spéciale. Cette organisation est exposée tout au long au Titre IV de la constitution du Grand-Orient.

L'article 35 dit notamment :

Le pouvoir judiciaire est exercé :

En premier ressort, par les Loges chargées :

1°. — De juger les manquements à la discipline intérieure ;

2°. — De recevoir des plaintes concurremment avec le Conseil de l'Ordre ;

3°. — De juger les FF.°. M.°. mis en accusation.

En second ressort, par des Chambres d'appel composées des délégués des Loges.

Outre les Jurys d'Atelier et les Chambres d'appel, il existe une Cour de Cassation, qui, dit l'article 40, « en cas de vice de forme, fausse application ou violation de la Loi, casse la décision qui lui est déférée et renvoie l'affaire au fond devant une autre Chambre d'appel ou un autre jury d'Atelier ».

On voit donc que la Franc-Maçonnerie a sa Justice à elle. Les Francs-Maçons qui ont des différends entre eux ou qui sont inculpés de quelque manquement à leur devoir, ou même de quelque crime ou délit profane, vont s'expliquer ou sont traduits devant des juridictions maçonniques qui prononcent en dernier ressort. Les Juifs, eux

aussi, arrangent leurs petites discussions de famille devant le Kahal. C'est encore un des côtés par lesquels la Franc-Maçonnerie et la Juiverie se ressemblent comme deux sœurs jumelles.

Quant au Goyim — ou, si vous préférez, quant aux profanes — ils doivent se contenter de la vulgaire justice que vous connaissez : c'est toujours assez bon pour de la semence de bétail !

Le malheur est, ainsi que je vous l'expliquais tout-à-l'heure, que la Franc-Maçonnerie est quelque chose comme une pépinière de la magistrature.

Prenez un tribunal quelconque, soit à Paris, soit en province ; huit fois sur dix, vous le trouverez composé d'une majorité de Juifs ou de Francs-Maçons.

Dans les cas très rares où l'élément sémitique ou maçonnique n'est point prépondérant, il se trouve généralement renforcé par l'élément protestant sectaire, en sorte que si le justiciable que vous êtes est doublé d'un baptisé de l'Église romaine, ce justiciable a toutes les chances du monde d'être salé dans les grands prix.

Pour gagner ses procès, en revanche, ou pour se tirer d'un cas difficile, un F.° dans l'embarras n'a qu'à se faire reconnaître de ses juges. Le geste de détresse qui sauve à la Chambre les ministères n'a pas moins d'efficacité au palais, et il vaut à lui seul l'éloquence de vingt avocats.

Les Francs-Maçons le savent. Ils n'hésitent

jamais à mettre à profit ce bon conseil donné par leurs F.F. de Belgique :

« Il faut engager tous ces procès devant les Tribunaux dans lesquels nos frères sont assurés de la majorité. »
(*Bulletin du Grand-Orient de Belgique*; vol. II., p. 19.)

Les magistrats Francs-Maçons, de leur côté, n'oublient pas plus que les députés, membres des Loges, que les principes maçonniques sont les SEULS qui doivent régler leur conduite. S'ils l'oubliaient, ils devraient, tout comme les députés, passer au terrible confessionnal de la rue Cadet !

Il nous serait facile de dresser une longue liste de magistrats affiliés aux Loges. Nous nous contenterons d'en citer deux : le F.F. Jeanvrot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers et membre du Conseil de l'Ordre, et le F.F. Poulle, conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, qui est également un des hauts dignitaires de la Franc-Maçonnerie.

Le F.F. Jeanvrot pose volontiers pour l'érudition anticléricale. Quand il est las de condamner les profanes à la prison ou à l'amende, il compose des opuscules, des brochures que le Grand-Orient patronne et propage.

« Dans les derniers Convents, nous dit M. Goyau, un petit livre de M. Jeanvrot a été recommandé comme un modèle, et M. Viguiier, conseiller municipal de Paris, fit de suite souscrire par le Conseil général de la Seine, 700 exemplaires de ce « véritable chef-d'œuvre. »

Ce chef-d'œuvre s'intitulait *Science et Religion*; on y lisait, entre autres choses, que « l'existence

de Jésus est problématique »; que l'inscription INRI, qui dominait la croix du calvaire se doit interpréter : *Igne natura renovatur integra*; que le monothéisme et le christianisme sont des variantes du culte solaire; qu'« Athéné » (Minerve) a fourni saint Athanase au Panthéon chrétien. »

Si, au lieu d'imprimer ces balançoires, Jeanvrot avait mis à profit ses loisirs de magistrat pour écrire un livre fortement documenté sur les déprédations des Juifs et des chéquards depuis vingt-cinq ans, vous pouvez être certains que M. Viguiet se fût bien gardé d'en faire souscrire 700 exemplaires par le Conseil général de la Seine. Bien que conseiller municipal, le F.°. Viguiet, en effet, se préoccupe beaucoup plus de satisfaire ses passions de sectaire que d'obtenir justice contre les voleurs et les faiseurs de tout acabit qui ont mis à sec l'épargne populaire. Après tout, que voulez-vous ? Si Jeanvrot est membre du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, Viguiet est lui-même un ancien président du même Ordre. Entre FF.°. de ce rang, on ne peut vraiment se refuser certains petits services, surtout quand c'est en fin de compte le contribuable qui doit régler l'addition...

Le F.°. Poule est un émule du F.°. Jeanvrot, aussi bien dans l'ordre maçonnique que dans l'ordre judiciaire.

Le F.°. Poule donne peut-être un peu moins dans l'érudition, mais il se rattrape sur l'action : c'est, dans toute l'acception du terme, un comba-

tif. On aura quelque idée de l'énergie de son tempérament en lisant ces fragments du discours qu'il prononça au Convent de 1893 :

« C'est pour la troisième fois que vous me confiez le premier maillet du G. . O. . et aussi pour marquer le nombre trois, c'est aujourd'hui le trentième Conv. ., auquel j'ai le plaisir d'assister. Vous avez donc voulu rendre hommage au vieux Mac. ., à l'homme dévoué *qui n'a jamais déserté le devoir du Mac. .*, qui a fait tout son possible et tous ses efforts pour le bien et pour la prospérité de la maç. . française.

... « La grande caractéristique de la lutte maç. . à l'heure où nous parlons, c'est la lutte contre le cléricalisme, c'est toujours cette lutte dont le F. . Gambetta disait : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi » ; et du moment où le cléricalisme c'est l'ennemi, cela veut dire, MM. . FF. ., que nous sommes sur le champ de bataille, et il ne faut jamais oublier que sur un champ de ba' 'lle, on ne ravitaille pas l'ennemi, on le bat. » (*Applaudissements.*)

Je suis, je l'ai dit bien souvent, pour la liberté absolue des opinions, et j'admets très bien qu'un citoyen indépendant et libre s'attaque aux curés et aux jésuites, comme nous nous attaquons nous mêmes aux Juifs. Ce qui est intolérable, ce qui est infâme, c'est qu'un fonctionnaire, un salarié de l'Etat, c'est qu'un magistrat surtout, qui détient le plus auguste et le plus délicat des pouvoirs, vienne tenir un pareil langage dans le mystère des Loges, et je dis que, dans l'exercice de ses fonctions, ce magistrat ne peut être que le dernier des misérables et des J. F.

Qui ne sent, en effet, que le juge Franc-Maçon. le voulût-il sincèrement, ne pourra dépouiller au seuil du Grand-Orient ses passions de sectaire, et qu'il les emportera jusque dans le prétoire où il a mission de prononcer sur le sort de ses semblables au nom d'une loi qui doit être impartiale, égale et juste pour tous ?

Supposez que devant ce Maçon tout bouillant de haine religieuse vienne à comparaître un vicaire, une sœur de charité odieusement diffamée, comme la sœur Saint Charles, par quelque journal de Juifs allemands, un frère des écoles chrétiennes, comme ce malheureux frère Flamidien contre lequel les Juifs et les Francs-Maçons ont monté récemment la plus épouvantable des machinations, que pensez-vous que fera le juge encore échauffé des harangues vibrantes qu'il aura prononcées ou entendues au Convent ?

Il mettra ses actes d'accord avec ses paroles : il se rappellera qu' « il est sur un champ de bataille, et que, lorsque l'on est sur un champ de bataille, *« on ne ravitaille pas l'ennemi, on le bat. »*

En revanche, un magistrat Franc-Maçon soucieux de ses devoirs n'hésitera jamais à « ravitailler », ses frères et amis et à leur tendre une main secourable dans les moments critiques.

Les panamistes, les sudistes et autres chéquards n'échappèrent au bagne que parce qu'ils rencontrèrent dans le personnel politique et judiciaire de « vrais Maçons » pour qui la solidarité maçonnique

passé avant tout le reste. De même Burdeau n'eut qu'à faire le geste de détresse pour décider Mariage à commettre sa forfaiture et à escroquer à douze braves gens qui ne voulaient me condamner qu'à l'amende, un verdict qui lui permit de me condamner à trois mois de prison et cent mille francs d'insertions.

On peut dire, il est vrai, qu'avant d'avoir vu le geste de détresse de Burdeau, Mariage avait aperçu le geste d'encouragement de Rothschild, autrement significatif et expressif encore...

Quel geste décida les « coquins » de la Chambre criminelle à marcher comme un seul homme pour Dreyfus ? Le geste solennel et triste de Brisson qui appelle ses FF. au secours, ou le geste encourageant et gai du Juif qui a l'air de compter des billets de Banque ?

Toujours est-il que les Lœw, les Bard et les Dumas ne se sont pas fait tirer l'oreille. Ils ont compris du premier coup, et sans qu'il fût besoin de répéter le geste plusieurs fois.

LA FRANC-MAÇONNERIE

ET LE SECRET

La Franc-Maçonnerie est une société secrète. On peut même dire que le secret est une de ses lois fondamentales: elle ne vit et ne subsiste que par le secret.

L'un des premiers serments que doit prêter l'initié est le serment du silence. Voici comment la chose se passe dans les Loges de l'Obédience du Grand-Orient :

Le Vénérable au profane qui prête serment d'apprenti. — Citoyen, étendez votre main droite sur ce livre de la loi mac.^{..}; sur ce glaive et sur cette équerre. Je vais vous lire la formule de votre obligation.

OBLIGATION. — Sur ce glaive, symbole de l'honneur ; sur cette équerre, emblème de la rectitude et du droit ; sur ce livre de la loi des F.^{..} M.^{..}, qui sera désormais la mienne, je m'engage à garder inviolablement le secret maçonnique, à ne jamais rien dire ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre dans les assemblées de la M.^{..} et sur toute question pouvant intéresser l'O.^{..}, à moins que je n'en aie reçu la permission expresse et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée.

... Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à subir les peines méritées par mon indi-

gnité et à ce que ma mémoire soit en exécution à tous les Maçons.

Le promettez-vous ?

Le Récipiendaire. — Sur mon honneur, je le promets.

La formule en usage dans la Maçonnerie écossaise est beaucoup plus truculente ; elle sent le carbonarisme à plein nez. L'apprenti doit prêter le serment suivant :

« Moi..., de ma propre et libre volonté, en présence du Grand Architecte de l'Univers, qui est Dieu, et de cette respectable assemblée de Maçons, je jure et promets solennellement et sincèrement de ne jamais révéler aucun des mystères de la Franc-Maçonnerie qui vont m'être confiés...

« Je préférerais avoir la gorge coupée, être enterré dans les sables de la mer afin que le flux et le reflux m'emportent dans un éternel oubli, plutôt que de manquer à ce serment !

» Que le G.°. A.°. de l'U.°. me préserve d'un tel malheur et me soit en aide. *Amen !* »

La formule imposée au compagnon est plus terrifiante encore :

... « Si jamais je deviens parjure, puissé-je avoir le cœur arraché, le corps brûlé et mes cendres jetées au vent, afin qu'il ne soit plus mémoire de moi parmi les Maçons.

« Que le G.°. A.°. me préserve d'un tel malheur ! *Amen !* »

Le croirait-on ? La perspective d'une fin aussi horridique ne suffit pas toujours à imposer aux

FF.°, le respect de la loi du silence, et s'il y a parfois des fuites à l'Etat-Major, il y en a beaucoup plus fréquemment encore dans les Loges.

Il y en a même si souvent et de si nombreuses, qu'à chaque Convent les hauts dignitaires de l'Ordre et les délégués des divers Orient passent leur temps à les boucher.

Ils n'y réussissent pas toujours.

Le *Bulletin du Grand-Orient* et tous les journaux maçonniques sont pleins de gémissements sur les indiscretions qui se commettent en dépit des « tuilages » les plus sévères et du redoublement de zèle qu'apportent les FF.°. Surveillants et les FF.°. Terribles dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux de mes lecteurs qui voudraient avoir une documentation un peu complète sur ce point, trouveront de très curieuses citations dans une étude de M. Dasté sur le *Secret Maçonnique*, publiée par la *Franc-Maçonnerie démasquée*.

Voici quelques-uns de ces textes pris au hasard parmi cent autres :

Le G.°. O.°. de France considère le secret maç.°. comme une des règles de l'Ordre, et le Bureau du Conseil, aussi bien individuellement que collectivement, s'est toujours refusé, se refuse et se refusera toujours à tout interview, concernant les incidents qui peuvent se produire au sein de la F.°. M.°....

Par mandement du Conseil de l'Ordre:

E. LEPELLETIER, ALBERT PÉTROU.

B.°. G.°. O.°. février (p. 689).

Le Conseil, indigné des indiscretions nombreuses commises pendant ces derniers temps, estime qu'il y a lieu de prendre sous peu des mesures énergiques, de nature à éviter de pareils faits (suit une ligne de points pour assurer plus efficacement le secret Maç.) (B. . G. . O. ., décembre 1893, p. 669).

... Une pl. . du F. . Gobert, Vén. . à la R. . L. . *La Concorde*, O. . de Mont-de-Marsan..., communique un prospectus qui lui a été adressé sous bande par le F. . Riffart, fabricant de broderies et bijoux maç. .

. . Le Conseil décide... d'engager le F. . Riffart à éviter ce mode de correspondance dont le *secret* n'est pas assuré. (B. . G. . O. ., Conseil du 25 janvier 1874, p. 764).

Une autre fois, c'est une « planche » de la R. . L. . *Les Trinosophes de Bercy*, O. . de Paris, qui signale au Conseil la mise en circulation par le F. . Teissier, brodeur, d'une petite brochure qui contient les signes, attouchements et mots de passe des trois degrés symb. . Cette brochure-réclame est remise à tout acheteur de la maison, sans qu'on s'assure de sa qualité maç. .

Le Conseil décide de mettre le F. . Teissier en demeure de cesser cette distribution de Rituels.

Un jour, c'est le F. . Edgard Monteil qui dénonce au Conseil l'attitude tenue à la Chambre des Députés par le F. . de Mahy, député de la Réunion, à l'occasion du projet de loi relatif à la création d'une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc. « Le F. . de Mahy, *violant le secret maç. .*, a lu à la tribune des fragments d'une circulaire adressée aux Francs-Maçons du Parlement par la L. .

La Clément Amitié, dont il est membre d'honneur... »

Un autre jour, le même F.^o. Edgard Monteil est à son tour pris à partie avec violence par le F.^o. Schwérer pour la publication dans la presse prof.^o. d'articles et de circulaires qui ont produit, assure le F.^o. Schwérer, un effet déplorable dans la région de l'Est. Le F.^o. Schwérer considère que ces indiscretions constituent de véritables délits maç.^o, et il demande que le F.^o. Monteil, vén.^o. de la *Clément Amitié*, soit mis en jugement.

En considération sans doute du zèle du F.^o. Monteil et de ses longs et loyaux services maç.^o, le Conseil ne va pas jusqu'à prendre contre lui cette mesure rigoureuse, mais il n'en donne pas moins raison au F.^o. Schwérer en votant à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil de l'Ordre, réuni en tenue plénière d'équinoxe, blâme hautement, à l'unanimité de ses membres, la I.^o. *La Clément Amitié*, pour la façon dont son Vén.^o, sans protestation de sa part, a lancé dans le monde prof.^o, par la voie de la presse prof.^o, les plus délicats problèmes intéressant la conduite de l'Ordre maç.^o. Il considère la rupture du secret maçonnique comme la violation des engagements contractés pendant l'initiation... (Séance du Cons.^o. de l'Ordre du 31 mars 1893.)

— D'où vient donc, direz-vous, que la Franc-Maçonnerie exige si impérieusement l'observation de la loi du silence, et qu'elle craigne à ce point les indiscretions ?

M. de la Palisse, qui fut un homme de grand bon sens en dépit des naïvetés qu'on lui prête, n'hésiterait pas à répondre s'il était encore en vie :

— C'est apparemment parce que la Franc-Maçonnerie a quelque chose à cacher.

Il n'y a pas de meilleure explication, ni de plus vraie. Quiconque n'a rien à cacher, ne redoute point la lumière. En revanche, « quiconque fait le mal, hait la lumière, » a dit St-Jean : *Omnis enim qui male agit, odit lucem*. Camille Desmoulins, qui fut un Maçon de l'époque héroïque, a exprimé la même pensée en termes plus réalistes, mais tout aussi précis quand il a dit : « Il n'y a que les filous qui craignent les reverbères. »

Il est certain que la Maçonnerie a d'excellentes raisons pour ne pas aimer que les profanes mettent le nez dans sa cuisine. Elle a chez elle un tas de pots-aux-roses qui, s'ils venaient à être découverts, exhaleraient sans doute un tout autre parfum que celui de la reine des fleurs.

Qu'advierait-il, par exemple, si les citoyens indépendants venaient à savoir à quelles intrigues obscures et louches sont affectés les fonds prévus à son budget pour les « relations extérieures » ? Il est permis de croire que ces relations sont des relations inavouables, puisque, entre Maçons même, on ne les avoue pas complètement, et que, comme nous l'avons vu, on n'en peut parler que verbalement et à mots couverts.

Les relations de l'intérieur, qui permettent aux Loges d'accaparer à leur profit exclusif la République et de former dans le grand Etat producteur un petit Etat de parasites privilégiés, ne sont point non plus de celles sur lesquelles il est facile de s'expliquer catégoriquement.

Ce sont déjà là des motifs suffisants pour expliquer que la Franc-Maçonnerie, qui a tant réclamé la lumière dans l'affaire Dreyfus, préfère de beaucoup l'ombre en ce qui la concerne.

Il est d'autres raisons encore.

Tous les adhérents des Loges ne sont pas des aigrefins et des exploiters. Ceux-ci ne forment dans la Franc-Maçonnerie qu'un état-major qui vit précisément de la crédulité de la masse, laquelle est composée de bons gogos bien naïfs pénétrés de la grandeur de leur rôle et convaincus, comme on dit, que c'est arrivé.

A côté de Robert-Macaire et de Bertrand, qui seuls, voient « la lumière du troisième appartement », on rencontre au Grand-Orient M. Homais qui remplit l'antichambre de ses tirades « philosophiques », pendant que les vrais initiés s'occupent « à couvert » des choses sérieuses. Il va sans dire que, bien que tenu soigneusement à l'écart, le prétentieux imbécile ne s'en croit pas moins au courant de toutes les affaires de la maison et dépositaire des plus redoutables secrets. C'est lui qui se montrera le plus impitoyable pour le plus

léger manquement à la loi du silence. Convaincu de son importance, il vous écraserait de son dédain si vous essayez de lui faire entendre qu'il est le jouet de quelques malins qui le bafouent et qui le mènent par le bout du nez.

Comment voulez-vous que le mastroquet du coin et le droguiste d'à côté ne soient pas à la ... dévotion complète des exploités qui les appelle en Loge « Prince du Royal Secret », « Chevalier du Serpent d'Airain », « Sublime Œdipe des grands Secrets », « Gardien du Nom incommunicable », ou « Pontife aimé du Pélican blanc » ?

Pour maintenir ces braves gens dans le zèle et dans le respect, pour leur conserver la foi, il est utile de ne négliger aucune occasion de les persuader qu'en effet ils ont des secrets terribles sur la conscience, et c'est pourquoi, au Convent ou dans les « tenues », la question du secret maçonnique revient sans cesse sur le tapis.

Ajoutons que les FF. . ., pour la plupart du moins, ont un intérêt personnel et direct à ce que la loi du silence soit strictement observée. Ils veulent bien dénoncer aux politiciens qui leur servent de chefs de files l'officier coupable de conduire sa femme à la messe ou le malheureux cantonnier assez audacieux pour penser que dans un pays où le mot de « Liberté » est inscrit sur tous les murs, il a le droit d'envoyer sa petite-fille chez les sœurs ; mais ils tiennent essentiellement à con-

clure cette noble besogne sans que personne le sache. Ils ne veulent même point que leur qualité de Frères-Maçons soit connue, car, dans certaines régions, ça peut gêner dans les affaires.

Ces franches et loyales natures ont trouvé un digne interprète de leurs vœux en la personne du F.^o de Lanessan, l'ami et le correspondant du maître-chanteur Canivet, le président du groupe anglo-français de « l'Entente Cordiale », dont Reinach a exigé la nomination comme ministre de la marine, afin d'être bien sûr que la France soit réduite à l'impuissance sur mer en même temps que sur terre.

« Je suis très flatté, disait le F.^o de Lanessan ; je suis très flatté que l'on sache que je suis membre du Cons.^o de l'Ordre ; cependant, dans chaque F.^o il y a deux hommes : l'homme privé et le Maç.^o » Et il avait crainte qu'on ne se servit du second pour nuire au premier ; car « nos compatriotes n'ont pas encore franchi le cap de la bêtise (*sic*), et il est malheureusement trop vrai que beaucoup d'humbles FF.^o, petits commerçants de province, ont vu leurs affaires périliter par suite de la divulgation de leurs noms dans une feuille cléricale. »

Le F.^o de Lanessan, pour conclure, émettait l'avis qu'il fallait « laisser dans l'ombre tous ceux qui servent avec tant de dévouement dans nos rangs. »

Il est impossible, quand on traite cette question du secret maçonnique, de ne point rappeler l'histoire exquise du Rose-Croix de Lyon et de la *France Libre*. Elle est déjà classique et elle mérite de devenir légendaire.

Notre Rose-Croix était un de ces Maçons chez lesquels, pour employer l'expression de Lanessan, il existe deux hommes bien distincts. Organiste de son état, il pédalait à la fois à l'église et en Loge ; il jouait de l'orgue dans je ne sais quelle paroisse et de l'harmonium dans je ne sais quel sanhédrin maçonnique.

La *France Libre* eut vent de la chose, et elle dit poliment à ce cumulard qui n'avait pas le sentiment des incompatibilités : « On ne peut pas servir deux maîtres à la fois ; il faut être pour ou contre nous, opter entre le Christ et le Grand-Architecte. Après avoir chanté le matin : *Gloria in excelsis Deo*, il serait malséant d'aller crier le soir : « Écrasons l'Infâme ! »

Cet appel à la plus vulgaire loyauté ne fut pas du goût du Rose-Croix qui trouvait que la « galette » n'a pas d'odeur, même quand elle est cléricale. Cet imposteur eut le toupet d'intenter un procès à la *France Libre* et de lui réclamer de gros dommages-intérêts.

Mouthon, le directeur de la *France Libre*, fit appel au talent de Saint-Auban, qui vint à Lyon et qui prononça pour la défense du journal incrimé.

miné une de ses plus mordantes et spirituelles plaidoiries.

Ah ! dit-il, qu'ils sont étonnants, ces procès maçonniques ! Et comme, grâce à eux, j'ai fait d'étranges sondages, de curieuses descentes dans le tréfonds de l'illogisme et de l'appétit humain ! C'est toujours l'égoïsme très basement bourgeois qui, d'un titre, d'une idée, veut bien les avantages, mais repousse les risques et des inconvénients.

Cet épicier s'affilie à une Loge pour acquérir la clientèle maçonnique. Comme Maçon, ce qui l'éclaire, c'est la « Lumière du troisième appartement » ; mais, comme épicier, ce qui l'enrichit, c'est la lumière de ses chandelles, et il tient à ce qu'elles brûlent dans les bougeoirs des catholiques.

De même, le pharmacien : comme Maçon, il veut tuer les catholiques ; mais comme apothicaire, il préfère les purger. C'est plus productif.

Dans ce parti d'incohérents, où l'appétit étouffe la logique, la palme revient sans conteste à cet étrange Rose-Croix qui ne rougissait pas d'occuper à l'église un emploi salarié, et qui ose attaquer le journal qui rit de son inconscience !

Ah ! je voudrais voir un catholique militant, qui serait dans le Catholicisme ce qu'est un Rose-Croix dans la Maçonnerie — il faudrait pour cela quelque chose comme un évêque — forçant la porte d'une Loge et y accompagnant les hymnes en l'honneur de Lucifer ! Je crois lire les journaux maçonniques ! Tudieu ! quel tapage. Et quels rires indignés pour bafouer ce clérical qui pédale chez l'ennemi...

L'organiste en partie double n'en eut pas moins gain de cause. Comme les tribunaux de France, le tribunal de Lyon était sans doute composé d'une majorité de Francs-Maçons. Ces Francs-Maçons

qui n'étaient peut-être que de vulgaires « compagnons », virent le Rose-Croix qui faisait le geste de détresse. Ils comprirent aussitôt, et, s'inclinant devant l'ordre de leur supérieur, ils condamnèrent la *France Libre* à payer à l'organiste du *Parfait Silence* les 3.000 fr. d'indemnité que celui-ci réclamait...

La Franc-Maçonnerie se raconte tout entière dans cette anecdote invraisemblable et pourtant absolument vraie. Nous reconnaissons là la bourgeoisie révolutionnaire avec sa lâcheté, sa fourberie, sa cuistrerie, ses côtés cauteleux, menteurs et trembleurs.

Certains catholiques, jadis, avaient voulu nous peindre les Francs-Maçons comme autant de disciples de Satan. C'était se faire de la Franc-Maçonnerie une trop haute idée. Le Satan qu'adorent les Loges, n'est point dans tous les cas l'Archange terrible de la révolte chanté par Milton ; le Satan du Grand-Orient est un Satan bourgeois, un Satan poltron et cafard, qui n'agit que dans l'ombre et ne triomphe que par l'intrigue et la corruption.

Il n'en est pas moins vrai que le silence et le secret sont entre les mains de la Franc-Maçonnerie un instrument d'une puissance terrible. Et je ne parle pas seulement ici des petites précautions qui consistent à biffer ou à estropier les noms des FF.° sur les « planches », ou bien encore à baptiser « compte rendu » le *Bulletin du Grand-Orient*,

— comme on l'a fait en 1894 — pour éviter l'obligation du dépôt à la Bibliothèque Nationale.

Ces secrets là sont des secrets de vingt-septième ordre qui n'éveillent de préoccupations que chez la menue valetaille des Loges. Les vrais chefs en connaissent d'autrement considérables, dont parfois une perquisition judiciaire, ordonnée à regret et toujours exécutée trop tard, nous laisse deviner une faible partie.

Le Boulangisme, par exemple, la campagne menée en 1889 par les Juifs Allemands contre un général français comme elle devait l'être dix ans plus tard contre l'armée tout entière, la Haute-Cour, l'exil et la mort tragique du soldat que la foule avait aimé pour sa fierté patriotique, tout cela tient dans cette courte lettre que Rouanet a publiée dans son rapport sur le Panama :

Mon cher Ministre,

Le Procureur général étant rentré, je viens vous rappeler votre bonne promesse de *tâcher d'éliminer les deux affaires « Tablettes » et « Lits » dans lesquelles le Général a le beau rôle*. C'est d'autant plus nécessaire que vous voyez dans sa réponse qu'il profite de ces deux affaires dans lesquelles il se sait à l'abri pour *tomber sur Joseph*.

Merci d'avance et à vous.

Signé : JACQUES DE REINACH.

Un bout de billet oublié dans un tiroir vous expliquera sans doute tout aussi clairement un jour

ou l'autre comment Brisson, nommé président de la Commission d'enquête du Panama grâce à l'appui de la Maçonnerie, parvint à étouffer l'affaire et à sauver les chéquards.

Une autre fois, ce seront les dessous de l'élection de Loubet qui nous seront brusquement révélés.

Et il en est ainsi de tous les événements de l'histoire contemporaine. Ils nous paraissent tout d'abord fantastiques, incompréhensibles, insensés, et ce n'est que longtemps après que nous comprenons qu'ils ne sont que le résultat très simple, très naturel et très logique d'une foule d'intrigues mystérieuses que nous ignorons toujours, parce que, à la différence des Juifs et des Maçons, leurs valets, nous ne sommes pas dans le « secret »...

LA FRANC-MAÇONNERIE

AU POINT DE VUE LÉGAL

L'argument le plus redoutable que l'on puisse opposer à la Franc-Maçonnerie consiste à la montrer, non plus seulement dans son fonctionnement et dans son action, mais dans sa situation au point de vue légal. C'est par cet examen que nous terminerons ces brèves études.

Il y a deux hypothèses dans lesquelles la Maçonnerie pourrait repousser victorieusement les attaques dont elle est l'objet :

1° Si la liberté d'association existait dans la Législation française ;

2° Si la Franc-Maçonnerie pouvait se dire une association autorisée.

La première hypothèse s'élimine d'elle-même. Tout le monde sait, en effet, que les faux démocrates qui ont confisqué la République n'ont jamais pu se décider à soumettre au Parlement un projet de loi sur la liberté d'association. Quand ils faisaient partie de l'opposition sous l'Empire, ces farceurs réclamaient à cor et à cri ce droit d'association qu'avec Thiers ils rangeaient au nombre des « libertés nécessaires ». Depuis trente ans que

la République existe, ils n'ont cessé de le revendiquer de nouveau à chaque élection dans leurs programmes et leurs professions de foi ; mais voici plus de vingt ans qu'ils sont les maîtres absolus, et la France démocratique, la France de la Révolution, attend toujours la proclamation d'un droit qui, dans les pays monarchiques eux-mêmes, est considéré comme l'un des droits les plus naturels de l'homme.

Dans sa courageuse brochure sur la Franc-Maçonnerie, Jules Lemaître trace une rapide revue de la situation des diverses nations d'Europe à ce point de vue, et il constate que, grâce à nos faux républicains, nous sommes sous ce rapport tout à fait au dernier rang des peuples civilisés.

La Constitution belge de 1831 dit :

« Les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive. »

La Constitution néerlandaise de 1848 dit :

« Les habitants ont le droit de s'associer et de s'assembler. »

La Constitution suisse : « Les citoyens ont le droit de former des associations, pourvu qu'il n'y ait dans l'objet de ces associations ou dans les moyens qu'elles emploient rien d'illicite ou de dangereux pour l'Etat. »

La Constitution allemande de 1849, œuvre du Parlement de Francfort : « Les Allemands ont le droit de s'associer. Ce droit ne peut être restreint par aucune mesure préventive. »

La Constitution prussienne de 1859 :

« Tous les Prussiens ont le droit de former des associations dont le but n'est pas contraire aux lois pénales. »

En Angleterre et en Amérique, le droit de s'associer est une chose aussi naturelle que la faculté de se promener dans la rue. Aux yeux de tout Américain et de tout Anglais, le droit de s'associer pour un objet privé, littéraire, de bienfaisance ou de plaisir, est par lui-même un simple droit privé, où l'Etat n'a absolument rien à voir.

L'Autriche et l'Espagne elle-même ont depuis longtemps proclamé la liberté d'association.

La loi fondamentale autrichienne de 1849 porte ceci :

« Les citoyens autrichiens ont le droit de se réunir ou de s'associer, en tant que le but, les moyens et la forme de l'association ne sont pas contraires au droit général, ni dangereux pour l'Etat. »

Et la Constitution espagnole de 1876 :

« Tout Espagnol a le droit de s'associer pour les fins de la vie humaine. »

La France fait exception à la règle générale.

Elle est à peu près le seul pays d'Europe où les citoyens ne peuvent se réunir à plus de vingt personnes sans voir arriver chez eux un commissaire de police sanglé de son écharpe et porteur de toutes espèces de mandats d'arrestation ou de perquisition.

Il est donc bien entendu que les Francs-Maçons ne peuvent répondre à ceux qui les attaquent :

— « De quoi vous plaignez-vous ? Vous blâmez nos doctrines ? Eh bien, faites comme nous, fondez une association rivale de la nôtre et répandez, pour combattre les nôtres, vos conceptions religieuses, philosophiques, politiques ou sociales. »

Cette situation de libre concurrence est, chez nous, impossible en droit, nous venons de le constater. Elle n'est pas moins impossible en fait — l'affaire des Ligues sous le ministère Dupuy, et le pseudo-complot de Waldeck-Rousseau qui n'est qu'une répétition très amplifiée de ces premières mesures vexatoires, nous l'a démontré surabondamment.

C'est dès lors notre droit absolu de nous tourner vers tous ces prétendus républicains qui ont toujours à la bouche les mots d'égalité devant la loi et la justice impartiale, et de leur dire :

— « Vous avez arrêté et perquisitionné à la Ligue des Patriotes, à la Ligue antisémitique, à la Ligue de la Patrie française, etc., etc., sous prétexte que ces divers groupements n'existaient qu'en violation de la loi, et en invoquant l'article 291 du Code pénal.

» Nous n'avons pas pour l'instant à discuter le bien-fondé ni la régularité des mesures que vous avez cru devoir prendre, mais nous voudrions savoir pourquoi une seule association, la Franc-

Maçonnerie, est demeurée à l'abri de vos rigueurs.

» Qu'est-ce qui vaut donc à la Ligue de la rue Cadet cette immunité dont tous les citoyens indépendants s'étonnent? La Franc-Maçonnerie serait-elle une association autorisée par la loi, ou bien jouirait-elle de privilèges spéciaux qu'ignore le commun des mortels? »

Vous pouvez, tant que vous voudrez, poser cette question à n'importe quel gouvernement.

Jamais vous n'obtiendrez une réponse nette et précise, et cela, pour une bonne raison, c'est que quel que soit le ministère en fonction, il y a neuf chances sur dix pour qu'une bonne moitié — sinon les trois quarts — de ses membres appartienne au syndicat intangible de la rue Cadet.

Les Francs-Maçons ont parfaitement senti que c'était là pour eux le point faible de la cuirasse. En leur for intérieur, j'en suis persuadé, ils ont dû trouver que M. Charles Dupuy, quoique Maçon fidèle et membre influent de la Loge *Les Enfants de Gergovic*, leur avait rendu un bien mauvais service en ne les comprenant pas dans les poursuites, d'ailleurs ridicules, intentées aux diverses Ligues.

Il est trop clair, en effet, que les gens qui n'ont pas encore abdiqué tout bon sens, ne pouvaient faire autrement que de se dire :

— « Pourquoi poursuit-on la Ligue de la Patrie Française, la Ligue antisémitique et la Ligue des Patriotes qui sont des groupements à ciel ouvert

dont tout le monde connaît les affiliés, le fonctionnement et le but, et pourquoi ne poursuit-on pas la Franc-Maçonnerie, qui est une société secrète, internationale, mystérieuse à tous les points de vue, ne vivant et n'agissant que dans le silence et dans l'ombre? »

Les FF.°. se sont tirés de là — ce n'est pas la première fois que cela leur arrive — par l'équivoque et le mensonge. Ils ont répondu :

— « La Franc-Maçonnerie n'a pas été poursuivie, parce qu'elle ne pouvait pas l'être. La Franc-Maçonnerie est, en effet, une association autorisée. Elle a été investie de l'existence légale par décret impérial en date du 11 janvier 1862... »

Je ne sais si vous êtes de mon avis, mais je trouve d'une gaieté vraiment énorme l'explication de ces lascars qui ne jurent que par la République, qui prétendent l'avoir fondée, qui se vantent de n'être eux-mêmes qu'une sorte de République sélectée et perfectionnée, une « République à couvert » selon le mot du F.°. Gadaud, et qui viennent ensuite nous dire :

— « Comment, vous osez prétendre que nous n'existons pas légalement? Mais c'est une abomination! La preuve que notre existence est tout ce qu'il y a de plus légal et régulier, c'est que c'est Napoléon III en personne qui nous a donné l'investiture!... »

Les FF.°. qui invoquent le décret impérial de 1862 ne peuvent ignorer qu'ils commettent la plus indigne des escobarderies. Ils savent parfaitement,

en effet, que le décret du 11 janvier, bien loin d'avoir été rendu dans le but de conférer à la Maçonnerie l'existence légale, n'avait au contraire pour objet, dans la pensée de Napoléon III, que de la domestiquer en lui imposant pour grand-maître le maréchal Magnan, lequel n'était pas même Franc-Maçon lorsque la grand'maîtrise lui fut ainsi conférée *ex-abrupto*.

Les Puissances maçonniques autres que le Grand-Orient protestèrent avec la plus grande énergie contre cette intrusion dans leur domaine de l'autorité gouvernementale. On a rappelé récemment le conflit qui s'éleva entre le maréchal Magnan, grand-maître nommé par l'Empereur, contrairement aux statuts maçonniques, et M. Viennet, grand-maître régulièrement nommé du Suprême-Conseil. Le maréchal ayant voulu abuser de son autorité pour forcer tous les pouvoirs maçonniques à le reconnaître comme grand-maître de l'Ordre en France, et pour les dissoudre en cas d'insoumission, M. Viennet le prit de très haut et lui signifia par la lettre suivante qu'il n'avait nullement qualité pour parler sur ce ton à la Maçonnerie :

Paris, le 25 mai 1862.

Vous me sonnez pour la troisième fois de reconnaître votre autorité maç., et cette dernière sommation est accompagnée d'un décret qui prétend dissoudre le Suprême Conseil du rite écossais ancien et accepté. Je vous déclare que je ne me rendrai pas à votre appel et que je regarde votre arrêté comme non avenu.

Le décret impérial qui vous a nommé grand-maître du

Grand-Orient de Paris, c'est-à-dire d'un rite maçonnique qui existe seulement depuis 1772, ne vous a point soumis l'ancienne Maçonnerie qui date de 1723. Vous n'êtes pas, en un mot, comme vous le prétendez, le grand-maître de l'Ordre maçonnique en France, et vous n'avez aucun pouvoir à exercer à l'égard du Suprême Conseil que j'ai l'honneur de présider ; l'indépendance des Loges de mon obédience a été ouvertement tolérée même depuis le décret dont vous vous étayez sans en avoir le droit.

L'Empereur seul a le pouvoir de disposer de nous. Si S. M. croit devoir nous dissoudre, je me soumettrai sans protestation ; mais comme aucune loi ne nous oblige d'être Maçons malgré nous, je me permettrai de me soustraire, pour mon compte, à votre domination.

Je n'en suis pas moins, de votre dignité. Monsieur le Maréchal, le très humble et très obéissant serviteur,

VIENNET.

Les F.F. du Grand-Orient, qui représentent surtout dans la Maçonnerie l'obédience des lécheurs, firent semblant, il est vrai, de se soumettre. Ils acceptèrent en apparence le grand-maître qu'il avait plu à l'Empereur de leur donner, mais ce ne fut qu'à contre-cœur et pour éviter la fermeture de leurs Loges.

Le F. Colfavru traduisait très exactement l'état d'esprit des Maçons de cette époque, lorsqu'il disait il y a quelques années :

... « Ce n'était pas sans une vive appréhension que le Grand-Orient se voyait imposer un grand-maître *absolument étranger* à la Maçonnerie et qui ne devint Maçon qu'après sa haute investiture. Car le maréchal de guerre civile était l'un des tristes héros du 2 Décembre, et les grands hommes de coup d'État et d'exécution ne passent point pour être gâtés par les scrupules ».

Au surplus, l'investiture officielle du Grand-Maitre de la Maçonnerie française que certains Maçons d'aujourd'hui voudraient invoquer comme un titre de reconnaissance légale, n'est qu'une exception unique dans les fastes de l'Ordre. Ainsi, que le rappelle très justement le F.^o Louis Redon, « elle n'a existé qu'une seule fois pour la grand-maîtrise du maréchal Magnan, et pour une période de trois années seulement ; mais, depuis 1864, la Maç.^o française est rentrée dans son droit, et, comme autrefois, elle choisit elle-même son Grand-Maitre. »

Dès 1864, il ne restait donc rien, absolument rien du fameux décret du 11 janvier 1862. La Maçonnerie recouvrait son autonomie, mais elle perdait en même temps le bénéfice de la pseudo-reconnaissance qu'un instant le gouvernement impérial avait semblé vouloir lui accorder pour la mieux tenir à sa discrétion...

Les Francs-Maçons sont tellement convaincus eux-mêmes qu'ils n'ont aucune existence légale que, jusqu'au procès des Liges, ils ne faisaient aucune difficulté de l'avouer.

Nous lisons dans le *Bulletin du Grand-Orient*, n^o de février 1891, p. 854 :

« Le Conseil rappelle que les L.L.^o ne sont pas reconnues par l'État en tant que sociétés et qu'elles n'ont à faire aucune déclaration à l'autorité civile. »

Le F.^o Poulle, à la même époque, s'inquiétait de cette situation et parlait de la nécessité de faire

des démarches pour obtenir la reconnaissance légale :

« Vous aurez, disait-il, une existence légale qui ne pourrait pas être renversée *ad nutum*, que le chef de l'État ne pourrait pas détruire par sa simple volonté... On dit : nous allons nous mettre dans les mains du pouvoir. Mais comment donc, nous n'y sommes donc pas ? Le pouvoir peut fermer nos Loges, puisqu'il peut fermer notre Temple, s'il le veut. »

La même opinion est exprimée, à une date plus récente encore, dans le compte rendu de la *Conférence maçonnique universelle de La Haye*, qui eut lieu du 25 au 28 juillet 1896.

« En France, est-il dit dans ce document, il suffirait de l'arrivée au pouvoir d'un ministère hostile à l'Ordre, *pour qu'un simple arrêté vînt fermer les Loges, en vertu de l'article 291 du Code pénal.* »

Tout en redoutant l'arrivée au pouvoir d'un ministère hostile à l'Ordre, les F.F. aiment encore mieux courir les risques de cet accident d'ailleurs bien improbable par le temps qui court, que de solliciter une reconnaissance officielle qu'ils obtiendraient sans peine évidemment, mais qui aurait l'inconvénient d'aliéner en partie tout au moins leur liberté, et surtout d'exposer leurs petites affaires aux curiosités des gens qui ne sont pas... du troisième appartement.

Mon collègue à la Chambre, le F. Pourquery de Boisserin, a même découvert un autre argument

contre la reconnaissance légale de la Franc-Maçonnerie :

« Il est préférable pour la Maçonnerie, a-t-il dit, de ne pas devenir l'obligée du pouvoir dont elle tiendrait un droit d'association que d'autres sociétés, qu'il n'est pas besoin de désigner, seraient en droit de revendiquer également. » (*Bulletin du Grand-Orient*, 1890, p. 70.)

Il est impossible d'avouer avec plus de franchise la prétention qu'a toujours eue la Franc-Maçonnerie de jouir d'une situation privilégiée à l'exclusion de toutes autres sociétés. Les Loges éprouvent d'autant moins le besoin de se faire reconnaître du pouvoir que ce pouvoir, elles le dominant, puisqu'elles le créent.

Mais s'il est malheureusement trop vrai que la Maçonnerie commande en souveraine maîtresse à tous les gouvernements qui se succèdent en France sous l'étiquette menteuse de gouvernements républicains, cette association illégale ne saurait avoir plus longtemps la prétention de commander également à la Loi, qui doit être la même pour toutes les catégories de citoyens.

Au ministère d'aujourd'hui, comme à celui de demain, nous dirons donc :

— « Faites respecter la Loi.

« Comme association non autorisée de plus de vingt personnes, la Franc-Maçonnerie tombe sous le coup de l'article 291 du Code pénal, et de la loi du 10 avril 1834. Comme société secrète elle relève du décret du 20 juillet-2 août 1848 sur les clubs.

Comme association internationale enfin, elle est répréhensible aux termes de la loi du 14-23 mars 1872.

« Vous avez exercé des poursuites contre la Ligue antisémique, contre la Ligue des Patriotes, contre la Ligue de la Patrie française, contre tous les groupements politiques qui existent en France.

« Qu'attendez-vous pour agir avec la même vigueur contre la Ligue qui a son siège central, sous le nom de Temple, rue Cadet, et ses succursales, sous le nom de Loges, dans presque toutes les villes ou bourgades de notre pays ?

« Vos agents ont envahi des domiciles la nuit, cambriolé des tiroirs, rallé des papiers, arrêté et incarcéré des citoyens sous prétexte que ces citoyens s'étaient réunis à plus de vingt pour blâmer votre politique brouillonne et criminelle.

« Qu'attendent vos juges d'instruction pour envoyer vos commissaires chez les 33^e, chez les Kadosch, chez les Rose-Croix, chez les Vénérables, qui se vantent de commander à une armée de vingt cinq mille affiliés et d'être plus maîtres que vous-même du gouvernement de la République, puisqu'ils prétendent vous donner des ordres et vous dicter des lois ?

« De deux choses l'une :

« Ou bien poursuivez tout le monde, ou bien ne poursuivez personne.

« Nous préférons cette deuxième solution, car nous sommes toujours et avant tout pour la liberté. Donnez-nous donc enfin ce droit d'association que

« toutes les monarchies d'Europe ont proclamé depuis longtemps et nous laisserons les Francs-Maçons se gratter dans la main tant qu'ils voudront, quitte à nous gratter dans la main à notre tour et à travailler de notre mieux à réparer le mal que le régime maçonnique, faussement appelé républicain, a fait à la malheureuse France... »

Les ministres d'aujourd'hui ne nous répondront pas, c'est entendu, et les ministres de demain pas davantage. Ils auraient trop peur d'être obligés de passer par le confessionnal de la rue Cadet.

De ces domestiques des Juifs et des Loges, nous en appellerons au peuple libre, et nous engagerons tous ceux qui nous aiment et qui aiment la France à signer la pétition suivante dont Jules Lemaître a pris l'initiative et qui est adressée à la Chambre des Députés :

« Les soussignés,

« Considérant que les sociétés secrètes sont interdites par la Loi ;

« Que l'association dite Franc-Maçonnerie est en fait, par ses statuts, et de son propre aveu, une société secrète ;

« Que ce caractère secret, délictueux en lui-même, emprunte une gravité particulière à ce fait que la Franc-Maçonnerie affecte de donner des ordres au gouvernement, d'imposer aux législateurs le vote de projets de loi élaborés par elle, et que son dessein paraît être l'accaparement des pouvoirs publics ;

« Qu'elle entretient avec les Francs-Maçonneries étrangères des relations occultes et, à ce seul titre, suspectes ;

« Que la loi doit être égale pour tous ;

« Que la conscience publique ne saurait admettre qu'une société politique et secrète bénéficie d'un régime de tolérance, alors que la Loi est appliquée à des associations qui agissent à ciel ouvert ;

« Prient respectueusement MM. les Députés d'enjoindre à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de sanctionner le principe de l'égalité devant la Loi en appliquant aux membres de la société dite Franc-Maçonnerie, l'article 13 du décret-loi des 28 juillet et 2 août 1848, maintenu par la Loi du 30 juin 1881. »

On trouve des feuilles de pétitionnement aux bureaux de la *Libre Parole*, 14, boulevard Montmartre, et chez M. Alain Leret, 21, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.



EN VENTE

A LA

LIBRAIRIE ANTISÉMITE

14, Boulevard Montmartre, 14

PARIS



Œuvres d'ÉDOUARD DRUMONT :

	FR. C.
La France Juive illustrée, 1 vol.	12. 10
La France Juive, édition ordinaire, 2 vol.	7. »
La France Juive devant l'opinion.	3. 50
Le Testament d'un antisémite.	3. 50
La Dernière Bataille.	3. 50
La Fin d'un Monde, reliure t. rouge.	3. 50
Le Secret de Fourmies.	2. »
Mon Vieux Paris. (1^{re} et 2^e série). à	3. 50
<i>(100 dessins de Gaston Coindre)</i>	
De l'Or, de la Boue, du Sang.	3. 50
Les Juifs contre la France. (Une nouvelle Pologne). . .	» 70

~~~~~  
Tous ces volumes sont envoyés **FRANCO** aux prix ci-dessus contre  
mandat-poste.  
~~~~~

Pour paraître prochainement :

Une brochure de Gaston MÉRY sur

LOUBET-LA-HONTE

